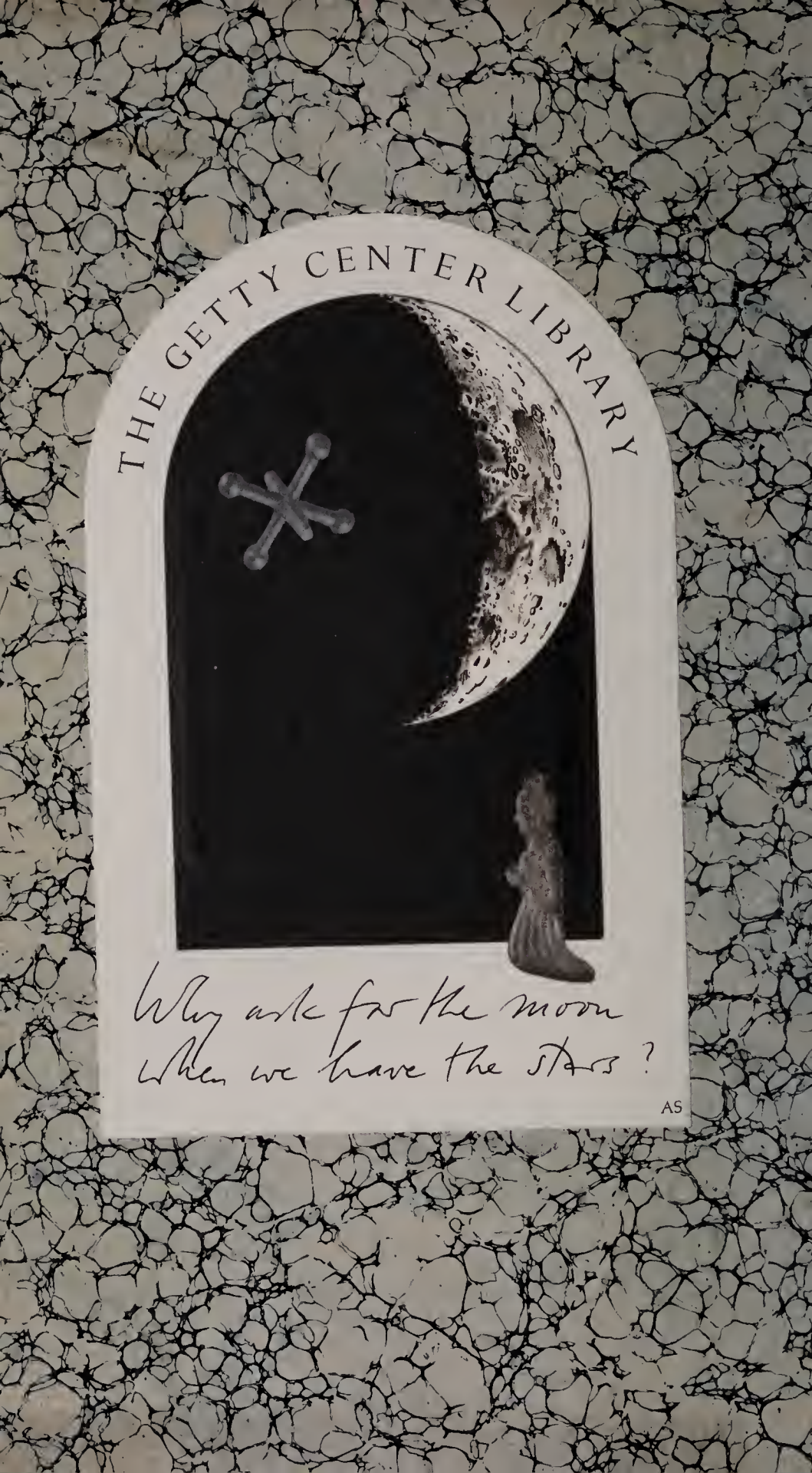
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1839.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. BOURGON, Professeur.

Ordre des Lectures:

Discours de M. le Président.

Rapport de M. Pérennès, Secrétaire-Perpétuel, sur les travaux de l'année.

Besançon en 1306 et 1307; fragment historique, par M. Edouard Clerc.

Besançon en 1838, ou le Retour à la Ville; pièce de vers, par M. Trémolières.

Discours de réception de M. Perron.

Réponse de M. le Président.

Éloge de M. Proudhon, par M. Curasson.

Une Larme sur la mort de la Princesse Marie; pièce de vers, par M. Demesmay.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

DISCOURS D'OUVERTURE,

SUR LES EFFORTS TENTÉS A TOUTES LES ÉPOQUES PAR LES FRANCS-COMTOIS POUR OBTENIR ET CONSERVER LES HAUTES ÉTUDES;

PAR M. LE PROFESSEUR BOURGON, PRÉSIDENT ANNUEL.

MESSIEURS,

Au moment où le Gouvernement semble disposé à relever ces antiques établissements de haute instruction, ces vieilles universités, si longtemps l'une de nos gloires nationales, et qui sont encore pour l'Allemagne, l'Angleterre et les royaumes du nord, le plus bel ornement scientifique, il me sera permis sans doute de redire, dans cette solennité littéraire, que vos suffrages m'appellent à présider, quelques-uns des succès obtenus par notre université franc-comtoise, et de proclamer les généreux efforts entrepris dans tous les temps par nos concitoyens pour conserver dans notre ville le flambeau de la science.

Ce fut une belle pensée, celle qui présida à la formation de ces grandes écoles où la jeunesse venait en foule demander aux hommes les plus habiles et les plus instruits toutes les connaissances que l'esprit humain avait enfin retrouvées, après les ténèbres du

moyen âge et la ruine de la civilisation antique : on eût dit des temples où les génies de cette résurrection intellectuelle rendaient leurs oracles en présence de nombreux adeptes. Et dans le sein de nos villes c'étaient des républiques, de véritables communes, que ces associations universitaires. Placées sous le protectorat des évêques, qui en étaient, sous divers titres, les vrais directeurs (1), elles avaient, pour les présider, un homme dont les hautes fonctions le rendaient presque l'égal des chefs de la magistrature parlementaire. Que dirai-je des honneurs dont on investissait les maîtres de ces écoles, des priviléges dont jouissaient les étudiants? C'est qu'on aimait les hautes études, et toutes ces distinctions n'avaient d'autre but que de les encourager dans ces temps de renaissance et en quelque sorte de seconde civilisation. Alors, en effet, des hommes de patience et d'érudition, se livrant au travail persévérant d'une critique difficile, épurèrent les débris informes de l'ancienne littérature des Grecs et des Romains; et c'est à leur zèle éclairé que nous devons la conservation de ces monuments, déjà mutilés pour la plupart, qu'ils ont eu le bonheur de remettre en lumière. Que de recherches historiques n'ont pas été patiemment élaborées par ces maîtres érudits dont l'immense mémoire tenait en dépôt tout ce que le temps a épargné des annales anciennes! Et, devanciers de ces Bénédictins qui ont recueilli les éléments épars de notre histoire, ne sont-ils

(1) L'archevêque de Besançon était le chancelier de l'université du comté de Bourgogne.

pas leurs égaux par le dévouement comme par le vaste savoir? A tous ces travaux ajoutons encore ces discussions philologiques et spéculatives, auxquelles on ne saurait contester le mérite d'avoir introduit et favorisé l'habitude des recherches sérieuses, des méditations intellectuelles et surtout des spirituelles argumentations. En un mot, c'est dans les universités que l'on recommença l'étude si longtemps interrompue des sciences divines et humaines : c'est là que furent réveillés dans les âmes ces sentiments d'admiration et de respect pour les supériorités intellectuelles; révolution immense, qui mettait le règne de l'esprit et la puissance du génie à la place de la force brutale et matérielle, consacrée trop longtemps par les succès des Barbares et le règne de la féodalité.

C'est dans le siècle qui vit naître l'université de Paris (1), si richement dotée par Philippe-Auguste (2), que fut créée notre université (3). La générosité du sou-

(1) L'université de Paris fut créée en 1200 ; celle d'Oxford, vers 1206; de Palencia, 1208; Padoue, 1221; Salamanque, 1223; Coïmbre, 1227; Toulouse, 1228; Cambridge, 1231; Vienne, 1236; Naples, 1239; Upsal, 1240; Montpellier, 1196-1283; Lisbonne, 1290; Lérida, 1300; Fermo, 1303; Orléans, 1305, etc.; la plupart des universités d'Europe adoptèrent les règlements de celle de Paris.

(2) Ordonnances de 1200 et 1215.

(3) M. Labbey de Billy, professeur d'hist. à la faculté des lettres de Besançon, mort en 1825, a donné, d'après les registres, l'*Hist. de l'université du comté de Bourgogne*, 2 vol. in-4°. : le 3e., qui devait contenir les chartes, n'a pas été

verain, d'Othon IV, qui avait voyagé en Italie (1), dans cette terre classique de la saine littérature et du bon goût, et dont peut-être l'intime confident, le docte Ardicius (2), avait assisté aux leçons des célèbres professeurs de Bologne, de Rome et de Pavie, fonda cette école nouvelle, que le souverain pontife Nicolas IV (3) s'empressa d'approuver suivant les usages du temps.

publié. M. *Paul de* Jallerange possède ces précieux manuscrits.

(1) Ce prince eut part à l'expédition française envoyée pour venger le massacre des *Vêpres Siciliennes*. Tiraboschi, t. 3, p. 259; Crevier, *Hist. de l'université de Paris*, dissert. 43, passim.

(2) *Ardicius ou Ardicion*, qualifié *vir venerabilis et discretus*, prenait lui-même le titre de *Professeur-ès-lois:* on peut conjecturer qu'il ne fut point étranger à l'enseignement de cette science dans l'université fondée à Gray par Othon. Ce prince l'honorait d'une confiance sans bornes; on en a la preuve dans la participation d'*Ardicion* à la plupart des débats importants qui signalèrent le règne du comte de Bourgogne. Il accompagna son maître en Italie et en France; et, l'an 1293, il se rendit au camp de l'empereur *Adolphe*, devant Colmar, pour y renouveler entre les mains de ce prince l'acte de foi et hommage d'Othon. — Chevalier, *Mémoires sur Poligny*, I, 379, 380.

Ardicion est nommé *seigneur de lois et clerc* du comte Othon dans le testament de ce prince, dont il fut l'un des exécuteurs (13 sept. 1302).

(3) Il occupa le siége pontifical de l'an 1288 à l'an 1292. La charte d'Othon, datée du 12 août 1287, est imprimée dans *l'Hist. de Gray*, par Crestin, aux preuves, page 16.

De Gray, où elle était placée, elle fut transférée à Dole, devenue le siége du parlement (1) et la capitale du comté. Cette translation fut opérée par Philippe-le-Bon (2): il appartenait à un prince puissant, qui marchait l'égal des rois, de donner à l'université qu'il instituait pour tous ses États (3), les moyens d'obtenir cette splendeur qu'elle ne tarda pas à acquérir, et qui attira dans son sein tant d'étrangers d'Allemagne, de Suisse, des Pays-Bas, du duché de Bourgogne et même de l'intérieur de la France. Et parmi ces étudiants on remarquait des princes, des ducs des maisons de Bavière et de Bade (4), des comtes et des barons de l'empire, toute la noblesse et la haute bourgeoisie du voisinage (5), les Vergy, les de Ray, les Grammont, les Beaujeu, les Granvelle, les Terrier, les Talbert, etc. Un grand nombre de ces élèves laborieux étaient destinés à faire un jour, par leur immense savoir, la gloire de leurs maîtres comme leur illustration propre; et parmi ceux-ci nous signalerons le fameux

(1) Bulle du pape Martin V, adressée à l'archevêque de Besançon, 12 octobre 1420. V. Pièces justificatives, N°. 1.

(2) Elle fut approuvée par le pape Eugène IV; bulle du mois d'octobre 1437, dans le manuscrit déjà cité de M. Paul de Jallerange.

(3) Lettres patentes données à Dijon dans le mois de juillet 1424. V. Pièces justificatives, N°. 2.

(4) De Billy, *Hist. de l'univ.*, I, 26-44.

(5) *Ibid.*, I, 51.

Juste Lipse, que ses compatriotes surnommèrent le prêtre de la philosophie et de la littérature, *sapientiæ et litterarum antistes* (1). Les célèbres congrégations de Cluny (2) et de Citeaux (3) firent agréger leurs écoles à l'université de Dole ; et beaucoup plus tard le collége des Jésuites sollicita la même faveur, qui ne lui fut accordée qu'aux instances du parlement et à la prière des magistrats de cette ville (4). Des princes se plurent à y recevoir les grades littéraires, et, sous le rectorat de *Jean* Languet (5), qui devint membre du conseil d'État de Flandre, Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche et comte souverain de Bourgogne,

(1) Juste Lipse fut quelque temps secrétaire du cardinal de Granvelle. Son séjour à Dole faillit lui être fatal : après avoir assisté aux thèses d'un de ses amis, il se réjouit de son succès sans doute d'une manière excessive; car la fièvre qui suivit cette espèce d'orgie, le conduisit presque au tombeau.

(2) Les lettres patentes accordées par l'empereur Maximilien, et l'archiduc Philippe, son fils, sont du mois de mars 1494, et la bulle d'Alexandre VI, de l'an 1499.

(3) La bulle de Benoit XII, qui ordonne de former de nouveaux colléges, est de l'an 1335. Ce fut seulement en 1498 que celui de Citeaux fut fondé à Dole.

(4) De Billy, I, 81.

(5) Il appartenait à la famille distinguée des barons de Salfres et de Gergy, dont descendaient aussi *Hubert* Languet, conseiller d'Etat d'Auguste, électeur de Saxe ; *Jean-Baptiste-Joseph* Languet, curé de St.-Sulpice, à qui l'on doit la reconstruction de cette magnifique église ; *Jean-Joseph* Languet, son frère, archevêque de Sens, membre de l'Académie française; de Billy, I, page 50.

fut reçu docteur en droit civil : son diplôme, écrit en lettres d'or et décoré de précieuses vignettes, lui fut remis dans une boîte de vermeil (8 août 1502). Le nombre des professeurs de l'université ne fut pas constamment le même; il varia selon les ressources (1); mais toutes les facultés y étaient réunies, et primitivement dix-sept chaires principales (2) avaient été créées pour la théologie, le droit canon, le droit civil, la médecine, les humanités, l'éloquence, la philosophie et les langues latine, grecque et hébraïque. Ne pouvant nommer ici tous les maîtres dont les leçons illustrèrent cette grande école, nous nous bornerons à citer *Antoine de* Roche, né à Poligny (3); *Nicolas* Belloni, d'une famille patricienne de Casal (4); *Jérôme* Olsignanus, chevalier et comte palatin (5);

(1) Les États et le prince avaient fait un fonds dont le revenu annuel était de 1200 florins. Les magistrats de Dole accordèrent à l'université le droit de *rouage,* établi sur les voitures étrangères qui traversaient la ville. De Billy, I, 25.

(2) De Billy, I, 25.

(3) *Antoine* de Roche, professeur de droit canon pendant plus de trente ans, devint grand prieur de Cluny : il vivait à la fin du 15e. siècle.

(4) *Nicolas* Belloni, professeur en droit, puis conseiller au sénat de Milan, est auteur de plusieurs *consultations*, qu'il dédia au chancelier de Granvelle.

(5) *Jérôme* Olsignanus, successeur de Belloni, avait professé à Fribourg en Brisgau : il devint conseiller d'État en Flandre : le cardinal de Granvelle avait beaucoup d'estime

Etienne STRATS, de Salins (1); *Jean de* ST.-MAURICE (2); les deux frères CHIFLET (*Claude* et *Jean*) (3); *Cornélius* CAMERARIUS, de Bénévent (4); *Antoine* LULLE, de l'île Maïorque (5); *Cornélius* AGRIPPA (6), et ce *Charles* DUMOULIN, auquel mon honorable prédécesseur dans la présidence, M. CLERC père, a rendu un hommage

pour ce savant, auquel on doit plusieurs *consultations manuscrites,* très-estimées.

(1) *Etienne* STRATS, de Salins, devint conseiller au sénat de Brabant: il était élève de *Pierre* LORIOT, son compatriote, qui avait étudié à Dole, et qui fut professeur à Bourges et à Leipsick. Strats a composé plusieurs traités de droit.

(2) *Jean* de ST.-MAURICE ou de ST.-MAURIS, professeur en droit civil, maître des requêtes de l'hôtel de Charles V, son ambassadeur en France, président du conseil d'Etat des Pays-Bas, mourut à Dole en 1555. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres, un *Traité des restitutions*, Paris, 1548. Il était beau-frère du chancelier et l'oncle du cardinal DE GRANVELLE.

(3) CHIFLET (Claude et Jean). Voyez *Biographie universelle,* et DE BILLY, I, 63, 255.

(4) D. GRAPPIN, *Hist. du comté de Bourgogne*, p. 295.

(5) *Antoine* LULLE eut parmi ses élèves *Claude de la Baume*, archevêque de Besançon, dont il devint vicaire général; *Gilbert* COUSIN, son ami, en parle ainsi: *Theologus vir, ob integritatem vitæ, ob singularem prudentiam, ob raram et incomparabilem eruditionem adeo mihi charus ut nesciam an amicum habuerim unquam chariorem.* Burgundiæ Descr., p. 76.

(6) *Cornélius* AGRIPPA, né à Cologne en 1486, professait l'hébreu à Dole en 1509. DE BILLY, I, 54.

si éclatant et si mérité (1). La célébrité qu'ils durent à leur enseignement, s'est perpétuée dans les ouvrages qu'ils ont laissés, et qui honorent à la fois le siècle où ils ont vécu, comme l'université qui favorisa leurs efforts (2).

Pendant que les hautes études florissaient dans la capitale du comté de Bourgogne (3), une cité voisine, jadis puissante, alors réduite à l'enceinte de ses murs et n'ayant d'autres richesses que ses vertus antiques, faisait de nobles et généreuses tentatives pour raviver dans son sein le feu de la science que des temps malheureux y avaient presque entièrement éteint. Les écoles de Besançon avaient autrefois rivalisé avec celles de Lyon et d'Autun (4) : les voix éloquentes de QUINTILIEN (5) et

(1) *Recueil de l'Académie*, séances des 28 janvier et 25 août 1838.

(2) Le manuscrit de Guillaume de Tyr, trouvé dans le collége de Cluny ou de St.-Jérôme de Dole par *dom Philibert Poissenot de Jouhe*, fils d'un professeur de cette université, fut publié à Bâle en 1549.

(3) *Dola..... studiis referta benignis atque omnis nutricula juris :..... pari delectatione afficiunt gymnasia celeberrima, ac toto orbe terrarum decantatissima, in quibus summa diligentia et puritate scientiæ et liberales artes interpretantur : habent enim* INSIGNES PROFESSORES *Gilbert* COUSIN : Burg. Descr., p. 74.

(4) DE BILLY, I, 16.

(5) C'est une tradition, recueillie par nos vieux écrivains, que l'auteur des *Institutions oratoires* a professé à Besançon.

de TITIANUS (1) s'étaient fait entendre dans les auditoires de notre ville, où l'on voyait accourir de toutes parts les jeunes Gallo-Romains. Cette Académie, qui avait reparu au temps de CHARLEMAGNE, fut relevée par l'empereur FRÉDERIC BARBEROUSSE, pendant son séjour dans notre province (2); et nos cathédrales, nos divers chapitres, nos abbayes (3) s'efforcèrent à l'envi de conserver et d'entretenir le goût des sciences spéculatives. Le pape NICOLAS V (4) accorda en 1450 aux instances des

(1) AUSONE : *In gratiarum actione ad Gratianum imperatorem pro consulatu.* V. CELLARIUS, *Geograph. antiq.*, lib. II, cap. III, §. 4, p. 232; CHOPIN, *Domaine de la couronne de France*, liv. III, titre 27, §. 17; CHIFLET, *Vesontio*, pars I, cap. XXVIII, p. 100; DE BILLY, I, 16.

(2) CHIFLET, *Vesont.*, I, 104.

(3) CHIFLET, *Vesont.*, I, 103, cite les *écoles municipales* qui remontaient à une époque très-reculée : *Viguerant post omnem memoriam, publicis dotatæ sumptibus, etc.;* celles de St.-Jean, *scholæ apud* S.-Joannem Bisuntinum, sont citées par Pierre Damien dans sa lettre à Hugues I, archevêque de Besançon; celles de Ste.-Marie-Madeleine sont indiquées *in instrumentis chartularii Magdalensis, ann.* 1267 *et* 1284; celles *de Ste.-Brigitte* sont mentionnées *in actis Capituli* 7 oct. 1500; le collége *de St.-Maurice*, fondé par le chancelier DE GRANVELLE, fut augmenté par le cardinal, son fils, et approuvé par le pape JULES III et l'empereur CHARLES-QUINT : le collége des Jésuites fut établi à Besançon le 26 mai 1597.

(4) V. la charte de Nicolas V, aux pièces justificatives, N°. 3.

citoyens de Besançon un enseignement supérieur, ou, comme on disait alors, *une étude pour les arts libéraux* (*studium in artibus liberalibus*), véritable université qui, suivant les bulles pontificales, devait jouir de tous les priviléges, les prérogatives, les immunités et les honneurs réservés aux grandes et anciennes universités (*in aliis quibuscumque studiis generalibus*). Louis XI, qui, après avoir dépouillé du comté de Bourgogne Marie, fille de Charles-le-Téméraire, voulut sans doute se rendre favorables les habitants de la ville la plus populeuse de la province, ordonna, par des lettres patentes en date du mois de mars 1480 (1), que l'université de Dole serait transférée à Besançon : cette translation n'eut point lieu; mais en 1564, une bulle du pape Pie IV établit dans notre ville une *étude* de médecine, de théologie, de droit canon et de droit civil (2): l'empereur Ferdinand Ier. fournit une partie des fonds nécessaires à cet établissement (3); les citoyens firent le reste.

Ce n'était point une basse jalousie qui dirigeait les magistrats de Besançon dans les efforts qu'ils faisaient pour obtenir une université : le but de nos concitoyens était plus noble et plus digne de leur antique gloire. Besançon, ville impériale, était depuis longtemps le siége

(1) V. ces lettres patentes aux pièces justificatives, N°. 4.

(2) De Billy, *Hist. de l'univ. du comté de Bourgogne*, I, 79.

(3) Voyez la charte donnée par cet empereur en 1564. Pièces justificatives, N°. 5.

d'un vaste et puissant archevêché : cette cité, pauvre, il est vrai, et placée au centre d'un territoire presque ingrat, possédait des institutions municipales qui en faisaient une république à peu près indépendante, et ses habitants avaient conservé l'amour de la science aussi bien que celui de la liberté. Dans tous les temps ils s'étaient montrés jaloux d'attirer dans leur ville des maîtres célèbres : lorsque Dumoulin eut été forcé de quitter Dole, ils s'étaient empressés de lui offrir un asile assuré, et des appointements qui s'élevaient à la somme, énorme à cette époque, de deux mille écus par an. Le docte professeur ne put accepter des offres aussi magnifiques; mais il honora l'école bisontine de trois leçons, dans les premiers jours du mois de janvier 1557 : la présence de Dumoulin dans nos murs enflamma la verve de nos heureux concitoyens, et des poëmes furent alors composés en l'honneur de cet illustre jurisconsulte (1).

La voix publique désignait aux magistrats de Besançon l'immortel Cujas, dont la renommée avait redit depuis longtemps le savoir immense (2). Le docte professeur de Bourges, ne pouvant souscrire à l'honorable invitation d'une ville qui mettait à tout prix sa présence dans son école, répondit en désignant, pour le remplacer, un jurisconsulte qu'il regardait comme un autre lui-même, et ce savant était un com-

(1) De Billy, I, p. 77; — M. Clerc père, *Discours sur Ch.* Dumoulin, p. 4.

(2) De Billy, I, 63.

patriote : *Vous avez*, dit-il, *dans* CLAUDE CHIFLET, *un autre* CUJAS (1).

Dès lors les liens les plus affectueux unirent le professeur et les Bisontins : l'un ne parle de notre ville qu'avec l'émotion d'un vif attachement, *Vesontio mihi amicissima* : les autres voulurent lui donner une preuve de leur admiration en lui offrant un manuscrit précieux sur le droit romain : c'étaient les *réponses de Papinien*, sur lesquelles CUJAS fit lui-même un commentaire (2).

Peu de temps aprés, les citoyens de Besançon appelèrent François BAUDOIN, célèbre jurisconsulte et professeur à Paris (3); il accepta une invitation aussi honorable, et déjà sa riche bibliothèque était arrivée dans notre ville; mais des ordres suprêmes lui imposèrent

(1) *Habetis alterum me Claudium Chifletium*; — extrait d'une lettre de *Cujas* aux magistrats de Besançon : cette lettre est citée par le président *Chiflet*, dans sa notice sur les savants de sa famille. Catalogue de ses livres, p. 2, in-fol. de 1755. Manuscrit déposé à la bibliothèque publique de Besançon.

(2) « *Nous avons conservé à Besançon des manuscrits de cet ancien droit* (le droit Romain), *et M*^e^. CUJAS *en a tiré celui des ouvrages de* PAUL, *sur lesquels il a fait un docte commentaire.* » Voici comment Cujas s'exprime lui-même à cet égard : *Sententiæ Pauli quas in optimo illo libro quem Vesontio dedit, civitas nobilissima mihique amicissima.* CUJAC., lib. 21, obs. 16. DUNOD, *Hist. du comté*, t. II, liv. VI, p. 410. DE BILLY, I, p. 63.

(3) DE BILLY, I, 80.

l'obligation de ne point quitter l'université parisienne. Baudoin en exprima noblement ses regrets à une cité qui se montrait si jalouse de la gloire que donne l'étude des sciences; et les gouverneurs de Besançon répondirent aux généreux sentiments du maître, dont leur jeunesse n'avait pu entendre les doctes leçons, en lui envoyant dans une boîte d'or le diplôme de citoyen. Les registres de l'hôtel de ville contiennent cette mémorable correspondance de nos magistrats avec *François* Baudoin.

L'université de Besançon ne put se maintenir avec l'éclat que désiraient ses magistrats : elle rencontra même d'insurmontables obstacles dans l'opposition de quelques pontifes, qui retirèrent l'approbation de leurs prédécesseurs, et dans la résistance du chef de l'empire (1). D'ailleurs les troubles politiques et religieux des 16e. et 17e. siècles détournèrent les esprits de toute étude littéraire; on négligea les sciences pour les combats; et, au lieu de ces disputes innocentes, quoique vives et animées, sur les questions les plus ardues de la scolastique ou de la théologie, les querelles de cette

(1) Par une bulle du 23 octobre 1567, le pape *Pie V* révoqua la permission que son prédécesseur avait donnée d'ériger une université à Besançon. (*Inventaire du chapitre de St.-Jean.*) Les magistrats obtinrent de Sixte-Quint une bulle de confirmation que ce pontife révoqua plus tard : Grégoire XIV (15 février 1591), Clément VIII (2 février 1592), Paul V (7 juin 1611), Urbain VIII (10 septembre 1630), renouvelèrent la défense d'établir une université à Besançon; mais elle se maintint malgré ces obstacles.

époque de malheurs et de discordes, de passions haineuses et de guerres civiles, se vidèrent sur des théâtres moins pacifiques que les universités et avec d'autres armes que les arguments de la logique : les écoles furent partout presque entièrement abandonnées.

Après ces grandes commotions, la province, deux fois conquise par Louis-le-Grand, passa sous la domination française. Les magistrats de Besançon rappelèrent alors les avantages qu'une grande école devait trouver dans leur ville, placée, disaient-ils, dans un site agréable, dont les habitants s'étaient toujours distingués par leurs bonnes mœurs, par leur piété et par leur amour pour la science, et qui d'ailleurs était voisine de la Suisse et de l'Allemagne. Ils obtinrent la translation de l'université de Dole à Besançon (1); mais il fallut acheter cette faveur; elle fut payée la somme énorme de 50,000 écus (2); et, comme les caisses publiques étaient vides par suite des guerres récentes, et du siége que l'on venait de subir, riches et pauvres, hauts magistrats et simples citoyens, tous se cotisèrent, et, en échange de l'université, Louis XIV reçut cet argent d'un peuple avide d'instruction et toujours plein de cet antique patriotisme, auquel les Bisontins ne furent jamais infidèles.

Notre université prospéra dans ce nouveau séjour. La Flandre, il est vrai, depuis la séparation des deux provinces, cessa d'envoyer une partie de ses enfants achever leurs études dans le Comté de Bourgogne; mais

(1) Lettres patentes du mois de mai 1691; de Billy, I, 99.

(2) De Billy, I, 98.

notre université trouva un dédommagement à cette perte dans le concours des élèves qui venaient de l'Allemagne et de la Suisse catholique, apprendre, avec le droit, la théologie et la médecine, une langue que ses nombreux chefs-d'œuvre avaient rendue celle de l'Europe. On vit même les provinces voisines envoyer leurs élèves aux cours de nos professeurs bisontins, dont la réputation de savoir, d'érudition et de jugement ne fut jamais contestée. Parmi les nombreux élèves qui honorèrent notre université jusqu'à l'époque fatale de sa suppression, nous nous contenterons de rappeler l'illustre Désault, le restaurateur de la chirurgie française; Lombard, Thomassin, Percy, Duchanoy, ses amis et ses émules; Caille, le médecin du duc de Nivernais; Suard, qui, dans sa haute position littéraire, n'oublia jamais son pays, et dont le dernier souvenir fut l'acte de bienfaisance et de patriotisme qui honore à la fois la province dans laquelle il voulut encourager l'amour de la science, et l'Académie à laquelle il confia ce noble soin; Proudhon, que l'école de droit de Dijon pleurera longtemps, et dont une voix éloquente (1) va revendiquer la gloire pour notre Franche-Comté, dans laquelle il reçut le jour, et pour notre Académie, dont il fut l'un des membres les plus distingués (2).

(1) M l'avocat Curasson père.

(2) Notre université produisit en divers temps 34 présidents, conseillers et avocats généraux au parlement du comté de Bourgogne; quatre sénateurs au sénat de Milan; cinq ambassadeurs; un président et trois conseillers au conseil d'État des Pays-Bas; enfin, un chancelier de l'empereur Charles-Quint et un cardinal.

On n'oubliera jamais les maîtres célèbres dont le savoir excitait tant d'émulation : c'étaient, dans la médecine, les ATHALIN, les BILLEREY, les FRANCE, les CHARLES, les ROUGNON et les TOURTELLE (1); dans le droit, les SEGUIN, les COURCHETET, les DUNOD, les COURVOISIER, les GRAPPE ; et dans la théologie, cette science dont notre province est en quelque sorte la patrie adoptive, quand nous avons prononcé le nom de BERGIER, qui fut l'élève de notre université, avons-nous besoin de parler des BULLET, des JACQUES, et de tant d'autres, dont la France catholique saura toujours apprécier le haut mérite?

Messieurs, lorsque l'homme de génie qu'un grand bienfait du ciel accorda aux Français pour réparer les maux d'une époque à jamais désastreuse, conçut la pensée d'ajouter à la gloire dont ses armes avaient comblé la patrie, la gloire non moins grande que donnent les sciences et les lettres, il établit l'université de France, et des facultés furent placées dans les villes principales de l'empire. Alors NAPOLÉON, à qui personne n'a jamais contesté le talent d'avoir su connaître les hommes, choisit, pour diriger deux de ces grandes écoles, des professeurs de l'ancienne université de Besançon : PROUDHON fut doyen de la faculté de droit de Dijon, et l'abbé JACQUES de la faculté de théologie de Lyon.

(1) TOURTELLE, mort en 1801, lors du rétablissement de l'école spéciale de Strasbourg en 1794, y fut nommé professeur, « et pendant quatre ans, on le vit faire avec le plus brillant » succès, des cours d'hygiène, de matière médicale et de chimie. » *Biogr. univ.*

Mais pourquoi, Messieurs, aller chercher des souvenirs déjà reculés, lorsque nous avons sous les yeux la preuve de cet amour de la science, qui sera toujours héréditaire dans ce pays? Sans parler de nos écoles, qui n'ont jamais cessé d'être fréquentées par un grand nombre d'auditeurs laborieux, ni de votre bibliothèque publique, dont la salle devient de jour en jour insuffisante pour contenir les hommes de tous les âges qui vont y puiser d'utiles connaissances, que dirons-nous de nos magistrats, de notre clergé, de la population tout entière? Lorsque l'on apprit naguère la nouvelle inattendue du refus qu'essuya l'humble supplique de la députation franc-comtoise qui demandait le rétablissement de notre faculté des sciences, supprimée dans des temps malheureux par une inconcevable méprise, et que des craintes, qui n'étaient point sans fondement, purent être conçues même pour la conservation du dernier débris qui nous reste de notre ancienne université, avec quel empressement n'avons-nous pas vu notre digne prélat, le respectable président de notre cour royale, le chef si éclairé et si actif de notre département, notre excellent recteur, le magistrat vigilant de la cité, de concert avec tous ses conseillers, réunir leurs efforts pour prévenir ce nouveau désastre réservé à une province dévouée à l'ordre comme à l'instruction (1)?

(1) A plusieurs reprises, le conseil municipal de Besançon a réclamé auprès du gouvernement la restauration de son ancienne université. (Délibérations des 14 janvier 1816 et 14 janvier 1839.)

Et vous aussi, Messieurs, vous n'avez pas été indifférents au danger qui nous menaçait: c'est vous qui l'avez signalé à l'attention publique, et qui avez fait un appel au patriotisme de tous les Francs-Comtois: votre voix a été entendue, et de toutes parts de nobles tentatives sont faites pour une aussi belle cause. Honneur à la province où l'amour de la science excite un zèle si généreux! Honneur aux magistrats qui répondent aussi noblement aux vœux du pays! Courage et persévérance! La Franche-Comté ne sera point déshéritée (1).

(1) Nous croyons devoir consigner ici l'extrait d'une lettre ministérielle, publié par l'*Impartial* du 7 février dernier: « A aucune » époque il n'a été dans la pensée du ministre qui, sur plusieurs » points de la France, a rétabli des facultés abolies, d'enlever à la » capitale de l'ancienne Franche-Comté les établissements qu'elle » possède et dont elle est si digne. Le grand-maître de l'université » pense, au contraire, qu'une faculté des sciences sera convenablement placée dans une ville éminemment scientifique telle que » Besançon ; que, lors même que de grands foyers d'instruction » devraient être alimentés dans quelques villes prépondérantes par » leur population, le projet n'existerait pas moins de fonder et » d'entretenir de grands centres d'études à Montpellier, à Aix, à » *Besançon*, etc., villes paisibles, studieuses, placées dans des » conditions favorables pour appeler la confiance des familles, » réunir une nombreuse jeunesse et devenir des Oxford et des » Cambridge français. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. 1.

Bulle du Pape Martin, Ve. du nom, du mois d'octobre 1420 (1).

Martinus, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Bisuntino, salutem et apostolicam benedictionem. Solicite consideramus indagine perlustrantes quod per litterarum studia, cooperante illo a quo universorum charismatum copia et fides catholica invalescit, et eos qui immediate virtutum decorantur insigniis, sibique thesauros scientiæ venditant cunctis operibus preferendis studia ipsa in vicis plantamus accommodis, et ut plantata succrescant ac germinent, apostolici favoris suffragio confovemus. Cum itaque, sicut dilectus filius, nobilis vir dux Burgundiæ, per suas patentes litteras nobis intimare curavit, locus de Dola tuæ diæcesis, consideratis attentius ejus circonstanciis universis, accommodatius et aptius quamplurimum fludio dignoscatur, nos publicæ utilitatis profectibus expedire nonmodicum arbitrantes, ut cultores sapientiæ augmententur, fructum largiente studiorum domino in tempore producendi, gerentes etiam de tuæ circonspectionis industria fiduciam in Domino specialem, supernitati tuæ per apostolica scripta mandamus, quatenus,

(1) Cette charte et la suivante sont écrites d'une manière presque illisible.

si dictus locus de Grayaco dictæ diæcesis, in quo olim felicis recordationis Nicolaus papa quartus, prædecessor noster, per suas litteras studium generale, numdum tamen inibi incœptum, vigere (et esse) concessit, tu per te vel alium authoritate nostra facias et concedas, ut in dicto loco de Dola sit deinceps studium generale, in quo magistri doceant et scolares libere studeant et audiant, in quâvis licitâ facultate lectiones et cursus pro licentiæ gradu et magisterii honore inibi acquirendis, in aliisque generalibus studiis fieri consuetas facere valeant. Et si qui pro casu temporis in eodem studio fuerint qui scienter virgulam assequantur sibi docendi licentiam et alios erudire valeant, aut quosvis alios quos in eisdem facultatibus seu aliqua ipsarum meruerint inferiores aut superiores gradus vel honores petierint, exhiberi studeas et ordines authoritate predicta vel in jure canonico et in civili, necnon in medicina et artibus examinari possint ibidem; ac in eisdem facultatibus duntaxat licentiæ gradus suscipere necnon titulos magisterii, atque doctoratus honore decorari, statuas. Insuper ut quoties aliqui ad magisterium seu gradus hujusmodi fuerint promovendi, presententur tibi et successoribus tuis qui pro tempore fuerint, vel eis quos ad hoc tu et præfati successores duxeritis in eodem loco deputandos qui doctoribus et magistris facultatis illius in quâ examinatio fuerit facienda de universitate scholarum in eodem studio presentibus convocatis, eos gratis et difficultate qualibet sublata, de scientia modo legendi et aliis etiam quæ in promovendis in magisterium seu ad hujusmodi officium requiruntur examinare studeant diligenter, et illos quos

ydoneos reperient petito seu de doctorum et magistrorum eorumdem consilio (quod in ipsorum consulentium dispendium vel jacturam revelari quomodolibet sub divinæ maledictionis intimatione districtissime prohibemus), approbent et admittant, eisque petitam licentiam largiantur, alios minus idoneos penitus repellendo, postpositis omni gratia et favore. Cæterum ne vacancia in Bisuntina ecclesia contingat promoveri volentes ad magisterium aut gradum vel honorem hujusmodi impediri, volumus ut tempore vacationis ipsius ecclesiæ, capitulo Bisuntino vel ejus ydoneo vicario ad hoc specialiter constituto, promovendi hujusmodi præsentem qui eos examinet et examinatos approbent vel reprobent secundum modum superius declaratum. Illi autem qui in præfato loco de Dola examinati et approbati fuerint ac docendi licentiam obtinuerint, sicut prædicitur, ex tunc absque examinatione vel approbatione alia legendi vel docendi ubique plenam et liberam habeant facultatem, nec a quoque valeant prohiberi. Sane et rite in præfatis examinibus procedatur præcipimus, ut doctores et magistri legere in eodem studio cupientes nunquam incipiant, prestent publice juramentum quod ipsi vocati ad examinationes venient, nisi fuerint legitime impediti; et gratis, sine difficultate, odio et favore postpositis, dabunt examinatori fidele consilium qui de examinatis vel ne digni approbari valeant aut indigni merito reprobari; qui vero juramentum hujusmodi prestare noluerint, nec ad legendum nec ad examinationes easdem, nec etiam ad aliqua universatis prædicta commoda vel beneficia ulterius admittantur. Nos etiam tibi studium hujusmodi

et ipsius universitatis doctores juris utriusque et magistros, necnon regentes, docentes, studentes inibi, pariter et audientes in dictis facultatibus ac studiis et universitatibus eorumdem pro tempore quæcumque supposita tam spiritualiter quam temporaliter convenientibus et præsertim similibus indultis, etiam ante te datum, novissime, tunc vigens in ecclesia Bisuntina, doctoribus, magistris, regentibus, legentibus, studentibus, scolaribus, et aliis quibuscumque suppositis commorantibus seu residentibus in quibuscumque aliis generalibus studiis quomodolibet concessis et quibus illi seu alia studia et universitates hujusmodi qualitercumque potiuntur et gaudent, privilegiis, libertatibus, gratiis, honoribus, exemptionibus et immunitatibus authoritate prædicta dotandi, fulciendi, muniendi, eaque illis concedendi; et etiam ut illa observentur et vigeant inconcussa, adversus eorum transgressores, sententias et pœnas congruas statuendi. Necnon circa ipsius rectorem ejusque electionem vel assumptionem, dispositionem, potestatem, jurisdictionem, regimen et exercitium, atque omnia alia et singula quæ in præmissis circa ea etiam alias quomodolibet necessaria vel opportuna fuerint, disponendi, statuendi et ordinandi, ac etiam per te vel alium seu aliter exequendi seu exequi faciendi, plenam et liberam eadem authoritate in omnibus licentiam largimur et etiam facultatem constitutionibus et ordinationibus apostolicis, necnon indulgentiis, privilegiis et gratiis hujusmodi aliis universitatibus studiisque seu doctoribus, magistris, regentibus, docentibus, legentibus, studentibus, scolaribus et aliis suppositis, eisdem a sede

apostolica et alia quomodolibet concessis statutis quoque et studiorum juramento confirmatione apostolica, vel quacumque firmitate alia vallatis cæterisque contrariis nonobstantibus quibuscumque; volumus autem quod si tu forsitan exequendi nec prima vice commode non potueris seu nolueris interesse, alias ex civitate Bisuntina et diæcesi abesse, ne contigerit dilectus filius abbas monasterii Sancti-Pauli Bisuntini ordinis sancti Augustini ea omnia et singula quærite duntaxat ante dicta in preteritos quomodolibet facienda seu exequenda fuerint, et cui etiam super hoc plenam et omnimodam potestatem seu etiam facultatem per præsentes concedimus, nihilominus faciat et exéquatur. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, idus octobris, pontificatus nostri anno quarto.

Extrait des Registres de l'Université, cote 3e.

N°. 2.

Lettres patentes de Philippe-le-Bon, duc et comte de Bourgogne, du mois de juillet 1424.

Philippus, dux Burgundiæ, comes Flandriæ, Arthesii et Burgundiæ palatinus, dominus de Salinis et de Mechlinia, universis in Christo fidelibus præsentes litteras seu præsentem paginam inspecturis, salutem in Domino sempiternam. Cum sanctissimus dominus noster dominus Martinus papa quintus ad humilem nostram supplicationem nuper creaverit, instituerit et fundaverit universitatem et studium generale in villa nostra Dóla, Bisuntinæ diæcesis, in dicto nostro Burgundiæ comitatu, in quavis facultate

licita, videlicet in theologia, jure canonico et civili, medicina, necnon in septem artibus liberalibus, ipsamque universitatem et studium generale ac supposita ejusdem tam spiritualiter quam temporaliter, convenientibus et presertim similibus indultis olim ante sedatum novissime tunc vigens in ecclesia Dei schisma, doctoribus, magistris, regentibus, legentibus, studentibus, scolaribus et aliis quibuscumque suppositis commorantibus seu residentibus in quibusvis aliis generalibus studiis quomodolibet concessis, et quibus illi seu alia studia et universitates hujusmodi qualitercumque potiuntur et gaudent, privilegiis, libertatibus, gratiis, honoribus, exemptionibus et immunitatibus liberaliter dotaverit, et authoritate apostolica dotari mandaverit, ut, per suas bullas super hoc confectas, graciose concessas et nobis transmissas luculenter et manifeste constat et apparet: et nos tam grande et velut inestimabile bonum considerantes, necnon dictam villam de Dola ad id plurimum accommodam et situs localis amœnitatem ipsiusque ac..... fluvium circummeantem, fertilitatem perpensius attendentes, quæ quidem villa non a dolo seu dolore sed a dolando (perfectionner, polir) merito Dola nuncupatur: nam sicut per lignorum artifices, mediante dolabra, putrida, tortuosa et nodosa mundificantur, rectificantur, leniuntur atque dolantur, de quibusdam lignis sic aptatis fiunt columnæ fabrorum manufactorum, quæ ipsæ parare et ornare palatia noscuntur, in quibus, sapientia et scientia mediantibus, reges regnant et potentes distribuunt justitiam, unde tandem palatium non manufactum inhabitare merentur; verum quia nos et cæteri inclitæ recordationis prædeces-

sores nostri Burgundiæ comites in ipsa villa nostra de Dola, dolabra, id est, justitia mediante, quæ hactenus inibi et potissime in parlamento nostro, in quo causæ quævis et querela definiri solent, et penitus sopiuntur, putrida, id est crimina, resecantur, mali mores corriguntur, et nodosæ quæstiones sive querelæ dubiæ leniuntur atque lucidantur : decet ideoque justitiæ palmites propagare, ut continuatis studiis virtus crescat, sicque a radice virtus parveniens fomentis præhabitis fructus sapientiæ conferat per quam rectius ad luculentiam divinæ cognitionis erigitur, boni et mali, liciti et illiciti discretio præparatur ; profecto sicut a radice cuncta vegetabilia nutrimentum accipiunt, ut a fontibus emanant rivuli, sic a studentium laboribus universæ profectionem intelligentiæ per exercitium lectionum necesse est emanare. Cupientes igitur commodam profectionis materiem volentibus preparare, ac sapientiam scientibus aperire, fontesque et rivulos doctrinæ dulciores derivare, ad perpetuam rei memoriam, ad laudemque et honorem Dei omnipotentis et benedictæ matris suæ Virginis gloriosæ, cujus in honorem ecclesia dictæ villæ nostræ, per nostros antecessores Burgundiæ comites extitit fundata, necnon sanctorum omnium, et utilitatem cunctorum Christo fidelium, imprimis volumus et statuimus, ex sapientum prælatorum, baronum et consiliariorum nostrorum complurium ad hoc vocatorum accedente consilio, et ex certa nostra scientia, universitatem sive studium generale prædictum approbantes retinemus, ac omnia et singula ejus supposita per nostras præsentes litteras sub salvo conductu seu salva guardia ac speciali

protectione nostra, cum ipsorum bonis et rebus universis, recipimus, quæ et quas volumus et districte præcipimus et mandamus ab omni vexatione, turbatione, impedimento et injuriâ per baillivos, præpositos et quosvis alios justiciarios ac officiarios nostros præsentes et futuros tueri et deffendi; et ut eisdem quietum et tranquillum statum, omniumque necessariorum exigentiam præparemus, volumus et ordinamus quod prætia competentia tam in hospitiis quam victualibus aliisque rebus universis vitæ accommodis, in villa dicta nostra de Dola, juxta locorum et temporum qualitatem et congruentiam, per baillivum nostrum Dolæ qui est et erit per tempora, vel ejus locum tenentem apponantur, cujus arbitrio, ordinationi et dicto in taxationibus negotiorum hujusmodi indubie stetur et efficaciter pareatur; qui quidem baillivus ad sancta Dei Evangelia corporaliter tacta jurabit quod, omni semoto favore vel odio, victualia et hospitia prædicta prætio competenti et moderato taxabit, fideliterque et diligenter suum in perniciosis officium exercebit. Præterea ampliationem præfati studii attentius desiderantes, omnibus ipsius rectori, doctoribus, magistris, licenciatis, baccalaureis et scolaribus necnon sex bidellis, utpote bidello generali universitatis et cujuslibet alterius facultatum prædictarum, unico duntaxat particulari bidello, scribæ sive notario stationario sive librario, campanæque ejusdem universitatis pulsatori, præsentibus et futuris sua officia personaliter exercentibus, concedimus quod immunitatis gaudeant libertate, utpote ab omnibus angariis, perangariis, talliis, collectis ac subsidiis, exactionibus, custodiis, gabelliis, enga-

belliis, exercitibus, calvacatis atque armorum ostensionibus et aliis muneribus personalibus penitus immunes existant, volentes et expresse præcipiendo mandantes universis subditis et fidelibus nostris quod omnes ad dictam villam causa studii accedentes honeste et benigne admittantur, curialiterque pertractentur et quod insuper protegantur atque defendantur ab omni vi, violentia, injuria, et opere facti, quodque manuteneantur in tranquillitate pacifica et quieta. Et si quis contra prælibatas immunitates intentare præsumpserit, se nostram noverit indignationem incurrere, pœnisque formidabilibus, ac remediis etiam opportunis subjacere, exemptionibus, immunitatibus et quibusvis franchisiis, civitatibus, villis, oppidis sive castris nobis mediate vel immediate subjectis per nos ac prædecessores successoresque nostros concessis et concedendis, nonobstantibus quibuscumque. Volumus insuper et concedimus quod rector qui nunc est, et erit pro tempore, doctores, magistri et cæteri superius nominati sive comprehensi Dolam causa studii accedentes, vel in ea commorantes, aut ad propria redeuntes cum famulis....., equis sive mulis et vehiculis aliisque bonis et rebus universis, occasione pedagii, talliæ, impositionis....., introitus et exitus, vel aliorum hujusmodi personalium onerum ubilibet et quavis authoritate impositorum et imponendorum, a nullo cujusvis conditionis et eminentiæ existat, inquietentur, molestentur, aut alio quovis modo ab eis quidquam extorqueatur; quodque universitatis prædictæ rector, doctores, magistri et cæteri supradicti, non trahantur extra Dolam in causa

personali. Item volumus et concedimus quod de injuriis, convitiis et jacturis à quibuscumque cujusvis præeminentiæ vel officii mediate vel immediate nobis subditis illatis, quod absit, vel in futurum inferendis rectori, doctoribus et magistris et aliis supradictis dictæ universitatis suppositis, Dolam venientibus, commorantibus aut redeuntibus ubique terrarum nobis mediate vel immediate subditarum, cognoscat tam in personis quam in bonis præfatus noster baillivus Dolæ; et quia indulta principum decet esse mensura, et quod etiam parum esset privilegia et libertates concedere, nisi forent qui ea tuerentur, nec rector, doctores et magistri superius nominati compellentur ad investigandum ultionem justitiæ, copias hujusmodi competere, nec eas sequendo a studio distrahi contingat vel mendicari; baillivum nostrum Dolæ prædictum præsentem et futurum judicem et conservatorem omnium et singulorum præmissorum et aliorum privilegiorum, ac immunitatum et exemptionum quarumcumque supradictarum per nos concessarum, in posterum etiam per successores nostros concedendarum, facimus et deputamus, et etiam per præsentes instituimus et in mandatis eidem, si opus sit, committendo, quoscumque ad prædicta omnia et singula tenenda et observanda per pœnarum seu mulctarum impositionem et declarationem, officiorumque, si quæ habeant, suspensionem, et alias fortius, et si opus fuerit, viribus compescat; dictosque rectorem, doctores, magistros, licentiatos, baccalaureos et studentes omnes et singulos dictæ universitatis officiarios supradictos presentes et futuros in dictis franchisiis, privilegiis,

libertatibus et immunitatibus teneat et conservet, tenerique inconcusse et observare faciat cum effectu volumus, promittimus contra tenorem prædictarum libertatum et immunitatum ipsos vel eorum ultionem indebite a quoquam inquietare seu molestare, necnon quoscumque privilegiorum violatores taliter puniat ac metu pœnarum cæteri a similibus perpetrandis seu committendis merito terrendi arceantur. Et insuper sicut convenit ludicros pellere, spes pulcherrimas fovere et bona plurima promptis animis spectare, compellantur se alibi transferre et inde studii deteriores effici; volumus et per præsentes concedimus, ut dictus noster baillivus Dolæ, dictorum guardiator privilegiorum, vel ejus locum tenens, debitores et injuriarum illatores universitatis, omniumque ejus suppositorum vocatis, evocans summarie et de plano absque strepitu ac figura judicii, sola veritate facti inspecta, compellat dictos debitores et injuriarum illatores ad sibi solvendum, restituendum aut alias satisfaciendum. Volumus insuper et ordinamus quod dictus baillivus noster Dolæ præsens et futurus, postquam ad officium baillivatus constitutus fuerit vel deputatus, si et quando per rectorem dictæ universitatis requisitus fuerit in eorum præsentia quos idem rector de gremio universitatis ipsius existentes duxerit convocare in ecclesia beatæ Mariæ prædictæ, jurare habeat quod pro posse omnia et singula privilegia prædicta ipsi universitati et ejus suppositis concessa, inviolabiliter observabit et efficaciter observari mandabit; super quibus et ea tangentibus ab omnibus justiciariis et subditis nostris judici et conservatori prædicto vel ejus locum tenenti

pareri volumus diligenter et tuendi prælibatæque universitati et ejus suppositis concessimus per præsentes ex nostra certa scientia, authoritate, speciali gratia et plenitudine nostræ potestatis concedimus, juribus, consuetudinibus, statutis, ordinationibus et mandatis factis et faciendis, ad hæc contrariis nonobstantibus quibuscumque. Quod ut firmum et stabile maneat in futurum, sigilli nostri munimine fecimus has præsentes roborari, salvo in aliis nostro et in omnibus jure quolibet alieno. Datum in villa nostra Divionensi, mense julii, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quarto.

Extrait des Registres de l'Université, cote 4e.

N°. 3.

Bulle du Pape Nicolas V, donnée à Rome aux calendes de mai 1450, et la 5e. année de son pontificat, à la prière des Recteur et citoyens de la cité de Besançon, portant établissement en ladite cité d'une étude de Belles-Lettres.

Nicolaus V, episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam Dei gloriam. Inter ceteras felicitates quas mortalis homo in hac labili vita ex dono Dei nancisci potest, ea non in ultimis computari meretur quod per assiduum studium acquirere potest scientie margaritam, que bene beateque vivendi viam prebet, ac peritum ab imperito sua pretiositate longe facit excellere,

et similem Deo reddit, suffragatur indoctis et ex infimo loco natos vehit in sublimes. Unde sedes amplifica rerum spiritualium et etiam temporalium provida ministratrix, ut eo facilius homines ad tam excelsum humane conditionis fastigium acquirendum incitentur, eis loca preparat, illos juvat et favoribus prosequitur gratiosis. Nuper siquidem dilecti filii rectores, cives et communitas civitatis Bisuntinæ, nobis significaverunt quod ipsi, non solum ad utilitatem et prosperitatem reipublice dicte civitatis et terrarum sibi subditarum, sed etiam quarumcumque aliarum mundi partium, in eadem civitate tanquam loco insigni et ad hoc accommodo et ydoneo, in quo aeris viget temperies, victualium ubertas ac ceterarum rerum ad usum hominum pertinentium copia reperitur, generale studium in artibus liberalibus, per quas mentes studentium plurimum erudiuntur et illustrantur, per sedem apostolicam fieri et ordinari ferventer exoptant. Quare nobis humiliter supplicarunt ut hujusmodi eorum desiderio annuere ac in ipsa civitate studium in liberalibus artibus erigere et instituere aliasque in premissis oportune providere paterna diligentia curaremus. Nos igitur premissa ac sinceram (sic) quam dicti rectores, cives et communitas ad nos et Romanam ecclesiam gerere comprobantur attente considerantes, et mirum in modum desiderantes quod civitas predicta scientiarum ornetur muneribus, ita ut viros producat consilii maturitate conspicuos ac virtutum ornatibus redimitos, sitque ibi liberalium artium fons irriguus, de cujus plenitudine hauriant universi litterarum cupientes imbui documentis, hujusmodi supplicationibus inclinati,

ad laudem divini nominis et fidei catholice propagationem, auctoritate apostolica, generale studium in artibus liberalibus dumtaxat in prefata civitate Bisuntina, tenore presentium, erigimus: statuentes et ordinantes quod inibi de cetero perpetuis futuris temporibus studium in hujusmodi artibus vigeat generale, quodque legentes et studentes ibidem omnibus et singulis privilegiis, libertatibus, honoribus, exemptionibus et immunitatibus concessis magistris, doctoribus et studentibus in aliis studiis generalibus, gaudeant et utantur; ac illi qui magisterii gradum in eisdem artibus petierint, per doctores seu magistros artium prædictarum Archiepiscopo Bisuntino pro tempore existenti, et, ecclesia Bisuntina pastoris solatio destituta, vicario seu officiali in spiritualibus dilectorum filiorum capituli Bisuntini presententur, qui quidem Archiepiscopus, vicarius seu officialis, aliis doctoribus et magistris in artibus ibidem tunc legentibus convocatis, promovendos eosdem in hiis que ad magisterii seu doctoratus honorem quomodolibet requiruntur, per se vel alium, juxta morem seu consuetudinem in talibus in aliis generalibus studiis observari solitos, examinare studeat diligenter, eisque, si ad hoc sufficientes et ydonei reperti fuerint, hujusmodi doctoratus seu magisterii gradum et honorem impendat. Illi vero qui in eodem studio Bisuntino in artibus examinati et approbati fuerint, ac gradum et honorem hujusmodi obtinuerint, ex tunc, absque aliis examinatione et approbatione, deinceps regendi, legendi et docendi tam in dicta civitate quam aliis quibuscumque studiis in quibus legere et docere voluerint, plenam et liberam habeant facultatem. Mandantes dilectis filiis

abbati monasterii Sancti-Pauli, et cantori ecclesie majoris, ac decano ecclesie beate Marie Magdalene Bisuntine, quos conservatores privilegiorum universitatis studii Bisuntini hujusmodi perpetuo facimus et deputamus, quatenus ipsi, vel duo aut unus eorum, per se vel alium seu alios, magistris, doctoribus et scolaribus in predicto studio Bisuntino pro tempore commorantibus, efficacis deffensionis præsidio assistentes, non permutant eos, aut aliquem eorum, in personis, rebus et bonis, contra tenorem privilegiorum, libertatum, exemptionum et immunitatum hujusmodi indebite molestari; facturi de quibuslibet molestiis atque damnis prefatis doctoribus, magistris et scolaribus de cetero inferendis et irrogandis, in illis videlicet que judicialem requirunt indaginem, summarie et de plano, sine strepitu et figura judicii, in aliis vero, prout qualitas negociorum exegerit, justitie complementum; molestatores et injuriatores hujusmodi necnon contradictores quoslibet et rebelles, cujuscumque dignitatis, status, ordinis vel conditionis extiterint, quandocumque et quotienscumque expedierit, auctoritate nostra per censuram ecclesiasticam appellatione postposita, compescendo; invocato ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii secularis, nonobstantibus tam felicis recordationis Bonifacii pp. VIII predecessoris nostri, in quibus cavetur ne aliquis extra suam civitatem et diocesim, nisi in certis exceptis casibus, et in illis ultra unam dietam (journée) a fine sue diocesis, ad judicium evocetur, seu ne judices et conservatores a sede deputati predicta, extra civitatem et diocesim in quibus deputati fuerint, contra quoscumque procedere, sive alii vel aliis vices suas com-

mittere, aut aliquos ultra unam dietam a fine diocesis eorumdem trahere non presumant, dummodo ultra duas dietas aliquis autoritate presentium non trahatur, seu quod de aliis quam de manifestis injuriis, violentiis et aliis que judicialem requirunt indaginem penis in eos, si secus egerint, et in id procurantes adjectos conservatores, se nullatenus intromittant, quam aliis quibuscumque constitutionibus a predecessoribus nostris Romanis pontificibus, tam de judicibus delegatis et conservatoribus ac personis ultra certum numerum ad judicium non vocandis, aut aliis editis que ipsorum abbatis, cantoris ac decani possent in hac parte jurisdictioni et potestati cujusque libero exercitio quomodolibet obviare, seu, si aliquibus communiter vel divisim a predicta sit sede indultum quod excommunicari, suspendi vel interdici, seu extra vel ultra certa loca, ad judicium evocari non possit, per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto ejusmodi et eorum personis, locis, ordinibus et nominibus propriis..... et qualibet alia dieta sedis indulgentia generali vel speciali cujuscumque tenoris, existat per quam presentibus non expressam vel totaliter non insertam eorum jurisdictionis explicatio in hac parte valeat quomodolibet impediri, et de qua cujusque toto tenore de verbo ad verbum in nostris litteris habenda sit mentio specialis. Ceterum volumus et apostolica auctoritate decernimus quod quilibet ipsorum conservatorum prosequi valeat articulum etiam per alium inchoatum, quamvis idem inchoans nullo fuerit impedimento canonico prepeditus quodque aderat presentium

sit eis et unicuique eorum in premissis omnibus et eorum singulis ceptis et non ceptis, presentibus et futuris perpetuata potestas et jurisdictio attributa, ut eo vigore eaque firmitate possint in premissis omnibus, ceptis et non ceptis, presentibus et futuris, et pro predictis procedere ac si predicta omnia et singula coram eis cepta fuissent, et ipsorum jurisdictio et cujuslibet eorum in predictis omnibus et singulis per citationem vel modum alium perpetuata legitimum extitisset, et aliis apostolicis constitutionibus, statutis et consuetudinibus dicte civitatis ceterisque contrariis nonobstantibus quibuscumque. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrorum erectionis, statuti, ordinationis, mandati, deputationis, voluntatis et constitutionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominice millesimo quadringentesimo quinquagesimo, kal. maii, pontificatus nostri anno quarto.

Archives de Besançon, layette 12.

N°. 4.

Lettres patentes du Roi Louis XI, pour la translation de l'Université de Dole en la cité de Besançon, du mois de mars 1480.

Loys, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présens et à venir : Comme puis naguères les citoyens manans et habitans de la cité de Besançon, désirans vivre en nostre grâce, amytié et bienveillance, se soient mis eulx et la dicte cité en nostre espéciale garde et protection ; à laquelle cause nous désirans icelle cité douer et prévilégier par tous bons moyens à nous possibles, à ce que iceulx citoiens soient tousiours plus enclins de nous obéir, servir, complaire, de procurer, soustenir et deffendre le bien de nous et de noz bons vraiz et loyaulx subgects de nos pays des duchié et conté de Bourgongne et d'autres noz pays affluans et fréquentans en icelle cité ; considérans aussi que la dicte cité est de toute ancienneté l'une des belles, grande et notable cité qui soit en tous les pays et marches de par delà, garnie et décorée de plusieurs gens notables et lectrés, tant de gens d'église que séculiers, et trèsfort propre et convenable pour y avoir et faire tenir université d'escoliers estudiens en toutes sciences et facultez : pour ces causes, considérations et autres à ce nous mouvans, avons voulu, consenty, accordé et octroyé, voulons, consentons, accordons et octroyons par ces présentes, que en icelle cité doresenavant ait Université de docteurs et maistres lisans, d'escoliers estudians, telle et ainsi qu'elle a été ci-devant en nostre ville de Dolle, et que toutes manières

de gens, soient docteurs, régens en toutes facultez de droit civil, canon, théologie, médecine, philosophie, ars et gramaire, escoliers, estudians et autres, tant de nos royaume, pays et seigneuries, que des pays estranges, y puissent venir demourer, résider et estudier, pour être et représenter le corps, tant en chiefs que en membres de la dicte Université, et y faire conduire et exercer tous actes et négociations, afferans et convenables à docteurs, régens, estudians et autres menistres de Université: et laquelle Université qui ainsi soulait être audict lieu de Dolle, nous avons de nostre grâce, plaine puissance et auctorité royale, de nostre certaine science translatté et establi, translattons et establissons en la dicte cité de Besançon, et voulons qu'elle soit et tiengne perpétuellement en la dicte cité, en toutes telles et singulières prérogatives et prééminences, droits, franchises et libertés au prouffit des citoyens manans et habitans en icelle, quelle faisait au dict lieu de Dolle, et que tous docteurs, régens, maistres, escoliers, estudians, ensemble leurs biens soient previlégiez par tous nos dicts pays, ainsi et par la forme et manière qu'ils estaient au dict Dolle. Et avec ce que les dicts citoyens pour eulx et leurs successeurs perpétuellement, ayent, preignent et joyssent doresenavant de toutes et chacunes les rentes et revenus deus, et qui appartiennent à la dicte Université, et aussi des arrérages qui en sont écheuz, et deuz de tout le temps passé jusques à présent, à quelque somme que puissent monter les dicts arrérages, soient que les dictes rentes et arrérages soient deuz par les subgects et habitans de nos pays et seigneu-

ries, ou par autres quelxconques, quelx qu'ils soient, et en quelque manière qu'elles soient loyaument deues et escheues, et à quelque valeur et estimacion qu'elles soient et puissent estre et monter, et voulons que ceulx qui sont tenuz et affectz redevables et obligez au payement d'icelles, de quelque estat et condicion qu'ils puissent estre, soient contraincts à les payer à celui ou ceulx qui seront commis en la dicte cité de Besançon, par les recteurs et gouverneurs d'icelle, à les recevoir pour en faire par eulx la distribucion, ainsi et en telle forme et manière que bon leur semblera, par toutes voyes et manières deues et en tel cas requises. Ci donnons en mandement à nos amez et féaulx, etc.

Donné au Plesseys du parc les Tours, ou mois de mars, l'an de grâce mil CCCC quatrevingts, et de nostre règne le vingtième.

Par le roy, l'évesque d'Albi et autres présens.

Archives de Besançon, layette 12.

N°. 5.

Patentes pour l'érection de l'Université de Besançon, accordées par l'empereur Ferdinand I, en l'an 1564.

Ferdinandus, divina favente clementia, electus Romanorum imperator, semper augustus, ac Germaniæ, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ, etc., Rex, infans Hispaniarum, archidux Austriæ, dux Burgundiæ, Brabantiæ, Stiriæ, Carinthiæ, Carniolæ, etc.,

marchio Moraviæ, etc., dux Lucemburgiæ, ac superioris et inferioris Silesiæ, Wirtembergæ, et Tecke, princeps Sueviæ, comes Habspurgi, Tirolis, Ferretis, Tyburgi et Goritiæ, landtgravius Alsatiæ, marchio sacri Romani imperii, Burgoviæ, ac superioris et inferioris Lusatiæ, Dominus marchiæ Sclavonicæ, portus Naonis et Salinarum, etc. Ad perpetuam rei memoriam recognoscimus et notum facimus tenore præsentium universis: Celsitudinem et amplitudinem Romanorum imperatoris ac regis, qui, Dei opt. max. beneficio, ad hoc altioris dignitatis fastigium evectus est, decet non solum imperii sui fines longe lateque propagare, verum etiam omnem curam et diligentiam adhibere, ut in pacata republica bonæ artes ać disciplinæ floreant. Nam cum duo omnino sint gerendæ reipublicæ tempora, alterum scilicet belli, pacis alterum, atque illius quidem utilitas foris, hujus autem fructus domi constet, ea demum summa est principis laus et gloria rempublicam non tam armis et virtute bellica, quam liberalium artium studiis reddere exornatam; quandoquidem iisdem non solum politica rerum administratio regitur, fovetur et stabilitur, sed ipsa quoque sacrosancta catholica nostra religio conservatur, amplificaturque et gloria Dei omnipotentis illustratur. Quod cum a majoribus nostris continua successione factitatum sit, quibus ea vel præcipua cura fuit, ut bonis artibus ac disciplinis suus locus statueret; quippeque intelligerent propter maximas et quam plurimas utilitates quæ hinc ad homines redire consueverunt, hoc pacto sibi etiam aditum patefieri ad immortalitatem, atque eorum quæ præclare gessissent, gloriam publicis litterarum monu-

mentis consecrari ad memoriam hominum sempiternam: Nos hanc acceptam a majoribus legem et piam, salutarem, laudatissimamque curam ac sollicitudinem non solum tueri, verum etiam augere, et propagare omni tempore laboravimus, et in futurum, Deo dante, non minori studio laborare constitutum habemus. Quamobrem cum honorabiles nostri et sacri imperii fideles dilecti, N., gubernatores, magistratus ac officiales nostræ imperialis civitatis Bisuntinensis, studio propagandæ litterariæ reipublicæ adducti, nobis humiliter supplicaverint, ut pro ornamento et commodo non solum ipsius civitatis nostræ imperialis, verum etiam studiosæ juventutis maxime Germanicæ, dignaremur ibidem studium universale seu universitatem et accademiam auctoritate nostra cæsarea erigere atque instituere, cum civitas ipsa letissimo cœlo et loco sita, lata spaciis et hortis, ac fluvio amœna moribusque exculta, necnon magistratu et religione spectabilis Germanicæ nationi ad discendam linguam Gallicam una cum bonis litteris magnam præbeat opportunitatem: Nos, sane considerata hujusmodi commoditate, et in primis benigna ratione habita eximiæ fidei, devotionis et observantiæ, qua prædicta civitas hactenus divos prædecessores nostros Romanorum imperatores ac reges, atque nos ipsos difficillimis quoque temporibus constantissime coluit, et nunc etiam nos colit ac demereri studet, necnon attenta ejus, quam præ se fert in retinenda et tuenda catholica et orthodoxa religione nostra, constantia et zelo, humillimis precibus dictæ imperialis nostræ civitatis Bisuntinensis, clementer annuendum duximus. Itaque ex certa nostra scientia, animoque bene deliberato ac

sano accedente consilio, auctoritate nostra cæsarea, deque ejusdem potestatis plenitudine, in jam dicta nostra imperiali civitate Bisuntinensi, studium seu gymnasium universale et accademiam ereximus et instituimus, ac tenore præsentium erigimus atque instituimus; volentes et jam memorata auctoritate nostra cæsarea decernentes, quod doctores quarumcumque facultatum et personæ ad id per ante dictos gubernatores, magistratus et officiales Bisuntinenses, deputandæ, possint et valeant, in præfata universitate, in omnibus facultatibus, videlicet in sacra theologia, in utroque jure tam canonico quam civili, in artibus et medicina, necnon in philosophia et quibuscumque scientiis legere, et lectiones, disputationes, et repetiones publicas facere, conclusiones palam sustinere, ac præfatas scientias docere, interpretari, glossare et dilucidare, omnesque actus scholasticos exercere eo modo, ritu et ordine qui in ceteris universitatibus et gymnasiis publicis observari solitus est. Et quoniam ipsa studia eo feliciori gradu sument augmentum, si ingeniis et disciplinis ipsis suus honor, suus dignitatis gradus statuatur, ut emeriti aliquando digna laborum suorum premia reportent, statuimus et ordinamus, ut per collegia doctorum a prænominatis gubernatoribus, magistratu et officialibus Bisuntinensibus, in unaquaque facultate instituenda, electis ad id idoneis pre cæteris excellentioribus in ipsis facultatibus doctoribus, hi qui ad sumendam palmam certaminis sui idonei judicati fuerint, adhibito per ipsos doctores collegii in unaquaque facultate prius, pro more et consuetudine atque solemnitatibus et ritu in cæteris universitatibus

observari solitis, rigoroso et diligenti examine, in quo conscientias ipsorum doctorum cujuslibet collegii onerari volumus, eosque sub juramenti vinculo ad hoc astringimus, in ea facultate quam edidicerint, et qui examini præfato se submiserint, et se pro more, et juxta statuta et ordinationes per prædictos gubernatores, magistratus et officiales Bisuntinenses faciendas, per aliquos dignos et honestos viros de gremio ipsius collegii præsentari fecerint, possint ad ipsum examen admitti, et, invocata Spiritus Sancti gratia, examinari, et si hoc modo habiles, idonei et sufficientes ad id reperti et judicati fuerint, baccalaurei, magistri, licentiati, sive doctores pro uniuscujusque scientia et doctrina creari, et hujusce modi dignitatibus insigniri, necnon per birreti impositionem et annuli aurei, ac osculi traditionem, ceterisque consuetis solemnitatibus investiri, et consueta ornamenta, atque insignia dignitatum prædictarum tradi et conferri : quodque doctores in eadem universitate promoti et promovendi debeant et possint in omnibus locis et terris sacri Romani imperii et ubique terrarum libere omnes actus doctorum, legendi, docendi, interpretandi et glossandi facere et exercere, omnibusque et singulis gaudere et uti privilegiis, prerogativis et exemptionibus, libertatibus, concessionibus, honoribus, præeminentiis, et favoribus ac indultis quibus cæteri doctores in Bononiensi, Senensi, Patavino, Papiensi, Perusino, Parisiensi, et hoc nostro Viennensi, et aliis studiis privilegiatis promoti et insigniti gaudent et utuntur, consuetudine vel de jure. Ceterum, quo præfata universitas sive gymnasium suis gubernatum magistratibus solidiori

et firmiori sistat fundamento, damus et concedimus doctoribus et scholaribus in dicta universitate existentibus aut futuris, cum consensu præfatorum gubernatorum, magistratuum et officialium imperialis nostræ civitatis Bisuntinensis, pro tempore existentium, authoritatem et potestatem condendi et faciendi statuta et ordinationes juxta consuetudinem cæterarum universitatum, necnon creandi et eligendi rectorem scholarum ac syndicos sive alios quoscumque officiales universitatis, prout ipsis visum fuerit expedire et esse opportunum, dantes et concedentes authoritate nostra cæsarea rectoribus, sic per eos eligendis et creandis, facultatem et jurisdictionem in scholasticos, necnon citandi, audiendi, judicandi, exequendi, puniendi, et omnes alios actus judicis ordinarii exercendi et jus reddendi; exhibentes nihilominus doctores et scholares universitatis prænominatæ a jurisdictione et superioritate cujuscumque potestatis aut judicis ordinarii, sive cujuscumque alterius præterquam a nostra. Præterea ut ipsa universitas dignis fulcita prærogativis nulli alteri, quantumvis vetustæ et celebratæ, universitati postponatur, volumus et decernimus per præsentes, quod prænominata universitas, necnon doctores et scholastici, ac ibidem aliquam dignitatem seu gradum assumentes gaudeant et potiantur, ac uti, frui, gaudere et potiri possint et valeant omnibus et quibuscumque gratiis, honoribus, dignitatibus, præeminentiis, prærogativis, privilegiis, concessionibus ac immunitatibus, favoribus et indultis, ac aliis quibuslibet quibus universitas Bononiensis, Senensis, Patavina, Papiensis, Perusina, Parisiensis et hæc nostra Viennensis, ac alia studia privilegiata, ac

doctores et scholastici sive promoti, aut aliqua dignitate sive gradu insigniti gaudent ac potiuntur, quomodolibet, consuetudine vel de jure, nonobstantibus aliquibus privilegiis, indultis, prærogativis, gratiis, statutis, ordinationibus, legibus, constitutionibus, reformationibus, exemptionibus, aut aliis quibuscumque in contrarium facientibus, quibus omnibus et singulis, ex certa nostra scientia præfata, animo deliberato, et motu proprio derogamus, et derogatum esse volumus per præsentes. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc nostræ creationis, institutionis, fundationis, erectionis, indulti, gratiæ, derogationis, constitutionis, concessionis et privilegii gratiam infringere, aut ei quovis ausu temerario contraire, sive quomodolibet violare. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, cæsaream nostram et imperii sacri indignationem gravissimam, et pœnam centum marcharum auri puri toties quoties contra factum fuerit, se noverit irremissibiliter incursurum, quarum medietatem imperialis fisci nostri sive ærarii, reliquam vero partem injuriam passorum usibus decernimus applicandam. Harum testimonio litterarum manu nostra subscriptarum et sigilli nostri cæsarei appensione munitarum. Datum in civitate nostra Vienna, die decima quinta mensis januarii, anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo quarto, regnorum nostrorum Romani trigesimo quarto, aliorum vero trigesimo octavo. FERDINAND.

Archives de Besançon, layette 12.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS PENDANT L'ANNÉE 1838;

PAR M. LE SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

LE compte que je dois vous rendre aujourd'hui, suivant vos usages, des travaux exécutés par les membres de cette Académie, durant le cours de l'année qui vient de se terminer, ne peut avoir pour vous l'intérêt de la nouveauté. La plupart des ouvrages que je mentionnerai vous ont été signalés lors de leur publication; presque tous les noms que je vais prononcer ont retenti à leur tour dans vos séances particulières. Mais si les principales parties du tableau que je viens vous retracer, ont passé successivement sous vos yeux, il n'est pas sans utilité que vous le considériez dans son ensemble. En effet, ce n'est pas assez pour nous de savoir ce qui a été fait par tel de nos confrères en particulier, il faut encore qu'en récapitulant ce qui a été fait par la compagnie entière, nous acquérions une idée complète des efforts qu'elle a tentés pour accomplir la mission d'utilité publique qu'elle tient de son institution même. C'est par ce sentiment commun et sympathique, que la vie des corporations se soutient, que leur activité s'augmente, et que chacun, animé par l'exemple de tous, concourt plus efficacement au bien général.

Peu accoutumé encore à ce privilége des fonctions que vous m'avez confiées, j'ai éprouvé, je l'avoue, quelque hésitation à mentionner, dans l'énumération de nos travaux, les ouvrages de ces savants étrangers à notre province, qui vous sont associés, et dont l'influence s'exerce dans une sphère plus vaste que les Académies. J'ai craint, vous le dirai-je? qu'on ne me reprochât de vous attribuer une gloire qui vous est étrangère. Ce scrupule toutefois a cédé à une considération puissante. La classe des associés a été instituée dans le but spécial d'agrandir le cercle de vos travaux, d'en assurer et d'en étendre les résultats, en vous procurant de puissants auxiliaires. Quiconque reçoit le titre d'associé contracte par là même un engagement envers vous, et vous est redevable d'une sorte de tribut littéraire ou scientifique. Qu'importe qu'une distance plus ou moins grande le sépare du lieu où vous siégez? Le bienveillant intérêt qu'il prend à votre œuvre, la correspondance qui est le but de son adjonction à la compagnie, la communication qu'il vous fait de ses idées et de ses ouvrages, son nom même inscrit sur vos listes, le rendent sans cesse présent au milieu de vous, et, en lui donnant une part dans vos entreprises, vous assurent aussi quelque droit sur le fruit de ses veilles.

Je n'hésite donc pas, en abordant le domaine des sciences exactes, qui se présente le premier dans cette revue, à nommer un associé de l'Académie, dont le nom appartient à l'Europe savante. M. Arago, en publiant chaque année, dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, des notices scientifiques pleines d'intérêt, affermit et popularise de plus en plus la juste réputation qu'il s'est ac-

quise. Une suite d'observations curieuses sur *la foudre*, qu'il a insérées dans le volume de 1838, forme presque une histoire complète de ce météore. L'auteur y soulève une foule de questions nouvelles qui s'y rattachent ; il décrit la plupart des phénomènes qui précèdent, suivent et accompagnent l'explosion du tonnerre, et il termine en examinant les dangers que fait courir la foudre, et les moyens qui ont été imaginés à diverses époques pour s'en garantir. Ce morceau, propre à guider dans leurs observations les voyageurs et les météorologistes, offre une lecture attachante, même pour des personnes étrangères aux notions de la physique. M. Arago, en continuant pendant la même année à participer par des rapports et des mémoires aux travaux de l'Académie des sciences, s'est acquis de nouveaux titres à l'estime des savants. J'ajouterai, Messieurs, que la protection pleine de sollicitude qu'il a accordée au second pensionnaire Suard, qui lui a dû récemment encore une amélioration notable dans sa position, lui a donné des droits particuliers à notre reconnaissance.

M. Pouillet, qui a aussi exercé à l'égard de M. Mauvais ce généreux patronage, a lu également cette année, au sein de l'Institut, plusieurs mémoires scientifiques, dignes de sa réputation. Depuis longtemps l'opinion publique assignait à cet illustre professeur un des premiers rangs dans la science : le choix du gouvernement, en l'appelant récemment à la chaire de physique du collége de France, a confirmé ce jugement.

Plus près de nous, M. George, que de nombreux ouvrages spécialement adaptés aux besoins de la jeunesse

qui se voue à l'étude des sciences exactes, ont déjà placé parmi nos auteurs les plus laborieux et les plus utiles, a donné la 11e. édition de son *Cours d'arithmétique théorique et pratique*, ouvrage dont le conseil royal a proclamé l'utilité en l'adoptant pour l'enseignement des colléges, aussi bien que les *Eléments d'algèbre* du même auteur. M. George a encore publié dans le cours de l'année, sous les titres de *Notions élémentaires de physique*, et de *Notions élémentaires de mécanique*, deux livres composés d'après les programmes officiels de l'université, et qui, si l'on en juge par le rapport favorable dont ils ont été l'objet, seront probablement autorisés pour l'enseignement des écoles normales et primaires.

M. l'ingénieur Parandier, continuant ses études sur les constructions de son art que réclament les besoins de la ville de Besançon, a exposé, dans un mémoire détaillé, un ensemble de projets de travaux qu'il propose d'exécuter sur le Doubs, dans la traversée du pont de Bregille au pont d'Arènes. Les principaux sont l'élargissement du pont de Battant, l'établissement d'un pont nouveau en face de la rue du Collége, et la construction de quais sur la rive droite du Doubs. Ces travaux, qui ont un but évident d'utilité publique, auraient aussi pour résultat l'embellissement de la ville. M. Parandier a su profiter des loisirs que lui laissaient ses fonctions, pour continuer ses recherches sur la nature des terrains qui composent le département du Doubs. Secondé dans cette exploration par un homme qui honore son pays et dont la modestie égale la science, M. le comte d'Udressier, il a préparé une carte géologique du bassin de Besançon.

M. Parandier complétera ainsi le beau travail qu'il a déjà exécuté sur l'hydrographie souterraine du département.

Un autre de nos confrères, M. Laurens, a aussi payé son tribut à la science, par la publication accoutumée de son *Annuaire du Doubs,* tableau statistique du département, dont le cadre reste toujours le même, mais dont quelques parties présentent chaque année un intérêt varié.

L'art de guérir, qui a tant d'affinité avec les sciences naturelles, doit à un de nos associés, à M. Guyétant, un nouvel ouvrage, publié sous le titre de *Guide médical des curés,* et destiné, comme presque toutes les productions du même auteur, à donner au peuple de sages conseils sur le traitement des maladies les plus communes. M. le docteur Marchant vient d'achever une *Table synonymique, étymologique et analytique du dictionnaire abrégé des sciences médicales.* Ce travail, qui doit former deux volumes in-8°., a reçu l'approbation de plusieurs médecins et de savants hellénistes, et il sera d'une utilité incontestable, puisqu'il pourra servir de supplément à tous les dictionnaires de médecine qui manquent de synonymies et d'étymologies grecques et latines.

M. le docteur Pécot, dans un compte rendu des travaux de l'école de médecine de Besançon pendant l'année 1838, a montré tout ce qu'on pouvait attendre d'un établissement dont les professeurs rivalisent de zèle et d'habileté, et auquel il ne manque, pour devenir une des premières écoles de France, que le secours

indispensable d'une faculté des sciences. Ce rapport est suivi d'un éloge de M. le docteur Colard, dans lequel la méthode, le talent et le caractère de ce savant praticien nous ont paru appréciés avec une remarquable sagacité.

Dans la branche des sciences morales, le nom de notre savant confrère M. Jouffroy se présente le premier. Cette année a vu paraître une nouvelle édition de ses *Mélanges philosophiques,* ouvrage dans lequel l'auteur a si éloquemment posé le problème de la destinée humaine, et qu'il a augmenté, dans la réimpression, d'un morceau, jusqu'à présent inédit, où il donne une méthode pour le résoudre. Plusieurs opinions émises dans ce livre seront diversement appréciées; mais ce que tout le monde y reconnaîtra, c'est une heureuse réunion de qualités qui n'appartiennent qu'aux esprits les plus éminents : une grande force de logique, une méthode parfaite d'exposition, des vues larges et profondes, et par-dessus tout cela une netteté d'idées qui mériterait d'être proposée pour modèle à tous ceux qui traitent des questions métaphysiques. La clarté, qui est un mérite dans tous les genres, est presque une vertu en matière de philosophie. Notre illustre confrère vient de publier encore une *Dissertation sur la légitimité de la distinction entre la psychologie et la physiologie.* Ce n'est pas ici une discussion oiseuse et stérile; c'est une des plus importantes questions qui puissent occuper l'homme, puisqu'elle a pour objet l'homme même et la distinction des deux principes qui le constituent, l'âme et le corps. M. Jouffroy, rajeunissant par la nouveauté des vues

un sujet déjà bien ancien, combat, avec une invincible rigueur de déduction, pour la double nature de l'homme, contre ceux qui prétendent que cette dualité n'est qu'une apparence, et qui ne voient dans les phénomènes moraux et intellectuels, comme dans les actes purement physiques, que des fonctions de la vie. Le savant professeur, par un admirable enchaînement de faits, d'observations et de raisonnements, nous conduit pas à pas dans la question dont il laisse entrevoir parfois les effrayantes profondeurs. Il arrive à établir victorieusement la distinction contestée, et à poser sur des bases inébranlables la borne qui doit séparer les domaines de deux sciences qui se touchent et adhèrent comme les deux natures, physique et morale, dont l'homme se compose, mais qui n'en sont pas moins essentiellement séparées par leur objet, leur fin et les moyens qu'elles emploient. Une chose qui peut-être n'a pas été jusqu'ici assez remarquée et que l'auteur fait ressortir à merveille, c'est que la matière organisée présente des mystères plus impénétrables que la vie morale. Tout, en effet, semble prouver que la vie animale, loin d'être le résultat de l'organisme, est l'effet d'un principe simple, caché dans les profondeurs de notre nature, qui produit les organes eux-mêmes, et donne à l'agrégation matérielle qui constitue le corps, la forme, le mouvement et l'harmonie. La vie intellectuelle et morale est connue de quiconque s'étudie; nous la connaissons non-seulement dans ses effets, mais dans son principe. Nous pouvons l'observer perpétuellement à chaque heure, à chaque minute de notre vie, non-seulement dans les moindres

détails de ses opérations, mais encore dans sa cause; puisque cette cause est en nous, et n'est autre chose que nous-mêmes. Ce qui est vraiment et profondément obscur, c'est la vie physiologique, puisque ici les causes nous échappent et que nous n'atteignons pas même les actes de ces causes. Tout ce que nous pouvons saisir, ce sont des effets matériels produits par les actes inconnus des causes inconnues de la vie; encore ne saisissons-nous qu'une partie de ces effets, et ne les saisissons-nous que par surprise, avec mille peines et d'une manière souvent incomplète. Et cependant il est des hommes qui prétendent connaître à fond la matière vivante et ignorer ce que c'est que l'âme. Étrange illusion, dit M. Jouffroy, qui prouve combien nous remarquons peu ce que nous apprenons sans effort, ce que nous savons par cela seul que nous vivons, et combien au contraire l'attention continuelle que le monde physique force notre esprit à lui accorder, nous exagère la connaissance que nous en avons!

M. le comte de Sellon, de Genève, vous a adressé les nouveaux mélanges politiques, moraux et littéraires, qu'il vient de publier. Ce livre, comme tous les ouvrages du même auteur, a été écrit sous l'inspiration de deux sentiments également honorables, également émanés du christianisme : l'horreur du sang et l'amour de la paix. L'abolition de la guerre et de la peine de mort, tel est le double but que l'auteur poursuit avec un infatigable zèle, et auquel il s'applaudit de voir concourir avec lui des hommes distingués, parmi lesquels il faut citer M. de Lamartine. M. de Sellon a consigné, dans

son nouvel ouvrage, tous les faits dans lesquels il croit voir des signes de l'accomplissement prochain de ses généreuses utopies, ainsi que tous les passages de différents auteurs qu'il juge favorables à une cause qui est à ses yeux celle de l'humanité. Nous devons lui savoir gré d'avoir emprunté à nos recueils le portrait de la sœur Marthe, par M. Trémolières.

Dans une sphère plus circonscrite, mais non moins utile, M. Michelot, qui depuis longtemps a consacré ses veilles à l'éducation publique, a commencé la publication d'une série de leçons sur la morale chrétienne. Le but de l'auteur est de rendre la jeunesse meilleure et plus heureuse en lui apprenant à aimer et à suivre les douces et saintes lois de l'Évangile. On ne pouvait s'en proposer un plus noble, et les vœux de tous les cœurs honnêtes accompagneront M. Michelot dans la carrière modeste qu'il poursuit avec une si louable persévérance.

Un ouvrage qui, dans une autre spécialité, ne peut manquer d'être favorablement accueilli par tous les amis de l'ordre domestique, comme par tous les hommes voués à l'étude des lois qui le protégent, c'est celui dont notre confrère M. Curasson vient de commencer la publication sous le titre de *Traité de la compétence des juges de paix*. L'auteur, avec cette force de bon sens, cette science des lois et cette sagacité qui le distinguent, y a exposé tous les principes qui peuvent diriger l'exercice de cette magistrature paternelle et populaire qui a pour mission de maintenir l'équité, de prévenir les divisions, d'adoucir les froissements d'intérêts, d'étouffer

enfin dans son germe cette hydre des procès, qui dévore trop souvent la substance des familles.

Les sciences historiques n'ont pas été négligées durant le cours de l'année 1838. Deux de nos confrères, M. Edouard Clerc et M. le professeur Bourgon, ont fourni à la *Revue des deux Bourgognes*, des morceaux intéressants sur les *annales* de la Franche-Comté. MM. Michaud et Poujoulat ont donné un *Abrégé de l'histoire des croisades à l'usage de la jeunesse*, ouvrage remarquable par l'élégante facilité du style, l'érudition qu'il atteste, et la pureté des doctrines qu'il renferme. Un autre associé, dont le nom réveille toujours dans nos âmes des sentiments de vénération et de reconnaissance, M. J. Droz, a fait paraître une *Histoire du règne de Louis* XVI *pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la révolution française*. En lisant cet ouvrage, il nous a semblé entendre la voix d'un de ces sages de l'antiquité, qui, après s'être longtemps recueillis dans le silence et le calme de la retraite, apparaissaient tout à coup sur la place publique, pour y adresser à leurs concitoyens divisés le langage de la raison et de la vérité. Au tableau plus dramatique des luttes violentes et des tragiques catastrophes de la révolution, l'illustre auteur de l'*Art d'être heureux* a préféré celui de cette époque, si intéressante pour les esprits élevés, où l'on pouvait éviter les dangers, où la raison luttait contre les passions, où les hommes étaient maîtres de choisir entre les conseils de la sagesse et les leçons du malheur. M. Droz ne croit pas à je ne sais quel fatalisme politique préconisé par quelques écrivains. Il sait que dans le cercle limité où la société se déve-

loppe d'après certaines lois providentielles, il y a place encore pour toutes les conséquences naturelles de nos fautes, de nos erreurs et de nos crimes. La destinée sociale s'accomplit avec ou sans le concours des volontés humaines. La différence est que, dans le premier cas, son cours est paisible, harmonieux et régulier, tandis que, dans le second, elle n'avance vers son but qu'à travers des secousses, des déchirements et des convulsions sanglantes. Les infortunes publiques ont toujours pour principe des erreurs ou des attentats contre les lois éternelles de la morale; c'est donc une chose instructive pour les peuples que de remonter des événements à leurs causes, et de rechercher à quelle perturbation des intelligences et des volontés on doit attribuer ces formidables catastrophes qui ébranlent si souvent les empires. Voilà ce que M. Droz s'est proposé de faire pour la révolution de France. On sent, en lisant son livre, qu'il n'a suivi d'autre inspiration que celle de sa conscience et d'une raison droite et éclairée. Il juge avec une impartiale franchise les hommes et les choses, les individus et les corporations; il signale les fautes du clergé comme les erreurs des philosophes, et il ne dissimule pas plus l'aveuglement du pouvoir que les égarements de la multitude. Tous les partis voudront lire cet ouvrage, mais il n'en est pas un qui puisse s'en prévaloir. La raison seule et la sagesse y trouveront leur compte.

Le monde savant est redevable à notre confrère M. Pauthier, d'un ouvrage sur l'origine des différentes écritures orientales et occidentales. Dans ce livre, qui forme l'article *Ecriture* de l'*Encyclopédie nouvelle*, et qui sup-

pose de vastes connaissances et d'immenses recherches, l'auteur expose d'une manière exacte et précise l'origine et la formation des écritures figuratives égyptienne et chinoise, et donne une explication décisive du véritable système de *l'écriture hiéroglyphique*, sur lequel M. Champollion a déjà jeté de vives lumières. De pareils travaux n'ont pas besoin d'être loués, et il suffit de les énoncer pour en faire comprendre le mérite et le prix.

J'arrive au domaine moins aride de la poésie, qui cette année nous a aussi fourni sa moisson. M. A. Demesmay, à qui cette province doit déjà deux recueils, où il a fait revivre les riants souvenirs de l'enfance, de la famille et de la patrie, vient d'élever un nouveau monument à la Franche-Comté dont il a recueilli et mis en vers les antiques traditions. Ce livre, dont chaque page présente avec quelque récit attachant une description d'un des beaux sites de la province, se recommande encore par des notes pleines d'intérêt et de savoir. Il ne peut manquer d'avoir pour les Francs-Comtois le charme des fleurs du pays natal; il aura pour tout le monde celui qui est inséparable des beaux vers.

Un autre poëte franc-comtois, dont plusieurs pièces inédites sont déjà populaires dans la province, M. Viancin, a récemment publié un recueil où l'on trouve cette grâce spirituelle et cette malicieuse raison qui le distinguent. Cet opuscule, que l'auteur a publié à la prière de ses amis, sera goûté de tous ceux qui aiment retrouver quelques étincelles de cette gaieté française dont si peu de personnes au milieu de nos tristes dissensions ont conservé le secret.

M. Roux de Rochelle a donné une nouvelle édition de son poëme de trois âges, qu'il a dédié à la jeunesse française, et dans lequel il met en regard trois institutions, symboles de trois civilisations éteintes, qui, à des époques et dans des contrées différentes, eurent le pouvoir de passionner les hommes : *les jeux olympiques, l'amphithéâtre, la chevalerie.* Le même associé a publié, sous le titre de *Fernand Cortès,* un poëme héroïque en 12 chants, dont le sujet est la conquête du Mexique par les Espagnols. Ce sujet était vaste et fécond : outre le tableau d'une guerre qui vit se dessiner tant de grands caractères, éclater tant de passions, s'accomplir tant de faits héroïques et tant d'actes révoltants, le poëte y trouvait à peindre deux mondes, deux sociétés, deux religions en présence : d'un côté, l'Europe en travail d'un ordre nouveau, agitée par un immense bouillonnement d'idées, de croyances, d'intérêts et de passions ; l'Europe avec ses armes redoutables, ses merveilleuses découvertes, sa soif de l'or, ses caractères énergiques, et ses guerriers aventureux, qui, dans toutes les directions et à des distances inouïes, vont fouiller les mers, pour y trouver des mondes à conquérir ; de l'autre, l'Amérique avec ses peuplades à demi civilisées, ses tribus sauvages, ses religions fabuleuses, sa magnifique végétation, ses volcans, ses forêts vierges peuplées d'animaux inconnus, et son ciel étincelant de constellations nouvelles. Voilà les richesses que renfermait le sujet choisi par M. de Rochelle, et qu'il a su exploiter heureusement.

Deux autres poëtes, dont la gloire est répandue dans l'Europe entière et qui vous sont unis par les liens de

l'association, MM. Hugo et de Lamartine ont publié dans des genres différents des ouvrages que les noms de leurs auteurs recommandaient suffisamment à l'intérêt public. Le premier a fait paraître le drame de *Ruy-Blas*, le second le poëme de la *Chute d'un ange*. Les beaux ouvrages que l'on doit déjà à ces illustres écrivains ont donné au public le droit d'être sévère à leur égard. Il ne faut donc pas s'étonner si, à l'apparition de ces productions nouvelles, des doutes se sont élevés, non certes sur le talent des auteurs, que personne ne contestera jamais, mais sur le caractère moral de leurs compositions. Pour nous, qui croyons que la vérité est l'hommage le plus digne de ces grands poëtes qui imposent l'admiration à leurs contemporains, s'il nous était permis d'élever jusqu'à eux notre voix respectueuse, nous oserions leur rappeler que le génie, cette royauté de l'intelligence, est aussi une charge du ciel, et une mission sacrée, et que, si la postérité flétrit les poëtes qui firent de leur muse l'instrument et le jouet des caprices des princes, elle a aussi des jugements sévères pour ceux qui, au lieu de guider et d'éclairer la multitude, s'inspirent de son esprit, et caressent ses plus mauvaises passions. Nous dirions à l'auteur d'*Hernani* et des *Ballades :* poëte si riche d'harmonie, si puissant d'imagination, vous dont les heureux préludes émurent si doucement nos âmes et vous assurèrent de si beaux triomphes, revenez à ces sources limpides où vous puisâtes tant de fois de pures inspirations; redites-nous ces accents qui nous ravissaient quand votre jeune muse évoquait les traditions chevaleresques, les ruines féodales et les tou-

chants souvenirs de la foi de nos pères ; notre admiration et notre reconnaissance ne vous suivront qu'à ce prix. Nous dirions à l'auteur des *Méditations :* vous dont la muse nous apparut autrefois si chaste et si pure, *belle et levant au ciel ses humides regards,* ah ! rendez-lui les voiles pudiques qui embellissaient ses modestes attraits ; brisez, brisez cette lyre nouvelle dont les sons étranges ressemblent à des chants de débauche mêlés aux cris de la haine et du désespoir. Ange divin, qui avez oublié les cieux, revolez, il en est temps, vers la lumière. La terre, morne et attristée, a besoin de consolation. Chantre immortel, redites-lui l'hymne de l'amour et de l'espérance !

Le domaine des beaux arts touche à celui de la poésie, et jamais cette affinité n'a paru plus sensible que dans le buste qu'un de nos premiers sculpteurs a fait d'un de nos plus grands poëtes. En reproduisant sur le marbre les traits de M. Victor Hugo, M. David a composé un ouvrage dont le sujet et l'auteur ont également droit de vous intéresser ; et vous avez vivement senti l'attention délicate de l'artiste, qui, pour tribut de son talent, vous a offert l'effigie d'un poëte né dans cette ville. Le buste de M. V. Hugo avait depuis longtemps sa place marquée à côté de ceux qui rappellent les principales illustrations de la Franche-Comté. Vous vous féliciterez de le devoir à la bienveillante sympathie d'un sculpteur célèbre qui nous est uni par l'association et auquel cette province est déjà redevable du monument de Cuvier.

Outre ces travaux publics que je viens de mentionner, il en est d'autres, Messieurs, dont vos séances particu-

lières ont reçu la confidence et que je ne dois pas entièrement passer sous silence. Quelques-uns des membres de cette compagnie se sont livrés avec un louable zèle à des explorations historiques, qui ont souvent été couronnées du succès. Nous devons à M. Béchet la découverte de plusieurs chartes inconnues, qu'il a exhumées des archives de l'hôtel de ville d'Arbois. M. Clerc, qui a enrichi nos recueils d'un intéressant mémoire sur les antiquités de la *Ville d'Or*, a fait exécuter une carte gravée représentant les types des différentes monnaies anciennement en usage dans la Franche-Comté. Le même membre, de concert avec M. le professeur Bourgon, a tracé le plan de l'ancienne province du 6e. au 14e. siècle. Ces deux académiciens ont fait ensemble des recherches archéologiques dans les environs d'*Amancey*, et y ont recueilli divers objets d'antiquité fort rares, dont ils ont fait le sujet d'un rapport spécial. Enfin, Messieurs, au mois de novembre dernier, une commission s'est rendue en votre nom à Membrey, et elle a constaté l'importance des découvertes récemment faites dans cette commune, et qui ont à juste titre éveillé l'attention des savants. Le premier volume des *Documents historiques* relatifs à la Franche-Comté a été publié ; et la commission des mémoires de Granvelle a livré au Gouvernement les matériaux des deux premiers volumes de la collection imprimée. Durant la même année, la compagnie s'est fait un devoir de provoquer d'actives et instantes démarches dans le but d'assurer le rétablissement de la faculté des sciences à Besançon. Elle a étendu le cercle de sa correspon-

dance, et ses concours ont eu plus de retentissement et d'éclat. Ces résultats, Messieurs, parlent assez haut et ont droit de vous satisfaire; dus à vos efforts persévérants, ils le sont aussi à l'appui que vous ont prêté ces conseils éclairés où les intérêts du département et de la cité sont discutés avec tant de lumières et de patriotisme; noble élite des citoyens, qui a compris, en venant à votre aide, qu'il y avait entre elle et vous une alliance naturelle et indispensable, comme il y avait un sentiment commun, l'amour du pays. Vous les devez encore à ces dignes magistrats dont le zèle ne connaît aucun obstacle quand il s'agit du bien public et qui trouvent toujours pour défendre les projets utiles une ardeur et une fermeté au-dessus de tout éloge.

Il me reste, avant de terminer, Messieurs, à remplir un triste devoir en vous rappelant les pertes douloureuses que nous avons faites. La mort a frappé cette année deux de nos associés correspondants, M. Proudhon et M. Fréderic Cuvier. Le premier recevra d'une voix plus familiarisée que la mienne avec la science dont il était l'interprète, le tribut d'éloges et de regrets qui lui est dû. Le second, qui paraîtrait plus grand si la providence n'avait placé à côté de lui et dans sa famille un homme dont le prodigieux génie devait faire pâlir toute autre renommée, a pourtant acquis dans les sciences naturelles une juste réputation due à ses nombreux travaux, et notamment à cette belle *Histoire des Mammifères* qu'il a publiée avec M. Geoffroy-Saint-Hilaire. Inspecteur de l'université, il rendit de nombreux services à l'enseignement public. C'est dans l'exercice de ses fonctions

et au moment même où il venait de quitter la Franche-Comté, qu'il fut atteint à Strasbourg de la maladie qui le conduisit en quelques jours au tombeau. Vous vous rappelez encore l'impression douloureuse que produisit dans cette ville la nouvelle inattendue de sa mort.

Hélas ! cette émotion devait se renouveler peu de temps après, quoique d'une manière moins vive, par la perte d'un des membres honoraires de cette compagnie, de M. de Raymond. Depuis longtemps, l'âge avancé de ce confrère et les infirmités qui en étaient la suite, vous avaient préparés à cette séparation cruelle ; mais à la vivacité de son esprit, à l'enjouement de sa conversation, on pouvait croire le terme de sa vie encore éloigné. M. de Raymond était un de ces hommes qui deviennent de jour en jour plus rares, et qui sont, au milieu de la génération nouvelle, les derniers représentants d'une époque dont nous sommes séparés par une révolution qui a renouvelé les mœurs et les habitudes sociales. Jusque dans les derniers temps de sa vie, il porta dans la conversation un ton de gaieté spirituelle et de légèreté badine, que son âge rendait plus piquant et qui formait quelquefois un singulier contraste avec la gravité précoce et un peu morose de nos jeunes gens du 19e. siècle. M. de Raymond figurait au nombre des membres les plus dévoués de cette compagnie, où il fut admis en 1807. Elevé trois fois à la vice-présidence, il fut encore successivement chargé des fonctions de Vice-Secrétaire et de Trésorier, et il enrichit nos mémoires de plusieurs pièces de vers pleines de naturel et de gaieté. Quand son âge ne lui permit plus de prendre

une part active à vos travaux, il continua d'y prendre intérêt. Lors du dernier concours ouvert sur la question du suicide, il voulut augmenter de deux cents francs la valeur du prix. Cette généreuse inspiration fut son dernier adieu à ses confrères et à la vie. M. de Raymond s'enquit du nom des lauréats, et voulut connaître leurs ouvrages. Il venait d'achever cette lecture lorsqu'il s'éteignit doucement.

C'est ainsi, Messieurs, que par une nécessité fatale vous voyez chaque jour s'éclaircir vos rangs. Ainsi tombent à vos côtés ces zélés collaborateurs qui vous secondaient dans l'accomplissement de votre œuvre : séparation cruelle qui vous causerait d'inconsolables douleurs, si vos élections annuelles ne réparaient vos pertes ! Grâce à ce renouvellement qui vous associe des membres jeunes et actifs, au milieu de vos afflictions personnelles, de ces coups trop répétés qui font saigner vos cœurs, le corps continuellement rajeuni poursuit sans interruption la tâche immortelle qui lui appartient, et l'espérance vient s'asseoir à côté du regret, sinon pour l'éteindre, au moins pour l'adoucir et le calmer.

BESANÇON EN 1306 ET 1307;

FRAGMENT HISTORIQUE,

PAR M. ÉDOUARD CLERC.

MESSIEURS,

La commune de Besançon, au moyen âge, n'est connue avec certitude que depuis la fin du XIIe. siècle (1190). Elle paraît alors avec le caractère impétueux qui signale les associations communales, surtout à l'époque voisine de leur berceau. Son histoire se partage en deux périodes bien distinctes.

La première, où, naissante et menacée, elle lutte avec violence pour s'affermir, se maintient malgré les édits des empereurs, et se fortifie au milieu des troubles qui agitaient l'Allemagne. Cette période se termine en 1260. La ville avait alors des assemblées générales, où le peuple nommait ses syndics et ses conseillers. Elle possédait un trésor communal, les clefs des portes, un beffroi, et des milices qui marchaient à la guerre, quand les chefs de la commune l'avaient ordonné.

La seconde période est celle où la commune, n'ayant plus à se défendre, devient elle-même agressive et menaçante, refuse de souffrir aucun pouvoir rival, et poursuit avec persévérance l'autorité temporelle des archevêques de Besançon. Vous vous rappelez, Messieurs, que, dès le milieu du XIe. siècle, les prélats avaient reçu d'Henri III des droits de souveraineté sur la ville de Besançon, qu'ils tenaient en fief immédiat de

l'empire. Le plus important de ces droits était celui de rendre la justice aux citoyens, et les tribunaux de l'archevêque, commis à ses officiers, étaient connus sous le nom de *mairie*, de *régalie* et de *vicomté*. C'est contre ces justices que la commune a dirigé les efforts les plus persévérants et les plus implacables : elles ont fini par succomber, mais la lutte a duré près de 400 ans.

Cependant, pour qui veut étudier avec soin le mouvement communal à Besançon, et les révolutions qu'il a produites, un phénomène singulier se présente dès le commencement du XIVe. siècle : l'aspect change tout à coup, ce mouvement si impétueux s'arrête, les justices de l'archevêque subsistent et ne sont plus attaquées, près de cent années s'écoulent de cette manière, et ce n'est que dans les premières années du XVe. siècle, que l'agression des citoyens, si longtemps suspendue, recommence avec une plus ardente activité.

Cette suspension, ce long repos est le premier fait qu'il faut constater. On en trouve la preuve dans le récit de nos historiens, quoiqu'ils paraissent l'avoir peu remarqué.

Ce fait a une cause, et l'esprit cherche à s'en rendre compte. Mais on interroge en vain nos auteurs les plus renommés, ils sont muets. Malgré leur silence, je supposais quelque événement ignoré qu'ils avaient omis de retracer : effectivement, l'histoire de la commune de Besançon est loin d'avoir été jusqu'ici complétement étudiée. Dans cette incertitude, quelques chartes de la ville me sont tombées entre les mains, d'autres m'ont été communiquées par notre honorable collègue M. Du-

vernoy. Ces chartes révèlent des faits inconnus; c'est dans ces faits que l'on découvre la cause mystérieuse que nous cherchons, de même que celle de la situation politique de Besançon pendant tout le cours du XIVe. siècle.

Ces événements, Messieurs, je vais vous les retracer brièvement. Ils se rattachent aux années 1306 et 1307. Pour que vous puissiez les saisir plus aisément, je rappellerai d'abord quel était en 1306 l'état de notre province.

Le comté de Bourgogne se trouvait alors depuis plusieurs années entre les mains d'un roi français, Philippe-le-Bel. Otton IV, le dernier de nos comtes résidents, le lui avait remis par traité en 1295; Otton était mort depuis; en 1306, le mariage de Jeanne, sa fille, avec Philippe-le-Long, fils aîné de Philippe-le-Bel, était venu cimenter ces conventions importantes, et l'autorité de la maison de France semblait pour jamais affermie dans la province.

Cette révolution avait profondément alarmé les hauts barons comtois. Otton IV avait laissé un enfant mâle, héritier naturel du comté de Bourgogne, et cet enfant en bas âge avait été déshérité par son père, contre les lois de l'hérédité féodale. La domination française au sein du comté semblait donc une violation de ses institutions, sa puissance une menace perpétuelle pour la haute noblesse, accoutumée, sous des princes affaiblis, à tous les charmes de l'indépendance. Elle avait couru aux armes, elle avait joint ses efforts à ceux de l'Angleterre; mais, vaincue par Philippe-le-Bel, elle s'était

enfin soumise. Dès lors, renfermée dans ses châteaux qu'elle quittait à regret pour suivre l'étendard de son nouveau maître, elle voyait avec douleur les armées françaises maîtresses du comté, le sceau de Philippe-le-Bel employé dans les actes, sa monnaie répandue à profusion : inquiète et silencieuse, quelquefois éclatant en murmures, elle attendait les événements, et était avide de changement et de révolutions nouvelles.

Parmi ces feudataires humiliés, un seul semblait contempler avec calme ces événements alarmants; chaque commotion politique n'avait jusque alors servi qu'à agrandir sa fortune et sa haute puissance. Ce baron était Jean de Châlon, sire d'Arlay, né du troisième lit de Jean de Châlon dit l'Antique. Descendant de la branche cadette de Bourgogne, richement apportionné dans la succession paternelle, il avait accru ses possessions et ses fiefs par des acquisitions, des échanges, ou des associations avec les abbayes des montagnes : le siége de sa puissance était aux châteaux d'Arlay et de Noseroy. Presque partout, dans les pays qui sont à l'orient de Lons-le-Saulnier et Salins, il comptait des domaines et des vassaux, et ses châteaux, qu'il avait portés jusqu'aux hautes *Joux* du Jura, dominaient ces pays si puissants par leurs rochers et leurs montagnes. Toute tête couronnée, en Allemagne et en France, avait cherché, pour dominer dans le comté de Bourgogne, à s'attacher le noble baron. Caressé par les empereurs, qui se défiaient de l'indépendance de nos comtes, Jean de Châlon avait reçu d'eux le comté de Neufchâtel, et le pouvoir de battre monnaie à Jougne, même à Be-

sançon. Plus tard, et dans un intérêt contraire, le roi de France l'avait gagné à sa cause à force de bienfaits. Jean de Châlon s'était d'abord déclaré son ennemi, et s'était confédéré contre lui à la tête de la noblesse comtoise. Puis, quand il vit que la France l'emportait, il céda adroitement à la fortune, et ouvrit l'oreille aux promesses séduisantes du monarque. Il consentit à lui faire hommage de ses domaines, et reçut en retour le gouvernement du comté de Bourgogne. Il ne semblait plus manquer au baron d'Arlay, que de prendre pied dans Besançon, ville impériale, et qui ne dépendait pas de la Franche-Comté. Mais déjà il y était parvenu, et avait acheté des titulaires, par main tierce, *la vicomté* et *la mairie* de la ville. La force des armes l'y avait maintenu contre Hugues de Bourgogne, son concurrent, même contre le gré de l'archevêque, et il avait fini par les recevoir à hommage de Philippe-le-Bel, assez hardi pour saisir ces fiefs de l'empire, auxquels certes il n'avait aucun droit.

Ainsi en 1306, Jean de Châlon, depuis longtemps le plus puissant et le plus riche seigneur de nos contrées, était, de par le roi de France, gouverneur du comté de Bourgogne, vicomte et maire de Besançon.

Ce dernier titre, auquel l'archevêque avait fini, quoique avec peine, par donner son adhésion, excita de vives alarmes parmi les citoyens, si jaloux de leur indépendance. Jean de Châlon était pour eux un ancien ennemi, et ils le voyaient, sous un titre redoutable, s'introduire dans leurs murs : il devenait leur premier magistrat! A la main timide et désarmée des prélats

allait succéder la force du prince et l'arbitraire de ses officiers, jusque dans les tribunaux de la justice!

Jean de Châlon avait pris possession de la mairie et de la vicomté, mais les esprits fermentaient sourdement. Et, comme il arrive dans les jours d'agitation, les esprits les plus ardents étaient placés à la tête de la commune, où les élections municipales les avaient appelés. Ses chartes nous ont conservé les noms des procureurs ou syndics, et des autres chefs.

Telle était la disposition des esprits, quand un incident inattendu vint faire éclater l'orage. Un citoyen du nom de Jacques Bonvalet avait été tué, et, comme le crime était flagrant, le jugement de l'homicide appartenait à la mairie de la ville, c'est-à-dire, aux officiers de Jean de Châlon. Plusieurs citoyens étaient accusés de ce crime.

Alors un mouvement insurrectionnel se répand dans la cité, mouvement d'autant plus général qu'il était appuyé par les chefs mêmes de la commune. Avait-il pour objet d'empêcher les accusés de paraître devant les officiers du prince, et de créer un tribunal populaire substitué à l'ancienne juridiction? Les accusés comparurent-ils, contre la défense de la commune, devant les assises de Jean de Châlon, et cette désobéissance provoqua-t-elle l'insurrection dont nous allons rendre compte? Ou bien la commune s'insurgea-t-elle contre les meurtriers, par l'indignation que le crime avait fait naître? C'est ce qui n'est pas parfaitement éclairci.

Quoi qu'il en soit, le lendemain du dimanche de Quasimodo 1306, le peuple s'assemble dans les rues, les

bannières se déploient dans tous les quartiers. Du haut de la tour de St.-Pierre, le beffroi de la commune sonnait avec violence, on ferme les portes de la ville pour empêcher toute intervention étrangère. On marche vers les maisons des meurtriers, qui étaient situées à Battant, à Charmont et dans d'autres quartiers de la ville. On se précipite dans l'intérieur des bâtiments, les meubles sont saisis et jetés dans la rue, on monte sur les toits, on dresse les échelles pour démolir, les murs sont renversés au milieu des cris de la multitude; et bientôt, au travers des flots de poussière, on n'aperçoit que de tristes débris.

La nouvelle de cette scène de désordre parvient promptement à Jean de Châlon. On peut juger de l'irritation du prince. C'est lui-même dont le peuple vient d'envahir la juridiction, son autorité a été méconnue, et il ne peut douter de la complicité des gouverneurs. En conséquence, il se prépare à se faire justice par les armes; et l'archevêque que le même coup avait frappé jette l'interdit sur la ville. Ce prélat était Hugues de Châlon, propre frère du baron d'Arlay.

Tout annonçait une guerre prochaine, non l'une de ces guerres obscures avec les seigneurs voisins de la ville, suite de ces ruptures fréquentes dont on trouve la preuve dans les archives communales de cette époque; c'était une guerre générale, le soulèvement du comté contre la ville. A la voix de Jean de Châlon, les montagnes entières allaient s'ébranler; la province obéissait à ses ordres, il en était le gouverneur : l'un de ses neveux était comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort et de Châtelbelin. Hugues de Bourgogne, et Gauthier, comte de

Montbéliard, enfants de son frère, étaient les plus grands et les plus puissants seigneurs du pays.

La ville au contraire était abandonnée à elle-même. Dans ce péril, elle ne put obtenir que l'appui d'un chevalier, Girard de Moncley, damoiseau inconnu qui commandait une troupe armée : encore ce fut à prix d'argent qu'il fallut acheter ce secours.

Quels que fussent la fierté et l'emportement des citoyens, la voix de la prudence finit par être entendue, l'avis d'un accommodement prévalut. Mais il fallait en régler les conditions, et Jean de Châlon ne voulait point entrer dans la ville, où sa personne n'eût point été en sûreté. En conséquence, une entrevue fut fixée au dehors, non loin des murs, dans les champs de St.-Ferjeux, où elle eut lieu le 11 septembre 1306.

Le prince et sa suite furent exacts au rendez-vous. Le syndic des citoyens, Euchart, surnommé Monnoier, vint également au lieu désigné. Les deux contendants tombèrent à peu près d'accord : il fut convenu qu'à l'avenir, la ville se soumettrait aux cours et tribunaux de la mairie et de la vicomté. Pour le passé, le prince voulait que les citoyens fussent soumis à reconstruire les maisons démolies ; le représentant de la ville consentait seulement à ce qu'elle en payât la valeur. Un arbitre fut choisi pour régler ce point litigieux : ce fut Simon de Montbéliard, et à son défaut, Hugues de Vienne, seigneur de Pagny. Jusqu'à la décision, une somme, représentant la valeur estimative des bâtiments, devait être déposée en main tierce. A ce prix, la concorde était rétablie, et l'interdit devait être levé. On se sépara après avoir juré ce

traité, dont les conditions furent approuvées le même jour par l'archevêque Hugues, qui s'était retiré au donjon d'Avannes, voisin des bords du Doubs.

En signant cette paix, le baron d'Arlay, inquiet et défiant, se préparait à la guerre. Quelques jours après, prévoyant que la ville, toujours dominée par les conseils les plus ardents, n'en exécuterait point les conditions, il avait resserré les liens de son alliance avec le comte de Montbéliard et Hugues de Bourgogne, ses neveux, tous deux redoutables par leur puissance, tous deux prêts, en cas de guerre, à le servir de leurs armes et de leurs châteaux.

Ce qu'il avait prévu arriva. Simon de Montbéliard, arbitre choisi, décida que la ville devait faire reconstruire les maisons détruites, au lieu d'en payer simplement la valeur. On demanda des otages pour l'exécution de cette sentence : la ville les promit d'abord, puis elle les refusa, soit qu'elle fût décidée à rompre avec le baron d'Arlay, ou qu'aucun citoyen ne consentît à aller en otage.

L'hiver de 1307 s'écoula dans ces alternatives. Cependant les maisons abattues n'étaient point relevées, et le baron d'Arlay s'indignait de ces lenteurs.

Il avait établi, pour régir la mairie de Besançon, un de ses chevaliers énergiques et dévoués : c'était Giles d'Achey. Trois fois ce chevalier fit sommer les citoyens de livrer les otages qu'ils avaient promis, et trois fois son injonction demeura sans réponse. Il tint alors ses assises hors de la ville et dans le village de St.-Ferjeux ; là, sous les yeux de Jean de Châlon et de ses conseils réunis le

quatrième mardi après la Pentecôte 1307, le juge, élevant la voix, prononça la sentence suivante :

« Au nom dou père et dou fils et dou St.-Esprit, amen. Par le conseil des prud'hommes et des juges de droit, ayant Dieu devant les yeux, nous condamnons par notre sentence définitive les citoyens de Besançon... à 20,000 bons estevenants, qu'ils doivent payer à Jehan de Châlon, vicomte et maire de la ville.... Banissons de tout l'archevêché de Besançon, jusqu'à rappel de Jehan de Châlon, le syndic... et les nommés (*suivent les noms des chefs de la commune*), qui ont été autours, fautours et principaux des maléfices, et ont excité le puèble, et les condamnons à l'amission de leur biens, lesquels nous appliquons audit Jehan de Châlon. »

Cette sentence était une déclaration de guerre : la ville y était préparée. Ses chefs mêmes avaient intérêt à l'entraîner dans cette voie. Sans doute ils rappelaient aux citoyens que, seize ans auparavant, ils avaient, du haut de leurs murailles, résisté à toutes les forces de l'Allemagne conduites par Rodolphe, beau-frère du baron d'Arlay, et que ceux qui avaient bravé un empereur jusque alors invincible ne pouvaient courber la tête sous le joug d'un simple baron.

Cependant Jean de Châlon rassemblait son armée.

Ici, Messieurs, je voudrois vous peindre ses formidables apprêts, et le comté répondant à sa voix ; vous montrer les bannières flottant dans la campagne, les chefs et les troupes armées qui, du nord et du midi, se réunissent sous les murs de la ville. Les plus puissants alliés du baron d'Arlay étaient Hugues de Bourgogne et Renaud,

comte de Montbéliard : tous deux étaient venus en personne avec leurs hommes d'armes renforcer ses bataillons. Les châteaux les plus voisins de la ville, Châtillon-le-Duc, Arguel et Montfaucon, forteresses féodales si puissantes par leurs rochers et leurs mouvances, appartenaient aux confédérés. Bientôt les murs furent cernés de toutes parts.

Contre son redoutable ennemi, la commune n'avait de ressource que l'intrépidité de ses milices. S'adresserait-elle au roi de France, maître du comté? Il était l'ami de Jean de Châlon; il lui avait commis le gouvernement de la province, et même la mairie de Besançon, objet de tant de querelles. Recourrait-elle à l'empereur? Mais, depuis neuf ans qu'il était monté sur le trône d'Allemagne, elle ne lui avait fait aucun serment de fidélité. Ce prince était Albert, fils de l'empereur Rodolphe, dont il vient d'être parlé. Un événement sinistre avait signalé son avénement à l'empire. Albert avait tué de sa propre main, à la bataille de Gelheim, Adolphe, son prédécesseur; et Besançon, situé loin du siége de l'empire, était au nombre des villes qui avaient refusé de le reconnaître. Cependant, à l'approche du danger, la commune s'était montrée plus docile. L'un de ses citoyens, Belénis, envoyé vers l'empereur pour ménager la réconciliation de la ville, lui en avait offert l'hommage, et Albert avait commis le comte d'Hasenbourg pour le recevoir. Cette réconciliation opérée, les citoyens n'hésitèrent plus à demander le secours de l'empereur; mais il était trop occupé par ses propres guerres pour songer à diviser ses forces : il fit cependant à leur demande une réponse

gracieuse. Chiflet a rapporté cette lettre, qui arriva même trop tard (1).

La bravoure était l'apanage des Bisontins, et leurs bannières se montrèrent hardiment dans la campagne. Les milices de la ville portèrent même le ravage loin de leurs murs. L'espoir d'un secours prochain soutenait d'ailleurs les courages : il leur était promis par le comte d'Hasenbourg ou d'*Asuel* (2), qui, après avoir reçu, au nom de l'empereur, leur serment de fidélité, les animait à la résistance. A l'entendre, les secours allaient arriver ; il n'avait fait que les devancer de quelques jours. Ces renforts ne coûteront rien aux citoyens, l'empereur veut faire lui-même les frais de cette guerre. La commune écoute avec transport ces promesses ; le péril rendait les esprits plus crédules. Cependant l'envoyé de l'empereur s'établit dans la ville, se met en possession de la mairie, de la vicomté et de la régalie, en perçoit les revenus, et renouvelle chaque jour aux citoyens les mêmes assurances, que l'événement dément chaque jour.

Au dehors la guerre continuait. On était aux longs jours de l'été : du haut de leurs murailles, les citoyens voyaient avec douleur leurs blés et leurs moissons foulés et écrasés par les assiégeants, leurs vignes, richesse la

(1) Vesontio, part. 1re., p. 157.

(2) Hasenbourg ou Asuel, ancienne seigneurie dont le château était situé du côté septentrional du mont Repets, au pays d'Ajoye, non loin du couvent de Lucel. Il est connu aujourd'hui sous le nom d'*Aruel*, et l'on voit encore ses ruines. Bourcard d'Hasenbourg est le 1er. évêque de Bâle dont le nom de famille soit connu (XIe. siècle).

plus précieuse de la ville, dévastées et arrachées par des mains ennemies. Des désastres plus sanglants portèrent l'effroi parmi les assiégés, et s'il faut en croire à leur propre récit, consigné dans une charte de 1357, *le baron d'Arlay leur tua mille hommes dans un jour, fit prisonniers leurs meilleurs soldats, et la ville fut réduite en servitude* (1).

Toutefois, leurs murs ne furent point escaladés, l'ennemi ne s'empara point de la ville. Mais l'orgueil des citoyens fut réduit à plier : il fallut parler d'accommodement et de paix. Une entrevue fut proposée au château de Montfaucon, peu éloigné de la ville : ce château appartenait au comte de Montbéliard, allié du baron d'Arlay. On convint que deux chevaliers et le *barbier* du comte iraient chercher les députés de la ville, et les introduiraient, au nombre de vingt au plus, dans cette forteresse féodale.

(1) Dans cette requête, présentée à l'empereur Charles IV pour faire annuler l'alliance de la ville avec Jean de Châlon, contractée en 1308, les citoyens exposent qu'ils l'ont souscrite au milieu de malheurs inouïs : *Pactionnes et conventionnes quod ..... prædecessores nobili et potenti viro claræ memoriæ Johanni de Cabilone, quondam domino de Allato, et post ejus decessum suis heredibus usque ad tempus nondum finitum, cum ipsæ pactiones factæ sint vi, violentia, metu ipsius domini Johannis et suorum in hâc parte auxiliatorum qui nostram civitatem nostrosque prædecessores cives manu armata et multis insidiis invaserint, debellaverint, et in una die circa millia personas gladiis occiderunt et etiam quam plures de melioribus civibus captivaverunt et captivos detinuerunt : ex quo vestra dicta civitas multum depopulata extitit et in captivitate redacta.*

(Archives de la ville.)

Cette convention s'exécuta. Je n'ai pu recouvrer le traité qui fut signé alors ; mais tout indique que la ville fut obligée de subir la loi du vainqueur, et de s'engager à relever sur-le-champ les maisons démolies dans l'émeute populaire de 1306, et à exécuter la sentence de Giles d'Achey. Ce traité fut signé au mois d'août, et dès les premiers jours de septembre, des ouvriers envoyés par la ville relevaient les murs qu'elle avait détruits. Le clerc Willemin, surnommé Botonières, que les citoyens avaient fait maire de leur ville, se hâta aussi de se mettre corps et biens à la merci de Jean de Châlon.

L'exécution de la sentence de Giles d'Achey était plus difficile. Vaincue et cédant à la nécessité, la ville ne put songer à sauver de l'exil son syndic et ses anciens chefs ; elle savait que le vainqueur serait à leur égard sans pitié. Mais elle demanda que leurs biens confisqués fussent, en partie du moins, rendus à leurs enfants, et qu'elle-même fût affranchie de l'amende de 20,000 estevenants, que ses malheurs passés, les pertes de la guerre et la ruine de ses récoltes devaient faire considérer comme excessive.

Jean de Châlon résistait : enfin, le 3 décembre, après d'autres essais d'arbitrage, la décision fut remise, au nom des deux parties, à Gauthier de Montfaucon.

Deux mois s'écoulèrent avant sa décision. Pendant ce temps, un projet plus important occupait l'âme du baron d'Arlay. Ce n'était pas assez pour lui d'avoir relevé avec éclat ses tribunaux au sein de la cité. La victoire l'avait couronné ; mais il ne pouvait se dissimuler que, haï dès

longtemps par les citoyens, il l'était davantage après leur défaite. La ville lui avait fermé ses portes; mais revenue de sa première terreur, ne pouvait-elle pas secouer de nouveau le joug, et s'allier, au besoin, avec les ennemis du prince, tandis que lui-même, ou ses descendants vicomtes et maires après lui, seraient engagés dans d'autres guerres ?

Pour se rendre maître de l'avenir, il vit bien qu'il fallait affaiblir la cité, la réduire pour de longues années à ses seules forces, et l'obliger à le recevoir lui-même à volonté, ainsi que les hommes qu'il jugerait à propos d'y introduire pour empêcher les révoltes. Pour atteindre ce but, le baron d'Arlay choisit la forme d'un traité d'alliance, qu'il fit proposer aux citoyens. Par ce traité, il fallait que la ville s'engageât à le servir dans ses guerres, à charge toutefois de réciprocité ; elle devait renoncer à choisir aucun autre allié que lui, et le recevoir dans ses murs ainsi qu'un certain nombre d'hommes armés, quand il le demanderait. Cette alliance devait durer le temps exorbitant de soixante années. Il fallait encore, même après ce terme éloigné, que la ville s'obligeât indéfiniment à ouvrir ses portes, non-seulement à celui des Châlon qui serait vicomte et maire, mais encore aux hommes d'armes qu'il aurait besoin d'y faire entrer.

Ces chaînes étaient bien pesantes; mais la nécessité était là : le baron d'Arlay profitait d'ailleurs adroitement de ce que la sentence de Gauthier de Montbéliard n'était pas encore rendue : les familles des condamnés attendaient avec anxiété cet arrêt, qui devait leur rendre ou

leur ôter pour jamais leur fortune. Assemblée au son de la cloche dans l'église St.-Pierre, la commune accepta cette alliance ; on attacha au fatal traité le sceau de la ville, puis on le porta au château d'Arguel, où le superbe baron, qui attendait la réponse, y fit aussi attacher le sien.

Deux jours après (31 janvier 1308), Gauthier de Montfaucon prononça son arrêt si vivement attendu. Il tint ses assises dans le village de Beurre (situé au pied même du château d'Arguel), *au truyl de Guillaume, desos le grand chemin.* Deux syndics de la cité et une foule de citoyens étaient accourus pour l'entendre. L'amende de 20,000 liv. prononcée contre la ville fut réduite à 5,000; l'exil fut maintenu contre les chefs de la commune, seulement le juge leur rendit quelques portions de leurs biens confisqués.

Telle fut la fin de ce drame inconnu, qui laissa dans l'âme des citoyens un souvenir profond. (1) Nous nous

(1) En 1313, la ville sollicitée par Henri VII de lui fournir des subsides pour ses guerres d'Italie, s'excuse sur l'état de misère où elle est encore réduite. Si vous le voyiez de près, écrivait-elle à l'empereur, vous pleureriez sur nous comme le Christ sur Jérusalem : *Verumtamen postquam Romanum vacavit imperium, civitatem vestram Bisuntinam tanquam viduam et desolatam circumdederunt mala quorum non est numerus. Et nulla nos tuente justitia, impugnaverunt nos inimici ferocissimi, volentes civitatem vestram, quæ nulli unquam servivit nisi Deo et imperatori Romano, in suam redegerunt servitutem. A quibus multipliciter sumus compressi, gravati et coangustati, prohibiti ingredi et regredi mercatores, et agriculturas exercere, vineæ etiam et arbores excissæ, spoliati et etiam crudeliter debellati et captivati. . . . : propter*

arrêtons ici, Messieurs : il nous suffit d'avoir exhumé de l'oubli ces faits, qui peignent avec vérité les mœurs de nos pères. Nous y avons trouvé d'ailleurs la cause ignorée que nous cherchions, et qui, durant le XIVe. siècle, a arrêté le mouvement d'agression de la commune contre la *mairie* et la *vicomté*. Cette cause, nous l'apercevons, 1°. dans la transmission de ces fiefs héréditaires entre les mains des Châlon, famille la plus puissante de la Franche-Comté ; 2°. dans la victoire sanglante qui leur en assura la possession dès les premières années de ce siècle ; 3°. dans le traité d'alliance de 60 années, qui enchaîna si longtemps les citoyens, et qui ne fut anéanti par les empereurs qu'en 1364, comme étant l'œuvre de la force. Au commencement du XVe. siècle, avec l'appui des ducs de Bourgogne, ce mouvement impétueux a recommencé avec une violence nouvelle. Mais les justices attaquées n'ont succombé qu'au XVIIe. siècle : il était trop tard alors pour les désirs des citoyens ; la ville tombait elle-même entre les mains de Louis XIV.

quod populus noster est imminenter depoperatus et status civitatis vestræ deterioratus et colapsus, et communitas civitatis maximis debitis mercatoribus publicis obligata, adeo ut, si cognosceretis, posset verificari de vestra pietate et clementia illud quod de Christo dicitur : Flevit super eam.

(Arch. de la ville.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU FRAGMENT HISTORIQUE PRÉCÉDENT.

(Ces chartes sont tirées des archives publiques de la province, ou transcrites sur des copies authentiques.)

I.

Philippus, Dei gracia, Francorum Rex, notum facimus.... quod cum dilectus et fidelis noster Johannes de Cabilone, dominus de Arlato, vicecomitatum Bisuntinum cum juribus et pertinenciis suis quæ ad se hereditario jure asserit pertinere, quæque ad manum nostram certis ex causis, ratione comitatus Burgundiæ, deliberari sibi cum instancia postularet : Nos, vocato dilecto et fideli nostro Othone, comite Burgundiæ palatino, ac visis juribus et auditis rationibus ipsius Johannis, et super his deliberatione habita diligenti, VICECOMITATUM ipsum cum juribus et pertinenciis supradictis dicto Johanni tenore presencium deliberamus ; *salvo in feodo homagio* et omnibus aliis jure nostro et quolibet alieno.... Actum Parisiis, mense martii, anno MCCC et secundo.

II.

Philippus, Dei gracia, Francorum Rex, gardiatori nostro comitatus Burgundiæ; mandamus vobis quatenus dilecto et fideli nostro J. de Cabilone, domino de Arlato, militi..., vicecomitatum Bisuntinum.... delibatis absque

difficultate et dilatione quibuslibet.... Actum Parisiis, die jovis post dominicam qua cantatur letare, anno domini MCCC et secundo.

III.

Nos, li communs de la citey de Besançon, et Girard, sires de Moncler, damoiseaux, faceons savoir..... que nos havons fait entre nos ensambles les convenances que se ensuignent. C'est à savoir, que je li diz Girard hay promis et promat par mon sarement aidier à dit commun à armes et sans armes. C'est à savoir, à dix hommes armés bons et convenables, de la guerre qu'il entendent à havoir ancontre monseig. Jehan de Chalon, encontre ses aidanz et encontre toutes gens. Ce sauf que se li diz communs voloit aler forfaire sus mes amés seignour mons. l'Arcevesque, mons. Hugue de Bourgoigne et mons. de Monfaucon, il ne me doivent contraindre ne requerir que je mes propres cors aille, mais dois demorer en la citey pour faire le profit de la dite citey. Et nos li diz communs, en la recompensacion de ces services dessus diz, davons et havons promis donner à dit Girard seix cent livres de cet monoe cursable..... et à sa compaignie au nom de gaiges pour chacun hommes armés huit soulz.... Est encore à savoir que se nos li diz communs.... faciens paix, que nos sommes tenu de matre li dit Girard et sa compaignie en la dite paix.... En témoignage de la quel chose, nos li diz communs et je li diz Girard, avons mis nos seels en ces présentes lattres, faites et données le jor du lundi devant feste Saint Bar-

tholomey, apôtre, l'an de Notre Seignour mil trois cenz et seix.

IV.

In nomine Domini, amen. En la presence de moi, notaire, etc.... Hugues, par la grâce de Dieu, archeveque de Besençon, et noble baron, saige et puissant monseigneur Jehan de Chalon, seigneur de Arlay, d'une part, et Richars, dit Monoier, citien, procurour et sindique de tous les citiens, d'autre part..., l'archeveque et mess. Jehan demandoient es diz citiens : que comme ils eussent de lour propre autoritey abatu et desrochié en usurpant la juridiction des diz, cloche sonnée, banières laciés, et portes fermées, les maisons de, etc...., pour l'occasion de la mort de Jacquat Bonvalet, que les diz (propriétaires des maisons) avoient murtri. Et les quey maisons estoient es choites es diz mons. l'Archeveque et à monss. Jehan. Et sur ce ils requerissent et demandessent es diz citiens que li dites maisons abatues et desrochiés par lour refeissent et remeissent en lour premier estat, et les chestex, les muebles et les biens siz es dites maisons randissent et restituissent ez diz archeveque et Jehan, pour lour droit et es autres domagiés que courpauble n'estoient dou dit fait à chascun pour sa portion et pour son droit, et que amande et satisfaction fut es diz archeveque et Jehan faite....: et d'autre part li diz citiens deisssent et proposassent plusieurs defenses et raisons contre les choses dessus dites. Enfin, par l'intervencion et par la proiere de plusieurs

bones et nobles gens et pour lou repos dou pais, les dites parties ont accordé en la meniere que s'en suit. Premièrement, Richars, dit Monoier, sindique et procurour de tous les citiens..., promet.... ester à droit et faire droit en nom que dessus es cours de Besançon des diz archeveque et Jehan, li quel ont doné juge es diz citiens ; c'est à savoir noble home monss. Symon de Montbéliard, seignour de Montron, et syl ne pooit entendre monss. Hugues de Vienne, seignour de Paigney, sur l'article des destructions dessus dites.... sans strepite et figure de jugement.... et heu sur ce le consoil de saiges genz, se li diz citiens doivent refaire les dites maisons ou rendre la valour.... et ne puent les dites parties apeler de sa sentence. Et est à savoir que li biens et les maisons qui apartenoient es mortriers, seront estimées par bones gens au regart monss. Hugues de Bourgoigne et dou seignour de Montfaucon, ou dou seignour de Montron, et sera mise la dite extimacion en deniers ou gaige soffisanz en garde, en sove main, au regart monss. Hugues de Bourgoigne.... Item a promis li diz procurour, en nom que dessus, faire droit es diz archeveque et Jehan, en lour cours à Besençon, selon ce qu'il apartiendra à chacun d'eux. Et doivent doner li diz archeveque et Jehan es diz citiens à Besençon, juge sanz suspicion. Et se le diz juge grevoit les citiens, li diz procurour puet apeler dou juge doney pour lou diz Jehan à l'audience de l'archeveque, et de l'audience de l'archeveque à roi d'Allemaigne, comme à soverain ou à l'emperaour, se il i étoit. Et dou juge doney par monss. l'archeveque puet le diz procurour apeler à roi d'Ale-

maigne, ou à l'emperaour, se il i étoit. Et se li cause étoit par devant lou juge de crestientei, li diz procurour et citiens puent apeler en la cour dou Pape.... Ces présentes lettres faites et scellées, monss. l'archeveque doit oster l'entredit et la sentence que il a mis à Besençon... Ce fut fait es chams entre Besençon et Saint-Ferjeux, l'onzeime jour dou mois de septembre, l'an Nostre Seignour MCCC et VII.

A cet acte sont appendus les sceaux du roi de France, de Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, de Renaud, comte de Montbéliard, de Hugues de Bourgogne, de Gauthier, sire de Montfaucon, de l'official et de l'archidiacre.

V.

Nos, Renaut de Borgoigne, cuens de Montbéliard, et nos, Hugues de Borgoigne, ses freres, façons savoir à touz : Que nos avons promis et prometons en bone foi à notre amey oncle mons. Jehan de Chalon, seignour d'Allay, que se les citiens de Besençon ne poursegnent, gardent et tegnent la paix, accort et les convenances que ont été faites et accordés par nos dou dit mons. Jehan et des diz citiens, en tout ou en partie, que sont seellées de nos seaulx et de plusieurs autres, que nos aiderons à diz mons. Jehan notre oncle, de nos cors et de nos genz en armes et sanz armes, et de nos chesteaulx, se il leur voloit mouvoir guerre en jusque tant que il heust eu droit des diz citiens ou par droit ou par acort de celle cause ; en témoignaige de la quelle chouse, nos.... avons baillé à dit mons. Jehan ces presentes

lettres.... faites et données l'an de grace corrant, par MCCC et seix, le dimanche après la feste Notre Dame de septembre.

VI.

Nos, Giles d'Achey, chevaliers et juges donnés de très noble baron et puissant monseig. Jehan de Chalon, sire d'Arlay, vicomte et maire de Besançon, es causes qui sont mehue entre le dit Jehan et tous les citiens de Besançon sur ce que li diz citiens ont meffait envers le diz Jehan, et à cause de ses subgies de Besançon, faisons savoir..: Que come les citiens de Besançon, le lendemain de Quasimodo de l'an MCCCVI, à grant multide de genz d'armes, bannières desployées, portes fermées, cloches sonnées, et de *communal consoil* et de certain propost, haient abattu et détruit à force et violence, plusieurs maisons en la cité de Besançon, c'est à savoir, les maisons Poincart et es autres enfans à Buef de Choie, la maison Estevenin de Poilley et de ses comparceniers, la maison Jehan fils Henri de Beaune, et la maison Henri à fils Pierre Corne, assises en la cité de Besançon, et les biens muebles qui étaient dedans les dites maisons ont pris et à force, et les diz malefices sont si notoires, que l'on ne les puet celer par aucune excusation. Mais preuve que les diz citiens sont condampnés à refaire les dites maisons, et que les diz malefices sont faits premierement contre Deu, contre droit et droiture, et en grant préjudice dou devant dit Jehan, vicomte et maire de Besançon, en tanz que li diz malefices ne se doivent

passer sans peine de droit ordonée. Mais afiert qu'il soient pugniz en tel maniere qu'il soit examples à tout temps à ces qui auroient couraige de mal faire.... Et nous havons fait ajorner sur ces malefices la premiere fois peremptoirement et personnellement Richard le Monoier, procurour et sindique des diz citiens, Lambelin de St.-Quentin, Doublier de Fromaige, Renaut dou poys, Jacquin de Lantenne, Othenin de Beaune, Perrin de Villette, Willemin dessus Douz, Jehan fils Navarret, Gerard fils Bonardin, Estienne Signoret, Perrin Maier, Perrin d'Apremont, Charle Lefevre, Emot de Choies, Mathiet Trulet, Perrin Warin, Huguenin Crochet, Gerard Menegoz, Lambelin de Montfoy, Jehan fils Bourget, Perrin le Barbier, Perrin de Dole, Gerard de Montboison, Vuillemin fils Malecher, Perrenet de Vaux, Perrenet de Cusance, Huguenin de Tilz, et Willemin de Vorges, citiens de Besançon, qui se disent *conseillours* de la citey de Besançon, qui sont et ont été autours, conseillours et principaulx des devant diz malefices, et qui ont excité le pueble de Besançon à faire les devant diz malefices, l'uytieme de la fete de St. Ylaire nouvellement passée, par devant nous, en la cour de la vicomté de Besançon. Et les diz citiens devoient bailler hostaiges suffisanz en la main de très noble baron monseig. Hugues de Bourgoigne, par convenances faites entre le diz Jehan et les diz citiens. Si come nous en fumes bien certains pour ce que nous juges dou dit Jehan et ses conseils fusens segur à Besançon.... Et come li diz citiens eussent été requis de bailler et doner les diz hostaiges, li quelx les refuserent de bailler. Nous les

fesmes reajorner.... le juedi après huytieme de Paques..., les quelx la seconde fois les ont recusey bailler. Pourquoi nous voianz et consideranz que nous ne li consoil dou dit Jehan ne pourriens estre bien segurs en la dite citey...., avons ajorné et fait ajorner la tierce fois.... tous les diz citiens ausi par devant nous en la ville de St. Ferjuel, la quele vile est en la banlieue de Besançon, en la juridiction des diz vicomte et maire de Besançon, le mardi après les trois semaines de Pentecoste. A la dite jornée, vile et heure, le diz Jehan de Chalon comparaissant personnellement par devant nous, requerant instamment que nous condempnesiens par notre sentence définitive le diz procurour, les diz citiens et les autres desus denommés, en la poine et en l'amende qu'ils doivent sostenir et sofrir selon droict et selon justice. Le diz procurour et les diz citiens et les autres ne comparaissant ne autres pour lour.... Nous, notre définitive sentence, droicture et équité, ce requerant, disons et prononçons en ceste maniere.

† Au nom dou Père et dou Fils et dou St. Esprit. Amen. Par le consoil de Proudomes et de juge de droit, ayant Deu devant les eux, l'absence des diz citiens.... condampnons, par notre sentence définitive, pour raison des malefices desus diz, Emot de Choies, procurour et sindique des diz citiens, et les diz citiens, en la personne du diz Emot, en vingt mille livres de bons estevenans, à paier et à rendre à diz Jehan de Chalon.... et les diz (*suivent les noms rapportés plus haut*) qui sont et ont esté auctours, fautours et principalx des diz malefices et ont excité le pueble de Besençon.... bannissons de

tout l'archevechié de Besancon, tant que à rapel dou diz Jehan de Chalon, et à ce, condampnons les dessus diz par notre sentence definitive, et en la amission de tous lours biens, les quelx nous appliquons à diz Jehan, sauve la taxation des depens, les quelx nous retenons à nous, es quelx condamnons tous diz citiens.... Ce fut fait l'an Notre Seig. corrant, par M. CCC. et VII, le dit mardi apres les trois semaines de Penthecoste.

VII.

Nos, Albertus, Dei gratia, Romanorum rex, ad universos sacri imperii, etc. Cives Bisuntinos, fidelesnostros dilectos, post offensas quibus indignacionem divæ memoriæ domini Rudolfi, Romanorum regis, genitoris nostri, hermani, ac aliorum imperatorum et regum Romanorum illustrium antecessorum nostrorum, *atque nostram hactenus meruerunt*, ad favoris nostri refugium assumamus, et ad gremium clemencie nostre liberaliter colligamus. Dictis itaque civibus totius rancoris et indignationis materiam pure et simpliciter relaxamus et penitus condonamus; omnes sentencias et processus ratione dictorum excessuum habitos..... revocantes. Insuper permittimus et favorabiliter sustinemus quod memorati cives bonis, honestis et laudabilibus consuetudinibus, more solito, gaudeant. In premissorum testimonium et cautelam præsentes litteras sigillo majestatis nostre jussimus comuniri. Datum Spire, non. maii, anno Dom. M.CCC. et VII., regni vero nostri anno nono.

VIII.

Nous, cuens de Montbéliard, sires de Montfaucon, façons savoir a tous que, comme guerre soit entre noble baron notre amé seignour et neveul, monsignour Jehan de Chalon, seignour d'Arlay, d'une part, et les citiens de Besançon, d'autre part : Nous par bien et esperance de paix avons donné pour lou dit mons. Jehan de Chalon, pour nous et pour ses autres aidans, das cet jeudi apres l'Assumption Notre Dame jusques a lundi apres ensuignant continuellement durant tout lour jour treies ez diz citiens et a leurs aidans, en tel maniere que li diz citiens et leurs aidans peuvent et doivent aler et venir sauf et segur dou dit mons. Jehan de Chalon et leurs aidans durant tout lou dit terme, dedans les leus et les boenes qui ensuignent. C'est a savoir das la porte de Renate jusque a Pancot desus la maladiere dure, das la porte de Batent jusque a Perlente, das les portes de Chartres et de Chamont jusque a Mont Pucat, das la porte d'Arenes jusqua Brise Bec, et jusqua Chainat de Citey et jusqua la rivière du Doubs a droit, das la porte de Malpais jusque a la fontaine de Richebourg et das la porte Saint Etienne jusque a l'ormat de Laissart Faucenat. Et les diz citiens ne lour aidans ne se doivent entremettre ne plaindre de choses qui soit faite ne qui aveignent durant lou dit terme fuer des dites bornes. Ne li dit messire Jehan ne nous ne ses autres aidans de choses qui aveignent ou soit faites dans les dites boenes, fuer tant que cil des dits citiens et de leur aidans jusque a vingt hommes qui viendroient traiter de paix, pourroient

venir jusque a Montfaucon sauf et segur dou dit mess. Jehan de Chalon de nous et de ses autres aidans, en venant, allant et demorant durant lou dit terme. Et mess. Jehan d'Ossans notre chevalier, Jaques d'Oigney notre chevalier, et Jehan notre barbier durant lou dit terme peuvent et doivent aler à Besançon sauf et segur por mener et por conduire ces dou conseil des diz citiens, jusque a nombre desus diz, quil voudroient envoier vers nous a Montfaucon pour trancher de paix. En temoignage de quel chose nous avons mis notre seel pendant en ces presentes lettres, qui furent faites l'an Notre Signour corrant par mil trois cent et sept, lou jeudi dessus diz.

IX.

Je Willemins, diz Botoniers, clerc de Besencon, fais savoir à tous, que comme je, en outre la voluntey et contre l'assentement de noble baron et puissant monseigneur Jehan de Chalon, seigneur d'Arley, vicomte et maire de Besançon, aie siz comme juge au siege de la mairie de Besançon, en cette présente année, en usurpant en cette maniere sa dite juridiction, je veuillant et desirant ce meffait à dit noble esmender si comme il affiert; hay promis à écelui noble par mon sarement.... que je li amenderai et adrescerai à sa bonne voluntey, sans nul autre moyen, et, pour ce faire tenir, poursiegre et acomplir, je obligois en la main du dit noble tous mes biens, quelque part que il soient, muebles ou non muebles, présenz et avenir, et prie, requier et comanz

à Jeannette femme dou dit Willemin que aussi, pour ce faire tenir et accomplir, obligeoit tous les siens bien.., (*Suit l'obligation de la femme de Wuillemin*) ces lettres faites et données le mescredi après l'uytieme des Bordes l'an N.S. M.CCC et VII.

X.

In nomine Domini, amen. Anno Incarnationis ejusdem M.CCC.VII., die jovis anté festum Nativitatis beatæ Virginis..... Ego Bartholomeus de Gy, notarius publicus, requisitus hora nona ab Hugone dicto Reschet, etc...., ad regimen civitatis Bisuntinæ, ut dicitur, electis : accessi ad domos seu mansos sitos Bisuntii infrascriptos: videlicet, ad domum liberorum dicti Buef de Choys seu casale situm in vico de Calvomonte; item ad domum seu casale dictorum liberorum situm ante puteum de Otaux; item ad domum seu casale Henrici dicti Corne situm in Batento juxta domum Guidonis dicti de Chois; item ad domum seu casale Johannis dicti de Berna situm in Macellis..... Quæ quidem domus dirupte sunt a comunitate civitatis Bisuntinæ, ut dicitur, occasione homicidii perpetrati de Jacobo Bonvaleti quondam civis Bisuntinus. Et in dictis domibus diruptis reperi operarios et carpentatores operantes, qui..... responderunt quod conducti erant nomine comunitatis civitatis Bisuntinæ, ad reedificandum domos diruptas, etc.

XI.

Disent et proposent les governours de l'université de Besançon, contre monseignour Thiebaud ça en arrière seignour d'Essouhel que, comme la dite université eut guerre contre mons. Jehan de Chalon, li diz sires d'Essouhel vint a Besançon a armes et dit qu'il venoit aidier en nom du roi d'Allemaigne la citey et les citiens, es depens propres du dit roi, sans que costait rien es diz citiens. Apres que porparlemens de prendre trees de cette guerre fu porchaciés et faiz était, la quelle chose il détorbat en disant que totes fois que li diz citiens voudroient des gens du dit roi, il en ameneroit à notre volonté, la quelle chose li fit molt mercier, et molt desiriens lo secors de jour en jour, et per lo defaut dou dit secors que nos ne humes, notre cité fut assiégé, nos vignes tranchés, nos blef gastés et nos hommes mort de cette guerre; requis fut plusieurs fois dou dit secors, point n'en pumes avoir. Pour le quel defaut nos havons sostenu honte, grief et domaiges et de nos gens mortes plus de MC, les quels honte, grief et domaiges les diz citiens ne vousissent avoir sostenu pour MCC marcs d'argent, mais les dits amessent muez avoir perdu du ler propre. Se requerant le dit hoir de Thiebaud mons. d'Essouhel, fils dou diz, que il MCC marcs d'argent leur paie pour raison des choses desus dites.

Après, demandent les diz governours a dit mons. Thiebaud que, comme il fut venu a armes en nom du dit roi d'Allemaigne, si comme il disoit, il entra dans la

justice du regaule, du vicomté et de la mairie, et saisit totes les rantes des dites justices contre le gré et la volonté des meillours et des muez vaillans citiens de Besançon. Pour la quelle chose les diz citiens furent grevés jusqu'à la valour de VI cent livres. (*Suit la demande de* 600 *livres d'indemnité.*)

..... Après demandent li diz gouvernour a diz mons. Thiebaud, que il a grant foison de gens armées, lo jour de la Chandelouze aura VIII anz, entra dedans Besançon soudainement, et prit les cles des portes de Besançon et ala o (*avec*) tote sa gent a St.-Pierre, et fit sonner les cloches du commun, et plusieurs gens du commun ils amassèrent, et lour dit a tous : Seignour, voyez ci un templier cousin lo roi et de par lo dit roi je vos ai amené, li quel vous promat que il fera des poures riches, et des riches poures. Et, ce dit et fait, il li fut requis par devant bones gens, de par les governours de la citey, que les dites cles des portes que prises avoit lour rendit. La quelle chose il ne volut faire, mais defendit es diz citiens generalement, que il ne fussent si hardi que il portassent armes ne que il haussent conseil ensemble. Car se il lo savoit, il viendroit vers lour a armes pour lour domaigier, a son pouhoir. Sus co, lo lendemain de la dite Chandelouze, li dit sires d'Essouhel, ensemble sa compaignie, vindrent a armes en la dite église St.-Pierre, et fit sonner les cloches du commun contre lo gré et la volontey des governours, qui a celui tems etoient por faire congregation et assemblée du pueple, en l'honte, en domaige et en la confusion de la dite citey. Et, a partir de St.-Pierre, et lo dit jour, li

dit sires d'Essouhel ensemble tote sa gent vint le contreval de la Grand Rue, a glaives, a épées traites, les arbaletes tendues..... Et se ainsi fut que li diz citiens praissent armes contre le dit seignour d'Essouhel, il lo firent de droit..... (*Suit l'énumération d'autres griefs avec demandes d'indemnités proportionnées.*)

XII.

Nos, Estennes, sires d'Oiseler, chevalier, façons savoir à tous, que nos havons heu et recehu par la main Villemin de noz, citien de Besançon, cent livres...., pour les domaiges que la comunaltey de Besençon nos avoit fait es villes de Lanthenne, de Vartère (Vertières) et de Antrept (Antorpe), par la guerre durant de noble baron et puissant Jehan de Chalon, seigneur d'Allay, et de la comunaltey de Besençon.... Avons seelé ces lettres de nostre seel le vendredi devant la feste des apotres S^ts^. Symon et Jude, l'an Notre Seignour corrant, par mil CCC et ouit.

XIII.

Jehan de Chalon donne à Guillaume d'Arguel 700 liv. pour les dommages causés aux gens de cette seigneurie, dans la guerre des citoyens de Besançon. (Inventaire de Châlon, v^o^. Arguel, N°. 19.)

XIV.

Nous, Jehan de Chalon, sire d'Arlay, vicuens et maire de Besençon, d'une part, et nous li citien et comuns de

la citey de Besençon, d'autre part, faiçons savoir a tous, que nous le dit Jehan, pour le bien et segur estat de nous et de nostre terre, et nous li citiens, por le segur estat de nous et de la citey de Besençon et por bien de paix et de armistie, avons faites entre nous les convenances et alliances ci après escriptes. C'est a savoir, que nous li dit Jehan prenons et avons pris pour sexante ans.... en notre garde et conduit tous les citiens de Besençon, lours bien, la citey, lour bones costumes et franchises dedans la citey de Besençon et dedans les bornes ou li diz citiens ont acostumey de plaidoyer, c'est a savoir a Ponret de la malederie d'Arre, a la fontaine de Richebourg, a St.-Ferguel, a la croix de Guairre, et a Parlente.... Et nous li diz citiens prometens et sumes tenuz de recepter dedans notre citey, le dit terme durant, mons. Jehan de Chalon, celui de ses hoirs qui aura ceste aliance ou leur certain commendement a cent hommes d'armes..., leur faire aide a grant et petite force pour un mois de chascun an..., dois le chastiau de Joux tant que a la Sone, et dois Montbeliard tant que a Loon le Saulnier.... Et est a savoir, que cil de nos hoirs descendans de nostre corps de nous Jehan de Chalon, qui sera notre hoir d'Arlay, de la vicomtey, de la mayrie de Besençon, et de ce que nous avons a Arguel, doit avoir et aura l'aliance desus dite après notre décès...; et les diz sexante ans passeiz et fenis, nous li diz citiens sumes tenuz de recepter a tozjours celuy des hoirs dou dit mons. Jehan, qui sera des hoirs successivement d'Arlay, de la vicomtey, de la mayrie et d'Arguel et ses gens dedans la citey a cinquante homes

d'armes a chival a leur propres despens, totes les fois que mestier lor sera.... Encore est a savoir que nous li dit citiens et comuns ne poons ne devons faire nulles autres aliances a personne quels quelle soit les diz sexante ans durant..... Et avons mis notre seel...., nous li diz citiens per cou assemblés a Besençon a St.-Pierre, universament cloche sonnée a heure de prime...., et nous Jehan de Chalon en notre chastiaul d'Arguel, l'an de l'Incarnation Notre Signor, corrant par mil trois cens et sept, la sexte indiction, le vint novaime jour dou mois de jenvier, etc....

XV.

Nous Gauthiers de Montbeliard, sire de Monfaucon. (*Il rapporte d'abord la sentence de Giles d'Achey, et le pouvoir qu'il a reçu de Jean de Châlon et des citoyens, de tempérer cette sentence que ceux-ci* sobtenoient être trop dure, *tandis que Jean de Châlon prétendait le contraire.*) Regardant en cest fait et considerant plus pitié et misericorde que la rigueur de droit.., les dites parties ajornées par devant nous a Bueires, en Truyl Guillaume d'Arguel, desoz le grant chemin..., prononçons en la manière qui sensuit :

En nom dou père et dou fils, etc... Premierement en amoindrissant la condempnation faite par le d. mons. Giles de la some de vint mile livres d'estevenans, que les diz citiens paieroient a dit mons. Jehan cinc mile livres d'estevenans.... Quant aux biens des personnes condempnées en exil et banies, prononçons que la moitié

tant seulement des biens des banis desus diz qui sont trépassés de ce siegle soit appliquée a dit mons. Jehan, et li autre demoroit ez hoirs des diz trépasseiz, excepté les biens de Etienne Signorat, des quelsx nous prononçons que la disme partie de ses mobles seulement demoroit à ses hoirs.... Prononçons que doue partie des biens des autres banis qui vivent, excepté Guyot de Choys, soient appliquei a dit mons. Jehan, et la tierce partie lour demoroit.... Disons et prononçons que les dites persones condempnées en exil et banies qui vivent, soient et demeurent condempnées jusqu'a notre rapel, sauf le dit Guyot de Choys que nous disons et prononçons qu'il soit bani jusqu'au rappel doudit mons. Jehan..... Cou fut fait a Buyres desouz Arguel, en Truyl desus diz, l'an corrant par mil trois cens et sept, lou mercredi darrier jour dou mois de janvier.

XVI.

Nos, officiales Curiæ Bisuntinæ, notum facimus quod Johannes, prior monasterii Vallecluse Clug. ordinis, diœcesis Bisuntinens., confessus est se... remisisse civibus Bisuntinis.... omnes actiones quas habebat et habere poterat.... occasione captivitatis et detencionis dicti prioris tempore guerre existentis inter dominum Johannem de Cabilone, dominum de Allato, et cives Bisuntinos.; confitens se recepisse nomine restitutionis..... quatuor viginti libros stephanienses.... Datum III non. decembris anno Dom. M.CCC.VIII.

XVII.

Quittance de 100 liv. reçues des citoyens de Besançon au profit des enfans de Pierre de Buef de Choie, pour meubles pris et enlevés dans les maisons démolies par les citoyens. VI ides déc. 1308.

LE RETOUR A LA VILLE,

OU

BESANÇON EN 1838 :

ÉPÎTRE A M.***,

PAR M. TRÉMOLIÈRES.

Je t'ai dépeint notre hameau*,
Non tel que l'a vu notre enfance,
Mais pour tous deux presque nouveau,
Paré qu'il est des couleurs de l'aisance :
Et maintenant, citadin de huit jours,
Je te décrirai, pièce à pièce,
Le Besançon si cher à ma jeunesse,
Que j'aime encor, que j'aimerai toujours.

« Que faites-vous, tout l'hiver, au village? »
M'écrivait-on de l'antique cité :
« Pour quelques jours, laissez votre ermitage,
» Et rendez-vous à la société! »
Or, tu le sais, je n'ai plus rien à faire,
Et je fus toujours curieux :
Je quitte mon toit solitaire,
Empressé de voir, par mes yeux,
Les changements qu'en notre absence
Le temps aura faits dans ces murs

* V. *Le Retour au Village*, séance publ. du 24 août 1836

Où, sans songer à nos destins futurs,
S'écoula notre adolescence.

J'ai reconnu, de loin, et sans efforts,
Cette imposante citadelle
Avec sa ceinture de forts
Tous destinés à tomber avant elle (1).
Un seul pourtant (que jamais tu ne vis,
Car il est de fraîche origine),
Sur le grand mont qui la domine,
Contre des milliers d'ennemis
Ferait une longue défense (2);
Vauban du moins l'aurait dit autrefois :
Si Vauban l'a dit, je le crois,
Sans nul désir d'en voir l'expérience.
Des trois quartiers *ultra-pontins*
Mi-campagnards, mi-citadins (*),
J'ai reconnu la belle basilique,
Aux clochers près, de nouvelle fabrique,
A son portail ajoutés un peu tard,
Et qu'attendit si longtemps Jacquemard (3);
Puis, des Romains lourd et solide ouvrage,
Notre vieux pont cent fois rapiéceté (4);
Et puis ce quai, beau de simplicité,
Mais qui me plairait davantage,
S'il avait, sur l'autre rivage,
Son pareil, encor projeté (5).
J'ai reconnu la cathédrale antique,

(*) *Battant*, *Arènes* et *Charmont*.

Moins ses vitraux à neuf coloriés,
Qui n'offrent plus aux chrétiens dévoyés
Qu'un jour douteux et fantasmagorique (6);
Puis ce monument vénéré
Et gothiquement restauré,
Monument d'une vieille gloire,
Qu'on éleva sans doute en ce pays
Pour l'effrayer, du bruit de la victoire
Qui détrôna Zénobie et ses fils (7).
Le Charles-Quint, dans cette ville ingrate,
Bien moins heureux qu'Aurélien,
Tomba, brisé des coups du démocrate,
En regrettant de n'être point païen (8).
Quant au palais où la troupe comique
A nos sifflets fut livrée autrefois,
Il n'a plus rien de poétique;
C'est un hôtel des plus bourgeois
Où vous prenez café, glace ou potage;
Où vous trouvez, riche ancien ou nouveau,
Des liqueurs pour votre caveau,
Des meubles pour votre ménage (9):
Mais au jardin du Cardinal,
Pendant l'été, la ville entière
Vient toujours humer la poussière
Et se rafraîchir bien ou mal (10).
Avec regret, j'ai revu l'*Intendance*
En proie aux ravages du temps,
Et que l'art même, par prudence,
Dépouille encor tous les ans (11).
J'ai reconnu l'hôpital magnifique

Où la charité de nos *sœurs*
Adoucit, toujours angélique,
Toutes les morts et toutes les douleurs (12);
Puis enfin ce vaste collége
Dont nous avons usé les bancs;
D'où nous lancions sur les passants
Nos classiques boules de neige;
Où tu m'aidais, soir et matin,
A deviner quelque lambeau d'Homère;
Où nous mettions en si mauvais latin
Un sot français que nous n'entendions guère;
Où j'ai joué tant de tours au prochain;
Où, prévenant la pénitence,
Je griffonnais, chaque jour, à l'avance,
Des *pensums* pour le lendemain (13).

Mais je ne l'ai point reconnue,
La promenade où nous allions tous deux
Lire, à voix haute, une leçon mal sue,
Ou bondir, livrés à nos jeux.
Je n'y vais plus que mon cœur ne se serre :
La voilà réduite à moitié,
Pour faire place à des masses de terre
Où le soldat peut seul mettre le pié,
Et, qui pis est, à des mares infectes,
Sales de vase et fourmillant d'insectes!
Plus de bosquets peuplés d'oiseaux,
De bains, ni de limpides eaux
Dont un beau cygne effleure la surface!...
Nos deux Chamars à jamais sont perdus :

C'est un sacrifice de plus
A la *défense de la place:*
Mais nous avons *le canal des deux mers*,
Et les canaux sont toujours un peu chers;
Pour un tel bien, c'est un léger dommage;
D'autres cités ont payé davantage (14).

Je veux donc employer mon temps
A des nouveautés plus heureuses;
Je t'associe à mes courses nombreuses :
Accorde-moi quelques instants.

Je ne puis encor te décrire
Une halle d'un goût nouveau,
Monument que trouvent trop beau
Les gens aimant à contredire (15);
Ni le plan non moins orgueilleux
Qui doit nous rendre les fontaines
Où, grâce aux légions romaines,
Se désaltéraient nos aïeux.
Je ne le puis : la halle romantique
S'élève à peine; et dans les bois d'Arcier,
Toujours en deuil, notre naïade antique
Gémit encor sous les lois d'un meunier (16).

Je n'en dirai pas davantage
D'un arsenal, superbe ouvrage,
Aux Bisontins, avec pompe, annoncé;
J'ai vu le plan sur vingt feuilles tracé;
Et, chaque année, on certifie

Que, *l'an prochain*, les murs vont s'élever :
Cela viendra.... Mais Dieu te prête vie
Assez longtemps pour les voir achever (17)!

Bientôt du moins une élégante rue
Va remplacer ce cloaque Baron
Qui, jour et nuit, de l'une à l'autre issue,
Infectait l'air de son impur limon :
Et, plus bas, une belle voie
Jusqu'au centre de la cité
Conduit déjà, par un val enchanté,
Le voyageur que le nord nous envoie.
Tu te rappelles nos Chaprais?
C'est parmi leurs ombrages frais
Que descend la route nouvelle
Qui de Veset joint l'ancienne ruelle,
Dont les jardins, grâce au progrès,
De jour en jour, se changent en palais.
« Vous avez donc, dis-tu, dans ce parage,
» Un nouveau pont? » — Eh oui, mon cher,
Pont à la mode, en fil de fer,
Joli décor au fond du paysage.
J'aurais voulu qu'on y passât *gratis*,
N'aimant pas trop à payer mon passage :
Mais c'est partout comme à Paris;
On ne fait plus de ponts sans un péage.
Consolons-nous ! payons, il le faut bien :
Nos neveux passeront pour rien.

Pour eux aussi, la rive, nue encore,

Va s'embellir des dons de Flore,
S'ombrager de bosquets charmants,
S'environner de joyeuses guinguettes :
Là, nos neveux, étendus sur des bancs,
Ou bien assis sous de fraîches buvettes,
Au plaisir viendront se livrer....
Mais à quoi bon cette peinture
Des biens de la race future?
Le présent seul ici doit se montrer.

Suis donc mes pas, et reporte ta vue
Sur la cité de notre jeune temps;
Sur ses trente et quelques marchands
Alors épars dans sa *Grand'-Rue :*
Viens la revoir ivre de changement,
Par le *haut-commerce* embellie,
Et plus vivante, si la vie
Est, comme on dit, le mouvement!
Chaque maison, je crois, dans cette ville,
A maintenant sa boutique, ou plutôt
Son *magasin,* son *entrepôt;*
Car la *boutique* est du vieux style;
Et dans son modeste taudis,
Le Savoyard qui me vend du cirage
Tient *magasin,* selon l'usage,
Et l'an prochain il aura *ses commis :*
Or, dans ces magasins, il règne,
Du haut en bas, un luxe à faire peur,
Luxe de façade et d'enseigne
Et même encor d'intérieur :

On attire ainsi les pratiques;
La foule accourt, donnant dans le panneau;
Ce luxe inouï des boutiques,
C'est le *miroir* qui brille pour l'oiseau.
Parfois pourtant, je m'imagine
Que nous avons trop de vendeurs,
Et je crains, lorsque j'y rumine,
De voir enfin manquer les acheteurs :
J'ai tort sans doute, et je l'espère;
Non, ce danger n'est pas probable encor;
Car nos marchands semblent n'avoir à faire
Qu'à se baisser pour ramasser de l'or (18).

Reconnaîtrais-tu davantage
Ces cloîtres, dont les habitants,
Sous les décrets de nos *représentants*,
Virent briser leur pieux esclavage
(Que presque tous ont regretté,
En nous plaignant de notre liberté)?
Tu sais de ces demeures saintes
Les sombres et tristes enceintes,
Leurs grands jardins, leurs vastes cours,
Leurs vieux portails, leurs vieilles tours,
Leurs corridors et leurs charmilles,
Leurs jours étroits, leurs ogives, leurs grilles....
Tout est changé, depuis longtemps :
Voici, dans ces murs monastiques,
Des ateliers, cafés, ou restaurants;
J'entends aussi, sous les voûtes gothiques,
Le cheval enrégimenté
Hennir où le moine a chanté (19).

« Mais c'est assez, dis-tu déjà peut-être,
» C'est assez de tes bâtiments :
» N'est-il pas d'autres monuments
» Plus curieux et meilleurs à connaître? »
— Sans doute : on m'a montré, d'abord,
Une *caisse de prévoyance,*
Pour l'artisan seconde providence,
Qui le soutient contre les coups du sort;
Puis, dans Battant, une *salle d'asile*
Pour l'enfance pauvre et débile (20);
Et si l'amour des sciences, des arts,
Anime encor ton heureuse vieillesse,
Des monuments de toute espèce
Pourront ici réjouir tes regards :
La *bibliothèque,* où la place
Manque déjà pour la troisième fois,
Et qui promet à notre race
Un vrai trésor égal à ceux des rois (21);
Le *cabinet d'histoire naturelle*
Nous étalant, création nouvelle,
Tout notre sol en abrégé (22);
Deux écoles municipales
Ouvrant, *gratis,* leurs doctes salles
A l'ouvrier (si longtemps négligé),
Où le dessin et la géométrie
Forment son goût comme son jugement (23) :
J'en ai la preuve à tout moment,
Dans ces hôtels où *l'industrie*
A surpassé le luxe des châteaux,
Dans ces bastides élégantes,

Dans ces jardins, dans ces fermes riantes
Dont elle a couvert nos coteaux (24).

J'ai pu de même admirer cette école
Naguère ouverte au malheur né :
L'être au silence condamné,
S'il n'y trouve point la parole,
Du moins fait homme, par l'esprit,
Y trouve l'art de la comprendre
Et celui de nous faire entendre
Ce que son âme enfin lui dit (25).

Un mot aussi du *corps académique*,
Au parler grave, aux beaux discours !
Il est le même; il est toujours
Le grand luminaire classique :
On voit toujours ces messieurs s'assembler,
Hiver, été, deux fois l'année;
Et leur faconde fortunée
Trouve toujours de quoi parler (26),

Nous avons parcouru la ville :
Ses habitants réclament un coup d'œil.
Comme autrefois, ils te feront accueil :
Leur hospitalité facile
S'annoncera par maint dîné;
Sur ce point-là le fils ressemble au père :
Et seulement un goût plus raffiné
Aujourd'hui préside à la chère.
De l'Océan tu verras les poissons;

Le grand gibier des forêts germaniques,
Sorbets, glaces, fruits exotiques,
Vins (frelatés) de toutes les façons.
Mais, mon cher, car il faut tout dire,
Dans ces dînés, ne t'attends pas
A la gaîté de nos anciens repas
Où l'on allait boire, chanter et rire,
D'où l'on sortait plus ou moins gris
Tant de plaisir que des vins du pays.
On a changé les noms et les manières;
Nos vieux soupaient, à l'heure du loisir:
Et nous n'avons, en dînant, aux lumières,
Que leur souper, moins le plaisir.
On dîne, en habits funéraires,
Dans le silence du tombeau;
On mange à peine ; et l'on a quatre verres,
Pour boire.... une caraffe d'eau :
Car nos estomacs sybarites
A table, hélas, n'osent plus rien risquer;
Et telle est la peur des *gastrites,*
Qu'avec de l'eau j'ai même vu trinquer.
C'est pour la forme encor qu'on nous présente
Et la tasse et le sucrier ;
Nous renvoyons au robuste ouvrier
Une liqueur pour nous trop agaçante.
Quant à chanter quelque joyeux couplet,
Ce serait d'un goût détestable ;
Et pour qui veut chanter à table
Il faut aller au cabaret :
De nos dînés glacés de politique

Les chants et les ris sont exclus;
Dans le fait, la muse bachique
Doit se taire où l'on ne boit plus (27).

Le café pris, ou parti, la soirée
A nos hôtes est consacrée;
(A part, d'ailleurs, le jour dominical,
Le théâtre est à peu près vide,
Malgré les frais et le subside
Qu'a décrétés le corps municipal (28) :)
On va jouer; *l'écarté* nous attend;
Car c'est un jeu que tout le monde entend.
Vrai parvenu, sa naissance est commune;
Chez les laquais, dit-on, il commença;
Puis, un caprice élevant sa fortune,
De l'antichambre au salon il passa;
Vif et rapide, il est simple et facile;
Le hasard y fait presque tout;
Un enfant y serait habile,
Avec des rois et de l'atout :
Vaincre ou périr d'un instant est l'affaire;
Vaincu, l'on fuit, dans l'espoir du retour;
Vainqueur, on trouve un nouvel adversaire;
Et le combat dure ainsi jusqu'au jour,
(Non sans payer, comme à la tabagie,
Et les cartes et la bougie.)

Tandis que nous tuons le temps,
Madame, ou bien mademoiselle
D'une contredanse nouvelle

Va régaler nos jeunes gens :
Tu ne danses plus..... ; c'est dommage ;
Il m'en souvient, tu faisais rage ;
Pour tes beaux pas, on te citait jadis,
Et tu passais pour un petit Vestris....
Tu n'aurais plus que des rivaux débiles
Qui, ménageant leurs jarrets et leurs bras,
Sur le parquet glissant tout bas,
Semblent trembler pour des corps trop fragiles (29).

Tu remarqueras, en passant,
Que, du bon ton prenant ainsi l'usage,
Nos citadins corrigent cet accent
Qui t'offusquait dans leur langage :
Heureux effet des frottements
Qu'ont amenés le commerce et la guerre !
Sans doute, ils ne pouvaient mieux faire ;
Et j'en reçois, pour eux, tes compliments (30).

J'ai dit. Du reste, ami, je te fais grâce ;
Et, pour finir (aussi bien je me lasse),
Je veux, devinant tes désirs,
Te dire un mot des anciens camarades,
Qui partagèrent nos gourmades,
Nos malices et nos plaisirs.

Plus heureux ici qu'au village,
J'ai retrouvé nombre de ces amis ;
Les uns, guerriers à la retraite admis,
Parlant du Pô, du Danube ou du Tage ;

D'autres, magistrats sérieux
Tant qu'au palais ils sont fourrés d'hermine,
A table convives joyeux
Et connaisseurs en vins comme en cuisine;
Ceux-ci médecins, avocats,
Ceux-là commerçants, gens d'affaires,
Gens d'église, propriétaires....,
Bref, j'en vois de tous les états :
Au milieu d'eux, je vois aussi ces belles,
Reines de nos bals d'autrefois;
Roses alors, aujourd'hui... que sont-elles?...
Mais, vieux garçons, vieux papas, vieux minois,
Tous m'accueillent, à leur méthode :
Force dînés.... et des dînés, mon cher... (31)!
Moi qui mange à l'ancienne mode,
Je n'en puis plus.... Oh! quel hiver!
Pour m'en tirer, il faut plier bagage;
Mon estomac me dit qu'il en est temps :
Adieu! je pars; je vais à l'ermitage,
Chercher la diète et le printemps.

NOTES.

(1) La citadelle de Besançon, vue de face, présente le tableau le plus pittoresque, lorsque, au coucher du soleil, elle paraît embrasée, ainsi que le fort de *Bregille*, tandis que les ombres voilent déjà la ville, le mont de *Chaudanne* et les deux vallées qu'arrose le *Doubs*, à droite et à gauche de cette forteresse.

(2) Ce nouveau fort du *grand mont de Bregille*, qui domine la citadelle, et qui est le plus vaste et le plus important de tous ceux dont la ville est environnée, faisait en effet partie des plans du maréchal de Vauban.

(3) Ces deux tours qui complètent la belle église de Ste.-Madeleine sont loin de produire l'effet qu'en attendaient les habitants de cette paroisse.

(4) Le pont qui unit les deux parties de la ville était, comme ouvrage des Romains, fort étroit : et les additions latérales faites pour l'élargir n'ont pu participer à la solidité du centre.

(5) La ville, obligée à des dépenses considérables, n'aperçoit pas encore la possibilité de faire face à celle d'un quai le long des rues de *Battant* et *d'Arènes*.

(6) Le voyageur aurait pu ajouter que les Evangélistes du chœur sont d'assez médiocres peintures, et donner un regret à la chaire gothique remplacée par un vrai colifichet.

(7) C'est M. *Marnotte*, alors architecte de la ville, qui a fait cette restauration, dans le style de l'ancienne construction.

(8) La statue de *Charles-Quint*, placée sur la fontaine de la place St.-Pierre, a disparu dans l'orage révolutionnaire.

(9) Tel est en effet le sort actuel du palais que *le cardinal de Granvelle* avait fait construire à Besançon. Après avoir fourni une salle (provisoire) de spectacle, puis, une loge de francs-maçons, il est aujourd'hui une propriété particulière où l'on trouve un restaurant, un café, un magasin de meubles et différents logements : sa galerie sert à la foire aux cuirs : *Sic transit gloria mundi.*

(10) Le petit jardin de ce même palais est, en ce moment, la seule promenade de la ville, celle de *Chamars* (comme on le verra plus loin) ne méritant plus ce nom.

(11) On a été effectivement obligé d'enlever la jolie balustrade qui entourait le comble de l'édifice et que les gelées avaient singulièrement dégradée, puis les ardoises, etc.

(12) Les étrangers remarquent la grille de cet établissement : ceux qui pénètrent dans l'intérieur admirent l'ordre et la charité des administrateurs et des Hospitalières.

Mais il est fâcheux que les courses du voyageur ne l'aient pas conduit à *la maison de Bellevaux* (maison de correction et de refuge), où l'ordre et la charité sont peut-être plus étonnants dans leurs effets, si l'on compare les ressources des deux établissements.

(13) Le collége de Besançon est l'un des plus beaux de la France. Il a été construit par les *Jésuites*, des fonds de la succession de M. *d'Ancier*, succession qui leur fut disputée, dans un procès fameux où, dit-on, *Regnard* a pris le sujet de son *Légataire universel.*

(14) On n'exagère point ici la dégradation de cette promenade de *Chamars*, l'une des plus agréables que l'on pût trouver autrefois dans une ville de guerre, et surtout par ses belles eaux où l'on aimait à voir s'ébattre le cygne tiré de *Chantilly.* Il est à regretter que l'on n'ait pu concilier les besoins des habitants avec ceux de la *défense.*

(15) On critiquait surtout l'amalgame d'établissements assez disparates dans ce bâtiment, ce qui pourtant pourrait être excusé, dans une ville fermée où la place manque.

(16) Il y a longtemps que l'administration pense à rendre aux Bisontins les eaux jadis amenées d'*Arcier* par les Romains : elle touche au moment de commencer l'exécution de ce beau projet.

(17) Ce vaste établissement doit régner du bas de la rue St.-Vincent jusqu'au pont de Chamars.

(18) Cette description n'a rien d'exagéré. Peu de villes ont plus changé, sous ce rapport, que Besançon, depuis quarante ans : la rue *des Granges* surtout, autrefois si étrangère au commerce, a maintenant tous ses rez-de-chaussée convertis en boutiques ou magasins.

(19) On peut citer particulièrement le couvent *des Jacobins*, où les chevaux d'artillerie ont remplacé ceux des haras.

(20) Le premier de ces établissements, dans un état de prospérité toujours croissante, doit son existence au patriotisme des négociants et de quelques fonctionnaires et particuliers aisés. Le second a été fondé des bienfaits de M. *de Magnoncour*, ci-devant maire de la ville et aujourd'hui député du Doubs : M. *Ployer*, ancien officier supérieur en retraite, a aussi contribué à cette bonne œuvre.

(21) Tous les savants connaissent M. *Weiss*, au zèle et aux lumières duquel est confiée la bibliothèque de Besançon, que l'on peut nommer son ouvrage, et qui est l'une des plus importantes du royaume.

(22) Ce cabinet a été créé par M. *Gevril*, que sa modestie seule a empêché de faire partie de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

(23) L'école de dessin, longtemps régie par MM. *Borel* et *Flajoulot* (qui ont succédé à MM. *Paillot* et *Jourdain*), aujourd'hui par MM. *Flajoulot* et *Charpentier*, a produit d'excellents dessinateurs pour les fabriques de Lyon, etc., et plusieurs de ses élèves se sont fait un nom distingué dans les arts.

Celle de géométrie appliquée aux arts et métiers n'est devenue école municipale, qu'après avoir été ouverte gratuitement, pendant plusieurs années, aux ouvriers de la ville, par M. l'architecte Convers.

(24) Le voyageur a sans doute en vue, dans ce passage, les jolis jardins de MM. *de Vienne*, *Bretillot*, *Mourgeon*, *Grobost*, etc.

(25) La fondation des écoles des *Sourds-Muets* des deux sexes est due à feu M. l'abbé *Breuillot*, l'un des directeurs du séminaire.

(26) La création de *l'Académie des sciences*, *belles-lettres et arts* de Besançon, remonte au règne de Louis XV. La révolution qui la dispersa, comme toutes les autres, lui enleva aussi les ressources qu'elle tenait de la générosité du *duc de Tallard* (gouverneur de la province), son fondateur. Rétablie sous l'empire, reconnue depuis par le gouvernement royal, elle subsiste des secours que lui accordent le conseil municipal et le conseil général du département, ainsi que les prestations de ses membres résidents (après avoir été longtemps restreinte à ce dernier moyen).

(27) Il n'y a, dans cette description et dans tout ce qui suit, rien qui soit réellement particulier à la ville de Besançon, sinon le changement signalé sous le rapport gastronomique, plus prononcé à Besançon qu'ailleurs.

(28) Il est de fait que peu de directeurs de spectacle se tirent d'affaires au théâtre de Besançon, depuis la suppression de

l'abonnement *obligé* des corps militaires : cependant, la ville a fait des sacrifices pour rafraîchir la salle, pour la chauffer, pour renouveler les décors ; et elle vient annuellement au secours des artistes dramatiques.

(29) Nous répéterons ici l'observation faite plus haut : ces usages actuels sont les mêmes partout, ainsi que les mœurs dont notre voyageur parle plus bas, comme si elles étaient particulières à la ville.

(30) L'accent *comtois* s'est en effet beaucoup adouci, à Besançon, depuis quelque temps, grâce aux voyages devenus plus fréquents et au concours d'étrangers qu'y amènent les exigences des emplois, du commerce et du service militaire.

(31) Ici, le voyageur est tout à fait dans la vérité locale : à Besançon, aujourd'hui comme autrefois, l'hospitalité est essentiellement gastronomique.

DE L'AMOUR DE LA PATRIE;

DISCOURS DE RÉCEPTION,

PRONONCÉ PAR F. PERRON, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES.

MESSIEURS,

J'ai été non moins surpris que flatté de me voir honoré du titre de votre confrère. C'est une faveur que je ne me serais point expliquée, si je n'avais pensé que votre savante Société n'a pas seulement pour but de récompenser et de signaler le mérite; mais qu'elle se propose surtout d'exciter et de répandre l'émulation. En admettant dans son sein des hommes qui ont plutôt le désir du savoir que le savoir même, l'Académie leur offre une école de science, de travail et de goût, qui leur est d'autant plus profitable qu'au lieu de préceptes froids et abstraits ils y trouvent de nobles exemples. C'est, sans doute, pour me faire jouir de ce précieux avantage, que vous avez bien voulu m'accueillir dans vos rangs; j'en suis profondément touché, et je ne vous en dois pas une reconnaissance moins vive que pour le titre flatteur que je tiens de votre indulgence.

Cette reconnaissance que je vous dois, Messieurs, je voudrais pouvoir vous l'exprimer dignement; mais mes paroles ne la rendraient peut-être pas comme elle est au

fond de mon cœur : j'aime mieux essayer de vous la témoigner en vous entretenant d'un sujet qui ne peut manquer de vous plaire ; de l'amour de la patrie, du PATRIOTISME.

Qu'est-ce que le patriotisme ? Je rougis presque, Messieurs, de poser une pareille question devant vous, au sein d'une province et au milieu d'une ville où le patriotisme semble se respirer avec l'air. Vos cœurs qui l'éprouvent si vivement, vos actes qui le manifestent aujourd'hui d'une manière si éclatante disent mieux ce qu'il est que je ne pourrais le faire dans un long discours.

Considéré dans son essence, le patriotisme embrasse trois choses : l'amour, la sympathie, le dévouement. L'homme vraiment patriote ne se contente pas de chérir sa patrie de toute la puissance de son âme ; il en partage les douleurs et les joies, la honte et la gloire, les bons et les mauvais jours ; tout ce qui se fait en elle, pour elle ou contre elle, tout ce qu'elle éprouve a, dans son cœur, un retentissement profond. Que dis-je ? Il le ressent plus vivement que ce qui touche à sa personne ; mais il ne s'en tient pas là : le plus ardent amour, la plus étroite sympathie ne sont que les premiers et les moins importants éléments du patriotisme ; il exige autre chose que de purs sentiments : ce sont des actes qu'il lui faut, et les plus significatifs, les plus difficiles de tous ; ceux du dévouement absolu : le sacrifice du repos, des biens, de la vie même ; il veut, si c'est possible, davantage encore : il veut que la mort semble glorieuse et douce quand le salut de la patrie l'impose.

C'est qu'il dit tant de choses ce mot sacré : *la patrie !*

Vous le savez, Messieurs, la patrie est pour nous plus qu'un père, plus qu'une mère, plus qu'un frère et qu'une sœur, plus que nos amis les plus chers, plus que nos biens et nos vies; car elle est à la fois tout cela: c'est l'État auquel nous appartenons; c'est la terre qui nous porte et nous nourrit : nos croyances, nos lois, nos mœurs et nos usages, la demeure qui nous a vus naître, l'église qui nous a reçus chrétiens, le cimetière où dorment nos ancêtres; tout, jusqu'à l'atmosphère qui nous enveloppe, jusqu'à la lumière qui nous éclaire, jusqu'à la couleur de notre ciel; tout est pour nous la patrie : en l'aimant, c'est donc nous-mêmes et tout ce qui nous touche que nous aimons à la fois. Ainsi l'amour-propre, l'amour paternel et filial, la reconnaissance et l'amitié; c'est-à-dire, toutes les affections du cœur semblent se confondre dans une seule et même affection pour former le patriotisme. Il ne faut donc pas nous étonner s'il se trouve au fond de toute âme humaine, et s'il s'y montre souvent avec tant d'énergie.

Interrogeons tous les peuples passés et présents : malgré la diversité de leurs mœurs, de leurs caractères et de leurs lois, nous rencontrerons chez tous quelque chose d'uniforme et de permanent; le patriotisme. Il entoure le monde d'une chaîne invisible, qui unit les hommes entre eux et les retient au sol; qui attache le Groenlandais à ses montagnes de glace et le Lapon à son souterrain enfumé, comme le voluptueux asiatique à son riant climat; le pauvre à sa cabane, le sauvage à sa hutte, aussi bien que le grand seigneur à ses châteaux, que le riche à ses somptueuses demeures : il vit au fond de tous

les cœurs ; il enveloppe la terre comme d'une atmosphère que tous les hommes sont obligés de respirer.

Son génie en deuil est encore assis sur les débris des nations qui ne sont plus, surtout de ces républiques fameuses qui l'ont porté si loin : les ruines de la vieille Rome, celles d'Athènes et de Thèbes sont les témoins éloquents de sa puissante énergie. C'est son burin immortel qui grava les noms des trois cents Spartiates sur les rochers des Thermopyles; c'est lui qui fit pencher la balance des combats en faveur du faible contre le fort, à Marathon, à Salamine, à Platée, et sur ces champs glorieux où la France, quoique déchirée par de sanglantes discordes, trouvait dans le dévouement de ses enfants assez de forces pour faire triompher son indépendance et sa gloire. C'est sur les autels de la patrie que furent immolées ces victimes généreuses dont les noms sont dans toutes les bouches, et c'est le feu du patriotisme, ce feu sacré qui descend aussi du ciel, qui consomma leur sacrifice. C'est lui qui s'éteignit le dernier dans un cœur où tous les sentiments tendres paraissaient étouffés sous le poids du génie et de la gloire ; c'est lui qui fit mouvoir pour la dernière fois les fibres de cette bouche suprême qui, pendant quinze ans, avait dicté les arrêts des rois : *France ! France !...* Tel fut le dernier cri du grand homme ; tels furent les derniers sons que rendit, avant de se briser, cette corde puissante; et l'amour de la patrie devait les en tirer.

Mais, c'est au cœur de l'exilé que le patriotisme se fait sentir dans toute son ardeur. On dirait un ressort qui le presse contre la patrie et qui augmente de

force à mesure qu'il est plus écarté. Comment peindre les regrets, les soupirs, les vœux de ce membre malheureux, séparé du tronc qui lui donnait la vie, et les efforts qu'il fait pour s'y rattacher? Les yeux fixés et les bras tendus vers le point de l'espace qui renferme sa chère patrie, il l'appelle, il s'élance vers elle de toutes les forces de son âme; il la redemande aux oiseaux qui l'ont vue naguère, à l'air qui a passé sur elle; et, si la fortune plus douce lui permet un jour de la revoir, il voudrait donner des ailes au vaisseau qui le ramène. Quels ne sont pas ses transports lorsqu'il est enfin permis à son pied de fouler cette terre tant désirée! A voir son ravissement de bonheur, on dirait un enfant enlevé à la meilleure des mères, longtemps privé de ses caresses, et qu'il a enfin retrouvée, qu'il couvre de ses baisers, qu'il presse dans ses étroits embrassements et qu'il baigne de ses larmes d'ivresse! Ah! celui-là seul qui a bu dans la coupe de l'exil peut savoir ce qu'elle contient d'amertume; et la lyre de David a seule des sons pour rendre ces joies indicibles ou ces douleurs profondes que produit dans un cœur la patrie retrouvée ou perdue!

De même que l'amour, à la classe duquel il appartient, le patriotisme n'est le plus souvent qu'une pure affection bienveillante, douce à l'âme, peu sensible à l'extérieur, ou ne s'exprimant que par des marques de tendresse et de reconnaissance. Tel est son caractère habituel, quand la paix règne au dehors et au dedans de la patrie. Mais, quelquefois aussi, il prend toutes les fureurs de l'amour jaloux et outragé; il entre dans les

plus violents transports : la haine, suivie du sombre cortége des passions malveillantes qu'elle produit, s'y mêle à l'exaltation de l'amour, et le patriotisme se change en une véritable frénésie. Alors la langue n'a plus de mots pour rendre son action terrible. Malheur aux nations contre lesquelles il éclate! C'est un torrent déchaîné, c'est un feu dévorant, ou la foudre qui brille et qui tue. Il jette la vie à la bouche des canons, il précipite sur les champs de bataille à travers le carnage et la mort; il se plaît à respirer l'odeur de la poudre et du sang ennemi; il tressaille aux hurlements des combats : *procul odoratur bellum et ululatum exercitûs*. Tel il se montre quand la dignité et l'indépendance nationales sont menacées; tel on le vit à Carthage, à Numance, à Saragosse; tel il apparut dans la première révolution française aux yeux de l'Europe épouvantée; tel il s'exprimait alors dans ce refrain d'une effroyable énergie que nos soldats chantaient en courant à la frontière.

Trois grandes causes produisent en nous le patriotisme : nous aimons notre patrie parce qu'elle est notre patrie; c'est-à-dire, parce qu'elle renferme tout ce qui nous est cher; nous l'aimons pour les bienfaits que nous en recevons; nous l'aimons enfin à cause de l'habitude de vivre en son sein avec ses autres enfants qui sont nos frères et sur le sol où elle repose. Mais, outre ces causes qui font naître le patriotisme dans nos âmes, il en est d'autres qui exercent sur lui une incontestable et puissante influence : je ne citerai, comme principales, que la nature et le climat du pays, son étendue, le nombre et le genre de vie de ses habitants, la forme de

leur gouvernement, enfin, le degré de gloire, de puissance et de richesse de la nation.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le peuple nomade, chasseur, pêcheur ou pasteur, tient bien moins au sol que le peuple agricole; que, de deux pays cultivés, celui où la vie est dure, qui ne fournit une chétive nourriture qu'à force de soins et de sueurs, excite dans le cœur de ses habitants un amour bien autrement intense que ces heureuses contrées où la terre prodigue comme d'elle-même toutes les douceurs de la vie : vous savez aussi combien les citoyens d'un État libre aiment plus ardemment leur patrie que les esclaves du despotisme, et que c'est surtout à nos vieilles habitudes d'indépendance que ce pays doit d'avoir conservé un patriotisme aussi vif : vous n'ignorez pas non plus les raisons pour lesquelles Dieu a voulu qu'il en fût ainsi. Borné par les limites étroites de ce discours, je me contente d'indiquer ces causes, et je passe à l'influence qu'exerce sur l'amour de la patrie l'étendue de son sol et le nombre de ses habitants.

C'est une loi du patriotisme, ainsi que de tous les sentiments aimants, de perdre en énergie ce qu'ils gagnent en étendue. Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, comme le patriotisme alla décroissant chez les Romains, à mesure que, par les conquêtes, ils virent reculer les limites de leur État et augmenter leur population : je ne citerai que la France. Depuis longtemps la France est une grande nation; mais depuis peu seulement elle a cessé d'être fractionnée en ces parties distinctes, qu'on appelait des *provinces*, et qui, sous bien des rapports,

formaient autant d'États à part, de pays et de patries dans la grande et commune patrie. Loin de moi de regretter les barrières qui divisaient ces provinces ; elles étaient trop multipliées et trop hautes : en empêchant que l'état fût homogène, elles en affaiblissaient les ressorts et ne permettaient pas qu'une vie commune en animât les membres divers. C'était un mal, et l'on a eu raison de le faire disparaître.

Malheureusement il est rare qu'ici-bas les hommes remédient à un mal sans tomber dans le mal opposé. Si, aujourd'hui, la France en général est plus forte, plus grande et plus prospère, il est impossible de ne pas reconnaître que chacune de ses parties a beaucoup perdu de son ancienne importance et que d'un bout de la France à l'autre le patriotisme a considérablement baissé.

Il n'en pouvait être autrement, Messieurs. Consultons notre cœur : n'aimons-nous pas plus un seul ami qu'un grand nombre ? Les quelques habitants d'un hameau ne tiennent-ils pas plus les uns aux autres que ceux d'une grande ville ; ceux d'une contrée resserrée que ceux d'un vaste État ? En confondant toutes les anciennes provincesdans un grand tout indivisible, en faisant qu'il n'y ait plus en France que la France, la centralisation a forcé le patriotisme à embrasser beaucoup plus d'hommes, beaucoup plus de choses, et par conséquent à perdre de sa première énergie.

Cependant, ce n'est point encore par là que la centralisation a fait le plus de mal au patriotisme ; voici, ce me semble, la principale cause pour laquelle elle lui a été si fatale. Autrefois chaque province avait dans sa ca-

pitale un foyer de puissance, de science, de renommée, de richesses. Là se décidaïent ses plus importantes affaires, et tous ceux qui se sentaient quelque avenir tournaient vers ce point leurs espérances et leurs efforts : la centralisation a fait disparaître tous ces foyers partiels d'activité, pour n'en laisser subsister qu'un seul dans la France entière : aujourd'hui, une ville unique renferme et dispense le pouvoir, la fortune, les dignités, la science, les arts et la gloire ; tout s'y trouve et tout en émane. Qu'en est-il résulté ? C'est que tous y visent ; c'est que Paris est le point de mire de toutes les ambitions. L'amour de la terre natale a beau parler au cœur; l'égoïsme, si puissant sur les hommes, le besoin, souvent même les exigences d'un légitime orgueil se liguent contre lui et lui imposent silence ; la voix de l'intérêt l'emporte, on suit ses inspirations, on quitte sa province, on s'habitue dans une autre, on y prend cet esprit de cosmopolitisme qu'on rapporte quelquefois dans la sienne et que les étrangers ne manquent jamais d'y répandre.

Sans doute il faut, dans tout État, un point central autour duquel viennent se grouper et s'unir ses diverses parties, comme il faut aux organes du corps un cœur et une tête pour les animer et les diriger. Depuis longtemps, Paris est et mérite d'être le point central ou le cœur de la France ; mais autrefois il n'était que cela, tandis qu'aujourd'hui cette ville est tout ensemble le cœur, la tête et le tronc du grand corps de la nation. Tout y afflue, tout s'y absorbe ; Paris enfin, de la première ville de France qu'il était, il y a cinquante ans, est tout ou à peu près tout aujourd'hui.

Si je ne craignais de m'écarter de mon sujet, il me serait aisé, Messieurs, de montrer quelles funestes conséquences résultent d'un pareil état de choses : l'équilibre de l'organisation générale de la France rompu; les provinces condamnées à se voir privées de tant d'hommes de talent, qui feraient leur lumière et leur gloire; ces hommes de talent eux-mêmes, devenus d'autant plus rares qu'ils sont obligés de s'entasser sur un seul point; les difficultés toujours croissantes pour le mérite ignoré de se faire jour au milieu d'une si grande foule de rivaux; l'alternative où il est souvent réduit de rester dans une éternelle obscurité ou de n'en sortir que par l'intrigue, par la bassesse, par quelqu'un de ces moyens qui tuent le talent qui les emploie; la nécessité pour la plupart de viser au gain avant de travailler pour l'art et la gloire; enfin l'impossibilité, pour un grand nombre, de résister à toutes les causes d'immoralité et de dégradation qui se trouvent accumulées dans une ville immense.

Mais ces funestes conséquences, vous avez prouvé, Messieurs, qu'elles vous sont parfaitement connues et que vous en êtes profondément frappés. Depuis longtemps vous n'avez laissé échapper aucune occasion de lutter contre les envahissements de cette centralisation excessive et toujours de plus en plus absorbante. Votre haute raison vous a fait comprendre qu'il était urgent de rappeler la vie, du centre où elle surabonde, aux extrémités qui languissent; et votre patriotisme vous a inspiré de généreux efforts pour que notre chère et belle province se ranimât une des premières. Grâces vous en soient rendues ainsi qu'aux honorables magistrats de

cette cité, qui, de concert avec vous et en même temps que vous, ont épousé, avec un admirable ensemble et une chaleur vraiment patriotique, la cause sacrée de notre pays.

Et ne craignez pas, Messieurs, de mériter pour cela le reproche de ne voir dans la France que votre province et de sacrifier à l'intérêt particulier, au patriotisme de clocher, le patriotisme et l'intérêt national. Notre amour pour la Franche-Comté n'ôte rien à nos sympathies, à notre dévouement pour la nation : bien plus, nos efforts pour rappeler la force et la lumière au sein de notre pays natal ne tendent, au fond, qu'à les ranimer dans la France entière. C'est un grand mal que toutes les ressources d'un grand Etat se trouvent absorbées sur un point unique; il est donc bien, c'est donc servir l'intérêt général, que de chercher à les répandre.

Et, Messieurs, quelque légitime amour que nous inspire notre province, comment pourrions-nous en aimer moins la France? Un des plus puissants stimulants du patriotisme consiste dans la valeur intrinsèque de la patrie, dans le sentiment de sa puissance, de sa grandeur et de sa gloire : or, est-il dans le monde entier une nation, un pays qui puisse prétendre l'emporter en valeur sur la France? Placée au centre de l'Europe, comme le soleil au centre du monde, elle semble chargée par la Providence de distribuer aux autres peuples la lumière, le mouvement et la vie. Tous gravitent autour d'elle, elle les entraîne dans son orbite; ses sciences et ses arts deviennent leurs arts et leurs sciences; ses lois et ses mœurs sont leurs mœurs et leurs lois : ils parlent sa langue; ils marchent quand

elle avance, ils reculent quand elle rétrograde; ils lui empruntent jusqu'à ses goûts, jusqu'à ses modes, jusqu'à ses caprices. Depuis des siècles elle tient dans ses mains le sceptre de la civilisation : des révolutions épouvantables, des efforts inouis et toute l'Europe conjurée n'ont pu le lui arracher. Contemplons cette longue galerie de grands hommes en tous genres qu'elle a portés dans ses flancs; cette innombrable multitude de productions scientifiques, de chefs-d'œuvre dans les arts et les lettres qu'elle a enfantés; la liste glorieuse de ses victoires, de ses triomphes, surtout de ceux qu'elle a remportés sur la barbarie, et demandons-nous si c'est à tort que la France se place en tête des nations, et si le titre de citoyen français n'est pas, comme l'était autrefois celui de citoyen romain, le plus glorieux qu'on puisse porter aujourd'hui?

Mais, tout en aimant et admirant la France autant qu'elle mérite de l'être, tout en mettant notre orgueil à lui appartenir, rien ne nous défend de réserver un amour tout particulier pour notre province et de revendiquer pour elle une part dans les titres de gloire de la grande patrie. Assurément nous devons être et nous sommes fiers d'être devenus membres de la première nation du monde; mais il nous est permis de penser, sans trop de vanité, qu'elle n'a rien perdu à nous assimiler à elle, et que la Franche-Comté est un des beaux fleurons de sa couronne.

Je laisse à un de mes honorables collègues, à un magistrat dont la vie entière est un vrai modèle de patriotisme, le soin de vous peindre, dans une autre

circonstance, notre chère Comté sous les couleurs qui lui conviennent. Il saura vous dire, mieux que je ne le puis, combien cette province est digne de notre reconnaissance, de notre admiration, de notre dévouement : il n'oubliera ni la fécondité de son sol, ni la variété de ses productions, ni la beauté de ses sites, ni les merveilles de son histoire, ni les noms de ses enfants qui se sont distingués et se distinguent à tant de titres et dans tant de carrières diverses. Il vous peindra surtout ce caractère franc-comtois, si remarquable; mélange heureux de la gravité germanique et de la perspicacité française, de la chaleur gauloise et de la fierté espagnole; vrai caractère de l'homme libre, qui veut l'être et qui l'est avec calme, sagesse et dignité, parce qu'il l'a toujours été. Il saura vous dire encore combien fut glorieuse la carrière de ces corps constitués, qui, depuis, ont perdu de leurs priviléges, mais qui semblent n'avoir rien perdu de ce qui les rendit autrefois si justement célèbres; je veux parler de la magistrature et du clergé. Peu de provinces ont eu des jurisconsultes aussi fameux que la nôtre, des parlements aussi indépendants, aussi zélés pour la justice et l'intérêt du pays. Il y a des siècles aussi que le clergé franc-comtois passe, à juste titre, pour un des premiers de la chrétienté, par ses lumières, la pureté de ses doctrines, la rigidité de ses mœurs, la tolérance de sa conduite. Il est une de nos gloires, et je me garderai bien d'en rabaisser l'éclat. La tourmente révolutionnaire, qui chassa le clergé de France, n'a pu lui faire perdre cette sorte de suprématie morale, cette haute réputation que les vertus et les talents de ses pre-

miers membres lui ont méritée. C'est encore dans son sein que le souverain de l'État et le père des fidèles viennent le plus souvent choisir de dignes chefs au clergé de France.

Quand un pays possède d'aussi nombreux, d'aussi beaux titres à l'admiration et à l'amour de ses enfants, il est impossible que le feu du patriotisme s'y éteigne jamais. Des causes malheureuses peuvent le ralentir; mais, pour le ranimer dans le cœur de ses habitants, il suffit de leur rappeler ce que c'est que cette patrie dont ils laissent sommeiller l'amour. Vous avez pris, Messieurs, un des plus sûrs moyens de réveiller ce feu sacré parmi nous. La publication *des Documents pour l'Histoire* de notre pays, dont la première idée est due à un des plus illustres et des plus chauds patriotes francs-comtois, ne peut manquer de remettre en lumière les titres de gloire de notre province et de ranimer toutes les sympathies pour elle. Vous faites plus encore, Messieurs; pour réchauffer le patriotisme dans vos concitoyens, vous le leur prêchez d'exemple.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Avant d'être votre confrère dans cette Académie, j'étais votre collègue à l'université; et, si mes fonctions de président m'appellent à vous redire, dans cette solennité littéraire, les titres que vous avez à la distinction dont vous êtes aujourd'hui l'objet, titres que votre modestie n'a pas su vous révéler, mais que depuis longtemps vos compatriotes ont appréciés, les sentiments qui nous unissent me défendent de parler de vos mérites et de rappeler les services que, jeune encore, vous avez déjà rendus à votre pays. Cependant, je dois le dire, dans cette Compagnie, instituée pour protéger le talent et la science, une place est toujours réservée au professeur, à l'écrivain qui saura, comme vous, dans son enseignement et dans ses ouvrages, démontrer l'alliance intime et éternelle des vérités philosophiques et des vérités religieuses, et qui, par ses travaux non moins que par ses discours, prouvera qu'il a compris le véritable patriotisme.

ÉLOGE DE M. PROUDHON,

PRONONCÉ

PAR M. CURASSON PÈRE.

MESSIEURS,

La mort vient d'enlever aux sciences un de nos associés les plus illustres, et, cette perte que nous déplorons, est aussi vivement ressentie dans une province voisine. Organe de la Compagnie dans ce jour solennel, j'acquitterai en même temps la dette de la reconnaissance, en essayant l'éloge de M. Proudhon : car, c'est lui qui m'a ouvert le chemin de la science; si je fus inspiré de quelque sentiment d'émulation, c'est à ce grand maître que j'en suis redevable. — Je crains seulement de ne pas seconder vos vues, de ne pouvoir remplir, au gré de l'esprit et du cœur, la mission honorable, mais difficile, de parler d'une vie si pleine de travaux, et d'en parler devant vous. Heureux, si la simplicité d'un récit fidèle peut être accueillie de votre indulgence.

Jean-Baptiste-Victor Proudhon, officier de la Légion d'honneur, doyen de la Faculté de droit de Dijon, membre correspondant de l'Institut royal de France, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon et de celle de Besançon; naquit, le 1er. février 1758,

à Chanans, paroisse de Nods, canton de Vercel, arrondissement de Baume-les-Dames, département du Doubs.

La naissance et la fortune ne sont dues qu'au hasard : ce qui relève la gloire des hommes illustres, c'est d'avoir créé leur propre illustration. Tel fut le sort de plusieurs grands jurisconsultes : Paul de Castres avait été le domestique de Balde ; chargé d'accompagner à l'école de droit les enfants de son maître, il sut mettre à profit cet emploi peu honorable ; revenu à la maison, il avait soin de rédiger par écrit les leçons qu'il venait d'entendre, et bientôt il surpassa tous ses contemporains. Cujas, qui peut être regardé comme le prince des jurisconsultes, n'était que le fils d'un foulon de Toulouse.

Loin d'abaisser le mérite de notre célèbre compatriote, je crois donc le rehausser en rappelant ici qu'il devait le jour à des parents peu favorisés de la fortune. Il était en bas âge, lorsqu'il perdit son père, simple cultivateur, qui ne laissa qu'un bien fort médiocre à partager entre six enfants, sous la tutelle de leur mère.

Mais cette mère était une femme forte ! l'avenir de ses enfants fut le principal objet de sa tendre sollicitude, pour ne pas dire de sa haute prévoyance. Dominée par le noble dessein d'élever honorablement sa jeune et nombreuse famille, elle n'épargna ni soins, ni peines, ni travaux, et parvint à accomplir cette généreuse résolution, malgré la faiblesse de ses ressources pécuniaires. Indépendamment du professeur, un de ses fils fut destiné à l'état religieux, l'autre à la profession de médecin ; tous reçurent une éducation libérale : un seul continua les travaux de l'agriculture.

Dans la plupart des hommes remarquables, le talent se révèle dès leur entrée à la vie; chez d'autres, la révélation en est beaucoup plus tardive : le jeune Proudhon fut du nombre de ces derniers. Placé, à l'âge de neuf ans, chez le maître d'école du chef-lieu de la paroisse, il paraissait incapable d'application, l'étude le rebutait; ce dégoût semblait croître de jour en jour.

Sa mère était la seule qui pénétrât l'aptitude de son fils; dans cette apathie qui paraissait insurmontable, elle ne vit qu'une obstination qu'il fallait vaincre..... Qu'il me soit permis, Messieurs, de vous citer, à cet égard, un fait que l'honorable professeur se plaisait à rappeler, avec l'expression de cette tendresse filiale et respectueuse dont le sentiment était resté empreint dans son cœur.

Un jour de dimanche, au sortir de la messe, il s'était avisé de suivre les paroissiens de Chanans pour revenir chez lui : « Je ne puis, dit-il en suppliant, rester plus longtemps éloigné de la maison; envoyez-moi aux champs, je ferai tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner, mais il m'est impossible d'apprendre. » Sa mère était occupée à servir le dîner de la famille; et, pour toute réponse, elle commence par infliger au réfractaire ce châtiment dont il était défendu d'user en la personne d'un citoyen romain, puis le fait retourner à Nods; et celui-ci de courir, dans la crainte d'être encore atteint par une main vengeresse. A quoi tient cependant la destinée des hommes ! C'est peut-être à cet acte de fermeté maternelle que M. Proudhon (il le disait lui-même) a dû l'honorable carrière qu'il a parcourue.

Bientôt commença à germer cet amour du travail que des études plus avancées allaient faire éclore et qui devait un jour être couronné par d'éclatants succès.

De l'école de Nods il passa chez un maître de latin au village de Bretonvillers : trois ans qu'il y resta suffirent pour lui rendre familiers les auteurs classiques dont l'explication présente le plus de difficultés, et le mettre à même d'entrer en logique à Besançon. Ceux qui n'avaient pas fait leurs basses classes au collége, ne pouvaient être admis qu'après examen, et le principal croyait notre jeune campagnard incapable d'en subir l'épreuve, attendu l'insuffisance de ses études. Sur ses instances il lui fit expliquer divers passages d'Horace et de Virgile, et fut tellement détrompé, qu'il le dispensa de tout autre examen. Ses deux années de philosophie furent bien employées : il pénétra même fort avant dans les sciences mathématiques, ce qui devint pour lui une première ressource et diminua les sacrifices de sa famille; car, dans les années consacrées à ses hautes études, il employa le temps dont il pouvait disposer à répéter les mathématiques aux officiers de la garnison.

Sa mère le destinant à l'état ecclésiastique, il suivit, pendant plusieurs années, les leçons de théologie et entra même au séminaire; mais ce n'était point sa vocation : alors il se voua à l'étude du droit, suivit les cours de l'université, où professaient alors les Seguin, les Belon, les Courvoisier, et obtint les premiers prix aux concours. Les lois romaines étaient déjà, comme elles le furent dans la suite, le plus cher objet de son application. Il y puisa ces principes lumineux, ces

grandes maximes qui renferment presque toutes les décisions ou qui y conduisent, qui préparent à l'étude des autres lois et en facilitent l'usage. Le droit romain, qui s'est répandu chez tant de nations différentes, régissait alors notre province, et s'il n'y règne plus par l'autorité, il commande encore par la raison.

Ce n'est donc plus cet enfant, qui d'abord avait montré tant d'éloignement pour l'étude; maintenant le jeune Proudhon se fait admirer et de ses maîtres et de ses condisciples; il surpasse les plus ingénieux par son travail, les plus laborieux par son esprit; monuments ecclésiastiques, institutions civiles, rien n'échappe à son investigation. Aussi se faisait-il gloire de montrer les nombreux cahiers qu'il avait écrits dans sa jeunesse sur les conciles et les institutes de Justinien, disant que ses études théologiques n'avaient pas peu contribué à son avancement dans la science du droit. En effet, Messieurs, la théorie des devoirs est inséparable de la théorie des droits; il existe une étroite liaison entre les lois éternelles et les lois humaines; celles-ci ne peuvent être justes sans dériver des autres. Plusieurs de nos papes furent les premiers jurisconsultes de leur époque, et il est vrai de dire que le droit canonique humanisa le droit civil, adoucit la barbarie des anciennes institutions, et jeta les fondements de plusieurs de nos lois actuelles.

M. Proudhon fut licencié en droit le 11 mars 1785, et le 7 août 1789 il obtint le bonnet de docteur. A cette époque, la vacance d'une chaire de droit fit ouvrir un concours; il n'hésita pas de s'y présenter, et tous ses

contemporains se rappellent qu'il figura avec honneur dans cette lutte, quoique la victoire fût demeurée à l'un de ses amis, M. Grappe, mort professeur à l'école de Paris, et qui peut être aussi compté parmi ceux de nos compatriotes les plus distingués.

Notre jurisconsulte n'était qu'au commencement de sa carrière, lorsque nos anciennes institutions vinrent à s'écrouler, pour faire place à un ordre nouveau. A l'exemple de tant d'hommes de bien, il se livra aux espérances que faisait naître ce mouvement social. Personne mieux que lui n'était fait pour y prendre place, pour y tenir un honorable rang; et, lors de la formation des départements, le 14 mai 1790, il fut d'abord appelé, par le suffrage de ses concitoyens, au conseil général du Doubs.

L'organisation de la justice suivit de près celle de l'administration. Les anciens tribunaux avaient été entièrement abolis. Mais, après avoir renversé, il faut mettre quelque chose à la place des ruines! La destruction de ces grands corps judiciaires, à la tête de l'ancienne magistrature, nécessitait donc l'établissement d'une nouvelle hiérarchie; on fit le contraire. Bercé de l'illusion que tout devait marcher sous le niveau de l'égalité, le législateur d'alors crut devoir répartir dans les chefs-lieux de districts des tribunaux amovibles; la nomination des membres en était confiée au peuple; et ces tribunaux inférieurs devaient être juges d'appel les uns des autres. Édifice trop frêle pour survivre aux vicissitudes des révolutions, et qu'une main puissante ne tarda pas à démolir!

Cependant la première nomination des juges fut faite avec discernement. La réputation de jurisconsulte distingué dont jouissait déjà notre compatriote, ne pouvait manquer d'exciter les regards des électeurs. Élu dans quatre districts, Lure, Ornans, Baume-les-Dames et Pontarlier, il opta pour ce dernier siége.

Mais bientôt apparut la tyrannie révolutionnaire sous le nom de liberté; l'anarchie s'empara des élections; elles n'étaient faites que pour deux ans, et les secondes furent loin d'être aussi paisibles, aussi équitables que les premières. Dans plusieurs localités on vit le choix populaire tomber, non sur des hommes éclairés, mais sur des personnes étrangères aux premières notions du droit. Forcé d'abandonner des fonctions qu'il avait remplies d'une manière honorable, M. Proudhon revint dans son pays natal, où il fut élu juge de paix le 25 novembre 1792. Et jamais, on peut le dire, cette justice paternelle ne fut administrée avec autant d'aptitude. Que de différends furent assoupis par la médiation d'un pareil conciliateur!

Ces modestes fonctions ne devaient pas mettre longtemps à l'abri des fureurs démagogiques un homme qui conservait ces sentiments de justice et de légalité, résultat de profondes études, et de cette religion éclairée qui fut le mobile de sa conduite à toutes les époques de sa longue carrière. Un arrêté du représentant du peuple, Bernard de Saintes, du 2 octobre 1793, prononça sa destitution. Les lois révolutionnaires rangeaient le fonctionnaire destitué dans la classe des suspects; la suspicion entraînait la détention, et, de la prison à la mort,

il n'y avait qu'un pas. M. Proudhon tenta de conjurer ce danger; il était généralement honoré et respecté dans le canton et dans les lieux circonvoisins : des réclamations s'élevèrent de toute part, et il fut réintégré dans ses fonctions de juge de paix.

Pénétré, comme tant d'autres bons esprits, de l'opinion que, si le serment judiciaire offre peu de garantie, c'est à l'absence de toute idée religieuse dans la formule que l'on peut en attribuer la cause, il ne craignait pas d'y suppléer ; et voici un fait qu'il se plaisait à raconter. Appelé comme juge de paix pour apposer des scellés, il fut instruit et ne tarda pas à être convaincu d'une spoliation commise par l'un des héritiers: celui-ci était prêt à jurer qu'il n'avait rien distrait, lorsque M. Proudhon, tirant de sa poche la Novelle de Justinien qu'il présenta comme un Evangile, prononce la formule de cette ancienne loi; et, à l'aspect de ces imprécations formidables : « Je jure par le Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le » St.-Esprit, par la glorieuse vierge Marie, par les quatre » évangélistes, etc., et si je ne garde pas mon serment, » qu'au jugement terrible de Dieu, je sois traité comme » le traître Judas, comme le meurtrier Caïn; » (1) le spoliateur pétrifié fit une révélation complète.

(1) *Juro ergo per Deum omnipotentem et filium ejus unigenitum dominum nostrum Jesum Christum et Spiritum Sanctum, et per sanctam gloriosam Dei genitricem et semper virginem Mariam, et per quatuor Evangelistas quos in manibus meis teneo, et per sanctos archangelos Michaelem et Gabrielem, etc.... . Si vero non hæc omnia ita servavero, recipiam hic et in futuro sæculo, in terribili judicio magni domini Dei et salvatoris nostri Jesu Christi, et habeam partem cum Juda et lepra Giezi, et tremore Caïni, etc.*

M. Proudhon ne devait pas rester dans l'obscurité où l'avait placé la tempête révolutionnaire. Il était encore juge de paix lorsque, après le 9 thermidor, le représentant du peuple Saladin l'appela au directoire du département. Mais, aux élections de 1795, il fut nommé membre du tribunal civil, dont il présidait la seconde section, la première étant présidée par M. Lescot, autre jurisconsulte éminent, qui depuis fut appelé à la présidence de la Cour d'appel de Besançon.

L'instruction publique était la carrière qui devait illustrer celui dont nous honorons la mémoire. Ce fut en 1796 que cette carrière s'ouvrit devant lui : un arrêté, du 12 décembre de cette année, le nomma professeur de législation à l'école centrale du département du Doubs. A la même époque, un jurisconsulte plus ancien et non moins célèbre était appelé aux mêmes fonctions dans le département de la Marne ; nous voulons parler de M. Henrion de Pansey, mort premier président de la Cour de cassation.

La plupart des professeurs de législation se bornaient à expliquer quelques maximes du droit public ; et ce droit, qu'était-il alors ! M. Proudhon crut devoir se livrer à une instruction plus utile, celle des lois pratiques. La législation de cette province était compliquée : outre le droit romain, elle se composait de la coutume locale, d'anciennes ordonnances auxquelles il n'avait pas été dérogé, et des lois déjà si nombreuses de la révolution. Telle fut la tâche qu'entreprit le professeur de notre département. A ses leçons accoururent un grand nombre d'élèves, et ce fut à leur demande qu'il publia le pre-

mier de ses ouvrages, sous le titre de *Cours de législation et de jurisprudence française;* ouvrage qui révélait déjà un jurisconsulte du premier ordre.

Après la suppression des écoles centrales, le directeur de l'instruction publique (M. Fourcroi) et les administrations des trois départements de cette province invitèrent notre professeur à ne pas interrompre ses leçons de droit jusqu'à l'établissement d'une université que l'on croyait alors prochain; et, depuis 1802 jusqu'à 1806, il continua d'enseigner avec la plus grande exactitude et le plus noble désintéressement, ne recevant ni honoraires de l'administration, ni rétribution des étudiants. On lui avait seulement assigné une salle, dans la maison du séminaire. C'est à cette école, Messieurs, qu'ont été formés les hommes qui devaient occuper et qui tiennent encore le premier rang dans la magistrature et le barreau.

La réputation de notre compatriote franchit rapidement les limites de cette province: ses talents ne tardèrent pas à nous être enviés.

Les secousses révolutionnaires devaient céder la place à l'autorité régulière d'un gouvernement imposant. Pour nous guérir de l'illusion de tant d'utopies novatrices, il fallait un de ces hommes extraordinaires qui forcent tous les obstacles; il se rencontra: et si l'ambition de cet homme, sa passion pour les conquêtes, devaient nous être fatales, du moins ne saurait-on lui refuser, parmi d'autres titres de gloire, celui d'avoir réorganisé l'administration sur des bases solides, d'avoir réuni, dans un

seul code, une législation éparse, entreprise magnifique, et vainement tentée, jusqu'à lui; d'avoir enfin rétabli la hiérarchie judiciaire, et rendu à la magistrature le caractère de stabilité et de dignité dont elle doit être revêtue. Alors furent établies des écoles destinées à faire refleurir la science du droit.

Il est peu de provinces où le goût des sciences positives et l'aptitude spéciale qu'elles exigent, soient aussi généralement répandus qu'en Franche-Comté. De toutes les villes qui pouvaient être le siége d'une faculté de droit, Besançon était aussi l'une de celles qui présentaient le plus de titres. L'université de cette province remontait à la plus haute antiquité; le célèbre Dumoulin y occupait une chaire en 1555, et, pendant des siècles, cette université avait été en possession de donner d'illustres magistrats, des jurisconsultes éminents. Pour obtenir la translation de cet établissement de Dole à Besançon, les habitants de cette dernière ville avaient même fait un sacrifice de 150,000 livres, ainsi que l'attestent les lettres patentes du mois de mai 1691. La faculté de Dijon n'était, au contraire, qu'une institution récente, n'ayant été établie que par arrêt du conseil du 23 septembre 1724, au moyen du retranchement de deux des professeurs de droit de Besançon, lesquels étaient au nombre de six auparavant.... Toutes ces considérations ne purent l'emporter; la ville de Dijon avait de puissants protecteurs; elle obtint la préférence. Cependant un décret, donné à Munich le 17 janvier 1806, appela notre compatriote à remplir la première chaire de droit civil; par un autre décret du 4 avril suivant, il fut choisi pour

directeur ou doyen ; et, si la faculté dijonnaise a acquis quelque célébrité, c'est à ce chef qu'elle en a été principalement redevable ; nos voisins en conviennent.

Voué à l'instruction publique depuis 1796, M. Proudhon a poursuivi pendant 42 ans cette honorable et laborieuse carrière. Par arrêté du 21 novembre 1815, son cours avait été suspendu à la suite d'une dénonciation. Mais les détracteurs d'un homme aussi précieux ne tardèrent pas à être réduits au silence. Je l'ai entendu rappeler avec une vive satisfaction le touchant intérêt et le sentiment de haute estime que lui avait témoigné l'un des membres de la commission de l'instruction publique, M. l'abbé Frayssinous, chargé de l'instruction de cette affaire. Rétabli dans ses fonctions de professeur par un arrêté du 14 septembre 1816, et dans celle de doyen par un autre, rendu quelque temps après, il retrouva l'affluence de ses élèves ; l'éclat de son enseignement ne fit qu'augmenter.

C'est ici, Messieurs, que je dois donner un aperçu des ouvrages de cet illustre professeur. On ne saurait trop admirer l'immensité de ses travaux. Indépendamment des soins de son école, de nombreux mémoires judiciaires, des consultations qui lui étaient demandées de tous les points de la France, les livres qu'il a publiés seraient seuls capables d'absorber le temps d'un homme laborieux.

Il commença par donner en 1809 un cours de droit civil. Cet ouvrage, concernant le droit des personnes, fut accueilli comme un excellent commentaire du pre-

mier livre du code, et fait regretter que ce grand maître n'ait pas continué à nous transmettre, sur les deux autres livres, la série de ses utiles et profondes méditations.

Il crut devoir s'attacher spécialement à l'une des parties les plus difficiles. Quoique d'une pratique habituelle, les *droits d'usufruit, d'usage, d'habitation et de superficie*, n'avaient pas encore été traités d'une manière satisfaisante. C'est sur ce sujet qu'il publia en 1827 un ouvrage volumineux, lequel embrasse toutes les lois, tous les principes qui se rattachent à la matière. Il n'est pas jusqu'au régime des communes qui n'y soit parfaitement établi; ce grand ouvrage est considéré par tous les jurisconsultes comme un des plus beaux monuments de la science du droit.

Il a été suivi d'un autre traité sur le *domaine public*, qui nécessitait autant et même plus de recherches que le premier. Tracer le caractère du domaine public, la distinction entre les objets qui le composent, et les immeubles productifs qui forment le domaine de propriété de l'Etat et des communes; la ligne séparative du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire; les règles concernant les établissements et les édifices publics, les routes royales et départementales, les chemins vicinaux et les voies agraires, l'usage des eaux, depuis la mer et les grands fleuves jusqu'à l'humble ruisseau, tel est l'objet de ce traité, qui nous montre un auteur aussi versé dans la pratique administrative que dans la science judiciaire.

Courbé sous le faix des ans, l'auteur conservait encore

cette vigueur de jugement que la nature lui avait départie. On lui a souvent entendu dire qu'il voulait *mourir sur la brèche;* et ce dessein a été accompli. Ayant fait marcher en même temps ses recherches sur le *domaine public* et la composition d'un autre travail sur le *domaine de propriété*, il venait de mettre la dernière main à ce nouveau traité et s'occupait à en corriger les feuilles, au moment où il a succombé. Cet ouvrage, qui doit paraître incessamment, ne peut manquer d'être accueilli comme le legs d'un grand maître.

La critique pourrait peut-être reprocher à M. Proudhon comme écrivain quelques longueurs dans la rédaction, quelques négligences de style. On lui a fait aussi le reproche d'un trop grand asservissement au droit romain. Mais il n'en est pas d'un livre de droit comme d'un ouvrage de littérature. C'est la discussion, surtout, que recherche le lecteur d'un livre de droit, aimant à comparer lui-même les moyens employés pour et contre la solution donnée à une question. Est-il sous ce rapport un ouvrage qui présente plus de lumières, plus de démonstrations que ceux de notre jurisconsulte? Et s'il se livre à des développements un peu étendus sur les principes du droit romain, c'est un défaut qui a bien son utilité, dans un siècle où des connaissances superficielles ne remplacent que trop souvent les doctrines profondes.

Jusqu'ici nous n'avons considéré dans M. Proudhon que le jurisconsulte, l'auteur remarquable; mais ce serait peu pour lui et pour nous, si nous n'avions à

montrer son patriotisme, son désintéressement, et cette simplicité affectueuse qui dominait en lui.

Sérieux autant qu'aimable dans le gouvernement de sa famille, il ne cessait d'inspirer à ses enfants l'amour du travail et les sentiments de la véritable vertu. Cultivé par de telles mains, l'un de ses fils remplit parmi nous une charge de magistrature, et marche sur les traces de son père.

Cette tendresse pour les siens s'étendait à tous ceux dont il avait à diriger le travail ou la conduite. Personne ne l'a surpassé dans l'art d'instruire la jeunesse; nul aussi ne sut s'attirer, à un plus haut degré, l'affection des élèves. Affable à tous, il estimait les uns, sans dédaigner les autres, sachant distinguer le talent, sans décourager la faiblesse; tout était simple, tout était solide, tout était généreux dans sa conduite. Un étudiant avait-il des besoins, il pouvait recourir à lui, certain d'en être aidé; quelquefois même n'a-t-il pas été dupe de cette générosité? Si la jeunesse annonçait le dessein de quelques manifestations indiscrètes, de quelques démarches imprudentes, un seul mot du maître suffisait pour rétablir le calme. L'administration était-elle obligée de sévir, les délinquants n'avaient pas besoin d'autre défenseur, et on l'a vu verser des larmes dans une circonstance où furent employées des mesures coercitives.

Comparable à Pothier pour la science, on peut dire qu'il l'égala surtout sous le rapport de cette droiture, de cette simplicité, qui se ressentait de l'innocence des premiers âges. Fut-il jamais ami plus tendre, plus fidèle,

plus commode, plus officieux? Que dirai-je de son attachement au pays qui l'a vu naître? qu'on interroge les habitants de nos montagnes; il en est peu qui n'aient à se louer de son extrême obligeance. Il chérissait spécialement les gens de son village natal; et quoique la localité en fût triste et sévère, c'est là qu'il allait passer ses loisirs, ayant employé à y bâtir une maison vaste et commode, les premières dépenses que lui permit sa haute position.

Éloigné de notre ville, il y conserva, jusqu'aux derniers instants de sa vie, tous ses anciens rapports, et cela, sans acception de personnes ni d'opinion. Egalement chéri et vénéré dans la province où l'appelaient ses fonctions, il en reçut un précieux témoignage de ses confrères, et fut placé plusieurs fois à la tête de l'ordre des avocats. Enfin, dans le cours de sa longue et honorable carrière, il serait difficile de signaler dans les deux Bourgognes un individu dont il aurait été l'ennemi déclaré.

Le caractère de notre compatriote était aussi plein de courage. Le courage, Messieurs, ne se montre pas seulement sur les champs de bataille; le courage civil n'est pas moins digne d'éloges que le courage militaire...; et je dois vous citer un dernier fait dont les habitants de cette ville ont été témoins.

Sous le gouvernement directorial, qui, sans avoir l'énergie de la convention, avait hérité de ses fureurs, les prêtres déportés, qu'une loi avait assimilés aux émigrés sous le rapport de la confiscation, étaient livrés à une commission militaire et fusillés impitoyablement.

Déjà plusieurs de ces exécutions sanglantes avaient eu lieu, lorsque s'éleva une voix courageuse. L'honorable professeur n'hésita point de faire imprimer et répandre un écrit, qu'il adressa même au gouvernement, et dans lequel il démontrait, par la force de la raison, l'illégalité de ces jugements sanguinaires. Cet acte de courage faillit lui coûter sa place; cependant il produisit l'effet que l'auteur en avait espéré; les exécutions cessèrent, et chacun finit par rendre hommage à notre jurisconsulte.

Qu'il me soit permis de terminer par une réflexion qui m'a paru devoir être le corollaire de mon discours.

Quelle que soit l'inégalité que la fortune et la naissance ont mise entre les hommes, les grands et les petits sont assujettis aux nécessités de la nature; la mort détruit tout, renverse tout; elle égale toutes les conditions. Mais tel est le privilége de la science, qu'elle recule en quelque sorte les limites du tombeau. Les œuvres qu'un auteur laisse pour héritage, consolent de sa perte et perpétuent sa mémoire.

Une autre conclusion à tirer d'un aussi bel exemple que celui de notre compatriote, c'est qu'il faut se défaire de ce préjugé, que les sciences ne peuvent fleurir que dans la capitale, que la province n'est point en état de produire des ouvrages remarquables.

On nous rend à Paris plus de justice que nous ne nous en rendons nous-mêmes. « Votre excellent ouvrage, » écrivait un auteur de la plus haute distinction à l'un de ses confrères, « est un livre comme on n'en fait qu'en

» province, c'est-à-dire un livre consciencieux. On a
» déjà remarqué, avec raison, que nos meilleurs ou-
» vrages de droit et de jurisprudence étaient composés
» dans la province. Nous sommes ici trop distraits, etc. »

C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient surtout de favoriser l'émulation, d'étendre les progrès de la science et de nous en approprier le domaine.

UNE LARME A LA PRINCESSE MARIE,

PAR M. AUGUSTE DEMESMAY.

> Les Reines ont été vues pleurant comme de simples femmes, et l'on s'est étonné de la quantité de larmes que contiennent les yeux des Rois.
>
> CHATEAUBRIAND.

En vain Dieu la plaça sur les marches du trône !
En vain son front brillait de la noble couronne
Que l'art et le génie obtiennent ici-bas !
Fille de Roi, poëte, artiste, jeune mère,
Elle allait confiante au bonheur sur la terre....
La mort suivait ses pas.

Comme la fleur des champs qui s'effeuille à la brise,
Pauvre fleur, elle aussi, résignée et soumise,
Au souffle des douleurs vit son front se flétrir,
Jusqu'au jour qu'il fallut, à son cinquième lustre,
A ce qui rend heureux, à ce qui rend illustre,
Dire adieu, pour mourir !

Hélas ! et ce fut loin de ton auguste père,
Loin de ceux qui, guidant ton enfance première,
Des royales vertus avaient su te parer;
Loin de ton doux berceau, loin du ciel de la France;
Sans qu'un baiser de mère allégeât ta souffrance,
Et te fît espérer !

D'une lente agonie épuisant le calice,
Au Dieu mort sur la croix tu fis le sacrifice
Des splendeurs qui rendaient ton destin si brillant!
Tu ne regrettas rien, à ton heure dernière,
Que ton pays, le Roi, ta noble et bonne mère,
Ton époux, ton enfant.

Le front resplendissant de saintes auréoles,
Ta lèvre murmurait de sublimes paroles;
Dans la divine extase où te ravit la foi,
Tu voyais s'abaisser les célestes phalanges;
Ton oreille entendait les chants sacrés des anges....
Le ciel s'ouvrait pour toi!

Le mot fatal arrive, et chacun le répète.....
La Reine sur son sein laisse tomber sa tête;
Sa force l'abandonne et non pas ses vertus,
Son cœur vers le Seigneur n'exhale aucune plainte;
Ma fille m'est ravie! ô mon Dieu! dit la sainte,
Vous avez un ange de plus.

Tandis qu'on transportait la dépouille mortelle
Sous les arceaux bénis de l'antique chapelle
Où dorment les Penthièvre au giron de la foi,
Un homme s'avança lentement vers la bière,
Le front nu, mais chargé d'une douleur amère.....
Cet homme était le Roi.

Le Roi!... non, non, cet homme, hélas! était un père
Qui venait déposer dans son lit funéraire
Sa fille!.... Le caveau seul connut son émoi,
Alors que réveillant les plus illustres ombres,
D'Orléans s'écria, sous ces ogives sombres :
Adieu!.... pour Joinville et pour moi.

De ses nobles aînés imitant la vaillance,
Joinville au Mexicain portait notre vengeance,
Et bravait le trépas, debout sur son vaisseau ;
Cependant que Marie, à la fleur de son âge,
Quand tout lui souriait comme un heureux présage,
S'acheminait vers son tombeau.

Oh! que par nos regrets ton âme consolée,
Contemple, sur les pas de ton froid mausolée,
Le peuple s'inclinant, de Marseille à Paris :
Il sait combien de pleurs versent les yeux des reines!
Mais leur douleur profonde a passé dans ses veines;
Il n'en est plus surpris.

Non, le peuple jamais ne perdra la mémoire
De celle qui, vouant son génie à sa gloire,
A, d'une main savante et d'un cœur tout français,
Fait revivre à ses yeux l'héroïque bergère,
Qui, changeant contre un fer sa houlette légère,
Arracha la France aux Anglais.

N'as-tu pas tressailli sous ton épaisse armure,
Quand celle qui vengea ton beau nom de l'injure,
Passait, dans son cercueil de larmes entouré;
O Jeanne! dans la ville au mémorable siége,
Quand tu vis s'avancer le funèbre cortége,
Ton marbre n'a-t-il pas pleuré?

Triste rapprochement de votre destinée!
Pour prix de ton triomphe à mourir condamnée,
Au bûcher dévorant tu te vis attacher;
Marie obtient la gloire en immolant sa vie,
Et, l'âme consumée aux flammes du génie,
Elle aussi meurt sur le bûcher.

Honneur, honneur à vous! nobles filles de France!
A peine aux jours dorés de votre adolescence,
La mort vous moissonna; mais la patrie en deuil,
Comme fait dans son cœur une mère chérie,
Unira désormais *Jeanne d'Arc* et *Marie*
Dans son amour et son orgueil.

C'est qu'elle avait compris, la noble jeune femme,
Que parmi les grandeurs, c'est la grandeur de l'âme
Qui nous fait ressembler à la Divinité;
C'est que, pour traverser les terrestres abîmes,
Son âme s'élevait sur les ailes sublimes
De l'Art et de la Charité!

Saintes larmes du pauvre! oh! montez sur sa trace
Jusqu'au trône céleste où sa vertu la place;
Soyez sa pure offrande aux pieds de l'Éternel!
Du malheur consolé noble et touchant emblème,
Brillez sur les fleurons du sacré diadème
Qui la couronne au Ciel!

Et vous que nous pleurons, ô princesse chérie!
Dans les palais des cieux, à côté de Marie,
Du peuple et de son Roi devenez le soutien;
Tournez, avec amour, vos regards vers la France,
Vous fûtes son honneur, soyez son espérance,
Et son ange gardien!

PIÈCES LUES DANS DIVERSES SÉANCES,

ET DONT LA COMPAGNIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION.

ESSAI

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS TROUVÉES

PAR M. LE PROFESSEUR BOURGON ET M. ED. CLERC,

SUR LE TERRITOIRE D'AMANCEY (DOUBS).

Tombeaux Romains.

Entre les deux vallons formés par la *Loue* et le *Lison*, s'étend une plaine immense, qui n'est arrêtée, du côté de la montagne, que par les sommités, déjà couvertes de sapins, de la seconde chaîne du *Jura*. Ainsi protégée par des forêts, cette plaine l'est encore bien davantage par les abîmes que se sont creusés ces deux rivières, autrefois sans doute bien plus considérables, si l'on en juge par les empreintes qu'elles ont laissées sur leurs bords. Magnifiques et sublimes dès leurs sources, qui sont placées l'une et l'autre dans les sites les plus pittoresques, le *Lison*, devenu ruisseau gracieux et limpide, la *Loue*, torrent toujours impétueux et dévastateur, coulent, avant de se réunir à *Châtillon*, au pied des précipices les plus hauts et les plus abrupts, qui servent en quelque sorte de fossés et même de fortifications au vaste plateau d'*Amancey*. Dans cette enceinte, que l'œil peut

embrasser presque tout entière, on rencontre les villages de *Montmahoux*, d'*Eternoz*, de *Déservillers*, de *Bolandoz*, de *Coulans*, de *Silley*, de *Flagey*, de *Malans*, de *Lizine*, de *Fertans*, d'*Amondans*, de *Chassagne*, pays riche par la fertilité de ses champs, par l'étendue de ses pâturages, et par les bois qui couronnent les collines environnantes. Si les abords n'en étaient pas aussi difficiles, cette plaine semblerait disposée naturellement pour un champ de bataille : des armées pourraient s'y développer, et y faire de grandes évolutions. Mais malheur à celles qui seraient refoulées dans les gorges de *Nans-sous-Ste.-Anne*, de *Fertans* ou de *Cléron* ! Leur perte serait certaine, à moins qu'elles ne trouvassent quelque abri dans les grottes spacieuses que ces montagnes recèlent en grand nombre.

En parcourant cette contrée, on n'est donc point étonné d'y trouver des localités désignées par des noms qui rappellent des idées de guerre ; les événements auxquels se rattachent ces dénominations sont oubliés, parce qu'ils n'ont pas eu d'historiens ; mais le fait principal subsiste, celui de ravages, de combats, de luttes, dont ces plaines ont été le théâtre à des époques auxquelles il est encore impossible d'assigner une date par le manque de documents. Ainsi, dans l'espace de moins d'une lieue, on trouve le château de *Dame-Jeanne*, le château *Sarrasin*, le château *Murger*, le château *Mipoux*, et à une distance un peu plus grande, le château *St.-Denis*. Et, comme dans tous les lieux où se sont livrées de grandes batailles, la superstition a rassemblé dans cette plaine toutes ses apparitions diaboliques,

ses dames vertes, ses dames blanches, ses chevaux errants, ses danses nocturnes, ses lutins et ses génies de toutes les formes avec leurs influences de tous les genres: enfin, dans la partie qui n'est plus qu'un communal, était, au dire des anciens du canton, le siége du sabbat; le berger ne pouvait y dormir en repos; le voyageur qui le traversait de nuit, après avoir erré longtemps sous la direction d'un guide trompeur, n'avait point avancé sa marche, et le matin, rompu par la fatigue, se trouvait au lieu même du départ. Les plaines maintenant incultes de l'Alsace, dans lesquelles jadis ont eu lieu des combats, fournissent, comme celle d'*Amancey*, un texte inépuisable aux récits les plus merveilleux. La crédulité du vulgaire y place ses fables et ses traditions merveilleuses.

La plaine d'*Amancey* était jusqu'ici restée dans un complet oubli sous le rapport historique. Personne n'avait encore songé à rechercher l'explication de ces noms de guerre que le hasard ne peut avoir imposés. Aucun de nos historiens n'en avait parlé; aucun de nos laborieux prédécesseurs n'avait découvert les vestiges d'une *voie romaine* dans cette direction. Aussi notre surprise fut-elle grande, lorsque, en essayant de compléter, pour le premier volume des *Documents historiques* publiés par l'Académie, le beau travail du P. Prudent sur *les Antiquités romaines* de notre province, nous trouvâmes que l'un de nos prédécesseurs, M. le marquis de Montrichard (1), avait indiqué l'exis-

(1) *OEuvres des Acad. de Besançon*, II, 488.

tence d'une castramétation dans le voisinage d'*Amancey*. Malgré la confiance que devait nous inspirer le nom de cet académicien, notre première pensée fut de vérifier un fait que le silence des autres et l'éloignement de toute *voie romaine* rendaient problématique.

Notre honorable confrère M. Éd. Clerc, et moi, nous nous rendîmes à *Amancey*, le 6 mai 1838. M. l'abbé Cuinet, curé de ce village, voulut bien nous servir de guide, et nous conduisit sur l'emplacement indiqué par M. de Montrichard. Il nous eût été difficile de retrouver dans une enceinte qui n'a que 190 pieds (63 mètres) de largeur, sur 195 pieds (65 mètres) de longueur, un camp romain qui, d'après les renseignements fournis à cet académicien, eût été de 380 pieds de large sur 460 de long. Ce ne pourrait être qu'un petit retranchement, dont aucun signe extérieur ne démontre ni l'origine ni l'antiquité; on en distingue facilement la forme carrée; et le fossé qui l'entourait n'est pas encore entièrement comblé; mais les travaux de l'agriculture tendent à niveler le terrain, et il est probable que dans peu d'années il n'en restera aucun vestige. On y voyait, dit-on, autrefois des tours; mais nous n'en avons trouvé aucune trace. Ce lieu, désigné par les habitants sous le nom de *château de Dame-Jeanne*, est entre *Déservillers, Bolandoz* et *Amancey :* la route de *Chantrans* à *Salins* (1) passe à dix pas au sud-ouest, et la *Grange de la forêt* se trouve à peu de distance.

(1) Ouverte en 1737 et livrée dès l'année suivante à la circulation.

Les recherches que nous fîmes autour de cette localité furent plus fructueuses, sans être très-importantes. Nous désirions de nous assurer s'il n'y avait pas une autre enceinte fortifiée qui pût mieux convenir au camp décrit par M. de Montrichard : nous parcourûmes donc les environs dans tous les sens, et, sur la colline au nord de ce retranchement, nous rencontrâmes trois *murgers* ou monceaux de pierres, disposés à peu près comme le seraient les ruines d'une grande maison avec ses deux ailes : ces murgers considérables sont remplis de tuiles romaines; et les restes de constructions garnies de ciment, que nous avons trouvées à l'entour, attestent l'existence d'une ou de plusieurs habitations romaines. La position de ces ruines, dans un lieu d'où la vue s'étend sur la plus grande partie de la fertile plaine qui sépare *Déservillers* et *Bolandoz*, peut faire conjecturer que c'était une maison de ferme, le logement d'un intendant, ou la *villa* d'un riche Gallo-Romain.

Dans cette première excursion, nous n'avions pas été plus heureux que M. de Montrichard à retrouver les traces d'une *voie romaine*; les restes d'une chaussée pavée dans le bois, entre *Cléron* et *Montrond*, ne nous avaient pas offert ce que nous cherchions, et cependant la découverte que nous venions de faire dans la plaine d'*Amancey* de ruines d'habitations antiques, nous confirmait dans l'idée de l'existence d'une *voie romaine* au voisinage. De nouvelles recherches, entreprises depuis par M. Clerc, ont eu plus de succès, et tout fait présumer qu'il est enfin parvenu à retrouver la voie qui conduisait de *Baume* à *Salins*. L'existence de ce chemin

paraît maintenant un fait incontestable. De *Baume*, il passait à *Côte-Brune;* M. Clerc l'a suivi sur plusieurs points. Il en a vu des vestiges à l'est de ce village, où une partie de la route est encore appelée par les habitants le *Chemin des Romains;* il l'a retrouvé sur le territoire de *Gonsans,* où il conserve le même nom; le pavé en est très-visible à la *Verrière de Grosbois,* ainsi qu'à *Saules*. Après avoir traversé *Ornans,* ce chemin arrivait à *Chassagne :* la *Carte* de Cassini en donne le tracé jusqu'à ce village. A une demi-lieue plus loin, marchant au sud, M. le curé Cuinet en a retrouvé des vestiges sur une longueur de plus de 60 mètres, et dans une direction qui ne permet pas de douter que ce ne soit une continuation de la même voie. Evidemment elle conduisait à *Salins,* dont la manufacture était connue des Romains. De *Chassagne*, elle passait dans la plaine d'*Amancey*, et suivait, pour arriver à *Salins,* à peu près la direction de la route actuelle. Cette voie romaine n'est point indiquée sur la carte qui accompagne le mémoire couronné de D. Jourdain(1); mémoire d'ailleurs plein de recherches fort curieuses, et que l'Académie se propose de publier dans un nouveau volume des *Documents inédits*. Perreciot ne l'a conduite que jusqu'à *Gonsans*, et il la fait passer par *Estray* (strata via), pour rejoindre celle de *Pontarlier à Besançon*.

En quittant la plaine d'*Amancey,* où nous n'avions pu nous arrêter que trop peu de temps pour l'explorer

(1) Tom. I des manuscrits acad. déposés à la Biblioth. pub. de Besançon (1756).

d'une manière complète, nous espérions y revenir bientôt : il nous semblait que nous y laissions des trésors d'antiquités. Le château de *Dame-Jeanne* ne nous avait rien appris ; mais restaient les habitations romaines dont nous ne pouvions encore expliquer l'isolement; nous aimions d'ailleurs à penser qu'il y aurait de précieuses découvertes à faire dans les autres localités, si l'on parvenait à recueillir dans le pays des traditions qui s'y rattachassent. Nous priâmes donc M. le curé Cuinet de nous tenir au courant du résultat des recherches qu'il se proposait de continuer; et, nous le disons avec un vif sentiment de reconnaissance, il a rempli complétement notre attente. C'est d'après les indications qu'il eut la bonté de nous communiquer dans plusieurs lettres, que je retournai à *Amancey*, le 7 juillet 1838; je fus obligé de faire seul cette seconde excursion, M. Clerc étant retenu par une indisposition que le voyage pouvait aggraver.

Notre but principal était d'étudier par des fouilles profondes les châteaux *Murger* et *Sarrasin :* ce sont, suivant les traditions locales, les débris d'anciennes tours, dont la construction est attribuée à cette bande de Maures qui, vaincus et poursuivis, vinrent chercher un asile dans le voisinage de la source du *Lison* (1).

Le château *Murger* fut le premier que nous explorâmes : c'est, comme l'indique son nom, un monticule

(1) On peut consulter le rapport de notre honorable confrère M. *Léon* Bretillot, sur le concours de 1836. (Recueil de l'Acad. de Besançon.)

couvert de buissons, de gazons, de pierres plates de toutes les dimensions; sa hauteur au-dessus du sol paraît être d'une vingtaine de pieds et son diamètre d'au moins quarante. Les fouilles ont prouvé que le terrain primitif est plus élevé au centre qu'au bord du *Murger*, et que sa hauteur réelle n'est pas de plus de huit pieds. Les ouvriers que nous avions amenés avec nous, y pratiquèrent une tranchée d'environ six pieds de large, en la commençant aux deux extrémités du diamètre, dans la direction du nord au midi et du midi au nord. Nous n'y découvrîmes aucun vestige de mur, ni de chaux, ni de sable, mais seulement de la terre et des pierres plates et brutes, sans aucune trace de travail; ces pierres très-grosses et très-larges allaient en diminuant à mesure que l'on se rapprochait de l'extrémité supérieure. Vers l'intérieur de cette espèce de môle, les pierres plates étaient placées circulairement les unes sur les autres, comme si l'on avait voulu former un toit ou une voûte grossière. Parvenus à peu près au tiers du fossé, les ouvriers qui avaient commencé leur travail du côté du midi, en se dirigeant vers le nord, trouvèrent les ossements d'un corps transversalement placé, la tête tournée vers l'orient et les pieds vers l'occident. Une plaque de cuivre, dont nous donnons le dessin (Pl. I, n°. 17), couvrait la poitrine ou la ceinture; à côté de la tête était un ornement en verre bleu, rond et percé, qui avait dû être suspendu, puisqu'on y voyait encore un fil de laiton ou de cuivre (Pl. II, n°. 11); enfin, deux faisceaux ronds, de ce même fil (Pl. II, n°. 10), dans lesquels les os

des bras se trouvaient encore engagés. En avançant plus loin dans la tranchée, on rencontra quatre bracelets de la même forme et disposés de la même manière, et une grande quantité de fils de bronze, dont les brins étaient épars; quatre grandes plaques de cuivre, dont l'une présente un dessin différent de la première (Pl. I, n°. 18), et plusieurs autres fragments; un petit crochet; trois bracelets beaucoup plus larges et plus gros que les précédents (Pl. II, n°. 12), traversés comme ceux-ci par des ossements; une épingle (Pl. II, n°. 14), et une agrafe (Pl. II, n°. 15), dont les pointes sont encore très-aiguës; enfin, deux bracelets (Pl. II, n°s. 8 et 9), d'une autre forme que celle du n°. 12; tous ces objets sont en bronze et d'une belle conservation. Le seul qui soit en fer, est tellement déformé par la rouille, que l'on ne saurait dire si c'est une lance ou un javelot; il est rompu en quatre morceaux, dont l'un porte les restes pourris du bois auquel primitivement cette arme était attachée (Pl. II, n°. 6). Beaucoup de fragments de poterie, assez grossière, de dimensions assez larges, de couleur jaunâtre, mais primitivement rouge, ont été trouvés dans ce tombeau, où, si l'on en juge par le nombre d'ossements, gisaient dix ou douze cadavres. Il est probable qu'il en existe d'autres dans les parties qui n'ont pas été fouillées; mais arrivés au centre, nous n'avons plus découvert que des ossements de chevaux et de sangliers. On a même poussé, à droite et à gauche de la tranchée, des fouilles souterraines jusqu'à cinq et six pieds de largeur; mais elles ont été entièrement infructueuses.

Cette exploration nous a donné les résultats suivants : 1°. le château *Murger* n'est ni une *tour* ni une *habitation fortifiée;* 2°. c'est un tombeau ; ce tombeau est très-ancien, comme le prouvent les ossements que l'on y a trouvés, presque entièrement décomposés, imprégnés du vert qui couvrait aussi les objets de cuivre, et se réduisant en poussière ou en une boue terreuse, pour peu qu'on les touchât. Ce qui en démontre encore l'antiquité, c'est l'absence presque complète du fer sur lequel étaient les plaques de cuivre; car nous avons la certitude qu'elles étaient appliquées sur du fer, plusieurs portant, avec la vis et l'écrou qui les attachaient, des restes de ce métal. On sait que le fer s'oxyde dans la terre bien plus promptement que le cuivre, et c'est à cette cause que l'on doit attribuer la disparition presque totale des objets en fer. Nous croyons ce tombeau *romain*, et voici les raisons sur lesquelles nous nous appuyons : 1°. sa construction intérieure présente beaucoup d'analogie avec celle des *tumuli* que M. Éd. Clerc a découverts à la *Combe-d'Ain* (Jura), et qui, par les armes, la poterie et les médailles qu'on y a rencontrées, révèlent une origine romaine; 2°. le *fer de lance* a la forme élégante de cette espèce d'armes des Romains; 3°. les *bracelets* ne peuvent convenir qu'à des Romains (1);

(1) Ces bracelets sont de trois espèces : la 1re. est un fil de laiton; la 2e. est un cercle de bronze plus épais, rond en dessus, plat par dessous, et terminé à ses deux bouts par une petite boule; la 3e. est un faisceau de petits fils de laiton, semblables à ceux que les Grecs appelaient Στρεπτοὶ, et qui étaient quelquefois formés par des tresses de métal, comme l'on en voit un en fil d'argent au cabinet de Ste.-Geneviève.

4°. les *plaques de cuivre* nous ont paru destinées à couvrir des ceinturons; elles sont très-minces et semblent avoir été frappées avec une estampille, absolument comme les plaques des shakos militaires. Les bas-reliefs de la *Colonne trajane*, selon l'auteur de l'article CUIRASSES de l'*Encyclopédie méthodique*, présentent des ornements de ce genre. Du reste, on ne connaît pas très-bien l'usage de ces ornements, dont le travail mérite de fixer l'attention des curieux et des savants. Notre confrère M. DUVERNOY possède quelques fragments de plaques semblables, trouvés à *Mandeure*. 5°. La *poterie* atteste un usage pratiqué par les Romains, qui plaçaient dans les tombeaux des vases de différentes espèces. 6°. Comme dans ceux de la Combe-d'Ain, il y a des ossements de chevaux, circonstance qui semble prouver que des cavaliers ont été ensevelis dans ces diverses sépultures.

Le lendemain, nous entreprîmes des fouilles dans le *château Sarrasin*, monticule beaucoup plus considérable, par son étendue et sa hauteur, que le château *Murger*, dont il est éloigné d'environ un quart de lieue (1 kilomètre). Ces fouilles ont été suivies dans plusieurs directions, en sorte que nous croyons avoir exploré les parties principales de ce môle. De la terre, des pierres informes, des ossements humains, voilà ce que l'on y a rencontré; la terre était en plus grande quantité qu'au château *Murger*; les pierres de toutes les grosseurs paraissaient rangées irrégulièrement, mais quelquefois en forme de voûte, comme dans le tombeau que nous avions exploré la veille; les ossements plus rares, plus

petits, se trouvaient plus décomposés ; il n'y avait guère que des restes de crânes qui eussent conservé leur forme primitive. C'est encore évidemment un tombeau : on ne peut déterminer l'espèce ni la quantité de morts qui y étaient ensevelis ; seulement, à en juger par son étendue et sa hauteur, il devait contenir au moins autant de corps que le château *Murger*, et sa construction intérieure dispose à croire, malgré l'absence d'objets romains, que cette sépulture appartient au même peuple et probablement au même temps.

Nous n'avons pas visité le *château Mipoux ;* mais, aux indices qui nous ont été donnés, à la description qu'on nous a faite de certains objets, par exemple, des *tuiles* qu'on y voit, des *médailles* qu'on y a trouvées, on peut facilement juger que c'est encore un monument romain.

Depuis, M. le curé Cuinet, qui avait assisté à nos travaux et nous avait offert une généreuse hospitalité, a fait, en notre nom et à nos frais, de nouvelles fouilles au *château Murger* et au *château Sarrasin*, puis *sous les Grands-Poiriers*, et enfin dans plusieurs autres parties de la plaine. Par sa lettre du 18 novembre 1858, il nous a annoncé le succès de ses fouilles, et nous a transmis les divers objets qu'il a découverts.

1°. Le *château Murger*, qui nous avait déjà donné des bracelets, des plaques de cuivre, un javelot et des ornements en bronze, a fourni de nouvelles plaques de ceinturons mieux conservées ; l'une est garnie de deux boucles, et deux crochets portent le commencement d'une plaque plus petite et du même dessin (Pl. II, n°. 16). Une de ces plaques est d'un noir bronzé et luisant, tandis

que les autres sont imprégnées d'une couleur verdâtre, résultat de son antiquité. On a trouvé dans cette seconde fouille des morceaux de poterie grise et grossière, absolument semblables aux fragments que nous y avions rencontrés, une grosse agrafe (Pl. II, n°. 13) et d'autres objets moins importants (Pl. II, n°. 4).

2°. Le *château Sarrasin*, dont nous n'avions extrait qu'un petit nombre d'ossements presque entièrement décomposés, a été fouillé avec succès, et de nouveaux objets, dignes d'exciter la curiosité des savants, en ont été tirés. Ce sont trois vases (Pl. II, n°s. 1, 2 et 3), d'une forme bizarre, et dont la destination paraît assez difficile à déterminer. Deux (n°s. 2 et 3) ont dans leur partie inférieure quatre trous, comme si le fond eût dû être appliqué avec des clous : l'un est ovale, l'autre rond : celui-ci, plus petit que les autres, paraît entier moins le fond qui manque à tous les trois. Ces vases sont faits de *lignite*, c'est-à-dire de bois fossile ou de jaïet grossier. La substance en a-t-elle été transformée par suite du contact des parties animales avec lesquelles ils étaient enfouis ? ou bien ce lignite a-t-il été travaillé dans son état actuel ? Cette double hypothèse présente de grandes difficultés; l'histoire ne peut la résoudre : c'est à la science géologique à fournir les moyens d'arriver à une explication plausible de cette découverte vraiment importante. Dans tous les cas, l'antiquité de ces vases ne saurait être contestée. Le même tombeau recélait des fils de cuivre plus ou moins gros, qui ont servi sans doute de bracelets, un fragment de plaque unie en cuivre, et une espèce de boucle en fer.

3°. Enfin, dans un tertre appelé *sous les Grands-Poiriers*, M. Cuinet a rencontré un ornement probablement militaire, de forme circulaire et à jour (Pl. II, n°. 7); une agrafe ayant la forme d'une feuille de saule (Pl. II, n°. 5), des morceaux de bronze presque informes, ou dont l'usage ne saurait être déterminé; des dents de divers animaux, et des ossements humains : cette espèce de murger est donc encore un tombeau.

Ainsi, dans cette contrée entièrement oubliée par nos historiens, voilà trois tombeaux et deux grandes habitations romaines : d'autres fouilles donneraient, nous n'en doutons pas, de nouveaux résultats, et nous appelons l'attention des archéologues sur ce pays, qui se recommande à leurs études par des restes aussi certains d'une haute antiquité.

La grande plaine d'*Amancey* ne renferme pas seulement ces trois môles ou murgers dont nous venons de parler; ce vaste communal est couvert d'un nombre considérable de ces monceaux de pierres ou monticules de toutes les grandeurs : M. Cuinet en a compté environ 800, dont 400 ont 5 à 10 pieds de diamètre, 200 de 10 à 20 pieds, 150 de 20 à 40, et à peu près 50 de 40 à 50 pieds. Il n'y a aucune régularité dans leur distribution; ils sont ou groupés les uns près des autres, ou isolés et à de grandes distances, comme s'ils avaient été placés au hasard. Souvent on croit apercevoir entre quelques-uns de ces murgers un certain alignement; quelquefois même on dirait qu'ils ont été disposés en quinconce; mais une observation plus attentive fait voir que les intervalles qui les séparent ne sont pas égaux,

et que les lignes sur lesquelles ils sont placés ne sont pas droites. C'est surtout dans le centre de la plaine que ces irrégularités se font apercevoir, parce que ces tertres sont moins nombreux dans l'intérieur que sur les côtés. M. Cuinet a ouvert quelques-uns de ces petits murgers; il les a trouvés formés, comme les grands, de pierres plates qui semblent avoir été destinées à former une voûte, et de terre qui paraît être le résultat de la décomposition de cadavres. Dans un petit nombre seulement on a rencontré quelques ossements humains, mais tous les grands murgers en contiennent.

Quel est donc ce vaste cimetière? A quelle époque tant de cadavres ont-ils été déposés sous ces pierres brutes qui leur servent de tombeaux? Ce sont évidemment des guerriers qui gisent ainsi sous ces tertres grossiers, puisque des armes, des bracelets, des restes de ceintures, environnaient encore les ossements que le temps a épargnés; ils appartiennent à des peuples païens, puisqu'on a découvert à leurs côtés les restes de ces vases que l'antique superstition plaçait dans les tombeaux. Enfin, ne pouvons-nous pas affirmer que ce sont des monuments romains ou gallo-romains? Des Barbares et même des Francs auraient-ils pu fabriquer des plaques de bronze d'un aussi bon goût que celles qui ont été découvertes dans ces tombes, et la civilisation celtique était-elle assez avancée avant l'invasion romaine, pour avoir imaginé des dessins aussi réguliers et aussi élégants? Ce qui nous reste de ces peuples, leurs idoles et surtout leurs médailles ne peuvent nous faire penser qu'à l'époque où les coins des monnaies étaient si in-

formes, il y ait eu des moyens de faire des empreintes aussi parfaites. A ces considérations, ajoutons le voisinage d'une voie romaine que M. Éd. Clerc a constatée, et d'habitations romaines dont on ne saurait révoquer en doute l'importance; elles ont dû attirer les Barbares, qui ne songeaient qu'à piller et à ravager, et c'est sans doute les corps des défenseurs du pays qui sont étendus sous ces monticules de terre et de pierres.

Nous ne savons si nous nous abusons sur l'importance de ces découvertes; mais il nous semble qu'il est impossible de ne pas supposer qu'il s'est passé de grands événements dans ces lieux où gisent ces tombeaux abandonnés, ces ruines éparses, pour lesquelles les peuples ont encore le respect le plus religieux, et auxquelles ils rattachent des idées de trésors enfouis, ou de vagues souvenirs de guerre.

A la *Combe-d'Ain*, où sont des sépultures du même genre, la pensée d'un combat n'a point paru déraisonnable; ici, où des armes, des bracelets, des médailles, renfermés dans le sol, sont chaque année soulevés par le soc de la charrue, nous devons avoir le droit de faire les mêmes conjectures; malheureusement l'incurie des habitants ne leur a fait conserver aucune de ces pièces de monnaie qui auraient servi à préciser l'époque de ces guerres : mais tout fait présumer que ces combats n'ont pu avoir lieu que vers le 5e. siècle, à l'époque où les autres parties de notre province étaient envahies par les Barbares.

D'autres souvenirs, non moins dignes d'intérêt, se rattachent à cette contrée : ainsi, le séjour qu'y ont fait

les Sarrasins ne saurait être mis en doute, lorsque, dans un espace de trois lieues, on rencontre tant de localités qui rappellent leur passage : *le château Sarrasin* sur le territoire d'*Amancey*, le village de *Saraz* sur les bords du *Lison*, la *Baume* ou la caverne des *Sarrasins* à côté de ce village, la *Roche des Sarrasins* près de la source du *Lison*, et le *Bief Sarrasin, ce gigantesque portail construit par la nature* (1). Plus d'un étranger a été frappé de la physionomie particulière des habitants de *Saraz* ; elle annonce une origine différente de celle de leurs voisins; on oserait presque dire qu'ils portent le type mauresque.

Le terrain au centre duquel se trouve le *château Sarrasin* présente une particularité qui mérite d'être signalée : à un quart de lieue au midi d'*Amancey*, commence un système de lignes droites qui se prolongent dans une grande étendue : les unes vont du nord au midi, les autres de l'orient à l'occident : quelques-unes sont dans des directions intermédiaires assez rapprochées, et le nombre en est si considérable, qu'il serait difficile de les compter. Ces lignes varient dans leur largeur et leur hauteur : aucune cependant n'est très-élevée, et en général l'on n'en saisit la direction qu'à l'aide des pierres qui sortent du terrain et de l'espèce d'exhaussement qu'offre le sol : l'idée d'un ensemble de fortifications se présente d'abord à l'esprit ; mais les fouilles que nous avons faites sur plusieurs de ces lignes détruisent cette conjecture ; car, quelque élevées qu'on les suppose, d'après

(1) Expressions de M. Léon Bretillot, rapport déjà cité.

leur largeur actuelle, qui serait le résultat d'un abaissement progressif, elles ne peuvent pas avoir servi de rempart, ni formé une vallation quelconque.

Ne pourrait-on pas expliquer l'existence de ces lignes droites par la loi romaine, en les prenant pour l'intervalle qui séparait autrefois les propriétés rurales, et que les progrès de l'agriculture font disparaître tous les jours? D'après la *loi Manilia,* qui n'est elle-même qu'une confirmation de la *loi des Douze Tables*, on devait laisser entre chaque héritage un espace de cinq pieds pour que la charrue pût circuler librement; et cet espace, où l'on amoncelait les pierres extraites des champs voisins, était inaliénable. Toute cette belle plaine porte les traces non équivoques de l'application de cette loi, et c'est ce que, malgré les défrichements annuels, nous voyons aussi dans la plaine de Pontarlier et notamment depuis le village de *Doubs* au *Val-de-Miège* (1). Nous croyons donc que ces pâturages étaient cultivés du temps des Romains; les habitations situées au-dessus du château de *Dame-Jeanne* ont pu servir à cette grande exploitation.

Il existe encore des lignes et des murgers du même genre, arrangés avec le même ordre, formés des mêmes éléments et ayant sans doute la même origine, auprès du village de *Nans-sous-Ste.-Anne*, sur les communaux du *Crouzet*, près de *Fertans*, dans les pâturages de *Flagey* et de *Chassagne* : ce sont aussi, nous n'en doutons pas, des restes de l'ancienne culture, et non

(1) *Annuaire du Doubs*, 1838, p. 460.

des fortifications, qui n'auraient présenté, malgré leur nombre, que des moyens de défense insuffisants (1).

Mais sur un plateau formé par un promontoire qui domine le vallon de *Nordvaux*, est une ligne longue de 120 mètres, et large d'environ 2 ou 3; cette ligne a servi évidemment de défense : c'est, dit la tradition, un mur élevé il y a deux siècles pour préserver les

(1) M. DE SISMONDI nous paraît expliquer très-bien cette révolution qui fit abandonner la culture, et convertir les champs en pâturages : « La réunion de l'empire de Charlemagne en un seul, » dit-il *, avait éloigné de l'esprit des grands propriétaires » l'attente d'une guerre prochaine ; ils n'avaient nullement songé » aux moyens de se défendre ou de multiplier les guerriers qui » vivaient sur leurs terres ; toute leur attention, au contraire, » s'était portée sur les moyens d'en tirer les plus gros revenus : » or, en tous temps, en tous pays, les maîtres ont toujours été » disposés à croire qu'ils s'enrichissaient en faisant avec leurs » paysans de meilleures conditions, en chargeant ceux-ci de plus » gros droits, de plus rudes redevances. C'est ainsi que la grande » masse de la population fut asservie. Bientôt l'esclavage et les » extorsions produisirent leur effet accoutumé : les familles s'é- » teignirent ou s'enfuirent : la population disparut, et la plus » grande partie de la France fut changée en désert. Les grands » propriétaires virent sans regret abandonner les *manses* ou » habitations, pour chacune desquelles ils étaient obligés de » fournir un soldat au roi : ils crurent trouver plus de profit en » substituant les pâturages aux champs, et en multipliant les trou- » peaux comme les hommes diminuaient.... C'est la même erreur » où nous voyons tomber de nos jours les Lairds du nord de » l'Écosse. »

* *Hist. de la chute de l'empire romain*, t. 2, p. 272.

habitants d'Amancey contre la cavalerie des *Suèves*. Ces Suèves, ou Suèdes, étaient le corps de Suédois commandé par *Bernard, duc de Saxe-Weimar*, qui vint, en 1639, désoler nos montagnes, où, pendant sept mois (de janvier à juillet), il porta l'incendie et la mort. Ce n'est point ici le lieu de raconter les malheurs de cette partie de notre province, consignés en détail dans les archives du parlement, et que les habitants de la campagne redisent encore avec une chaleureuse éloquence; ils montrent, comme à Amancey, les grottes profondes, ou, comme à Mouthier, à Montbenoît, etc., les rochers souterrains sous lesquels leurs pères trouvèrent des abris : ils répètent les odieux traitements que firent subir à la population catholique ces soldats protestants, les maisons brûlées, les églises pillées. De la plaine de *Pontarlier*, les Suédois passèrent dans celle d'*Amancey*, qu'ils occupèrent pendant le siége du château de *Nans*, dont la garnison se défendit à la lueur des flammes : *On voyait depuis Saint-Asne*, dit un historien contemporain (1), *de jour, la fumée en nombre d'endroits, et de nuit, la lueur de plusieurs centaines de villages et d'habitations isolées brûlant à la fois, et répandant autant de clarté que le soleil.* Devant cette forteresse, eurent lieu plusieurs combats, et le sol d'*Amancey* recèle plus d'une armure des soldats allemands, espagnols ou francs-comtois : il y a peu de temps encore qu'une lourde épée à deux tranchants et à poignée de fer a été trouvée sous

(1) Girardot de Beauchemin, *Hist. inéd. des guerres du 17me. siècle*, liv. XII.

un tas de pierres qui contenait aussi quelques ossements : je possède cette épée, qui est d'une parfaite conservation.

Parmi les souvenirs qui se rattachent à ce temps de misère et de désolation, il en est un que nous ne voulons point passer sous silence. Les habitants d'*Amancey*, de *Déservillers* et de *Bolandoz* racontent qu'au *château de Dame-Jeanne* était une comtesse de ce nom qui refusa d'ouvrir les portes de son manoir féodal aux troupes hérétiques, et s'y vit aussitôt assiégée. Un petit nombre de défenseurs étaient renfermés avec elle dans cette forteresse, et tout annonçait que la résistance ne pourrait durer longtemps. Pleine de confiance dans le secours de la Vierge, Jeanne fait vœu d'élever à la Mère du Sauveur une chapelle où son image sera exposée à la vénération publique, si, par un prodige que rien n'annonçait devoir se réaliser, les Suédois venaient à cesser leurs attaques contre son château. Ces ennemis ne tardèrent point à se retirer, et la pieuse châtelaine, fidèle à sa promesse, fit élever la maison de la Vierge, dédiée sous le vocable de *Notre-Dame des Aventures*. Cet oratoire, que des vieillards contemporains ont encore vu, fut supprimé dans le dernier siècle, par un ordre épiscopal; mais le buste de la Vierge est dans l'église de *Bolandoz*.

Ainsi, Messieurs, la plaine d'*Amancey* contient des témoignages irrécusables du séjour des Romains, des Sarrasins et des Suédois. A trois époques différentes, au 5e., au 8e., au 17e. siècle, elle a vu quelques scènes des grands drames historiques qui se jouaient en

Europe ; elle a servi de théâtre en quelque sorte à trois grandes luttes : à la lutte des Romains contre les Barbares, à la lutte des Musulmans contre les Chrétiens, à la lutte des Français contre les Espagnols.

Le Professeur BOURGON.

OBSERVATIONS

SUR LES GENRES MŒNCHIA ET MALACHIUM,

PAR M. LE DOCTEUR GRENIER.

Des études spéciales sur le genre *Cerastium* m'ont conduit à l'examen des genres voisins, et particulièrement des genres *Malachium* et *Mœnchia*.

Lorsqu'on examine les espèces qui se rangent dans ces deux genres, ainsi que les caractères qui les différencient, on arrive à conclure qu'ils n'en constituent qu'un seul. Car comment séparer le *Mœnchia erecta* du *Mœnchia octandra*, et ce dernier du *Malachium manticum?* C'est à peine si ces trois plantes forment trois espèces distinctes, et si elles ne devraient pas être regardées comme variétés d'une seule et même espèce. Si l'on voulait placer dans deux genres différents le *Mœnchia octandra* et le *Malachium manticum*, il faudrait aussi rejeter du genre *Cerastium* le *Cerastium tetrandrum* CURT., qui est au *C. Pumilum* du même auteur ce que le *Mœnchia octandra* est au *Malachium manticum*. Cette idée du reste est venue à REICHENBACH, qui a fait son genre *Esmarchia* du *C. Tetrandrum*.

Il devient donc évident que le genre *Malachium* doit se modifier pour recevoir les *Mœnchia erecta et octandra :* modification qui consiste tout simplement à indiquer dans les parties de la fleur la présence du système quaternaire à côté du système quinaire.

Un des caractères du genre *Mœnchia* se tire de l'intégrité des pétales; mais dans le *Malachium manticum*, ils sont souvent si peu émarginés que Seguier, dans sa figure, les a représentés tout à fait entiers. Enfin, ils m'ont paru entiers dans le *Mœnchia octandra*.

Un caractère plus important du genre *Mœnchia* est d'avoir une capsule dont les 8 valves sont soudées ensemble, et ouverte au sommet par 8 dents; tandis que la capsule des *Malachium* est à 5 valves bifides, ou à 10 valves soudées deux à deux presque jusqu'au sommet.

Si nous traduisons ces caractères génériques en langage ordinaire, nous verrons que dans les deux genres il y a soudure des valves dans les deux tiers ou 3/4 inférieurs, qu'ensuite, à la partie supérieure, toutes ces valves deviennent libres en même temps dans les *Mœnchia*, tandis qu'elles continuent à rester encore soudées deux à deux sur un court espace dans les *Malachium*.

Vu sous ce point de vue, ce caractère ne saurait avoir assez d'importance pour éloigner l'une de l'autre des plantes que la nature a faites si voisines par tous les autres points de leur organisation, tellement qu'il faut même à un œil exercé une certaine attention pour les distinguer.

Ajoutons que dans la capsule du *Mœnchia octandra* on observe quelquefois la même disposition que dans celle du *Malachium manticum*. J'ai constaté ce fait sur un exemplaire venant de Fréjus.

La bifidité des valves est aussi chose variable dans le *M. aquaticum*, type du genre, si bien que la capsule a quelquefois l'aspect d'une capsule de *Cerastium*.

D'après ces observations, je vais donner les caractères que j'assigne au genre *Malachium*, et les phrases spécifiques des espèces qu'il renferme.

CHARACTER GENERIS.

« Calix 4-5 sepalus; petala 4-5 bipartita vel subemar-
» ginata; stamina 4-8-10; ovarium multiovulatum; styli
» 4-5; capsula 8-valvis, vel 10-valvis per paria cohæ-
» rentibus, apice liberis. »

MALACHIUM AQUATICUM FRIES. « — Caulibus
» 1-2 pedalibus, decumbentibus, scandentibus; foliis
» cordato-ovatis, acuminatis, caulinis sessilibus, et in
» caulibus sterilibus petiolatis; panicula dichotomo-di-
» varicata, glanduloso-pilosa, bracteis herbaceis; pedun-
» culis reflexis; sepalis, petalisque bipartitis calycem
» subduplum longis, quinis; staminibus 10; radice
» perenni. »

Malachium aquaticum FRIES; *Fl. Hal.*, p. 77; RCHB. *Fl. Germ. exc.*, 2, p. 795; KOCH. *Syn. Fl. Germ.*, p. 120; MUT. *Fl. fr.*, 2, add., t. 1er., p. 476; *Cerastium aquaticum* LIN., sp. 629; WILLD. sp. 2, p. 816; LAM. *Dic. enc.*, 2, p. 681; D C. *Fl. fr.*, 4, p. 780, et *Herb!*; DUBY *Bot. Gall.*, 1, p. 87; LOIS. *Fl. Gall.*, 1., p. 324; DESV. *Fl. anj.*, 301; HOST. *Syn. Fl. Germ.*, 253; MÉRAT *Fl. Par.*, p. 338; *C. deflexum* SER. in D C. *Prod.*, 1, p. 417, et D C. *Herb!*; *Stellaria aquatica* SCOP. *Carn.*, 1, p. 319; VILL. *Dauph.*, 3, p. 617; PERS. *Syn.*, 1, p. 500; *Stel. pentagyna* GAUD. *Helv.*, 3, p. 179; *Larbræa aquatica* SER. in

D C. *Prod.*, 1, p. 395 (non *St.-Hilaire.*); *Myosanthus aquaticus* Desv., *Obs. pl. anj.*, p. 148.

Engl. Bot., 8, t. 538 ! ; Schk. *Hand.* tab. 123 (fruct.); Tabern. *Kraut.* 1086, f. 2; Dod. *Pempt.* 29, f. 1 ! ; Dalech. *Hist.* 1232, f. 2 ! (eadem); Lob. ic. 459; *Fl. Dan.* t. 1337; Curt. *lond.* 1, t. 96.

« Hab. in humidis et sepibus Galliæ, Helvetiæ, Germaniæ, totiusque Europæ. »

MALACHIUM MANTICUM Rchb. « — Caule erecto, » apice dichotomo, 3-9 floro; foliis lineari-lanceolatis, » acutis, cauleque glaberrimis; bracteis late scariosis; » pedunculis erectis, longis, calice 5-sepalo, scarioso; » petalis quinis subintegris, calyce subduplo longioribus; » staminibus 10; stylis 5; radice uni-multicauli, » annua. »

Malachium manticum Rchb.; *Fl. Germ. exc.*, 2, p. 795; Koch. *Syn. Fl. Germ.*, p. 120; Mut. *Fl. fr.*, 2, add., 1, p. 476; *Cerastium manticum* Lin., sp. 629; Villd. sp. 2, p. 818; Ser. in D C. *Prod.*, 1, p. 417, et D C. *Herb.* !; Pers. *Syn.*, 1, p. 522; Lam. *Enc.*, 1, p. 681; W. K. *Hung. rar.*, 1, p. 99; *Stellaria mantica* Poir. *Enc.*, 7, p. 418; Gaud. *Helv.*, 3, p. 181; D C. *Fl. fr.*, 4, p. 794; Seguier, *ver.* 3, p. 174.

W. et K. *Hung. rar.*, 1, t. 96; Seguier, *ver.* 3, t. 4, f. 2,

« Hab. in Gallia meridionali, Helvetia, Italia, Græcia; » et prope Constantinopolim. »

MALACHIUM OCTANDRUM Grenier. « — Caule » erecto, apice dichotomo, 3-7 floro; foliis lineari-lan- » ceolatis, acutis, cauleque glaberrimis; bracteis mar- » gine scariosis; pedunculis erectis, longis; calyce 4- » sepalo, scarioso; petalis 4, integris, calycem supe- » rantibus; staminibus 8; stylis 4; radice uni-multicauli, » annua. »

Malachium octandrum Grenier; *Mœnchia octandra* Gay, *Aun. Soc. nat;* Salzm. *Pl. exsicc.; Cerastium tenue* Viv. in *Herb. Mus. Par.*!; Lois. *Fl. Gall.*, 1, p. 322.

« Hab., in Gallia, *Fréjus* (Gay); in Sardinia (Em. » Thomas sub nomine *Saginæ erectæ*). »

Obs. « Differt ab antecedente partibus floris quater- » nis nec quinariis. »

MALACHIUM ERECTUM Grenier. « — Caulibus » subtrifloris, lateralibus decumbentibus, centrali erec- » to; foliis lanceolatis, cauleque glauco-glaberrimis, » calice 4-sepalo; petalis 4, integris, calyce dimidio » minoribus; staminibus 4; stylis 4, radice annua. »

Malachium erectum Grenier. *Mœnchia erecta Fl. Der.* Wet., 1, p. 219; Koch. *Syn. Fl. Germ.*, p. 120; Rchb. *Fl. Germ. exc.*, 2, p. 293; *M. quaternella* Ehrh., *Beyt.*, 2, p. 177; Gaud. *Helv.*, 1, p. 481; *M. glauca* Pers. *Syn.*, 1, p. 153; *Sagina erecta* Lin., sp. 185; Willd. sp. 1, p. 719; Ser. *in* D C. *Prod.*, 1, p. 389; D C. *Fl. fr.*, 4, p. 769;

Smith. *Brit.*, 200; Wallr. *Sched.*, 69; *Alsine erecta, Mœnch. Meth.*, 222.

Engl. Bot., 9, t. 609; Vaill. *Bot. Par.*, t. 3, f. 2; Ray. *Syn.*, 344, t. 15, f. 4; *Fl. Dan.*, t. 843.

« Hab. in Gallia, *Besançon, Haguenau, Paris,* » *Lyon*, etc; in Helvetia, Germania, Anglia, et fere in » glareosis totius Europæ. »

Obs. « Ab antecedente, numero staminum et longitu- » dine petalorum, diversum. »

PROGRAMME

DES PRIX A DÉCERNER EN 1839.

1°. — L'Académie propose pour le concours de 1839, le sujet suivant :

Décrire les Monuments élevés en Franche-Comté pendant le moyen âge; indiquer les causes de leur fondation, les changements qu'ils ont subis, l'époque et les circonstances principales de leur destruction; faire connaître ce qui reste de ces Monuments, et raconter sommairement les événements particuliers qui se rattachent à chacun d'eux.

L'Académie remet au concours pour la même année,

*L'Éloge de l'abbé d'*Olivet.

2°. — Elle propose encore pour le concours de 1839, le sujet suivant :

De l'utilité de l'observation du Dimanche, considérée sous les rapports de l'hygiène publique, de la morale, des relations de famille et de cité.

L'Académie met au concours pour 1840,

L'examen comparatif des professions agricoles et industrielles, considérées sous le rapport de leur influence respective sur les mœurs et le bien-être des populations.

Chacun de ces quatre prix consistera en une médaille de la valeur de 300 fr.

Le Secrétaire-Perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

CATALOGUE

Des Ouvrages qui ont été adressés à l'Académie pendant l'année 1838 [1].

Istruzione sui parafulmini, Lettera del sig. Professor Elice al Pre. C. Dentone; in-8o.

Herbier des plantes rares et critiques de la France et de l'Allemagne, publié par une société de Botanistes français et étrangers; 1re. partie, in-fol.

Notice sur la famille des Bulléens, par M. le docteur Grateloup; in-8o.

Des Métamorphoses et des modifications survenues dans quelques roches des Vosges, par M. Puton, membre de la Société géologique de France; br. in-8o.

Manuel d'agriculture, particulièrement à l'usage de la Franche-Comté, par M. le docteur Bonnet; 4e. édition, un vol. in-8o.

Manuel de physiologie de l'homme, et description succincte des phénomènes de son organisation, par M. Hutin, docteur en médecine; 2e. édition, un vol. in-12.

Parallèle des divers moyens de traiter les calculeux, par le docteur Civiale; Paris, 1836, 1 vol. in-8o.

Lettres sur la Lithotritie, ou *l'art de broyer la pierre,* par le même; Paris, 1837, un vol. in-8o.

[1] Les ouvrages adressés par les Associés, et dont il est fait mention dans le rapport du Secrétaire-Perpétuel, ne sont pas indiqués dans ce catalogue.

Traité de l'affection calculeuse, ou *Recherches sur la formation et les caractères physiques et chimiques, les causes, les signes et les effets pathologiques de la pierre et de la gravelle*, par le même; Paris, 1838, un vol. in-8°.

Du médecin de campagne et de ses malades, etc., par le docteur Munaret; in-8°., t. 1er.

Promenade chirurgicale à Lausanne, par le même; un vol. in-8°.

Théorie de l'âme, ou *classement complet des facultés de l'esprit*, par M. Docteur, membre de la Société royale des sciences de Nancy; un vol. in-8°.

Introduction philosophique à l'Histoire générale de la religion, un vol. in-8°., par M. Perron, Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon.

L'Homme moderne comparé à l'Homme ancien, un vol. in-18, par M. Brugnis, réfugié italien.

Discours sur les sciences et les arts, et l'influence qu'ils exercent sur la civilisation, par M. le docteur Grateloup; in-8°.

De la législation française concernant les mines, par M. Richard, ancien sous-préfet; 2 vol. in-8°.

Les origines du théâtre moderne, ou Histoire du génie dramatique, depuis le 1er. jusqu'au 16e. siècle, par M. Ch. Magnin; in-8°., t. 1er.

Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, 1re. partie, suivie d'un Glossaire celtique, par J.-B. Leclerc; in-8°.

Notice sur Aspasie, extrait d'une histoire inédite de Périclès, par M. Boullée; in-8°.

Notice manuscrite sur Clériadus de Vergy, par M. l'abbé Robin.

Notice biographique sur François Boissard de Lacroix de Sauvages, conseiller médecin du roi, professeur à la Faculté de Montpellier, par M. le baron d'Hombres Firmas; in-8°.

Eloge biographique de M. Proudhon, prononcé par M. Lorrain, doyen de la Faculté de droit de Dijon; br. in-8°.

Coup d'œil sur les Facultés des lettres, par M. Olry.

Les veillées des jeunes enfants, par M. Antony Renal; 1 vol. in-18.

Les encouragements du premier âge, par le même; 1 vol. in-18.

Nouvelles légendes, par le même; 1 vol. in-8°.

Nouveaux mélanges, par le même; 1 vol. in-18.

Nouvelles esquisses poétiques, par le même; 1 vol.

Nouvelle clef d'Homère, par M. Bailly, principal du collége de Vesoul; 1 vol. in-12.

Collection de vues et portraits dessinés pendant l'expédition de Constantine, en novembre 1836, accompagnée de descriptions, de biographies, et de notices sur les antiquités du pays, par M. Valentin Devoisin; in-fol.

Revue des deux Bourgognes, année 1838.

Mémorial administratif du département du Doubs.

Envois des Sociétés correspondantes.

Abbeville: *Mémoires de la société royale d'émulation*, années 1837-1838.

Aix : *Séance publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de cette ville*, tenue en 1838.

Amiens : *Mémoires publiés par l'Académie de la Somme, pour* 1837.

Angoulême : *Annales de la société d'agriculture et arts du département de la Charente*, tom. 20; janvier, février, mars et avril 1838.

Chalons : *Séance publique de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, tenue* le 1er. septembre 1838.

Clermont : *Annales scientifiques et littéraires de l'Auvergne*, année 1838.

Evreux : *Recueil de la société libre du département de l'Eure*, janvier et avril 1838.

Falaise : *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Falaise*, année 1838, premier bulletin, avec un Annuaire de l'arrondissement de la même ville, publié par cette société.

Lille : *Mémoires de la société royale d'agriculture, des sciences et arts de Lille;* 1836 et 1837.

Lons-le-Saulnier : *Travaux de la société d'émulation du Jura pendant l'année* 1837.

Metz : *Compte rendu de la cinquième session du congrès scientifique de France*, tenu à Metz en septembre 1837.

Nancy : *Mémoires de la société royale des sciences, lettres et arts de Nancy*, pour 1836.

Nantes : *Annales de la société académique de Nantes*, pour l'année 1837.

Nîmes : *Mémoires de l'Académie royale du Gard*, pour les années 1835, 1836 et 1837.

Paris : Académie française : *Discours prononcé par M. Salvandy, directeur de l'Académie, dans la séance publique du 9 août 1838, sur les prix et médailles décernés dans cette séance.*

— *Procès-verbal de la séance publique de l'Athénée des arts.*

— Mémoire couronné par l'Athénée des arts dans sa séance du 17 juillet 1838, sur cette question : *Quelle serait l'organisation du travail la plus propre à augmenter le bien-être des classes laborieuses?*

— *Journal de la société de la morale chrétienne*, t. XIII et XIV.

— *Journal de l'Institut historique*, année 1838.

— *Bulletin de la société bibliophile historique*, 3e. trimestre de l'année 1837-38.

— *Journal des travaux de la société française de statistique universelle*, année 1838.

— *Journal des travaux de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale*, année 1838.

Rochefort : *Procès-verbaux des séances de la société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort*, Nos. 1-5.

Rouen : *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, pendant l'année 1837.

— *Précis analytique des travaux de la même Académie*, pendant l'année 1838.

SAINT-QUENTIN : *Mémoires de la société industrielle et commerciale* de cette ville.

TOULOUSE : *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, pour 1838.

— *Histoires et mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, année 1837.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans sa séance du 28 janvier, a nommé *associé-correspondant*, M. MAGNIN, conservateur de la Bibliothèque royale.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1839.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs (M. Victor Tourangin, O ✡, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✡, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1836).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✡, Lieutenant-Général (mars 1838).

Boissière (de la), ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

Le Baron Bouvier, O ✡, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon (février 1812).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) (août 1825).

Le Comte de Coutard, ✠ C ✠, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Droz, Joseph ✠, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Ebray, Pasteur de l'église française; à Bâle (nov. 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Goureau, ✠, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. Gousset, Evêque de Périgueux (janvier 1831).

Guizot, G O ✠, ancien Ministre de l'Instruction publique, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✠, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✠, Conseiller à la Cour de cassation (août 1825).

Michaud, ✠, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

Ponçot, ✠ ✠, ancien Sous-Intendant militaire; à Metz (26 janvier, 1837).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Roger, ✵, de l'Académie française ; à Paris (août 1835).

Servois, ✵, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✵, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Girod-de-Chantrans, ✵ ✵, *Doyen de la Compagnie*, ancien Officier du génie, membre correspondant de l'Académie royale des sciences; titulaire le 30 décembre 1805.

Droz, ✵, Conseiller honoraire à la Cour royale; titulaire le 30 décembre 1805.

Ordinaire (J.-J.), O ✵, Recteur de l'Académie universitaire, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✵, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✵, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes; titulaire le 6 février 1811.

Ordinaire, *Désiré*, ✡, Directeur de l'Institut royal des sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1811).

Vertel, ✡, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✡, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✡, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Flajoulot, Professeur à l'école de dessin; titulaire le 4 août 1818.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 24 août 1820.

Laurens, membre de l'Académie de Dijon, de celle de Rouen, de la Société d'émulation du Jura; Secrétaire de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; membre des Sociétés de statistique universelle de Paris et de Marseille; titulaire le 25 janvier 1822.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture,

sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✠, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan; titulaire le 29 janvier 1827.

Pécot, Professeur à l'école secondaire de médecine; titulaire le 24 août 1827.

Bourgon, *Président annuel de la Compagnie*, Professeur d'histoire à la faculté; membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de celle d'émulation du Jura; titulaire le 28 janvier 1828.

Pérennès, *Secrétaire-Perpétuel*, Professeur de littérature française à la faculté; titulaire le 28 janvier 1829.

Parandier, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris; de l'Institut historique de France (section des sciences); de la Société de statistique universelle; de celles d'agriculture du Doubs et d'émulation du Jura; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

Demesmay (Aug.), membre de l'Académie de Dijon; des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme;

associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur, Professeur suppléant à l'école secondaire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), *Secrétaire-adjoint;* associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé Doney, *Vice-Président de la Compagnie,* membre du Chapitre métropolitain; associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 décembre 1835.

Bourgon, ✠, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Lefaivre, ✠ C ✠, Lieutenant-Colonel du génie; associé-résidant le 24 août 1832, titulaire le 24 novembre 1836.

Maurice, Avocat-Général à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

Huart, Proviseur au Collége royal; titulaire le 24 août 1837.

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée de la Ville; associé-correspondant (août 1828); élu associé-résidant le 2 avril 1835.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

George, ancien Professeur de mathématiques à Nancy; Secrétaire de l'Académie de Besançon; associé-

correspondant (août 1827), élu associé-résidant le 30 juillet 1835.

Béchet, Conseiller à la Cour royale, élu le 26 août 1835.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de la paroisse Saint-François-Xavier; élu le 28 janvier 1836.

Jobard, anc. Député de la Haute-Saône, Substitut du Procureur-Général; élu le 28 janvier 1836.

Curasson père, Avocat à la Cour royale; élu le 24 août 1836.

Ed. Clerc, Conseiller à la Cour royale; élu le 28 janvier 1837.

Louis de Vaulchier, élu le 24 août 1837.

Convers, Architecte; élu le 24 août 1837.

Perron, Professeur de philosophie à la Faculté; élu le 24 août 1838.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne. [1]

Marc, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges), octobre 1806.

Dusillet, ✵, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

Guyétant, ✵, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (fév. 1809).

Renouard (Félix), Marquis de Sainte-Croix, ✵, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1810).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Colin, ✵, Procureur-Général à la Cour royale de Dijon, membre de la Société d'émulation du Jura (février 1811), anc. Député.

Ch. Nodier, ✵, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

Roux de Rochelle, ✵, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Montbéliard, actuellement à Besançon (janvier 1822).

Le Baron Lepin, ✠ C ✵, Lieutenant-Général d'artillerie en retraite; à Salins (août 1822).

Th. Jouffroy, ✵, Député du Doubs, Professeur de philosophie au Collége de France et à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. Monnier, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saulnier (janvier 1827).

Victor Hugo, ✵, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort, ✠ C ✵, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-camp du Roi, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✻, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'Ecole centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✻, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

Péclet, ✻, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'Ecole centrale des arts et manufactures (août 1828).

Dalloz, ✻, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✻, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✻, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes; à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot, C ✻ G ✻, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près de Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ✻, membre de la Société linnéenne de Paris; des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin; de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saulnier (août 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Le Comte Bernard, C ✻ G ✻, Pair de France,

Lieutenant-Général et Aide-de-camp du Roi ; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique ; à Paris (février 1832).

Le Baron d'Allarde, Auteur dramatique ; à Paris (février 1832).

Marsoudet, Littérateur ; à Salins (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1822).

Joly, Littérateur ; à Paris (août 1832).

Duvernoy, ✵, Docteur en médecine, Professeur au collége de France (août 1832).

Le Comte Emmanuel De l'Aubespin ; à Paris (août 1835).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole ; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or, et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes ; à Paris (janvier 1834).

Alphonse De Lamartine, ✵, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Laumier, Littérateur, au Mans (août 1836).

Charles Magnin, ✵, Conservateur de la Bibliothèque royale, à Paris (janvier 1839).

—

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté. [1]

PEIGNOT, anc. Inspecteur des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron DE GÉRANDO, G ✵, Pair de France, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Paris (octobre 1806).

PICOT, Professeur d'histoire à Genève (juillet 1807).

HUMBERT, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

CHÉRUBINI, ✵, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis DE VILLENEUVE-TRANS, ✵, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

CIVIALE, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron TAYLOR, ✵ ✵; à Paris (août 1825).

Le Baron DE STASSART, ✵, membre du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur; au château de Corioule (janvier 1826).

PARISET, ✵, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

DE CAILLEUX, ✵ ✵, Secrétaire-Général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Flatters, ✵, Statuaire; à Paris (août 1827).

Soulié, ✵, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David, ✵, Statuaire, membre de l'Institut de France; à Paris (août 1831).

Le Comte De Sellon, membre du Conseil représentatif de la ville et canton de Genève; Président et Fondateur de la Société de la Paix; à Genève (août 1831).

Stapfer, ✵, membre de la Société royale des sciences de Gottingue, etc.; à Paris (janvier 1832).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ✵, Inspecteur-Général de l'Université; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ✵, Ingénieur en chef des mines; à Vesoul (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porentruy (août 1834).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1839.

Ordre des Lectures. . . . . Pag. 1

Discours de M. le Président. 3

Pièces justificatives du discours précédent. 22

Rapport de M. le Secrétaire-Perpétuel sur les travaux de l'année. 48

Besançon en 1306 et 1307; fragment historique, par M. Edouard Clerc. 67

Pièces justificatives du fragment historique précédent. . 84

Le Retour à la Ville, ou Besançon en 1838; épître à M***, par M. Trémolières. 103

Notes pour la pièce de vers précédente. 117

Discours de réception de M. Perron, Professeur à la Faculté des lettres. 122

Réponse de M. le Président à ce discours. 136

Éloge de M. Proudhon, prononcé par M. Curasson père. 137

Une Larme à la Princesse Marie, par M. Aug. Demesmay. 155

PIÈCES LUES DANS DIVERSES SÉANCES, ET DONT LA COMPAGNIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION.

Essai sur quelques antiquités trouvées par M. le Professeur Bourgon et M. Ed. Clerc, sur le territoire d'Amancey (Doubs). 160

Observations sur les genres *Mœnchia* et *Malachium*, par M. le Docteur Grenier. 182

Programme des Prix à décerner en 1839. 188
Catalogue des ouvrages qui ont été adressés à l'Académie pendant l'année 1838. 189
Élections. 194
Liste académique. 195

FIN DE LA TABLE.

BESANÇON, IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. SAINTE-AGATHE.

17.

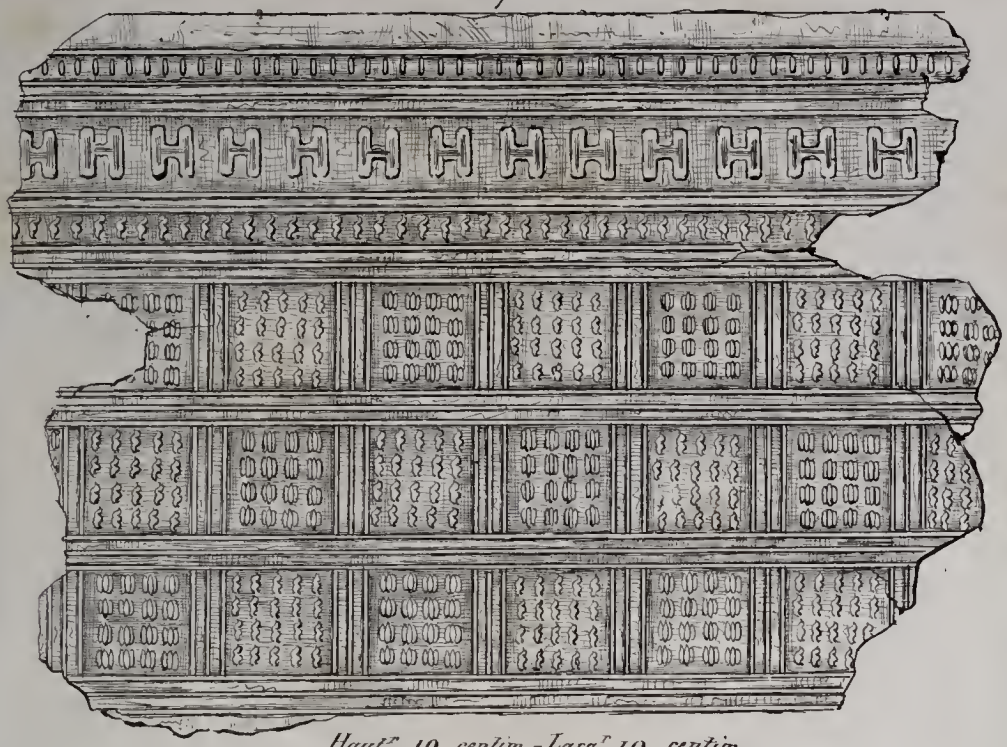

Haut.r 10 centim. - Larg.r 19 centim.

18.

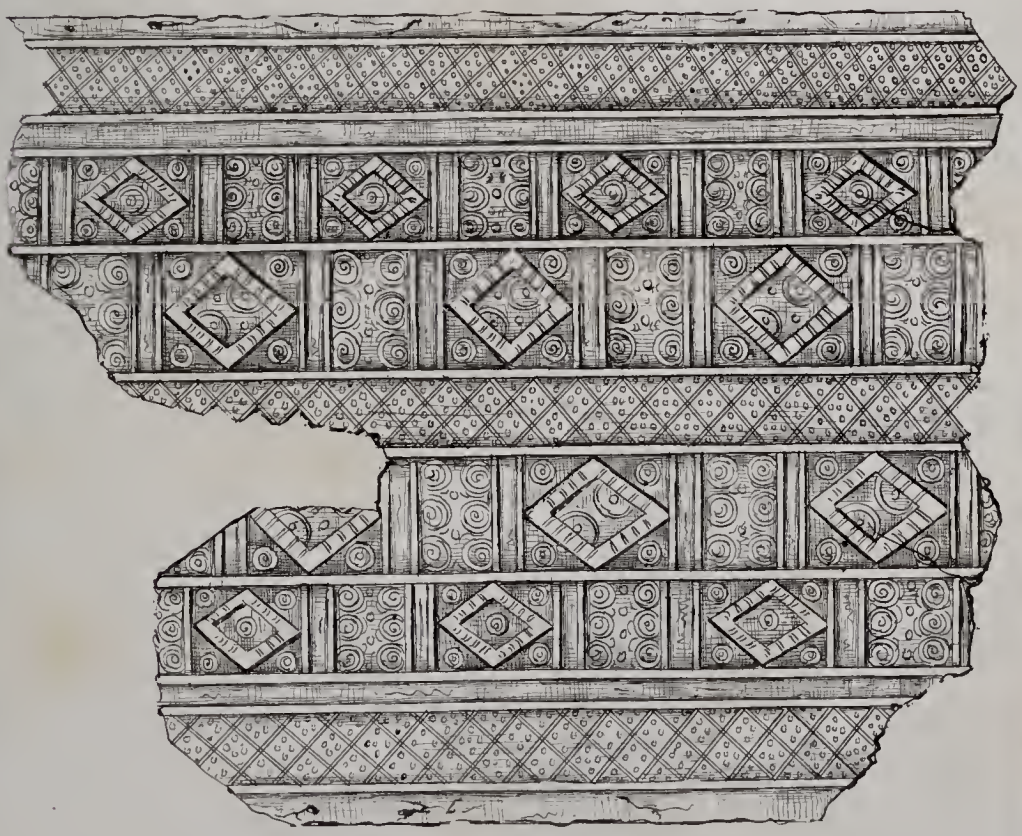

Haut.r 11 centim. - Larg.r 20 centim.

Lith. de Sainte-Agathe à Besançon.

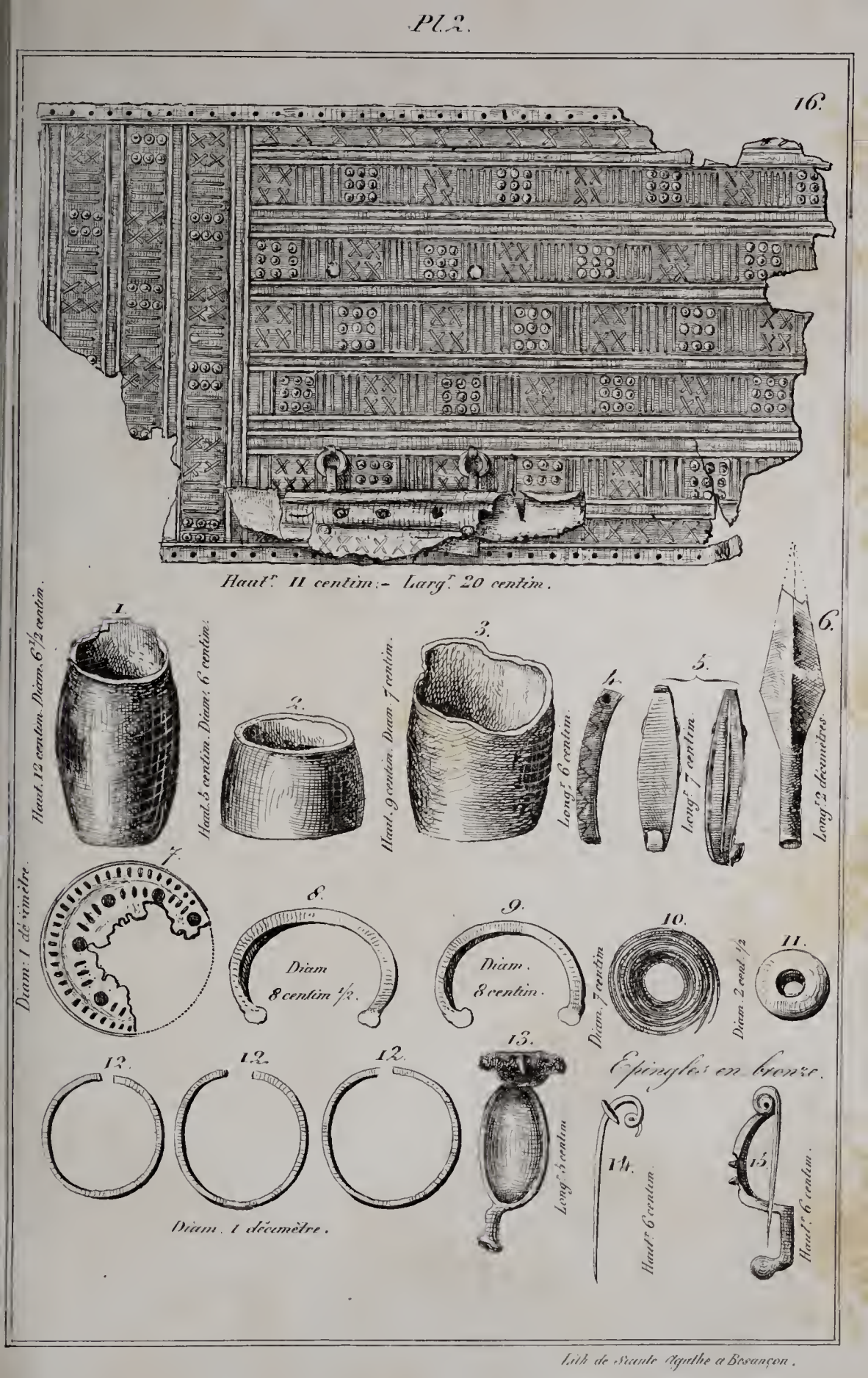

Lith de Sainte Agathe à Besançon.

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1839.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. BOURGON, PROFESSEUR.

Ordre des Lectures:

DISCOURS de M. le Président.

MÉMOIRE sur le passage et le séjour des Sarrasins en Franche-Comté, par M. Éd. CLERC.

DISCOURS de réception de M. DE VAULCHIER.

RÉPONSE de M. le Président.

RAPPORT sur le concours pour l'éloge de l'abbé d'Olivet, par M. BÉCHET.

RAPPORT sur le concours dont le sujet était : *L'utilité de l'observation du Dimanche,* par M. l'abbé DONEY.

Les Cloches, pièce de vers, par M. VIANCIN.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT,

SUR

L'UTILITÉ DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES.

Messieurs,

En imposant à celui que vous avez honoré du titre de Président, l'obligation d'ouvrir par un discours nos séances solennelles, vous ne lui avez pas interdit les questions qui ressortent de ses études particulières, et le fruit de ses travaux, quel que peu important qu'il paraisse, est accepté par la bienveillance de vos suffrages comme un tribut suffisant. J'oserai donc, Messieurs, vous entretenir quelques instants de l'utilité des recherches auxquelles plusieurs de nos confrères se livrent avec ardeur : l'attention que vous nous avez déjà prêtée à plusieurs reprises, lorsque nous vous avons soumis les résultats de nos découvertes, nous fait espérer que vous ne dédaignerez pas de vous associer aussi à la justification d'un genre d'occupation que plus d'une fois on a cherché à flétrir par le ridicule, quand on n'osait pas nier ouvertement ses avantages pour l'intelligence de l'histoire.

Nous n'avons pas, Messieurs, la prétention de placer

nos modestes études à côté de cette vaste science de l'antiquité, telle que l'ont envisagée les Montfaucon, les Winkelmann, les Ernesti, les Caylus, les Lessing, les Visconti, et comme l'ont enseignée Oberlin à Strasbourg, Heyne à Gœttingue, Eckhel à Vienne, Millin et Raoul-Rochette à Paris : pour ces illustres savants, l'archéologie comprend toutes les parties de l'art chez les peuples anciens, et s'étend sur toutes les contrées dans lesquelles sont conservés des restes de la splendeur des temps passés; élevant leur esprit investigateur au-dessus des siècles, ils contemplent les générations qui se sont succédées, et aussitôt apparaissent à leurs yeux les progrès plus ou moins lents de la civilisation sociale, qu'ils savent reconnaître dans les ruines des monuments grossiers ou élégants que le temps a épargnés.

Nous nous bornons à rechercher les restes des édifices ou des objets d'art que recèle le sol de notre province, trop peu fouillé, ou qui couvrent quelques parties ignorées de sa surface ; et, lorsque nous sommes parvenus à faire quelque découverte heureuse, mais d'une difficile interprétation, nous nous adressons aux maîtres de la science; nous leur demandons l'explication de ce que nous avons trouvé par la comparaison que nous nous efforçons d'établir entre les monuments qu'ils ont éclairés de leurs lumières, et ceux que nous a donnés la persévérance de nos fouilles.

Nos recherches comprennent les trois grandes époques de notre histoire ancienne : les temps celtiques, la période romaine, et les siècles du moyen âge. De ces trois époques, la plus féconde en débris importants est, sans

contredit, celle qui s'étend depuis la conquête de César jusqu'aux invasions des Barbares de la Germanie. Le temps et peut-être les vainqueurs ont peu respecté les monuments du premier âge : nous n'en connaissons presque rien par l'histoire; ce qui nous en reste nous a été révélé par de patiens et ingénieux archéologues, qui ont su retrouver dans nos forêts ces *pierres levées* ou *dolmens*, débris informes du culte druidique; et, si nous avons quelques notions, toutes imparfaites qu'elles sont en effet, sur les mœurs, les usages et la religion de nos ancêtres de la Gaule celtique, nous les devons principalement à des médailles, à des inscriptions, à des ustensiles trouvés et expliqués par nos savants; c'est ainsi que l'on est parvenu à recueillir sur ces âges reculés un petit nombre de connaissances historiques qui ont servi d'interprétation aux textes souvent obscurs de César et de Tacite, seuls auteurs anciens qui aient écrit sur ces premiers siècles de nos annales.

Dans le troisième âge, période de mort sociale, combien peu de souvenirs ont été laissés par des populations que le sommeil de l'ignorance retenait dans un continuel engourdissement : alors elles ne songeaient qu'à ce qui pouvait les atteindre, leur être utile ou nuisible. Que leur importait le passé ou l'avenir? Le passé ne leur rappelait que des malheurs dont elles eussent désiré perdre la mémoire; et le présent les occupait trop pour songer aux incertitudes d'un avenir pour lequel le moindre sacrifice, le moindre travail leur paraissait sans profit comme sans but. Disons-le, Messieurs, alors les peuples semblent se mouvoir sur le sable, et

les tempêtes auxquelles les générations suivantes ont été exposées, ont rapidement effacé leurs traces. Que nous reste-t-il, en effet, des commencements des Bourguignons, qui ont succédé aux Romains? Leur établissement même dans les provinces orientales de la Gaule ne saurait être raconté qu'au moyen de conjectures, appuyées sur des textes mutilés ou douteux, que les lumières de l'archéologie ne sauraient éclairer qu'imparfaitement. Les siècles du moyen âge, sans historiens, ne nous sont rappelés, pour ainsi dire, que par ces vieilles murailles qui hérissent encore la cime de nos roches ardues, comme pour répéter aux âges futurs le despotisme avilissant des seigneurs féodaux qui remplacèrent les préfets ou proconsuls de Rome.

Les Romains n'ont occupé notre pays que pendant environ cinq siècles, et chaque localité où ils ont porté leurs pas, conserve encore leur empreinte. Il en est des grands peuples comme des hommes de génie : leurs œuvres sont impérissables. Cependant, Messieurs, à quels événements se bornerait l'histoire de cette intéressante période, si nous étions réduits aux livres dont les auteurs ont cherché à retracer le tableau de ces temps glorieux, et si l'archéologie n'apportait, pour l'éclairer, le tribut de ses découvertes nombreuses ?

Pour juger de l'insuffisance des documents historiques, prenons les premiers temps de nos annales gallo-romaines; lisons César dans la partie de ses Commentaires où il raconte son entrée dans la Séquanie : quel chemin prit-il à travers nos défilés du Jura, lorsqu'il se mit à la poursuite des Helvétiens fugitifs? Où

plaça-t-il le rempart qu'il éleva près du Rhône pour empêcher leur départ? Les restes de ce mur n'existent plus ou n'ont point été trouvés, et plus d'un système est sorti du texte de l'historien latin, qui s'applique au défilé de Jougne aussi bien qu'à celui de L'Écluse.

César ayant promis aux Séquanais de les délivrer du joug d'Arioviste, se mit à la poursuite des Germains; il les tailla en pièces dans une bataille qui eut lieu, selon quelques éditions, à 50 milles du Rhin; selon d'autres, à 5 milles de ce fleuve. Plutarque, qui raconte le même événement, place le théâtre du combat à 40 stades, ou à 400, suivant des versions différentes. Avec des renseignements aussi contradictoires, pourra-t-on découvrir les tombeaux des guerriers morts dans cette journée meurtrière? et le lieu, témoin de la défaite d'Arioviste, ne sera jamais connu, si l'archéologie ne trouve dans le sol des preuves matérielles de la victoire des Romains.

Nous poursuivrions plus loin nos exemples, et nous obtiendrions toujours le même résultat; je veux dire que les auteurs anciens n'ont laissé, dans plusieurs de leurs récits, que des indications incomplètes ou mutilées, toujours insuffisantes pour l'intelligence des événements qu'ils ont voulu retracer. Sans doute les archéologues ont commis aussi plus d'une erreur, et donné naissance à plus d'un système; mais c'est qu'alors ils exigeaient de la science ce qu'elle ne pouvait point encore leur donner; les fouilles ne sont pas toutes heureuses, et le sol ne livre pas tout ce qu'on lui demande. Il est encore un grand nombre de questions historiques dont la solution ne peut dépendre du texte seul des auteurs, et que

l'archéologie pourra expliquer un jour; les conjectures auxquelles ont donné lieu quelques découvertes modernes doivent être appuyées ou détruites par de nouvelles découvertes, et nous pouvons juger de ce que l'on obtiendra par ce que déjà l'on a obtenu.

C'est ainsi, Messieurs, qu'à l'aide de cette science, dont la destination est de suppléer à la rareté des documents historiques, l'on a enrichi nos annales séquanaises de plusieurs faits intéressants : nous n'en rapporterons que quelques-uns. La ligue gauloise formée par les Séquanais, que tyrannisait Arioviste, fut détruite par ce fier Germain : cette défaite eut pour théâtre des marais et un lieu que l'on nommait *Magétobrie :* grâce à l'obscurité de cette indication, cette localité a pu être placée à Bingen-sur-la-Nave, à Pontaillier, à Auxonne, à Broye-les-Pesmes : Cuvier a désespéré de pouvoir en trouver l'emplacement : la découverte d'une inscription qui portait le nom de cette cité, a donné la solution de ce problème.—Nous savons par les historiens qu'Auguste, après la victoire d'Actium, envoya dans les Gaules un grand nombre d'Égyptiens, afin de punir ces peuples de la fidélité qu'ils avaient gardée à Antoine. Arrivés à Nîmes, ils fondèrent cette colonie brillante et industrieuse, au souvenir de laquelle fut consacrée une médaille, représentant d'un côté un crocodile enchaîné à un palmier, et de l'autre les effigies d'Agrippa et d'Auguste. Quelques-uns de ces laborieux étrangers furent conduits dans d'autres parties de la Gaule. Une inscription recueillie et interprétée par le savant Dunod, nous apprend qu'ils ont bâti un amphithéâtre

dans notre ville ; leurs médailles trouvées en grande quantité dans le lit de notre rivière, à Mandeure, à Amancey, prouvent leurs diverses stations dans notre province; ils ont même fondé dans nos montagnes la ville d'Antre, comme l'atteste une inscription qui existe encore dans les restes de l'ancien temple de Mars; et ils y avaient apporté leurs dieux, puisqu'on a découvert dans les environs de cette vieille cité les statues de Jupiter-Ammon, d'Osiris, d'Orus, et différents autres objets qui prouvent leur origine africaine.

Ce résultat historique est dû à l'archéologie : cette science n'a pas été vainement invoquée, quand on lui a demandé l'époque de la destruction de nos villes romaines, que ne nous ont point apprise les historiens des invasions barbares. Aucune plume contemporaine n'a redit les désastres des villes de Mandeure, d'Antre, de Dittatium, de notre cité même : l'œil le moins observateur voit notre sol jonché de tuiles romaines, de fragments de poterie, de morceaux de marbre; les ruines indestructibles de quelques murs anciens gisent de tous côtés, avec le ciment qui en unit les pierres et en forme une masse inséparable. En quelle année se passèrent tant de scènes de désolation et de mort? Les annales de notre province se taisent; mais le savant qui a étudié ces nombreux débris répond avec quelque assurance que ce fut sur la fin du IIIe. siècle et avant Constantin, puisque tous les édifices, toutes les inscriptions, tous les objets d'antiquités qui ont été découverts à Corre, à Dammartin, à Antre, à Tavaux, dans les divers lieux où furent des villes romaines, rappellent les mœurs ou

le culte des païens : on n'y remarque aucune trace du christianisme. D'ailleurs, les médailles que l'on y a trouvées s'arrêtent à cette époque malheureuse. Toutefois, deux localités semblent avoir survécu à ces temps déplorables : c'est la ville de Luxeuil, dont l'ancien cimetière renferme des tombes de divers siècles : les unes, plus anciennes et plus enfoncées dans le sol, contiennent des lacrymatoires, des lampes et des restes du paganisme ; les autres, plus modernes, et par conséquent plus rapprochées de la surface, sont remplies de croix et d'autres insignes de la religion chrétienne. Ce sont encore les habitations d'Amancey, dans les ruines desquelles il y avait des médailles des quatre premiers siècles de notre ère, et qui par conséquent ne purent être détruites qu'au commencement du ve.

Quelques auteurs nous ont donné les noms des diverses stations romaines : Ariarica ou Abiolica, Filo Musiacum, Velatatudurum, Portus Abucini, Segobodium, Loposagium, et d'autres encore. Les traditions anciennes ont servi, sans doute, avec les noms défigurés qu'elles portent encore, à faire reconnaître les ruines de quelques-unes de ces localités : ainsi, l'ancien Épamanduodurum est le village de Mandeure, et Luxovium est la ville moderne de Luxeuil. Mais l'*Itinéraire* et la *Carte Théodosienne* de Peutinger fournissent sur les distances des documents tellement défectueux, qu'on ne saurait, avec leur aide seul, déterminer aucune de ces stations; il faut fouiller la terre pour trouver des ruines romaines, et ce sont ces recherches qui ont fait découvrir l'emplacement de la plupart de ces villes.

Des routes romaines ont été ouvertes dans notre province : d'Avanche, de Genève et de Nyon, elles conduisaient à Autun, à Châlon, à Langres, au Rhin : c'est Agrippa qui fut chargé de les tracer, et Strabon en donne la direction. Mais, Messieurs, qu'il est difficile de le suivre, si l'on ne va pas chercher les ruines de ces voies antiques dans ces restes de pavés que l'on rencontre au milieu de nos forêts et de nos champs; c'est en réunissant ces débris épars sur la surface de notre province, que l'on pourra un jour dresser la carte des chemins romains de la Séquanie ; travail important, qu'ont essayé Chevalier et D. Jourdain, et que votre Commission des *Documents historiques* espère vous présenter dans le 3e. volume qu'elle publiera l'année prochaine.

César, en parlant de notre province, la représente comme un des cantons les plus florissants de la Gaule : *Ager totius Galliæ optimus.* Tacite ajoute encore à ce tableau quelques traits qui font ressortir davantage la prospérité de notre pays. Mais n'en avons-nous pas une idée à la fois plus juste et plus grande, à la vue de cet arc de triomphe qui fut jadis l'un des plus beaux ornements de notre cité, et qui, malgré l'âge de décadence où il a été construit et l'état de mutilation où il est arrivé, frappe encore, par sa majestueuse grandeur et par ses formes élégantes, l'étranger qui visite nos monuments? Nous éprouverons les mêmes sentiments, si nous étudions les temples, les théâtres, les cirques, les canaux et les aqueducs, qui furent aussi des ouvrages dont les Romains décorèrent notre province. Les écrivains ont beau nous parler de la forme des habitations, de leur

distribution, du luxe qui y régnait, des usages de la vie domestique : en lisant ces détails, l'imagination se forme des tableaux trop souvent inexacts, qu'il appartient aux yeux seuls de rectifier. La vue d'une ruine en dira plus que toutes les descriptions des historiens ; les vases étrusques, les pierres gravées, des bracelets, des colliers, des instruments de toilette ou des meubles de ménage, nous feront mieux connaître la vie du Séquanais que tout ce que nous en ont transmis les livres anciens ; les mosaïques si nombreuses de notre cité, celles de Poligny, de Mandeure, de Membrey, sont des preuves irrécusables de la magnificence et du luxe de nos ancêtres. Sur ces morceaux de cuivre mutilés, sur ces outils de bronze couverts de la rouille antique, sur ces fragments de poterie d'un si élégant dessin et d'une forme si gracieuse, sur ces cubes de marbre ou de verre de diverses couleurs, il y a je ne sais quoi de respectable et de sacré qui fait naître en nous de vives émotions ; nos cœurs éprouvent un sentiment d'orgueil patriotique, en pensant que nos ancêtres ont appartenu à ce peuple qui savait élever des monuments éternels, qui perçait les rochers les plus durs, et qui sut obtenir encore plus d'illustration dans le culte des arts que dans ses rapides conquêtes.

Messieurs, il faut croire que les recherches archéologiques ne sont point aussi vaines et inutiles que plusieurs personnes affectent de le dire, puisque leurs résultats ont été de tout temps l'objet d'une attention particulière, et que l'on s'est empressé de les conserver avec le plus grand soin. Ce n'est point pour satisfaire

une curiosité stérile qu'ont été établis les musées d'antiquités, dépôts précieux pour l'artiste comme pour l'historien. Répétons-le, Messieurs, l'histoire est écrite encore bien plus dans les monuments que dans les livres; elle se reflète sur tout ce que produit le génie de l'homme, et lorsque, recherchant les temps passés dans ces restes précieux, nous parvenons à y retrouver les travaux gradués de l'intelligence humaine, les progrès plus ou moins lents de la civilisation et de la prospérité publique, nous pouvons nous vanter d'avoir fait faire un pas nouveau à la science historique. Les objets grossiers, informes, imparfaits, annoncent l'enfance de la société; mais ces malheureux essais du génie naissant des peuples se perfectionnent insensiblement, et nous arrivons enfin jusqu'à l'âge des modèles et des chefs-d'œuvre. Le moindre des monuments est donc utile à nos investigations, parce qu'il porte avec lui le caractère du temps où il a été fait; et c'est pour cette cause que l'on conserve avec le même soin une simple agraphe et un camée savamment ciselé, un bracelet sans ornement comme le vase étrusque, quelques fragments de mosaïques comme le fût d'une colonne ionienne.

L'interprétation des monuments de l'antiquité n'est pas toujours facile, et plus d'un objet recueilli dans les fouilles n'a pas encore son explication. Ainsi notre province renferme un assez grand nombre de camps: à quelle époque se rapportent-ils? Sont-ils tous contemporains? En présence de quels ennemis ont-ils été tracés? quelles légions ont-ils servi à protéger? L'archéologie ne saurait trouver dans ces castramétations

aucun indice du temps où elles furent élevées par les Romains. Elle éprouve le même embarras à la vue de ces *tumuli* qui couvrent la Combe-d'Ain, de ceux qui ont été trouvés à Amancey, à Vuillecin, et dernièrement encore à Peseux : les plaines qui les avoisinent ont été le théâtre de combats sanglants; les épées, les bracelets, les javelots et les traits, toutes les parties d'armures qu'ils renferment, ont appartenu à des Gallo-Romains : mais rien ne nous a encore appris quels peuples furent alors aux prises avec ces guerriers de notre patrie, et nous ignorons les résultats de ces terribles batailles qu'attestent ces débris, et que ne nous ont pas même indiquées les historiens.

Messieurs, parmi les occupations auxquelles il est donné à l'intelligence humaine de se livrer, il en est quelques-unes qui n'ont d'autre utilité que le plaisir qu'elles procurent : mettons de côté les avantages des travaux archéologiques, et ne songeons qu'aux moments agréables qu'ils font passer : dans les recherches laborieuses et souvent fatigantes des ruines anciennes, il y a des jouissances bien grandes, et l'on ne saurait dire le bonheur du patient et laborieux antiquaire qui trouve un monument ignoré, qui rencontre une arme bien conservée ou une médaille importante, en un mot, qui est en présence d'une ruine de dix-huit siècles. Il ne saurait en être autrement : pourquoi tant d'illustres compatriotes se seraient-ils occupés avec une si louable persévérance des débris anciens que renferme le sol de notre province, s'ils n'y eussent trouvé, avec les moyens d'agrandir le domaine de notre histoire, les plaisirs d'une

étude attrayante? Cette étude occupa les Chiflet, les Dunod, les Perreciot, les Chevalier, les Droz, et ces Bénédictins de St.-Vannes, qui ont mérité par leurs travaux et leurs succès d'être placés à côté des savants Bénédictins de St.-Maur qui ont éclairé l'histoire de France par la richesse de leur érudition. C'est dans le but d'augmenter l'étendue de nos annales, que le lit de notre rivière est sondé par les soins de plusieurs de nos concitoyens, et que nos montagnes sont explorées par cet illustre compatriote qui nous redira leurs premiers défrichements et leurs anciennes industries, comme il a su nous rendre les pensées philosophiques du plus grand moraliste de l'Écosse, et nous annoncer les catastrophes de l'Orient.

Messieurs, je n'ai présenté devant vous qu'une esquisse très-incomplète des avantages que l'on peut retirer de l'étude des monuments antiques. Sœur et protectrice de l'histoire, l'archéologie est la plus puissante et la plus féconde des sources où nous puissions puiser pour connaître le passé. Ses documents sont toujours purs de toute erreur; car il n'y a aucun mensonge dans ces ruines que recouvrent la mousse ou la poussière des âges anciens; c'est l'esprit des hommes qui enfante les faux systèmes. Que de fois, à l'aspect de ces restes que le sol ne rend trop souvent qu'avec une avare parcimonie, n'avons-nous pas regretté de voir se dissoudre, dans le sein de la terre, tant d'objets curieux que la rouille et le temps détruisent tous les jours? Notre pays n'a pas encore été fouillé complétement, et la terre recouvre bien des événements ignorés : plus d'un tuileau

gît caché sous des monceaux de pierres, et les ruines de plus d'une *villa* sont enfoncées dans le sol. C'est à nous à rechercher avec patience ces précieux documents : heureux si nos efforts ne sont point infructueux, et si, par la persévérance de nos travaux, nous parvenons un jour à jeter quelque lumière sur les parties encore obscures de nos annales nationales !

LES SARRASINS,

ET LEURS MONUMENTS EN FRANCHE-COMTÉ.

MESSIEURS,

C'est une opinion dès longtemps accréditée chez les historiens francs-comtois, qu'au VIIIe. siècle les Sarrasins ont pénétré dans la province, et que cette invasion a été terrible. S'il faut en croire Dunod (1), ils ruinèrent la ville de Mauriana, auprès de St.-Claude, massacrèrent l'abbé et les religieux de Luxeuil, pillèrent et brûlèrent la ville basse de Besançon, et répandirent tant d'effroi dans le comté de Bourgogne, que l'impression s'en est perpétuée jusqu'à nous. Tous nos auteurs, Chevalier, Droz, dom Berthod, dom Grappin, ont répété ce fait avec la même assurance. Le savant auteur des *Annales bénédictines,* Mabillon, disait, avant eux, que l'abbé de Luxeuil, saint Mellin et ses compagnons, avaient péri dans cette invasion des Arabes, qu'il fixe à l'an 732.

Cependant un écrivain grave, dont les recherches consciencieuses viennent de jeter un grand jour sur les invasions sarrasines, a, le premier, élevé des doutes sérieux sur la certitude de ce grand événement historique : M. *Reynaud,* membre de l'Institut, dans un ouvrage publié en 1835, nous objecte le défaut de témoignages contemporains; l'occupation de la Franche-

(1) Histoire du Comté, II, p. 47.

notre université trouva un dédommagement à cette perte dans le concours des élèves qui venaient de l'Allemagne et de la Suisse catholique, apprendre, avec le droit, la théologie et la médecine, une langue que ses nombreux chefs-d'œuvre avaient rendue celle de l'Europe. On vit même les provinces voisines envoyer leurs élèves aux cours de nos professeurs bisontins, dont la réputation de savoir, d'érudition et de jugement ne fut jamais contestée. Parmi les nombreux élèves qui honorèrent notre université jusqu'à l'époque fatale de sa suppression, nous nous contenterons de rappeler l'illustre Désault, le restaurateur de la chirurgie française; Lombard, Thomassin, Percy, Duchanoy, ses amis et ses émules; Caille, le médecin du duc de Nivernais; Suard, qui, dans sa haute position littéraire, n'oublia jamais son pays, et dont le dernier souvenir fut l'acte de bienfaisance et de patriotisme qui honore à la fois la province dans laquelle il voulut encourager l'amour de la science, et l'Académie à laquelle il confia ce noble soin; Proudhon, que l'école de droit de Dijon pleurera longtemps, et dont une voix éloquente (1) va revendiquer la gloire pour notre Franche-Comté, dans laquelle il reçut le jour, et pour notre Académie, dont il fut l'un des membres les plus distingués (2).

(1) M l'avocat Curasson père.

(2) Notre université produisit en divers temps 34 présidents, conseillers et avocats généraux au parlement du comté de Bourgogne; quatre sénateurs au sénat de Milan; cinq ambassadeurs; un président et trois conseillers au conseil d'État des Pays-Bas; enfin, un chancelier de l'empereur Charles-Quint et un cardinal.

On n'oubliera jamais les maîtres célèbres dont le savoir excitait tant d'émulation : c'étaient, dans la médecine, les ATHALIN, les BILLEREY, les FRANCE, les CHARLES, les ROUGNON et les TOURTELLE (1); dans le droit, les SEGUIN, les COURCHETET, les DUNOD, les COURVOISIER, les GRAPPE ; et dans la théologie, cette science dont notre province est en quelque sorte la patrie adoptive, quand nous avons prononcé le nom de BERGIER, qui fut l'élève de notre université, avons-nous besoin de parler des BULLET, des JACQUES, et de tant d'autres, dont la France catholique saura toujours apprécier le haut mérite?

Messieurs, lorsque l'homme de génie qu'un grand bienfait du ciel accorda aux Français pour réparer les maux d'une époque à jamais désastreuse, conçut la pensée d'ajouter à la gloire dont ses armes avaient comblé la patrie, la gloire non moins grande que donnent les sciences et les lettres, il établit l'université de France, et des facultés furent placées dans les villes principales de l'empire. Alors NAPOLÉON, à qui personne n'a jamais contesté le talent d'avoir su connaître les hommes, choisit, pour diriger deux de ces grandes écoles, des professeurs de l'ancienne université de Besançon : PROUDHON fut doyen de la faculté de droit de Dijon, et l'abbé JACQUES de la faculté de théologie de Lyon.

(1) TOURTELLE, mort en 1801, lors du rétablissement de l'école spéciale de Strasbourg en 1794, y fut nommé professeur, « et pendant quatre ans, on le vit faire avec le plus brillant » succès, des cours d'hygiène, de matière médicale et de chimie. » *Biogr. univ.*

ner leur nombre, leur situation, leur rapport avec l'événement dont il s'agit de constater l'existence. J'ai cru voir sortir de cette étude des lumières nouvelles. Je viens, Messieurs, vous soumettre les observations qu'elle m'a fournies; je viens vous présenter en même temps la description de deux monuments de ce genre, situés dans le Jura, et jusqu'à présent inconnus : *le Mur* et *le Château des Sarrasins*. Le premier me paraît d'une grande importance pour le fait qu'il s'agit d'éclaircir.

I.

Observations sur les Dénominations Sarrasines.

1°. Les localités à dénominations sarrasines sont nombreuses dans la Franche-Comté. Nous avons cinq *Grottes* ou *Baumes* ou *Beuses des Sarrasins*, deux *Ponts Sarrasins*, trois *Châteaux Sarrasins*, deux *Chemins des Sarrasins*, un *Bief des Sarrasins*, deux *Pierres des Sarrasins*, une *Sarracinière*, le village *de Sarraz*, le *Mur des Sarrasins*, le *Camp des Sarrasins*; en tout, 20 dénominations environ (1).

2°. Ces dénominations ne sont pas répandues indifféremment dans la province; elles affectent la partie du pays qui regarde l'Orient. Vous les trouvez dans les montagnes, et non ailleurs. A une ou deux exceptions

(1) La plus grande partie de ces dénominations avait été déjà recueillie par M. Monnier, dans ses Traditions populaires de la Séquanie, mémoire envoyé au concours de 1836, et récompensé d'une médaille d'or.

près, vous ne les rencontrerez point dans les belles plaines, dans les parties riches et fertiles du nord et de l'occident de la province. Cette singularité, si bizarre au premier coup d'œil, s'expliquera dans un moment.

3°. Les lieux à dénominations sarrasines se rencontrent dans le voisinage des voies romaines, souvent à une très-grande proximité ; à peine peut-on citer un exemple où elles s'en écartent de plus d'une ou deux lieues.

4°. Et voici l'observation la plus frappante. Si la Franche-Comté a été envahie par les guerriers arabes, l'invasion a dû porter sur les cités, sur les grands établissements du VIIIe. siècle. Tant de villes florissantes de la Bourgogne, occupées par la force et livrées au pillage, attestent assez leur nombre, leur puissance et leur habitude de se porter de préférence là où, avec le danger, se trouvait aussi le butin. Et ne serait-ce pas, Messieurs, un trait de lumière, si les dénominations sarrasines n'existaient, ne se pressaient, pour ainsi dire, qu'autour de nos grands établissements du VIIIe. siècle?

Ces établissements, quels sont-ils ?

D'après Assaracide, auteur goth du VIIe. siècle, copié par l'anonyme de Ravennes, nos cités d'alors étaient *Vesontio, Mandroda, Portin, Nantes,* c'est-à-dire, Besançon, Mandeure, Pontarlier, peut-être Montbéliard. On dispute sur le *Nantes.*

Les chroniques de cette époque nous font connaître deux autres villes de second ordre, *Salins* et *Lons-le-Saulnier;* Salins, célèbre par ses salines, que Sigismond, en 515, avait données à l'abbaye d'Agaune comme l'une de ses plus belles possessions, Salins, situé sur la route

romaine, et qui, en 862, selon l'observation de Perreciot, comptait quatre paroisses dans son sein : Lons-le-Saulnier, déjà connu sous les Romains, et dont les salines, même avant 855, étaient en pleine activité (1).

Dunod cite à cette époque la ville fameuse, connue aujourd'hui sous le nom de ville d'Antre ; mais jusqu'à présent cette opinion n'a que l'appui fragile de la légende de saint Marin, dont nous avons déjà parlé.

C'est, Messieurs, dans les environs de ces villes qu'existent les dénominations sarrasines ; quelquefois elles y sont accumulées.

Les plus illustres de nos abbayes étaient alors celle de Condat, aujourd'hui St.-Claude, et celle de Luxeuil.

L'abbaye de Luxeuil était célèbre alors dans la France et dans la Germanie ; ses écoles étaient le centre de la jeune noblesse ; enrichie, comblée des faveurs des rois, elle avait le privilége de battre monnaie ; c'était le premier monastère de la Gaule. Condat, illustré par saint Lupicin et par saint Romain, dont Grégoire de Tours a écrit l'histoire, fut doté par les rois du premier royaume de Bourgogne ; c'est la retraite que, au IXe. siècle, choisit le fameux Mannon, qui dirigeait l'école du palais sous Charles-le-Chauve.

Or, ces abbayes ont dans leur voisinage des dénominations sarrasines : à côté de Luxeuil la *Sarracinière ;*

(1) On lit dans le catalogue de nos évêques : *Arduicus acquisivit ecclesiæ S. Stephani ad luminaria concinnanda salarium Ledonis de manu Clotarii, nepotis Caroli regis.* L'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, mourut en 855.

à côté de Condat, à une demi-lieue, *deux Grottes des Sarrasins*, au-dessus du torrent de *Flumen*.

Ces faits supposés, il semble que tout s'explique. Remontons la province par le midi.

A une demi-lieue de Condat, *deux Grottes des Sarrasins*.

Près de Pontarlier, ou dans la distance de deux à trois lieues, le *Camp des Sarrasins*, le *Pont des Sarrasins*, et la *Voie des Sarrasins*.

Dans le voisinage de Salins, la *Grotte des Sarrasins*, le *Bief des Sarrasins*, *Château Sarrasin*, *Sarraz*, et la *Baume des Sarrasins*.

Entre Lons-le-Saulnier et la ville d'Antre, le *Mur des Sarrasins*, le *Château Sarrasin*, le *Chemin des Sarrasins*.

A Besançon, je ne trouve pas de dénominations qui rappellent le passage de ces enfants de Mahomet. Un fort de *Mahoma* était, il y a plusieurs siècles, situé près de la porte de Battant; mais, quelque bizarre que soit ce nom, il serait sans doute hardi d'en rapporter l'origine aux invasions du VIIIe. siècle.

A une distance plus ou moins grande de Mandeure, vous trouvez le *Pont des Sarrasins*, et la *Beuse des Sarrasins* près de Vandoncourt, la *Grotte des Sarrasins* près de Vougeaucourt.

Enfin, au nord et à côté de Luxeuil, *la Sarracinière*.

Ainsi, Messieurs, l'invasion se découvre et s'explique: vous en suivez la marche et les progrès. Les dénominations sarrasines se rencontrent dans le voisinage des voies romaines, parce que les Arabes ont suivi, en gé-

néral, ces chemins, seules voies de communication pratiquées dans le pays depuis la chute de l'empire. L'invasion a affecté les montagnes de l'orient, parce que les cités et les grands établissements étaient dans les montagnes et à l'orient : c'est là que, dans le souvenir des peuples épouvantés, les enfants du Prophète ont paru pour la première fois; les lieux où ils ont planté leurs tentes, les grottes qui leur servaient d'asile, les retranchements qu'ils ont construits, reçurent et conservent leur nom. Les plaines du nord et du midi n'offrent rien de semblable. Luxeuil, situé au nord, forme l'une des seules exceptions; aussi il y a par exception *la Sarracinière.*

II.

Le Mur et le Château des Sarrasins.

Les considérations que nous venons de vous présenter, Messieurs, n'acquerraient-elles pas une nouvelle force, si, dans le rayon affecté, en quelque sorte, aux dénominations sarrasines, il existait un vaste camp, égal en étendue aux plus grandes castramétations romaines, d'une construction singulière, et qui, n'étant ni romain, ni féodal, ne pût être attribué qu'aux bandes mahométanes?

Tel est le lieu désigné par le nom de *Mur des Sarrasins.* Je vais, Messieurs, vous le décrire.

Dans le département du Jura, à l'orient de Lons-le-Saulnier, entre cette ville et la petite ville de Moyrans, il existe, non loin d'Orgelet, une montagne d'une lieue

d'étendue, montagne stérile, couverte de bois et de bruyères, et qui n'offre d'autres traces d'habitations que le petit village de St.-Christophe, et les ruines du château de la Tour-du-Meix, situées au couchant. Cette montagne se prolonge du nord au midi, et tout à coup se détourne vers l'orient; la rivière d'Ain qui en baigne le pied, la suit dans son contour et l'enferme par un vaste repli en forme de fer à cheval. Ce bras de la montagne, surmonté d'un assez large plateau, offre une position imprenable; une ceinture de rochers qui pendent en précipice, l'enveloppe aussi bien que la rivière. Au loin, ces lieux sauvages n'offrent à l'œil attristé que des forêts et des montagnes sans habitations, et l'horizon ne s'ouvre qu'au nord, pour laisser voir quelques-uns des villages pauvres de *la Combe-d'Ain*. On entend à peine, à une grande profondeur, le bruit de la rivière qui se brise contre les pierres de son lit.

Cette position, au pied de laquelle on aperçoit l'ancienne voie romaine qui mène aux ruines de la ville d'Antre, serait imprenable, si elle n'était abordable au couchant : là le précipice cesse, et l'on arrive presque de plain pied. Cette partie est la corde de l'arc. Faite par la nature, elle a été fortifiée par la main des hommes : le mur qui ferme le passage s'appelle le *Mur des Sarrasins*.

Ce mur, qu'on distingue de loin à sa couleur grisâtre, est un long *murger*, de 20 à 30 pieds de base, et dont le haut est arrondi; sa longueur est de 277 mètres.

Il est fort élargi par ses propres ruines. L'ayant visité, les 1er. et 4 avril dernier, avec M. Auguste Le Mire,

mon beau-frère, j'en fis mettre à découvert les deux parements, et sa largeur réelle se trouva n'être que de 2 mètres 8 centimètres (6 pieds 3 pouces métriques).

Le plan qui a été placé sous vos yeux vous a donné une idée exacte de sa forme singulière.

L'intérieur du camp est parsemé de quelques monticules naturels. Sa surface totale est de 46 arpents. Une grotte profonde, appelée *Baume-Varod*, placée sous le camp, dans les rochers, présentait aux guerriers renfermés dans cette enceinte une source abondante et limpide, à laquelle on arrive par un sentier.

Telle est, Messieurs, cette vaste castramétation, que sa position rend si remarquable. La meilleure raison pour l'attribuer aux soldats de Mahomet, c'est le nom de la fortification qui en ferme l'entrée, le *Mur des Sarrasins*. Ce nom est vulgaire dans le village de St.-Christophe; il est répété par les enfants et par les vieillards, et cette tradition est d'autant plus précieuse, que le petit village existait déjà, d'après les chartes de l'abbaye de St.-Claude, dans le siècle qui suit l'invasion des Sarrasins (1).

Ce camp est placé dans le rayon affecté aux dénominations sarrasines. S'il n'est pas l'œuvre des Sarrasins, l'attribuera-t-on à l'occupation romaine ou aux guerres du moyen âge?

A l'occupation romaine! Il est situé, il est vrai, près

(1) Voyez la donation de la terre de St.-Christophe à l'abbaye de St.-Claude. (Dunod, t. I, Hist. de l'abbaye de St.-Claude, aux preuves.)

de la voie romaine qui mène à la ville d'Antre, et qu'il domine à un kilomètre de distance. Mais il diffère des camps romains, et par la forme bizarre de son mur, et par la mauvaise qualité de son ciment (1).

Aux guerres du moyen âge ! Mais il est situé sur les terres de l'abbaye de St.-Claude, qui possédait ce vaste territoire dès le siècle de Charlemagne. Il faudrait alors supposer une invasion des terres de l'abbaye par une puissante armée ; la chronique et notre histoire n'en offrent aucun souvenir. Et, dans cette supposition même, pourquoi ce nom bizarre de *Mur des Sarrasins ?*

S'il n'est ni romain, ni féodal, que peut-il être, sinon l'œuvre du peuple dont il porte le nom ? Et s'il est l'œuvre des Sarrasins, ne prouve-t-il pas une invasion assez puissante, puisque son étendue est de 46 arpents ?

Il se lie d'ailleurs par l'identité de nom et de position à une autre station fortifiée, *le Château des Sarrasins ;* c'est le second monument dont je dois, Messieurs, vous rendre compte. Ce petit château est à une lieue et demie, à vol d'oiseau, du *Mur des Sarrasins ;* placé au haut d'une montagne, il domine la gorge de Giron : ces deux postes, qui gardaient les deux défilés importants du Jura dans cette localité, sont en regard l'un de l'autre, et peuvent se correspondre par des signaux. *Le Château*

(1) Le demi-cercle large et profond qu'on remarque dans ce mur, au quart de sa longueur, ne se remarque dans aucun camp romain. Il n'est nullement motivé par la localité. Ce mur est double par endroit. Quant au ciment, où l'on trouve un faible mélange de tuile, il n'a presque plus de consistance et se broie aisément avec la main.

des Sarrasins est également sur les terres de St.-Claude; il remonte à une haute antiquité : on ne sait qui l'a construit; les chartes de l'abbaye, qui nomment tous ses châteaux, n'en ont jamais parlé. Oublié, couché sous ses ruines, il n'a conservé que son nom. C'est le propre de tous les lieux à dénominations sarrasines susceptibles d'habitations, de n'avoir jamais eu de possesseurs, et de se perdre sans tradition dans la nuit de l'antiquité.

Je m'arrête ici, Messieurs : voilà ce que l'étude de la partie orientale de la Franche-Comté et de ces deux monuments inconnus m'a semblé fournir de lumière sur l'invasion des Sarrasins, qui est l'une des grandes époques de notre histoire.

Je terminerai (1) en remarquant :

1°. Que l'invasion des Sarrasins dans la province semble établie par des monuments matériels incontestables, joints surtout aux documents déjà connus, qui prouvent que les bandes sarrasines, en suivant la Saône,

(1) Les deux monuments sarrasins que nous venons de décrire, et dont l'un est un camp d'une vaste étendue, ne sont qu'à deux lieues de la ville d'Antre; la voie romaine qui conduisait à cette ville, passait à proximité. Leur existence semble confirmer le récit du biographe de St.-Marin, ou l'interprétation donnée à ce récit par Dunod, qui y trouve la preuve que la ville d'Antre fut ruinée au VIIIe. siècle par les Sarrasins. Nous laissons aux savants à décider si ces nouvelles raisons à l'appui du système de Dunod, doivent l'emporter sur celles qui nous ont servi à le combattre.

ont pénétré au moins jusqu'à la hauteur de Gray, et à quatre lieues de cette ville ;

2°. Que la Franche-Comté possède l'une des seules castramétations mahométanes qui existent en France ;

3°. Qu'à en juger par le nombre des dénominations sarrasines, nul peuple étranger au sein d'une province qui fut pendant tant de siècles le théâtre de toutes les invasions et de toutes les guerres, n'a laissé, dans les populations, à raison de sa barbarie ou de son culte, d'aussi profonds, d'aussi durables souvenirs.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. DE VAULCHIER.

Messieurs,

En m'agréant pour confrère, vous m'avez fait un présent gratuit. Je ne me sens donc point le droit d'étaler ici les formules ingénieuses de l'humilité littéraire, formules transparentes, derrière lesquelles on entrevoit la conscience du savoir, de la renommée, du talent. Si j'avais le don des ballades ou celui des chansons, l'érudition de l'histoire ou celle des lois, l'élégance instructive de l'enseignement ou la science des hommes et des littératures de toutes les époques et de tous les pays, précieuses qualités que je trouve, non sans quelque pudeur, assises autour de moi, j'essaierais peut-être aussi de me donner ces belles façons, ces manières nobles et aisées qui constituent la modestie académique ; mais j'aurais trop peur d'être pris au mot. Permettez-moi donc, Messieurs, de me borner à vous remercier simplement. Votre choix est une faveur de famille à l'un des enfants les plus passionnés pour notre mère commune, cette belle province ; c'est une affaire de népotisme, et je l'accepte comme telle, avec reconnaissance pour le sentiment qu'elle exprime : il y a quelque chose

de plus doux dans un accueil bienveillant que dans un honneur mérité.

Je voudrais pouvoir intéresser votre attention par un fragment qui doit servir de préliminaire à la relation de mon voyage en Sicile. Je n'oserais vous fatiguer par les stériles détails d'un journal; je me propose seulement de vous soumettre quelques généralités historiques, descriptives et littéraires.

La Sicile, à laquelle sa forme triangulaire avait fait donner autrefois le nom pittoresque de Trinacrie, et qui porte encore en son blason le souvenir de ses trois caps, une *triquetre*, ou la réunion de trois cuisses avec leurs jambes et leurs pieds autour d'une tête de femme, est un delta borné au nord par le phare de Messine et la côte de Calabre, à l'ouest par la mer de Thyrrène, à l'est par la mer d'Ionie, au midi par le canal de Malte. Elle occupe à peu près le centre de la Méditerranée, qui ne possède point d'île aussi vaste. Le plus petit côté de son triangle est tourné vers l'orient, et comprend environ 145 milles de 60 au degré, depuis le cap du Phare, autrefois Pélore, à deux milles et demi de la côte d'Italie, jusqu'au cap Passaro, autrefois Pachino, à 440 milles de la Morée et à 70 milles de Malte. Le côté méridional s'étend sur une ligne de 190 milles, du cap Passaro au cap de Marsala, autrefois Lilybée, à 100 milles du cap Bon, en Afrique, situé lui-même à 85 milles seulement de l'antique Carthage. Le côté septentrional a 215 milles de long, et le cap San-Vito, assez rapproché du sommet du triangle formé par la Sicile, est à 200 milles de la Sardaigne, la seconde des îles de la

Méditerranée. La Sardaigne n'a que 550 milles de tour, tandis que la Sicile en a 600; 200 dans sa plus grande longueur, du Phare au cap Marsala, et 180 dans sa plus grande largeur, de Cefalù au cap Passaro. L'observatoire de Palerme est sous 38 degrés 6 minutes 14 secondes de longitude, et sous 31 degrés 20 secondes de latitude septentrionale.

Chacun sait que la Sicile, avec ses cités célèbres, Messine, Agrigente, Syracuse, Léonte, Catane, Hybla, Selinonte, Segeste, illustres filles de Messine, de Corinthe, de Chalcis, de Mégare, de Troye, formait la plus noble portion de cette *Grande-Grèce* qui s'étendait au sein de l'Italie jusqu'à Naples, autrefois Parthénope, et dont les trois admirables temples de Pæstum, qui ont survécu à ses roses, s'étalent en glorieux vestiges sur une rive solitaire et dévastée, à laquelle les splendeurs d'un soleil toujours jeune ajoutent, par leur contraste, une mélancolie de plus. Cette splendeur et cette désolation, cette triste et majestueuse gloire des ruines et des souvenirs, planent aussi sur les riantes plaines d'Enna et sur les pâturages désolés de Segeste, qui n'ont d'immortel que leur soleil et leur volcan : la nature voit tout passer et survit à tout. Quand on parcourt aujourd'hui la Sicile, il faut y chercher les traces des hommes et des peuples, les pas effacés des Grecs et des Romains, des Sarrasins et des Normands, ce qui reste ou ce qui ne reste plus de Denys et de Hiéron, de Marcellus et d'Archimède, de Genseric et de Bélisaire, du duc Guillaume et du roi Roger, du frère de saint Louis et des rois catholiques d'Arragon et de Castille. Mais le sol et le ciel

sont toujours là. C'est toujours cette terre féconde, que Cérès jugea digne de porter ses premiers épis; ces prairies d'Enna, où la mythologie plaça les jeux de Proserpine; cet Éryx, autre Paphos, que Vénus choisissait pour ses amours comme l'Ida pour ses triomphes; ces bœufs énormes, aux cornes gigantesques, fièrement plantées sur un front sauvage, ces bœufs du soleil, illustrés par Homère, ces bœufs des Idylles, gardés par les bergers de Théocrite. La vigne y croît toujours, le pied dans les laves de l'Etna, et y distille un vin brûlant qui volcanise le sein de l'homme ; le blé d'Afrique couvre les plaines de ses féconds épis, armés de la barbe rêche du hérisson ; les oliviers, grands comme des chênes, nous tendent les bras chargés de leurs précieux glands ; le citronnier, ses pommes d'or; l'oranger, la neige parfumée de ses fleurs, où se noie l'or plus coloré de ses fruits ; le grenadier, ses bouquets d'un rouge incandescent. Sur les plages solitaires de la mer, au pied des sévères châteaux que nos vieux Normands avaient élevés contre les descentes des pirates, sur les bords plus riants où Galathée soupirait pour Acis, où Polyphème se désolait pour Galathée, les buissons de lauriers roses étalent leurs touffes inodores, dont le nom charmant suffit à décrire les grâces. Près des cratères éteints qui entourent le pied de l'Etna, comme les fils environnent le père, comme les gerbes des fils de Jacob autour de la gerbe de Joseph, les genets jettent aux yeux des couleurs à faire baisser les paupières, au nez de parfums à faire pâmer. La terre ouvre ses entrailles, où germent, comme un fruit du sol, des marbres aux veines de feu : améthyste, diaspre,

jaspé, lapis lazuli, agathes de mille espèces, blés, raisins, fleurs, fruits, tout ce qu'enfante cette féconde épouse d'un ciel brûlant, enivre chacun de nos sens, surexcite chacune de nos perceptions. Il n'est pas jusqu'au bleu du ciel et à celui de la mer qui ne soient du plus chaud *lapis*. Et que de grâce, pour tempérer toute cette force! Quels levers et quels couchers du soleil! Quelles nuits et quelles lunes! Quel lait que celui des brebis et des chèvres siciliennes! Quel miel que celui de l'Hybla! Quels accords que ceux des flots d'Ionie, aussi doux que leur nom, baisant régulièrement le sable fin de leurs bords! Quelles jolies fleurs et quelles suaves amandes que celles du pistachier! Quelle atonie sans nom développe sans fadeur sur le palais le suc de la bergamotte! Quelle finesse dans les roses! Quelle vanille dans les jasmins! Doublement belle et doublement fertile, chaste hermaphrodite de la nature, couchée sur la plus charmante des mers, comme Galathée qui se berçait aussi sur les mêmes flots, la Sicile résume en elle seule, et par son climat, et par ses formes, et par ses produits, et par son histoire, et par ses arts, le poétique mariage de l'Orient et de l'Occident.

Autrefois, les hommes n'y furent point inférieurs au ciel, au soleil, au sol qui les couvrait, qui les éclairait, qui les portait. Tant que la Sicile fut Sicile, on y voyait le génie éclore naturellement et sans efforts : ce génie avait un caractère heureusement mélangé de finesse, de poésie et de philosophie que nulle part ailleurs on ne remarque. Stésichore, poète d'Hymère, était grand comme Homère par l'épopée, comme Pindare et Callimaque

par la lyre; le tyran Phalaris le courtisait; Alexandre-le-Grand associait ses vers, dans ses lectures intimes, à l'Iliade et à l'Odyssée; et, pour le peindre par une tradition aussi poétique que sa réputation, qui malheureusement n'est plus elle-même qu'une tradition, on raconte que pendant son enfance un rossignol vint se poser et chanter sur ses lèvres endormies. Cela vaut bien le baiser de Marguerite d'Écosse, à Fontainebleau, sur la bouche d'Alain Chartier. Sophron, poète de Syracuse, inventa les mimes ou comédies burlesques, et y appropria le beau dialecte de la Doride, si illustré par les prédilections d'Homère. Deux siècles plus tard, 250 ans avant J.-C., Théocrite employait le même dialecte à louer les bergers et à mordre les tyrans. Dicéarque de Messine, disciple d'Aristote, s'occupa de philosophie, d'astronomie, de géographie, de politique, d'histoire, et même, comme Empédocle, de divination et de songes. La science de la matière ne suffisait pas à ces imaginations siciliennes. Empédocle, né à Girgenti, 444 ans avant J.-C., sentait tout aussi vivement que Dicéarque combien l'étude des puissances immatérielles et de la magie qui les asservit à l'homme, était plus haute que l'élaboration des éléments corporels, la compréhension de leurs problèmes et l'aride perception des faits. La renommée vulgaire d'Empédocle n'est due qu'à une anecdote fabuleuse, sa mort dans l'Etna, qui n'en ferait qu'un autre Erostrate. Mais son influence fut immense sur son siècle : il professait les poétiques doctrines de Pythagore, racontait avec un charme infini les diverses transformations dont il prétendait avoir conservé le souvenir : la métempsycose l'a-

vait fait successivement jeune fille, oiseau, plante. Poète gnostique, il avait composé un chant sur le monde et sa formation. Il immatérialisait jusqu'aux éléments, leur attribuant deux principes, l'un de division, l'autre d'union, dont les vicissitudes et les combats formaient toutes choses (1). Toujours hors des bornes de l'univers visible, il chassait les tempêtes par des conjurations, en même temps que les pestes par des assainissements ingénieux; les peuples lui attribuaient le pouvoir de rajeunir les vieillards mieux que Médée, d'évoquer les eaux des cieux ou les rayons du soleil, de rendre la santé aux vivants, et même, surnaturel médecin, la vie à ceux qui n'étaient plus. Il marchait comme un hiérophante du culte de la philosophie, magnifiquement drapé et couronné d'un diadème d'or : des autels lui furent dressés, où montait, avec la fumée des sacrifices, l'encens de la reconnaissance publique. On croit qu'arrivé à un très-grand âge, il tomba dans la mer et se noya : mais la légende populaire attache à sa renommée je ne sais quel intérêt plus frappant : l'Etna semble digne d'avoir servi de tombeau à cet illustre magicien, et ses flammes mystérieuses peuvent avoir été pour son âme pythagoricienne un des degrés d'expiation.

(1) Dante (Inf. cant. 12, v. 45) rappelle l'opinion d'Empédocle sur la formation du monde par le combat des éléments, et sa dissolution en chaos par leur amour : à la venue de J.-C. aux enfers,

Da tutte parti l'alta valle feda
Tremò si, ch'io pensai che l'universo
Sentisse amor, per lo qual è chi creda
Più volte 'l mondo in chaos converso.

Epicharme, inventeur de la comédie, physicien, moraliste, médecin, mourut l'année de la naissance d'Empédocle. On lui doit le χ et le ϕ, les plus douces aspirations de la langue grecque, qui sont ainsi des siciliennes.

Gorgias de Léonte (Lentini) fut à la fois contemporain d'Epicharme et d'Empédocle, disciple de ce dernier, et maître d'Isocrate. Puissant orateur, le premier il donna l'or pour emblème à l'éloquence, en vouant au temple de Delphes la première statue de ce métal qui y fut placée.

Les princes, les généraux, les ambassadeurs, les hommes de la vie active, n'étaient ni moins ingénieux ni moins poètes que les pontifes exclusifs de l'intelligence et de l'étude. Denys-l'Ancien, sifflé une fois aux jeux olympiques, probablement par la partialité antidespotique de cet autre despote, le peuple, y obtint enfin une couronne, qu'il ne dut sans doute pas à la faveur. Il était du reste d'assez bon goût pour entendre Philoxène refuser la louange à ses vers, et lui dire froidement : Qu'on me renvoie aux Carrières.

Denys fut aussi le spirituel inventeur de cette épée symbolique qu'il suspendit sur la tête de Damoclès : il avait senti la pointe de cette inévitable épée lorsqu'il couchait, le pauvre tyran, dans un lit entouré d'un fossé muni de son pont-levis. Quand Platon vint à la cour de Denys, je défie qu'il ait pu lui apprendre plus de philosophie que n'en renfermait cet emblème.

N'aimerez-vous pas aussi ce mot de Gellias, piquant et sicilien, s'il en fut jamais ? Gellias avait été envoyé comme ambassadeur à Centuripe par ses concitoyens

d'Agrigente. Accueilli, sur sa bonne mine, par des éclats de rire, il dit au peuple assemblé, que la coutume des Agrigentins était d'envoyer des ambassadeurs bien tournés aux villes considérables, et des magots à des villes comme la leur.

Oublierai-je Antiphon, auquel Denys demandait quelle était la meilleure espèce d'airain? — « Celle dont on a fait les statues d'Harmodius et d'Aristogiton. » — Cette fois, Denys n'était plus attaqué dans des vers, mais dans sa vie : Antiphon paya de la sienne sa boutade républicaine. Les cruautés même de ce tyran avaient quelque chose de remarquable dans leurs circonstances ou dans leur forme. On appelle encore aujourd'hui *Oreille de Denys* la caverne célèbre par son écho, taillée dans l'une de ces carrières nommées *Latomies*, et la crédule tradition affirme que le vieux monarque venait y savourer, dans une harmonie grossie par les hasards de l'acoustique, les gémissements de ses victimes.

Les deux Hiéron, si distants par les temps, le caractère, la naissance, ont aussi chacun leur poétique légende. Le premier fut trois fois vainqueur aux jeux olympiques et eut la gloire d'être chanté par Pindare. L'autre, né d'une servante, bien que de la race de Gélon, frère d'Hiéron Ier., exposé aussitôt comme un fruit de crime et de honte, fut miraculeusement nourri par les abeilles de l'Hybla, pour le bonheur de Syracuse, où il n'eut guère d'ennemi que Théocrite.

Je terminerai ces esquisses par Archimède, l'ami, et, dit-on, le parent du dernier Hiéron. La vis célèbre à laquelle son nom est attaché, la pesanteur spécifique des

corps dont il découvrit le secret, la sphère organisée, ingénieux microcosme dont la description nous reste dans la prose de Cicéron et les vers de Claudien, et par-dessus tout, son duel de trois années avec les flottes et les armées de Marcellus qui assiégeaient Syracuse, voilà toute sa biographie. Il mourut par hasard, sans s'en apercevoir, enseveli dans un problème plus important pour lui qu'un pareil accident. Avec lui mourut la Sicile, réduite en province romaine, et il clôt, chronologiquement, la liste de tous les grands hommes dont j'ai parlé. Dès lors, il n'y eut plus en Sicile de Sicile proprement dite, plus de grands philosophes, plus de grands généraux, plus de grands artistes, plus de grands poètes. Tous les monuments détruits ou inachevés qui couvrent encore son sol après 21 siècles, sont antérieurs à cette époque. Le soldat brutal et imbécille qui tua le grand géomètre, tua en même temps l'antique Trinacrie, qui ne fut plus qu'un grenier pour ses vainqueurs. Archimède était mort, Archimède, le dernier des Siciliens : cinquante ans plus tard mourait aussi misérablement Philopœmen, le dernier des Grecs. Les Romains, les Vandales, les Sarrasins, les Normands, les Français, les Espagnols, se succédèrent en Sicile : étrangers sans racines, emportés bientôt par une tempête, comme ils avaient été apportés par une vague. Pendant tant d'années, la vieille Sicile ne reparut qu'une seule fois, soulevant de sa libre tête les couches d'oppression qui se superposaient l'une à l'autre pour peser toutes ensemble sur ses épaules : ce fut le jour des Vêpres Siciliennes. Elles rappelaient ce Dioclès qui se plongea une épée au cœur pour avoir violé par mégarde

une loi qu'il avait portée à Syracuse, et ce Timoléon, vainqueur des Carthaginois en Sicile, qui sut braver à Corinthe les malédictions maternelles et immoler un frère traître à sa patrie, un frère qu'il avait pourtant une fois arraché à la mort !

Aujourd'hui, la Sicile est encore moins que sous Marcellus, sous Roger, sous Charles d'Anjou, sous Ferdinand-le-Catholique. Avant-garde autrefois de la civilisation qui nous venait d'Orient comme le soleil, et qui s'en est retirée depuis que Jésus a fait succéder le règne de Rome à celui de Jérusalem, cette noble portion du royaume auquel elle a donné son nom, languit aux confins du monde civilisé, comme un traînard oublié par une caravanne trop hâtive. Mais ne sondons point ces plaies ; aussi bien serait-il impossible de n'y pas mêler le développement de quelques points de vues politiques.

La Sicile a toujours eu une langue à part, ou plutôt elle a toujours refait à son usage les langues importées dans son sein. Voici quelles sont à peu près les idées du savant professeur Ferrara sur un sujet si exclusivement national, qu'un étranger, tout en émettant les siennes propres, n'oserait les affirmer sans une autorité respectable. La Sicile, fille de la Grèce, a sicilianisé son langage maternel ; le lait de sa nourrice a influé sur ses organes. Sous un ciel moins débilitant, sous un climat plus tempéré, ils ont remplacé, par une prononciation plus positive, par des consonnances plus claires, ces voyelles languissantes et multipliées de l'Asie-Mineure. Le dorique a pris du corps dans le langage de l'île, comme il a pris de la majesté et de la force dans son

architecture, qui est presque un ordre distinct. Le punique vint en Sicile avec les Magon et les Amilcar; le latin, avec les Claudius et les Marcellus. Les Goths, trop grossiers pour imposer autre chose que leur glaive, permirent au grec quelques instants de renaissance; l'arabe des Sarrasins lui succéda. Sous les Normands, qui n'étaient guère plus littéraires que les Goths, une nouvelle langue se forma, combinée de latin et de grec; c'est le sicilien vulgaire, plus grec que latin dans ses terminaisons, plus latin que grec dans ses racines, idiome rapide, accentué, pathétique, rempli d'images, parlé avec une onction qui sait se prêter aux larmes, à la prière, aux menaces, à l'amour. Les phrases sont précises, les mouvements rapides, les expressions énergiquement senties; le caractère du peuple s'y reflète merveilleusement, et le prince palermitain, descendant d'un Normand ou d'un Arragonais planté dans l'île par la conquête, y attache autant de prix, en fait autant d'usage que le robuste muletier de Cefalù, fils d'un Sicule, ou le pâtre poétique de Segeste, reste oublié de la colonie du bon Achate, paissant ses bœufs dignes d'une hécatombe à Jupiter Etnéen, entre le Simoïs et le Scamandre. Cet idiome a sa grammaire et sa littérature, à laquelle les Siciliens mettent un juste orgueil. Depuis les cantates et les sonnets du temps du grand Fréderic II, jusqu'aux idylles et aux chansons contemporaines de Meli, les érudits de l'île vous compteront tous les anneaux d'une chaîne non interrompue; et parfois, à l'occasion d'une fête de famille, pour l'honneur de la Madone, pour la consolation de quelque abonné patriote d'un journal hebdomadaire, la

verve sicilienne laisse échapper un ruisseau de douce saveur, aussi pur du contact italien que l'Aréthuse, cette autre fille de la Sicile, est pure des flots salés qu'elle traverse pour aller s'unir au fleuve Alphée.

L'histoire ancienne de la Sicile doit être ici esquissée en quelques lignes, suffisantes pour rappeler des faits très-connus, et surtout pour remettre leur ordre chronologique en la mémoire. Je devrais compter par olympiades; mais les années avant Jésus-Christ sont plus généralement employées, et il est toujours facile de retrouver les olympiades, puisque chacun sait que la première de ces périodes quatriennales commence au 1er. juillet 776 avant Jésus-Christ, année où Chorébus fut vainqueur. L'an 1er. de Jésus-Christ correspond à la 1re. année de la 195e. olympiade.

A une époque incertaine, les Sicanes habitaient la Sicile. A une époque plus incertaine, au milieu des nuages de la fable, les Lestrigons, et les Cyclopes, leurs devanciers, forgeaient à l'Etna, ce fourneau gigantesque, les foudres de Jupiter. Les Sicules, dont le nom est définitivement resté au pays, vinrent, chassés d'Italie, contraindre les Sicanes à partager avec eux un sol fertile. Après eux paraissent les colons grecs. Archias de Corinthe fonde Syracuse 700 ans avant Jésus-Christ; les Chalcidiens bâtissent Léonte et Catane, la première de ces deux villes, 50 années avant la fondation de Syracuse. Antiphème de Rhodes et Entime de Crète établissent à Gèle leur double colonie. 384 ans environ avant Jésus-Christ, Gèle elle-même donna le jour à une fille plus illustre qu'elle, Acragas, Agrigente, où elle envoya

Ariston et Pistille. Selinonte est fondée par les Mégariens, Palerme par les Phéniciens, Messine nommée et reconstruite par les Messéniens, Himère ou Termini par les habitants de Messine. Aderno, qui gît encore au pied de l'Etna, fut, dit-on, créée par le vieux Denys. Son temple d'Adranus était, près du terrible volcan, l'hospice du St.-Bernard de l'antiquité païenne; des chiens hospitaliers venaient caresser et conduire les pélerins, mettaient en pièces les voleurs, et guidaient les pas chancelants des pieux adorateurs de Bacchus, qui, tentés par les vins de l'Etna, avaient fait en son honneur des libations trop généreuses.

L'histoire ancienne de Sicile ne peut avoir pour lien et pour pivot que celle de Syracuse, qui, avec des succès divers, la domina toujours plus ou moins, sans cesse contrariée par les entreprises de Carthage, qui aboutirent à la ruine de l'une, à l'asservissement de l'autre. Gélon (490 av. J.-C.) vainquit les Carthaginois, et conserva par la justice un pouvoir pour lequel aucun moyen ne lui avait coûté. Hiéron, son frère (472), mêla le plaisir des arts aux cruautés de la tyrannie. Simonide, Pindare, Eschyle, Bacchylide, Epicharme, furent les illustres courtisans de sa grandeur. Trasybule, son frère, ne succéda qu'à sa barbarie soupçonneuse, et son expulsion rendit la liberté à Syracuse (460). Une statue colossale fut élevée à Jupiter libérateur, et un anniversaire fut établi, où une quadruple hécatombe de taureaux nourrissait le peuple assemblé pour un festin commun. Le pétalisme, ostracisme par la feuille, compléta cette sorte de tyrannie démocratique, particulière aux villes grecques.

La guerre entre Athènes et Syracuse, le siége de Syracuse par Alcibiade et par Nicias, les alliances des Syracusains avec Agrigente contre Carthage, furent suivis de l'usurpation de Denys-l'Ancien (389), qui continua de combattre les Carthaginois sur mer et sur terre, avec des succès divers, sans cesse menacé au dedans par ses sujets, à qui leur liberté revenait souvent en mémoire. Platon lui donnait, à ses dépens, des leçons de philosophie, et son fils, le jeune Denys, ne profita des enseignements d'un si grand maître que pour se faire, à Corinthe, épeleur d'alphabet et tyran d'enfants, quand les Syracusains fatigués lui eurent ôté son emploi de précepteur d'hommes. Après 50 ans de servitude, l'exilé Dion, philosophe pratique, élève armé de Platon, rendit, en chassant le jeune Denys, la liberté à sa patrie. Mais la démocratie ne pouvait non plus réussir à ces esprits inquiets. Carthage mettait en mer des flottes formidables contre Syracuse affaiblie par ses dissensions; Corinthe envoya Timoléon au secours de sa colonie en danger (343). Echappée à Denys, aux Carthaginois, aux Léontins, Syracuse tomba sous le joug cruel d'Agathocle. Ce fils de potier, cyniquement fier de sa naissance, surpassa les cruautés de Trasybule, du vieil Hiéron, des deux Denys, fit massacrer les parents et les amis de tous les citoyens révoltés contre sa domination, passa au fil de l'épée les habitants de Segeste, et mourut empoisonné par un cure-dent. Il avait osé transporter au pied des murs de Carthage le théâtre de la guerre que continuaient les deux cités rivales, et abandonner au feu la flotte qui avait abordé sa petite armée. C'est depuis

lui qu'on a dit : *brûler ses vaisseaux*. Ménon, son empoisonneur, Hycetas, Ténion, Sosistrate, tyrans de passage, se succédèrent rapidement. Pyrrhus, ce prince léger, ce conquérant sans plan et sans but, vint se faire couronner, entre deux caprices, roi de toute l'île, et l'abandonna bientôt aux désordres incessants de ses républiques, en lui jetant comme un adieu ce mot prophétique : Quel beau champ de bataille nous laissons aux Carthaginois et aux Romains ! Après son départ, Hiéron s'éleva au milieu des troubles dont il délivra Syracuse, et des victoires qu'il remporta sur Carthage. L'amitié des Romains, son inaltérable fidélité à leur alliance dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, procurèrent à sa patrie un demi-siècle de paix. L'abondance, le luxe, la richesse, les arts, les lettres, Théocrite et Archimède, les statues d'or dans les temples, les flottes chargées de blé dans les ports, en furent les fruits. Archimède construisit ces machines qui plus tard coûtèrent aux Romains tant d'hommes, tant de vaisseaux, et trois années d'efforts. Pour montrer jusqu'où ce siècle d'or de Syracuse avait porté le luxe des arts, je décrirai ici la célèbre galère construite aussi par Archimède et envoyée par Hiéron à Ptolémée-Philadelphe, roi d'Egypte, avec une flotte portant 60,000 muids de blé, 20,000 quintaux de chair salée, 10,000 grands vases de terre pleins de poisson salé, et une immense quantité d'autres provisions, noble présent à l'Egypte affligée d'une famine. Cette galère, dont la beauté ne fut surpassée ni par celle de Cléopâtre, que virent aussi, deux siècles plus tard, les eaux du Nil, ni par ces fastueux bucentaures qui

servaient d'autel aux épousailles des doges vénitiens avec la mer, était un palais flottant, à vingt rangs de rames et trois galeries. Celle du milieu était pavée d'une mosaïque représentant les épisodes de l'Iliade : les planchers, les fenêtres, les boiseries étaient couverts d'ornements et de sculptures. La galerie supérieure rappelait les fabuleux jardins de Sémiramis : des tuyaux de plomb, remplis d'eau douce, arrosaient des plantes de tous les climats. L'appartement de Vénus était pavé d'agathe et de toutes les précieuses pierres dont les entrailles de la Sicile ne sont pas encore épuisées aujourd'hui : ses murs étaient de cyprès, ses fenêtres incrustées d'ivoire, couvertes de dorures, portées par des cariatides. Une bibliothèque n'y pouvait manquer, dans un siècle où les voluptés de l'esprit complétaient toutes les autres. La salle de bain avait une baignoire d'une seule pierre de diverses couleurs, contenant 250 pintes : à la proue, un vaste réservoir de 100,000 pintes lui gardait le trésor de ses eaux. De précieuses peintures ornaient les flancs du navire; de puissantes tours le défendaient. Archimède avait placé sur le pont une machine qui lançait à 125 pas une pierre de 300 livres, et à fond de cale une autre machine avec laquelle un seul homme épuisait facilement toute l'eau de l'immense sentine.

L'an 215 avant Jésus-Christ, le jeune Hiéronyme succéda à son grand-père Hiéron. Égaré par l'influence des succès momentanés d'Annibal, il insulta les Romains, et mourut peu après, sous le poignard de quelques Syracusains révoltés contre sa tyrannie. La cité, ballotée depuis cette époque entre les tumultes de la place publique et les

tentatives usurpatrices des grands ou des chefs de soldats, attira bientôt sur elle, par son imprudence, toutes les forces romaines. Défendue par le génie contre la force, elle fut pendant trois années disputée par Archimède à Marcellus, qui la prit enfin, et pleura sur elle, mais la dépouilla de ses tableaux et de ses statues, pour en faire hommage au peuple-roi, dont il commença ainsi la corruption, qui fut achevée peu après, et de la même manière, par le vainqueur de Carthage. Les Carthaginois occupaient encore Agrigente; elle fut surprise par le consul Lévinus: la Sicile fut réduite en province romaine, et tout fut dit. Rome, dont les villas envahissaient chaque jour le territoire fertile, avait besoin d'un champ de blé : la Sicile le lui fournit, et reçut en échange plus souvent des Verrès que des Cicéron.

REPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Votre admission à l'Académie n'a pas été, comme vous l'avez dit, un présent gratuit; nous attendions de votre part des communications intéressantes, et déjà vous avez justifié aujourd'hui une partie de nos espérances : vous les réaliserez entièrement par la publication de l'ouvrage dont vous venez de nous présenter le discours préliminaire.

Avant d'appartenir à cette Compagnie, vous avez, jeune encore, signalé votre début dans la carrière littéraire par diverses productions que vos compatriotes surtout ont remarquées : ils y ont aperçu votre goût pour l'histoire de l'art unie à l'histoire générale; et ce sont eux, Monsieur, qui nous ont indiqué la place que vous deviez occuper dans cette république pacifique, où la diversité des talents et des professions sociales disparaît sous cette égalité littéraire qui fait le charme de nos réunions.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS POUR L'ÉLOGE DE L'ABBÉ D'OLIVET,

PAR M. BÉCHET.

MESSIEURS,

L'éloge de l'abbé d'Olivet, quoique choisi par vous comme appartenant à la province, ne lui est pas pourtant tellement propre, qu'il ne doive trouver au dehors intérêt et sympathie.

Si nous pouvons avec un juste orgueil revendiquer l'origine de l'illustre Académicien, il n'en est pas moins un des citoyens les plus distingués du monde savant.

Comme on vous le disait il y a un an, Messieurs, dans le rapport remarquable, encore présent à votre mémoire, « sans être au premier rang du génie, d'Olivet » s'est créé une situation littéraire solide et honorable, » dont se contenteraient sans doute les ambitions un » peu turbulentes de nos littérateurs du jour. »

L'ami des Despréaux, des Bouhier, des Jean-Baptiste Rousseau; celui que Voltaire se plaisait à appeler son maître; l'homme qui, selon d'Alembert, préféra toujours à la faveur et aux richesses, la liberté et l'étude, et à l'humble métier de courtisan, le noble état d'homme de lettres; cet écrivain si pur, qui servira toujours de guide aux jeunes littérateurs, pouvait-il ne pas trouver parmi eux un panégyriste?

Vous le savez, Messieurs, un premier appel fut sans résultat.

L'an dernier, un seul discours vous fut présenté, et, tout en reconnaissant que son auteur avait fait preuve d'un talent réel, vous ne jugeâtes pas à propos de lui décerner le prix.

Plus heureux cette année, vous avez pu juger par comparaison : deux concurrents viennent se disputer le laurier que vous avez promis au vainqueur.

Tous deux sont Francs-Comtois; ils ne le diraient pas, que l'amour du pays qui éclate dans leurs compositions le décélerait.

Tous deux, dans un genre différent, ont un mérite remarquable.

En effet, Messieurs, on pouvait répondre à votre appel de deux manières différentes : ou par un éloge académique proprement dit, ou par une de ces recherches biographiques très-détaillées qui épuisent toutes les sources de renseignements, et raniment en quelque sorte un homme et son époque.

Ce dernier genre était peut-être celui qu'il fallait préférer. Les œuvres de d'Olivet appartiennent à la république des lettres tout entière. Sa vie intéresse surtout ses compatriotes; c'est à ceux-ci qu'il convient d'en rechercher tous les détails avec une curiosité pieuse et un soin filial.

Et assurément, Messieurs, toute modeste qu'elle ait été, cette vie n'était pas indigne d'une telle recherche.

Quel charme, en effet, ne trouverait-on pas à suivre d'Olivet dans le cours de sa longue carrière ! A le voir

commencer avec des amis nés au milieu du XVIIe. siècle, et finir avec tout ce que le XVIIIe. a eu de plus grand ! En un mot, à parcourir avec lui la période immortelle qui s'est écoulée depuis Boileau jusqu'à Voltaire !

L'auteur du discours N°. 1 a senti sans doute la beauté de ce tableau, car, c'est surtout une biographie de d'Olivet qu'il a essayé de vous présenter, et vous auriez assurément couronné son œuvre, si elle eût été moins incomplète. Mais, malgré des recherches intéressantes et qui attestent un travail consciencieux et éclairé, il manque de cette richesse de détails qui est le mérite et doit rester le caractère du genre qu'il avait judicieusement adopté.

En effet, après deux premières parties où il apprécie avec goût les œuvres grammaticales et littéraires de d'Olivet, il arrive à une troisième, consacrée plus spécialement, comme il le dit lui-même, aux relations d'amitié, au caractère, et aux qualités personnelles du savant Académicien.

Ces subdivisions ne sont-elles pas une première faute ? L'auteur n'aurait-il pas dû fondre cette partie de son discours avec les deux autres et n'en former qu'un seul tout, en suivant l'ordre chronologique des faits ?

Mais en ne tenant point compte de ce vice de composition, il en reste un autre qui touche au fond même du sujet ; c'est l'insuffisance des détails biographiques.

Pourquoi ne pas rechercher dans les correspondances du temps, tout ce qui pouvait avoir rapport à d'Olivet, dont les relations étaient alors tout à la fois si illustres et si étendues! Pourquoi ne pas porter ses investigations

dans ces monuments précieux qui nous auraient montré d'Olivet tour à tour jésuite, académicien, grammairien, poète; qui nous auraient fait jouir encore de ces conversations si variées et si brillantes, et l'auraient fait revivre en quelque sorte au milieu de ses nombreux amis!

L'auteur l'a essayé dans des notes relativement à Boileau et à Voltaire, qui fut reçu, comme on sait, par d'Olivet à l'Académie française. Mais cet essai, Messieurs, est bien loin de suffire : il semble que l'auteur ne l'ait tenté que pour donner la mesure de ce qu'il pouvait, et faire regretter qu'il n'ait pas approfondi ses recherches.

N'avait-il pas des exemples dans plusieurs ouvrages de ce genre et, notamment dans la vie de Lafontaine, si pleine d'intéressants détails, publiés il y a peu d'années par un savant académicien (*M. Walkenaër*)?

Mais, Messieurs, nous le répétons, malgré ses imperfections, le discours dont nous vous entretenons n'en est pas moins un ouvrage très-estimable. Nous ne pouvons qu'engager, au nom de l'Académie, l'auteur de ce mémoire à le publier et à y joindre l'excellente traduction qu'il a donnée d'un des derniers ouvrages poétiques de d'Olivet, son *Églogue latine sur l'origine des salines de Bourgogne.* Cet ouvrage sera d'autant plus intéressant, qu'il est peu connu et qu'il prouve, comme le dit l'auteur, que l'amour des montagnes où d'Olivet avait reçu le jour, ne s'était point affaibli dans son cœur.

Si l'auteur du discours N°. 2 a été moins heureusement inspiré que son concurrent, en consacrant à

d'Olivet un simple éloge académique, il a sur lui un avantage qui vous a paru décisif, celui d'avoir plus complétement satisfait aux conditions du genre qu'il avait adopté, et d'avoir présenté à vos suffrages une œuvre plus parfaite, en aspirant à un but moins distingué. Il est facile de le reconnaître pour l'auteur du discours déjà remarquable qui vous fut soumis l'an dernier.

Il a su profiter de vos conseils, Messieurs; d'Olivet n'est plus simplement pour lui un traducteur et un grammairien. Comme vous le désiriez, il vous fait connaître avec ampleur et développement les travaux de l'homme qui honora notre pays, son caractère et la considération dont il a joui. — S'il n'entre pas dans cette foule de détails que vous auriez droit d'exiger d'un biographe, c'est que ces détails minutieux ne pouvaient s'accorder avec son plan, avec le genre adopté par lui.

Ce que vous avez remarqué, Messieurs, la pensée qui domine tout ce discours, c'est le soin qu'a l'auteur de trouver partout dans d'Olivet le type du Franc-Comtois.

« D'Olivet fut de sa province (dit-il en commençant), » par les sentiments et par l'esprit. Il a montré, ainsi » que Cuvier, mais dans une autre matière, que c'est le » jugement, la méthode et le goût des études solides » qui caractérisent les Francs-Comtois.

» Pour moi, je l'avoue, ajoute-t-il, en voyant cette » intelligence si claire et si calme, ce cœur si ferme dans » ses affections, je l'ai admiré et aimé. J'ai vénéré l'hom- » me de bien, et je viens remplir une sorte de devoir en » le remerciant devant des juges qui savent l'estimer,

un sujet déjà bien ancien, combat, avec une invincible rigueur de déduction, pour la double nature de l'homme, contre ceux qui prétendent que cette dualité n'est qu'une apparence, et qui ne voient dans les phénomènes moraux et intellectuels, comme dans les actes purement physiques, que des fonctions de la vie. Le savant professeur, par un admirable enchaînement de faits, d'observations et de raisonnements, nous conduit pas à pas dans la question dont il laisse entrevoir parfois les effrayantes profondeurs. Il arrive à établir victorieusement la distinction contestée, et à poser sur des bases inébranlables la borne qui doit séparer les domaines de deux sciences qui se touchent et adhèrent comme les deux natures, physique et morale, dont l'homme se compose, mais qui n'en sont pas moins essentiellement séparées par leur objet, leur fin et les moyens qu'elles emploient. Une chose qui peut-être n'a pas été jusqu'ici assez remarquée et que l'auteur fait ressortir à merveille, c'est que la matière organisée présente des mystères plus impénétrables que la vie morale. Tout, en effet, semble prouver que la vie animale, loin d'être le résultat de l'organisme, est l'effet d'un principe simple, caché dans les profondeurs de notre nature, qui produit les organes eux-mêmes, et donne à l'agrégation matérielle qui constitue le corps, la forme, le mouvement et l'harmonie. La vie intellectuelle et morale est connue de quiconque s'étudie; nous la connaissons non-seulement dans ses effets, mais dans son principe. Nous pouvons l'observer perpétuellement à chaque heure, à chaque minute de notre vie, non-seulement dans les moindres

détails de ses opérations, mais encore dans sa cause; puisque cette cause est en nous, et n'est autre chose que nous-mêmes. Ce qui est vraiment et profondément obscur, c'est la vie physiologique, puisque ici les causes nous échappent et que nous n'atteignons pas même les actes de ces causes. Tout ce que nous pouvons saisir, ce sont des effets matériels produits par les actes inconnus des causes inconnues de la vie; encore ne saisissons-nous qu'une partie de ces effets, et ne les saisissons-nous que par surprise, avec mille peines et d'une manière souvent incomplète. Et cependant il est des hommes qui prétendent connaître à fond la matière vivante et ignorer ce que c'est que l'âme. Étrange illusion, dit M. Jouffroy, qui prouve combien nous remarquons peu ce que nous apprenons sans effort, ce que nous savons par cela seul que nous vivons, et combien au contraire l'attention continuelle que le monde physique force notre esprit à lui accorder, nous exagère la connaissance que nous en avons!

M. le comte de Sellon, de Genève, vous a adressé les nouveaux mélanges politiques, moraux et littéraires, qu'il vient de publier. Ce livre, comme tous les ouvrages du même auteur, a été écrit sous l'inspiration de deux sentiments également honorables, également émanés du christianisme : l'horreur du sang et l'amour de la paix. L'abolition de la guerre et de la peine de mort, tel est le double but que l'auteur poursuit avec un infatigable zèle, et auquel il s'applaudit de voir concourir avec lui des hommes distingués, parmi lesquels il faut citer M. de Lamartine. M. de Sellon a consigné, dans

Ainsi Delisle, abondant et brillanté comme l'était Ovide, ne fut pas son traducteur, mais celui du sévère et judicieux Virgile. Homère fut traduit par Lamothe. Cicéron lui-même, si fertile en beaux développements, si poli, si plein de précautions oratoires, avait traduit l'acerbe et fougueux Démosthènes.

Après avoir passé en revue les traductions de d'Olivet, l'auteur aborde ses œuvres grammaticales : *ses Essais de grammaire, ses Observations sur Racine, et sa Prosodie française.*

Ce morceau remarquable vous ayant été cité textuellement l'année dernière, nous n'en parlerons que pour dire qu'il a été retouché par l'auteur, et que la trop grande concision qui lui a été reprochée, a disparu sous une diction mieux ordonnée et plus abondante.

L'auteur revient, comme il l'avait déjà fait dans son premier discours, sur les dispositions innées qu'il suppose aux Francs-Comtois pour devenir grammairiens. Il cite encore Lémare, et ce jeune et intéressant Fallot, qui a, dit-il, donné un fil et un flambeau pour parcourir le labyrinthe obscur de notre vieux langage.

Ici, nous avons encore un reproche à adresser au concurrent, relativement aux faits. Il a omis de parler de la réception de Voltaire par d'Olivet à l'Académie française, en remplacement du président Bouhier. Comme nous l'avons dit en commençant, tous deux avaient accordé à notre abbé une amitié sincère et constante. C'est cette coïncidence remarquable qui inspira à Voltaire, dans son discours de réception, ce morceau plein de sentiment : « L'abbé d'Olivet a aujourd'hui un ami à

» regretter et à célébrer, un ami à recevoir et encourager.
» Il peut vous dire, Messieurs, avec plus d'éloquence,
» mais non avec plus de sensibilité que moi, quels
» charmes l'amitié répand sur les travaux des hommes
» consacrés aux lettres ; combien elle sert à les con-
» duire, à les corriger, à les exciter, à les consoler ;
» combien elle inspire à l'âme cette joie douce et re-
» cueillie sans laquelle on n'est jamais le maître de ses
» idées. »

C'était là une circonstance remarquable de la vie de d'Olivet, et qu'il nous semblait important de ne pas négliger.

Mais, Messieurs, ces fautes sont légères et nous ne pouvons en être offensés, à côté des beautés réelles dont nous avons signalé quelques-unes.

L'auteur termine en entrant, comme il le dit, dans l'intérieur de l'âme pure de d'Olivet, et c'est encore pour lui une occasion de rendre hommage à son pays.

« D'Olivet était né pour l'amitié, et c'est la plus
» aimable comme la plus noble qualité des hommes de
» notre province. » Puis, s'adressant aux jeunes littérateurs ses compatriotes, et leur recommandant l'exemple de d'Olivet : « tout en restant, dit-il, modeste et franc,
» il se créa une position honorable. Il perfectionna sa
» raison par des voyages et conserva toute sa vie ce qui,
» de l'individualité franc-comtoise, ne doit jamais suc-
» comber et s'anéantir à Paris : un cœur affectueux et
» ferme, et des lèvres sincères. »

Nous l'avons déjà dit, Messieurs, cet ouvrage, sans avoir atteint la perfection, est à peu près complet dans

son genre. C'est bien là l'éloge académique. L'auteur, sans s'astreindre à des divisions marquées, a su présenter dans leur ordre successif les faits qui composent la vie de d'Olivet et les ouvrages publiés par cet illustre savant. Son récit est intéressant, ses observations judicieuses; son style, quelquefois élégant et élevé, est toujours convenable. En un mot, il a compris votre pensée et réalisé vos espérances.

A la suite de ce rapport, M. le Secrétaire-Perpétuel ayant ouvert les billets cachetés, joints aux deux mémoires, a proclamé M. Paul Ackermann comme auteur du Mémoire N°. 2, qui a remporté le prix, et M. Bousson de Mairet, ancien professeur de rhétorique, comme auteur du Mémoire N°. 1, qui a mérité une médaille d'encouragement.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DONT LE SUJET ÉTAIT :

L'UTILITÉ DE L'OBSERVATION DU DIMANCHE;

PAR M. L'ABBÉ DONEY.

MESSIEURS,

Vous aviez mis au concours pour l'année 1839 la question de « l'utilité du dimanche considérée sous les » rapports de l'hygiène, de la morale, des relations de » famille et de cité. » Le nombre des concurrents qui ont répondu à votre appel a prouvé de nouveau un fait consolant; c'est que les grandes questions de philosophie, de morale, de religion, d'intérêt général, sont comprises par tout ce qui unit à un esprit élevé des connaissances solides. Neuf mémoires vous ont été adressés, tous conçus d'après les principes les plus purs et en pleine harmonie avec la pensée qui avait proposé l'objet du concours. La commission spéciale que vous aviez chargée d'en faire l'examen et la critique, m'a chargé à son tour de vous rendre compte du résultat de son travail. Tel est l'objet du rapport que vous allez entendre.

« Il n'y a pas de dogme dans l'église catholique », a dit un des philosophes les plus profonds de notre

époque (1), « il n'y a pas même d'usage général appar-
» tenant à la haute discipline, qui n'ait ses racines dans
» les plus hautes profondeurs de la nature humaine, et
» par conséquent dans quelque opinion universelle, plus
» ou moins altérée çà et là, mais commune cependant
» dans son principe à tous les peuples de tous les temps....
» Le christianisme », ajoute-t-il, quelques pages plus loin, toujours en suivant et en développant la même pensée, « le christianisme a révélé l'homme à l'homme;
» il s'est emparé de ses inclinations, de ses croyances
» universelles et éternelles;.... il a mis à découvert ces
» fondements antiques; il les a débarrassés de toute
» souillure, de tout mélange étranger;.... il les a ho-
» norés de l'empreinte divine; et sur ces bases *natu-*
» *relles* il a établi sa théorie *surnaturelle*..... »

Si cette pensée est vraie, Messieurs, le dimanche, c'est-à-dire un jour sur sept consacré tout à la fois au culte de la divinité, au repos et à la réjouissance de l'homme, qu'on retrouve partout avec plus ou moins d'altération et sous des formes aussi diverses que celles de la religion elle-même, le dimanche doit donc avoir ses racines dans les plus hautes profondeurs de la nature humaine. En prescrivant la fériation et la sanctification du septième jour, la loi mosaïque et la loi chrétienne, qui ne sont qu'une seule et même loi, parce que l'une n'est que le complément et la perfection de l'autre, n'ont fait que manifester, que mettre à découvert les plus impérieux besoins de l'homme; elles les lui ont révélés

(1) M. de Maistre, *du Pape*, p. 459.

d'une manière infiniment plus parfaite et plus sûre que sa raison n'eût été capable de les découvrir elle-même, et elles ont créé, pour satisfaire à ces besoins, des moyens que pouvait seul indiquer celui qui connaît seul la nature intime de toutes choses parce qu'il en est l'auteur.

Or, Messieurs, ce sont ces rapports essentiels, étroits, de l'observation du dimanche avec la nature physique et morale de l'homme, qui ont dû être recherchés, étudiés et exposés par les concurrents. Ils n'ont point eu à examiner quelle est l'influence, quels sont les effets de l'observation du dimanche sous le point de vue religieux. Ce n'eût été là qu'une question de catéchisme, ou tout au plus d'une théologie commune et vulgaire. Dans tous les cas, elle n'était point de votre ressort. Mais en supposant et en admettant, comme vous le faites, Messieurs, toute l'importance que la religion attache à la loi du dimanche, vous avez voulu savoir si cette loi n'était pas encore d'une sagesse, d'une vérité, d'une convenance admirables, à ne la considérer que sous le point de vue purement naturel et humain; et pour répondre à votre pensée, les concurrents ont dû, en laissant de côté ce que vous ne mettez pas en question, les avantages religieux attachés à l'observation du dimanche, rechercher et démontrer les avantages qui peuvent en résulter encore dans un autre ordre, dans une autre sphère. En un mot, Messieurs, c'est la philosophie de l'institution du dimanche que vous avez voulu qu'on vous développât et qu'on vous fît connaître. Si donc les concurrents se sont élevés à la hauteur de la question telle que vous

l'avez conçue, ils ont dû comprendre qu'il s'agissait pour eux de justifier cette institution divine par les données réunies de la raison humaine, de l'expérience et de l'observation, en montrant, d'après ces données, combien étroits, combien intimes sont ses rapports avec l'hygiène, la morale, les relations de cité et de famille, c'est-à-dire avec tout ce qui fait le bien-être réel de l'homme et son bonheur dans l'ordre purement naturel. Que manque-t-il, en effet, au bonheur de l'homme ici-bas, lorsqu'il jouit de la santé du corps, du témoignage d'une bonne conscience qui n'est que la santé de l'âme, des douceurs du foyer domestique, et de l'agrément des relations sociales entretenues par une estime et une bienveillance mutuelles ?

Remarquons en passant qu'ici, comme dans toutes les grandes institutions de la religion, se retrouve, se révèle un de ses caractères les plus frappants, celui qu'a si bien exprimé Montesquieu, quand il s'est écrié : « Chose » admirable! la religion, qui semble n'avoir d'objet en » vue que la félicité de l'homme dans l'autre vie, fait » encore son bonheur dans celle-ci; » et disons avec le plus célèbre des écrivains du siècle dernier, en appliquant toutefois ses paroles à la question spéciale qui nous occupe, que si le dimanche n'existait pas, il faudrait l'inventer, dans l'intérêt bien compris de l'individu, de la famille, de la société tout entière. Ajoutons enfin, avec l'illustre chancelier Bacon, que si une teinture de philosophie, une science médiocre et superficielle éloigne de la religion, beaucoup de philosophie, une science étendue et profonde, ne manque jamais d'y ramener;

et déplorons la témérité de ces hommes qui attaquent avec une hardiesse si peu justifiée par la vraie philosophie, ce qu'ils appellent superstition, fanatisme, sans être retenus par cette pensée, qu'outre l'injure qu'ils font à la vérité, à la raison, ils font encore un acte de mauvais citoyens.

Je reviens à la question, et je termine ces réflexions générales en faisant observer que si l'observation du dimanche a en effet les rapports les plus étroits avec l'hygiène, la morale et la douceur, comme la sûreté des relations domestiques et civiles, il ne reste plus aucun prétexte pour porter atteinte à une loi si importante. Dès lors il devient un devoir pour tous, pour le gouvernement comme pour les individus, d'en favoriser et d'en procurer l'observation fidèle, en se renfermant toutefois dans les limites qui sont tracées par les mœurs et les institutions publiques, la liberté de conscience et l'intérêt général. Ceci, il est vrai, ne fait point directement partie de l'objet du concours; mais c'en est une conséquence naturelle, presque immédiate, et les concurrents ont pu la traiter, sans trop s'écarter du sujet principal. Nous aurons à apprécier plus tard les vues qu'ils ont proposées et les raisons qui ont déterminé leurs opinions sur cet article.

Nous avons dit et il est entendu que les concurrents ont dû rechercher ce que la raison, l'expérience et l'observation apprennent des résultats avantageux attachés à l'observation du dimanche, sous les trois points de vue indiqués par l'Académie. Voyons maintenant comment ils ont rempli la tâche qui leur était imposée.

Des neuf mémoires qui vous ont été adressés, il en est cinq qui ne vous ont point paru réunir les conditions qui leur auraient mérité vos suffrages, malgré les parties excellentes qui s'y trouvent. Leurs auteurs ont montré sans doute des vues sages, des principes louables, du talent même; mais ils n'ont pas pénétré assez avant dans le fond du sujet. Pour saisir les rapports nombreux et délicats qui existent entre le repos périodique du septième jour et la santé de l'homme, entre les exercices religieux du dimanche et l'affermissement des sentiments moraux dans la conscience humaine, il fallait une analyse savante des forces physiques qui constituent la vie, des ressorts qui font mouvoir le cœur, des effets mystérieux que produisent dans la partie la plus intime de l'âme les grandes assemblées d'hommes réunis par un motif religieux, ou même par un simple motif d'amitié, de parenté, de réjouissance commune, comme elles ont lieu le dimanche. Cette analyse demandait des connaissances physiologiques étendues, une étude profonde de la vie morale et des forces qui la produisent, qui la fécondent et qui la conservent, des éléments intérieurs ou extérieurs qui l'altèrent et la détruisent. Or tout cela manque, ou à peu près, aux cinq mémoires dont il s'agit. Aussi est-il arrivé à leurs auteurs le contraire de ce que promet Horace à celui qui a su dominer son sujet et s'en rendre maître par une conception vive et forte : ils pèchent également et par une élocution commune, par un style froid, sans couleur, souvent même rempli d'incorrections et de négligences, et par un défaut de

clarté, d'ordre et de suite, qui dépare même ce qu'ils ont d'ailleurs de bon (1).

Il n'en est pas de même des mémoires portant les Nos. 5, 6, 7 et 2. Les deux premiers surtout ont embrassé dans une analyse complète tout ce que l'observation et la science physiologique peuvent apprendre spécialement sur la première partie de la question, la partie hygiénique. Ils passent successivement en revue les faits et les circonstances qui accompagnent partout l'observation du dimanche, la cessation des travaux du corps et de l'esprit, le repos qui en est la suite pour l'un et pour l'autre, le sentiment de joie qui est inséparable d'un repos goûté et senti après six jours de peine et de fatigue, une nourriture meilleure et plus abondante que le laboureur et l'ouvrier manquent rarement de s'accorder le dimanche, les réjouissances communes auxquelles ils se livrent ordinairement les jours de fêtes, et enfin les soins qui sont donnés à la propreté, soit pour les personnes, soit pour les habitations; car, dit très-bien le No. 7, c'est au dimanche que nous sommes redevables des seules habitudes hygiéniques qui triomphent de l'apathie populaire. De tout cela ils concluent que l'observation du dimanche exerce sur l'hygiène publique, sur la santé de l'homme, une influence immense qui ne peut être révoquée en doute que par celui qui ignorerait complétement combien lui sont funestes l'excès du tra-

(1) *....Cui lecta potenter erit res,*
Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo.
HOR., *De arte poet.*

vail, le défaut de propreté, une nourriture mauvaise et insuffisante, une privation continuelle de tout sentiment de joie, de toute espèce de repos autre que celui de quelques heures de sommeil pendant la nuit. Et comme les travaux de l'esprit fatiguent également le corps et l'âme, le relâche qu'on leur donne le dimanche n'est pas moins utile, pas moins nécessaire à l'un qu'à l'autre.

Ici se présentait une question d'un haut intérêt pour le philosophe et le physiologiste, mais dont la solution surpasse évidemment de beaucoup les données que peut fournir l'observation. Il s'agit de savoir si le repos est placé plus convenablement au septième jour, après six jours de travail, qu'à tout autre plus rapproché ou plus reculé. Les quatre concurrents dont nous analysons les mémoires se sont tous prononcés pour l'affirmative, quoique avec plus ou moins d'assurance. Le N°. 6 a cité à cette occasion un passage fort remarquable d'un médecin anglais, le docteur Farre, qui, dans un rapport adressé au parlement, déclare sans hésiter que le repos du septième jour est nécessaire à l'homme, quelles que soient ses occupations, sous peine des plus graves dangers pour sa santé et même pour sa vie (1). Mais c'est

(1) Nous croyons devoir citer ici en note le rapport du docteur Farre, extrait des *Archives du Christianisme*, 1833, p. 108.

Après avoir exposé d'une manière générale les raisons physiologiques qui lui semblent les plus propres à justifier le choix du septième jour pour le repos commun, le docteur continue ainsi : « Faites travailler un cheval tous les jours de la semaine autant que le permettent ses forces, ou accordez-lui un jour de repos

l'auteur du N°. 7 qui s'est exprimé là-dessus avec plus de précision et de justesse. C'est lui qui a le mieux senti tout ce qui manque à la science humaine pour résoudre ce problème dont Dieu seul, selon lui (et nous partageons son opinion), a pu donner la solution en pleine connaissance de cause. Voici ses paroles : « Ce qui fait que le dimanche exerce une haute influence sur la santé, ce n'est point précisément la cessation du travail considérée en elle-même, puisqu'on ne travaille pas plus là où le dimanche n'est pas observé ; mais c'est cette

sur sept, vous verrez bientôt, par la vigueur plus grande avec laquelle il accomplira son travail pendant les six autres jours, que le repos du septième lui est absolument nécessaire. L'homme étant doué d'une nature supérieure, il oppose à l'excès de la fatigue la vigueur de son âme, et le dommage que produit une surexcitation continue sur son système animal, ne se manifeste pas aussi vite que chez la brute ; mais il succombe enfin d'une manière plus soudaine ; il diminue la longueur de sa vie, et prive sa vieillesse de cette vigueur qu'il devait conserver avec le plus grand soin. L'observation du dimanche doit donc être acceptée, non-seulement parmi les devoirs religieux, mais parmi les devoirs naturels, si la conservation de la vie est un devoir, et si l'on est coupable de suicide en la détruisant prématurément. Je ne parle ici que comme médecin, et sans m'occuper d'aucune manière de la question théologique. Mais si l'on envisage de plus l'effet du véritable christianisme, c'est-à-dire la paix de l'âme, la confiance en Dieu, les sentiments intérieurs de bienveillance, on ne tardera pas à se convaincre que c'est là une source nouvelle de vigueur pour l'esprit, et par l'intermédiaire de l'esprit un moyen d'augmentation de forces pour le corps. Le saint repos du dimanche met dans l'homme un nouveau prin-

périodicité régulière et fixe qui coupe à intervalles égaux la succession des œuvres et des jours. Pourquoi cette constante symétrie ? Pourquoi six jours de travail plutôt que cinq ou sept? Pourquoi la semaine plutôt que la décade? Quel statisticien a observé le premier qu'en temps ordinaire la période du travail doit être à celle du repos comme six est à un, et d'après quelles lois? Que ces deux périodes doivent s'alterner, et pourquoi? On n'attend pas que je réponde à cette question, qui a de quoi désespérer toute la science et l'érudition mo-

cipe de vie. L'exercice laborieux du corps et de l'esprit, de même que la dissipation des plaisirs sensuels, sont les ennemis de l'homme aussi bien qu'une profanation du sabbat, tandis que la jouissance du repos dans le sein de sa famille, jouissance unie aux études et aux devoirs qu'impose le jour du Seigneur, tend à prolonger la vie humaine. C'est la seule et parfaite science qui rend le présent plus certain et assure le bonheur de l'avenir.

..... Il est vrai que l'ecclésiastique et le médecin doivent travailler le dimanche pour le bien de la communauté; mais j'ai regardé comme essentiel à mon bien-être de restreindre mon travail du dimanche au plus strict nécessaire. J'ai souvent observé la mort précoce des médecins qui travaillent continuellement; cela est surtout visible dans les pays chauds. Quant aux ecclésiastiques, je leur ai conseillé de se reposer un autre jour de la semaine. J'en ai connu plusieurs qui sont morts à cause de leurs travaux pendant ce jour, parce qu'ils n'avaient pas pris ensuite un repos équivalent.... J'ai connu des hommes parlementaires qui se sont détruits pour avoir négligé cette économie de la vie. En résumé, l'homme a besoin que son corps ait du repos un jour sur sept, et que son esprit se livre au changement d'idées qu'amène le jour institué par une ineffable sagesse. »

derne. Moïse ayant donc à régler les œuvres et les jours, les repos et les fêtes, les travaux du corps et les exercices de l'âme, les intérêts de l'hygiène et ceux de la morale, l'économie politique et la subsistance des personnes, eut recours à une science des sciences, à une *harmonique transcendante*, s'il m'est permis de lui donner un nom, qui embrassait tout, la durée, l'espace, le mouvement, les esprits, les corps, le sacré et le profane. La certitude de cette science est démontrée par le fait même dont nous nous occupons. Diminuez la semaine d'un seul jour, le travail est insuffisant comparativement au repos : augmentez-la de la même quantité, il devient excessif. Établissez pour chaque *triduum* une demi-journée de relâche, vous multipliez par le fractionnement la perte du temps, et en scindant l'unité naturelle du jour, vous manquez le résultat demandé. Accordez, au contraire, quarante-huit heures de repos après douze jours consécutifs de peine, vous tuez l'homme par l'inertie après l'avoir épuisé par la fatigue. Comment donc Moïse rencontra-t-il si juste? Il n'inventa pas la semaine; mais il fut, je crois, le premier et le seul qui s'en servit pour un si grand usage. Aurait-il adopté cette mesure, s'il n'en eût connu d'avance tout l'effet? Car, quant à admettre que le hasard tout seul l'aurait si heureusement secondé, je croirais plutôt à une révélation spéciale qui lui en aurait été faite, ou à la fable d'une truie écrivant l'Iliade avec son groin. »

Les auteurs des trois N°s 5, 6 et 7 ne se sont pas contentés d'établir leur opinion par le raisonnement. Ils ont eu recours aux autorités les plus respectables, et

par là ils ont donné une preuve de plus qu'ils avaient étudié sérieusement et avec conscience tout ce qui pouvait contribuer à éclaircir la question, à rendre leur travail solide et vrai. Cependant le N°. 7 est moins riche sur cet article que les N°s. 5 et 6, et même que le N°. 2. Mais en revanche, élargissant la question posée par l'Académie, et s'étendant bien au-delà du cercle qu'elle avait tracé, il s'efforce de prouver que toute la législation mosaïque, y compris l'institution du sabbat, est constamment appuyée et justifiée par la plus haute philosophie. Il affirme et soutient que cette législation est un système complet, *une synthèse magnifique* dont Moïse avait sans cesse présente à l'esprit l'*idée archétype ;* que le décalogue, dont il réduit les préceptes à sept, est une *gamme sublime,* un ensemble de *catégories* bien supérieures aux *universaux* d'Aristote ; que chacune des lois portées par ce législateur tient par des liens intimes à toutes les autres et suppose en lui la philosophie la plus profonde ; que la religion et la politique n'étaient à ses yeux qu'une seule chose comme plus tard aux yeux du divin législateur des chrétiens, et qu'enfin le sabbat en particulier fut précisément institué et dut l'être dans l'intérêt de la santé, de la morale, du bonheur domestique et public de l'homme.

Nous devons dire ici que nous nous rangeons volontiers à l'opinion de l'auteur. Comme lui, nous sommes convaincus que les institutions religieuses des juifs et des chrétiens renferment une philosophie sublime, et que la raison humaine les trouvera toujours d'autant plus vraies, d'autant plus admirables, qu'elle sera plus éclairée,

Mais nous ne sommes pas également persuadés que Moïse eût la conscience de cette philosophie, quand il organisait les institutions de sa nation. Quoi qu'il en soit, au surplus, il ne s'agissait point de cela, et tout en rendant justice au talent de cet auteur, à l'élévation de ses idées, votre commission a dû le blâmer de s'être livré à des écarts qui occupent la plus grande partie de son mémoire, écarts d'autant moins pardonnables que souvent ils touchent à des matières fort délicates, à ces questions de propriété, d'égalité, d'organisation sociale qui ne doivent être abordées qu'avec précaution et traitées avec sagesse, avec maturité, si l'on veut savoir ce que l'on dit, et surtout ne rien dire de téméraire et de pernicieux.

L'utilité de l'observation du dimanche sous le rapport de la morale n'a été bien appréciée et bien exposée que dans les deux mémoires N°s. 5 et 6. Les deux autres n'ont pas saisi le vrai sens de la question, et se sont attachés, l'un, le N°. 7, à prouver que les cérémonies, les spectacles religieux du dimanche, exercent naturellement et nécessairement une grande influence sur ce qu'il appelle le moral de l'homme, ses affections, ses instincts, tout ce qui tient, en un mot, à la vie de l'âme; et l'autre, le N°. 2, que l'observation du dimanche, si elle n'est tout à fait religieuse, n'influe sur la morale que d'une manière fort bornée. Pour les deux autres, ils ont parfaitement fait ressortir tout ce qu'ont d'avantageux pour faire revivre les sentiments moraux, l'honnêteté, la probité dans le cœur de l'homme, de l'homme de peine surtout et de l'ouvrier, soit le repos du di-

manche, soit les rapports qui existent en ce jour entre les hommes d'une même localité, soit encore l'instruction religieuse qui se donne à l'église le dimanche. Tous les deux font remarquer combien s'affaiblissent facilement les sentiments les plus purs comme les plus nécessaires, au milieu des distractions et des occupations terrestres, et ils ne trouvent de remède à cet affaiblissement, qui deviendrait bientôt funeste s'il parvenait à un certain degré, que dans le repos, les exercices et la vie du dimanche, tels qu'ils ont lieu surtout à la campagne.

Cette seconde partie de la question offrait un point de vue particulier qui n'a été aperçu et remarqué que par l'auteur du mémoire N°. 5. Comme il est impossible que l'homme travaille toujours, les ouvriers qui ne chôment pas le dimanche, se reposent alors le lundi, et se livrent la plupart en ce jour à de graves désordres, aussi funestes à leurs familles que scandaleux dans un pays chrétien. Or, ces désordres existeraient-ils, si ceux qui s'y abandonnent, au lieu de s'isoler du reste de la société pour prendre un repos nécessaire, le prenaient avec tout le monde dans le jour qui lui est consacré et par la loi religieuse et par les coutumes immémoriales de presque tous les peuples? Nous laissons répondre l'auteur : « Beaucoup d'ouvriers auront fait du dimanche un jour ouvrable, en tout ou en partie; mais le lundi deviendra pour eux un jour de désœuvrement. Que feront-ils alors? Passeront-ils les heures de cette longue journée au sein de leur famille? Mais celle-ci nécessairement a pris son repos en même temps que les

autres familles avec lesquelles elle a dû se mêler la veille au pied des autels. L'épouse a les soins du ménage; les enfants prendront part aux occupations de la mère ou se rendront aux écoles.... Ainsi donc, seuls avec eux-mêmes, chargés d'un insupportable ennui, ils iront chercher de tristes joies dans les cabarets et les lieux de prostitution, avec des compagnons de leur libertinage; puis abrutis par l'excès des liqueurs fortes, épuisés par la débauche, ils reviendront dans leurs foyers avec des dispositions d'irritation et d'emportement.... Il aura peut-être encore à gémir sur la perte du plus précieux des biens après la vertu, de la santé (1), et toutes les misères à la fois fondront sur sa demeure.... tandis qu'un délassement chaste et doux, pris la veille avec sa femme, entouré du cercle joyeux de ses enfants, aurait présenté à l'œil charmé l'image de la félicité domestique. »

Il est donc de la plus haute importance pour la morale publique, pour la paix et le bonheur des familles, que le dimanche soit fidèlement observé par tous.

Quant à ce qui concerne les relations de cité et de famille, ce sont également ces deux mémoires qui satisfont le mieux à la question. Ils montrent qu'à la campagne surtout les hommes ne se voient véritablement et ne jouissent de la société de leurs semblables que le dimanche. Le N°. 6 peint d'une manière touchante les joies du dimanche dans le village, et nous avouons,

(1) L'homme qui pèche, dit l'Ecclésiaste, tombera entre les mains du médecin.

Messieurs, qu'en le lisant en cet endroit, nous nous sommes rappelés avec bonheur ce que nous avons maintes fois éprouvé dans les premières années de notre enfance.

Les deux mémoires N°s. 2 et 7 n'ont point répondu, pour cette troisième partie, à ce que l'on avait droit d'attendre de leurs auteurs, soit qu'ils n'aient pas compris la question comme il faut, soit qu'ils aient cédé à une certaine lassitude à la fin de leur travail. Nous nous abstiendrons, en conséquence, de vous donner plus de détails sur ce qui les concerne.

Certains économistes, guidés par les principes d'une philanthropie mal entendue et, j'ose le dire, peu éclairée, ont prétendu que le repos du dimanche tournait au détriment du peuple, qui ne vit que de son travail, et ils sont allés jusqu'à calculer la perte qu'il occasionne à chaque famille d'ouvriers dans le cours d'une année (1). L'objection était facile à résoudre, et nos concurrents n'ont pas manqué de montrer, chacun à sa manière, la contradiction qu'elle renferme nécessairement, puisqu'il est impossible que ceux qui la font ne reconnaissent pas d'ailleurs la nécessité du repos, et du repos renouvelé à des intervalles assez rapprochés. L'un d'eux, le N°. 5, cite à l'appui de sa réponse l'autorité de J.-J. Rousseau,

(1) Bernardin de St.-Pierre dit que cette perte peut aller pour chaque famille à 20 fr. par an, et il ajoute, qu'en supposant un million de familles d'ouvriers, cela ferait vingt millions à la fin d'une année : somme énorme assurément. Donc on devrait laisser travailler le dimanche !

qui s'indignait avec tant de raison contre ces gens auxquels ne manque aucun plaisir, aucune jouissance, et qui voudraient que le peuple seul en fût privé. Nous croyons, en effet, Messieurs, que pour le pauvre mieux vaut un morceau de pain de moins et quelques heures de plus de repos chaque semaine. Nous croyons que les peuples sont plus pauvres de morale que de richesses matérielles, et qu'ils ne périssent ni par la famine, ni par la guerre, mais par l'amour effréné de l'argent, par le luxe et par la corruption que le luxe et l'argent ne manquent jamais d'entraîner à leur suite.

L'auteur du N°. 6 s'est attaché plus particulièrement que les autres à faire ressortir cette vérité, qu'il s'agit beaucoup moins d'augmenter indéfiniment les productions de l'industrie, que de les proportionner aux besoins de la société, et il a considéré ce qui existe aujourd'hui parmi nous comme une des plus grandes causes de ruine qui puissent nous menacer. Malheureusement il n'est aucun observateur attentif qui ne partage son opinion.

Enfin, qu'y aurait-il à faire pour ramener l'observation du dimanche au point où elle en était dans nos habitudes anciennes, et lui rendre par là toute son utilité? L'intervention du gouvernement, de l'administration, est-elle désirable? est-elle possible? est-elle obligée? et dans quelles limites s'exercerait-elle?

Sur ces diverses questions fort délicates et dont la solution demanderait une connaissance approfondie de notre état social, de nos mœurs, des droits et des devoirs du gouvernement, nos concurrents sont loin d'être d'accord. Ainsi le concurrent N°. 2 prétend que l'admi-

nistration est obligée de veiller à l'observation du repos dominical, en faisant observer au moins les ordonnances qui ont été rendues sur cette matière. Bossuet dit que le culte de Dieu dépend principalement de la sanctification du dimanche ; et comme les vrais intérêts de l'homme, même dans l'ordre purement naturel, dépendent de la religion, comme nous l'avons vu, il s'ensuit non-seulement que le gouvernement ne saurait rien faire de plus utile aux peuples que d'intervenir de tout son pouvoir pour procurer l'accomplissement d'une loi si importante, mais encore qu'il y est obligé ; car, dit saint Paul, le roi, c'est-à-dire le pouvoir, n'est que le ministre de Dieu pour le bien des sujets (1).

Le N°. 6, au contraire, ne croit pas même que l'intervention de l'administration soit possible. Elle est repoussée, selon lui, par nos mœurs, par nos institutions : il aurait pu dire encore, ce semble, par le déplorable affaiblissement qu'ont subi graduellement dans les esprits depuis un siècle le respect et la confiance qui sont dus à l'autorité. Il voudrait donc que ce fussent les fabricants, les maîtres et les entrepreneurs, les commerçants et les chefs de famille qui s'entendissent entre eux, chacun en ce qui le concerne, pour amener un résultat si désirable, qui ne se ferait pas longtemps attendre.

Le N°. 5 n'admet non plus ni l'utilité ni l'opportunité de cette intervention ; mais il voudrait que les administrations civiles, les magistrats, les hommes qui jouissent d'une grande fortune et qui ont dans les campagnes

(1) *Dei minister est in bonum.* Rom. 13. 4.

une existence importante, fissent réunir le peuple les jours de dimanche, afin de lui procurer un amusement nécessaire et honnête, et de soustraire les jeunes gens aux funestes effets de l'oisiveté, qui s'empare d'eux dès qu'ils ont satisfait, si même ils le font, aux devoirs religieux du dimanche. Il entre là-dessus dans des détails très-étendus et qui sont plus ou moins applicables, mais que les limites de ce rapport ne me permettent pas de vous exposer.

Quant au N°. 7, il ne fait aucune mention de l'influence que pourrait exercer l'administration dans cette matière, ou plutôt il la repousse de toutes ses forces. Il désire ardemment la restauration religieuse du dimanche, dans laquelle il aperçoit le principe le plus fécond de ce progrès social que tant de bouches préconisent aujourd'hui; mais il ne l'attend, lui, que d'un réformateur puissant en œuvres et en paroles, qui, sans doute, n'a pas encore surgi au milieu de ses frères.

Nous voilà parvenu, Messieurs, au bout de la tâche laborieuse que votre commission nous avait imposée. Nous regrettons que le temps beaucoup trop restreint qui nous a été laissé pour la remplir, ne nous ait pas permis de donner à notre critique plus de développement et de faire ressortir avec plus de détails le mérite respectif des concurrents. Il nous reste à présenter en peu de mots le jugement particulier que vous avez porté sur chacun de ces quatre mémoires, et les motifs qui ont déterminé vos suffrages.

Les deux mémoires portant les N°s. 5 et 6 ont été

préférés aux autres, pour le fond d'abord, pour la méthode, pour la pureté des principes, pour la solidité des raisons, et surtout parce qu'ils ont dit sur la question tout ce qui pouvait servir à la développer dans le sens indiqué par l'Académie. Leurs auteurs ont prouvé tous les deux qu'ils l'avaient étudiée, méditée et comprise en hommes également intelligents et consciencieux. Nous devons dire pourtant que le style ne répond pas toujours à ce qu'on avait droit d'attendre d'eux dans un travail fait évidemment avec le plus grand soin et une laborieuse application. On y trouve de la clarté, il est vrai, du naturel, une grande absence de prétention; mais en revanche il manque de chaleur et de coloris, quelquefois même de pureté et de correction. Pour être juste, nous devons dire qu'une légère teinte d'enflure se fait remarquer ça et là dans le N°. 5. En somme, vous avez trouvé à ces deux mémoires un mérite à peu près égal, en tenant compte de leurs imperfections relatives, et vous avez décidé que le prix leur serait accordé *ex æquo*. (1)

Le mémoire N°. 7 est certainement celui qui annonce dans son auteur le talent le plus distingué, ou plutôt

(1) Le N°. 5 porte pour épigraphe ces paroles de Bernardin de St.-Pierre : « Les fêtes sont dans la navigation de la vie ce » que sont les îles au milieu de l'Océan, des lieux de rafraîchis- » sement et de repos. »

Et le N°. 6, ces mots de l'Évangile, d'abord : *Non in solo pane vivit homo;* puis cette pensée de M. de Bonald : « Une » petite et maligne philosophie ne voit que les abus; une haute » philosophie ne voit que les choses. »

nous devons reconnaître qu'il révèle en lui un talent vraiment supérieur. Incomparable quand il s'agit de rechercher et de découvrir les raisons philosophiques des choses, il s'élève à une hauteur qui a étonné tous les membres de votre commission, et, il faut le dire, son style répond à l'élévation des pensées. Il est toujours clair, naturel, coulant, rapide, plein d'originalité, et tout empreint de cette chaleur qui naît d'un ardent amour du bien et de la vérité. Pourquoi faut-il que, au lieu de se borner à suivre pas à pas le sujet proposé par l'Académie, il se soit jeté dans des théories qui y étaient étrangères, en abordant des questions soit de philosophie spéculative, soit de morale et de politique pratique où la droiture des intentions, le zèle du bien, la grandeur et l'élévation des pensées, ne sauraient justifier la témérité des solutions? Dans les questions pratiques, ce n'est pas la philosophie seule qui doit prononcer, c'est la maturité, c'est l'expérience; et nous doutons que l'auteur puisse encore invoquer à l'appui des opinions singulières dont son mémoire abonde, ni l'expérience ni la maturité. Nous devons dire pourtant que nous l'avons trouvé parfait sous le rapport des principes religieux autant que sous le rapport général du talent et de la pensée, et nous pouvons lui prédire qu'un jour il occupera dans la philosophie de la religion et de l'histoire un rang des plus distingués, s'il veut bien rester dans la sphère de la science spéculative et laisser à d'autres les questions d'économie politique et d'organisation sociale pour la solution desquelles notre siècle ne manque pas de docteurs prompts à décider et à

trancher sur les problèmes les plus difficiles et les moins compris. (1)

Enfin le N°. 2 est tout ensemble le mieux écrit, le moins développé et le moins savant parmi ceux qui sont néanmoins les meilleurs. Mais outre l'avantage du style, qui le met de beaucoup au-dessus de tous les autres concurrents, il est si pur, si religieux, si naïf et si sincère, si touchant même dans plus d'un endroit où il révèle toute la vivacité des sentiments chrétiens de son auteur, toute la beauté de son âme, toute l'ardeur de son zèle pour le bien de ses frères, que vous l'avez jugé digne d'être mentionné honorablement après le N°. 7. (2)

Ce rapport terminé, M. le Président a ouvert les billets cachetés joints aux ouvrages distingués par l'Académie, et a proclamé comme ayant partagé le prix, M. Daudon, auteur du mémoire N°. 6, et M. François Pérennès, auteur du N°. 5. Il a également proclamé comme ayant mérité une mention honorable, M. Proudhon, auteur du mémoire N°. 7, et M. De la Boulaye, ancien député, auteur du mémoire N°. 2.

(1) Ce N°. 7 a pour épigraphe : *De Sion exibit Lex.*

(2) Il a pour épigraphe : « *Dieu accomplit le septième jour tout l'ouvrage qu'il avait fait.* »

LES CLOCHES,

PAR M. VIANCIN.

Il me souvient d'un temps, aurore de mes jours,
Où, sur les murs sacrés de leurs nombreux séjours,
Les cloches vers les cieux n'étaient plus suspendues:
De leurs dômes déserts tout à coup descendues,
Par décret émané d'un peuple souverain,
Cessèrent de vibrer toutes ces voix d'airain;
Et, pour se transformer en grossier numéraire,
Leurs timbres, morcelés sous la main populaire,
Revinrent aux fondeurs. Mais de ce résultat
Il existait encor d'autres raisons d'état:
Les cloches ne pouvaient servir la république
Dans les solennités de son culte civique;
Les autels du Seigneur n'étaient plus de saison;
La folie érigeait l'autel de la raison;
On livrait aux bourreaux les successeurs de Pierre,
Et Dieu n'existait plus que d'après Robespierre.
Alors, on eût rougi de se montrer chrétien,
Et pour être à la mode on se faisait païen;
Dans toutes les cités, dans la moindre bourgade,
Au lieu du jour septième on chômait la décade,
Pour encenser l'amour, fêter la liberté,
Et chanter les douceurs d'une fraternité
Dont chaque jour l'étrange et funeste délire,
Par un sang fraternel cimentait son empire.

Dans cette horrible phase, on vit plus d'un bedeau,
Hurlant le *ça-ira* comme il fit le *credo;*
Jurant et blasphémant, faisant rage et tempête,
La massue à la main, le bonnet rouge en tête,
Attaquer à grands coups et se plaire à casser
Ces cloches que naguère il allait balancer
Pour convoquer le peuple aux fêtes de l'église :
Il lui semblait devoir expier la sottise
Qu'il commit tant de fois, quand, serviteur de Dieu,
Il employait son temps à peupler le saint lieu.

O versatilité de la nature humaine !
A tout genre d'excès sa faiblesse l'entraîne ;
Quelques sages ont beau l'éclairer sur ce point,
Son défaut capital ne se corrige point ;
Et pour peu qu'on y perde encor de rhétorique,
Il faut désespérer de la raison publique.

Depuis qu'un règne empreint de force et de grandeur,
Au culte catholique a rendu sa splendeur,
Et pour ses jours nouveaux ressuscité les cloches,
De leur usage outré naissent d'autres reproches :
Tel qui, de leur silence eut le cœur affligé,
S'en trouve, au temps présent, trop bien dédommage.

Lamartine a chanté la cloche du village ;
Il aime, et comme lui j'aimai, dès le jeune âge,
Ce son lointain du soir qui rappelle au hameau
Les laboureurs épars, le pâtre et son troupeau.
J'aime à voir, quand du jour divisant la carrière,

La voix de *l'angelus* invite à la prière,
En découvrant son front, l'agriculteur pieux
Elever un moment son âme vers les cieux :
Au sein de nos remparts, lorsqu'à grandes volées,
Dans un jour solennel vingt cloches ébranlées,
Me semblent proclamer, saluer à la fois
L'arbitre souverain des peuples et des rois,
Ce chœur me plaît, surtout s'il frappe mes oreilles
Quand je vais du très-haut contempler les merveilles
Sur ces monts escarpés, couronnés de créneaux,
Dont la chaîne imposante enceint de ses anneaux
Notre cité pieuse, et qu'un céleste rêve
Aux pensers d'ici-bas pour un instant m'enlève;
Ou bien lorsqu'au matin du pompeux et saint jour,
Choisi pour fêter Dieu triomphant par l'amour,
Environné d'encens, d'or, de fleurs, de lumière,
Et d'un peuple grossi de bannière en bannière,
Ce Dieu descend du trône à ses lois consacré,
Pour marcher sous le dais loin du parvis sacré.
Aux sons aériens qu'alors on fait entendre,
Doit s'émouvoir un cœur religieux et tendre;
Alors, mieux que jamais, j'écoute et je comprends:
Il me semble qu'en moi, sur des tons différents,
Descend et retentit, comme en un luth sonore,
Une céleste voix qui dit : adore, adore!

Mais pour de tels concerts, à propos dirigés,
Que de bruits importuns sont trop peu ménagés!
Dans certains lieux encore un déplorable usage
Fait courir au clocher pour conjurer l'orage,

Et l'airain, sous la nue, ébranlé dans les airs,
Attire doublement les foudroyants éclairs.
Je me sens malgré moi des oreilles mutines
Contre l'abus fréquent des cloches bisontines ;
Souvent je m'en indigne et ne puis concevoir
Qu'il soit libre du frein d'un vigilant pouvoir.
Ainsi, comment souffrir qu'aux ordres de ces femmes
Qui veillent d'un œil sec sur le départ des âmes,
Sans pitié ni prudence, un maudit sacristain,
Au beffroi suspendu le soir et le matin,
Précurseur empressé des funèbres génies,
S'acharne à nous tinter ces lentes agonies
Qui viennent retentir jusqu'au lit des mourants,
Porter l'effroi peut-être en des cœurs expirants,
De la dernière angoisse oppresser la souffrance,
Dissiper sans retour des lueurs d'espérance,
Et, dévoilant le sort d'une famille en pleurs,
Mettre, avant le trépas, le comble à ses douleurs?
Je me sens animé d'une verve ennemie
Contre ce soin cruel, lorsqu'une épidémie,
Répandant ses poisons dans la sombre cité,
Ce tintement lugubre, en tous lieux répété,
Recueilli par la peur et dont l'âme se frappe,
Fait d'une ville entière un couvent de la Trappe,
Où chaque heure, en fuyant, va, court du sud au nord,
De l'est à l'occident, porter un bruit de mort.

Et comment supporter que, d'office en office,
Un sonneur éternel, créé pour mon supplice,
S'évertue à sonner, à resonner toujours,

Comme si la paroisse était pleine de sourds,
Et qu'il dût au saint lieu garantir la présence
De tous ceux qu'il appelle une heure au moins d'avance?
Encor, s'il se bornait à prodiguer ce bruit,
De jour, sans en troubler le calme de la nuit;
Mais c'est trop peu, sans doute, et souvent il arrive
Que l'on entend vibrer une cloche tardive,
Hors le temps de Noël et loin du jour des morts,
Pour un dévot concours ignoré jusqu'alors,
Dont le signal est pris pour celui des alarmes
Qui naissent d'un sinistre ou font courir aux armes,
Si bien que la police, en cette occasion,
Pour tapage nocturne aurait droit d'action.

Quand, sur l'espace étroit du jardin de Granvelle,
La foule, un soir d'été, va, vient, se renouvelle,
Pour jouir des accords d'un orchestre guerrier,
Au milieu du concert qu'il sait nous varier,
Tout à coup, sous le toit de l'église voisine
(Eglise sans clocher pour cause de lésine),
Un barbare sonneur s'accroche à son bourdon,
Qui sur les instruments fait planer un faux ton,
Et d'un brillant morceau détruisant l'harmonie,
Nous livre au long tourment d'une cacophonie.
A cette heure, pourquoi sonner à grands ébats,
Là, dans un pigeonnier d'un étage si bas,
D'où les sons d'une cloche à distance profane,
Vous entrent dans l'oreille à vous fendre le crâne,
Sans qu'il vienne au cerveau de leur stupide auteur,
De mettre à leur essor moins de temps et d'ardeur?

On conçoit peu comment ces bruyants rats d'églises
Osent parfois quêter le prix de leurs sottises;
Pour moi, qu'ont trop souvent indisposé leurs soins,
Je les paierais bien mieux s'ils sonnaient un peu moins.
J'aime fort le propos de certain personnage
A qui le marguillier, quêteur du voisinage,
Vint demander un jour son bienveillant tribut,
Pour refondre et grossir une cloche au rebut.
« Volontiers, lui dit-il; faites-nous une cloche
» D'une telle grosseur que nulle n'en approche :
» Je donne cent écus, plus encore, et comptant,
» Pourvu qu'on y suspende, en guise de battant,
» Afin de la sonner toujours à la sourdine,
» Ce que porte un renard au bout de son échine. »
L'expédient est bon, et je voudrais qu'un jour,
Aux plus zélés sonneurs on jouât pareil tour.

Il en est un qui perche à la tour de Saint-Pierre,
Dont les hauts faits pour lui me font un cœur de pierre.
Celui-là met le comble à ma fâcheuse humeur,
Quand il vise au savoir d'un fin carillonneur.
Lorsqu'à l'Hôtel-de-Ville, et dans la solitude,
Que pour un long travail je cherche d'habitude,
Je suis à rédiger, à classer bien ou mal,
Les dits et contredits du corps municipal,
Souvent un rintintin, si digne de colère,
Que cent coups de bâton en seraient le salaire,
Vient si fort m'obséder et troubler mes esprits,
Que je n'entends plus rien à tout ce que j'écris.
Si du moins ce forgeur de notes infernales,

Qu'à Rome on eût jadis banni des bacchanales,
Savait, pouvait former quelques simples accords;
Aux grossiers mouvements que se donne son corps,
S'il venait se mêler quelque chose d'une âme,
Qu'on eût mis sous ses mains de quoi sonner la gamme,
Une tierce, une quinte, un ou deux petits airs
Que l'on pourrait ouïr sans attaques de nerfs,
Je lui pardonnerais sa fougueuse manie,
Quand il ne me jouerait, pour toute symphonie,
Que *mon ami Pierrot*, ou *j'ai du bon tabac*;
Mais il va martelant et *ab hoc* et *ab hac*,
Sur des timbres discords, sans la moindre cadence :
C'est comme du sabbat l'horrible contredanse,
Ou le choc saccadé des vers boiteux et lourds
Qu'enfantent à l'envi cent rimeurs de nos jours.

Quand ce bourreau, la veille ou le jour d'une fête,
Se met, pour plus d'une heure, à me rompre la tête,
Ma bile contre lui s'amasse à triples flots,
Et de rage, *in petto*, je lui parle en ces mots :
Exécrable butor, dont le marteau barbare
M'accable le tympan d'un affreux tintamarre,
Qui t'a donné le droit d'assommer ton prochain,
Sans qu'un juge sur toi puisse mettre la main?
Faut-il donc, pour fêter les martyrs de l'Église,
Que ton zèle brutal aussi me martyrise?
Et ne comprends-tu pas ce qu'il doit m'en coûter,
A moi, dont les travaux ne peuvent l'éviter,
De subir si longtemps la musique effroyable
Que tu fais pour les saints, quand je la donne au diable?

Penses-tu bien servir le culte des chrétiens
Par ce charivari qui fait hurler les chiens?
« C'est l'usage, dis-tu, qui veut qu'on carillonne,
» Et je fais mon devoir; l'Église me l'ordonne. »
Tu ments, coquin, tu ments, ce vacarme est de toi,
De toi seul; fût-il vrai qu'on t'en fît une loi,
L'usage est-il l'abus? Un curé débonnaire
Peut bien, pour un moment, t'autoriser à faire
Ce que pour ton plaisir tu veux éterniser;
Mais l'Église jamais n'a voulu t'imposer
Un soin qui m'assassine, et m'irrite, et me damne,
Et qu'entre bons chrétiens la charité condamne.
Prends-y garde; il est temps d'ouvrir sur toi les yeux,
Ton poste aérien peut t'éloigner des cieux;
Pour n'être pas damné toi-même, descends vite,
Crois-moi, car c'est l'enfer que ton rôle mérite;
Et s'il arrive, ainsi qu'on l'a souvent prêché,
Que l'on y soit puni par où l'on a péché,
Lucifer t'y prépare une horrible torture:
Là, constamment cloué dans la même posture
Que tu prends au clocher, pour commencer ton train,
Au milieu d'un brasier, sur trois chaudrons d'airain,
Armé d'une pesante et brûlante massue,
Jouet d'une espérance à tout moment déçue,
Il faudra, malgré toi, toujours carillonner:
Les suppôts de Satan sauront t'aiguillonner;
Et puis, mourant de soif, et voulant toujours boire
(Comme font les sonneurs, car on sait leur histoire),
Au lieu d'un rouge bord, sortant d'un frais caveau,
Tu n'obtiendras pas d'eux seulement un peu d'eau;

Ils te présenteront, l'un de l'huile bouillante,
L'autre du plomb fondu; de ta voix suppliante
Ils prendront tour à tour plaisir à se moquer,
Et de leurs dards fourchus reviendront te piquer;
Voilà, n'en doute pas, quel sera ton supplice,
Et de toi l'Éternel aura bien fait justice;
Et mon propre salut dût-il être en péril,
Ma colère me pousse à dire : Ainsi soit-il !

MICHEL,

OU

LA PRISON,

PAR M. TRÉMOLIÈRES.

La porte du lieu redoutable
S'ouvre devant un accusé :
Si jeune, est-il déjà coupable ?
Si timide, qu'a-t-il osé ?
A peine sorti de l'enfance,
Il pleure son délit, sans le comprendre, hélas !
L'infortuné, coupable d'ignorance,
A violé des lois qu'il ne connaissait pas.

Un soir, cheminant vers la ville,
Courbé sous un fardeau pesant,
Certain vieillard au pas débile
En a chargé l'adolescent ;
Mais on arrive à la barrière,
Où le *porteur* est arrêté :
L'autre, qui se traîne en arrière,
Éventant le péril, se met en sûreté....
Le villageois en vain raconte son histoire ;
On le laisse dire, et l'on rit :
Car un agent du fisc est payé pour moins croire
A la charité qu'au délit.

De la douane, on passe à l'audience;
Voici le pis : juges et gens du roi
Prétendent que chacun doit connaître la loi ;
Et devant eux, sans preuve, il n'est point de défense.
On cite au pauvre villageois,
Qui n'a su lire de sa vie,
Le procès-verbal de saisie,
Les lois de l'an deux, de l'an trois,
Et de l'an sept et de l'an treize,
Et le budget d'avril mil huit cent seize ;
Puis on arrive à l'examen du fait,
Et du jeune homme on commente l'excuse :
« Dans ce vieillard qu'il soulageait
» On ne peut voir qu'une méchante ruse,
» Moyen banal de tous les prévenus,
» Toujours dupes de gens qui leur sont inconnus. »
Celui-ci pourtant intéresse
Par sa candeur, ses larmes, sa jeunesse,
Et le tribunal s'attendrit :
Mais l'indulgence est impossible,
Car toute loi fiscale est, chez nous, inflexible
(Tant la finance a de crédit) !
De vos méfaits que je sois la victime,
La peine pourra bien se réduire à moitié :
Mais n'eussiez-vous au fisc enlevé qu'un centime,
La loi du fisc est là qui défend la pitié.
Ainsi, Michel, convaincu, par sentence,
De contrebande ou de complicité,
Dans la prison de la cité
Entrait, avec son innocence :

Puisse au moins, en ce lieu, la vertu de Michel
Aux traits empoisonnés rester invulnérable !
Mais, hélas ! plus d'un misérable
Arrivé pur encore, en sortit criminel.

Aux premiers jours de sa misère,
Michel ne pensait qu'à son père,
Qui, déjà vieux, restait seul au hameau
Pour labourer les champs et soigner le troupeau.
Il recevait à regret quelque somme
Que faisait passer le bonhomme
Pour adoucir le sort du prisonnier :
Oh ! pourquoi donc ici n'est-il point d'atelier ?
Michel entend le charronnage ;
Son père garderait le fruit de ses labeurs ;
Lui-même, reprenant courage,
Par le travail conserverait ses mœurs....
Mais Michel s'ennuyait ; Michel entendait dire
Qu'il faut *se faire une raison ;*
Il entendait chanter et rire
(Car quelquefois on chante et l'on rit, en prison) :
Un jour, il quitta la chambrée ;
De ses nouveaux mentors il regarda les jeux :
Le lendemain, il jouait avec eux ;
Puis il chanta, puis dansa la bourrée ;
Puis, par maint exemple entraîné,
Il se glissa dans la cantine,
Y débuta par boire sa chopine,
S'y permit bientôt le dîné ;
Le jeu vint là-dessus.... il fut peu difficile

De tromper le jeune homme, et chacun le trompa ;
Mais, à la longue, il devint plus habile ;
Dupe d'abord, à son tour il dupa.
En même temps, il apprenait à lire ;
Son alphabet fut *le Code pénal;*
A la fin de l'année, il pouvait se suffire,
Et des maîtres marchait l'égal;
Lui, jusqu'alors si modeste et si sage,
Disciple trop docile, et fier de son savoir,
Du cynisme de son langage
Il épouvantait le dortoir;
Libre des *préjugés* qui le gênaient naguère,
A la morale il a fait ses adieux,
Et ruiné son pauvre père
Pour soutenir un train joyeux :
Bref, il sortit de ce repaire,
Contre tout scrupule aguerri,
Et possédant le talent nécessaire
Pour mériter les honneurs du jury.

Voilà Michel rentré dans son village,
Mais ce n'est plus le Michel d'autrefois :
C'est une espèce de bourgeois
Qui ne veut plus du labourage,
Craint la fatigue, et l'ombre, et le soleil,
Donne le matin au sommeil,
Donne au cabaret la soirée,
Se rend bientôt fameux dans la contrée
Par mille tours plus que hardis,
Et s'y fait craindre enfin comme un chef de bandits.

Notre jeune homme, on le devine,
Sur la ferme d'abord a restreint ses exploits;
Il a vidé grenier, cave et cuisine;
Du maître il a pillé les bois;
Nul moyen désormais de payer le fermage....
Le maître, mécontent, fait saisir son fermier;
On vend le reste du ménage,
Et l'on chasse nos gens sans maille ni denier.

Le père, au bout de l'an, terminant sa carrière,
Abandonné du fils qui hâta son trépas,
Pardonnait à l'ingrat, dans une humble prière,
Que cependant le ciel n'exauça pas.

Quant à Michel, il était à la ville,
Où, riche encor du nom que son père laissait,
Il avait profité de ce dernier bienfait
Pour obtenir du pain, dans un obscur asile;
Heureux, si, jetant un regard
Sur la pente rapide où le vice l'entraîne,
Il pouvait s'arrêter.... Mais, espérance vaine!
Hélas! il est déjà bien tard:
Où la vertu n'est plus, sans doute la sagesse
Nous offrirait encore un utile secours,
Si trop souvent, dans le bruit de l'ivresse,
A sa voix nous n'étions pas sourds.
Pauvre Michel! En vain la sagesse lui crie:
« Retourne! arrête au moins, si tu ne veux périr! »
Et l'horreur du travail, et la soif du plaisir
Feront seuls désormais le destin de sa vie;

Il aspire, de son grenier,
Aux voluptés que lui promet le vice;
Mais il lui faut de l'or pour les payer :
Cet or, il ne l'a point; il faut qu'il le ravisse.

Michel, d'abord, ne fut que trop heureux
Dans sa carrière criminelle :
Le succès, à la fin, lui troublant la cervelle,
Le rendit plus aventureux;
Puis, il devint le camarade
De l'un de ses mentors, oracle du préau,
Homme que n'effrayait ni danger d'escalade,
Ni bris de porte ou de barreau,
Contre le bien d'autrui toujours prêt à tout faire.
Un grand coup fut bientôt médité par ces preux :
La caisse d'un payeur à partager entre eux!
C'était une superbe affaire.
Mais la fortune abandonna Michel :
Il emportait la plus riche des prises,
Quand il fut pris lui-même, au sortir de l'hôtel.
Michel, un mois plus tard, figurait aux assises.

On le gratifia d'un jeune défenseur,
Pour se conformer à l'usage :
Car, à quoi bon? Le plus grand orateur
N'eût pas blanchi le personnage.
L'avocat comprit aisément
Qu'il ne gagnerait rien à nier l'évidence,
Et se borna modestement
A réclamer quelque allégeance.

« Ayez pitié, dit-il, de cet infortuné !
» Remontez jusqu'aux jours où son malheur commence !
» Coupable alors.... d'une imprudence,
» Comme pour un forfait vos lois l'ont condamné :
» Il croissait, vertueux, sous les yeux de son père ;
» Il aimait le travail ; il était bon, sincère ;
» Il était pur enfin.... Le voici vicieux !
» Où l'est-il devenu ?... Dans vos prisons, Messieurs.
» Jusqu'à présent, votre police
» N'a jamais songé qu'à sévir ;
» Au lieu de corriger le vice,
» Nous ne savons encor que le punir :
» Et ces prisons, où l'accompagne
» Une funeste oisiveté,
» Sont des séminaires du bagne
» Ouverts à la fragilité.
» Avec le crime, ici, la faiblesse est traînée ;
» Au dangereux contact d'une tourbe effrénée
» Vos lois de fer y livrent un enfant....
» Il s'y perd.... Eh, Messieurs ! était-il donc un ange,
» Qui sans tache aujourd'hui dût sortir de la fange ?...
» Hélas ! il est trop vrai qu'il n'est plus innocent ;
» Punissez, mais du moins avec quelque indulgence !
» Ah ! pour un malheureux que le sort a jeté
» Dans ce repaire immonde où mugit la licence,
» L'indulgence n'est plus qu'un acte d'équité. »

Il dit : éloquence inutile !
Car tout propriétaire a le vol en horreur :
Le jury, souvent indocile,

Absout un meurtrier, rarement un voleur.
Notre accusé le trouve inexorable;
Point de pitié!... les fers!... tout bas on plaint Michel....
Michel sourit.... Le misérable,
Indifférent à l'arrêt solennel
Qui le frappe et le déshonore,
Va chercher, en chantant, le bagne et ses poisons....
C'est un brigand de plus que nous devrons encore
Au régime de nos prisons.

RAPPORT

Sur une opération orthopédique

Faite par M. le Docteur Louvrier, *en présence des Membres de l'École secondaire de Médecine de Besançon.*

Les Professeurs de l'École secondaire de médecine de Besançon, à la demande de M. le docteur Louvrier, de Pontarlier, donnent le présent rapport sur le redressement de l'articulation *fémoro-tibiale* ankylosée dans la flexion, qu'il a opérée au moyen d'une mécanique orthopédique dont l'idée lui appartient.

Cette opération a été faite le 4 mai 1839, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle des leçons, en présence de toute l'école, de M. le Maire de la ville, d'autres magistrats, d'un grand nombre de médecins et de personnes recommandables.

Le sujet sur qui elle a été pratiquée est un jeune garçon de seize ans, enfant de l'hospice de la charité, traité, il y a trois ans, dans le service de clinique externe d'une *arthro-synovite traumatique* du genou gauche. Cet enfant s'était donné sur le bord externe de la rotule un coup de serpe, qui avait fait une plaie d'un pouce et demi de longueur, et qui pénétrait dans l'articulation. Le bord de la rotule était entamé. Il y avait sept jours que l'accident était arrivé quand le malade entra à l'hôpital, le 15 août 1836. L'articulation enflammée était en pleine suppuration, et avait produit une forte réac-

tion fébrile et des douleurs excessives. La jambe était fléchie : les souffrances et l'indocilité du malade ne permirent à aucune époque du traitement de la ramener dans l'extension. Cette maladie fut longue, violente, se compliqua de plusieurs abcès, la plupart extra-articulaires.

Les accidents aigus ne cédèrent qu'à la fin du sixième mois. La résolution et la cicatrisation eurent lieu dans les trois mois suivants, et le malade sortit de l'hôpital le 23 mai 1837, après un séjour de neuf mois. A cette époque, l'articulation du genou, ankylosée presque dans la demi-flexion, était encore douloureuse et ne permettait au malade de marcher qu'avec des béquilles. Ce ne fut qu'un an plus tard qu'il put les quitter. Il marchait librement, mais en boitant beaucoup.

Ce fut environ un an après, le 4 mai 1839, que M. le docteur Louvrier fit l'opération qui est l'objet de ce rapport. Elle avait pour but d'étendre l'articulation fléchie et ankylosée, et de lui rendre, c'était l'espoir de l'opérateur, des mouvements qui permettraient une marche facile et naturelle.

Au commencement de la séance, la partie malade fut reconnue dans l'état suivant : la jambe gauche fléchie presque à angle droit, le genou revenu au même volume que celui du côté opposé, sans aucune douleur à la pression, ni à la marche, ni aux efforts nécessaires pour s'assurer s'il restait dans la jointure quelque mouvement. Il n'y en avait aucun. La rotule offrait seulement un peu de mobilité latérale.

La mécanique orthopédique de M. Louvrier parut d'une intelligence parfaite dans sa disposition générale et

dans sa double manière d'agir par pression et par extension pour obtenir le redressement du membre. L'exécution des détails a été reconnue on ne peut plus soignée.

Le sujet, fixé sur cet appareil dans des conditions de solidité et de sûreté susceptibles de prévenir tout accident et d'assurer le succès de l'opérateur, M. Louvrier mettant en mouvement, dans des rapports convenables, deux manivelles dont l'action, par le bénéfice d'un moufle, produisit avec peu d'effort une puissance suffisante pour obtenir le redressement complet du membre dans un temps très-court, et sans de trop fortes douleurs pour le malade. Le membre fut dégagé de l'appareil, et on put s'assurer de sa parfaite extension. L'enfant n'accusait plus de douleur; il en éprouvait toutefois quand on voulait fléchir la jambe et lui imprimer quelque mouvement. Il essaya de marcher; la souffrance l'en empêcha.

Transporté à la salle des malades, il fut soigné d'après les prescriptions de M. Louvrier, par des sangsues, des émollients, des bains et l'application d'un appareil simple et ingénieux, formé de planchettes de sapin et de cuir doux et résistant, placé au-devant du membre pour en assurer l'extension. M. Louvrier surveilla immédiatement ce traitement jusqu'à l'époque de son départ pour Paris.

C'est quelque temps plus tard, soixante-huit jours après l'opération, que les Professeurs de l'École se réunirent pour constater son résultat définitif. Voici l'état dans lequel ils ont trouvé le sujet et le membre, examinés avec soin et avec la plus scrupuleuse impartialité.

1°. La santé de l'enfant n'a pas été ébranlée par l'opération. Les douleurs qu'elle a produites n'ont amené aucune réaction fâcheuse. L'enfant se porte aussi bien qu'auparavant.

2°. La jambe a été ramenée dans une extension parfaite. La marche a lieu, pour le moment, sans douleur, mais avec la raideur et le léger balancement que donne toujours l'ankylose dans l'extension de l'articulation du genou. Ce mode de progression nous semble bien préférable à la marche bercée et claudicante qui avait lieu auparavant.

3°. L'examen attentif de l'articulation n'y fait reconnaître aucun mouvement. En saisissant la cuisse et la jambe et faisant effort dans le sens de la flexion, l'enfant souffre, mais rien ne cède. On a espéré que des mouvements s'établiraient plus tard; nous ne le pensons pas.

Pour conclure sur ce fait, nous disons en toute conscience, que l'enfant qui en est l'objet a éprouvé une grande amélioration de sa grave infirmité. Il l'eût portée toute sa vie, dans sa difformité et sa gêne primitives, sans le secours qu'il a trouvé dans le procédé intelligent et hardi de M. le docteur Louvrier. Ce médecin a opéré sous nos yeux, et nous avons pu constater le résultat avantageux qu'il a obtenu dans ce cas particulier. C'est un devoir et une satisfaction pour nous d'en donner une ample et complète attestation.

Besançon, le 12 juillet 1839.

Suivent les signatures :

MM. Bulloz, Villards, Grenier, Desfosses, Tournier, Martin, Corbet, Delacroix, Pécot.

FRAGMENT D'UNE MONOGRAPHIE

DES CERASTIUM.

De nombreuses recherches sur les Cerastium me permettent de donner en ce moment le résultat de mes observations sur la 1re. section des Orthodon. Ce n'est pas que je regarde cet essai comme une œuvre entièrement terminée; je pense au contraire qu'elle peut subir encore d'utiles modifications, et c'est dans le but de provoquer les observations des personnes qui, dans la science, se sont occupées de ce genre difficile, que je me décide à publier cette 1re. partie de travaux plus amples et qui s'étendront à tout le genre. Ce sera donc avec reconnaissance que je recevrai toutes les observations qui me seront faites, bien entendu que, lorsque je les mettrai en œuvre, j'en tiendrai compte à leurs auteurs.

La chose qui probablement frappera dès l'abord, dans ce travail, sera, sans nul doute, la réduction considérable des espèces, comparées à celles publiées par mes devanciers, et par M. Seringe en particulier. Mais depuis quatre ans que je fais des recherches sur cet objet, j'ai eu occasion de voir des exemplaires authentiques de presque tous ceux qui ont créé quelque espèce, et je puis affirmer que je n'ai presque jamais opéré une réduction sans avoir eu occasion de la mo-

tiver sur l'examen d'au moins un, et souvent de plusieurs exemplaires émanés des mains de l'auteur de l'espéce. C'est ainsi qu'en compulsant l'herbier de Tournefort, j'ai trouvé que le C. *longifolium* de Willd, fondé sur le *myosotis orientalis*, etc., Tournef., n'est qu'un C. *dichotomum*. Les réductions faites sur les C. *pellecidum*, *semidecandrum*, *pentandrum* de Seringe dans le prodrome, sont appuyées sur des observations de même nature. Les herbiers de MM. Gay, Maille, De Lessert, De Caine, Montagne, du jardin des plantes, m'ont offert de précieux renseignements, et la complaisance de leurs possesseurs, pour faciliter mes recherches, est au-dessus de toute expression; je les prie donc, et M. Gay en particulier, de recevoir ici l'expression sincère de ma reconnaissance.

Besançon, le 25 septembre 1839.

Ch. GRENIER.

Obs. Je n'ai pas cru devoir donner en latin les localités particulières où les espèces dont je parle avaient été signalées; ainsi, tous les noms de ville sont en français. Je regarde tous ces noms comme invariables, et ne devant se prêter ni aux traductions, ni aux déclinaisons.

CERASTIUM.

Character generis.

Calyx 5 sepalus; corolla 5 petala, petalis bifidis vel emarginatis; stamina 5-10; styli 5; ovarium multiovulatum; capsula unilocularis, subcylindrica, raro subglobosa, apice 10 valvis.

Obs. (*Flores albi, in cerastio tetrando pars quinta fructificationis deficit.*)

Divisiones generis.

Sect. 1. STREPHODON. Ser. in DC. Prod. 1, p. 414.
Capsulæ dentibus circinatis.

Sect. 2. ORTHODON. Ser. in DC. Prod. 1, p. 415.
Capsulæ dentibus margine revolutis.
a. Petalis calycem æquantibus vel minoribus.
b. Petalis calycem longè superantibus.

CERASTIUM VISCOSUM — Lin.

C. foliis ovato-rotundatis; bracteis omnibus herbaceis, calycibusque apice barbatis; pedicellis fructiferis calyce brevioribus; petalis apice bifidis; seminibus sublævibus (v. v.).

Cerastium viscosum Lin. ed. 3, p. 627. — Soyer-Wuil. obs., p. 45. — Vil. Dauph. 3, p. 643. — Willd. sp. 2, p. 812. — Mérat. Fl. par. 2, p. 338 (*excl.*

sig. peren.). — Gaud. Helv. 3, p. 240 et Herb.! — Mutel. Fl. fr. 2, add. p. 478. — Fries. nov. ed. 2, p. 125. — Gmel. bad. 2, p. 295. — C. *obtusifolium* a Lam. Fl. fr. 3, p. 58. — C. *vulgatum* Lin. Herb. (*non sp.*)—Smith. Brit. 2, p. 496.—Lapey. abr. pyr., p. 263. —D C. Fr. fl. 4, p. 775. —Ser. in D C. Prod. 1, p. 415. — Benth. Cat., p. 69. — Lois. fl. Gall. 1, p. 323. — Duby. Bat. Gall. 1, p. 86.—Tenor. syll. p. 219. — C. *glomeratum* Koch. Syn., p. 121. — C. *rotundifolium*. Denkschr. d. Regensbges. 2, *p.* 113. — Rchb. pl. crit. 3. — Tenor. syll. suppl., p. 598. — C. *fulvum* Rafin. prec., p. 36. Journ. bot., p. 269. (*Sine dubio, ex descriptione*). C. *tauricum* cult. in hor. bot. Par. è seminibus à Cl. Ledebour missis! *et in hort. Genevensi è seminibus horti Kœnisberg.* — *Myosotis altera hirsuta viscosa* Vaill. Par., p. 142. — *Alsine altera viscosa*. Bauh. pin., p. 251.

Icones.

Vaill. l. c., t. 30, f. 3! Curt. Bot., mag. 2, t. 94 fasc. 2, t. 35. Sturm. Deutch., t. 63. — Smith. Engl. bot., 11, t. 789! Rchb. l. c. ic., 233, 234, 386, 387!

(b) Glomeratum. foliis orbiculatis, floribusque glomeratis. (v. v.). C. *glomeratum* Thuil. Fl. Par., p. 225. — C. *vulgatum* DC., Fl. Fr., 4, p. 775. — Ser. in DC. Prod., 1, p. 416. — C. *ovale* Pers. Syn., 1, p. 521.

(c) Tenellum. Caule minutissimo, 1-2 floro; calyce capsulam subæquante (v. s.). C. *pumilum Rafin. in litt.* (*ex Ser.*) — C. *semidecandrum auct. amer. ex*

Rafin. — C. *vulgatum var. Ser. in D C. Prod.*, 1, p. 416. — C. *viscosum minutulum.* Gay, iter astur. Ann. Soc. nat., 6, p. 125.

Obs. C. Tauricum Ledeb., ex seminibus à Cl. auctore missis et in horto botanico parisiensi cultis, nihil est nisi C. *viscosum* eglandulosum, omnibus floris partibus paulò minutis; eadem dicam de C. *Taurico* hort. Genevensis, ut ipse observavi.

C. Radice gracili, annuâ; caulibus pluribus, viscoso-pilosis, aut rarò tantum pilosis, adscendentibus, 3-12 pollicaribus; internodiis folio multò longioribus; foliis radicalibus rosulatis, obovato-spathulatis, caulinis ovato-latissimis, distinctis neque basi connatis; pedunculis 1-2 lin. latis, linearibus, calyce brevioribus; bracteis sepalisque herbaceis, ovalibus, acutis, pilosis, pilisque terminatis; petalis ad tertiam partem bifidis, calycem æquantibus et nunc paulò superantibus, nunc multò minoribus, etiamque nullis (Dumort. Koch.); staminibus 10, interdùm filamentis 5 sterilibus (Delens ined.), aut tantum staminibus 5. (Haller.) capsulâ calyce duplùm longâ; seminibus sublævibus.

Calyce, capsula, seminibus sub duplò minoribus à C. vulgato differt (v. v.). Fl. april. et maio.

Hab. in Helvetiâ, Germaniâ, Galliâ, *Besançon!, Paris!, Vire!, Bitche!, Strasbourg!, Bordeaux!*

Taygètes! (Despréaux); in Africâ, *Bone!* (Decaisne); in Algeriâ (Desf.), Chili! (unio itinere); *Constantinople!* (Castagne in D C. herb.!); *Pérou!* (Dombey); Americâ sept.! (C. A. Meyer).

Var. (b) ferè ubique, et var. (c) in Americâ Boreali et in Hispaniâ per Asturiæ montes (Gay), abundè viget.

CERASTIUM SPATHULATUM. — Pers.

C. Spathulatum. Pers. — Foliis omnibus in petiolum angustatis, densis, subimbricatis, internodio longioribus, et ad paniculæ basin ferè ascendentibus; bracteis herbaceis, calycibusque apice barbatis; pedicellis fructiferis calyce brevioribus; petalis bifidis; seminibus sublævibus (v. s.).

C. *Spathulatum* Pers. Syn. Ench. 1, p. 520. Ser. in D C. Prod. 1, p. 416.

C. Radice gracili, annua; caule 2-6 pollicari, adscendente, pilosa, internodio foliis multò minore; foliis omnibus spathulatis, petiolatis, superioribus tantùm exceptis, ferè usque ad paniculam approximatis et sub imbricatis; paniculâ congesto-glomerata; pedunculis calyce brevioribus, 1-2 lin. æquantibus; bracteis et sepalis ovatis, acutis, herbaceis, pilosisque; petalis bifidis, calycem subæquantibus; staminibus 10; capsulis calyce duplùm longis; seminibus sublævibus. Calyce, capsulâ, seminibus C. *viscoso* similibus; ita ut vereor ne sit mera hujus varietas.

Hab. St.-Domingue! (Poiteau in Herb. Maille et Mus. Par!) Jamaïque (Bertero).

CERASTIUM SEMIDECANDRUM. — Lin.

C. Semidecandrum. Lin. — Foliis ovalibus; bracteis

omnibus sepalisque latè scariosis, apice glabris, erosodentatis; pedicellis floriferis refractis, maturis sub erectis, calyce duplò triploque longioribus; petalis calyce brevioribus, apice bidentatis (v. v.).

C. *Semidecandrum*. Lin. ed. 3, p. 627. — Vill. Dauph. 3, p. 642. — Willd. sp. 2, p. 818. — Smith. brit., p. 497. — DC. Fl. fr. 5, p. 777 (*ex parte*). — Ser. in DC. Prod. 1, p. 416 (*ex parte, ut in* DC. Herb.!) — Mérat. Fl. par. 2, p. 338. — Gaud. Helv. 3, p. 343.! — Duby. bot. gall. 1, p. 87. — Rchb. Fl. exc. 2, p. 795. — Kock. Syn., p. 121. — C. *pellucidum*. Chaub. in St.-Am. Fl. Agen., p. 180. — Ser. in DC. Prod. 1, 416 et DC. herb.! — Lois. Fl. Gall. 1, p. 323. — C. *viscosum*. Pers. Syn. 1, p. 321. — C. *viscidum* Link. enn. 1, p. 433. — C. *obtusifolium* B. Lam. Fl. Fr. 3, p. 58. — C. *vulgatum* Lam. (c) dict. 1, p. 679. — C. *pusillum* B. Curt. lond. — C. *pentandrum et semidecandrum* M. B. Fl. Taur. cauc. 2, p. 358! — *Centunculus semidecander*. Scop. 1, p. 321. — *Alsine hirsuta minor*. J. Bauh. et Herb.!

Icones.

Smith. Engl. bot. 23, t. 1630! Curt. lond. 1, t. 93; Fasc. 2, t. 33; Fl. dan., t. 1212; Chaub. l. c., t. 4, f. 2. — Rchb. cent. 2, fig. 315, 316; cent. 3, fig. 399, 400, 401! Mutel. Fl. Fr. 1, t. 13!

(b) Congestum. Pedunculis brevissimis, floribusque abbreviatis congesto-umbellatis. (v. v.)

(c) Glaberrimum. Pili in totâ plantâ nulli. C. *macilentum* Aspeg. Bleck. Fl., p. 34; C. *semidecandrum*

(c) Kock. Syn., p. 121; Rchb. cent. 2, ic. 379-380! (v. v.)

(d) Proliferum. Floribus proliferis (v. v.).

(e) Hybridum. Floribus minimis, arenariæ tenuifoliæ simillimis, germine abortivo. (Gay, inéd.)! (v. s.)

Descriptio.

C. radice annua, uni-pluricauli; caulibus adscendentibus, pubescenti-viscosis, interdùm viscosissimis (C. *glutinosum* Fries), viridibus aut bruneis; foliis ovalibus, parvis, inferioribus approximatis, superioribus longè distantibus; bracteis latè scariosis, lanceolatis; inflorescentia dichotoma laxa; pedunculis 2-3 lin., reflexis, ad maturitatem erectis; calyce scarioso, subgloboso, post anthesin elongato, et dimidiam capsulæ longitudinem metiente; petalis emarginatis, bi-tridentatisve, calyce brevioribus; staminibus 5, adjunctis non raro filamentis 5 sterilibus; stylis 5, et 3 (ex Haller et Hagenbach); seminibus sub lente tuberculosis. In sepalis sæpè linea nigro-purpurea inter partem scariosam et viridem apparet (v. v.). Fl. april.

Hab. in Galliâ, *Besançon, Paris, le Havre, Strasbourg, Nancy, Montpellier, Bordeaux, Agen, Fréjus*, etc. In Helvetiâ, Italiâ, Germaniâ, etc.; in Algeriâ. (Desf.!)

(b) Propè *Paris* in campis *Romainville* observavi. Insignis apparet floribus subsessilibus, numerosis congesto-umbellatis, calycibus globosis, brevibus, capsulaque calycem vix excedentibus.

(c) Pilis penitùs deficientibus è Gallia nondùm vidi; hab. in Germaniâ.

In var. (d) circà *Haguenau* inventa, sepala verticillum quinarium formant circà ramum centralem, et in eodem ramo quatuor verticillos superpositos numeravi.

Deniquè in var. (e) flores pygmæi arenariam tenuifoliam simulant, germine tamen abortivo. Hab. circà *Paris*.

Obs. Permulti auctores ad C. *semidecandrum* trahunt Vaillantii figuram, t. 30 f. 2. Sed persuasum habeo hanc evidenter C. *Grenierii* (b) obscurum circà *Paris* frequentissimum repræsentare, et ideò ad hoc retuli.

Obs. C. *semidecandrum et pellucidum* Ser. in DC. Prod. unam et eamdem plantam repræsentant, ut mihi in candolleano herbario inspicere datum fuit. In hoc herbario, quocum Seringe prodromum elaboravit, in pagina prima, tantum C. *semidecandrum* vidi; in secunda, exemplaria numeris 1-2-3 notata ad C. *Grenieri* (b) obscurum pertinent, 4-5 ad C. *vulgatum* Lin., reliqua ad C. *semidecandrum* Lin.

Insuper C. *Alsinoides* Ser. in DC. prod. quinque est exemplariis factum, è quibus primum nihil nisi C. *viscosum* L., secundum et quintum dant C. *Grenieri* (b) obscurum, et tertium, quartumque ad C. *semidecandrum* Lin. pertinent. Has notas in herbario Candollius inscribere dedit.

CERASTIUM PENTANDRUM. — Moris.

Cerastium pentandrum. Moris. C. foliis ovalibus; bracteis, calycibusque herbaceis; pedicellis calyce longioribus; petalis bidentatis, calyce minoribus; stami-

nibus 5 fertilibus absque filamentis sterilibus; capsula calycem vix superante. Petala C. *semidecandri*, sepala et bracteæ C. *Grenieri*. Radice annuâ. (Non vidi.)

C. *Pentandrum* Moris. Fl. Sard. 1, p. 265. Lin. sp. 627? Willd. sp. 2, p. 813.? Pers. syn. 1, p. 521.?

Habitat in Sardiniâ (Moris).

Radix gracilis; caules ex eadem radice plures, ascendentes seu centrales erectiusculi, laterales inclinati, unciales, triunciales et paulò ultrà, apice dichotomi breviterque divisi; folia radicalia et caulinia inferiora in petiolum attenuata, spathulata, cætera oblongo-elliptica, per paria omnia opposita, obtusaque, cum brevissimo mucrone. Flores terminales, glomerati; pedunculis per florescentiam calyce brevioribus, fructiferis calyce ferè duplò aut paulò plusquam duplò longioribus, demum refractis. Sepala oblongo-lanceolata, margine superiore et apice argenteo-sericea, subdenticulata. Petala lineari-oblonga, apice bidentata, calice paulò breviora, subindè duplò ferè breviora. Stamina antherifera 5, sterilia nulla. Bracteæ foliaceæ, neutiquàm nullæ que margine membranaceæ. Capsula erecta, calycem demum æquans aut vix superans. Semina angulata, fusca, tenuissimè tuberculata. Herba pallida plus minus ve virens, pubescens, pilis junioribus apice glanduliferis petalis lineari-oblongis, angustioribus, vix bidentatis, nec bifidis; bracteis margine neutiquàm membranaceo-scariosis differt C. nostrum 5-*andrum* ab affini C. *semidecandro* Rchb. et Smith.; differt nostrum capsulis calycem non duplò superantibus bracteis non membrana-

ceis. Plantam non vidi. (Descriptio ex Moris. Fl. Sard. 1. p. 265.)

Obs. Descriptionem Morisi transcripsi, nam nondum vivam plantam vidi; et credo hanc verum Linnoei C. 5-*andrum* repræsentare, quanquam petala parvam differentiam inter se ostendunt. Linnoeus in specie : « *de petalis integris* » et Moris : « *petalis vix bidentatis* » locuti sunt. Sed Linnoeus qui plantam siccam examinavit, fugacissimos tenuitate dentes forsan non reperiit. Adde Linnoeum, in Hispaniâ cœlo Sardiniæ simillimo prædita, speciem suam indicare, et persuasum habebis duas has plantas unam eamdemque speciem repræsentare.

Obs. Cerastium, à cl. Seringe in candolleano prodromo, sub nomine C. 5-andri descriptum, nihil est nisi C. *Grenieri* (b) *obscurum*, « *petalis bifidis* » Ser., et non : « petalis integris » ut dicit Linnoeus de C. 5-andro.

CERASTIUM GRENIERI. — Schultz.

Cerastium Grenieri. Schultz. C. foliis ovalibus, bracteis, calycibusque herbaceis, aut tenuissimè scariosis, apice glabris; pedunculis calyce duplò longioribus; petalis ad tertiam partem bifidis, sepala excedentibus quandoquè subduplò superantibus; capsulis calyce sesqui-longioribus ; seminibus rugosis. Radice annuâ. (v. v.)

(a) *Obscurum*. Caulibus elatioribus; pedunculis arcuatis, inflexis ; capsulis calyce subduplò longioribus.

C. *Grenieri* var. a. et b. Schultz Pl. exsic. 1. n°. 6. — C. *Obscurum* Chaub. Fl. Agen. p. 18. — C. *Alsi-*

noides. Pers. Syn. 1. p. 521. — C. *viscosum* D C. Fl. Fr. 4. p. 776 (ex parte) Ser. in D C. Prod. 1. p. 416 et D C. herb! (ex parte) Duby. Bot. Gall. 1. p. 87. — C. *Alsinoides* Lois. Fl. Gall. 1. p. 324. (ex specimine circà *le Mans* lecto, à cl. auctore dato, et in herbario Merat asservato!). — C. *semidecandrum* Lois. Fl. Gall. 1. p. 323. (ex bracteis herbaceis, et loco natali. A C. *Alsinoides* Lois. differt viscositate minore, ut in locis dictis ipse observavi!) — C. *arenarium* Tenor. Syll. Suppl. p. 600.

Vaill. Bot. par. t. 30. f. 2. Chaub. Fl. Agen. t. 4. f. 1.

(b) *Pumilum*: Caule pumilo, pedunculis rectis, plus minusve erectis; capsula calycem vix superante. (v. v.)

C. *Pumilum*. Curt. Lond. Fasc. 6. t. 30. — Rchb. Fl. excurs. 2. p. 796. — Koch. syn. p. 122. — C. *Ovale* Besser. Galic. 1. p. 294. Ex Koch. (nec Pers.)

(c) *Distans*. Idem ac antecedens, sed caule longiùs dichotomo, fructibus distantibus, refractis. (v. s.)

C. *Gracile* Leon Dufour in D C. Prod. 1. p. 416, ex exemplario auth.!

(d) *Divaricatum*. Caule prostrato, divaricato, viscosissimo; pedunculis rigidis, rectis, refractis. (v. v.)

(e) *Pentandrum*. Floribus pentandris, absque filamentis sterilibus. Petalis, manè et cœlo nubilo, calycem parùm superantibus; cœlo autem sereno et sole ardente, calycem dimidiâ parte superantibus. (v. v.)

C. *Pentandrum* Ser. in D C. Prod. 1. p. 416. — Tenor. Syll. Suppl. p. 600. — Petalis calyce sesquilongioribus. — C. *litigiorum* Schultz. cent. 2. 17 bis.

(f) *Tetrandrum*. Foliis inferioribus spathulatis; brac-

teis ovatis, latis, herbaceis; pedunculis rectis, rigidis, inferioribus, præsertim calyce quadruplò longioribus; quintâ calycis, floris, fructusque parte deficiente. (v. v.)

C. *Tetrandrum* Curt. lond. 6. t. 31. — *Stellaria cerastoides* Engl. bot. 3. t. 166! — *Esmarchia cerastoides*. Rchb. Fl. Germ. excurs. 2. p. 793. — C. *diffusum* Pers. Syn. 1. p. 520. (Ex specimine in herbario Candollii asservato, quod ex herbario Thibaud proveniens, quondam Personio ipso, ex Candollii sententia, novæ speciei typum suppeditaverat.)

C. Radice gracili, annuâ; caulibus ex eadem radice pluribus, centrali erecto, lateralibus ascendentibus, nunc pollicaribus, nunc spitameis, pedalibus et ultrà, in omnibus partibus viscoso-pilosis; foliis inferioribus spathulatis, superioribus ovalibus, abbreviatis; inflorescentia dichotomâ, ramisque divaricatis, ad angulum subrectum divergentibus cum flore solitario in angulis; bracteis et sepalis herbaceis aut subscariosis; pedunculis calyce duplò longioribus, petalis ferè ad medium bifidis calycem superantibus, quandoquè duplùm longis; staminibus 10, raro 5; capsulis calyce sesqui-longioribus; seminibus rugosis. Fl. april. et maio.

Inter numerosas varietates hujus tam variabilis plantæ, varietas (e) valdè eminet. Nam præter flores pentandros absque filamentis sterilibus, petala manè cœloque nubilo, nunc vix calycem, nunc dimidio superant sole meridiano ardente. Talia in omnibus circà *Besançon* montibus sæpe observavi. Idem de C. *Campanulato* Viv. dicendum est.

Varietas (f) tam insignis evadit ut nonnulli auctores proprium cum illa constituere genus. Quinta floris pars deficit; sic calyx quadrisepalus, corolla 4-petala, stumina 8, styli 4, capsula 8-dentata. Sed sæpè in eodem exemplario flores quinarios, cum quaternariis detexi.

Hab. in Gallia, *Paris, Bordeaux, Agen, Besançon, Bayonne, Le Mans, Montpellier, Bitche, Nancy,* etc.; in Germania, Anglia, et propè Constantinopolim (Robillard); in *Georgia Caucasica* (Wilhems in DC. Herb).

Var. (b) Propè Vire et Bayonne (Grenier).

Var. (c) In Hispania, propè *Valence* (Léon Dufour); et circà *Besançon* exemplaria ferè similia invenire potui; in Corsica (Soleirol. cum C. *semidecandro* permixtum).

Var. (d) Circà *la teste de Buch* et *Bayonne,* in arenis.

Var. (e). In montibus circà *Besançon.*

Var. (f) In Gallia, *teste de Buch, le Havre* (Grenier), *la Manche* (Gay); in Anglia.

CERASTIUM BRACHYPETALUM. — Desp.

Cerastium brachypetalum. Desp. — C. caulibus pilis longis barbatis, foliis ovalibus; bracteis omnibus herbaceis, calycibusque apice barbatis; pedicellis fructiferis calyce duplò triplòve longioribus; petalis bifidis calyce multò minoribus, raròque subæquantibus. Radice annuâ. (v. v.)

Cerastium brachypetalum. Desp. in DC. Fl. Fr. 4. p. 777. et herb! Pers. Syn. 1. p. 520. Lois. Fl. Gall.

1. p. 322. Gaud. Helv. 3. p. 241. et herb! Mut. Fl. Fr. 1. p. 174. Koch. Syn. p. 121. — C. *semidecandrum* Lin. (ex Chaub. Fl. Agen.) Benth. Cat. p. 69. C. *barbulatum* Wahlenb. Carp. p. 137 (et non C. *viscosum* Lin. ut vult. cl. Seringe in D C. Prod.) — C. *strigosum* Fries nov. ed. 2. p. 131. Rchb. Fl. Germ. exc. 2. p. 796. — C. *tauricum* Ser. in D C. Prod. 1. p. 415 (ex exemplario authentico in herbario Mérat asservato et à Cl. Balbis misso). — C. *viscosum* Poll. Palat. 1. p. 448.

Mut. l. c. t. 14. f. 80! — D C. ic. rar. t. 44. — Rchb. cent. 3. ic. 381-382-388.! — Schultz Pl. exsic. cent. 1. n°. 14.!

(b) *Petaloideum*. Petalis calycem subsuperantibus. (v. v.) C. *pilosum* Tenor cat. p. 114. — C. *brachypetalum* B. Tenor Syll. p. 220. C. *tenorreanum* Ser. in D C. Prod. 1. p. 421. — Tenor. Syll. Suppl. p. 601.

(c) *Viscidum*. Ramis supernè viscosis. — C. *Tauricum* Sprengel et Sér. in D C. Prod. ex Schultz Pl. exsic. cent. 1. p. 6. n°. 4. (v. v.)

C. Radice annuâ, gracili, caulibus 2-15 pollicaribus, ex eadem radice nunc pluribus, nunc solitariis, erectis, ut omni plantâ villosissimis, interdùm apice viscido, pilis longis patulis; foliis ovalibus; inflorescentia dichotomâ, ramis subdivaricatis cum flore in dichotomiis; pedunculis calyce duplò quadruplòve longioribus (6-10 lin.); bracteis omnibus herbaceis, longè pilosis; sepalis angustè scariosis pilis longis patulis hirsutis, apiceque barbatis; petalis bifidis et medium petalum metientibus,

quandoquè æquantibus; capsulis curvulis calyce sesqui-longioribus; seminibus lentis ope rugulosis (v. v.) floret april. et maio.

Habit. in Gallia, *Besançon, Nancy, le Mans, Agen, Fréjus, Mende* (Prost); in Helvetia, Germania, Georgia Caucasica (Wilmsen in D C. herb!) Odessa (C. lanatum? Beaupré in D C. herb!) in Tauria (Steven).

Var. (b) In montibus circà *Besançon, mont de Bregille;* et propè Neapolim.

Var. (c) In rupibus siccis trans nostræ urbis arcem; in Tauria.

CERASTIUM VULGATUM. — Lin.

C. vulgatum. Lin. C. radice annuâ et bienni, caulibus adscendentibus, lateralibus basi radicantibus, hirsutis; foliis ovalibus; bracteis calycibusque scariosis, apice glabris; pedicellis fructiferis calyce multò longioribus; petalis sepala vix superantibus; capsula elongata, calycem duplò superante; seminibus rugosis. (v. v.)

Cerastium vulgatum. Lin. Sp. p. 627 (non herb). Fl. Suec. ed. 2, p. 158, n°. 415.—Soyer-Wuill. obs. p. 46. — Lam. Fl. Fr. 3. p. 57. — Poll. Palat. 1, p. 447. — Vill. Dauph. 3, p. 642. — Villd. Sp. 2, p. 811. — Pers. Syn. 1, p. 521. — Gmel. Bad. 2, p. 294. — St.-Am. Fl. Agen. p. 179 (excl. sig. ann.) — Mérat. Fl. Par. 2, p. 338. — Mutel. Fl. Fr. 2. add. p. 478. — Gaud. Helv. 3, p. 238 et herb! — C. *vulgatum* a Lam. Dict. 1, p. 679. — C. *viscosum* Lin. herb. ex Smith. (non sp.) — Smith. Fl. Brit. 2, p. 496. — Ser.

in. DC. Prod. 1, p. 124. — DC. Fl. Fr. 4, p. 776 et herb.! — Lapeyr. Abr. Pyr. p. 265. — Balbis. Fl. Lyon. 1, p. 124. — Duby. Bot. Gall. 1, p. 86. — Lois. Fl. Gall. 1, p. 325. — C. *triviale* Link. Enn. 1, p. 433. — Koch. Syn. p. 122. — Rchb. Fl. Germ. exc. 2, p. 796. — C. *viscosum* Benth. Cat. p. 69. — (Sequentem synonymiam fide Torrey et Gray, refero!) C. *semidecandrum*. Walt. Carn. p. 241. — Purch. Fl. 1, p. 320. C. *hirsutum*. Mulh. Cat. p. 46. — C. *connatum*. Beck. Fl. p. 55. — *Myosotis hirsuta altera*. Tournef. Vaill. Bot. Par. p. 142. — *Alsine hirsuta, magno flore*. Bauh. Pin. 251.

ICONES.

Lam. Ill. t. 392, f. 1.! — Bergeret. Phyt. 1, t. 117. — Vaill. Bot. t. 30, f. 1.! — Rchb. Cent. 3, t. 402-403! — Curt. Lond. t. 34. — Engl. Bot. 11, t. 790! Mut. Fl. Fr. 2, t. 14, f. 78!

(b) *Murale*. Capsulis calycem æquentibus, foliis confertis, densè pilosis; floribus congestis-dimidiatis (v. v.).

C. *Murale* Desp. in DC. Fl. Fr. 5, p. 609 et DC. herb.! — Ser. in DC. Prod. 1, p. 417. — Duby. Bot. Gall. 1, p. 87.

(c) *Ramosissimum*. Caulibus ramosissimis, elongatis, petalis calycem parùm superantibus aut tertiâ parte excedentibus.

C. *Sylvaticum*. Schl. Cat. 1821. — C. *Vulgatum*. B. Gaud. Helv. 3, p. 239 et herb.! (v. v.)

Obs. Interdùm petala calycem multùm superant, planta tunc, C. *Sylvatico* W. K. valdè affinis, sed primo intuitu pedunculis multò minoribus dignoscitur.

(d) *Annuum*, humilius, paniculâ pauciflorâ, radice annuâ.

C. *Vulgatum inundatum*. Gaud. Helv. 3, p. 239 et herb. ! (v. v.) Altius, gracillimo caule, foliisque ovatis internodio multò brevioribus. C. *Serpyllifolium*. DC. herb. ! — Link? enum. pl. h. ber. 1. p. 433. — Willd? En. pl. h. ber. 1, p. 26 ? C. *filiforme* Adams ex Fischer, in D C. herb ! è Sibiria à cl. Steven missum ! C. *elongatum* Vahl. Miss. herb. mus. par ! (v. v.)

(e) *Glandulosum*. Pilis pedunculorum et calycum glanduloso-viscidis.

C. *Triviale glandulosum* Koch. Syn. p. 122 (v. v.).

(f) *Holosteoides*. Folia, caulis usque ad paniculam glabra, et linea pilorum decurrente notata. (Non vidi.)

C. *Vulgatum holosteoides*. Fries Nov. ed. 2. p. 126.

C. *Triviale holosteoides* Koch. Syn. p. 122. — Rchb. Cent. 2. ic. 317-318 !. Mut. Fl. Fr. t. 14. f. 79 !

(g) *Alpinum*. Foliis latioribus, ovalibus; floribus paulò majoribus.

C. *Triviale Alpinum* Koch. Syn. p. 122. (Non vidi.)

(h) *Giganteum*. Caulibus bi-tripedalibus, foliisque pollicaribus.

Cerastium vulgatum Lin. — C. Radice annuâ et bienni; plerumque caulibus ex eadem radice pluribus, raro uno tantum, spitameis et bipedalibus, lateralibus basi procumbentibus adscendentibus, omnibus pilosis, pilis articulatis, ferè nunquam ad apicem glandulosis; foliis viridibus, crassis, mollibus, lanceolato-oblongis, à basi ad dichotomiam decrescentibus; paniculâ dichotomâ, ramosâ; bracteis latè scariosis; pedunculis fruc-

tiferis calyce duplò triplòque longioribus, sub anthesin erectis, dein apertis, tandemque iterum erectis; petalis ad medium bifidis, lobis obtusis, calycem superantibus; sepalis margine scariosis, et dorso pilis adpressis tectis; capsulis magnis, arcuatis, calyce duplum longis; seminibus fulvis, tuberculatis. Floret aprili, maio, junio, æstate et autumno.

Obs. In Candolleanò herbario, quod cl. Seringe disposuit, et quocum in prodromo elaboravit cerastia, diversa vidi. In primo folio tria cerastii vulgati exemplaria adsunt; primum nihil est nisi C. *Grenieri* (a) *obscurum;* secundum certè est C. *viscosum* Lin.; tertium ad C. *semidecandrum* Lin. pertinet.

Obs. Pilos articulatos, sub cylindricos in C. *vulgato* descripsi; hi, microscopii ope, folia junci articulati æmulantur; et quisque pilus 1-3 articulationes exhibet. Sed hoc caracter ad omnia cerastia hujus sectionis jam descripta quoquè pertinet. In C. *dichotomo* et *inflato,* res non sic sese habent. Duo pilorum systemata, inter se mixta apparent. Primi à præcedentibus jam descriptis non differunt; alteri verò attollunt in pedicello capillari glandulam subsylindricam, apice altero pilo instructam, et iste pilus, novâ glandulâ pilo iterum terminatâ, onustus apparet.

De C. *Serpyllifolio* non ampliùs dicam, nam persuasum habeo omnes plantas isto nomine memoratas, aut C. *vulgati,* aut aliarum specierum varietates tantùm repræsentare.

Habitat. per totam Europam; in Gallia, *Paris, Bordeaux, Toulon,* etc.; in Juranis, Pyrenæis, Alpium,

Alsatiæ et Arverniæ montibus et campis; in Germaniâ, Helvetiâ, Angliâ, Siciliâ (Jan. sub nomine C. prostrati, in D C. herb!) In Americâ Boreali (Mischx. herb. mus. par!) New-York (Mitchill.); Terre-Neuve (Delapylaie).

In Asiâ, in Africâ, in Algeriâ (Desf.!)

Varietates (c, d, e, h) circâ *Besançon* observavi. Var. (f) nondùm è Gallia vidi, Germaniam habitat. tandem var. (g) hinc et indè per Alpes reperitur. Var. (d) procerior (C. serpyllifolium) in herbidis humidis, ineunte verè, et præsertim in medicaginis sativæ campis, apud nos abundantissima.

CERASTIUM COMMERSONIANUM. — Ser.

Cerastium commersonianum. Ser. — C. radice annuâ caule erecto, foliisque villoso-viscosis, lanceolato-linearibus, subpollicaribus; panicula dichotoma, viscosissima; bracteis herbaceis; pedunculis refractis calyce amplo duplò longioribus; sepalis acutis vix scariosis; capsulis latis calyce sesqui longioribus (v. s.).

Obs. C. *Grenieri* refert, sed partibus omnibus duplicatis et notis dictis valdè distinctum.

Cerastium *Commersonianum* Ser. Miss. et Ser. in D C. Prod. 1. p. 417. — C. *longifolium* Juss. ex Poir. Suppl. 2. p. 164 (non Willd).

Planta annua; caule 8-12 pollicari, erecto, anguloso, pilis brevibus villoso-viscoso; foliis angustis, lanceolato-linearibus, pollicaribus, subacutis, villoso-viscosis; panicula dichotoma, ramosâ, viscosissimâ, bracteis herbaceis; pedunculis refractis subarcuatis, calyce amplo

C. *latifolii* æmulante, duplùm longis; sepalis lanceolatis, acutis, vix scariosis; petalis bifidis calycem non multum superantibus; capsulis latis calyce sesqui-longioribus, et parum apice attenuatis; seminibus....?

Hab. Monte-Video, in plagis (Commersoon).

CERASTIUM RAMOSISSIMUM. — Boiss.

Cerastium ramosissimum. Boiss. — Annuum, glanduloso-viscosum, pilosum; foliis lanceolatis; bracteis herbaceis; pedunculis rigidis, minimè arcuatis, in lineâ rectâ cum capsula dispositis, ferè usque ad caulem refractis; capsulis magnis, apice curvulis et attenuatis, calyce plus duplò longioribus (v. s.).

Obs. Magnitudine capsularum et formâ C. *dichotomo* proximum, sed pedunculis refractis, sepalis tenuioris substantiæ et ferè pellucidæ, deniquè seminibus triplò minoribus longè alienum.

Cerastium *ramosissimum* Boiss. Elench. Pl. Hisp. Aust. p. 23. — C. Riæi Desmoulins in Ac. Soc. Bord. t. 8. Gay. Iter. Astur.

Hab. ad terram nudam in Sierra Nevada att. 7000'-8000' (Boissier!) — In Asturiæ montibus (Durieu!)

C. annuum, totùm glanduloso-pilosum, viscosissimum; caule à basi ramosissimè dichotomo, 3-4-pollicari; foliis lanceolato-linearibus, obtusis; bracteis herbaceis; paniculâ creberrimè dichotomâ, ramis è caule ad angulum ferè rectum projectis; pedunculis fructiferis calycem æquantibus, minimè arcuatis, in lineâ rectâ cum capsula

dispositis, et ferè usque ad caulem reflexis; sepalis viridibus, dorso glandulosis, margine subscariosis, substantiæ tenuioris et subpellucidis; petalis calyce brevioribus, bifidis; staminibus decem; capsulâ calycem plus duplò superante, subcylindricâ, apice attenuatâ, incurvâ; seminibus tuberculatis, tertiam partem seminis C. *dichotomi* tantùm adæquantibus, dùm capsulæ parùm differunt magnitudine.

CERASTIUM DICHOTOMUM. — Lin.

Cerastium dichotomum. Lin. — C. radice annuâ pilis strangulato-articulatis, viscoso-hirsutis; foliis lanceolato-linearibus, internodio longioribus; bracteis et sæpalis angustè scariosis; capsulis erectis, longissimis, calyce plus duplò longioribus (v. v. et s.).

Cerastium *dichotomum* Lin. Sp. ed. 3. 1. p. 628. — Royen Lugd. p. 450. — Pers. Syn. 1. p. 521. — Desf. Atl. 1. p. 366. — Willd. Sp. 2. p. 814. — Ser. in DC. Prod. 1. p. 415. — C. *longifolium* Willd. Sp. 2. p. 814 (ex autopsia herbarii Tournefortii!!) — *Myosotis dichotoma* Moench Meth. p. 225. *Lychnis segetum minor*. Bauh. Pin. 204. — *Myosotis orientalis tenuissimo folio*. Tournef. p. 18 et herb!! — *Alsine corniculata* Clus. Hist. 2. p. 184. Chab. Sciag. p. 450. — Lob. Obs. p. 246.

Icones.

Clus. l. c. p. 184! (ic. bona). — Chab. l. c. p. 450! — Lob. Obs. p. 246!

Hab. in Hispaniâ, *Bagdad* (Olivier).

In Asiâ, Syriâ (Maille herb!) — Armeniâ (Tournef. herb!) Monte Cassio (Aucher).

In Africâ, *Alger* (Desfontaines).

In Americâ Boreali (Michx. herb. mus. par.!)

In omnibus hortis botanicis colitur.

C. Radice annuâ; caule variè ramoso, erecto, viscoso-pubescenti in paniculâ præsertim; foliis lanceolato-linearibus, subobtusis, internodio sæpissimè longioribus, utrinque pilosis, inflorescentia dichotomâ, erecta; pedunculis antè et post anthesin erectis; bracteis, herbaceis, viscoso-pilosis; calycibus primò pedunculos superantibus, dein fructu maturo subæquantibus; sepalis herbaceis, tantùm margine angustè scariosis, lanceolatis, acutissimis; petalis ovalibus, bifidis, calycem subæquantibus; capsula gracili, elongatâ, apice attenuata, calyce triplò longiore; seminibus magnis, discoideis, hinc et indè complanatis, et in faciebus tuberculis in orbibus concentricis abundè onustis.

CERASTIUM INFLATUM. — Link.

Cerastium inflatum. Link. — C. radice annuâ; caule viscoso-pilis articulato-strangulatis hirsuto; calyce amplissimo, sphærico, petalis ovalibus et bifidis paulò breviore; capsula exiguâ, gracillimâ sepalis lanceolatis, acuto-pungentibus breviore (v. v. c.).

Cerastium *inflatum* Link. Desf. Cat. Hort. Par. p. 462.

Hab. in Persiâ (Link.). In hortis botanicis colitur.

Planta 4-10 pollicaris, annua; caulibus ramosis, villoso-viscosis in omnibus partibus; foliis ovato-lanceolatis, internodio æqualibus aut majoribus, et paniculæ basin attingentibus, panicula dichotoma, bracteis ovalibus, herbaceis; pedunculis calyce brevioribus, et post anthesin adæquantibus; calyce inflato, globoso, fructum cerasi-avium subæquante; sepalis ovato-lanceolatis, margine angustè scariosis, acutis et pungentibus; petalis ovatis, bifidis, calyce vix longioribus; capsulâ minimâ, gracillimâ, vix quintam calycis partem occupante, et sepalis breviore. In hac cerastiorum sectione, capsula minima in amplissimo calyce. Seminibus parvulis, pallidè fuscis, sublævibus, non reniformibus, sed orbiculatis, et potius subpyriformibus.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans sa séance du 24 août, a nommé *Président* M. Léon Bretillot; *Vice-Président*, M. Béchet.

Dans la même séance, M. Xavier Marmier et M. L'Élut, de Gy, ont été nommés Associés correspondants.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER.

L'Académie remet au concours pour 1840 le sujet suivant :

Décrire les monuments élevés en Franche-Comté pendant le moyen âge; indiquer les causes de leur fondation, les changements qu'ils ont subis, l'époque et les circonstances principales de leur destruction; faire connaître ce qui reste de ces monuments, et raconter sommairement les événements particuliers qui se rattachent à chacun d'eux.

L'Académie pensant que l'étendue des recherches que semble exiger la question est la principale cause qui a empêché jusqu'à présent de la traiter, laisse aux concurrents la faculté de se restreindre, soit à une

partie de la province, soit à une seule ville, soit même à un seul monument, hôtel de ville, église, château ou abbaye.

Elle propose de plus, pour le concours de 1840 :

L'histoire de Hugues-le-Grand, Archevêque de Besançon, éclaircie par les chartes et les monuments.

L'Académie met au concours pour 1841 la question suivante :

Des conséquences économiques et morales qu'a eues jusqu'à présent en France, et que semble devoir y produire dans l'avenir, la loi sur le partage égal des biens entre les enfants.

Chacun de ces trois prix consistera en une médaille de la valeur de 300 fr.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue des ouvrages à présenter au concours.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse. Ces mémoires seront envoyés, *francs de port, au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie,* avant le 1er. juin 1840.

Arrêté en séance générale, le 24 août 1839.

Le Secrétaire-Perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

TABLE DES MATIÈRES.

Ordre des lectures. . . . . *Pag.* 1
Discours de M. le Président sur l'utilité des recherches archéologiques. 3
Les Sarrasins et leurs monuments en Franche-Comté, par M. Éd. Clerc. 17
Discours de réception ; souvenirs d'un voyage en Sicile, par M. Louis de Vaulchier. 30
Réponse de M. le Président. 48
Rapport sur le concours pour l'éloge de l'abbé d'Olivet, par M. Béchet. 49
Rapport sur le concours dont le sujet était : l'utilité de l'observation du dimanche, par M. l'abbé Doney. . . 59
Les Cloches, pièce de vers, par M. Viancin. 81
Michel, ou la Prison, pièce de vers, par M. Trémolières. 90
Rapport de M. le docteur Pécot, sur une opération orthopédique faite par M. le docteur Louvrier. 98
Fragment d'une monographie des Cerastium ; observations botaniques, par M. le docteur Grenier. 102
Élections. 126
Programme des prix à décerner. . . . . *Ibid.*

FIN DE LA TABLE.

BESANÇON, IMP. ET LITH. DE SAINTE-AGATHE.

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1840.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. Léon BRETILLOT.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

Je viens vous parler d'un poëte dramatique à peine connu aujourd'hui, même dans la province où il a pris naissance. Son nom a bien survécu à ce redoutable naufrage des réputations, qui jette incessamment dans les profonds abîmes de l'oubli le souvenir de tant d'hommes dont leurs contemporains avaient d'avance proclamé la gloire et la célébrité. Mais qu'il y a loin de cette stérile mention du nom du poëte à la communication intime et

sympathique établie entre la postérité et lui, par l'étude constante des créations dues à sa fantaisie!

Jean de Mairet a pris une part active à la lente et difficile création de notre théâtre national; il est l'auteur d'une tragédie touchante et régulière que rappellent les historiens littéraires, et qui peut trouver encore quelques rares lecteurs : voilà tout ce qu'on sait communément de lui. Cela suffit-il pour reconnaître et rémunérer le talent qui le mit si fort en évidence de 1625 à 1635? La postérité est-elle juste lorsqu'elle laisse ses œuvres dormir presque oubliées? C'est la question qu'un compatriote doit naturellement se faire en les lisant. Permettez-moi, Messieurs, de chercher à la résoudre avec vous.

A l'époque où Mairet fit paraître ses premiers ouvrages, on essayait depuis soixante et dix ans de naturaliser l'art dramatique en France. Je me sers à dessein de cette expression, l'art dramatique, pour séparer de l'idée que j'y attache tous ces essais grossiers, qui sous les noms de mystères, soties, moralités, n'avaient présenté qu'une copie vulgaire ou une prosaïque satire des scènes ordinaires de la vie et des mœurs du temps. Ces premiers rudiments scéniques, nés dans les cathédrales, ayant quelquefois pour auteurs des prêtres ou des moines, dont la représentation était l'œuvre d'une confrérie religieuse, furent supprimés en 1548, par arrêt du parlement, sans que le public, dont ils avaient, au début, ravi les suffrages, essayât de les sauver de la proscription. Quatre ans après, et dans l'intérieur d'un collége, Jodelle présenta à une réunion de lettrés au-

diteurs une tragédie de *Cléopâtre*, qu'on peut considérer comme le point de départ de la poésie dramatique, telle que les Français l'ont comprise et cultivée. Cette tragédie de *Cléopâtre*, celle de *Didon* et la comédie d'*Eugène* du même auteur, n'étaient que de bien faibles et pâles imitations des tragédies et comédies latines ou grecques. Cependant par la versification et l'expression, par la disposition des plans d'ailleurs fort simples et nus, par une certaine conception des caractères, l'auteur parvint à un résultat très-différent de celui qu'avaient atteint les rustiques ouvriers qui travaillaient aux mystères. Ses contemporains purent discerner en lui une perception confuse de la poésie, de cet art d'abstraire et de présenter sous un jour favorable les faits, les événements, les scènes qui résultent du contraste des caractères et du jeu des passions. Dans leur ravissement d'entendre quelque chose qui ressemblait à de l'art, ils s'imaginèrent que Jodelle venait, en les copiant, d'égaler les chefs-d'œuvre d'Athènes. Le plus original des beaux esprits de l'époque, Ronsard, ne craignit pas de dire que Jodelle avait si bien *sonné, en langage françois, la grecque tragédie et la jeune comédie*,

« . . . . . Que Sophocle et Ménandre,
» Tant fussent-ils savants, y eussent pu apprendre. »

Nous ne sommes pas obligés de croire Ronsard sur parole. Mais cet emphatique éloge prouve la vivacité de l'impression produite par les trois ouvrages de Jodelle.

Marchant sur ses traces, *Jacques Grevin*, et surtout *Robert Garnier*, n'obtinrent pas de moindres succès.

Imitateur comme Jodelle, plutôt de Sénèque que de Sophocle ou Euripide, Garnier composa huit tragédies évidemment supérieures à celles de ses devanciers. Son style, plus soutenu, ne manque ni de force ni de naturel. Ses caractères sont mieux esquissés, et l'action se présente moins simple et moins nue. Mais les insipides monologues, les dialogues à deux personnages qui ne finissent jamais, tout le parlage à travers lequel cette action se déroule si timide et si lente, montrent qu'avec d'heureuses facultés, des instincts poétiques, un talent réel pour décrire et versifier, Garnier manquait de cette aptitude spéciale qui fait trouver au poëte dramatique la forme convenable à la réalisation de son œuvre, le moule qu'il façonne et impose au public. Toute cette école de Jodelle, si école il y a, manqua d'habileté et d'intelligence dans ses calques de l'antiquité. Elle ne saisit des immortels ouvrages, but de son imitation, que leur structure apparente, leur charpente matérielle, et n'en pénétra pas l'esprit. Puis, elle s'épuisa à rendre avec l'instrument, imparfait encore, et peu souple dont elle disposait, sans vue supérieure et sans étude suffisante du cœur humain, des descriptions de détail, des amplifications de rhéteur dont elle forma le dialogue de ses personnages. C'est donc par ce mérite secondaire de quelques images ou de quelques pensées isolées, heureusement exprimées, qu'elle est recommandable et qu'elle vaut la peine d'être étudiée. Elle a plus travaillé au perfectionnement de la langue, à l'amélioration de la versification et du rhythme, qu'au développement de l'art dramatique.

Précédée par les farces parmi lesquelles celle de *Patelin* est restée célèbre, la comédie trouva dans *Pierre Larivey* un interprète qui fit preuve de beaucoup de talent, et dont les ouvrages sont encore lus avec intérêt. Il écrivit en prose, intrigua ses pièces d'une manière souvent habile. Quoiqu'imitateur des Latins et des Italiens, il fut quelquefois original, et trouva des traits que Molière et Regnard n'ont pas dédaigné de lui emprunter. S'il ne s'éleva pas jusqu'à la comédie de caractère, il eut du moins le mérite d'étudier la nature plus que ses contemporains, de saisir quelques-uns de ces mots qui révèlent la connaissance des travers et des faiblesses de l'homme. Ses pièces ne sont pas moins obscènes que ne l'avait été la comédie d'Eugène de Jodelle. C'était le défaut de presque tous les auteurs dramatiques du temps; il faut venir jusqu'à Corneille pour voir s'opérer une réforme qui, en ce point, comme en d'autres, est l'ouvrage de ce grand poëte.

L'exemple donné par Jodelle à Garnier trouva des imitateurs, au nombre desquels nous voyons figurer un Franc-Comtois, Pierre Mathieu, auteur de deux tragédies d'une désespérante nullité, dont l'une a été représentée au collége de Vercel. Tous se crurent obligés de suivre la forme des tragédies anciennes, même lorsqu'ils s'aventurèrent à traiter des sujets modernes, ce qui les conduisit à y introduire des chœurs de garçons, de demoiselles, de conseillers du parlement, à l'imitation des chœurs antiques conservés par Jodelle. Vers 1588, ces copies maladroites et serviles firent place à un système de composition beaucoup plus libre. On peut

attribuer ce changement à la permission qu'obtint, en l'achetant, une troupe de comédiens, de s'établir à l'hôtel de Bourgogne, où elle joua, non plus pour les érudits et les courtisans, mais pour le peuple. Alors parut un homme comparable, par la fécondité, à Lope de Vega qui illustrait la scène espagnole. Alexandre Hardy a écrit, dit-on, 800 pièces de théâtre, et par celles qui nous restent on peut, sans l'expliquer tout à fait, comprendre cette incroyable facilité à mettre au jour des vers rudes, incorrects, remplis de détails puérils, où on a bien de la peine à rencontrer une étincelle de poésie. Ce n'était pas le talent qui manquait au nouveau dramaturge. Mais quel talent pourrait résister à une si énorme dilapidation des facultés qu'on a reçues de la nature? Quand un homme est condamné à créer par jour, pour quelques écus, environ mille vers, il est impossible qu'il leur donne cette propriété des termes, ce choix d'images, cette harmonie savante, ce mélange de raison et d'imagination qui rendent les vers français si difficiles à bien faire. Et où trouver le loisir de tracer des caractères, de nouer et dénouer l'action d'une manière heureuse, de faire tenir à ses personnages un langage poétique et simple, convenable et naturel? C'est à l'aide d'un travail obstiné, qu'à défaut de génie, on réunit ces conditions diverses, sans lesquelles il n'est pas de poëme dramatique, digne d'obtenir quelque chose au delà du succès du moment. Improvisateur populaire, dans toute l'acception du terme, Hardy fut chargé d'assouvir la curiosité publique en lui jetant sans relâche des ébauches informes, qu'on oubliait aussi vite qu'elles étaient com-

posées. Il se donna toute licence pour disposer ses plans, n'eut aucun égard à la limite du temps et à la fixation du lieu, et tailla ses pièces sur le patron espagnol, en conservant toutefois l'allure scolastique et guindée que l'imitation des anciens avait imprimée aux ouvrages de ses prédécesseurs. Tragédies, pastorales, tragi-comédies se succédaient à la complète satisfaction des comédiens, qui ne prenaient pas même le soin d'indiquer au public le nom de leur fournisseur salarié. Cet étrange labeur se continua durant trente années. On ne peut plus louer Hardy que d'y avoir suffi, en laissant percer de temps à autre quelques éclairs de talent.

Sa vogue populaire venait d'être légèrement ébranlée par le succès de Pyrame et Thisbé, tragédie du fameux Théophile, et par celui des Bergeries, pastorale du marquis de Racan, remarquable par le style, lorsque Mairet livra aux comédiens la première de ses productions. Il avait quitté jeune sa ville natale pour étudier à Paris, et c'est au sortir de son cours de philosophie qu'il fit présenter ce fruit précoce au parterre inculte de l'hôtel de Bourgogne. L'ébranlement causé par les guerres civiles cessait à peine; le pouvoir royal que Marie de Médicis avait récemment cédé au premier favori de Louis XIII, luttait contre les prétentions et la turbulence des princes du sang et des grands seigneurs. Fortement trempés par les épreuves terribles qu'ils avaient subies, les Parisiens avaient nécessairement conservé quelque chose de l'énergie passionnée, de la férocité des mœurs, de l'enthousiasme sauvage dont l'histoire de l'époque offre tant d'exemples. C'est devant

eux que parut, non sans succès, *Chryséide et Arimand*, tragi-comédie pastorale, et il est curieux d'observer de quels aliments se nourrissaient l'esprit et l'imagination de tels hommes. La pièce appelée depuis par l'auteur un péché de sa jeunesse, *delictum juventutis*, n'était pas plus mauvaise que la plupart de celles qu'on représentait. Le personnage principal, espèce de chevalier, aime éperdument la belle Chryséide, et en est aimé. Cette jeune beauté se trouve au pouvoir d'un roi Gondebaud qui veut en faire sa femme. De son côté, Arimand est le captif d'un autre chevalier, lequel explique dans la première scène à un sien ami qu'il attend une bonne rançon de son prisonnier, et ne paraît dès lors plus. Chryséide et Arimand seront-ils délivrés de leurs chaînes respectives? Parviendront-ils à se rejoindre pour s'épouser? Voilà toute l'intrigue, qui n'abonde pas en péripéties et en incidents. On va, on vient, on se retrouve et on se sépare, sans que le lecteur puisse précisément savoir comment, pourquoi et dans quels lieux se tiennent tous les colloques des personnages, ni se rendre compte de leurs allées et venues continuelles. Quand Arimand éprouve quelque obstacle, il exhale des plaintes démesurément longues, que cherche à calmer un ami ou confident, Bellaris, espèce de valet rusé bien qu'éminemment vertueux. Chryséide, à son tour, verse ses désespoirs dans le sein de sa suivante Clarinde. L'un s'en prend à *ses destins*, et dit :

« Il ne leur suffit pas de m'avoir mis au point,
» Que mon plus grand plaisir est de n'en avoir point.
» . . . . . .

» Frappez, frappez, *destins*, et ne m'épargnez pas ;
» Aussi bien éloigné de l'objet qui m'enflamme,
» Je ne suis désormais qu'un pauvre corps sans âme,
» Je ne suis désormais que l'ombre d'un vivant,
» Qu'un fantôme qui parle et qu'un tombeau mouvant. »

A quoi Chryséide répond dans un monologue qui suit immédiatement cette scène :

« Le sort me veut donner, puisqu'il faut que je meure,
» Pour soupirer ma peine, encore une bonne heure.
» Ici le ciel touché de mes justes douleurs,
» Me permet de me plaindre et de verser des pleurs ;
» Soupire donc, mon cœur, il est temps de se plaindre,
» Personne dans ces lieux ne nous saurait contraindre.
» . . . . . .
» Et vous, mes yeux, versez un déluge de larmes ;
» Éteignez dans vos pleurs et vos feux et vos charmes.
» Votre Arimand n'est plus, votre soleil est mort ;
» Il a déjà senti les injures du sort. »

Et la suivante Clarinde voulant la détourner de regrets excessifs qui achèveront ses jours, emploie ce raisonnement sans réplique :

« Ce ne sont pas les droits d'un amoureux devoir,
» Croyez-vous en mourant lui pouvoir satisfaire ?
» C'est le plus grand dépit que vous lui puissiez faire,
» Les morts sont toujours morts et n'ont besoin de rien. »

Gondebaud se plaint aussi des rigueurs de Chryséide.

« A quoi peut aspirer le vulgaire des hommes,
» Puisque nous autres rois, demi-dieux que nous sommes,
» Pompeux, craints, adorés, puissants, majestueux,
» Vivons en nos plaisirs toujours défectueux ?
» Moi, fils de Gondebaud, à qui tant de monarques

» Doivent de leurs grandeurs les généreuses marques.
» . . . . . .
» Vainqueur je suis vaincu ; celui qui me surmonte
» Sait bien que je suis roi, mais il n'en fait point compte.
» Il ne reconnaît point ce grand titre de roi,
» Tout prince que je suis il me donne la loi;
» Et je souffre aussi bien sa force tyrannique
» Que si j'étais d'un sang ignoble et mécanique. »

Ce grand roi demeure convaincu que sa prisonnière ne pourra lui résister, conviction que son confident n'a garde d'affaiblir. Mais à peine a-t-il quitté la place, que ce confident, et c'est le seul trait d'observation naïve qui se trouve dans la pièce, se hâtant de montrer qu'il a voulu flatter à bon escient, dit :

« Comme le cœur des grands se flatte vainement,
» Ils estiment que tout n'est fait que pour leur plaire;
» Que pour eux seulement le soleil nous éclaire.
» . . . . . .
» Le roi croit fermement que l'éclat de sa pompe
» Doit charmer cette fille, et c'est ce qui le trompe. »

Lorsque Gondebaud apprend l'évasion de Chryséide, il s'abandonne à une exaltation furieuse, prend à partie Teutates, le plus grand des dieux, menace de l'abolir et de se mettre à sa place.

« Je veux que désormais du lever de l'aurore
» Jusques à l'occident tout le monde m'adore.
» Les peuples détrompés plus que toi m'aimeront,
» Et mes autels de vœux et d'encens fumeront;
» Et puisque ton orgueil a choqué ma puissance
» Je ne te rendrai plus ma libre obéissance;
» Je veux avecque toi marcher d'un pied pareil,
» Et mouvoir à mon tour la lune et le soleil. »

Plus tard, après une lutte de dévouement entre Arimand et Bellaris, qui veulent mourir pour sauver Chryséide, ce roi si furieux, subjugué tout à coup par l'exemple du chevalier et de son confident, devient

« Irrésolu, perplex, divisé, suspendu
» Comme dans un dédale également perdu. »

Je crois, dit-il, m'apercevoir

« . . . Que ma poursuite est un peu tyrannique,
» Et qu'en quelque façon mon amour est inique ;
» N'étoit quelque respect, je les affranchiroy. »

Ce qu'il fait immédiatement sur le conseil du sacrificateur. L'hymen des amants termine la pièce, et voilà les hautes et fières pensées, l'action intéressante, les mouvements passionnés, les images naturelles et poétiques, le style franc et simple qu'applaudissait, en 1620, la génération élevée dans les guerres de religion ! Faut-il en induire que cet axiome si souvent émis, le théâtre est le miroir fidèle des sentiments, des idées, des passions contemporaines, n'est pas d'une rigoureuse exactitude, et que les poëtes dramatiques réfléchissent moins l'état réel des esprits que les caprices d'imagination qui sont de mode au moment où ils écrivent ?

Après cet ouvrage d'écolier, comparable, je le répète, aux meilleurs du temps, et supérieur même, sous le rapport de la clarté du style, aux vers durs, rocailleux et obscurs de Hardy, Mairet fit paraître l'année suivante (1621) une pastorale dont le succès fut immense. C'est la fameuse Sylvie. Elle ne commença, disent les historiens du théâtre français, à perdre son lustre que

par celui du Cid de M. Corneille, en 1636, quinze ans après son apparition. Le succès, nous venons de le voir, ne prouve pas toujours la bonté d'une pièce. Il fut, cette fois, légitime en ce sens que dans le genre bizarre des bergeries, mis à la mode par Durfé, qui l'avait emprunté aux Italiens, la pastorale nouvelle eut un mérite alors peu commun, celui d'intéresser. Des lecteurs du 19e. siècle ont quelque peine à s'identifier avec les sentiments de ces personnages conventionnels placés dans un état social complétement chimérique, dont l'amour est l'unique affaire, et qui, bergers ou princes, parlent tous le même langage où dominent le phébus et l'affectation. Cependant la passion du fils du roi de Sicile pour la belle Sylvie, et surtout le caractère de finesse spirituelle, l'élévation de sentiments, la constance sans pruderie que Mairet a donnés à son héroïne, ont un certain charme, appréciable encore à deux siècles de distance. Les scènes où Sylvie repousse l'amour du berger Philène sont jolies et bien conduites, quoique un peu longues. Dans l'une d'elles, on trouve une partie appelée par l'auteur *dialogue,* qui, à la poésie près, ressemble aux luttes pastorales des églogues latines. Les interlocuteurs se répondent de deux en deux vers, comme dans quelques duos d'opéra.

Chassé de Paris en 1621 par une maladie contagieuse qui désolait la capitale, Mairet alla chercher à la cour des appuis et des protecteurs que le succès de Sylvie lui fit facilement trouver. Les grands seigneurs l'accueillirent avec bienveillance, et le duc de Montmorency l'attacha à sa personne par l'octroi d'une pension de 1500

livres, somme alors considérable. Cette position nouvelle, la fréquentation de la société élégante et raffinée que le jeune roi rassemblait autour de lui, donnèrent à Mairet toute facilité pour se livrer à son goût favori. Après quatre ans d'interruption, employés à se mettre bien en cour, et à accompagner son Mécène dans les expéditions guerrières dont il fut chargé, car notre auteur, brave et exercé au métier des armes, tenait sa place dans une rencontre comme il convenait à un homme de noble origine, on le vit rentrer au théâtre par une seconde pastorale, *Sylvanire*, qui ne me semble pas inférieure à Sylvie, quoiqu'elle n'ait pas eu le même succès. On ne sera point surpris d'y trouver les fadeurs, les sentiments précieux, les *concetti* galants dont la mode a duré assez longtemps pour laisser trace de son passage jusque dans quelques-uns des meilleurs ouvrages de notre scène. L'intrigue est conduite avec plus d'art ; les caractères ont assez de consistance; celui de Sylvanire ne manque ni de délicatesse, ni de grâce. Le berger Aglante peint assez fidèlement l'amant timide et discret, tout entier à l'objet de son adoration. Mais la pièce est démesurément longue; et comme le sujet ne prêtait pas aux développements que l'auteur lui a donnés, on s'ennuie vite de ces interminables conversations amoureuses. Plus ferme que dans les deux pièces précédentes, le style présente des parties entières franchement écrites. Adieu, s'écrie l'amant dédaigné,

« Adieu jeune orgueilleuse, adieu maladvisée,
» Méprisant tout le monde et de tous méprisée.
» Quand l'âge effacera tous ces traits délicats,

» Et ternira ce teint dont l'œil fait tant de cas,
» Alors dans ton miroir ou dans quelque fontaine,
» Voyant de tes beautés la ruine certaine,
» Tu casseras la glace ou tu troubleras l'eau,
» Et maudiras le peintre à cause du tableau. »

Ailleurs, Sylvanire se révolte à l'idée d'épouser un homme riche qu'elle n'aime point.

« O nature imprudente et justement blâmable,
» Si tu n'as mis en moi quelque chose d'aimable
» Que pour m'assujettir au pouvoir d'un mari,
» En qui tu ne fis rien digne d'être chéri ;
» D'un stupide et mal fait, qui, pour tout avantage,
» Ne saurait se vanter que d'un riche héritage,
» Et qui, pour tout discours qu'il m'ait jamais tenu
» N'a pu m'entretenir que de son revenu. »

Sa compagne Fossinde, cherchant à combattre son apparente insensibilité, et lui rappelant que de hautaines beautés, d'abord rebelles, ont fini par céder au pouvoir de l'amour, elle répond :

« J'apprendrai par leur chute à me tenir debout. »

Et ce vers, digne de Corneille, n'a que le défaut d'être un peu hors de place dans la bouche d'une bergère.

Chaque acte de la pastorale est terminé par des stances, dites par le chœur, et qui me semblent supérieures aux poésies lyriques dans lesquelles notre auteur a célébré ses protecteurs ou chanté ses amours. Je citerai deux de ces stances.

« Les arbres tous les ans sous l'effort des hyvers
» Laissent tomber leur vie en leurs feuillages verds ;
» L'Océan chaque soir voit mourir la lumière ;

» D'un ordre toutefois jamais ne variant,
» Le soleil a toujours son nouvel orient,
» Et le cèdre toujours sa jeunesse première.

» Mais d'un contraire sort tout ce qui voit le jour,
» Passe dans le tombeau sans espoir de retour.
» La vertu seulement immortelle demeure,
» Et malgré le destin son privilége est tel,
» Que semant de soi-même un renom immortel,
» Elle fait que de nous la mémoire ne meure. »

Dans *les Galanteries du duc d'Ossonne,* comédie composée à l'imitation des Espagnols, les vers suivants, placés dans la bouche d'un valet, montrent que Mairet savait varier son style suivant les personnages qu'il faisait parler.

« . . . . . Elle aurait bien envie
» Qu'Octave fît le sot une fois en sa vie.
» Oh! qu'une femme pauvre est un fardeau pesant!
» Ma foi je veux du bien et du bien tout présent.
» La fille pauvre et belle à mon avis est née
» Pour la réjouissance et non pour l'hyménée,
» Qui, selon le proverbe, est pire que l'enfer,
» Quand au lieu d'être d'or les chaînes sont de fer. »

Cette pièce est, ainsi que le titre le fait pressentir, presque licencieuse, moins par les paroles que par la conduite des personnages. On la lit sans fatigue, grâce à quelques traits de caractère assez heureusement saisis, et à quelques passages qui ne manquent pas de comique. Elle fut suivie de Virginie, roman fort invraisemblable, où l'auteur a placé, sous des noms antiques, les aventures incroyables, les fadeurs amoureuses, les grands senti-

ments qu'on lisait avec délices dans les romans de l'époque. A travers ce fatras prétentieux, on ne peut éprouver quelque intérêt que pour Virginie, éprise pour celui qu'elle croit son frère, d'un amour qu'elle n'ose s'avouer, et en qui on trouve déjà, assez naïvement esquissée, la jeune fille modeste, tendre et douce de la civilisation chrétienne, dont Racine a fait depuis de si ravissants portraits.

Les pièces de Mairet, Sylvanire excepté, avaient été jusque-là conçues dans le système dramatique qu'on pratiquait depuis quarante ans à l'hôtel de Bourgogne. Elles s'éloignaient totalement des principes déduits par Aristote de la constitution des tragédies grecques. Sur l'exemple donné par les Italiens qui restaient fidèles à ces principes, bien ou mal interprétés, on commençait en France à se préoccuper de l'observation des règles, et déjà, dans Sylvanire, notre compatriote avait eu l'intention de se conformer aux unités de temps et de lieu. Soit que cette idée lui fût propre, soit qu'elle lui ait été suggérée par les dispositions connues d'un certain nombre des esprits cultivés de l'époque, il y revint, et malgré la préférence du peuple pour les drames remplis d'événements, il osa, en composant Sophonisbe, disposer sa fable suivant les prescriptions d'Aristote. Cette nouveauté, jointe au mérite réel de l'ouvrage, produisit un effet tel que Mairet peut, à bon droit, être regardé comme le promoteur de la révolution littéraire qui, dans l'espace de quelques années, soumit tous les auteurs dramatiques au joug aristotélique. Les conséquences de ce changement, ou de ce retour à ce que Jodelle,

Garnier avaient fait en imitant les anciens, ont-elles été bonnes ou fâcheuses pour le théâtre français? Cela a fait la matière de longues et vives controverses. Des critiques célèbres ont soutenu avec force et autorité que notre théâtre devait à l'observation de ces règles sa gloire et sa puissance. D'autres non moins habiles, et les étrangers surtout, niant cette heureuse influence, ont prétendu que l'explication mal entendue et maladroite des paroles d'Aristote avait jeté nos auteurs dans un système faux, mesquin, substituant à la peinture large et naturelle des passions, une foule de conventions étroites et de délicatesses ridicules. Lessing est allé jusqu'à dire que, grâce à ce système, nous n'avions pas de théâtre tragique. Je n'ai pas l'intention, Messieurs, de réveiller ici cette grande querelle, désormais assoupie. Mais aujourd'hui que les fameuses unités, déchues de leur pouvoir, n'astreignent plus personne, il faut bien reconnaître qu'elles n'étaient pas si complétement dépourvues de sens qu'on s'est plu à le dire; qu'elles avaient pour résultat évident de forcer le poëte à élaguer les détails lyriques ou épiques, et à presser l'action; qu'en cela surtout elles étaient en parfait rapport avec la tournure d'esprit, les habitudes intellectuelles, le besoin qu'éprouvent les spectateurs français d'arriver promptement au but. Sans cette irrécusable concordance, leur triomphe n'eût été ni si complet, ni si durable. On en trouverait, s'il le fallait, la preuve dans ce dont nous avons été témoins. Quelques-uns de nos auteurs modernes ont distribué leurs drames dans l'espace et le temps, avec toute l'intempérance des Es-

pagnols et du vieil Hardy. Ils se sont livrés aux longs développements, ont mêlé le tragique au comique, le tout sans grand succès. Une épreuve plus décisive a été faite. Othello, ce drame saisissant et profond de Shakspeare, a été fidèlement et presque littéralement présenté aux spectateurs français, qui l'ont peu goûté. Il est remarquable, au contraire, que les ouvrages modernes agréés par le public, qui ont produit quelque impression sur lui, et qu'il revoit volontiers, sont précisément ceux où, sans s'astreindre à toute la rigueur des prescriptions formulées par Boileau, on s'est rapproché cependant de la forme concise, nette, rapide, dramatique enfin, que le génie de nos grands poëtes a popularisée. Sans doute leur allure a été souvent gênée et leurs inspirations comprimées par l'application fort dure que les critiques ont exigée de la règle des unités. Plus de latitude aurait donné à quelques-uns de nos chefs-d'œuvre des proportions grandioses et un air parfaitement naturel. Mais, comme l'a fort justement observé W. Schlegel, ces imperfections doivent moins être imputées à la forme dramatique qu'à la nécessité où nos poëtes se sont trouvés, par une pruderie d'idées particulière aux auditeurs lettrés qui faisaient le succès de leurs pièces, d'emprunter à l'antiquité presque tous les sujets de leurs tragédies. Cette intrusion forcée des fables antiques a obligé les auteurs qui ne peuvent peindre que ce qu'ils ont senti et éprouvé, et faire comprendre à leurs spectateurs que les passions et les sentiments qui leur sont à eux-mêmes familiers, de donner aux personnages héroïques les passions, les idées, les mobiles d'action,

presque les mœurs de notre civilisation, fort différente, comme on le sait, de l'état social des anciens. Des Français et des Espagnols ont dû être transformés en héros grecs ou romains, car les Romains de Corneille sont à moitié Espagnols, et quoique la substitution ait été faite, par Racine surtout, avec une merveilleuse habileté, on sent dans la constitution intime de l'œuvre un défaut d'harmonie que le choix de sujets modernes eût complétement sauvé. Mais nonobstant ce vice de composition, en dépit de toutes les assertions contraires, nos poëtes dramatiques ont été et demeurent des poëtes nationaux, puisqu'ils ont employé la forme la plus propre à satisfaire les besoins intellectuels et passionnels de leurs auditeurs, et que, sous des noms et des costumes anciens, ils ont reproduit les sentiments, les idées, les passions propres à leurs temps, ce que d'ailleurs les grands tragiques étrangers, Lope, Calderon, Shakspeare, Goëthe, ont souvent fait comme eux.

La mort de Sophonisbe avait fourni au Trissin le sujet d'une tragédie qui, depuis 1552, avait été trois fois traduite ou imitée en France. Mairet s'empara à son tour de ce fait tragique et sut se l'approprier. Il comprit avec beaucoup de tact que s'il ne montrait en la belle Carthaginoise que l'ardente ennemie des Romains, la digne fille d'Asdrubal, le développement de ce caractère plus viril que féminin, fatiguerait le spectateur et ne produirait qu'un médiocre intérêt. Il ne craignit donc pas d'altérer l'histoire en donnant à Sophonisbe une passion pour Massinissa, que le jeune Numide ne tarde pas à partager. De là naît dans l'âme de l'auditeur une vive

sympathie pour ces deux victimes de l'impitoyable orgueil des Romains. Corneille, qui faisait volontiers de ses héroïnes des hommes énergiques, voulut, dans sa vieillesse, rendre à la donnée historique toute sa pureté; il échoua. La Sophonisbe du Bisontin ne perdit point la faveur publique qui l'avait, avec justice, si bien accueillie dans sa nouveauté. C'était la première fois que la tragédie se présentait dans sa majestueuse simplicité, sans mélange de tons discordants ou grotesques, écrite d'un style naturel, soutenu, parfois éloquent, produisant enfin ces mouvements de pitié et de crainte qui forment l'essence du poëme tragique. Les Romains s'y trouvent déjà peints sous les traits que Corneille a rendus si célèbres et si frappants. Tendre et passionnée, Sophonisbe touche, attendrit le spectateur, que la catastrophe finale, amenée par d'habiles gradations, remue profondément. Mais l'ouvrage n'est point exempt de l'afféterie et de la galanterie, défauts inhérents à l'époque. On y remarque fréquemment cette familiarité dans les expressions qu'on a récemment cherché à introduire sur la scène, comme un retour au naturel. Voltaire, dans la préface qui précède sa restauration, ou plutôt sa reconstruction de l'ancienne Sophonisbe, s'élevait contre ce prétendu naturel. On y revient aujourd'hui, moins par conviction peut-être que pour se donner un air de nouveauté propre à réveiller l'esprit blasé des auditeurs.

Sophonisbe fut le point culminant du talent de notre compatriote. Elle lui fit tout l'honneur qu'un poëte pouvait alors attendre du succès d'une pièce de théâtre. Les rivaux de Mairet le regardèrent comme leur maître,

et, marchant dans la voie qu'il leur avait ouverte, conduisirent leurs drames avec plus d'art et d'habileté. Rotrou, chez qui on ne peut méconnaître une intelligence dramatique supérieure, parlant de Mairet au comte de Fiesque, l'appelle *ce grand homme à qui vous avez justement donné tant de louanges et voué tant d'amitié*. Un autre écrivain, occupé à décocher quelques traits satiriques aux mauvais poëtes du temps, le place à côté de Corneille, et raconte que, pour se faire valoir, les auteurs à la suite *révéleront tous les desseins des vrais poëtes pour montrer qu'ils ont de grandes intrigues avec eux. Ils parleront du plan de Cléopâtre, et de cinq ou six autres sujets que son auteur a tirés de l'histoire romaine, dont il vient de faire des sœurs à son incomparable Sophonisbe*. Ces citations qu'on pourrait multiplier, ne laissent pas de doute sur l'impression produite par l'apparition de cet ouvrage remarquable. Tout heureux d'avoir découvert un si précieux filon, Mairet s'empressa de le fouiller; mais il ne le fit plus avec le même bonheur. *Cléopâtre*, dont parlait le critique satiriste, et *Soliman* sont des tragédies conçues dans le même esprit que Sophonisbe, conduites avec assez d'ordre et de régularité, dont le style est correct et soutenu, et qui doivent avoir réussi. Mais on y chercherait vainement ce souffle de vie et d'intérêt qui animait le modèle. Les caractères ne se développent plus avec la même franchise; l'art des préparations, insuffisant déjà dans la Sophonisbe, fait presque complétement défaut. Ces deux pièces sont soumises aux unités de temps et de lieu, avec ce petit subterfuge cependant que dans le So-

liman le lieu de la scène est à peine indiqué. Les personnages y arrivent sans qu'on conçoive nettement où ils sont et comment ils se trouvent là. Nos meilleurs poëtes ont recouru quelquefois à de semblables expédients. L'interprétation, de plus en plus étroite, donnée au précepte sur l'unité de lieu, les a forcés de placer la scène dans ces espèces de parloirs communs où il serait absurde de voir se succéder les interlocuteurs de la tragédie, si l'esprit des spectateurs, enlevé sur les ailes dorées d'une fiction poétique et touchante, pouvait s'arrêter à ces détails.

Les vers suivants, mis dans la bouche de Soliman, sont dignes de ce grand capitaine :

« Va, mon sang, va ; mon fils, apprends qu'un conquérant
» Doit cheminer partout comme un feu dévorant.
» Pardonne à qui te cède et mets plus bas que l'herbe
» L'ennemi qui résiste et le vaincu superbe ;
» Enfin, que ta valeur aille jusqu'à ce point
» Que le plus fort l'avoue et n'en rougisse point. »

Si le rôle entier se dessinait par de semblables traits, la pièce serait un chef-d'œuvre, et Mairet aurait rencontré, sous le jour le plus brillant, cette couleur locale tant vantée aujourd'hui, et qu'on ne s'attend sans doute pas à trouver dans notre vieux théâtre. Mais ces lueurs poétiques ne sont pas fréquentes. Dans Athénaïs, par exemple, tragi-comédie spirituelle et morale, qui fut représentée un an avant le Cid, l'auteur met en scène l'empereur Théodose, que sa sœur Pulchérie, ambitieuse et pédante personne, veut rendre amoureux d'une fille sage, docte et vertueuse. D'abord assez froid,

Théodose finit par céder aux charmes de cette jeune beauté, dont Pulchérie se propose de faire un instrument pour gouverner à son gré. Alors on entend ce chef de l'empire d'Orient expliquer dans ces termes à un de ses conseillers les progrès de la passion qui agit en lui.

« Quelle agréable peste a mon âme frappé?
» Quel venin ai-je pris, quel poison ai-je bu?
» Qu'ai-je ouï, cher Paulin, ou plutôt qu'ai-je vu?

PAULIN.

» On croirait à la fin que vous parlez sans feinte.

THÉODOSE.

» Je souffre une sensible et véritable atteinte;
» Une pointe de flamme, un violent désir
» Me pique avec douceur, me trouble avec plaisir,
» Et mon cœur amoureux court, s'envole et soupire
» Après le bel objet qui le charme et l'attire.
» De là m'est survenue avec beaucoup d'efforts
» Cette agitation de l'esprit et du corps,
» Qu'assez visiblement je vous ai témoignée
» En ce cruel instant qu'elle s'est éloignée;
» Alors avec douceur j'ai senti que mon cœur
» S'est détaché de moi pour suivre son vainqueur. »

Il dit encore, quelques scènes après :

« ..... Amour pour me vaincre a pris toutes les armes
» Que lui peuvent fournir les attraits et les charmes,
» Et presqu'en même temps assaillant et vainqueur,
» S'est emparé d'assaut du rempart de mon cœur. »

A côté de ces images amoureuses, précurseurs de celles qu'on aimait tant à l'hôtel de Rambouillet, on lit les vers suivants, qui ont une allure franche et simple,

parce qu'ils expriment une idée de tolérance dont les hommes raisonnables, et Mairet avec eux, comprenaient toute la vérité.

« Je ne veux point ravir à son entendement
» La faculté d'élire et d'agir librement.
» Dans la religion, la contrainte est un crime,
» En celui qui la souffre et celui qui l'imprime. »

Ses ancêtres avaient été obligés de quitter la Westphalie, pour chercher en Franche-Comté une liberté de croyance que le poëte avait le bon esprit de vouloir qu'on laissât aux autres comme à lui.

Après Athénaïs, Mairet voulut traduire sur la scène une partie de Roland furieux, ce charmant poëme, enfant libre et badin de la riche imagination de l'Arioste. C'était tenter l'impossible. La tragi-comédie dont il y trouve le sujet, n'est qu'un médiocre canevas d'opéra, écrit d'un style galant et dameret, qui n'a rien de dramatique. J'estime davantage l'Illustre Corsaire, roman scénique assez singulier, où l'on remarque quelques jolis détails. Ils auraient dû trouver grâce devant les historiens du Théâtre-Français, assez peu bienveillants d'ailleurs pour les productions de notre compatriote. L'arrêt qu'ils ont porté contre Sidonie est plus équitable, car cette pièce, la dernière des douze que Mairet a composées de 1620 à 1637, dans l'espace de dix-sept années, est d'une grande faiblesse.

Le moment était venu de cesser d'écrire. Notre auteur le comprit-il? On peut en douter, lorsqu'on voit dans ses préfaces avec quelle facilité il se fait illusion sur

la valeur de ses ouvrages. Mais l'année précédente avait amené un de ces événements littéraires qui modifient singulièrement les situations des hommes ambitieux de gloire et de succès. Après avoir préludé à ses triomphes par des comédies où, sous une forme nouvelle et avec des personnages de la société élégante, il continuait les anciennes pastorales, Corneille donna enfin dans le Cid l'essor à son génie, et la France, charmée, accueillit avec transport cette première révélation de l'art dans sa plénitude et sa puissance. Tous les auteurs dramatiques pressentirent confusément la portée du coup dont leurs ébauches incomplètes se trouvaient frappées. Mairet, non moins modeste que ses confrères, avait de son talent trop haute opinion pour n'être pas excessivement contrarié par cette gloire si brillante qui diminuait la sienne. Il eut la faiblesse de le témoigner en prenant, vers la fin, une part fort active à la ridicule querelle suscitée contre l'œuvre d'un grand poëte par la jalousie du cardinal et la sotte vanité d'un Scudéry. Corneille, mécontent à juste titre du ton que son ancien ami s'arrogeait avec lui, riposta en homme irrité qui sent ce qu'il vaut, et les choses allèrent au point qu'après avoir encouragé le débat, Richelieu fut obligé de le faire cesser d'autorité. J'aime à penser que, s'étant réconcilié avec l'auteur du Cid, qui se montra dans la suite plein d'égards pour lui, notre compatriote fit un juste retour sur lui-même, ne se reconnut pas de force à soutenir la lutte, et abandonna la scène pour s'occuper de sa fortune.

Il s'éloigna momentanément de la cour, se maria, et

conduisit ses affaires avec l'habileté dont il avait fait preuve, en devenant, après le supplice de Montmorency, le pensionnaire de son persécuteur, cela sans qu'on ait eu à lui reprocher de l'ingratitude envers ce premier bienfaiteur, dont il honora toujours la mémoire. Sa vie dès lors cesse d'être littéraire. Elle a été trop bien racontée par notre savant collègue, M. Weiss, pour que j'essaie d'affaiblir, en le délayant, le résumé plein et fidèle de la Biographie universelle.

Plus on lit Mairet, plus on éprouve l'espèce de contrariété causée par la rencontre dans un poëme de dissonances et d'inégalité fréquentes. Le bon est à côté du mauvais, la naïveté près de la recherche prétentieuse ; une image naturelle et heureusement choisie succède à des hyperboles presque ridicules ; la pensée simple et vraie heurte la pointe antithétique et le *concetti* francisé. Ici on voit agir les personnages sous l'empire d'impressions vives et passionnées, mais rationnelles ; puis, tout à coup, d'autres mobiles, fort peu logiques, semblent les diriger à rebours du bon sens. La plupart de ces êtres dramatiques, enfantés par l'imagination de l'auteur, appartiennent à un type complexe, moitié féodal, moitié chevaliers de roman, dont les mœurs, les actions, le langage portent tout à la fois l'empreinte de la féodalité, de la chevalerie dénaturée par les romanciers, et des habitudes raffinées que les Italiens et les Espagnols avaient introduites dans la société française. Cette incohérence, ce décousu, ce mélange des tons, étaient propres à la cour élégante, mais rude encore, qui, tout imprégnée de cet esprit d'indépendance, dernier

vestige de la puissance féodale, fléchissait cependant sous la royauté et tremblait devant Richelieu, alliait tous les contraires : une foi vive à un amour effréné des plaisirs, la perfidie et la trahison à l'honneur chevaleresque, passait son temps à conspirer ou se battre, et occupait son esprit de futilités prétentieuses ou de fadeurs galantes. Epoque de transition, dont Mairet, comme ses confrères et Corneille lui-même reproduisent les défauts et les qualités. La langue d'ailleurs n'était pas fixée; beaucoup de termes étaient employés dans une acception différente de celle qu'ils ont prise ensuite. Puis on manquait de ce tact précieux et délicat qui sait unir la raison et l'imagination, met l'expression en rapport parfait avec l'idée, harmonise les contrastes, et que la société française qui l'a nommé *le goût*, exige dans les œuvres d'imagination. Pour triompher de tant d'obstacles divers, il fallait être doué d'une de ces natures poétiques, puissantes et vigoureuses qui, tout en réfléchissant par certains côtés l'esprit de leur siècle, l'entraînent, le dépassent et le mettent en face de la beauté simple et vraie. Homme de talent, versificateur habile et soigneux des détails, observateur assez fin du cœur des femmes, interprète souvent heureux de la passion de l'amour, ayant l'instinct plus que le génie du drame, Mairet a su ramener dans l'action tragique une simplicité désirée par les esprits intelligents, et donner aux caractères et au langage des personnages une dignité et une consistance qu'ils n'avaient pas. En cela novateur, comme le second poëte tragique que Besançon s'honore d'avoir vu naître, mais dans un sens diamétralement

contraire. Car il est remarquable que la scène française doive à deux Bisontins les révolutions littéraires qui, à deux siècles de distance, ont complétement modifié la forme du drame tragique. Mairet et Victor Hugo sont les représentants de systèmes opposés, entre lesquels on trouverait facilement quelques points de rapprochements et de comparaisons, si dans ces espèces de jeux d'esprit, par le soin qu'on prend de ne s'occuper que des analogies en négligeant les dissemblances, on n'arrivait ordinairement à des résultats faux ou douteux.

Ce long examen peut, si je ne m'abuse, faire comprendre comment, après avoir obtenu de grands et légitimes succès, les productions dramatiques de Mairet sont aujourd'hui presque oubliées. Leur mérite est relatif et non absolu. Elles avaient, lorsqu'elles ont paru, une valeur incontestable, que d'autres œuvres plus parfaites ont nécessairement amoindrie. Une loi dure, mais équitable, réserve la vie et la durée pour les ouvrages achevés et pour ceux qui mêlent à quelques imperfections des beautés indestructibles et toujours vraies. L'esprit et le talent ne peuvent marcher de pair avec le génie. Comment notre compatriote se serait-il soustrait aux conséquences de cette loi fatale ? A son nom du moins se rattache le souvenir d'un progrès réalisé dans le développement de l'art dramatique en France. Il a ouvert le sillon que ses successeurs ont fécondé en le couvrant de moissons magnifiques. Ce sont d'honorables titres, et tant qu'il y aura une littérature dramatique française, l'action délétère du temps ne prescrira pas contre eux.

ÉPÎTRE

A mon confrère Ch. Viancin.

PAR M. LE B^on^. DE SAINT-JUAN.

Heureux qui dans ses vers sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.
BOILEAU.

Vous avez, Viancin, montré dans vos écrits,
Que tous les beaux talents ne sont point à Paris.
En province il en est qui, sur les pas d'Horace,
Ont trouvé sans effort le sentier du Parnasse,
Et graves ou joyeux, y moissonnent des fleurs
Dont le goût assortit les riantes couleurs.
Que j'aime ces éclairs, cette verve brillante,
Qui donnent à vos chants cette grâce piquante
Que nous applaudissons; cet esprit enchanteur
Qui critique sans fiel et flatte sans fadeur!
Ecrire élégamment vous est chose facile;
Par vous les mots heureux se rangent à la file,
Et vos vers bien tournés, naturels et coulants,
Du public recherchés, sont toujours pleins de sens!
Vous repoussez, ami, le fatras poétique
Où se noie aujourd'hui la muse romantique.
Vous savez éviter le dangereux écueil

Où s'est allé briser son téméraire orgueil,
Et pliant à la règle un facile génie,
Vous avez les faveurs du dieu de l'harmonie!

Pour moi, timide enfant aux jours de la terreur,
Alors qu'ivres de sang, des monstres en fureur
Du couchant à l'aurore ensanglantaient la France,
Dressaient des échafauds, y traînaient l'innocence;
Alors que, dénoncé, captif et malheureux,
Mon père était jeté dans un cachot affreux;
Abandonné, sans guide, en ma triste jeunesse,
Je m'endormis au sein de la molle paresse.
En un sauvage lieu, dépourvu d'agrément,
Dans un humble manoir retiré forcément,
Loin du séjour des arts et dans la solitude,
Je ne pus m'éclairer au flambeau de l'étude.
Enfin, par un décret, la tardive équité
A l'auteur de mes jours rendit la liberté.
Bientôt encouragé du savant Ordinaire,
Pour guide et pour ami j'eus aussi Laboissière.
Vous le dirai-je encor? les crayons à la main,
Cherchant sur le papier un gracieux dessin,
Sur vingt rivaux aimés j'obtins avec ivresse
Le prix qu'ambitionne une ardente jeunesse.
Mais vous, charmant poëte, aimable chansonnier,
Déjà vous essayiez le luth de Désaugier,
Et, plus heureux que moi, sur les bords de la Loue,
Dans les prés émaillés où son onde se joue,
Vous fouliez les parfums des fertiles jardins
De ces lieux ravissants où sont nés *vos sapins!*

Le calme enfin naquit de l'horreur des tempêtes;
Les tyrans aux bourreaux ne lèguent plus nos têtes,
Nous respirons en paix, sous l'égide des lois,
Les brigands poursuivis se cachent dans les bois,
Et gardant du passé la triste souvenance,
Nous frémissons des maux qui déchiraient la France.

Aujourd'hui de l'hiver ont cessé les rigueurs,
Et les monts reverdis se couronnent de fleurs;
Zéphire en nos climats ramène l'hirondelle,
Et l'écho nous redit les chants de Philomèle;
Venez donc avec Weiss parcourir nos guérets,
Venez, cher Viancin, au sein de mes bosquets.
Comme vous je n'ai pas cette heureuse *tonnelle*
Où vous allez cueillir la rose et l'immortelle;
Mais Salans a du moins, dans son riant enclos,
De l'ombre et des gazons propices au repos.
Sous un rustique abri, dominant la prairie,
Auprès de vous viendra la douce rêverie,
Et tandis qu'aux poissons jouant dans le canal,
Weiss s'en ira porter le repas matinal,
Vous pourrez, oubliant les soucis de la ville,
Interroger la Muse à vos vœux si docile.

Plaise à Dieu qu'avec vous j'y puisse réunir
Dusillet, et Nodier qu'aimera l'avenir;
Pérennès, le soutien et l'honneur du lycée,
Qui joint l'éclat du style au feu de la pensée;
Demesmay dont les vers, pleins d'un charme si doux,
Seront longtemps redits par les nymphes du Doubs.

Que l'auteur de Psyché, le peintre d'Aréthuse,
Tous deux favorisés de la savante Muse
Qui jadis du Poussin conduisit les pinceaux,
Viennent chercher ici d'agréables tableaux,
Il me semble les voir, au gré de mon envie,
Donner à mes vergers une nouvelle vie.
Les uns sous les berceaux vont trouver la fraîcheur,
Les autres, du soleil bravant l'extrême ardeur,
Quittent, en plein midi, le salutaire ombrage,
Pour aller admirer le lointain paysage.
Celui-ci, de la chasse amant passionné,
A gravi le côteau dont Salans est orné,
Et le bras fatigué d'un mousquet inutile,
Bat en vain le buisson du lièvre antique asile,
Mais il aura du moins trouvé de l'appétit :
Du dîner qui l'attend la cloche l'avertit.

Auprès d'un clair ruisseau la table préparée,
De mets simples et bons s'est promptement parée :
Le pâté de Migon, vanté des Bisontins,
Ne doit point trouver place aux champêtres festins.
Les vins du Mont-Jura, que tout Comtois préfère
A ceux de Frontignan, de Bordeaux, de Madère,
Brillent dans le cristal, et de leurs frais rubis,
En égayant les jeux vont exciter les ris.
Les fruits de la saison circulent à la ronde,
Et du mousseux Arbois la liqueur nous inonde.
Arbois! vin généreux, du Comté l'Epernay,
Comme Château-Châlons en est le vrai Tokay.
Alors, cher Viancin, votre muse ingénue,

Passant dans ses couplets nos travers en revue,
Et du malin Panard rajeunissant les traits,
Saura nous faire rire aux dépens *du Progrès*.
Dusillet, du bon goût le délicat arbitre,
Lira de son Iseult un attrayant chapitre,
Ou du grand Barberousse, aimé des bons Dolois,
Contera les malheurs et les nobles exploits.
A son tour, Demesmay, d'une touchante histoire,
Ou d'un récit naïf, ravira l'auditoire.

Et moi, des grands talents, admirateur obscur,
Qui n'ai vu que de loin les sentiers de Tibur,
Après vous j'essaîrai sur ma lyre affaiblie
De chanter les bienfaits de la philosophie.
Plaisirs simples et vrais! oh fortunés instants!
Pour les réaliser, amis, je vous attends.

Salans, 1er. Mai 1839.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS PENDANT L'ANNÉE 1840;

PAR M. PÉRENNÈS, SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Appelé par les fonctions que vous avez bien voulu me confier, à vous soumettre chaque année, dans cette séance solennelle, le résumé des travaux de la Compagnie, je désespérerais, je l'avoue, de captiver votre attention par une énumération dont la forme est peu susceptible de variété, si je n'étais d'avance assuré d'avoir pour auxiliaires dans la tâche qui m'est imposée, ce zèle du bien public et ce généreux amour du pays qui vous animent. Telle est la sincère ardeur de votre patriotisme, que les plus simples faits, les plus minutieux détails prennent à vos yeux de l'intérêt et de l'importance, lorsqu'ils se rapportent à ce qui est l'objet de vos vœux et le but constant de vos efforts, je veux dire le progrès littéraire et scientifique de la Franche-Comté. J'entre donc avec confiance dans ce champ tant de fois parcouru, bien sûr que votre bienveillante sympathie m'y suivra.

L'année qui vient de s'achever nous offre à recueillir

une moisson non moins abondante que celle des années précédentes. Dans la carrière des sciences, M. Arago (puisqu'il m'est permis de citer ce nom illustre qui appartient au monde savant), a enrichi l'*Annuaire du bureau des longitudes, pour* 1839, de notices qui offrent un vif intérêt, même aux hommes les plus étrangers à la science. On y remarque surtout l'éloge historique de James Watt, illustre mécanicien écossais, auquel on doit les perfectionnements de la machine à vapeur, dont Papin déposa le germe dans ses ouvrages, et dont l'idée première appartient à un autre Français, Salomon de Caus, qui vivait au commencement du 17e. siècle. L'illustre académicien, recueillant dans l'antiquité et les temps modernes les faits qui peuvent servir à l'histoire de la vapeur, passe en revue les magnifiques applications qu'on en a faites de nos jours, et qui, réalisant des prodiges que l'imagination la plus hardie n'eût pas osé rêver il y a un siècle, donne à l'homme pour dompter la nature le secours de la nature elle-même, ouvre une nouvelle carrière aux arts et à l'industrie, et agrandit l'horizon de la civilisation moderne. M. Arago examine le rapport des machines avec le bien-être des classes ouvrières, et montre que ces découvertes ont droit d'intéresser même les mille oisifs de la capitale, que dominent à la fois le goût des plaisirs et les exigences d'une mauvaise santé. « Dans » quelques années, dit-il, grâce aux découvertes de » Watt, tous ces sybarites, incessamment poussés par la » vapeur sur des chemins de fer, pourront visiter rapi- » dement les diverses régions du royaume. Ils iront dans » le même jour voir appareiller notre escadre à Toulon,

» déjeuner à Marseille, avec les succulents rougets de
» la Méditerranée, plonger à midi leurs membres
» énervés dans l'eau minérale de Bagnères, et ils re-
» viendront le soir par Bordeaux, au bal de l'opéra. »

Nous devons à M. Convers, associé résidant, deux *Mémoires sur les machines à réaction sans force centrifuge*, qu'il a rédigés de concert avec M. Boudsot. L'auteur y soumettant à un nouvel examen le mécanisme presque entièrement abandonné des roues à réaction directe, et reprenant la question dès son origine, y rectifie les hypothèses inexactes sur lesquelles s'appuyait une théorie peu d'accord avec la pratique, et indique les modifications qui pourraient faire produire à l'appareil hydraulique dont il s'occupe, les plus simples et les plus puissants effets.

M. Thirria, associé correspondant de notre Académie, a fourni aux *Annales des Mines* une notice géologique sur les gîtes de minerai de fer du terrain néocomien du département de la Haute-Marne.

M. Parandier, à qui le département est redevable d'un si grand nombre de travaux utiles, a dressé de nouveaux projets de routes et de ponts, et rédigé un intéressant mémoire dans lequel, faisant l'application de la science géologique aux constructions des ponts et chaussées et de l'architecture, il expose la statistique géognostique des matériaux propres à la confection des chaux hydrauliques, ciments et pouzzolanes dans la ligne du canal de la Marne au Rhin. Ce beau travail, qui a exigé à la fois de longues recherches et de patients essais, a valu à l'auteur les félicitations du Ministre des

travaux publics, qui s'est empressé de lui annoncer que son mémoire serait inséré en entier dans les annales des ponts et chaussées (1).

Un autre membre, qui depuis longtemps a pris place parmi nos plus laborieux confrères, et dont le nom revient chaque année dans le compte rendu des travaux de la Compagnie, M. George a réimprimé durant le cours de 1839, avec des augmentations considérables, plusieurs ouvrages qu'il a composés pour l'instruction de la jeunesse. — Cette année a vu paraître la 12e. édition de de son *Cours d'Arithmétique théorique et pratique*, la 5e. de ses *Éléments d'algèbre*, la 3e. d'un recueil de *Problèmes numérico-algébriques* des 2 premiers degrés, destiné aux établissements d'instruction secondaire, enfin la 2e. édition de ses *Notions élémentaires* de physique. Durant la même année, M. George a inséré dans l'*Instituteur Franc-Comtois* des leçons d'Arithmétique élémentaire, ouvrage spécialement destiné aux instituteurs primaires du ressort académique, et dont la 2e. édition est sous presse en ce moment.

M. Duvernoy, de Strasbourg, a publié quatre leçons sur l'*Histoire naturelle des corps organisés*, dans lesquelles il expose les derniers progrès et l'état actuel de la science, ainsi que le plan qu'il a adopté pour son enseignement au collége de France.

Un autre associé, que sa haute position dans l'administration universitaire n'a pu détourner de ses laborieuses études, M. Matter, a enrichi la science philo-

(1) L'introduction de ce travail est imprimée dans ce recueil.

sophique d'une nouvelle édition de son histoire de l'école d'Alexandrie.

Nous devons à M. Laurens l'*Annuaire* du Doubs pour 1839, ouvrage modeste et utile, dans lequel l'auteur complète chaque année les détails statistiques qui concernent le département.

Dans une sphère plus élevée, M. le baron de Gérando, mettant à profit les faits de l'histoire, les données de la statistique, la science de la législation, les conseils de la philosophie et ceux de la religion, a cherché, dans un *Traité de la bienfaisance publique*, à répandre de nouvelles lumières sur un art qui, au premier coup d'œil, paraît simple et facile, mais qui a fait surgir, dans ces derniers temps, les problèmes les plus compliqués. On ne peut en effet méditer les douloureux phénomènes de la pauvreté, sans pénétrer dans les principes constitutifs de la société elle-même, et dans les graves considérations auxquelles donnent lieu la distinction des classes, l'organisation de la propriété et celle du travail. L'auteur de cet ouvrage y examine les causes de l'indigence, les moyens de l'arrêter dans sa source, les remèdes qui peuvent être applicables aux divers genres de misères, les différents systèmes de secours publics qui ont été jusqu'à présent mis en œuvre, enfin les conditions qui doivent en assurer les heureux effets. Un tel sujet, on le sent, doit exciter une sympathie unanime. Il y a dans le tableau des larmes du pauvre, de l'instruction et des devoirs pour tous les lecteurs, et les intérêts de la classe indigente se lient à ceux de la société entière par une immense solidarité. Le livre de

M. de Gérando est l'œuvre d'un sage, d'un homme éclairé, d'un bon citoyen.

Guidé dans une autre carrière par les mêmes vues de bien public, M. Jouffroy, après avoir, dans un remarquable rapport, jeté de vives lumières sur les affaires d'Orient, a discuté et résumé avec beaucoup de précision, dans un écrit ayant pour titre, *Politique de la France en Afrique*, les principales questions qui intéressent nos établissements de la régence d'Alger. Notre savant confrère y examine avec une impartiale modération les divers systèmes d'occupation qui ont été suivis jusqu'à ce jour, et c'est après une étude approfondie de l'état social, politique et religieux des populations indigènes, de la conquête des Arabes, et des principes de gouvernement adoptés pendant trois siècles par les Turcs, qu'il propose un système d'occupation nouveau sous le point de vue militaire, et sagement modifié, quant à l'administration religieuse, civile et commerciale.

Plus près de nous, M. Curasson, continuant d'appliquer à l'exécution d'une idée utile les connaissances approfondies qu'il possède dans la jurisprudence, vient de terminer le 2e. volume de son *Traité de la compétence des juges de paix,* ouvrage qui manquait à la science, et dont l'utilité ne saurait être révoquée en doute.

En abordant le domaine de l'histoire, Messieurs, j'ai à citer un illustre écrivain, qui a su remplir avec une égale distinction le fauteuil du ministre et la chaire du professeur, et dont cette Académie a reçu de précieux témoignages de bienveillant intérêt. M. Guizot a donné cette année une nouvelle édition de son *Histoire de la civilisation en*

France et en Europe, ouvrage de haute portée, qui, avant d'être livré à la presse, avait subi la sérieuse épreuve d'un enseignement public, et qui ne pouvait être exécuté que par un homme joignant à une connaissance approfondie des histoires spéciales, le pouvoir de les rapprocher, de les comparer et d'en faire sortir des aperçus lumineux sur la destinée des peuples et la marche de l'humanité.

M. Charles Magnin, qui a doté le monde savant d'un ouvrage plein d'érudition sur le génie dramatique des peuples anciens et modernes, a enrichi l'*Annuaire historique de France* pour 1839, d'une notice sur les ruines de théâtres antiques qui existent dans notre patrie.

M. Péricaud, dans un ouvrage intitulé *les Lyonnais dignes de mémoire*, a rassemblé une foule de détails utiles à ceux qui s'occuperont après lui de l'histoire de sa province.

M. Roux de Rochelle a publié, sous le titre d'*Histoire du régiment de Champagne*, un livre intéressant pour ceux qui aiment à rechercher les faits d'armes de nos ancêtres ; mais son but n'a pas été seulement de faire connaître une partie de cette vieille armée française qui arrosa si souvent de son sang les champs de la patrie et le sol de l'étranger. Il a su lier à son sujet une foule de détails instructifs sur les anciennes institutions militaires de la France, sur les changements successifs survenus dans nos armes, et sur plusieurs faits guerriers qui se lient aux plus grands événements de notre histoire.

Nous devons à notre confrère, M. Bourgon, la sep-

tième édition de son *Histoire ancienne,* et à M. George la première partie d'une *Histoire de France,* dans laquelle il s'est proposé de présenter un résumé rapide, substantiel et méthodique de tout ce qui a été dit de mieux sur nos anciennes annales. M. le baron Martin, de Gray, consacrant ses loisirs à l'étude et à la reproduction d'un des historiens les plus admirés de l'antiquité romaine, a mis la dernière main à une traduction de Salluste, dans laquelle il s'est appliqué à conserver la rapidité et l'énergique précision de l'original. M. Désiré Monnier a fait revivre un héros populaire de la Franche-Comté, Lacuson, dans des pages pleines d'intérêt qu'il a bien voulu communiquer à l'Académie, en l'autorisant à les publier. Enfin, M. Duvernoy a fait imprimer deux brochures relatives aux traditions de la province; l'une, intitulée le *Château de Montbéliard,* renferme des détails historiques et topographiques sur cette ancienne forteresse; l'autre est une notice sur la maison de Granvelle et de Saint-Mauris-Montbarey. L'auteur, avec une impartialité qu'on ne saurait trop louer, et qui s'allie en lui à un rare savoir, s'est appliqué à disculper l'illustre cardinal, dont le nom est justement vénéré dans cette province, du rôle odieux que certains écrivains lui ont fait jouer dans l'insurrection des Pays-Bas. C'est après avoir compulsé feuille à feuille les volumineux documents conservés dans la bibliothèque de notre ville, que M. Duvernoy, rectifiant l'erreur accréditée par plusieurs historiens, porte ce jugement remarquable sur le ministre de Philippe II. « En défendant » le pouvoir royal dont le dépôt lui était confié, et

» que les états provinciaux s'efforçaient d'affaiblir pério-
» diquement, en servant cette église romaine qu'il illus-
» trait par sa science et ses vertus, et que des milliers
» de novateurs prétendaient abattre pour élever la leur
» sur ses ruines, jamais Granvelle n'a appelé à son aide
» le fer et la flamme; son humanité, ses lumières supé-
» rieures et sa conscience répugnaient invinciblement à
» toutes ces mesures de violence. Il a blâmé la politique
» sanguinaire du duc d'Albe, et a gémi hautement sur
» ces trop nombreuses victimes sacrifiées à sa vengeance
» et à sa haine aveugle. »

Les travaux historiques de notre confrère ne se sont pas bornés à la publication des deux opuscules que je viens de mentionner. M. Duvernoy a pris la part la plus active au dépouillement des mémoires de Granvelle, entrepris sous les auspices d'une commission prise dans votre sein. J'ajouterai que l'Académie elle-même vient de mettre au jour le 2e. volume des *Documents inédits* sur l'histoire de la Franche-Comté, utile et patriotique publication, à laquelle ont applaudi les savants nationaux et étrangers.

J'arrive à la littérature proprement dite, et j'y trouve d'abord un ouvrage qui a droit de vous intéresser à plus d'un titre, et dont un jeune écrivain franc-comtois, M. Ackerman, s'est fait l'éditeur. Ce sont *les Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au* 13e. *siècle*, monument remarquable de linguistique qui vous est dédié, Messieurs, et que vous eussiez accueilli avec bonheur, si cet ouvrage posthume d'un jeune homme dont la vie s'est éteinte à

29 ans, ne renouvelait toute l'amertume des regrets que vous avez donnés à la mort de Fallot.

Un de nos plus jeunes associés, que le goût des explorations littéraires a déjà plus d'une fois entraîné loin de sa patrie, M. X. Marmier, auteur de *Lettres sur l'Islande*, publiées en 1837, et d'*Études* sur le poëte Goëthe, dont il a reproduit dans notre langue divers ouvrages, s'est rendu cette année au Spitzberg, pour y continuer ses recherches sur le génie des peuples du Nord. Ce voyage lointain, qui a valu à l'auteur les plus flatteuses distinctions, lui fournira sans doute le moyen de compléter son *Histoire de la littérature en Danemarck et en Suède*, ouvrage qui a dû son succès au talent de l'auteur autant qu'à la nouveauté du sujet.

Un membre que sa nomination à un poste important a éloigné de ce pays, M. Huart, recteur de l'Académie de Corse, vous a adressé trois discours qu'il a prononcés aux distributions des prix de Bastia, de Corté et d'Ajaccio. M. Poujoulat, dont le talent et la réputation ont si rapidement grandi à l'ombre d'un honorable patronage, a donné une 2e. édition du roman de *La Bédouine*. Cette année a vu réimprimer aussi le roman d'*Iseult* de Dole, production dont le succès a franchi les limites de cette province, et qui révèle à la fois en M. Dusillet un habile prosateur et un grâcieux poëte. M. Ch. Nodier, dont le talent aime à se produire sous des formes si variées, a enrichi les recueils de la capitale de quelques-uns de ces morceaux intéressants qui semblent échapper sans effort à sa plume féconde, et où brille une imagination toujours jeune et brillante.

Le nom de M. Nodier nous conduit naturellement à la poésie; et déjà votre pensée, qui me devance, se porte sans doute sur un illustre écrivain, dont chaque publication est en quelque sorte un événement pour la France. Les *Recueillements poëtiques* de M. de Lamartine ont été accueillis par cette avide curiosité qu'excitent les œuvres du génie. Plusieurs se demanderont peut-être comment, au milieu de ce mouvement qui l'emporte dans la sphère tumultueuse et passionnée de la politique, l'illustre auteur trouve encore du temps à donner à cette poésie de l'âme, qui ne parle qu'à voix basse dans le silence et dans la solitude. Lui-même nous apprend, dans sa préface, quels sont les trop rapides moments qu'il consacre à cet art divin qui semblait la vocation de sa vie. Nous ne déciderons pas s'il n'y a pas de l'injustice dans le dédain que l'auteur exprime pour ses œuvres, si son indifférence présente pour la poésie qui fit le bonheur et la gloire de ses jeunes années, n'est pas une sorte d'ingratitude, si enfin la muse descriptive que M. de Lamartine invoque aujourd'hui avec prédilection, est bien la même qui lui inspira les mélancoliques extases de ces premières méditations qui enchantèrent la France, comme les sons vagues et mystérieux d'une musique céleste. A la postérité seule il appartient de juger le grand poëte, de classer ses œuvres et d'apprécier les variations de son talent. Ce qui est incontestable, c'est que la nouvelle production du chantre mélodieux d'Elvire ne trompera pas l'attente de ceux qui espèrent y trouver des beaux vers et une magnifique poésie.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les pièces inté-

ressantes que M. Gindre de Mancy vous a communiquées à diverses époques, et dont quelques-unes ont été lues dans nos séances particulières. Ces lectures, toujours accueillies avec faveur, vous font désirer la publication d'un recueil en ce moment sous presse, et où elles doivent être réunies sous le titre d'*Echos du Jura*.

Un autre recueil plus léger, mais qui a aussi son intérêt, est dû à la plume spirituelle de M. Viancin. Les *Carillons francs-comtois* ont sans doute déridé le front de plus d'un Bisontin. L'esprit d'observation s'y cache sous des formes populaires, et on y trouve, avec un grand nombre de traits plaisants, cette abondante facilité de l'auteur, qui semble tenir moins de l'art que de la nature, et qui n'est jamais plus heureuse que lorsqu'elle se modère et se contient.

Le champ des beaux-arts nous offre aussi d'intéressantes productions à signaler. M. Lancrenon a dignement soutenu par divers travaux où se révèle l'élève de Girodet, cette juste réputation que lui ont value les grands ouvrages dont il a enrichi le Musée français. Nous citerons surtout un tableau d'enfant, plein de grâce et de suavité, qui, pour la pureté du dessin, la transparence du coloris et la finesse de l'expression, nous semble digne d'être placé à côté des meilleurs ouvrages de l'auteur du *Scamandre* et d'*Aréthuse*.

Nous ne devons pas oublier, dans cette revue, M. Flatters, modeste et laborieux sculpteur, qui a fourni à l'exposition, avec deux bustes remarquables, une statue en bronze, représentant le *Réveil*. Nous

donnerons surtout un souvenir à M. David, à qui le Musée a dû cette année, outre les bustes de MM. Arago, de Tracy, de Lamennais, de Melle. Mars, une belle statue en marbre des Pyrénées, représentant la mort du jeune Barra. Il nous est doux d'ajouter que l'illustre artiste a acquis de nouveaux droits à notre reconnaissance. Il y a quelques années, un enfant pauvre et obscur, fils d'un simple ouvrier de cette ville, après avoir fait quelques essais de sculpture, se rendit dans la capitale, où il allait chercher des leçons pour son art et des ressources pour son avenir. Le jeune Petit, sans autres recommandations que sa bonne conduite, son amour du travail et les plus heureuses dispositions, vient d'obtenir le second grand prix de sculpture dans le concours de Rome, et tout porte à croire qu'il sera plus heureux encore l'année prochaine. Ce succès distingué, il le doit aux encouragements de son maître, M. David, et à la sollicitude de la ville, qui avait pourvu à ses premiers besoins en le gratifiant d'une pension de 500 fr., qui vient d'être doublée. Honneur à l'artiste généreux qui, en réchauffant ainsi sous son aile le talent naissant et timide, le développe et le mûrit pour l'avenir ! Honneur à l'assemblée municipale, qui, tout en veillant aux intérêts matériels du pays, comprend si bien aussi ce patronage de l'intelligence qu'elle est appelée à exercer ! nous sommes heureux de pouvoir citer plusieurs traits semblables. Il en est un qui est présent à votre pensée. Un enfant de 12 ans (nommé Franceschi), couronné à l'école de sculpture de cette ville pour une statuette en marbre, représentant un amour endormi, a reçu de la

libéralité d'un de nos associés le don d'une pension annuelle de 100 francs. A ce trait de bienfaisance éclairée vous avez reconnu un citoyen dévoué, que distingue la bonté du cœur autant que l'urbanité des manières, et qui, se livrant sans réserve aux inspirations d'une âme généreuse, sait faire le plus bel usage de son opulence.

Il est des actes qui vous touchent de plus près encore, et que je ne dois pas oublier ici. L'exécution des travaux utiles que vous avez entrepris, exigeait des dépenses qui excédaient les revenus de l'Académie. La munificence des conseils du département et de la ville, en suppléant à l'insuffisance de vos ressources, vous a fourni les moyens de poursuivre la tâche que vous vous êtes imposée. Que cette noble élite des citoyens qui s'est associée à votre œuvre patriotique, que les administrateurs habiles qui tiennent à l'honneur d'occuper à l'Académie un siége auquel est attachée la prérogative d'exprimer et de défendre les intérêts de la Compagnie, reçoivent ici l'expression publique et si légitime de notre reconnaissance! Nous avons aussi des grâces à rendre à un illustre associé, dont le nom a été récemment inscrit sur nos listes. M. le comte de Montalembert, en faisant don à la Compagnie d'une somme de 200 fr., vous a permis de remettre au concours, pour l'année prochaine, le sujet si intéressant des *Traditions historiques de la Franche-Comté*. Heureuse la province où les particuliers et les hommes revêtus de l'autorité publique rivalisent ainsi de zèle pour le progrès des arts! Ne peut-on pas lui prédire, sans craindre de se tromper,

que le temps de son règne est arrivé, et que l'avenir lui réserve des jours de splendeur ?

Pourquoi faut-il, Messieurs, que je ne puisse vous retracer ces motifs si légitimes d'espérance, sans être obligé de vous entretenir aussitôt des sujets de regrets que cette année nous a laissés ? La mort, plus active qu'elle ne le fut jamais à éclaircir nos rangs, nous a enlevé plusieurs associés.

Nous avons perdu M. le marquis de St.-Mauris, nom illustre, mêlé depuis trois siècles aux annales de cette province, et qui, placé sur vos listes, pouvait paraître un gage de cette étroite alliance qui devrait exister entre les classes que le rang, la fortune, l'élévation des sentiments, la politesse des mœurs et du langage placent à la tête de la société, et les hommes qui, en se vouant au travaux de l'intelligence, maintiennent et accélèrent les progrès de la civilisation.—Nous avons perdu M. le baron Lepin, illustration de l'empire, général d'artillerie, dont le nom était honorablement connu dans l'armée française. Nous avons à regretter encore un homme non moins distingué dans la carrière militaire, dont l'Amérique sut mettre à profit les connaissances spéciales pour les travaux de fortifications des États-Unis. Les services que le général Bernard a rendus à son pays, sa haute capacité dans l'arme du génie, son caractère toujours honorable et pur dans les éminentes fonctions dont il fut revêtu, lui assurent un durable souvenir dans les annales de l'armée, dans l'estime des gens de bien et dans le cœur de ses compatriotes.

La liste de nos pertes n'est pas épuisée, Messieurs;

l'année 1839 a enlevé à la France un écrivain dont s'honorait la première Académie du royaume, et que ses ouvrages recommanderont à la postérité. Je veux parler de l'illustre auteur de l'*Histoire des Croisades*. Qui ne connaît les titres de M. Michaud aux regrets de ses concitoyens ? Un seul fait le loue bien mieux que le plus éloquent panégyrique : c'est cette réunion d'hommes éminents qu'on a vus, sans distinction d'opinions politiques, se presser autour de son cercueil. M. Michaud, né dans une contrée limitrophe de la Franche-Comté, offrait en lui ce mélange de finesse et de bonhomie qui paraît distinguer les habitants de l'ancienne Séquanie. Il aimait cette province, qui l'avait caché dans ses montagnes durant les jours d'orages politiques, où il revint, en 1835, saluer au nom de l'Institut la statue de Cuvier, et pour laquelle il témoigna une bienveillance toute particulière dans la relation de son voyage, qu'il lut, peu de temps après, au sein de l'Académie française.

Je dois encore, avant de terminer, payer un douloureux tribut à la mémoire de ce vénérable comte de Sellon, qu'une mort inopinée a frappé durant le cours d'un voyage qu'il faisait en Franche-Comté. Vous n'avez pas oublié ces fréquents témoignages de sympathie qu'il se plaisait à nous donner. Du fond de cette riante campagne de *la Fenêtre,* où le noble Genevois, inspiré par les plus beaux sites de la nature, consacrait ses loisirs à l'étude et aux méditations philantropiques, il vous envoyait chaque année le fruit de ses veilles. Vous ne receviez pas sans émotion ces pages confidentes de ses rêves bienveillants où respirent, avec de religieuses convic-

tions, une douce philosophie et un ardent amour de l'humanité. Le plus célèbre des historiens romains félicitait quelques-uns de ses contemporains de l'opportunité de leur mort : au milieu des justes regrets que laisse après lui M. le comte de Sellon, il y a aussi, Messieurs, quelque consolation à puiser dans la pensée que l'illustre vieillard est arrivé au terme de sa carrière sans qu'aucun événement ait démenti ses espérances ou troublé ses généreuses illusions, et qu'il s'est présenté devant le tribunal suprême, le cœur plein de ces sentiments paisibles et de ces images de bonheur public qui répandent une ineffable sérénité sur les derniers jours de l'homme de bien. Pour nous, Messieurs, qui, chaque année, nous voyons surpris au milieu de nos travaux par ces événements lugubres qui font tressaillir douloureusement nos cœurs, nous y trouvons, avec de légitimes sujets de regrets, ce salutaire avertissement que le temps nous pousse avec une effrayante vitesse vers le terme fatal, et que nous ne saurions trop nous hâter de mettre à profit la durée fugitive de la vie, pour laisser, en faisant le bien, quelque trace utile de notre rapide passage sur la terre.

LE SUICIDE,

PAR M. LAUMIER.

Oui, celui qui se tue outrage la nature,
Car il porte la main sur une créature
Qu'elle avait en son sein conçue avec amour,
Qu'avec un doux transport un père avait vu naître,
Qu'ennoblissait une âme, et qui devait peut-être
Illustrer son pays un jour.

Des cieux lorsque jaillit ou s'éteint la lumière,
Aucun ami ne prie à genoux sur la pierre
Que la pitié plaça sur ses restes sanglants;
Et ce n'est qu'en secret qu'une mère éplorée
Ose verser des pleurs sur la fosse ignorée
De celui qu'ont porté ses flancs.

Tu veux hâter ta fin!... de quel droit, à quel titre?
Des jours qu'il t'a comptés Dieu t'a-t-il fait l'arbitre,
Et pour en disposer ta vie est-elle à toi?
N'appartient-elle pas d'abord à ta patrie,
Qui, les deux bras tendus, avec douleur te crie:
« Mon fils, je suis là, pense à moi? »

N'appartient-elle pas ensuite à ta famille,
A tes amis d'étude, à quelque chaste fille

Qui s'est de son destin fiée à ton honneur?
Ton égoïsme ingrat ne pense qu'à toi-même,
Mais n'est-il en ce monde aucun être qui t'aime,
Auquel tu doives le bonheur?

Es-tu seul ici-bas et n'as-tu plus ta mère,
N'est-il aucun enfant qui, te disant: mon père,
Présente à tes baisers son visage joyeux?
Dans ton isolement ignores-tu les charmes
De ce bonheur d'aimer qui, de si douces larmes
Fait pleurer le cœur et les yeux?

Je te plains..., mais alors fais choix d'une compagne
Qui toujours, pas à pas, te suivre ou t'accompagne
Pour soulager ta peine ou doubler ton plaisir.
Près de jeunes enfants, bons et charmants comme elle,
Oiseaux faibles encor gazouillant sous son aile,
Fais-toi souvent un doux loisir.

Par un acte coupable as-tu souillé ta vie,
Ta dépouille au tombeau doit-elle être suivie
D'hommes que tu trompas, et qui te maudiront?
As-tu de ton Dieu même épuisé la clémence;
Vers le ciel qui sourit aux vœux de l'innocence
Ne peux-tu plus lever le front?

Eh bien! reste avec nous pour t'offrir en exemple
A ce monde effrayé, qui de loin te contemple,
Et quand tu viens à lui recule de terreur.
Vis pour pleurer ton crime et montrer au coupable

Que, tant qu'un cœur humain de remords est capable,
Il peut effacer une erreur.

Mais si tu peux marcher partout la tête haute,
Sans que personne ait droit de t'accuser de faute,
D'où vient ton désespoir? pourquoi veux-tu mourir?
Pour tous, les jours sont-ils tissus d'or et de soie?
N'est-il plus de vieillards à la misère en proie,
Ni d'orphelins à secourir?

La fortune a, dis-tu, trompé tes espérances,
Et tu n'as recueilli que douleurs et souffrances,
Au lieu des longs plaisirs que tu crus moissonner :
Ah! si tu n'as pas vu ton attente remplie,
S'il te faut aujourd'hui gémir de ta folie,
Réponds, dois-tu t'en étonner?

A l'heure où tu naquis, t'a-t-on promis un monde
Où tout marche et s'écoule en une paix profonde,
Où des voiles jamais n'obscurcissent le jour,
Où le miel et le lait jaillissent des fontaines,
Où les fleurs, en tout temps, ne versent dans les plaines
Que suaves parfums d'amour?

Il t'a menti celui qui t'a fait ces promesses:
Si l'on t'a dit qu'ici tout n'était que caresses,
On ne t'a point montré le monde tel qu'il est.
Au lieu d'accuser Dieu, ton guide et ta défense,
Va près de l'imposteur qui trompa ton enfance,
Chercher le monde qu'il t'a fait.

Dans ces lieux où chacun traîne après lui sa chaîne,
Rien ne croît sans labeur, rien ne s'obtient sans peine:
Pour moissonner un jour, il faut avoir semé.
Dieu le veut, toute chair ici-bas souffre et pleure,
Et chaque homme parcourt jusqu'à sa dernière heure
Un chemin d'écueils parsemé.

Regarde ces vieillards s'égayant sous l'ombrage,
Pas un seul, dans le cours de son pèlerinage,
N'eut un abri certain contre les coups du sort.
Tous ont été frappés, mais devant la tempête
Aucun d'eux n'a courbé sa vénérable tête,
Et tous sont arrivés au port.

T'est-il permis, à toi, de pousser un murmure;
As-tu longtemps, comme eux, sué dans ton armure,
Et contre le malheur vaillamment combattu?
A peine l'ennemi, qui contre toi s'élance,
De loin avec la tienne a-t-il croisé sa lance,
Que ton courage est abattu.

Comment, après ton crime, oseras-tu paraître
Devant le tout-puissant qui t'avait donné l'être?
Diras-tu, lorsque Dieu viendra t'interroger:
« Vous m'aviez imposé des devoirs, une tâche,
» Je les ai désertés, et j'ai fui comme un lâche,
» A la menace du danger? »

Sois digne de ta fin, évite cette honte;
Il n'est point de péril qu'un grand cœur ne surmonte,

Point de gouffre béant qu'il ne puisse franchir.
Celui qui prend pour arme une volonté forte,
Est toujours sûr de vaincre, et du fardeau qu'il porte,
Parvient sans peine à s'affranchir.

Lorsque l'éclair scintille et que la foudre gronde,
Que les vents déchaînés livrent bataille à l'onde,
Et que sous leurs efforts l'arbre crie et se rompt;
Contre eux, avec fierté, marche et soutiens la joute,
Les rochers menaçants qu'ils jettent sur ta route
Devant tes pas s'aplaniront.

Pour en guérir la plaie, épanche sur ton âme
Les sucs rafraîchissants du baume et du dictame,
Dont les travaux d'esprit t'offrent l'heureux secours;
Vers de graves sujets élève tes pensées;
Dompte, en les méprisant, ces terreurs insensées,
Qui de tes nuits troublent le cours.

Tu verras cependant se résigner à vivre,
Des êtres que la mort, en les frappant, délivre
De souffrances qu'ils ont hâte de voir finir.
Pourquoi leur cœur est-il plus fort que leur mal même?
C'est qu'il n'en est pas un qui n'espère, qui n'aime,
Et n'ait foi dans son avenir.

C'est que tous sont certains que, dans une autre vie,
Ces grands, dont la puissance éveille ici l'envie,
Ne le seront pas seuls, s'ils sont encore heureux,
C'est que tous sont certains que Dieu, dont la justice,

Jamais, sans le payer ne laisse un sacrifice,
A réservé des prix pour eux.

Profite de l'exemple et choisis pour modèles,
Ces hommes en tout temps dévoués et fidèles
Aux pénibles devoirs que Dieu leur imposa ;
Cherche plus haut qu'ici ton courage et ta force ;
Renonce à ces faux biens dont la trompeuse amorce
Pendant trop longtemps t'abusa.

Abandonne en esprit cette terre où tu pleures,
Tourne avec foi les yeux vers les saintes demeures,
Aux célestes parvis frappe, et l'on t'ouvrira;
Là coulent à grands flots, pour les cœurs en détresse,
Les sources de tout bien et de toute richesse,
Demande, et l'on te donnera.

Et quand tu parviendras au bout de ta carrière,
Tu pourras, sans frayeur, regarder en arrière,
Et dire à Dieu : « Toujours soumis à votre loi,
» J'ai, sans m'en écarter, marché dans votre voie,
» A votre saint appel je me rends avec joie;
» Me voilà, Seigneur, jugez-moi. »

A la source des biens que sa bonté dispense,
De Dieu tu recevras ainsi, pour récompense,
Le prix qu'en sa justice il réserve au vainqueur;
Admis sous le drapeau des célestes milices,
Tu dompteras la mort, et des flots de délices
Inonderont sans fin ton cœur.

OBSERVATIONS SUR LA LITTÉRATURE,

PAR M. GUILLAUME.

La littérature française est-elle aujourd'hui dans un état de progrès ? Si elle perd de son ancien lustre, quels sont les moyens de le lui rendre? Ces questions sont graves; elles mériteraient d'être discutées par une voix moins faible et moins inconnue.

Le 19e. siècle voit les sciences et les arts s'améliorer par d'heureuses découvertes, par le zèle ardent et éclairé de ceux qui les cultivent. Que n'en est-il de même des lettres ! Une littérature futile et de fabrique, préférant au succès de gloire le succès d'argent, menace, dans sa stérile abondance, d'étouffer la véritable littérature, celle qui a le goût pour appui, de longues études pour moyens, et l'utilité pour but.

Ces doléances ne sont pas le langage d'un vieillard louangeur du passé et détracteur du présent. Voyons, pour les justifier, quelle est la funeste influence de la littérature du jour, et les moyens de l'arrêter.

Cette littérature futile est devenue une industrie qui s'exploite comme les autres; elle occupe le théâtre et la librairie, ces deux grands débouchés littéraires. Elle entreprend tout : mémoires historiques, voyages pitto-

resques faits au coin du feu, drames, romans, contes fantastiques, tableaux de mœurs, style du moyen âge. Tout est du ressort de cette facture ; elle veut de l'argent, elle n'aura que cela. Elle est secondée par le goût de lecture, qui est pour notre époque comme un besoin, une nécessité. Aussi, quelle effrayante quantité d'ouvrages nouveaux, ou soi-disant tels, le génie spéculatif des écrivains et des éditeurs ne jette-t-il pas chaque jour sur la place! C'est un immense torrent de pages imprimées, qui roule incessamment vers l'oubli, comme les fleuves vers la mer. A peine adolescent, on écrit pour les feuilletons d'un journal ; on veut tenter tous les genres littéraires, comme si la prétention donnait les moyens, et prenant pour du génie tout fait la fougue d'un esprit qui commence, on s'improvise fièrement *homme de lettres*. On se croit du génie; car, n'avoir que de l'esprit, c'est trop peu, trop commun : l'esprit court les rues; on ne se met plus aux fenêtres pour le voir passer. Et que risque-t-on à produire un livre mal écrit? Le public s'en dégoûte, le livre reste condamné à ne plus être lu; eh bien, la présomption de l'auteur n'aura d'autre châtiment qu'un profond oubli. Douce expiation; quel coupable ne souhaiterait en être quitte à si bon marché?

Ces jeunes écrivains se mettent en quelque sorte aux gages d'un libraire, lassent l'intelligence en la transportant sans transition des nuages dans les abîmes, sans arrêter la pensée, sans fixer l'imagination, sans présenter un attrait à la mémoire. Ils se noient dans une fécondité sans progrès, où l'auteur perd de sa réputation en proportion de ce qu'il ajoute à son œuvre. Il n'y a pas, dans

notre époque, absence de moyens; il y en a fausse application; c'est bien moins l'épuisement de l'imagination que son abus. Le résultat d'une sève si mal dépensée est de nous faire voir une foule de ces prétendus hommes de lettres qui, n'étant pas nés sans d'heureuses dispositions, ne se sont pas mûris par de longues études. Ils ont déformé leurs talents, pour être mieux et autre chose que la nature ne les a créés, et pour paraître dédaigner la gloire, qui le leur rendra bien.

L'impatience de produire, l'intempérance de publicité qui fait tant d'avortons littéraires, l'ardent désir d'originalité, l'émulation à se montrer le moins simple possible, ont pour appui la facilité du genre. Il est aisé de faire un abus criant de descriptions et d'épithètes, de s'efforcer pour être pittoresque, d'accumuler des antithèses, se souciant peu d'être justes, pourvu qu'elles soient piquantes, et un luxe d'images qui noient la pensée, quand il y en a, d'allier l'emphase et le burlesque, et de donner aux écarts de l'imagination le titre pompeux de *mouvement progressif*.

Loin d'improviser, comme de nos jours, les auteurs, dans le grand siècle de Louis XIV, étaient comme ses architectes; ils bâtissaient pour la postérité. Leur littérature était aussi arduë qu'on veut de nos jours en créer une facile. Ils avaient placé les Muses au sommet d'un mont si escarpé, qu'il fallait un cheval ailé pour arriver jusqu'à elles. Il semble aujourd'hui qu'elles soient dans un puits, qui n'est pas celui de la vérité; il n'y a qu'à se laisser aller; au lieu de monter au Parnasse, on y descend.

La littérature du jour a donné sa mesure dans les saturnales dont nous sommes les témoins. Elle ne peut excuser ses productions communes, en disant qu'on l'a chargée d'entraves, qu'on lui a fermé la carriére. Voulant, en dépit de tout, faire de l'effet, elle abonde en romans, en contes, en mélodrames, en mémoires historiques. Examinons ceux dont elle nous accable.

Avec les innovations, et comme leur conséquence, est venu le mauvais goût. Nous lui devons les romans historiques, genre bâtard, qui altère les faits connus, laisse à l'imagination la funeste liberté de confondre le faux et le vrai, et finit par aboutir à la stérilité précisément par efforts d'invention. Devenus la pâture de la classe oisive, leur vente se soutient, parce que les gens de goût sont les seuls qui les repoussent.

D'autres écrivains nous prodiguent ce qu'ils appellent des romans du moyen âge. Copiant dans Froissart ou dans Brantôme la première histoire venue, il leur suffit d'y coudre quelques accidents, sans nouveauté de pensées et d'événements, d'affecter l'orthographe et les tournures surannées du vieux langage, sans nous rendre ni le costume, ni la vérité locale : mais, employer les locutions du 15e. siécle, ce n'est que singer la naïveté. Excellente à sa place, mais aujourd'hui factice, empruntée comme un masque, comme un hochet, elle ressemble à la naïveté ridicule d'un vieillard qui fait l'enfant.

Le genre horrible a trouvé des faiseurs de romans frénétiques, comme si toutes les émotions simples et naturelles étaient épuisées au point de rechercher les

situations hors de nature et de vraisemblance, qui annoncent une société vieillie, parce qu'il faut des scènes de terreur à la sensibilité blasée, des commotions électriques à la paralysie.

Les contes disputent aux romans l'empire de la mode. C'est presque toujours la même physionomie, un mensonge continuel de la nature humaine, toujours outrée, et n'agissant jamais dans les limites que Dieu lui a tracées. La prétention à l'extraordinaire vise à l'effet d'affiche, en donnant aux contes un titre bizarre, dans la croyance que ce nom singulier obtiendra la même célébrité romanesque que *Rossinante* ou *Dulcinée*. On peut regarder la vogue de ces contes et leur foule comme le démembrement de la littérature; chacun tire à soi pour en avoir un lambeau.

N'oublions pas dans ce déchirement les mémoires historiques : ils sont à l'histoire ce que, dans la peinture, les portraits sont aux tableaux. C'est un genre attrayant, causeur, où l'envie de se faire valoir peut, sous un air de bonhomie, se développer à son aise, quand l'auteur, racontant ce qui s'est passé sous ses yeux, a pour titre de recommandation *quorum pars magna fui*. On aime à voir dans leur intérieur, pour ainsi dire en déshabillé, ceux que l'histoire nous montre dans sa gravité sévère. Les mémoires historiques nous apprennent que le génie a ses faiblesses, et la gloire ses infirmités. Ils vengent notre amour-propre, et relèvent notre vanité, motif secret qui les fait rechercher. Ce genre d'ouvrages est devenu comme les autres, affaire de spéculation et de fabrique. Quel déluge de *Thucydide* et de *Quinte-Curce*

de la vie privée! Comme le pastiche perce dans l'art de tirer au volume, d'allonger les révélations peu édifiantes et les caquetages de mauvais ton! Des mémoires posthumes, fabriqués en compilant de vieux *Ana,* se sont abattus sur la cendre des morts. Ceux-ci, n'eussent-ils pas su, de leur vivant, tenir une plume, apparaissent, cent ans après leur mort, auteurs de gros volumes in-8°., exhumés par cas fortuit. Je dis de *gros volumes*, parce qu'ils sont si riches de marges, ils abondent tellement d'interlignes et d'alinéas, qu'à peine l'impression en occupe la moitié ; le reste n'est que papier blanc ; singularité typographique, dont nous sommes si loin de nous plaindre, que nous aurions su gré à l'imprimeur de laisser toutes les pages dans leur état de candeur originelle.

Pour faciliter le débit, l'industrie littéraire offre à l'intelligence et à la petite propriété des feuilles volantes contre du billon. Elle divise un volume de vingt-cinq feuilles en autant de parties : elle le détaille à vingt centimes la feuille, et la France est inondée de fragments de livres cherchant à s'accrocher et à se rejoindre comme les atomes des tourbillons de Descartes.

La poésie n'est pas moins féconde que la prose, et vient se briser contre deux écueils. L'un est l'affectation d'étrangeté, le mépris des règles, le défaut d'inspiration et de pensées, un vain ramage qui laisse vides le cœur et l'esprit, *versus inopes rerum, nugæque canoræ*. L'autre écueil est le genre mélancolique. La mélancolie, qui court après la perfectibilité, est gonflée de soupirs suffocants; les pleurs qui ne peuvent couler, les sanglots et

l'amertume, ont élu domicile dans son encrier. Ces grimaces n'ont rien du sentiment vrai qui inspirait à La Fontaine *l'épître aux nymphes de Vaux.*

La comédie, loin de corriger les mœurs en riant, ne présente que des tableaux de genre assortis à la mode du jour, et qui passent avec elle. Les pièces à vaudevilles abondent sous le nom de plusieurs collaborateurs, génies d'attelage qui s'appareillent, et tirent comme ils peuvent une idée à deux.

La tragédie est chassée de la scène par le mélodrame, aussi éloigné des grâces de Thalie que de la dignité de Melpomène, honteux alliage de l'horrible et du burlesque, s'en remettant du succès à son mépris pour les convenances et les règles reçues, et surtout à l'art du machiniste et du décorateur, comme si le public était un enfant dont il suffit de repaître les yeux, sans s'occuper de l'esprit et du cœur. Le mélodrame a, pour comble de mouvement progressif, peuplé la scène d'animaux. Ah! si la statue de Voltaire, qui orne le péristyle du Théâtre Français, pouvait s'animer comme celle du *festin de Pierre,* quel serait le feu de ses regards et l'accent de son indignation, en voyant Zaïre et Mérope exilées de la scène, et remplacées par les lions de Van Amburgh et les chevaux de Franconi!

C'est ainsi que la littérature mercantile, dont je déplore la funeste influence, répand sur le Parnasse consterné ses futiles écrits, comme dans les plaines de la Syrie des nuées de sauterelles s'abattent sur les champs cultivés. J'en ai indiqué la cause dans la satiété du beau et du bon, dans la précipitation de produire pour satis-

faire aux exigences d'un contrat de librairie, et dans la facilité du genre. Elle est merveilleusement secondée par l'esprit de coterie. Les médiocrités littéraires se réunissent pour se faire jour, sonner la charge contre les vieilles renommées qui les importunent, tenir fabrique de grands hommes, et se pousser avec une réciprocité si fraternelle, que les plus minces arrivent comme les autres à la renommée de feuilletons. Mais la postérité vient à son tour, et cette grande Cour de cassation fait justice des jugements contemporains. En attendant, vivent les succès d'un jour qui n'aura pas de lendemain! vive le savoir faire, et disons avec Molière, *O grande puissance de l'orviétan!*

Cette peinture trop fidèle est affligeante. Heureusement à côté de cette vogue passagère croît et s'élève une littérature peu nombreuse, mais durable, qui a les principes pour guide et l'utilité pour but. Doit-on craindre la décadence lorsque, pour conserver le feu sacré, il est encore des auteurs dont les ouvrages, médités avec soin, écrits avec clarté, fruits de longues années d'étude et de recherches, résument les travaux d'une vie consacrée à l'histoire, à la morale, à la gloire des lettres?

A la tête de ces auteurs qu'il est consolant de citer, je me plais à signaler le nestor de la littérature. Le marquis de Fortia déploie, à un âge où l'on se repose, un zèle et une activité que le temps ne peut affaiblir. Infatigable, il trace dans ses écrits, modèles de style et d'érudition, *l'histoire ancienne du globe;* il continue *l'art de vérifier les dates,* dont les deux premières parties avaient

seules été publiées ; il traduit et complète *l'histoire de Hainaut;* il règle le plan d'un *Atlas* historique ; il réfute les écrivains qui ont contesté l'existence d'Homère et l'authenticité de ses poëmes : émule de l'abbé de Vertot, il écrit *l'histoire de Portugal;* il recherche l'origine de l'écriture et son introduction dans la Grèce ; il combat les paradoxes, en exposant les *principes et l'accord de la morale naturelle et de la morale chrétienne.* Honorons en lui le savant, l'historien, le moraliste religieux, dont la vie se compose de bonnes actions et d'utiles écrits.

M. de Barante, dans *l'histoire des ducs de Bourgogne,* a su retenir du langage des anciennes chroniques l'ingénuité, les tours concis, les expressions fortes de simplicité et la couleur locale des événements. Les siècles passés n'ont pas seuls occupé ses veilles. Rédacteur des *Mémoires de madame de la Roche-Jacquelin,* il excite dans nos cœurs l'admiration et la pitié sur la fidélité et le courage aux prises avec le malheur.

Nous éprouvons les mêmes sentiments de pitié et d'admiration pour une sainte résignation et un inflexible courage, en lisant *l'histoire de la captivité de Pie VI* par M. Artaud, littérateur aussi habile que sage historien. Il peint avec impartialité *Machiavel, son génie et ses erreurs;* il publie une traduction élégante et fidèle des poëmes du Dante, dont il facilite la lecture par de savants commentaires.

Deux rois que l'infortune n'a pas épargnés, Richard III et François Ier., ont eu dans M. Rey un historien habile, à qui nous devons aussi l'histoire du *drapeau français,* que l'on vit toujours dans le chemin de l'honneur.

Les ouvrages historiques de M. de Villeneuve présentent, dans un style naïf et spirituel, la modération qui inspire la confiance, la gravité et l'élévation qui conviennent à l'historien : nous nous plaisons à citer son histoire *de René d'Anjou*, au nom duquel la touchante épithète de *bon* s'est attachée comme au nom d'Henri IV, *l'histoire du saint roi, Louis IX, et les monuments des grands maîtres de l'ordre de saint Jean de Jérusalem.* Ces souvenirs, en nous montrant quels exploits l'esprit religieux a été capable de produire, doivent plaire aux hommes qui ont le cœur placé assez haut pour connaître la vraie gloire.

En lisant les écrits de M. Droz, on est porté naturellement à se sentir plus pénétré du sentiment de ses devoirs, plus humain, plus tolérant ; ils présentent une morale attrayante et douce, et cet esprit de modération dont chacun reconnaît la nécessité, et fait si peu usage. Il a publié *l'histoire du règne de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la révolution.* Nous devons applaudir à la consciencieuse impartialité de l'auteur, et désirer que, ne s'arrêtant plus aux événements d'août 1789, il complète son ouvrage en retraçant les dernières années du roi-martyr, si digne de nos regrets !

Combien nous pourrions encore nommer d'autres auteurs, dont les ouvrages ne sont pas moins utiles ! Nous nous plaisons à citer parmi les sommités littéraires, Guizot, Thiers, Augustin Thierry, pour les études historiques, Villemain pour la littérature, Cousin et Jouffroy pour la philosophie.

Nouvel Addison, l'ingénieux M. de Féletz offre dans son *cours de littérature, de philosophie et d'histoire,* un modèle de la saine critique littéraire qui sait reprendre avec finesse et applaudir avec justice. Nous devons le même éloge à *l'art poétique réformé, poëme en quatre chants.* Puissent ces rimeurs dont le ramage se perd dans le vague et les brouillards, suivre les leçons que M. Trémolières leur donne sous le voile d'une piquante ironie !

Les beaux vers de M. de Lamartine sont une nouvelle preuve de cette vérité, que les grandes pensées viennent du cœur, et se peignent par une noble expression.

Qu'on ne dise plus que tous les sujets de comédie sont épuisés, et qu'il ne reste plus à glaner après Molière et Regnard. Les *deux gendres* d'Etienne, *l'école des Vieillards* de Casimir Delavigne, obtiennent de justes applaudissements; et Scribe, s'élevant enfin au-dessus des succès éphémères du vaudeville, semble inspiré par Thalie dans ses comédies de caractères, qui peignent la duperie de *Raton,* les contrariétés *d'un mariage d'argent,* et les chagrins *d'une passion secrète.*

Nous devons aux patientes recherches et au zèle assidu des savants éditeurs à la tête desquels nous signalons M. Crapelet, l'Henry-Estienne de notre siècle, la publication d'anciennes poésies françaises, qui, sans eux, seraient restées inconnues. Leurs auteurs, luttant contre la barbarie des mœurs et du langage, ont enfermé leurs pensées dans un tour vif et naturel, et les ont revêtues d'expressions simples, claires et naïves. On aime, à travers l'incorrection et l'âpreté de leurs écrits, la fran-

chise et l'indépendance, la verve libre, originale de ces premiers restaurateurs de la langue et de la poésie française. Honneur à ces anciens poëtes ! honneur à la persévérance des habiles éditeurs qui ont consacré leurs veilles à découvrir ces poésies, à les classer avec ordre, à les éclaircir par de savants commentaires !

Une heureuse émulation anime et dirige les études historiques. Sortant d'une époque féconde en sophismes et en illusions, le dix-neuvième siècle désabusé aspire aux connaissances sérieuses et approfondies. Les intelligences entraînées vers l'étude du passé, recherchent les monuments de tous genres qui peuvent servir à le dévoiler. Si nos vieilles annales ne sont plus explorées dans les cloîtres par ces hommes de silence, de retraite profonde et de travail infatigable que nous possédions autrefois, le culte du passé historique de la France est loin d'être abandonné. Je vois une race, jeune d'âge, vieille d'étude, ardente et sérieuse, intelligente et appliquée, compulser avec un zèle assidu, dans les bibliothèques, dans les archives, les chroniques et les manuscrits, précieux dépôts des souvenirs que les générations éteintes nous ont laissés. Espérons de nouvelles conquêtes sur les siècles qui ne sont plus. Espérons des documents certains, exempts des passions de l'historien, passions si nuisibles à l'inflexible impartialité, qui est le plus bel ornement de l'histoire.

Pourquoi donc, lorsque de telles espérances nous sont ouvertes, prendrions-nous le ton amer et chagrin du dénigrement qui décourage ? Pourquoi crier à la décadence des lettres, et ne voir qu'une des faces de la litté-

rature, quand l'autre aspect doit nous rassurer? Sans doute la vogue du jour n'est que trop aux productions frivoles; mais cette vogue chercherait en vain à étouffer, par le nombre, la littérature saine et forte qui a pour elle la raison, le goût, les principes vrais et utiles. Je ne vois dans l'intelligence humaine aucun symptôme de lassitude ni de vieillesse; mais plutôt dans nos jeunes écrivains une surabondance de sève mal dépensée. Espérons que la masse énorme des livres futiles succombera sous son poids. Les sensations dégradées sont bien près de la répugnance; une réaction morale peut s'opérer dans les esprits. Tôt ou tard les illusions se dissipent; la vérité reprend ses droits; le trafic et l'esprit de coterie sont appréciés, et l'on finira par repousser l'insulte des éloges vendus, la protection des cabales, et l'ignoble fraternité des faiseurs de réputations.

Si le temps, la raison, la satiété du faux, doivent amener cette heureuse époque, c'est à tous ceux qui aiment les lettres pour elles-mêmes, à se réunir afin de l'avancer. Je prêche, en quelque sorte, une croisade contre une littérature dangereuse par sa futilité, par son influence, par la mauvaise voie qu'elle ouvre à la jeunesse impatiente de produire, et qui pourrait si bien faire si elle savait attendre et se mûrir par de longues études. Je voudrais que toutes les Académies s'élevassent contre les livres de pacotille, nés de l'esprit d'innovation et de la facilité du genre. J'appelle les sociétés littéraires à les repousser par cette critique sage, éclairée, qui est l'expression du goût dirigé par l'impartialité, et qui, juste avec bienveillance, ne trahit ni ne néglige la vérité.

C'est aux Académies à faire prévaloir la raison et la morale sur les égarements dont je me plais à croire que l'on commence à se lasser. La littérature du 19e. siècle n'a pas encore franchi l'époque de la jeunesse; elle atteindra son époque de force virile. Espérons pour sa gloire qu'elle n'aura plus d'autre devise que ce précepte d'Horace :

..... *Neque te ut miretur turba, labores,*
Contentus paucis lectoribus.

Satire x, liv. 1.

LÉGENDE

DE SAINTE COLOMBE,

PAR M. Aug. DEMESMAY.

Les Bollandistes, dans leur savant ouvrage, mentionnent deux vierges martyres du nom de *Colombe*. L'une vécut à Sens, au milieu du 3me. siècle, l'autre à Cordoue, en 853. Une tradition populaire, conservée dans la mémoire des habitants de nos montagnes, et le nom de sainte Colombe, que porte encore l'un des quatorze villages qui couronnent la plaine de la Chaux-d'Alie, à l'extrémité de laquelle se dresse la grosse tour de Pontarlier, prouvent incontestablement qu'une troisième sainte du même nom a vécu dans nos contrées.

Voici cette tradition, telle que je l'ai entendu raconter par un vieux montagnard, dans la bouche duquel elle avait un parfum de naïveté que j'aurais voulu pouvoir lui conserver dans ces vers.

Descends, descends du ciel, à ma voix qui t'implore,
Timide et chaste Muse, amante du passé!
Voici l'heure, minuit!... Oh! jusques à l'aurore,
De ton souffle divin viens embraser encore
Mon front, hélas! par toi trop longtemps délaissé.

D'une sainte aujourd'hui je veux conter l'histoire;
Je veux redire à tous ses vertus, sa pudeur :
Que mon vers plus coulant soit digne de sa gloire,
Et comme un pur encens offert à sa mémoire,
Que naïf et sans art il m'échappe du cœur.

C'était au temps où, dans la Séquanie,
Deux grands martyrs, Ferréol et Ferjeux,
Semaient à flots la parole bénie;
Où Besançon, par la foi rajeunie,
Venait au Christ d'immoler ses faux dieux.

Seul rejeton d'une pauvre famille
Dont elle était l'espérance et l'appui,
Vivait alors, au hameau de Bregille,
Colombe,.... chaste et douce jeune fille,
Trésor que Dieu semblait marquer pour lui.

Comme à seize ans on doit l'être au village,
Elle était simple, et digne de son nom;
Calmes et purs, les traits de son visage
D'un noble cœur étaient la noble image;
Grâce et beauté l'avaient mise en renom.

Aussi bientôt, tant elle est séduisante,
Valérius en est-il enflammé;
Valérius, Romain à l'âme ardente,
Qui devant elle, un matin, se présente,
Lui dit : « Je t'aime et voudrais être aimé!

Accepte les trésors que t'offre ma tendresse,
Viens, sois dans mon palais souveraine maîtresse;
T'adorer à jamais pour moi sera si doux !
De ce culte nouveau dont ton esprit s'occupe,
Laisse là les rigueurs; c'est trop en être dupe....
L'Amour, parmi les dieux, est le premier de tous! »—

Ces mots sortis d'une bouche païenne
Ont alarmé la naïve chrétienne :
« Jésus, dit-elle, ô mon Dieu, sauve-moi !
Puisqu'en mon cœur a germé ta parole,
Puisque toujours tu fus ma seule idole,
Je veux, ô Christ! n'appartenir qu'à toi. »

Le Dieu du faible accueillit sa prière;
Mais le Romain qu'enflamme la colère,
Par Jupiter jura de se venger.
Le lendemain, la pauvre jeune fille,
On l'arrachait du sein de sa famille;
Pour la punir, on allait l'outrager.

De vils soldats la mènent au prétoire;
Là, Claudius, de terrible mémoire,
Monstre gorgé du sang de nos aïeux (1),
Sur ses refus, la raille et l'injurie :

(1) Claudius était préfet romain dans la Gaule séquanaise. C'est par son ordre qu'en l'an 214 Ferréol et Ferjeux furent décapités à Besançon.

Colombe alors, comme une fleur flétrie,
S'incline,..... pleure, et se cache les yeux.

— « Au culte de l'Amour nous l'avons destinée,
Dit l'infâme Romain, avec emportement;
Qu'au temple de Vénus elle soit entraînée,
Et là, qu'aux yeux de tous tombe son vêtement. » —

L'ordre est exécuté. — La vierge demi-morte,
Déjà du lieu fatal a dû franchir la porte;
D'une froide sueur son visage est mouillé;
En vain elle résiste, elle implore, supplie....
Sous une main de fer qui l'étreint et la plie,
De ses derniers atours son corps est dépouillé.

Mais Dieu, du haut du ciel, Dieu l'avait entendue;
Sur cette noble enfant il abaisse la vue:
O miracle!..... Voilà que, soudain déliés,
Ses cheveux à flots d'or et baignés de ses larmes,
Pour sauver sa pudeur, pour dérober ses charmes,
Grandissant tout à coup, l'enlacent jusqu'aux pieds (1).

Valérius alors devient plus téméraire;
Cet obstacle nouveau l'irrite et l'exaspère;

(1) Un des membres de l'Académie de Besançon se rappelle avoir vu, dans son enfance, chez M. son père, qui en avait hérité de Melle. d'Argilly, habitant Pontarlier, un plateau de chêne sur lequel était sculptée en relief et avec beaucoup d'art la scène que retracent ces vers. La jeune fille y était représentée au milieu de la foule et se voilant de ses cheveux, devenus son seul vêtement.

Sur ce voile céleste il veut porter la main :
Le trouble dans les yeux, le blasphème à la bouche,
Vers Colombe il s'élance.... Au moment qu'il la touche,
Comme frappé de foudre, il tombe mort soudain.

Tout s'enfuit d'épouvante, — et la vierge chrétienne,
A travers la cité, sans que nul la retienne,
Va dire à son vieux père un éternel adieu.
Là, d'un voile grossier, d'une robe de bure,
Ses membres délicats se font une parure,
Austère vêtement des servantes de Dieu.

Puis donnant une larme à ses jeunes compagnes,
Elle prend le sentier de nos hautes montagnes;
Elle y vient aux forêts demander un abri,
Un abri pour prier, pour y vivre d'extase,
Pour y savourer mieux cet amour qui l'embrase,
Et que vient d'accepter l'époux qu'elle a choisi.

Non loin de Pontarlier, dans la plaine stérile
Que baigne le Drugeon de son onde tranquille,
Colombe en un rocher se choisit un réduit.
Elle y vécut longtemps. — Le peu de nourriture
Qui devait soutenir si frêle créature,
Un ange à ses côtés l'apportait chaque nuit.

La mort la respectait. — Mais un soir son bon ange,
Joyeuse l'emporta dans la sainte phalange,
Où l'attendaient ses sœurs, fleurs de virginité :
De ce Dieu qu'ici-bas adorait sa pensée,

La voilà maintenant l'immortelle épousée.
Seigneur, elle est à vous, et pour l'éternité!

Son histoire aussitôt du peuple fut connue;
On avait vu son corps se perdre dans la nue,
Ouvrant sur son passage un sentier lumineux.
De la sainte cellule on fit un oratoire;
On y vint de si loin, pour bénir sa mémoire,
Qu'un village bientôt se groupa dans ces lieux.

Oh! puisqu'il a gardé ton nom, sainte Colombe,
Que d'en-haut, chaque jour, ton doux regard y tombe,
Comme autrefois sur toi le regard du Seigneur;
De ses vierges toujours protège l'innocence;
Fais fleurir en leurs cœurs, sous ta douce influence,
Cette rose du ciel que l'on nomme Pudeur.

PIÈCES LUES DANS LES SÉANCES ORDINAIRES,

ET DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

SUR EMMANUEL KANT :

CRITIQUE DE LA RAISON PURE;

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. CLERC, PÈRE, A L'ACADÉMIE,

LE 9 JANVIER 1840.

MESSIEURS,

Au mois de mai dernier (1), l'Académie des sciences morales et politiques, par l'organe de M. Dupin aîné, mit au concours public pour la présente année, le programme consistant à examiner la nature et l'état de la philosophie allemande, spécialement sous la plume d'Emmanuel Kant et sous celle de ses successeurs : la conclusion doit être de déterminer ce qui peut ou non subsister de cette philosophie en France.

Nous ne pouvons pas nous mettre sur les rangs, à Paris, pour la réalisation de ce programme. Il faudrait connaître, et nous n'avons pas cet avantage, les œuvres des Fichte et des Schelling, continuateurs

(1) V. le Journal *Le Temps,* feuille du *mercredi* 20 *mai* 1839.

de Kant, et, dans le vrai, ses adversaires; nous ne possédons même de lui que sa *Critique de la raison pure.*

Mais le docteur de Kœnisberg étant le coryphée des philosophes allemands, et la *Critique* résumant toute sa métaphysique, et même à bien des égards sa morale, l'examen de cet ouvrage peut répandre des lumières sur le germanisme, et sur la naturalisation qu'on voudrait lui acquérir dans nôtre patrie.

Dans cette discussion, Messieurs, il serait à désirer que nous fussions au-dessus de toute indulgence. Cependant nous n'eûmes jamais tant besoin de la vôtre, si indispensable d'ailleurs pour nous, dans la carrière que nous parcourons à l'Académie. Pendant que vos historiens, vos poëtes, vos orateurs, charment le public autant par l'espèce de leurs productions que par leurs talents, tandis que leurs écrits entrent dans l'esprit et la mémoire comme un jour vif et doux à la fois entre dans les yeux, nous défrichons péniblement le sol fécond et pourtant ingrat de la philosophie. Le lecteur ignore ou affecte d'ignorer que, même dans les arts d'agrément, on ne fait rien que de médiocre, si le suc philosophique ne vient s'y infuser et y répandre la vie. Les habiles professeurs qui siégent également dans vos rangs, tout à leur enseignement et à leurs compositions en grand, ne voulant d'ailleurs pas montrer leur supériorité trop visible sur un simple amateur, nous délaissent presque seul à la tâche épineuse que nous venons de signaler. Dans cette position difficile, que devenir, Messieurs, si vous ne nous prêtez pas un appui spécial?

Tels sont nos motifs de confiance, dans l'analyse que nous continuons de l'ouvrage tout à la fois le plus célèbre de l'Allemagne et le plus obscur qu'ait enfanté l'univers philosophique.

Il n'avint pas de la *Critique* ce que raconte Horace du tronc de figuier qui tomba dans les mains d'un sculpteur. Celui-ci hésita quelques moments s'il en ferait un banc ou la statue d'un Dieu, *scamnum faceret ne Priapum:* bientôt il se décide pour ce dernier parti, *maluit esse Deum* (1). La Critique n'éprouva pas d'abord un sort aussi magnifique : elle demeura six années sans débit, parce qu'on ne comprenait rien à ce livre. Comme la patience est la vertu du pays, l'artiste, c'est-à-dire l'imprimeur-libraire, différa pendant ce temps d'envoyer à l'épicier les exemplaires déjà reliés ou brochés de l'ouvrage, et de faire des enveloppes de rames de papier avec ceux plus nombreux qui subsistaient en feuilles entières (2).

Mais, ô prodige! voilà qu'un beau jour la lumière se fait aussi dans les esprits ; une révolution d'intelligence et d'engouement s'opère en Allemagne en faveur de la *Critique :* le marchand n'en est plus embarrassé, les exemplaires se vendent tous, on fait des réimpressions du livre, lesquelles s'écoulent de même ; l'impétuosité française n'aurait rien produit de semblable.

Cependant, et après ce passage d'un extrême à l'autre, il arriva ce que l'on fait toujours, ce fut de

(1) Satyrarum lib. 2, satire 8.

(2) Philosophie de Kant, par M. De Villers, pag. xx.

prendre le milieu et d'examiner encore ce qu'on avait tant méprisé d'abord, et ensuite tant admiré. D'autres philosophes continuèrent, comme nous l'avons dit, l'œuvre de Kant, et ne s'accordèrent pas plus entre eux qu'avec lui; tous, comme le fait observer Ancillon, n'obtinrent qu'une fortune éphémère et partielle (1).

Il faut avouer que, dans cette sorte de chaos, Kant demeura hors de pair avec ses rivaux. Cet auteur joint à une imagination féconde une érudition fort étendue; il possède les langues savantes; il est naturaliste, astronome, mathématicien non moins que philosophe, ce qui enrichit sa métaphysique de conceptions fort variées et qui font oublier souvent les vices de sa phraséologie. Ce n'est pas non plus chose facile que de filer avec invention et avec suite un long paradoxe, tel que sa Critique de la raison pure.

Mais comme le génie des fictions est peu de chose en philosophie, où la vérité seule doit dominer, toutes les fois que nous la trouverons ouvertement violée, nous le dirons sans détour; nous oserons même, dans l'occasion, joindre l'ironie à une réfutation directe. Et, après tout, l'Europe n'a pas encore dressé des temples ou même des autels à la personne ni aux doctrines d'Emmanuel Kant.

Entrons enfin et sérieusement en matière sur la Critique, sans répéter les observations de nos anciens discours.

Nous y avons trop peu analysé la rubrique de ce

(1) Mélanges de littérature et de philosophie, tom. VI, pag. 109, 110.

livre, *Critique de la raison pure*. Qu'est-ce que cela veut dire? Le rôle que joue ici la raison est-il actif ou passif? La raison est-elle la faculté qui critique ou bien celle qui est critiquée?

C'est l'un et l'autre, Messieurs, et par un de ces jeux d'esprit aussi familiers qu'agréables au docteur allemand.

D'une part, *au delà*, dit-il, *de la raison pure, rien de plus élevé ne se trouve en nous pour travailler la matière de l'intention et la réduire à l'unité la plus haute de la pensée* (1). Ainsi, la raison ne se produirait nulle part qu'en souveraine; elle serait agent et non patient dans la critique.

Mais, d'un autre côté, cette faculté est une maniaque qui ne se trouve bien qu'où elle n'est pas, et qui fait sans cesse effort pour briser ses liens. C'est ce que nous apprend le professeur, en ces mots (2) :

Il est humiliant pour la raison qu'elle ne produise rien dans son usage pur, et qu'elle ait de plus besoin d'une discipline pour réprimer SES EXTRAVAGANCES, *et pour éviter* LES PRESTIGES *qui en résultent pour elle. Mais, d'un autre côté, cela lui donne une telle confiance, qu'elle peut et doit exercer cette discipline sans permettre aucune autre censure sur elle.*

Notre raison, Messieurs, est donc une *extravagante* qui a besoin d'une *discipline* pour dissiper ses *prestiges*, sauf à s'administrer elle-même cette discipline; c'est

(1) Tom. 1 de la Critique, pag. 401, 402.
(2) Tom. 2, pag. 404, 405.

même ce qui lui inspire tant de fierté. Ainsi se manifeste le double rôle dont Kant la gratifie.

Or, s'il est un principe élémentaire, c'est qu'aucune faculté ne peut se réformer elle-même. On dit d'un homme qu'il a beaucoup d'esprit et pas de jugement ; c'est une invitation faite au jugement de redresser l'esprit, à la raison d'amender l'imagination. Mais que la raison corrige la raison, cela n'est pas possible. Comment saurait-on laquelle est dans le bon chemin, ou de la faculté réprimante ou de la faculté réprimée ?

Vous n'y entendez rien, répond le professeur : ma raison qui bat la campagne est celle dont l'usage est spéculatif; ma raison au contraire qui marche droit est celle dont l'usage est pratique ; il n'y a point là de contradiction.

Pardonnez, répliquons-nous. Tant qu'une faculté n'est pas faussée dans son principe, et qu'elle conserve sa dénomination, comme le fait votre raison, son usage est indifférent, et la faculté demeure la même. Un métaphysicien ne devrait pas s'exposer à de pareilles observations.

Kant insiste : vous ne me saisissez pas ; quand je passe de l'usage spéculatif à l'usage pratique de la raison, je n'abandonne pas le premier pour autant ; j'exige seulement la réunion des deux pour la perfection de la raison pure.

Admirable expédient ! la raison spéculative extravague, il faut l'enchaîner par une discipline ; mais dès qu'elle a abordé la raison pratique, la voilà devenue sage ! De grâce, est-ce ainsi que procède notre nature morale et intellec-

tuelle? On a vu Épicure, Spinosa, Hume et d'autres sophistes démentir leur métaphysique par leur morale. Voici venir Emmanuel Kant, qui imagine de fondre sa théorie qu'il répute extravagante, avec sa pratique qu'il tient pour raisonnable, de mêler le tout et d'amalgamer la raison avec la folie.

Au reste, ces exaltations contre nature sont, il faut en convenir, un fruit de terroir autant qu'un produit de l'homme. Lisons madame de Staël; elle connaissait mieux que personne l'esprit philosophique de l'Allemagne : « On ne trouve guère, dit-elle, que chez les nations germaniques le phénomène de ces écrivains qui » consacrent la métaphysique à soutenir *les systèmes les » plus exaltés,* et qui cachent une *imagination vive* sous » une logique austère (1). »

Kant, sans doute, ne dégénère pas de ce phénomène attribué aux nations germaniques. Chef de leur philosophie, il doit être l'homme imaginatif, la plume exaltée par excellence. Vous venez d'en voir un essai pour l'intitulé de son plus célèbre ouvrage. Voici quelque chose de mieux encore dans le corps du livre.

Le professeur indique dans les termes suivants le degré que parcourt, selon lui, la connaissance humaine. *Elle commence tout entière par les sens, se continue par l'entendement et s'accomplit par la raison* (2).

Toute connaissance commence donc par les sens. La vérité nous prescrit de dire que, malgré la crudité de cet

(1) De l'Allemagne, IIIe. partie, chap. VII.

(2) Critique, tom. 1, pag. 401, 402.

adage qui est la traduction de celui d'Aristote, *nihil est in intellectu quod non priùs fuerit in sensu,* Kant ne regarde la provocation des sens que comme *occasionnelle* dans les concepts réellement intellectuels; les sens ne sont causes *efficientes* que des concepts de sensation pure.

C'est par cette doctrine qu'il débute dans la connaissance humaine. Ainsi lancé, il appelle *sensibilité* l'opération des sens extérieurs : il y adjoint, chose remarquable, le témoignage du sens intime, de la conscience. L'acquisition de connaissance que nous faisons par la sensibilité, il la nomme *Esthétique.*

Or, cette Esthétique est *transcendentale.* Les concepts de l'entendement et de la raison sont également transcendentaux; tout cela forme une logique transcendentale. L'Esthétique en particulier se définit : *La science des principes* à priori *de la sensibilité.* L'*à priori* est ce qui domine dans le transcendentalisme. Il en est l'âme; il forme ce qui est en dehors de l'empirisme ou l'expérience; celle-ci réside dans l'*à posteriori.*

Savoir une chose *à priori,* c'est la connaître comme cause ou comme indépendante de toute cause : la savoir *à posteriori,* c'est la connaître comme effet pur. Ceci, en deux mots, se réduit à la théorie et à la pratique : tel est le mystère du transcendentalisme et de l'empirisme de Kant.

Comme il y a dans le transcendentalisme trop de subtilité, et dans l'empirisme trop de matérialité pour que l'esprit habite uniquement dans l'un ou dans l'autre, le professeur imagine un troisième et moyen terme qui formera leur liaison. C'est l'*expérience possible :* être

métis, mélange informe d'*à priori* et d'*à posteriori*. Voltaire disait du drame au théâtre que c'était un animal amphibie et figurant tout à la fois la tragédie et la comédie; un monstre né de l'impuissance où l'auteur avait été de traiter l'une ou l'autre séparément. Telle est l'expérience possible de la métaphysique Kantienne, à cela près qu'un drame se comprend fort bien, un mélodrame même, au lieu que vous n'entendez goutte à l'expérience possible, malgré l'apparente simplicité de l'expression. En faut-il d'autre preuve que la définition qui en est donnée par l'auteur? C'est, dit-il, la *forme ou l'expérience en général* (1). Demandez-vous à vous-mêmes si l'expérience a une *forme?* Si jamais on a divisé l'expérience en *générale* et en *particulière?* L'expérience c'est l'expérience.

Revenons à l'Esthétique ou à la sensibilité. Sa matière, ce sont les objets et la manière de les percevoir, tant au physique qu'au moral. Quelle est donc 1°. l'action du monde extérieur sur nos sens matériels? Les corps et nos sens communiquent-ils ensemble par le moyen d'idées ou images qui sont à la porte de notre esprit, comme on l'a cru depuis Aristote jusqu'à l'école Ecossaise, ou bien cette communication se fait-elle immédiatement des objets à notre esprit même et sans l'intermédiaire des idées, comme l'enseigne la même école, dont la doctrine est partagée aujourd'hui par la philosophie française? Ces questions sont neuves et indécises; Kant ne pouvait pas les dédaigner. 2°. Il pouvait en-

(1) Tom. 1er. de la *Critique*, pag. 310, 311, 312.

core moins se taire sur la conscience ou la perception morale. Descartes, au 17e. siècle, fit porter à la conscience tout l'édifice de la connaissance humaine; Ancillon (1) a renouvelé, il y a moins de 30 ans, ce système; comment le philosophe de Kœnisberg ne nous dit-il rien dans l'entre-temps des opérations de la conscience, comme matière de la sensibilité?

Mais s'il évite de vous parler de la sensibilité quant à sa matière, vous en serez amplement dédommagés du côté de la forme; cette forme sera l'*espace et le temps*. Tous les deux composent ladite forme pour les fonctions du sens extérieur; le temps en particulier *formalise* la conscience ou le sens intime.

Cette attention à franchir la matière pour arriver à la forme, vient de ce que le professeur regarde la forme des objets comme existant *à priori*, tandis que la matière est *à posteriori*, et de ce que la forme des objets est, selon lui, celle de notre esprit, tandis que la matière seule appartient aux objets. Arrangez cela comme vous le pourrez, mais tenez pour certain qu'il regarde comme intrinsèque à notre esprit la forme des objets, et leur matière seule comme étant leur domaine (2). Or, si la forme des objets est *à priori*, à plus forte raison celle de la faculté qui les perçoit; et comme on est ici dans le transcendentalisme ou l'*à priori*, c'est à la forme de cette faculté que le docteur s'arrête, et il la compose de l'espace et du temps.

(1) Mélanges, tom. 11, pag. 121 et suiv.
(2) Tom. 1, p. 75.

Rien, il faut le dire, n'est plus fantastique que de pareilles idées. Selon toutes les philosophies et d'après l'inspiration du bon sens, l'espace et le temps ne sont la base et la forme de rien; ils accompagnent tout, et ils sont la condition *sine quâ non* de tous les êtres; voilà les fonctions et l'essence de ces deux choses. Ils ont aussi une réalité absolue, et l'on conçoit fort bien l'espace et le temps, lors même qu'ils sont dépourvus d'objets pour les occuper.

C'est pourtant cette réalité que Kant leur conteste, et voilà pourquoi il en fait des choses de pure forme.

Vous nous pardonnerez ici quelques détails. De plus, vous aurez besoin pour les saisir de vous rappeler sans cesse l'énorme *subjectivité* de sa doctrine, en d'autres termes, son attention continuelle à jeter toute la connaissance humaine du côté du sujet, en n'attribuant à l'objet qu'une valeur nominale et presque nulle. Cette attention ne s'étend nulle part aussi loin que dans sa théorie du temps et de l'espace.

« Sortons-nous, dit-il, de la condition subjective, » sous laquelle seulement nous pouvons être impres- » sionnés par les objets, alors la représentation de l'es- » pace ne sera plus rien du tout. Cet attribut n'est » accordé aux choses qu'autant qu'elles nous appa- » raissent, c'est-à-dire autant qu'elles sont les objets de » la sensibilité (1). »

Kant, Messieurs, ne parle ici que de l'espace; c'est pour l'homme que l'espace existe; il ne compète aux

(1) Tom. 1, pag. 76.

choses qu'autant qu'elles appartiennent à l'homme. Voici maintenant pour le temps.

« Le temps n'est qu'une condition subjective de notre » intuition humaine, qui est toujours sensible, c'est-à-» dire autant que nous sommes affectés par les objets, » mais hors du sujet il n'est rien (1). »

Ainsi, le temps et l'espace n'ont qu'une existence relative à l'homme.

Les conséquences de ceci sont faciles à saisir.

C'est que l'homme étant, dans tous les systèmes sur l'univers, le dernier produit de la création, il n'y avait pour toutes les créatures, avant lui, ni temps, ni espace.

C'est que la race humaine pouvant disparaître du globe terrestre, il n'y aurait plus, après son extinction, ni espace, ni temps pour ce globe. Le dernier homme les aurait emportés par son dernier soupir.

C'est que Jupiter, Saturne, Mars, la lune et les autres planètes sont dotées ou dépourvues d'espace et de temps, selon qu'il y existe ou non des habitants doués des mêmes facultés que nous.

C'est enfin que l'homme une fois retranché de l'univers, non-seulement le temps et l'espace, mais encore les animaux et la matière inerte en disparaissent, car l'espace et le temps étant une condition indispensable d'existence pour les objets, c'en est fait de tous, la condition venant à défaillir.

On doit supprimer ici toute réflexion. Le moyen même

(1) Tom. 1, pag. 85.

de raisonner avec un docteur qui vient courageusement nous dire : il n'y a d'espace et de temps que là où il se trouve des hommes! Quoi qu'il en soit, tel est l'arrêt d'Emmanuel Kant.

Mais si l'espace et le temps sont traînés par lui à la remorque de notre espèce, pour leur existence même, en récompense, tant que l'homme subsiste, ils sont traités avec une somptueuse magnificence. L'esprit humain ne s'occupe de rien qu'il n'ait l'espace et le temps dans la pensée.

Ceci est aussi remarquable qu'assorti de preuves. Nous en prenons une au hasard dans le long chapitre du professeur, qui a pour titre, *Principes de la succession des temps, suivant la loi de causalité* (1). Vous savez que, dans la succession de l'effet à la cause, le *temps* n'est point considéré; il est bien un moyen nécessaire pour l'accomplissement de la causalité, mais l'esprit ne s'en occupe point; il en fait complétement abstraction, pour ne voir que le rapport entre l'effet et la cause, suivant une règle qui fait que celle-ci se présentant, celui-là s'ensuivra nécessairement. Que fait cependant le métaphysicien? Dissertant à perte de vue sur la causation, il met au premier plan du tableau le temps dont il ne s'agit point, et à l'arrière plan la relation de la cause à l'effet, qui est le seul objet en question. C'est par ce déplacement continuel qu'il donne le change à l'esprit, et que, confondant à plaisir le temps et l'espace en eux-mêmes, avec la conscience qu'il nous en sup-

(1) Critique, tom. 1, depuis la page 274 à la 298e.

pose, il fait régner à leur égard le plus bel *imbroglio* dans tout son livre.

Nous sentons péniblement, Messieurs, combien ceci est long et fatigue votre patience. Mais il faut bien vous faire connaître les perturbations que le docteur de Kœnisberg se permet envers la connaissance humaine, son affectation de ne rien dire ni penser comme ses prédécesseurs, enfin son indifférence à faire mieux qu'eux, pourvu qu'il fasse autrement.

Résumons-nous sur sa prétendue forme de la sensibilité. L'espace et le temps dureront autant que l'espèce humaine, et pas davantage. Tel est le fait de sa doctrine. En droit et en raison, cette doctrine est-elle du faux dogmatisme, ou du scepticisme pur? Cela importe peu, Messieurs, dès que, comme nous le croyons, vous en avez fait justice.

Voici maintenant du scepticisme non équivoque, en ce qu'Emmanuel Kant s'y joue à plaisir de la certitude des choses, et qu'il nous condamne à ne rien connaître.

Il évite, comme nous l'avons dit, de parler de la matière de la perception soit physique, soit morale; mais il n'en professe pas moins que le témoignage, tant de nos sens extérieurs que de la conscience, est fallacieux, et que si l'homme connaît sa propre manière de percevoir, il ne sait rien au delà. Voici comment il s'exprime sur la perception externe (1).

« Toutes nos intuitions ne sont que des représen-

(1) Tom. 1 de la *Critique*, pag. 93, 94.

» tations de phénomènes; *les choses ne sont pas telles* » *que nous les apercevons; leurs rapports ne sont pas* » *non plus essentiellement tels qu'ils nous paraissent* » *être;* et si nous supprimons simplement les qualités » subjectives des sens en général, toute propriété, tout » rapport des objets dans l'espace et le temps, *l'espace* » *et le temps eux-mêmes, disparaîtront;* car ils ne » peuvent pas exister en eux-mêmes comme phéno- » mènes, mais seulement en nous. Mais quelle peut être » la nature des choses en soi, indépendamment de toute » notre capacité? C'est ce qui nous est complétement » inconnu. *Nous ne connaissons que notre manière de* » *les percevoir, qui est tout à fait propre à notre esprit,* » *et qui ne doit pas être nécessairement celle de toutes* » *les créatures intelligentes, quoique la vérité, elle, soit* » *celle de l'espèce humaine.* »

Nous ne relevons pas, l'ayant déjà fait, ce que dit ici l'auteur, sur l'espace et le temps, comme êtres subjectifs, et purement relatifs à l'homme. Ce qui appelle votre attention dans la tirade que nous venons de copier, c'est l'assertion de Kant sur la fausseté des perceptions humaines concernant le monde extérieur. Nous ne saisissons, à l'entendre, que le phénomène ou le dehors des objets; la chose telle qu'elle est nous échappe, et tout ce qui nous en est connu, c'est que nous le percevons d'une certaine manière purement appropriée à notre esprit, manière qui n'est pas celle d'êtres autrement organisés que nous.

On ne peut enseigner plus disertement le scepticisme. Dès que la connaissance tient à notre organisation,

laquelle est différente, non-seulement de l'homme à ces génies que les croyances en général regardent comme des êtres moyens entre le Créateur et l'homme, mais encore de l'homme à ses semblables, la certitude n'est plus qu'une chimère.

Mais ceci, direz-vous, ne s'adresse qu'à la perception externe ; peut-être la perception morale, le sens intime sera traité plus favorablement par le docteur Germanique. Voyons en conséquence.

« L'esprit, dit-il, s'aperçoit lui-même, non comme » il se représente lui-même, directement par lui-même, » mais d'après la manière dont il est affecté intérieure- » ment, *par conséquent comme il s'apparaît à lui- » même, et non comme il est.* »

Eh quoi, Messieurs, cette lumière naturelle, toujours vivace dans l'esprit de l'homme, quoique souvent obscurcie, qui le porte au bien et le détourne du mal, est cependant le jouet des affections humaines, si souvent déréglées et toujours variables ! L'esprit ne connaît que ces mêmes affections, et non ce qu'il est en lui-même !

Mais, direz-vous encore, le mot *apercevoir*, employé par le professeur, diffère, dans son langage, de celui de *connaître* (1); la perception qui est articulée dans le passage cité, comme absente de notre esprit, ne préjudicie pas à la connaissance qu'il a de lui-même, tel qu'il est.

Détrompez-vous, Messieurs ; apercevoir et connaître sont, dans l'idiome de Kant, synonymes ; l'aperception y

(1) Tom. 1 de la *Critique*, pag. 194, 380.

est même désignée comme le bout des choses, le superfin de la connaissance. Nous ne connaissons donc pas notre esprit tel qu'il existe.

Enfin, l'on dira qu'ignorer son esprit, c'est ne pas savoir ce qu'il est en soi; on nous imputera de n'avoir pas démontré que les choses en elles-mêmes sont connues, et que notre science en ce qui les concerne est autre chose que celle du phénomène.

Nos réponses seront succinctes: 1°. dans sa distinction entre le phénomène et la chose en soi, Kant devrait nous montrer la limite de l'un et de l'autre. Ce n'est rien que de nous dire, comme il le fait, le phénomène est la chose qui vous apparaît : la chose en soi est celle qui ne vous apparaît pas. S'il pouvait, répondons-nous, exister une ligne séparative entre eux, ce serait ce qu'on appelle la *substance* ou le *substratum,* qui soutient les qualités tant de l'esprit que de la matière; telle serait la chose en soi. Or, cette substance, Kant la dénomme le *permanent*, le *réel* du phénomène; elle peut donc être regardée comme en faisant partie.

2°. Le phénomène d'un côté, la chose en soi, de l'autre, ne sont que des abstractions de notre esprit; elles n'existent point dans la nature. En réalité tout est fondu dans chaque objet. Cela posé, et nulle borne n'étant assignable entre la chose en soi et le phénomène, connaître celui-ci seulement, ne diffère point en nature, mais uniquement en degré de connaître l'un et l'autre. Une créature surhumaine verrait les choses plus parfaitement que l'homme, mais l'homme n'aurait pas des perceptions fausses pour cela. Tout ce qu'il connaît dans

l'objet y existe; c'en serait assez pour justifier ses perceptions. Cette réflexion milite également pour la différence d'organisation entre les hommes eux-mêmes.

Nous voilà donc revenus au point d'où le professeur nous a fait partir, à savoir, la prétendue infidélité de nos perceptions et la fausseté de nos connaissances. Son système à ce sujet ne trouve d'appui nulle part.

Pour lui porter le dernier coup, qu'il nous soit permis de citer un philosophe français auquel une si belle place est assurée dans l'histoire de la science, s'il ne l'occupe pas encore. C'est M. Royer-Collard.

« La connaissance, dit-il (1), est-elle incertaine, » parce qu'elle est imparfaite, et pour admettre le plus » ou le moins, admet-elle la contradiction? Telle est la » question. Si l'on me demande de la décider par le » raisonnement, je suis hors d'état de le faire. Tout » ce que je puis répondre, c'est qu'il m'est impossible » de concevoir une intelligence à qui l'étendue soit » inétendue, l'impénétrabilité pénétrable, les corps sans » figure, ou qui découvrirait dans l'étendue, l'impénétrabilité, la figure, des propriétés contraires à celles » que j'y découvre. »

« *Y a-t-il des armes contre la perception externe?* » Elles se tourneront contre la conscience, la mémoire, » la perception morale. Suffit-il, pour l'anéantir ou pour « en créer une contradictoire à celle que nous percevons,

(1) Tom. 4 des OEuvres de Reid; Leçons de M. Royer-Collard, pag. 294 et suiv., Leçons qui ont été publiées par son émule et digne collègue, M. Jouffroy.

» d'un changement dans la constitution de notre intel-
» ligence? donc ces changements pourront transformer
» la liberté en nécessité, le vice en vertu, et peut-être
» les émanations de la raison en absurdités choquantes.
» Qu'en un seul point la nature de la connaissance
» (*la nature,* dis-je, *et non le degré*) soit subordonnée
» à nos moyens de connaître, c'en est fait de la certi-
» tude; rien n'est vrai, rien n'est faux; toutes les
» existences et leurs rapports s'écroulent à la fois dans
» le même néant. Ce n'est point assez dire, tout est
» faux et vrai tout ensemble; le néant lui-même est
» arraché à sa nullité absolue; il entre dans le domaine
« du relatif; il est quelque chose du rien selon le point
» de vue du spectateur. Toutes ces conséquences acca-
» blent la doctrine dont elles découlent nécessairement.
» Je ne déclame point; on les a tirées avec une exacti-
» tude qui ne laisse rien à désirer ni à contester.....
» *C'est donc un fait, que le bonheur des individus et*
» *l'ordre des sociétés sont engagés dans le débat de la*
» *vraie et de la fausse philosophie, sur la nature de la*
» *connaissance.* »

Ce beau passage du philosophe orateur aurait trop perdu à l'analyse; ce serait aussi le gâter que d'y faire un commentaire. Observez seulement que M. Royer-Collard parle ici de la perception par les sens extérieurs, comme mise en doute pour sa fidélité. Qu'aurait-il dit et que dirait-il d'un système où la véracité de la connaissance est déniée non-seulement des sens externes, mais encore du sens intérieur et de la conscience? Quel refuge l'homme a-t-il désormais pour ses facultés

cognitives, leur double principe étant si étrangement défiguré?

Et pourquoi cette déformation? C'est que l'homme, dit-on, ignore les choses en elles-mêmes et n'en possède que le phénomène. Tel est le *distinguo* par lequel Kant pousse la subjectivité à l'absurde, et fait de chaque homme la mesure de toutes les choses.

Mais terminons sur la foi due à nos perceptions, autrement nous nous jetterions dans ces commentaires que nous avons dit vouloir éviter. Permettez-nous seulement de vous annoncer, pour un autre discours, celui-ci étant déjà trop long, la démonstration du scepticisme de Kant sur l'existence de Dieu, sur l'immortalité de l'âme et sur la liberté de l'homme, autant d'objets sur lesquels vous verrez la connaissance non moins attaquée que dans la sphère de ce qu'il appelle *sensibilité* (1).

(1) Dupe des protestations verbales du professeur contre le scepticisme, nous essayions, il y a deux ans, de l'en justifier, malgré M. Cousin, qui l'en accuse formellement, bien qu'il se constitue en général son apologiste. Une lecture plus approfondie de la *Critique* nous a montré combien le noble Pair avait raison, et combien nous lui devons d'excuses.

STATISTIQUE

DE GÉOGNOSIE GÉNÉRALE ET USUELLE,

OU

Application de la Géologie à la recherche des matériaux qu'on extrait du sol pour leur emploi dans les travaux de maçonnerie.

M. Parandier ayant lu dans la séance particulière du 18 juillet 1839, les considérations générales dont il a fait précéder la *statistique de géognosie générale et usuelle* qu'il a été chargé de dresser pour le canal de la Marne au Rhin, l'Académie décida que cette partie de son travail serait insérée dans ce recueil. L'auteur expose, dans l'introduction suivante, les principes qui peuvent, avec le secours de la géologie, guider dans les recherches à faire pour découvrir sur le terrain les roches propres à donner des chaux, ciments et autres matières nécessaires pour la fabrication des mortiers hydrauliques.

Exposé préliminaire.

Lorsque je fus appelé, vers la fin de 1828, à remplir un poste d'Ingénieur dans le département du Doubs, l'expérience des travaux du canal du Rhône au Rhin, auxquels j'avais été attaché comme élève pendant deux années consécutives, m'avait appris déjà quelle était l'importance du choix des matériaux dans les grands ouvrages hydrauliques; j'avais remarqué l'incertitude

où nous jetait, sous ce rapport, le manque de connaissances suffisantes sur les qualités respectives de la grande variété de calcaires qu'on rencontrait dans les diverses exploitations; et plus tard, je reconnus combien d'erreurs, de pertes de temps et de frais de transports nous eût alors épargnès la science si concrète de la succession des assises dans les terrains jurassiques traversés par la ligne des travaux.

Cette science, à peu près nulle du reste à cette époque, maintenant encore peu répandue, nous eût permis de découvrir, dans les escarpements quelquefois très-voisins, des matériaux d'une qualité supérieure, tandis que nous allions au loin en chercher d'une qualité médiocre. Frappé de ce fait grave, mais pour lequel personne, à coup sûr, ne peut encourir le plus léger reproche, puisqu'il n'a tenu qu'à l'absence d'une science encore inconnue à la fois dans sa théorie et dans ses applications, je compris bientôt, quoique presque rien alors ne fût fait en géologie jurassique, toute l'utilité d'une statistique géognostique des matériaux utiles aux constructions. J'en commençais l'étude (1) et en pressentais les conséquences, lorsque j'écrivais, en mars 1829, au Directeur général des ponts et chaussées, ce qui suit :

(1) Bientôt je fis déjà d'utiles applications de mes recherches aux travaux de mon service ordinaire, et à ceux du canal, lorsque j'y fus rappelé en 1830; le bulletin du 28 janvier 1830, de l'Académie des sciences de Besançon, donne une analyse succincte de l'état de ces recherches et de leurs résultats.

« Des diverses parties dont se compose l'art de l'In-
» génieur, celle qui a pour but la recherche, dans
» chaque localité, et le choix des matériaux, quoiqu'aussi
» essentielle et importante à bien connaître que les
» autres, est pourtant la moins avancée, surtout dans les
» départements où, comme dans celui-ci, leur variété
» est très-grande et leurs propriétés peu connues. Or,
» de l'ensemble des essais dont je présente le canevas,
» résulteraient des tableaux généraux correspondant à
» des collections, et contenant, avec l'exposé de tous
» les caractères physiques et chimiques des roches,
» l'indication de leur emploi dans les travaux et de leur
» gisement dans la succession générale des terrains,
» tableaux qui formeraient ainsi, avec les indications
» chorographiques déduites de la carte géologique une
» fois dressée, la géognosie usuelle du constructeur
» civil. »

Mais depuis, l'importance d'une pareille statistique s'est considérablement accrue. De toutes parts, aujourd'hui, l'on exécute et l'on projette de gigantesques travaux dont le passé n'offre aucun exemple. Notre époque, qui paraît ainsi destinée à traduire, dans des actes matériels, toutes les élaborations intellectuelles des siècles de la philosophie, comprend instinctivement que, désormais, à mesure que les sociétés humaines s'approcheront de l'apogée de leur existence, les monuments de leur industrieuse activité devront prendre de plus en plus le caractère d'une longue durée que l'emploi de matériaux, même indestructibles par le temps, ne pouvait seul leur garantir, alors que dominaient chez tous les

peuples les habitudes guerrières et les principes usés maintenant de luttes incessantes et de destruction. Il ne s'agit donc pas de construire, seulement pour un temps, ces grands ouvrages que la génération présente élève à sa gloire pour la prospérité de celles à venir : conçus par l'instinct de hautes pensées de civilisation, tracés et exécutés avec les secours de la science, qu'ils ne soient donc plus considérés comme des moyens provisoires et éphémères de progrès, mais bien comme des instruments à jamais durables de l'exploitation du globe par l'industrie humaine.

Or, maintenant que l'on scrute le sol à toutes les profondeurs, que la géologie nous apprend à connaître la succession des couches dont il se compose, que de toutes parts enfin l'on s'occupe de dresser des cartes géologiques détaillées, quoi de plus important que d'étudier ce que chaque assise peut produire d'utile pour les travaux de l'homme; que d'apprendre à faire, pour les exécuter, le meilleur choix possible dans la diversité des matériaux qu'elles offrent aux exploitations? Ce que les ingénieurs des mines ont fait pour la statistique métallurgique de la France, pourquoi ne le ferait-on pas pour tous les autres matériaux dont l'emploi dans les travaux publics n'est ni moins considérable, ni moins important que celui des métaux?

Déjà M. Vicat est chargé depuis plusieurs années et s'occupe avec une infatigable persévérance de la statistique, par indications de lieux, des pierres à chaux hydrauliques naturelles dans toute l'étendue du royaume : il en a même déjà mis en relation les résultats, d'une

manière générale, avec les grandes divisions des terrains; développer et préciser ces rapports, étendre les recherches par des travaux de chimie géologique, et par de nombreuses expérimentations, ainsi que je le disais en 1829, non-seulement aux pierres à chaux hydrauliques naturelles, et à toutes les matières utiles dans la fabrication des chaux factices et des mortiers, aux sables, aux pouzzolanes, etc., mais encore à tous les matériaux employés dans les grands ouvrages de maçonnerie, et en général dans tous les travaux des ponts et chaussées et de l'architecture; ce sera, je crois, rendre un service opportun, utile à notre époque.

L'Administration a voulu tenter un premier essai de cette nature pour le canal de Paris à Strasbourg, le plus grand ouvrage en ce genre entrepris par la France; et, pendant que M. Vicat parcourait les départements de l'Est, elle a bien voulu me confier le soin de cet essai. J'aurais obtenu un premier résultat précieux, si le fruit de mes efforts pouvait contribuer à faire apprécier les applications de la géologie à l'art de l'Ingénieur, et répondre encore aux vues de l'administration par son utilité pratique immédiate.

Considérations générales sur la statistique des chaux hydrauliques, ciments et pouzzolanes, et sur l'application de la géologie aux recherches qu'elle nécessite.

Quelques notes rapelleront, dans ce qui va suivre, l'utilité des recherches sur les chaux et ciments hydrauliques. Nous indiquerons ensuite et succinctement comment on peut appliquer la géologie à ce genre de

recherches, et dresser l'exposé des résultats obtenus; enfin, nous terminerons par quelques remarques utiles sur les procédés suivis dans les essais de laboratoire.

Des faits nombreux permettent maintenant de se rendre compte des difficultés que lève l'emploi des chaux hydrauliques dans la fondation des ouvrages sous l'eau, de l'économie qu'il procure par l'usage des petits matériaux dans les maçonneries de toute espèce, et de la sécurité qu'il donne sur leur durée par leur stabilité progressive (1); aussi, quand on passe en revue les mille et une leçons de l'expérience sur les inconvénients, on doit dire sur les désastres qu'amène, au contraire, l'emploi des chaux grasses dans tous les ouvrages, pour peu qu'ils soient soumis au batillage ou seulement à la lente action dissolvante des eaux et aux injures du temps, quand on additionne les sommes employées à remplacer les pierres de taille gélives, à relever les parements entiers qui se détachent des maçonneries intérieures (2),

(1) L'instant du maximum de solidité d'une maçonnerie en petits matériaux et en chaux hydraulique est vers l'avenir; pour une maçonnerie en pierre de taille, cet instant est, au contraire, celui même de son achèvement. Combien donc d'immenses avantages l'emploi des chaux hydrauliques et des petits matériaux ne procure-t-il pas (comme par exemple dans la construction des routes et des canaux), pour une foule d'ouvrages, qui ne doivent pas être immédiatement livrés aux causes de destruction qu'il faut prévoir, et auxquelles ils auront à résister lors de leur mise en usage ?

(2) Les bonnes chaux hydrauliques inattaquables par l'eau (dont le contact en augmente au contraire la dureté) éprouvant

le temps perdu et les chômages qui en résultent; quand, en un mot, groupant ces observations et analysant tous ces faits graves, on n'en trouve les principales causes que dans l'usage des mauvais mortiers; on ne peut se lasser d'admirer sur ce point les immortelles découvertes de M. Vicat, ni vouer trop de reconnaissance à cet ingénieur pour les immenses services qu'il a rendus à l'art des constructions. On ne pourrait donc aujourd'hui, que partout une foule de travaux s'exécutent, et que de plus considérables encore se projettent, attacher trop d'attention à ses bons conseils, ni par conséquent se livrer avec trop de soin à la recherche des moyens de se procurer de bons mortiers hydrauliques, et d'arriver à pouvoir choisir, sur chaque point, les plus économiques et les plus sûrs; mais il le faut surtout pour les grandes lignes de travaux où l'administration doit avoir l'initiative dans l'art de bien faire.

Déjà M. Vicat (1) se livre depuis nombre d'années, avec une infatigable persévérance, à des voyages et à des recherches qui lui permettent de dresser des tableaux

plutôt un léger gonflement qu'un retrait, leur emploi dans les maçonneries brutes évite ces graves inconvénients qui ont pour première cause le tassement de ces dernières, et permet, sans le moindre inconvénient, l'emploi des moellons en parements, se reliant avec ceux en taille des parties angulaires, etc.

(1) C'est d'une tournée qu'il fit en 1826 sur le canal du Rhône au Rhin, et dans laquelle j'eus l'avantage de l'accompagner entre Besançon et Lille (j'étais alors élève), que date pour moi l'appréciation de l'utilité de ces recherches. Tout ce qu'il me prédit alors sur les travaux, je l'ai vu depuis se réaliser.

de statistique chorographique des pierres à chaux et ciments hydrauliques naturels. C'est certainement un grand pas de constater, comme il le fait, qu'il en existe dans tel département, dans telle commune, sur tel point; mais, pour parvenir à indiquer partout où il en existe, le secours plus spécial de la géologie me paraît nécessaire. Elle permettra jusqu'à un certain point de prévoir, et en tout cas de régulariser les recherches et d'en classer avec méthode les résultats ; ce ne sera plus par carrières, par communes, par cantons, mais à la fois par localités et par zones de formations géognostiques qu'on parviendra à les indiquer, de telle sorte que la statistique en sera complète, une fois les cartes géologiques de France terminées.

Exposons les idées qui, de ce point de vue, peuvent guider en parcourant un pays, dans les recherches de ce genre.

On sait qu'une formation géologique stratifiée comprend un ensemble d'assises dont le dépôt correspond aux diverses périodes d'existence d'un bassin marin qui avait ses limites hydrographiques, ses affluents, etc.; que pendant les premières périodes, immédiatement après les bouleversements et les grandes érosions qui, en disloquant le *statu quo* de l'époque géologique précédente, avaient donné lieu au nouvel ordre de choses, les dépôts sédimenteux ont principalement dû leur origine aux matières tenues en suspension dans le liquide; que ces dépôts n'ont dû se composer, plus ou moins généralement sur l'étendue du bassin, que de roches agglomérées, de grès, d'argiles, excepté dans des points

isolés des affluents, dans les bas-fonds et hautes mers, où ne pouvaient parvenir les débris charriés par les courants, et où les assises prenaient une compacité différente que sur les bords du bassin ; que, peu à peu, aux dépôts de matières en suspension succédaient des sédiments qui, d'abord mélangés avec elles en diverses proportions, en renfermaient de moins en moins, puis devenaient de plus en plus complétement purs; qu'enfin, des retours d'agitation déterminaient, dans la même époque géologique, mais pour un temps moins long et avec moins d'intensité, le retour des mêmes phénomènes.

Ces considérations, jointes à l'étude des caractères pétrographiques et chimiques des roches, font bientôt reconnaître que, dans chaque formation géognostique, chacun des éléments que nous y retrouvons a eu son instant de dépôt marqué dans la succession des assises. Cette loi, qui s'applique aux caractères généraux des roches dans la série générale des terrains, est vraie encore quand on ne considère qu'une formation dans ses phases et pour les éléments qui composent chaque roche. Enfin, on en retrouve encore la marche générale en passant d'un bassin à un autre.

Chaque dépôt sédimenteux a donc ses caractères et son allure spéciale ; et de même que l'on parvient à établir l'ordre de succession habituelle des marnes, des argiles, des sables, des calcaires, des dépôts de gypse, etc., dans l'ensemble d'un terrain, de même on reconnaît dans un groupe, que, d'habitude, la silice prédomine à tel niveau géologique, qu'à tel autre c'est l'alumine, etc.

Ainsi, dans les terrains jurassiques, ce sont d'abord les marnes, les argiles siliceuses et sablonneuses, les calcaires marneux, les dépôts ferrugineux, puis les calcaires avec leurs divers modes de texture et de composition, puis enfin les calcaires magnésifères, etc. Les éléments chimiques semblent même, remarque singulière! présenter dans leur dépôt le même ordre de succession que celui de leur précipité dans les analyses chimiques.

Il faut aussi tenir compte, il est vrai, de l'altération ou des transformations que le contact de terrains particuliers, postérieurs ou contemporains, la présence de certains éléments et l'action séculaire des agents extérieurs exercent sur la nature des roches, en déterminant des modifications ou décompositions remarquables, et souvent des transmigrations moléculaires fort curieuses qui en changent, par substitutions, les propriétés physiques et même chimiques. Mais ces phénomènes ont aussi leur loi et leur époque d'apparition, et l'on sait, jusqu'à un certain point, quand l'on doit s'attendre à les rencontrer.

On conçoit donc, d'après ce qui précède, que l'on puisse prévoir le point où les roches renfermeront les éléments les plus propres au but des recherches auxquelles on se livre. C'est ainsi qu'en fait de matières hydrauliques, ce sera généralement à la base des formations que l'on rencontrera les sables et matériaux propres à fournir les pouzzolanes, etc. Pour les pierres à chaux, il faudra s'adresser, dans toutes les formations, principalement aux roches qui apparaissent au milieu des

dépôts marneux ou argileux, et aux alternances qui existent ordinairement à leur point de passage aux calcaires.

Lors donc que l'on aura reconnu la constitution géognostique d'une contrée, et la stratification des terrains par l'étude des dislocations qu'ils ont éprouvées, reconnu leurs affleurements et les accidents orographiques dus aux érosions et à la consistance des roches, on pourra interroger le sol avec certitude sur les seuls points et dans les seules zones qui présentent quelques chances de succès aux découvertes. On cherchera, sur ces zones, les points où les tranches des couches se montreront à nu; on étudiera les variations de détail des assises, on recueillera des échantillons. Le reste ne sera plus qu'une affaire de laboratoire.

Ajoutons toutefois qu'on ne reconnaît pas aussi facilement la position des calcaires magnésifères généralement résistants, comme la masse des autres calcaires. Il faut connaître leur niveau habituel, leurs caractères; il en est de même des roches arénacées qui proviennent d'une altération séculaire. Quant aux terrains de transports anciens et modernes, ils sont le produit de l'érosion des roches de localités souvent voisines, quelquefois altérées d'abord, et toujours remaniées et triturées par les courants. On peut donc, jusqu'à un certain point, prévoir leur nature et leurs gisements.

La preuve incontestable qu'il y a quelque chose de méthodique, de très-utile dans ce mode de recherche, c'est qu'elle m'a promptement servi à vérifier cette loi, facile à prévoir du reste, que tous les échantillons pro-

venant d'un même terrain, constituent, sous le rapport de leurs propriétés, en quelque sorte une famille où l'on ne trouve plus, pour les divers échantillons, dans ces propriétés, que des variations d'intensité dues aux proportions variables entre des limites, de leurs éléments chimiques, tous présentant les mêmes caractères généraux.

Appliquons, pour exemple, les considérations qui précèdent, aux formations que traverse le tracé du canal de la Marne au Rhin, entre Vitry et Toul.

Un coup d'œil jeté sur la carte géologique de France fait reconnaître qu'entre ces deux points, on traverse toutes les formations comprises entre la craie blanche et l'étage inférieur des terrains jurassiques, c'est-à-dire en adoptant les grandes divisions de la coupe générale de MM. Elie de Beaumont et Dufresnoy, les parties inférieures de la craie, les grès verts inférieurs et supérieurs, l'étage jurassique supérieur et l'étage moyen.

La craie inférieure ou marneuse passe à peu près insensiblement aux argiles du gault ou grès vert supérieur; celui-ci ne renferme que des argiles, des sables, des grès et des minerais de fer.

J'avais fort peu de données sur la constitution, dans cette contrée, du grès vert inférieur ou terrain néocomien, qui, dans nos chaînes du Jura, se compose d'alternances de marnes et de calcaires devenus jaunes par l'altération. Je devais me proposer d'étudier les analogies et d'établir des comparaisons.

L'étage supérieur jurassique présente ordinairement des dolomies à sa partie supérieure. Je devais rechercher

s'il en serait de même dans la Meuse; enfin, l'étage moyen peut se diviser en plusieurs groupes de marnes et de calcaires qui m'ont fourni beaucoup d'excellentes chaux hydrauliques dans le Jura. Etablir ces divisions, en reconnaître la position et les affleurements, découvrir les assises qui fournissent ordinairement les roches hydrauliques; tel était, sous ce rapport, le programme de mes recherches sur le terrain.

Je me mettais donc en voyage avec une théorie de ces recherches ; j'étais presque certain d'avance que je trouverais des chaux hydrauliques dans la craie marneuse, que je n'aurais point ou guère de roches calcaires solides à explorer dans le grès vert supérieur, que j'aurais à étudier la constitution du crétacé inférieur, et à l'explorer avec la chance de n'y point faire une ample moisson, de trouver probablement quelques dolomies, d'étudier les alternances calcaires et marneuses du kimméridge-clay (base marneuse de l'étage supérieur jurassique), et la constitution de l'étage moyen, et j'avais la presque certitude de trouver ce que je cherchais dans la partie supérieure de l'oxford-clay, au passage des marnes de l'étage moyen aux calcaires de cet étage. Ces données générales devaient progressivement se subdiviser et se préciser au fur et à mesure de mes explorations.

Je vais maintenant exposer la marche que j'ai adoptée, pour rendre compte, dans le mémoire qui va suivre, du résultat de mes courses, et terminer par quelques remarques sur les essais de laboratoire.

Après un coup d'œil général sur l'ensemble d'une

formation, j'indiquerai les groupes dont elle se compose; je définirai la position géologique de celui dont il devra être question, et traiterai successivement de sa structure géognostique, des caractères physiques et chimiques des roches qui le constituent, et de leurs propriétés hydrauliques. Enfin, je signalerai les zones d'affleurements du groupe, les points d'exploitation ouverts, et ceux d'où proviennent les échantillons essayés.

Ce compte rendu, sous presque tous les rapports que je viens d'énoncer, ne sera du reste, pour chaque famille d'échantillons appartenant à une même division géologique, que le résumé général d'un tableau où sont consignés tous les résultats de leur examen, et qui se compose de 11 colonnes comme suit :

N°. des échantillons.	Position géologique et nom minéralogique.	Localité.	Constitution géognostique et importance de l'exploitation.	Caractères physiques.	Analyse chimique.	Mode de cuisson.	Propriétés de la matière cuite.	Observations sur l'extinction.	Résultats des essais d'hydraulicité, etc.	Observations.
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.

Voici les remarques qui me restent à faire sur leur contenu.

Col. 4e. Il ne faudra pas s'étonner que, dans la *col.* 4e., je n'aie pu quelquefois indiquer d'une manière précise la puissance des assises d'un groupe. Il est rare que les carrières ouvertes pour des pierres de construction fournissent quelque chose de bon pour l'hydraulicité. Or, les zones marneuses et les calcaires argileux ne s'exploitant pas pour cet usage et étant encore inu-

tilisés jusqu'ici, sont très-rarement mis à découvert par la main de l'homme et par les escarpements naturels. Toujours recouverts par les éboulis détritiques de leur altération, on en est donc réduit, après avoir démêlé la constitution géognostique du pays, à suivre de l'œil les zones d'affleurements où l'on soupçonne quelque richesse hydraulique, à recourir aux fouilles accidentelles, aux tranchées produites par les ravins ou par les chemins, sur les points où l'on reconnaît qu'ils doivent traverser ces zones.

Il arrive assez souvent que des assises très-peu puissantes sur un point, prennent ailleurs une épaisseur plus considérable ; voilà pourquoi nous ne les avons pas moins généralement examinées avec le même soin que les autres.

Col. 5e. Nous ne nous sommes pas fort appesantis sur l'exposé des caractères physiques ; la vue des échantillons en dit plus que tout le reste.

Col. 6e., 7e. *et* 8e. Nous croyons nos analyses chimiques assez exactes, quoique notre laboratoire ne soit pas fort bien monté. La composition chimique ne dit pas tout, et les essais directs par la cuisson apprennent toujours quelque chose de plus ; si seuls ils peuvent souvent induire en erreur, puisqu'on ne réussit pas toujours pour le degré de cuisson et l'extinction, ils n'en donnent pas moins lieu à des remarques essentielles pour l'emploi des chaux. Seulement il ne faut pas trop se laisser influencer par un essai unique, et tenir bien compte des variations que déterminent, dans les propriétés des chaux, les divers degrés de cuisson, d'extinction, de

consistance de la pâte, de température ambiante, etc.; car ces variations, même dans les limites fréquemment possibles, déterminent des différences très-notables qui paraissent des anomalies, par rapport à la composition chimique. Il faudrait donc, à la rigueur, des essais à plusieurs degrés de cuisson; mais, le plus souvent, un seul fait suffisamment prévoir ce qui aurait lieu pour des cuissons à d'autres températures, sous d'autres inflences, etc.

Col. 9e. Des trois procédés d'extinction, je rejette le premier (*spontané*), comme avariant plus ou moins les chaux hydrauliques, et je crois qu'il faut toujours réduire les deux autres à un seul qui en réunisse les avantages respectifs.

Il s'agit par l'extinction de changer une chaux vive en une pâte d'hydrate, la plus onctueuse possible, qui ait absorbé le plus d'eau possible, sans en recevoir trop et sans perdre par conséquent une bonne consistance; or, une pratique intelligente conduit bientôt, pour y parvenir dans chaque cas, à savoir ajouter peu à peu et à temps utile, les proportions d'eau convenables et à reconnaître l'instant où le broiement de la pâte doit commencer, instant à partir duquel le manége à mortier pourrait lui-même distribuer le reste de l'eau nécessaire.

L'immersion préalable a l'avantage d'uniformiser les époques; elle est toujours utile dans les essais de laboratoire, moins indispensable et assez difficile à pratiquer sur les chantiers.

Bien des motifs m'ont conduit depuis longtemps à

proscrire le mélange de sable pendant et plus encore avant l'extinction.

Dans les essais directs de laboratoire, j'ai déterminé l'instant de la prise, comme l'a toujours fait M. Vicat, avec une tige de 0^m 015 de diamètre, chargée de 0^r 50.

Col. 10e. *et* 11e. J'ai fait des emplois à l'air et sous l'eau, et j'ai noté, quoique cela puisse tenir quelquefois à l'extinction, l'effet de la dessiccation des hydrates, soit qu'ils n'aient été employés qu'à l'air, soit qu'ils aient été immergés, après leur prise sous l'eau ; il y a, sous ce rapport, des différences notables. Presque toutes les chaux maigres et à argiles siliceuses, quelle que complète que paraisse leur extinction, augmentent, à la longue, assez sensiblement de volume pour briser les verres qui les contiennent. Peut-être même y a-t-il encore dans ce fait autre chose qu'un effet mécanique du gonflement. D'autres hydrates, au contraire (j'ai cru remarquer que cela a lieu surtout pour les chaux à argile alumineuse), diminuent et se fendrillent. Il y a certainement un moyen terme d'état mécanique des particules et de composition chimique qui, avec les soins convenables d'emploi, donne les meilleurs résultats. Nous verrons un jour que ce moyen terme se rencontre dans les chaux des groupes astartiens et dans certaines chaux des groupes liassiques. Celles de l'oxford-clay se gonflent toujours; c'est plutôt le contraire pour la craie marneuse. Enfin, les dolomies argileuses de tous les terrains donnent très-généralement des hydrates invariables dans leur volume; c'est une des raisons qui m'ont toujours porté à les rechercher avec

soin. Je possède des essais de chaux hydrauliques magnésiennes qui datent de 1829, 1830 et 1833, qui ont presque la dureté des calcaires compacts et absolument leur cassure conchoïdale. J'en possède même nombre d'essais de 1838, qui sont d'une grande dureté et qui ont fait prise du 4e. au 6e. jour. Il y a du reste de fort longues années que, dans le département de la Haute-Saône, on exploite et on utilise comme chaux hydrauliques à Gy, à Bucey-les-Gy, etc., des dolomies portlandiennes, et sur beaucoup d'autres points, des dolomies keupériennes.

En janvier 1838, j'écrivais aux ingénieurs du canton de Neufchâtel, « que c'était à tort qu'on rejetait généralement les chaux magnésiennes; que, pour peu qu'elles fussent argileuses, on pourrait, avec certains soins dans l'extinction, en tirer fort bon parti. » Je suis donc plus que disposé à appuyer les recommandations de M. Vicat, sur ce point. Je vais même plus loin, je crois qu'un jour viendra où ces chaux pourront être préférées pour une foule d'usages.

Dans le mémoire qui fait suite à ces considérations générales, M. Parandier passe successivement en revue toutes les formations des terrains traversés par la ligne du canal, depuis les plateaux de Vitry jusqu'à Toul. Il y développe la constitution des roches qui les composent, indique leurs propriétés physiques et mécaniques, ainsi que le résultat de l'analyse chimique qu'il a faite des échantillons, et enfin fait connaître leurs propriétés applicables aux travaux à exécuter. Le mé-

moire se termine par une coupe géologique générale, et par des tableaux synoptiques indiquant le gisement des divers matériaux hydrauliques que l'auteur a découverts sur toute la ligne parcourue.

Il est à remarquer que les zones des divers terrains traversés par la ligne du canal, s'étendant depuis les départements de l'Aube et de la Côte-d'Or, jusque vers l'est des frontières du Nord, les résultats obtenus par M. Parandier peuvent s'appliquer à toute une contrée fort étendue du nord-est de la France.

RAPPORT

Sur une Épidémie de Fièvre bilieuse typhoïde, qui a régné dans la commune de la Tour-de-Sçay depuis le 19 octobre 1839 jusqu'au 24 novembre de la même année, par Michel-Marie-Antoine Bulloz, *Docteur en médecine, médecin des épidémies de l'arrondissement de Besançon, professeur-adjoint à l'École secondaire de médecine de cette ville, et membre de plusieurs sociétés savantes.*

Tout le monde connaît l'influence des saisons sur la santé publique; souvent elles engendrent les maladies dominantes; plus souvent elles leur impriment un caractère particulier : ainsi, après les froids, les chaleurs ou les temps humides, on voit les maladies contagieuses, comme la rougeole, la petite vérole, etc., se compliquer toujours de bronchite ou de gastrite, et quelquefois de ces deux affections ensemble, et ces complications sont d'autant plus sensibles que les pays où règnent ces maladies épidémiques, sont plus exposés à l'influence des causes atmosphériques.

Le village de la Tour-de-Sçay est situé à vingt-quatre kilomètres de Besançon; sa position est élevée. Au nord coule la rivière de l'Ognon, qui est à cinq kilomètres du village et dont les bords sont fertiles; au nord-est, le pays est à découvert et offre un territoire riche; au sud-ouest, se trouvent les terres labourables dont le

sol est de nature médiocre; au sud-est, s'élève une montagne haute de trois kilomètres et occupée par une forêt considérable qui appartient à la commune; la Tour-de-Sçay est abritée par cette montagne; rarement elle ressent les vents d'est et de sud-est dont l'influence est d'ailleurs assez indifférente; mais elle est exposée à tous les autres vents dont l'action est trop puissante pour qu'elle n'entre pas dans l'appréciation de l'état sanitaire d'une contrée.

Les mois de juillet et d'août 1839 ont été chauds; pendant le premier, le baromètre a constamment marqué 5 et 9 lignes au-dessus de 27 pouces; le thermomètre, très-élevé pendant la plus grande partie de ce mois, est monté jusqu'à 26 degrés et demi (le 15); le nord-est qui a été le vent prédominant, s'est fait sentir alternativement avec le nord, le nord-ouest, l'ouest et le sud; le temps a été beau, il y a eu seulement sept fois de la pluie, et quatre fois il a tonné.

Pendant le mois d'août, le baromètre a conservé sa haute élévation; ce n'est que le 31 qu'il est descendu à 27 pouces 3 lignes : la chaleur s'est également soutenue, puisque le thermomètre a toujours indiqué, à 2 heures de l'après-midi, 16, 17, 18 et 23 degrés au-dessus de 0 : le vent de nord-est a dominé, puis le sud-ouest, ensuite le nord; l'atmosphère a éprouvé moins de variations que dans le mois précédent; le ciel a été beau, mais très-souvent il a été couvert de nuages; il y a eu douze fois de la pluie et deux fois du tonnerre.

Le mois de septembre a différé des précédents; la pluie, indiquée par l'abaissement du baromètre le 31 août, a

commencé le 1er. septembre ; elle a continué jusqu'au 5, malgré l'élévation du baromètre que l'on avait remarquée dès le 4; cette élévation a été la même jusqu'au 13, jour où le mercure est descendu et a continué de descendre les quatre jours suivants; puis il s'est élevé jusqu'au 28, époque où sont arrivées les grandes eaux : ces temps humides et pluvieux avaient dû nécessairement causer une diminution de chaleur dans l'atmosphère; cependant jusqu'au 15 de ce mois, le thermomètre a encore marqué de 15 à 18 degrés au-dessus de 0; le 10 il y a même eu 20 degrés : le vent du sud-ouest a dominé; le nord-ouest, le nord-est, le nord, l'est, le sud ont été aussi observés dans le cours de ce mois; il y a eu des nuages 39 fois, 27 fois de la pluie, 20 fois il a fait beau, 4 fois il y a eu des brouillards, et une fois il a tonné.

Pendant les quinze premiers jours d'octobre, la constitution atmosphérique a été la même que celle de la fin du mois de septembre, c'est-à-dire que l'on a eu de la pluie, des nuages et de plus des brouillards : cependant le baromètre a toujours été élevé ; mais le thermomètre a baissé jusqu'à 5 degrés au-dessus de 0; les vents ont offert beaucoup de variations, car on a ressenti tantôt le nord-est, tantôt l'est, le sud-ouest, le nord et le nord-ouest.

La population de la Tour-de-Sçay est de 490 habitants, parmi lesquels on compte beaucoup de propriétaires-cultivateurs, qui se nourrissent de pain fait avec du blé et de l'orge, de bouillie de maïs, de pommes-de-terre, de légumes et de cochon salé; le vin qu'ils boivent est produit par leurs vignes, il n'est ni abondant ni de

bonne qualité; les sources sont communes dans ce pays; une seule, située au bas du village (sud-ouest), fournit de la bonne eau et dans une quantité suffisante pour les besoins de cette commune. Les chambres des maisons sont étroites et mal aérées.

La chaleur et la sécheresse des mois de juillet et d'août, suivies de l'humidité et de l'abaissement de température des mois de septembre et d'octobre, ont produit dans beaucoup de communes des fièvres bilieuses et muqueuses, dont quelques-unes prenaient le type typhoïde; sous l'influence de ces causes générales et de son exposition particulière, le village de la Tour-de-Sçay a été, dès le 15 septembre, le foyer d'une fièvre de cette nature. Le nombre des malades augmentant de jour en jour, l'autorité locale demanda des secours, et le 18 octobre je m'y rendis sur l'invitation de M. le Préfet; je trouvai trente-trois malades; il n'y avait eu aucune victime.

Marche de la maladie.

Pendant quatre ou cinq jours avant l'invasion, les malades se plaignaient d'accablement général, de céphalalgie frontale, d'inappétence, etc.

Après ce temps, la maladie débutait avec ou sans frisson, par une céphalalgie plus forte, une rougeur des joues, une couleur jaune au pourtour de la bouche et des ailes du nez; la langue était couverte d'un enduit jaunâtre; la soif était légère; quelquefois il y avait des nausées; l'épigastre et la région iliaque droite étaient douloureux; il y avait constipation ou diarrhée.

Le pouls au début, fréquent, vite, et dur en apparence, conservait cet état pendant le premier et le deuxième septénaire; il devenait ensuite faible et vite lors de l'apparition des symptômes d'ataxie.

La respiration n'offrait d'abord aucune altération; on remarquait chez quelques malades de la toux sans expectoration; chez d'autres elle devenait suspicieuse, laborieuse, quand la maladie offrait des signes fâcheux.

Il y avait de la chaleur et de la sécheresse à la peau; si la moiteur survenait, ce n'était qu'à une époque avancée de la maladie, elle était alors d'un augure favorable.

On a plusieurs fois remarqué des épistaxis légers.

Les urines de couleur citrine dans le principe, plus tard colorées en jaune, offraient un nuage, et quelquefois un sédiment briqueté; les malades les rendaient involontairement, quand il y avait délire et prostration.

Au quatorzième ou dix-septième jour, la maladie prenait quelquefois un caractère grave; on remarquait le décubitus sur le dos, l'affaissement des traits de la face, les yeux ternes, chassieux, entre ouverts pendant le sommeil, la langue sèche d'un rouge brun, météorisme, soubresauts des tendons, pouls fréquent et faible, délire; cet état, dont la durée était généralement de dix ou douze jours, se dissipait insensiblement sous l'influence de la médication qu'on lui opposait.

Plusieurs malades avaient des paroxysmes sur le soir: chez quelques-uns la maladie prenait un type intermittent quotidien.

Les convalescences n'ont été longues et pénibles que

pour ceux chez lesquels la maladie a présenté le caractère typhoïde.

Nous n'avons point observé de rechute, circonstance qu'il faut attribuer aux soins de Mesdames Rougnon et Gaudion, qui ne se contentaient pas de visiter les malades et d'empêcher les écarts qu'ils eussent été disposés à faire dans le régime; mais qui faisaient encore préparer chez elles les bouillons de viande, et distribuaient, en temps utile, du pain et du vin, de la part des personnes charitables qui venaient au secours des malheureux malades.

Moyens curatifs.

Je me suis borné à faire une médication expectante pour ceux qui n'avaient qu'une irritation de la membrane muqueuse des voies digestives; j'ai recommandé l'abstinence des aliments; des boissons délayantes acidules et des infusions de guimauve ont été les seuls agents thérapeutiques que j'ai administrés.

Le tartrate antimonié de potasse et le sulfate de magnésie étaient donnés à ceux qui offraient des signes d'embarras gastro-intestinal; souvent, sous l'emploi de ces moyens, les maladies étaient de courte durée.

Les bains de pieds sinapisés étaient pris pour combattre les céphalalgies.

On donnait des lavements aux malades qui étaient constipés.

Dès que les symptômes ataxiques se montraient, on recourait aux sinapismes que l'on appliquait sur les extrémités inférieures; on administrait en même temps

une potion faite avec la décoction de quinquina ou le sulfate de quinine, l'acétate d'ammoniaque et le sirop; si les symptômes persistaient, des vésicatoires étaient appliqués sur les jambes et même sur les bras; le météorisme était combattu par des embrocations d'huile camphrée sur le ventre, ainsi que par les fomentations ou cataplasmes émollients.

Le sulfate de quinine, administré lorsque la maladie avait pris le type intermittent, produisait constamment la guérison.

1re. Observation. Une fille agée de vingt-deux ans, d'un tempérament bilioso-sanguin, bien réglée, éprouva le 17 octobre les prodromes de la maladie régnante; le 20, elle ressentit une vive douleur de tête, de l'anorexie, de la soif; sa langue fut blanche, elle eut des nausées, il survint des douleurs aux régions épigastriques et iliaque droite; il y eut constipation, sécheresse à la peau, fréquence du pouls, urine de couleur citrine : — prescription, tisane de chiendent, vomitif avec deux grains de tartre émétique.

Le 21, vomissements et évacuations alvines abondantes : — même boisson.

Le 22, moins de céphalalgie, langue nette, douleur abdominale légère, peau moite, ralentissement du pouls.

Le 23 et 24, mieux être.

Le 25, on permit du bouillon de viande à la malade.

Le 26, il n'y eut plus que de la faiblesse.

Le 27, l'appétit augmentant, on accorda un peu plus de bouillon.

Le 28, la malade commença à prendre des aliments

solides que l'on augmenta de jour en jour et qui amenèrent promptement la guérison.

2me. Observation. La femme Mercier, âgée de vingt-huit ans, d'un tempérament bilieux, habitait une chambre étroite et humide ; elle était nourrice d'un de ses enfants atteint de la maladie épidémique; le 28 octobre, elle ressentit de la douleur à la tête et à l'estomac; sa bouche devint pâteuse; sa langue fut couverte d'un enduit d'un blanc jaune; elle eut quelques nausées; la peau fut sèche sans augmentation de chaleur; son pouls offrit de la petitesse et de la fréquence : — prescription, vomitif (un décigramme de tartre émétique), pour le 29; tisane de guimauve et clair d'orge.

Le 30, on apprend que l'émétique a produit d'abondantes évacuations par le haut et par le bas : décubitus sur le côté, céphalalgie violente, facies abattu, langue couverte d'un enduit blanc, anorexie, soif plus grande, chaleur plus forte à la peau, pouls plus fréquent : — tisane de guimauve, sulfate de magnésie (30 grammes).

Le 31, déjections alvines dues au purgatif : — même boisson et même remède.

Le 1er. novembre, céphalalgie moins forte, langue sèche, soif vive, borborygmes, diarrhée, pouls fréquent, insomnie : — tisane de guimauve, cataplasme émollient.

Le 2, face pâle, décubitus sur le dos, langue sèche et brune, léger météorisme, respiration accélérée, pouls fréquent, urines rares et plus colorées : — eau de gomme acidulée, cataplasme émollient sur le ventre, sinapisme aux extrémités inférieures.

Le 3, moins de faiblesse, mais ballonnement devenu

plus considérable, constipation : — même boisson, embrocations camphrées sur le ventre, cataplasme émollient et lavement.

Le 4, les symptômes augmentent d'intensité.

Le 5, assoupissement, délire, stupeur, langue noire, météorisme et constipation, pouls vite et fréquent, peau sèche : — eau d'orge acidulée, potion avec l'eau, le sulfate de quinine (huit décigrammes), acétate d'ammoniac (quinze grammes), sirop simple (trente grammes).

Les 6 et 7, même état : — mêmes remèdes.

Le 8, vésicatoires sur les jambes, même potion tonique, boisson acidulée, embrocations camphrées sur l'abdomen ; la sécrétion laiteuse étant nulle, le nourrisson est retiré à sa mère.

Le 9, délire, yeux ternes, facies décoloré ; la malade ne pense nullement à ce qui l'entoure ; elle est indifférente sur sa propre position ; il y a du météorisme ; les urines sont involontaires ; la malade est sourde, et les gaz sortent par l'anus : — aucun changement n'est fait au traitement.

Les 10 et 11, la malade est dans un très-grand danger : — même médication.

Le 12, moins de délire, assoupissement diminué, langue humide sur ses bords, météorisme, peau moite et pouls moins fréquent : — le traitement est le même ; on donne à la malade quelques cuillerées de bouillon de veau.

Le 13, ventre moins ballonné, la peau conserve sa moiteur, le pouls est le même que le 12 : — même prescription.

Le 14, il y a moins de stupeur; la malade est réveillée; elle répond aux questions en lui parlant à haute voix; la langue est très-humide; il y a des aphtes sur les piliers du voile du palais; le ventre continue à perdre son volume; il y a eu quelques évacuations alvines diarrhéiques; les urines sont excrétées sous l'influence de la volonté : — mêmes remèdes; bouillon de viande dégraissé.

Le 15, l'apparition de quelques aphtes n'aggrave pas l'état de la malade, car tous les désordres fonctionnels diminuent de jour en jour, de telle manière que la femme Mercier a été, dès le 20 octobre, considérée comme étant en convalescence.

Nous pourrions joindre à cette observation celle de douze malades qui ont été dans un danger aussi grand que la femme Mercier.

La femme Sautier, âgée de cinquante ans, eut après sa maladie des accès de fièvre intermittente quotidienne qui ne résistèrent qu'à quelques doses de sulfate de quinine administré à l'intérieur.

L'épidémie a disparu après avoir atteint 43 individus, parmi lesquels il y a eu

10 Enfants de 10 à 14 ans.		10
28 Adultes.	24 du sexe féminin.	
	4 du sexe masculin.	
5 De 50 à 60 ans. . .	3 femmes.	
	2 hommes.	
		43

Cette épidémie n'a fait aucune victime.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans sa séance du 28 janvier, a nommé à la place vacante, dans la classe des *Associés correspondants*, M. De Bernard Du Grail, Littérateur à Paris.

Dans la même séance, M. le Maréchal Moncey a été nommé, par acclamation et à l'unanimité, *Académicien honoraire.*

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER.

L'Académie remet au concours pour 1840 le sujet suivant :

Décrire les monuments élevés en Franche-Comté pendant le moyen âge; indiquer les causes de leur fondation, les changements qu'ils ont subis, l'époque et les circonstances principales de leur destruction; faire connaître ce qui reste de ces monuments, et raconter sommairement les événements particuliers qui se rattachent à chacun d'eux.

L'Académie pensant que l'étendue des recherches que semble exiger la question est la principale cause qui a empêché jusqu'à présent de la traiter, laisse aux concurrents la faculté de se restreindre, soit à une

partie de la province, soit à une seule ville, soit même à un seul monument, hôtel de ville, église, château ou abbaye.

Elle propose de plus, pour le concours de 1840 :

L'Examen comparatif des professions agricoles et industrielles, considérées sous le rapport de leur influence respective sur les mœurs et le bien-être des populations.

L'Histoire de Hugues-le-Grand, *Archevêque de Besançon, éclaircie par les chartes et les monuments.*

L'Académie met au concours pour 1841 la question suivante :

Des conséquences économiques et morales qu'a eues jusqu'à présent en France, et que semble devoir produire dans l'avenir, la loi sur le partage égal des biens entre les enfants.

Chacun de ces prix consistera en une médaille de la valeur de 300 fr.

M. le Comte De Montalembert ayant fait don d'une somme de 200 fr., pour être appliquée à un prix d'histoire nationale, l'Académie remet au concours pour 1841 le sujet suivant :

Recueillir les Traditions les plus intéressantes (religieuses, chevaleresques et mythologiques) *qui se sont conservées depuis le moyen âge en Franche-Comté; signaler les événements auxquels elles peuvent se rattacher, ainsi que les traits de mœurs locales qui y correspondent; enfin, indiquer le parti qu'on*

en pourrait tirer, soit pour l'histoire, soit pour la poésie.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue des ouvrages à présenter au concours.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse. Ces mémoires seront envoyés, *francs de port, au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie,* avant le 1er. juin.

Le Secrétaire-Perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

LISTE

Des ouvrages qui ont été adressés à l'Académie pendant l'année 1839 (1).

Connaissance des temps et des mouvements célestes pour 1840, publiée par le bureau des longitudes.

Le même ouvrage, pour 1841.

Le même ouvrage, pour 1842.

Annuaire du bureau des longitudes pour 1838.

Le même annuaire pour 1839.

Précis systématique de physique, par M. Faivre d'Esnans.

Recueil de mémoires et d'observations de physique, de météorologie et d'agriculture, par M. le baron d'Hombres Firmas, de Nismes.

Introduction à l'étude de la géographie comparée, dans ses rapports avec celle de la nature et celle de l'histoire, par M. Charles Cuvier.

Herbier des plantes rares et critiques de la France et de l'Allemagne, publié par une société de botanistes français et étrangers; 2e. partie in-fol.

Leçons élémentaires d'anatomie et de physiologie, par M. Auzoux.

(1) Les ouvrages adressés par les associés, et dont il est fait mention dans le Rapport du Secrétaire-Perpétuel, ne sont pas indiqués dans ce catalogue.

Rapport fait à l'Académie royale de médecine, sur l'anatomie clastique du docteur Auzoux.

Quelques propositions sur les fonctions du foie et de la veine porte, par M. le docteur Ripault, de Dijon.

Éléments généraux de l'art de guérir, ou abrégé de médecine théorique et pratique d'après l'observation, par M. Bolu-Grillet, docteur-médecin à Dole.

Eloge historique de Philibert Parat, docteur en médecine, par M. le docteur Martin, jeune, membre de l'Académie de Lyon.

Traité du domaine privé, ouvrage *posthume* de M. Proudhon, ancien doyen de la faculté de droit de Dijon; 3 vol. in-8°.

Eloge biographique de M. Proudhon, prononcé par M. Lorrain, doyen de la faculté de droit de Dijon.

Leçon de morale chrétienne, par M. Michelot, 3e. et 4e. leçons.

Fragments chrétiens sur quelques sujets relatifs à l'histoire de l'humanité; par M. Charles Cuvier.

Consolations et conseils de l'expérience, tirés du journal d'un affligé, traduits de l'allemand, par le même.

La sanctification du jour du repos, d'après la parole de Dieu; par le même.

La bonne Armelle, traduit de l'allemand de Tersteegen; par le même.

Compte rendu de l'inauguration du monument de Bichat, à Lons-le-Saunier.

La plus belle page de l'histoire de Genève, dédiée aux enfants de Genève et aux étudiants volontaires; par le comte de Sellon.

Notice historique sur le lieutenant-général André Poncet, par M. Marquiset, Sous-Préfet de Dole.

Eloge de l'abbé d'Olivet, ouvrage qui a obtenu une mention honorable à l'Académie de Besançon, par M. Bousson de Mairet.

Arabica analecta inedita, par M. Humbert, professeur de langue arabe à Genève.

Guide de la conversation arabe, ou Vocabulaire français-arabe, par le même.

Grammaire latine, par M. Janet, principal du collége de Baume, 3e. édition, adoptée par l'Université.

Cours élémentaire et abrégé de belles-lettres, par M. Bousson de Mairet.

Précis de belles-lettres, à l'usage des écoles primaires supérieures, par le même.

Défense et illustration de la langue française de Joachim Dubelloy, précédée d'un *Discours sur le bon usage de la langue française*, par M. Paul Ackerman.

Pensées et souvenirs pour la jeunesse, par le chevalier Joseph Bard.

Traité de la chasse au lièvre et autres poésies, par M. Laurent Guichard de Cousance.

Poésies inédites de *l'abbé d'Olivet et de l'abbé Millot*, offertes par M. Guillaume, membre de l'Académie.

Envois des Sociétés correspondantes.

Aix : *Séance publique annuelle de l'Académie d'Aix*, 1838-39.

Amiens : *Mémoires de l'Académie du département de la Somme*, pour l'année 1839.

ANGOULÊME : *Annales de la société d'agriculture du département de la Charente*, 1838-1839.

BORDEAUX : *Résumé analytique et méthodique des dix premiers volumes, bulletins et actes de la société linnéenne de Bordeaux*, par M. le docteur Moure, in-8°.

CAMBRAI : *Mémoires de la société d'émulation de Cambrai.*

CLERMONT : *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, année 1839.

DIJON : *Mémoires de l'Académie de Dijon;* années 1837-1838.

DOUAY : *Mémoires de la société royale d'agriculture, sciences et arts de Douay*, de 1835 à 1838, 3 vol. in-8°.

EVREUX : *Recueil de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure*, suite de l'année 1838.

— *Recueil de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure*, année 1839.

LILLE : *Mémoires de la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1838, 2e. partie.

LONS-LE-SAUNIER : *Travaux de la société d'émulation du Jura*, pendant l'année 1837.

METZ : *Mémoires publiés par la société royale de Metz*, pendant l'année 1837-1838.

NANCY : *Mémoires de la société royale de Nancy*, pour l'année 1837.

NANTES : *Annales de la société académique de Nantes*, pour l'année 1838.

PARIS : *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités nationales, à la séance publique du 10 août 1838*, par M. le comte Alexandre de Laborde.

— *Procès-verbal de la 107me. séance publique de l'Athénée des arts.*

— *Journal de la société de la morale chrétienne*, année 1839.

— *Journal de l'Institut historique*, année 1839.

— *Journal des travaux de la société française de statistique universelle*, année 1839.

— *Journal des travaux de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale*, année 1839.

— *Compte rendu des travaux de la société philotechnique*, par le baron de la Doucette, secrétaire perpétuel.

ROUEN : *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, pendant l'année 1839.

SAINT-QUENTIN : *Mémoires de la société académique de la ville de Saint-Quentin*, 1831 à 1833.

TOULOUSE : *Recueil de l'Académie des jeux floraux*, pour l'année 1839.

VESOUL : *Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la société d'agriculture de la Haute-Saône*, 2e. et 3e. livraisons.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1840.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs (M. Victor Tourangin, O ✠, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✠, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1835).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✠, Lieutenant-Général (mars 1838).

Boissière (de la), ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

Le Baron Bouvier, O ✠, Président honoraire à la Cour royale de Besançon (février 1812).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) (août 1825).

Le Comte de Coutard, ✠ C ✠, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Droz, Joseph ✠, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Ebray, Pasteur de l'église française; à Bâle (nov. 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Le Baron De Gingins La Saraz; à Lausanne (mai 1839).

Goureau, ✠, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. Gousset, Evêque de Périgueux (janvier 1831).

Guizot, G O ✠, ancien Ministre de l'Instruction publique, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Huart, Recteur de l'Académie de Corse (août 1837).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✠, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✠, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1825).

Michelot, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'Institution à Paris (août 1838).

Le Maréchal Moncey, ✠ GC ✠, Duc de Conégliano, Pair de France, Gouverneur des Invalides, etc.; à Paris (janvier 1840).

Le Comte de Montalembert, Pair de France; à Paris (janvier 1840).

Ponçot, ✠ ✠, ancien Sous-Intendant militaire; à Metz (26 janvier 1837).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Roger, ✠, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

Servois, ✠, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✠, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Girod-de-Chantrans, ✠ ✠, *Doyen de la Compagnie*, ancien Officier du génie, membre correspondant de l'Académie royale des sciences; titulaire le 30 décembre 1805.

Droz, ✠, Conseiller honoraire à la Cour royale; titulaire le 30 décembre 1805.

Ordinaire (J.-J.), O ✠, Recteur honoraire de l'Académie universitaire, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✡, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✡, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes; titulaire le 6 février 1811.

Ordinaire, *Désiré*, ✡, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1811).

Vertel, ✡, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✡, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✡, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Flajoulot, Professeur à l'école de dessin; titulaire le 4 août 1818.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 24 août 1820.

Laurens, membre de l'Académie de Dijon, de celle de Rouen, de la Société d'émulation du Jura; Secrétaire de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; membre des Sociétés de statistique uni-

verselle de Paris et de Marseille ; titulaire le 25 janvier 1822.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✠, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or ; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan ; titulaire le 29 janvier 1827.

Pécot, Professeur à l'école secondaire de médecine ; titulaire le 24 août 1827.

Bourgon, Professeur d'histoire à la faculté ; membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de celle d'émulation du Jura ; titulaire le 28 janvier 1828.

Pérennès, Doyen de l'Académie, *Secrétaire-Perpétuel*, Professeur de littérature française à la faculté ; titulaire le 28 janvier 1829.

Parandier, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France ; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris ; de l'Institut historique de France (section des sciences) ; de la Société de statistique universelle ; de celles d'agriculture du Doubs et d'ému-

lation du Jura ; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

Demesmay (Aug.), membre de l'Académie de Dijon; des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur, Professeur à l'école secondaire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), *Président annuel de la Compagnie;* associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé Doney, membre du Chapitre métropolitain; associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 décembre 1835.

Bourgon, ✡, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Lefaivre, ✡ C ✡, Colonel du génie ; associé résidant le 24 août 1832, titulaire le 24 novembre 1836.

Maurice, Avocat-Général à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée de la Ville; associé-correspondant (août 1828); élu associé-résidant le 2 avril 1835.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

George, ancien Professeur de mathématiques à Nancy; Secrétaire de l'Académie de Besançon; associé-correspondant (août 1827), élu associé-résidant le 30 juillet 1835.

Béchet, *Vice-Président de la Compagnie*, Conseiller à la Cour royale, élu le 26 août 1835.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de la paroisse Saint-François Xavier; élu le 28 janvier 1836.

Jobard, anc. Député de la Haute-Saône, Substitut du Procureur-Général; élu le 28 janvier 1836.

Curasson père, Avocat à la Cour royale; élu le 24 août 1836.

Éd. Clerc, Conseiller à la Cour royale; élu le 28 janvier 1837.

Louis de Vaulchier, élu le 24 août 1837.

Convers, Architecte; élu le 24 août 1837.

Perron, Professeur de philosophie à la Faculté; élu le 24 août 1838.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne [1].

Marc, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges), octobre 1806.

Dusillet, ✵, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Guyétant, ✡, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (fév. 1809).

Renouard (Félix), Marquis de Sainte-Croix, ✡, Littérateur et Publiciste ; à Paris (août 1818).

Colin, ✡, Premier Président à la Cour royale de Douay, membre de la Société d'émulation du Jura (février 1811), ancien Député.

Ch. Nodier, ✡, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

Roux de Rochelle, ✡, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Montbéliard, actuellement à Besançon (janvier 1822).

Th. Jouffroy, ✡, Député du Doubs, Membre du Conseil royal de l'instruction publique, Professeur de philosophie au Collége de France et à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. Monnier, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, ✡, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort, ✡ C ✡, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-Camp du Roi, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du

Jura, membre du Conseil général du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✵, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'Ecole centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✵, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

Péclet, ✵, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'Ecole centrale des arts et manufactures (août 1828).

Dalloz, ✵, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✵, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✵, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes; à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot, C ✵ G ✵, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ✵, membre de la Société linnéenne de Paris, des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin;

de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (août 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Le Baron d'Allarde, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Marsoudet, Littérateur; à Salins (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Joly, Littérateur; à Paris (août 1832).

Duvernoy, ✵, Docteur en médecine, Professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmanuel De l'Aubespin; à Paris (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or, et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Alphonse De Lamartine, ✵, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Laumier, Littérateur; à Paris (août 1836).

Charles Magnin, ✵, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, Professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Rennes (août 1839).

Lélut, de Gy, Médecin de la Salpêtrière; à Paris (août 1839).

De Bernard, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté [1].

Peignot, Inspecteur honor. des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron De Gérando, G ✵, Pair de France, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Paris (octobre 1806).

Picot, Professeur d'histoire à Genève (juillet 1807).

Humbert, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

Chérubini, ✵, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis De Villeneuve-Trans, ✵, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

Civiale, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron Taylor, ✵ ✵; à Paris (août 1825).

Le Baron De Stassart, ✵, membre du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur; au château de Corioule (janvier 1826).

Pariset, ✵, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

De Cailleux, ✠ ✠, Secrétaire-Général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

Flatters, ✠, Statuaire; à Paris (août 1827).

Soulié, ✠, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David, ✠, Statuaire, membre de l'Institut de France; à Paris (août 1831).

Stapfer, ✠, membre de la Société royale des sciences de Gottingue, etc.; à Paris (janvier 1832).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ✠, Inspecteur-Général de l'Université; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ✠, Ingénieur en chef des mines; à Vesoul (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porentruy (août 1834).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 28 Janvier 1840.

Discours de M. le Président. 1
Épître à mon confrère Ch. Viancin, par M. le Bon. de St.-Juan. 29
Rapport sur les travaux des Académiciens pendant l'année 1839, par M. Pérennès, Secrétaire-Perpétuel. 34
Le Suicide, par M. Laumier. 51
Observations sur la littérature, par M. Guillaume. . . . 57
Légende de Sainte Colombe, par M. Aug. Demesmay. . 71

Pièces lues dans les séances ordinaires.

Sur Emmanuel Kant : Critique de la raison pure, par M. Clerc, père. 77
Statistique de Géognosie générale et usuelle, par M. Parandier. 97
Rapport sur une épidémie qui a régné dans la commune de la Tour-de-Sçay, par M. Bulloz. 116

Élections. 126
Programme des Prix à décerner. . . . . *Ibid.*
Liste des ouvrages qui ont été adressés à l'Académie pendant l'année 1839. 129
Liste académique. 135

L. SAINTE AGATHE IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1840.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. LÉON BRETILLOT.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Pendant que les révolutions politiques soumettaient le monde européen à tous les hasards de la discorde et de la guerre, au sein même des nations ainsi battues par l'orage se développaient lentement et sans bruit des tendances fort différentes de l'esprit belliqueux qui dominait alors. Je veux parler de cette disposition de la

société à tourner plus particulièrement son activité et ses efforts vers l'étude du monde matériel et vers l'exploitation des magnifiques domaines que Dieu a donnés à l'homme. Cette direction nouvelle se manifesta d'abord par l'ardeur avec laquelle des hommes d'un rare mérite se mirent à observer les phénomènes naturels, à en découvrir les lois et à confirmer les résultats de leurs investigations par des vérifications dues à une analyse mathématique aussi rigoureuse que profonde. Une science tout entière, dont la nomenclature fut l'ouvrage d'un homme, que n'épargnèrent pas les sauvages dictateurs qui gouvernaient au nom d'une démocratie en délire, apprit à connaître comment les corps se combinent et se décomposent par l'agrégation de quelques éléments simples, féconds organisateurs de la matière. Une autre science plus récente encore révéla les accidents sous l'empire desquels fut formée la structure extérieure, où, pour parler plus exactement, l'épiderme du globe, et ouvrit dans l'histoire des régions antédiluviennes un vaste champ aux imaginations vives et hardies. La création animée et vivante fut étudiée et comparée avec un soin et un succès tels qu'on crut un instant possible de surprendre la loi divine et simple qui la gouverne.

A peine, les faits admirables, mis en lumière par ces savantes recherches, furent-ils connus qu'on s'empressa d'en tirer parti pour rendre le travail de l'homme facile et puissant. Des combinaisons chimiques nouvelles, des machines ingénieuses doublèrent les forces de la production, et, lorsque la paix permit à l'Europe fatiguée de se livrer aux essais de ce genre avec sécurité et avan-

tage, l'industrie vit s'ouvrir devant elle une carrière dans laquelle chaque année fut marquée par d'étonnants progrès. Toutes les nations devinrent attentives aux résultats qu'allaient produire ces fruits de la science appliquée. Comme on s'aperçut qu'ils augmentaient notablement la richesse et la puissance des peuples, qui les premiers et avec une active persévérance avaient cherché à les cueillir, tout le monde suivit l'exemple donné, afin de profiter à son tour des avantages obtenus. On s'ingénia en tous lieux pour faire sortir de la terre des produits plus nombreux et meilleurs. Partout on essaya de transformer ces produits naturels en objets destinés à satisfaire des besoins toujours croissants. On fouilla le sol dans toutes les directions, afin de lui ravir les précieux éléments de productions enfouis dans ses entrailles. Ce fut une émulation, un concours général. Les échanges se multiplièrent. Les relations de ville à ville, de peuple à peuple, prirent un accroissement considérable à l'aide du merveilleux agent dont l'ambition n'aspire à rien moins qu'à faire disparaître la puissante cause de séparation que la distance a mise entre les hommes. Les moyens de fabriquer et de transporter les produits avec célérité et au prix le plus bas possible furent recherchés avec un empressement et une impatience presque fébriles.

Aujourd'hui, Messieurs, ce grand mouvement, cette agitation pacifique et productive, précédés et préparés par la philosophie du dix-huitième siècle, que vingt ans d'une guerre furieuse n'ont pu comprimer, sont parvenus à un degré de force tel que l'industrie pourrait,

non sans raison, se décerner le titre de reine du monde. J'emploie ce terme *industrie* dans son acception générale qui comprend l'action d'obtenir les produits, objet de l'agriculture et des exploitations minérales; celle de les transformer, objet de l'industrie manufacturière proprement dite; enfin, l'action de les placer à la portée des consommateurs, objet du commerce. L'importance du rôle que ces trois grandes branches de l'activité humaine jouent dans l'histoire de la société moderne, n'est plus contestable. Elles forment le constant sujet des soucis des gouvernements. Ainsi, à l'intérieur des États, l'assiette et la répartition des impôts de consommation, les moyens de travail pour la classe ouvrière, les règlements à établir entre les manufacturiers, les maîtres et les ouvriers, la juste proportion qu'il faut maintenir dans le prix des denrées alimentaires pour concilier les intérêts divergents des agriculteurs et des artisans, les voies de communication de toute nature, les tarifs protecteurs de l'industrie nationale; à l'extérieur les placements à procurer aux productions du pays, la marine commerçante et militaire à règler et entretenir, les échanges à négocier, les traités de commerce à conclure; toutes ces questions si difficiles, si graves dans leurs conséquences absorbent les méditations des cabinets et des assemblées délibérantes qui trouvent à peine le loisir nécessaire pour leur donner des solutions que le cours des choses rend toujours provisoires.

Dans la balance politique, les forces commerciales et productives apportent un poids que les diplomates sont contraints de prendre en très-sérieuse considération.

C'est moins aujourd'hui par l'étendue et la population d'un territoire qu'on juge de l'importance qu'il peut avoir pour un état, que par sa position commerciale ou agricole et par les facilités d'échange et de productions que sa possession pourra procurer. Si une nation, en donnant à son commerce et à ses manufactures un développement inouï, est parvenue à fonder un empire d'une étendue et d'une puissance merveilleuses, les hommes d'état des autres nations étudieront avec soin les procédés qui l'ont amenée à ce degré de grandeur, afin de lui enlever par des moyens analogues une partie de la force due à cette prodigieuse activité industrielle. Si le déclin d'un autre empire fait entrevoir l'instant où ses provinces pourraient devenir la proie de prétendants ambitieux et habiles, tous les peuples s'inquiéteront avec raison de l'énorme prépondérance commerciale et politique que la conquête de territoires si heureusement situés leur donnerait dans l'avenir. Que la vapeur change les routes maritimes du commerce, et aussitôt le monde européen s'intrigue et s'agite pour que ces routes nouvelles restent libres et ne deviennent pas l'apanage d'une puissance déjà commerçante ! Il assiste avec une curiosité inquiète à la lutte sourde que deux nations, l'une fille de l'industrie, l'autre de la guerre, se livrent à des distances énormes du siége de leurs gouvernements, pour s'arroger le monopole commercial de quelques populations à demi-barbares, mais placées dans des lieux favorisés du ciel. Partout, les gouvernés comprenant que la force et la richesse appartiennent en dernière analyse aux plus laborieux et aux plus habiles, imposent à

leurs gouvernants l'obligation de les conduire avec succès dans la voie que donne l'exploitation bien entendue du monde matériel.

Les efforts faits dans cette direction ont été assez unanimes et prononcés pour modifier, d'une manière sensible, l'état des esprits et pour étendre leur influence jusque sur les choses qui devaient le moins la subir. Aussi peut-on dire qu'ils ont presque dépassé le but qu'ils voulaient atteindre. Un industriel aurait mauvaise grâce à exprimer légèrement des craintes sur l'extension du principe en vertu duquel vit et se développe la profession à laquelle il se fait honneur d'appartenir. Cependant il ne peut cacher que comme toute idée qui, répondant à des besoins réels, fait son chemin dans le monde, l'industrie, émerveillée de ses progrès et de sa puissance, se laisse aller à des prétentions qui paraissent excessives. Elle a des séides et des flatteurs, et ils la poussent à la domination. Ce n'est point assez, selon eux, que dans la gestion des intérêts sociaux elle soit considérée comme la principale affaire, celle qui réclame le plus d'attention et de soins. Il faut encore que tout, dans la société, soit organisé en vue de l'industrie, que tout se fasse pour elle et par elle ou suivant les procédés qui lui sont propres. Partant de cette donnée, des esprits aventureux ont laborieusement imaginé de nouveaux modes d'organisation sociale qui ne sont que la déification de l'industrie. Si leurs utopies n'ont rencontré jusqu'ici qu'un petit nombre de personnes disposées à en regarder la réalisation comme un bienfait pour l'humanité, il est cependant hors de doute que l'idée industrielle a pénétré dans les

intelligences et s'y est fortement établie. De là, ce redoublement d'ardeur avec lequel on s'est mis à vouloir produire ou échanger, afin de trouver dans les avantages qu'on espère de ces opérations industrielles, le moyen de se procurer des jouissances dont la satisfaction devient le principal but de l'existence. De là, cette tension continuelle des esprits vers les choses matérielles qui, faisant invasion jusque dans les œuvres d'imagination, en a complétement dénaturé le caractère et a fait descendre la poésie de la sphère éthérée et sereine où elle doit se maintenir. De là encore ces réclamations incessantes pour qu'on fasse de l'étude des sciences, qui ont la matière ou les choses finies pour objet, la base de l'instruction de la jeunesse. Une foule de circonstances analogues serviraient, si on les notait, à montrer combien on est aujourd'hui préoccupé du besoin d'agir sur le monde matériel, et comment on transporte les moyens employés pour exercer cette action, jusque dans des actes et des conceptions intellectuelles qui reçoivent de cet alliage une fâcheuse altération. Que d'objets divers sont devenus depuis quelques années industrie et marchandise, et n'auraient jamais dû l'être ! La littérature s'est-elle élevée et enrichie le jour où en a fait une espèce de machine à production, et nos drames ou vaudevilles modernes égalent-ils les immortels ouvrages de Corneille, Racine et Molière, maintenant qu'on les construit suivant des procédés presque manufacturiers ? Ainsi, de beaucoup d'autres choses. Là se trouve l'abus. Il naît de ce qu'on cède trop facilement à cette pensée que la satisfaction des besoins, ou le bien-être, est toute la vie.

Sans doute, la première condition d'une existence régulière et facile, c'est que l'homme soit pourvu de ce qui lui est nécessaire pour subsister. Mais il n'y a pas en lui rien que des besoins physiques. Ses facultés sont de diverse nature, les unes sensuelles, les autres immatérielles; et dans leur complet exercice seulement réside la réalité puissante et entière de l'existence humaine. Il y aurait danger à ce qu'un ordre de facultés voulut se développer à l'exclusion de l'autre ou même en le dominant. Nous ne verrions pas dans ce fait une amélioration, mais un désordre que tout homme de bon sens doit chercher à conjurer.

Ainsi la faveur très-légitime et très-rationnelle, que trouve l'industrie dans l'esprit des nations de race européenne, ne deviendrait fâcheuse que si on lui sacrifiait d'autres idées dont il est nécessaire de maintenir le culte, pour que ces nations ne désertent pas les glorieux errements qui les ont placées à la tête de la civilisation du monde entier. La société évitera facilement cet écueil, signalé déjà par des hommes dont la voix a de l'autorité, en ne négligeant pour le soin des choses finies, ni l'étude des sciences et des arts qui n'ont pas exclusivement la matière pour point de départ, ni la pratique des sentiments et des pensées qui transportent l'âme dans les hautes et sublimes régions de l'infini. C'est aux personnes appelées par leur intelligence et leurs fonctions à conduire et diriger qu'il appartient de lutter avec habileté et constance contre l'espèce d'engouement avec lequel on se précipite de nos jours à la recherche du bien-être. Réveiller parmi les hommes le sentiment du beau, du

juste, du saint; empêcher qu'on ne substitue aux vertus sociales de fraternité, de charité, de sympathie mutuelle un égoïsme individuel et stérile, voilà une grande et belle mission ! Elle se conciliera fort bien avec l'attention due à tout ce qui peut accroître la prospérité matérielle et l'aisance générale.

Parmi les moyens propres à imprimer aux esprits cette utile direction, un des plus efficaces et des plus faciles à employer consiste dans les encouragements donnés au développement des arts dont l'essence est d'exciter dans l'âme des sensations moins grossières que les mouvements produits par la satisfaction des besoins physiques. La poésie, cette fille du ciel qui met en jeu les fibres les plus délicates de notre organisation; la musique, le moins matériel et le plus vague des arts, quoiqu'il agisse cependant avec force sur les personnes les moins douées de sensibilité poétique, arrachent toutes deux l'intelligence aux préoccupations arides et étroites qui l'étreignent, lorsqu'elle reste absorbée dans le souci des choses du monde. En élevant l'âme, elles la disposent aux sentiments généreux, à la bienveillance pour autrui, et, sans nuire à la libre et féconde pratique des arts utiles, préparent à l'exercice des vertus qui entretiennent la société. Aussi tout homme éclairé doit approuver les distinctions dont le gouvernement honore les vrais poêtes, et applaudir aux efforts qu'il fait pour répandre des notions musicales dans les masses. Cette éducation musicale, si heureusement développée dans un pays voisin, initiera le peuple, par l'exécution du chant choral, a des beautés d'un ordre élevé, en même

temps que ces exercices harmoniques feront naître entre ceux qui s'y livreront des mouvements de sympathie, des habitudes d'union qu'on n'abandonne pas une fois qu'on les a goûtés.

Les arts plastiques ayant pour base la forme, objet matériel, semblent devoir éveiller moins facilement dans l'imagination des sensations immatérielles. Mais la forme, heureusement choisie et rendue, enfante la beauté dont la perception n'est pas une faculté d'ordre sensuel. Par la forme, d'ailleurs, on arrive à l'expression des sentiments et des passions, et on fait passer l'intelligence du monde physique au monde moral. L'art consiste dans cette traduction que font de la nature l'âme et l'imagination de l'artiste. Des copies vulgaires et inintelligentes sortent de son domaine pour tomber dans la classe de ces labeurs mécaniques, accessibles à tous. Eminemment propre, au contraire, à développer nos facultés sensibles, l'art réel ne saurait être trop encouragé. Ce n'est pas devant vous, Messieurs, qu'il est nécessaire d'insister sur ce point. Fidèle à l'esprit de son institution, votre compagnie a toujours cherché à mettre en honneur dans la province le goût et la pratique des arts libéraux. J'obéis à vos convictions en essayant de montrer que la culture de ces arts est plus que jamais nécessaire; qu'elle est destinée à servir de contre-poids aux tendances matérielles; qu'elle donne à l'imagination une impulsion féconde et salutaire, ouvre à l'intelligence des perspectives enchantées, et fait surgir des aperçus lumineux qui deviennent la source des émotions les plus vives et les plus pures.

Mais dans les circonstances où nous nous trouvons jetés,

il faut moins s'appliquer à augmenter le nombre des artistes médiocres, qu'à faire descendre dans les masses le sentiment des beautés inhérentes aux ouvrages dignes de servir de modèles. Nous ne manquons en ce moment ni de musiciens, ni de peintres ou de statuaires, dont le talent se trouve dépassé par les prétentions, et qui s'en vont criant que l'art est perdu, parce que leurs productions, faites avec une certaine habileté de main, mais dépourvues du feu créateur, obtiennent à peine un regard de la foule distraite. Dociles à leur insu aux penchants de l'époque, ces artistes attachent une importance extrême aux parties secondaires de l'art et méconnaissent l'esprit élevé qui en est la base. Ce n'est pas sur l'imagination qu'ils cherchent à agir. Leurs ouvrages s'adressent aux sens, caressent l'oreille ou éblouissent les yeux, et, ne pénétrant pas plus avant, laissent la pensée de l'auditeur ou du spectateur dans un état de quiétude et de somnolence parfaite. Loin de combattre avec succès les tendances anti-poétiques qui menacent de faire irruption, ces œuvres employant les formes de l'art dans un but presque matériel, contribuent à en faciliter le règne. Elles pervertissent le goût, lorsqu'elles donnent un vernis séduisant, une apparence décevante à des conceptions impuissantes et stériles.

Qu'on agisse donc sur la foule ! qu'on lui fasse comprendre le but intime de l'art, le sens caché qu'il renferme, d'abord par l'étude consciencieuse de ses éléments, puis en présentant quelques-unes des œuvres réellement inspirées par le génie propre à chacun des

arts, et alors surgiront au milieu d'elle des sensations, des idées jusque-là inconnues; et du sein de cette foule sortiront quelques-unes de ces natures heureusement douées qui forment les grands artistes. Ceux-ci appelant à eux les âmes de leurs frères feront palpiter d'enthousiasme tous les cœurs ouverts aux sentiments nobles et grands. Ils ramèneront leur temps à la perception du beau; ils le prépareront au règne salutaire des idées sous l'influence desquelles se sont produites toutes les grandes époques de l'humanité.

Tout cela, je le répète, peut et doit s'allier avec un grand développement industriel. On le comprend confusément et on cède à l'opportunité de cette alliance en multipliant les collections publiques où les produits industriels figurent à côté des ouvrages de l'art. Quelques personnes ont eu l'excellente idée de dater notre ville d'une de ces expositions, spectacle complétement nouveau pour elle. La faveur qui a accueilli cet heureux essai, l'empressement qu'on a mis à examiner, puis à comparer la valeur industrielle et artistique des objets exposés, sont autant de symptômes favorables indiquant comment nos concitoyens peuvent être conduits à apprécier les beautés d'un ouvrage de l'art, et à n'estimer pas moins un bon tableau ou une belle statue qu'une pièce d'étoffe habilement tissue ou qu'un meuble exécuté avec élégance. L'éducation du public franc-comtois deviendra prompte et facile, si, dans les expositions qui suivront ou dans le musée bisontin, impatiemment attendu, les yeux rencontrent un ou plusieurs de ces chefs-d'œuvre inspirés par le génie de la peinture ou de la

sculpture, et remarquables par d'autres mérites que celui qui résulte d'une certaine habileté de métier.

Des esprits chagrins ou frondeurs ont contesté l'utilité de ces expositions dans un pays dont ils jugent les habitants incapables de s'élever jamais à la compréhension et à l'amour du beau dans les arts. Pourquoi nous étonnerions-nous de ce dédaigneux anathème jeté sur une population entière? Il est de mode aujourd'hui de médire de tout, même de son pays. Par ces décisions tranchantes et hautaines on espère d'ailleurs se donner un faux air d'homme supérieur qui n'est pas à mépriser dans un temps où le charlatanisme et le savoir-faire mènent à toute espèce de succès. Ferons-nous à notre province l'injure de répondre sérieusement à de semblables accusations? Elles pourraient tout au plus trouver crédit près des personnes qui ne voudraient pas réfléchir que l'inaptitude d'une population à la culture des arts deviendrait seulement évidente et certaine, si aucun des hommes, appartenant à la race ainsi déclarée déchue des facultés créatrices, n'avait cherché et réussi à devenir un artiste de talent. Ces personnes devraient en même temps connaître assez peu l'histoire de leur pays, pour ignorer qu'il a produit de nombreux et vrais artistes ayant pour chefs légitimes un grand musicien, Goudimel, puis un de ces peintres qui comptent parmi les maîtres de l'art. On ferait bien vite alors cesser leur erreur en amenant au chef-lieu de l'ancienne province un des chefs-d'œuvre de ce Jacques Courtois, surnommé le Bourguignon par les Italiens. L'argument n'admettrait pas de réplique. Malheureusement, il n'est au pouvoir

d'aucun de nous de l'employer, car je ne suppose pas que nous déterminions jamais le grand duc de Toscane à détacher de sa magnifique collection du palais Pitti une des belles batailles du Bourguignon pour mettre quelques Francs-Comtois récalcitrants en position de reconnaître que leur compatriote est très-certainement un peintre du plus rare mérite.

L'exposition industrielle a soulevé des objections de même nature. A quoi bon, disaient quelques personnes, rassembler les produits manufacturés d'une province qui n'a pas d'industrie ? C'est essayer laborieusement une collection insignifiante et sans portée. Appliqué à l'exposition qui vient d'avoir lieu, ce reproche n'est pas tout à fait dénué de fondement ; car, si on excepte quelques objets d'une valeur incontestable, cette collection n'offrait qu'un spécimen assez mesquin de l'industrie du pays qu'elle voulait représenter. Mais une circonstance tout accidentelle, l'indifférence de la plupart de nos industriels, a causé cette rareté de produits vraiment utiles. Elle ne prouve rien contre l'industrie franc-comtoise, industrie active, vivace, intimement liée à l'agriculture et à la constitution géologique du sol, s'occupant surtout de créer des instruments de travail ou des objets propres à subir d'autres transformations. Cette industrie ne s'est pas naturalisée chez nous plutôt qu'en tout autre lieu, à raison de l'exemple donné par quelque habile manufacturier et bientôt suivi. Sa base solide et durable, c'est l'exploitation des richesses naturelles ; son agent principal et docile, elle le trouve dans une partie des nombreux moteurs que les cours d'eau créent

à chaque pas dans un terrain montagneux et accidenté. Elle répand sur toutes les parties du territoire les bénéfices résultant de ses opérations variées, mais sans jeter de l'éclat au dehors, sans éblouir les yeux par l'élégance, la finesse ou le luxe de ses produits. Plus utiles que brillants, ceux-ci ne sauraient donner à une exposition l'apparence qu'elle peut présenter dans les villes de grande industrie où s'élaborent les étoffes précieuses, les métaux rares, les machines ingénieuses, les meubles riches et élégants. Devons-nous beaucoup regretter qu'il en soit ainsi ? Cette grande et éclatante industrie n'est-elle pas exposée à de soudains revers qui rendent précaire l'existence des nombreux ouvriers qu'elle emploie ? Plus modeste, mieux assise, ayant ses racines dans la nature des choses, appropriée au caractère persévérant des habitants, l'industrie franc-comtoise ne redoute guère ces secousses déplorables. Jamais des crises passagères ne réduiront au désespoir l'armée de ses travailleurs, dont une partie joint l'exercice des travaux agricoles aux labeurs industriels. L'avenir enfin lui prépare un développement régulier basé sur l'emploi de plus en plus général des forces économiques données par la nature, et que le perfectionnement des voies de communication rapproche tous les jours des provinces voisines. De tels avantages rachètent bien le défaut de splendeur dans les produits ; l'apparente infériorité de ceux-ci n'empêche pas qu'il ne soit nécessaire de constater à des intervalles réguliers les perfectionnements apportés dans leur fabrication.

Ainsi, Messieurs, bonnes sous le rapport industriel,

les expositions périodiques le sont davantage encore, lorsque réunissant les beaux arts, aux arts utiles, elles mettent en action parmi les spectateurs des facultés de nature diverse, éveillent l'imagination, piquent la curiosité, appellent la critique, et stimulent de toute manière l'espèce d'émulation qu'un grand philosophe appelle l'antagonisme et qu'il considère avec raison comme la cheville ouvrière de l'ordre social. Cette émulation doit s'exercer sur tout. Si les nations abandonnaient le culte des idées et des arts pour la recherche ardente et exclusive du bien-être, nous verrions dans ce fait un effrayant symptôme de décadence. Rappelons-nous la lente décomposition du monde romain, la soif de jouissances qui dévorait cette société mourante, l'oubli dans lequel étaient tenus les arts merveilleux, les grandes pensées qui avaient porté Athènes et Rome au plus haut degré de puissance et de gloire, et employons tous les moyens propres à éloigner le retour au 19e. siècle de semblables calamités.

NOTICE

SUR HUGUES Ier., ARCHEVÊQUE DE BESANÇON,

PAR M. WEISS.

L'Académie avait mis au concours l'éloge historique de Hugues Ier., l'un des plus grands prélats qui aient occupé le siége de Besançon. C'était demander à la fois une œuvre d'érudition et une œuvre d'éloquence. Pour remplir les conditions du programme, il ne suffisait pas de feuilleter les ouvrages de Chiflet et de Dunod et d'en assembler des extraits. L'Académie annonçait le désir que les concurrents étudiassent dans les chartes l'une des époques les plus intéressantes et les moins connues de notre histoire; c'est là peut-être ce qui a effrayé les jeunes lauréats qui d'ordinaire viennent disputer les palmes qu'elle offre chaque année à leur émulation. L'absence des concurrents l'a déterminée à retirer ce sujet pour en proposer un plus facile et non moins important; mais elle regrettait de ne pas entendre louer dans cette enceinte le grand prélat qui fut, pour ainsi dire, le fondateur de Besançon moderne. Heureusement dans cette circonstance lui est venu en aide un de ses membres (1) qui a fait une étude spéciale des siècles les

(1) M. Éd. Clerc, le 1er. vol. de son *Essai sur l'hist. du comté de Bourgogne* a paru depuis.

plus obscurs de notre histoire, et qui a bien voulu nous permettre d'extraire de son ouvrage, dont le public ne tardera pas à jouir, les détails qu'il a recueillis sur notre illustre prélat.

Hugues Ier., que ses contemporains ont surnommé *le grand* et *le saint*, deux titres qui avaient alors la même signification, était d'une des plus illustres familles du Comté. Fils d'Humbert II, sire de Salins, et très-proche parent d'Otton-Guillaume, comte de Bourgogne, il descendait, par Ermenburge, sa mère, de Pepin, roi d'Italie, fils aîné de Charlemagne. L'archevêque de Besançon Gaucher, son parent, qui l'avait tenu sur les fonts de baptême, favorisa son goût pour l'étude et l'inclination qu'il montra de bonne heure pour le service des autels. Il était chanoine de St.-Etienne, lorsque Rodolphe III, le dernier roi de Bourgogne, le fit son aumônier, et, peu de temps après, abbé de St.-Paul. Les vertus et les talents dont il avait donné des preuves dans plusieurs circonstances le désignèrent, autant que sa haute naissance, aux suffrages de ses confrères, qui l'élurent en 1031 pour succéder à Gaucher sur le siége épiscopal de Besançon. Il fut sacré la même année par Brunon ou Bruno, évêque de Toul, depuis pape sous le nom de Léon IX, et son ami particulier. L'église de Besançon, dépouillée de ses biens par les seigneurs, gémissait alors sous la plus cruelle oppression ; les temples étaient en ruines; les cloîtres, naguère peuplés de tant d'illustres cénobites, étaient presque déserts; les prêtres peu nombreux ne trouvaient qu'à peine leur subsistance dans les aumônes qu'ils étaient forcés de solliciter de la pitié pu-

blique ; et le peuple, non moins malheureux que le clergé, allait manquer des pasteurs préposés pour l'instruire, le défendre et le consoler. Toute trace du régime municipal avait disparu ; l'autorité tout entière était passée dans les mains des grands feudataires, et les habitants de Besançon, quoique libres, n'en soupiraient pas moins après un changement qui ne pouvait qu'améliorer leur condition.

En acceptant l'épiscopat, Hugues vit la tâche immense qui lui était imposée, et, s'il ne craignit pas de s'en charger, c'est qu'il comptait, pour l'accomplir, sur l'appui de l'empereur Henri III dont il avait éprouvé la bienveillance. Investi par ce prince des droits régaliens sur la ville de Besançon, son premier soin fut d'y remettre en vigueur les lois et les anciennes coutumes ; il institua des officiers pour rendre la justice, se réservant le droit de confirmer ou d'annuler leurs sentences. Il contraignit les grands feudataires à restituer à l'église les domaines dont ils s'étaient emparés, et ne voulut souffrir dans la ville épiscopale d'autre autorité que la sienne. Protecteur du faible et du pauvre, usant à propos de douceur et de fermeté, il sut se faire aimer des citoyens qui, trouvant un abri sous son pouvoir paternel, se félicitaient de voir leur *ville arrachée des mains de ses tyrans.*

Après les guerres qui avaient désolé le pays pendant un si grand nombre d'années, la paix devenait le premier besoin des peuples. Hugues, habile politique, sut l'établir solidement, en s'attachant les grands feudataires et jusqu'aux comtes de Bourgogne, auxquels il inféoda les principaux domaines qu'il tenait de la munificence impériale.

Sous l'administration de ce grand prélat, Besançon changea bientôt de face. Ce fut par ses soins que s'acheva la construction de l'église de St.-Etienne, dont l'Académie vient de mettre l'histoire au concours; il rebâtit celle de St.-Paul, et fonda sur la rive droite du Doubs la collégiale de Ste.-Madelaine, monument digne d'être comparé aux plus belles basiliques de cette époque, la plus brillante de l'architecture chrétienne, mais dont malheureusement il ne subsiste plus qu'une description trop incomplète dans l'histoire de Dunod. En même temps qu'il rebâtissait les églises, qu'il les dotait des vases et des ornements nécessaires au culte, il s'occupait de l'instruction de son clergé; il établit pour l'enseignement des lettres et de la théologie qui comprenait alors toutes les sciences, une école qui se soutint longtemps florissante et dont sortirent des hommes d'un profond savoir. Le vénérable Pierre Damien, qui l'avait visitée en 1062, fut tellement frappé de l'ordre qui régnait dans l'école de Besançon, qu'il la comparait au gymnase de la céleste Athènes.

Hugues avait consacré à ces pieux établissements les biens immenses qu'il tenait de sa mère; il leur abandonna jusqu'à ses propres revenus, sur lesquels il ne se réserva que le strict nécessaire. Tout le temps qu'il n'était pas obligé de donner aux affaires publiques, il le passait au milieu de ses clercs, qu'il édifiait par ses exemples et qu'il instruisait par ses leçons; car, à toutes les qualités d'un grand homme d'état, il joignait une vaste érudition et une haute éloquence. Consulté dans les circonstances les plus délicates par le souverain Pontife,

par l'Empereur qui l'avait fait archi-chancelier de Bourgogne, et par les prélats qui recouraient très-fréquemment à ses lumières, il fut obligé de faire de fréquents voyages hors de son diocèse. Il assistait au concile de Reims en 1049, à celui de Rome en 1050, et à celui d'Autun en 1055. Il se trouva comme légat du Pape au sacre de Philippe Ier. en 1059; il était en 1062 à Angers, où il bénit le monastère de St.-Sauveur, et l'on croit qu'il présida le concile tenu la même année dans cette ville, mais dont les actes sont perdus.

Malgré tant d'occupations, ce prélat ne négligea pas les intérêts de sa ville épiscopale. La sécurité dont on y jouissait en avait accru la population, réduite alors à quelques milliers d'habitants; il favorisa de tout son pouvoir l'industrie des nouveaux colons. Il rappela le commerce à Besançon en y établissant des foires dont la renommée s'étendit bientôt des bords du Rhin jusqu'au delà des Alpes, et qui firent de notre ville l'entrepôt des marchandises de l'Allemagne et de l'Italie, avantage qu'elle n'a perdu que lorsque les progrès de la civilisation ont eu ouvert de nouvelles voies aux relations commerciales.

Hugues mourut à Besançon le 26 juillet 1066, et fut inhumé dans l'église de St.-Paul, où l'on voyait encore naguère le tombeau qu'il s'était fait construire lui-même, et qu'un de ses disciples avait décoré d'une épitaphe que l'histoire a conservée.

On n'a pu qu'esquisser rapidement ici les principaux traits de la vie de Hugues Ier. Les savants auteurs de la Gaule chrétienne ont dit qu'un volume entier suffirait à

peine pour raconter celles de ses actions qui mériteraient d'être transmises à la postérité ; c'est une belle et noble tâche que d'autres sauront sans doute accomplir.

LE VILLAGE

COMME IL Y EN A PEU,

PAR M. TRÉMOLIÈRES.

Tandis que mes doctes confrères,
Débrouillant nos antiquités,
Sur l'histoire de leurs grand'-pères
Projettent de vives clartés,
Ma muse, un peu capricieuse
Et manquant peut-être de foi
Pour la légende merveilleuse
Qui pourtant me met en émoi,
Ma muse, honorant la science,
Mais craignant les travaux qui peuvent la donner,
Dans sa paisible insouciance,
Sur le présent se borne à butiner.

La voici donc décrivant un village
Toujours tranquille, aux lois toujours soumis,
Du vrai bonheur toujours offrant l'image,
Et tel qu'on en voit peu dans notre beau pays.
Le sol n'est pas des plus fertiles,
Et cependant ne repose jamais;
Grâce aux travaux comme aux engrais,
Point de jachères inutiles :
On imite, on essaie, on se pique d'honneur,

On vise au mieux ; c'est assez dire
Que la routine est ici sans empire,
Et que chacun s'y plaît à son labeur.
Ici, l'heureux propriétaire
Possède pleinement le champ qu'il a semé ;
Le laisse, sans clôture, à tout autre fermé ;
Et, par un accord salutaire,
A défaut d'une loi qui ferait tant de bien,
N'y voit jamais entrer nul troupeau que le sien :
Aussi, plus soigneux de détruire
Tout ce qui nuit et tout ce qui peut nuire,
Avec orgueil peut-il montrer ces champs
D'où sont bannis, depuis longtemps,
La taupe, la souris, le chardon et l'ivraie ;
Ce vert feuillage de la haie
Que la chenille a respecté ;
Ce chemin qu'autrefois évitaient ses charrues,
Et maintenant non moins sûr que les rues
De la plus brillante cité.

L'aspect de ce beau territoire
Vous prévient pour ses habitants.
Suivez-moi donc ! passons par le vieil oratoire
Qu'ont épargné nos Brutus et le temps !
Là, sous des arbres séculaires,
De pauvres mères vont prier
Pour leurs enfants, novices militaires,
Que les lois et le sort viennent d'expatrier ;
Et d'autres, sous le même ombrage,
Rendent grâce à la Vierge, au retour de leurs fils ;

Le fait est que, dans ce village,
Il est peu d'esprits-forts et peu de beaux-esprits :
Vieux temps! dira quelqu'un... soit! mais peuplade heureuse,
Où la chronique scandaleuse
Est réduite au silence; où chacun vit en paix;
Où l'on ignore les procès;
Où jamais un délit n'attire la justice;
Où l'on se passerait de lois et de police!
(Dans un monde ainsi fait, les juges, trop heureux,
Pourraient passer aux champs les trois quarts de l'année,
Et, pendant l'autre quart, dormir encor, chez eux,
Toute la grasse matinée).
Ces gens, vous le voyez, ont su, dans le progrès,
Prendre le bon, écarter le mauvais.
Ils ont gardé surtout, pur de tout alliage,
Un bien trop méconnu..... les mœurs :
Vous les lisez sur le visage
De ces robustes laboureurs.
Et plus savants toutefois que leurs pères,
Tous leurs traités sont écrits de leurs mains,
(Traités faits avec les *forains*,
Car, entre eux, ils n'écrivent guères) :
Bornés d'ailleurs à leurs travaux rustiques,
Ils excellent aux soins des champs et des troupeaux;
Mais ils n'entendent rien aux jargons politiques,
Estimant trop leur temps pour lire des journaux.
Quelquefois seulement, le pasteur ou le maire
Réuniront, le soir, tous les doyens,
Pour discuter sur les moyens
De doubler les produits d'une plante vulgaire,

Ou bien sur quelque nouveauté
Aspirant, parmi nous, à l'hospitalité.
Tantôt, armés de défiance,
Ils se riront de certain procédé
Qu'un savant, sans expérience,
Du fond de son fauteuil leur a recommandé;
Tantôt, d'un esprit moins rebelle,
Accueillant les leçons d'un laboureur lettré,
Ils tenteront l'essai d'une espèce nouvelle,
Aidés pourtant des conseils du curé :
Car ce curé, c'est leur père et leur maître;
Il est, pour eux, agronome, à ses frais;
Pour eux il spécule, et peut-être
Lui doivent-ils tous leurs succès;
C'est encore de lui, quand ils vont en voyage,
Qu'ils apprennent ces lois qu'on trouve à chaque pas,
Et qui, le happant au passage,
Frappent un malheureux qui ne les connaît pas;
C'est encor lui, quand vient la maladie,
Qui les soutient de bouillons, de vins vieux,
Appelle un médecin près d'eux,
Pour adoucir leurs maux, ou les rendre à la vie;
Enfin c'est lui, des anciens assisté,
Qui règle entre eux des intérêts contraires,
Et les arrache aux mains des gens d'affaires,
Sauvant ainsi leur bourse et leur tranquillité.

Vous comprenez cet homme et sa noble influence :
Il parle, on obéit; le vieillard et l'enfant
Montrent pour lui la même déférence;

On ne fait pas ce qu'il défend.
L'écolier, sorti de sa classe,
Dans les vergers passe, repasse,
Et voit, sans y toucher, le fruit qu'il peut cueillir;
Le berger, parcourant le bois ou le bocage,
Y découvre un jeune ménage,
Et lui laisse son nid qu'il pourrait lui ravir;
Autrefois on se faisait gloire
D'aller au cabaret, d'en sortir plus que gris;
On n'y va plus : entre amis, veut-on boire?
On va chercher du vin, on boit, mais au logis.
Quant aux cafés qu'imagina, je pense,
Le démon de l'intempérance,
Pour ruiner et pour damner les gens,
Nul n'oserait en ouvrir un céans.
Enfin, Messieurs, et pour tout dire,
Il n'est ici pêcheur, chasseur, ni braconnier :
Bon sens rare aujourd'hui, de savoir s'interdire
Ces plaisirs des oisifs, trop chers pour le fermier!

Ne croyez pas pourtant qu'on meure de tristesse
Parmi ces simples villageois!
Non! les quilles sont là pour la verte jeunesse;
Les cartes pour les vieux; et même, quelquefois,
Un notable du lieu permettra que l'on danse,
Mais toujours sous l'œil des parents;
Et ce plaisir des jeunes gens
Sans nul effort s'unit à la décence.
A peu de frais tous s'amusent ainsi;
Aux jours de fête, on ne voit point, ici,

Un laboureur au jeu hasarder quelque somme;
Comme, à chaque marché, vous ne le verrez pas
Boire ou manger, dans un repas,
De quoi vivre huit jours; chacun est économe;
On cherche, pour ses vêtements,
Le chaud, le frais, le commode et l'utile;
On laisse aux *farauds* de la ville
Le luxe et ses vains ornements :
Et c'est ainsi qu'acquittant le fermage,
On trouve le moyen d'embellir les maisons,
D'ajouter quelque chose à la table, au ménage,
Et de parer encore aux mauvaises saisons.

Voilà, Messieurs, mon village ; et sans doute
Vous n'en jugerez pas le tableau trop flatteur,
Si jamais, heureux voyageur,
Vous le trouvez sur votre route :
— Mais son nom? quel est-il? — Je vais vous étonner;
Son nom.... que je voudrais citer, dans tout l'empire,
Il faut, Messieurs, le deviner;
J'ai de bonnes raisons pour ne pas vous le dire.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE 1840,

PAR M. PERRON.

Messieurs,

L'année dernière, vous aviez mis au concours la question suivante :

Examen comparatif des professions agricoles et industrielles considérées sous le rapport de leur influence respective sur les mœurs et le bien-être des populations.

La Commission que vous aviez chargée d'apprécier le mérite des différents mémoires qui pourraient vous être adressés sur cette question, m'a fait l'honneur de me nommer son rapporteur, et vous avez approuvé le résultat de son examen, que je vous ai soumis.

Malgré l'importance et la beauté du sujet, un seul mémoire nous est parvenu : il se compose de quatre cahiers et porte pour épigraphe ce passage de M. de Sismondi : « Aucun travail ne maintient aussi bien la » santé, la vigueur du corps, la gaieté, que celui de » l'agriculture. »

Nous sommes heureux, Messieurs, que ce mémoire unique se soit trouvé digne de votre sérieux examen et de la gravité de la question. Cependant il est à regretter,

tant dans l'intérêt de cette question même que dans celui de l'auteur du mémoire, qu'un plus grand nombre de concurrents ne se soit pas présenté. Le sujet eût été traité, sinon mieux, du moins sous plusieurs de ses points de vue et peut-être d'une manière plus complète; le concurrent y eût gagné de ne pas se trouver seul à poursuivre une palme, qui perd toujours quelque peu de son prix quand elle n'est pas disputée.

Vous aviez lieu, Messieurs, de compter sur un tout autre résultat. Jamais peut-être l'Académie n'avait donné plus à propos une question plus intéressante, plus digne d'occuper les méditations des penseurs, des vrais amis de leur pays et de l'humanité.

Ainsi que vous l'a dit si bien et avec tant d'autorité notre honorable président; au milieu du mouvement industriel qui semble emporter les nations européennes, et qui est devenu si puissant depuis quelques années qu'il absorbe en quelque sorte tous les autres éléments de la civilisation, il est naturel que les hommes qui réfléchissent sur le fond des choses, cherchent à se rendre compte de la valeur de ce mouvement, de ce qu'il nous a donné, de ce qu'il nous promet. Il exerce une influence irrésistible sur les intelligences, sur les mœurs, sur le bien-être des populations; il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en convaincre. Mais cette influence est-elle avantageuse ou funeste, légitime ou illégitime, modérée ou excessive; vaut-elle mieux que l'influence d'un autre élément d'activité humaine qu'elle tente de supplanter? En d'autres termes, le genre de vie que nous a fait et que nous prépare le développe-

ment toujours croissant de l'industrie, est-il ou non préférable au genre de vie qui résultait pour les masses de la culture de la terre?

Telle est, Messieurs, l'importante question que vous avez posée et dont l'intérêt est si pressant qu'elle se pose, pour ainsi dire, d'elle-même d'un bout de l'Europe à l'autre. Elle préoccupe aujourd'hui tous les hommes politiques. Les gouvernements intelligents, particulièrement ceux de France, d'Angleterre et d'Allemagne, en sentent toute la gravité, et depuis longtemps ils s'efforcent par des moyens tantôt directs, tantôt indirects, d'en obtenir la solution.

En demandant laquelle des deux influences, celle de l'agriculture ou celle de l'industrie est la plus favorable aux populations, la réponse pour vous n'était pas douteuse; mais vous vouliez en obtenir le développement et la démonstration par les faits; votre intention était de provoquer de sérieux travaux pour la mettre en lumière. L'agriculture, cette noble et primitive industrie, a toutes vos sympathies : vous savez quelle est l'industrie spéciale, naturelle de la France, et que notre province, en particulier, doit la considérer comme sa mère nourricière. Effrayés de cette attraction puissante qui enlève à l'agriculture une partie de ses bras pour les jeter dans l'industrie, péniblement affectés du peu de progrès de la culture des terres et de l'abandon dédaigneux où on la laisse, vous avez voulu contribuer, autant qu'il est en vous, à lui ramener d'abord les esprits et les cœurs afin d'y rattacher les bras.

Les progrès du mouvement industriel sont également

l'objet des méditations de l'économiste et du moraliste; seulement, chacun d'eux les envisage sous un point de vue qui lui est propre : l'économiste en étudie les causes et les résultats relativement à la richesse et au bien-être des populations; le moraliste ne considère les résultats de l'industrie que dans leurs rapports avec l'intelligence et surtout avec la moralité des hommes. Celui-ci ne voit l'influence de l'industrie que sur l'âme, le premier ne l'envisage que par rapport au corps. Vous avez voulu, Messieurs, par la manière dont votre question est posée, ouvrir le champ au moraliste comme à l'économiste; vous avez demandé quelle est l'influence respective de l'agriculture et de l'industrie, non-seulement sur les *mœurs*, mais encore sur le *bien-être* des populations.

La question a été posée par vous d'une manière générale, afin de donner la plus grande latitude à ceux qui pouvaient la traiter; mais, tout en la laissant ainsi dans sa généralité, vous entendiez que chaque concurrent se la poserait d'une manière précise et déterminerait nettement le point de vue particulier, sous lequel il lui conviendrait de l'envisager. C'est ce que n'a pas fait suffisamment l'auteur du mémoire qui vous est parvenu. Nous aurions désiré, qu'après avoir distingué les différentes sortes d'industrie, celle qui tire du sol les matériaux destinés à être mis en œuvre, celle qui les fabrique, enfin celle qui les fait circuler et les échange; nous aurions désiré, dis-je, que l'auteur, qui ne s'est attaché dans son mémoire qu'à l'industrie manufacturière, eût déclaré formellement que telle était son intention, et

par quels motifs il croyait devoir négliger les deux autres industries.

Votre question était encore double sous un autre point de vue; c'était à la fois une question de fait et une question de droit. Vous ne demandiez pas seulement si l'influence de l'industrie est aujourd'hui plus ou moins avantageuse que celle de l'agriculture; vous vouliez encore, et surtout, savoir s'il en était ainsi par la nature même des choses; c'est-à-dire, si, quelles que puissent être par la suite des temps les modifications apportées à l'industrie, elle doit toujours exercer sur les masses une influence moins avantageuse que l'agriculture. Lors même en effet que l'on démontrerait qu'aujourd'hui les résultats de l'industrie sont extrêmement funestes aux mœurs et au bien-être publics, ne pourrait-on pas dire que ces résultats dépendent de l'imperfection de son organisation actuelle, que cette organisation peut être changée, et qu'une fois changée, ses défauts comme son influence funeste disparaîtront. Evidemment on pourrait le dire à quiconque n'aurait envisagé que la question de fait; et alors les travaux provoqués par vous perdraient leur véritable importance et manqueraient leur but.

Vous n'aviez pas, Messieurs, signalé cette distinction; mais elle se présente naturellement à l'esprit, et c'est peut-être un tort pour le concurrent de ne l'avoir pas mise en lumière.

Puisque j'ai commencé à signaler les défauts de ce mémoire, j'exposerai de suite tous ceux qui ont le plus frappé votre commission.

Il en est qui appartiennent au fond, et heureusement ces défauts, qui seraient les plus graves, se trouvent les moins nombreux; les autres portent sur la forme qui laisse beaucoup plus à désirer.

L'auteur a divisé son mémoire *en trois parties :* chacune de ces parties a pour objet le parallèle de l'influence respective de l'industrie agricole et de l'industrie manufacturière sur les populations ; mais, dans la première partie, l'auteur considère cette influence par rapport *aux facultés intellectuelles;* dans la 2e. il l'envisage relativement *aux mœurs*, et dans la 3e. par rapport *au bien-être* des masses.

Vous remarquerez, Messieurs, que la question posée par l'Académie n'impliquait que deux parties : l'une touchant les mœurs, l'autre relative au bien-être. L'auteur du mémoire les a fait précéder d'une première partie ayant pour objet l'influence intellectuelle de l'agriculture et de l'industrie comparées. Nous ne pouvons lui en faire un reproche. En développant ainsi votre pensée, il l'a complétée, et si cette première partie eût été traitée convenablement, nous n'aurions qu'à l'en féliciter. Malheureusement c'est la plus faible, la plus superficielle, la plus incomplète des trois. La 2e. partie a bien aussi ses défauts, cependant elle est plus développée et plus savamment traitée que la 1re. La 3e. est de beaucoup supérieure aux deux précédentes; sans quelques légères taches, elle aurait pleinement satisfait votre commission.

Les idées de l'auteur sont généralement incontestables; mais elles ne se montrent nulle part profondes,

neuves, frappantes. Il n'a pas même toujours pris le soin de les enchaîner avec cette rigueur de méthode et cette précision qui donne du nerf aux pensées les plus simples.

Quant au style, un corps académique voudrait y trouver plus d'élégance, de variété, de précision et de richesse : il est généralement pur, simple, clair; et ces qualités annoncent qu'avec un peu plus de travail sur la forme, elle eût été ce qu'elle devrait être.

A ces défauts, dont la plupart ne sont point essentiels, il faut ajouter un certain nombre de paragraphes qui apparaissent comme des hors-d'œuvre, et quelques développements qui, quoiqu'en dise l'auteur, sentent par trop la pastorale et l'amplification de rhétorique.

Nous n'avons pas cru devoir nous arrêter à deux idées : l'une sur le mode de la prière, l'autre sur une modification à établir dans les héritages collatéraux, qui toutes deux sont non-seulement hors de leur place, mais encore très-contestables.

J'ai hâte de le dire, Messieurs, la part des éloges l'emporte de beaucoup sur celle de la critique : ce mémoire est remarquable à bien des titres; généralement les pensées en sont justes, l'esprit très-sage et le but excellent. L'auteur s'est appuyé sur les faits; il en a cité un grand nombre qui sont bien choisis et appuyés des meilleures autorités. Son travail annonce un homme de véritable talent, très-versé dans les questions de morale, de philosophie et d'économie politique; religieux, philanthrope et animé des plus louables intentions.

Voici, Messieurs, l'analyse succincte de son ouvrage.

Vous me permettrez quelques développements ; la question est digne de toute votre attention.

Pour démontrer combien l'agriculture est plus avantageuse que les occupations industrielles au développement intellectuel des hommes, l'auteur se fonde sur le double fait de la division et de la monotonie du travail dans les ateliers. Le résultat nécessaire est d'engendrer d'abord la torpeur de l'esprit, et bientôt après une sorte de stupidité factice que l'immoralité et l'abus des boissons excitantes ne font qu'accroître ; tandis que la variété des occupations agricoles, le spectacle de la nature qui frappe sans cesse l'homme des champs, les longues saisons et les nombreux jours de repos dont il jouit permettent au cultivateur de nourrir, de développer et d'ennoblir son intelligence. « Enfin, dit-il, » une autre circonstance très-importante pour le déve- » loppement intellectuel de la classe agricole et qui ne se » rencontre pas au même degré chez les ouvriers, c'est » qu'un cultivateur est souvent obligé d'être à lui-même » son charron, son menuisier, son maréchal, son » maçon, son couvreur, son architecte, son ingénieur, » son arpenteur, etc. Toutes choses qui ne laissent pas » que d'exercer son intelligence, quoiqu'il ne soit habile » dans aucune d'elles. »

Cette partie, comme vous le voyez, Messieurs, est à peine effleurée ; et parmi les notes généralement très-bien choisies dont l'auteur a fait suivre son travail, une seule appartient à cette première partie, encore ne s'y rattache-t-elle que très-indirectement.

La seconde partie a pour objet l'influence comparative

de l'agriculture et de l'industrie sur les mœurs. L'auteur parle d'abord de la puissance du spectacle de la nature pour réveiller le sentiment religieux. Rien de plus juste que cette pensée; malheureusement il a cru devoir l'amplifier pour la rendre plus frappante, et c'est ici surtout qu'il est tombé dans ces hors-d'œuvre, dans ce style de pastorale que nous lui avons reprochés. Vous en jugerez, Messieurs, par la citation suivante :

« Les accidents profonds du sol, les montagnes, les » forêts, sont autant de pointes qui ont une sorte de » pouvoir électrique plus ou moins forte sur notre âme. » Un vieux arbre est, pour ainsi dire, un vieil ami, un » ancien bienfaiteur, qu'on revoit toujours avec un » nouveau plaisir. Nous avons connu des enfants des » montagnes, de pauvres petits pâtres, qui étaient touchés » jusqu'aux larmes en revoyant au printemps les bois » qu'il avait fallu quitter en automne pour se rendre » au village et y fréquenter l'école pendant l'hiver. Au » retour de la belle saison, toute la campagne avait pour » eux un charme indicible. C'étaient de nouvelles fleurs » avec tous leurs parfums, le bourdonnement de l'abeille » vagabonde qui les parcourt en butinant, le pinson » qui emporte le brin de mousse sur la branche du » sapin majestueux pour y construire son nid, l'écureuil » agile qui vole plutôt qu'il ne saute d'un arbre à l'autre, » la fontaine dont le murmure se mêle au gazouillement » des oiseaux, le jeune poulain qui fend la plaine avec » l'agilité du cerf, l'agneau qui bondit autour de sa » mère comme un ressort, le taureau à la forte enco- » lure, au pas lourd, aux cornes menaçantes, qui paît

» tranquillement au milieu du troupeau dont il est le
» premier gardien; tout, jusqu'au cri monotone et lu-
» gubre du hibou saluant l'étoile du berger, tout était
» pour eux une source féconde de sensations ravis-
» santes, une matière intarissable de rêveries pleines
» de charme. »

Hâtons-nous de le dire ; le reste n'est pas sur ce ton. Un passage de Rousseau sur la prière, très-bien choisi et non moins bien amené, vient immédiatement faire oublier cette singulière intempérance de phrases.

Notre auteur trouve un nouveau motif d'attacher à la religion l'agriculteur, dans l'incertitude mêlée d'espérance et de crainte où ce dernier passe tout le temps pendant lequel le fruit des œuvres est abandonné aux soins de la Providence. « Chaque soleil, dit-il, apporte
» au cultivateur peine ou satisfaction, et remplit son
» âme d'une douce tristesse, d'une résignation filiale ou
» d'une joie pleine de reconnaissance.

Il n'en est point ainsi dans les positions industrielles. Ce n'est pas de Dieu, mais des hommes seulement, que les spéculateurs peuvent attendre leur succès ou leur ruine. Aussi la haine, l'envie et toutes les passions égoïstes germent-elles facilement dans leur cœur.

La nature des produits agricoles ne permet point au cultivateur de spéculer sur de fortes chances, soit ruineuses, soit lucratives. Il ne peut jouer ses produits comme le fait l'industriel. « D'un autre côté, ajoute
» l'auteur, comme la terre répond presque toujours
» aux soins que l'homme met à la cultiver, le paysan
» propriétaire trouve tout naturellement sa caisse d'é-

» pargne dans son champ, dans son petit troupeau; il
» consacre ses économies à l'augmentation ou à l'amé-
» lioration de son capital, au perfectionnement de ses
» moyens d'exploitation. Peu habitué à manier l'argent;
» à le dépenser, même par petites sommes, en ayant
» moins d'occasions que l'ouvrier, qui est payé chaque
» semaine, qui a sans cesse sous les yeux l'exemple de
» la dépense, du luxe, de l'intempérance et de la dé-
» bauche, qui ne manque jamais de camarades ou de
» compagnons pour le solliciter à perdre son temps et
» ses modiques profits, il a naturellement plus d'ordre
» et d'économie. »

Sous le rapport politique, le cultivateur est généralement ami de la tranquillité, de la paix, du gouvernement établi; l'ouvrier est au contraire essentiellement révolutionnaire. Le paysan est avant tout l'homme du pays, attaché au sol qu'il cultive; l'ouvrier est nomade : *ubi bene, ibi patria.*

L'homme des champs est aussi plus porté à la vie de famille, à se marier honorablement; il craint davantage l'opinion publique et, par conséquent, redoute plus que l'ouvrier la flétrissure de l'immoralité et de la mendicité.

Les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe dans les villages vivent dans un contact moins fréquent et moins étroit. Les enfants de la campagne n'ont guère sous les yeux que les mœurs de la famille; tandis que ceux des ouvriers sont témoins des mœurs de l'atelier, et l'on sait quelles sont ces mœurs! « Les mœurs des enfants
» attachés aux grands établissements industriels, dit

» Fregier, ne sont pas moins corrompues que leur com-
» plexion est affaiblie et étiolée.

» On a aussi remarqué, et cette remarque nous
» étonne peu, que leur immoralité est d'autant plus
» grande qu'ils sont admis plus jeunes dans les fa-
» briques. C'est en effet, dans les départements de
» l'Aisne, de l'Isère, de Maine-et-Loire, du Nord, du
» Bas-Rhin, de la Seine-Inférieure et des Vosges, où cet
» usage existe, que les plaintes sont les plus vives et les
» plus générales. Dans l'Isère surtout, les enfants qui
» travaillent en fabrique, paraissent se livrer aux plus
» grands désordres ; il en est de même dans l'Aisne, où
» les enfants perdent toute espèce de retenue, du mo-
» ment qu'ils sont sortis des ateliers.. Dans le Nord on
» cite des faits dont la vérité n'est contestée par per-
» sonne. A Lille, par exemple, les ouvriers privés de la
» facilité de se loger hors des murs de la ville, parce que
» les portes en sont fermées trop tôt, à cause du régime
» militaire auquel elle est assujettie ; les ouvriers, dis-
» je, se trouvent, par économie, dans la nécessité de se
» cotiser entre eux pour louer un même local, où ils
» vivent en *Bohémiens*. Il en est qui ne craignent pas
» d'établir leur demeure jusque dans des caves, où ils
» couchent pèle-mêle, comme cette race nomade, sans
» distinction d'âge ni de sexe. Enfin, dans les Vosges,
» l'usage immodéré de la boisson développe parmi les
» enfants une dépravation précoce et qui n'est arrêtée
» par aucun frein ; ils essaient de marcher sur les traces
» de l'adulte ; dans tous les excès de la débauche la plus
» éhontée. »

Les variations des salaires sont pour les ouvriers un nouvel obstacle à l'économie; il faut en dire autant de la vue journalière des plaisirs de la ville : c'est pour eux le supplice de Tantale, tandis que les habitants des campagnes n'y sont point exposés.

Enfin, l'industrie est la mère du luxe, et le luxe, père de la corruption.

Les faits d'ailleurs prouvent que l'immoralité est en raison directe du développement de l'industrie.

« Les tableaux comparatifs des dix départements les » plus industriels de la France et de ceux qui paient le » moins de patentes, démontrent d'une manière ef- » frayante, dit M. le baron de Morogues, l'influence des- » astreuse de l'industrie patentable sur la population ou- » vrière. Ils prouvent péremptoirement que dans nos dix » départements les plus industriels, où en cinq ans il a été » payé 49 millions de patentes, il y a eu un accusé de » crime contre les propriétés sur 3,000 habitants, et un » suicide sur 7,000; tandis que dans les dix départements » les moins industriels de la France, qui réunis en- » semble n'ont payé en cinq ans que 3 millions de » patentes, il n'y a eu qu'un accusé de crime contre » les propriétés sur 9,000, et un suicide sur 67,000 ha- » bitants. »

« Comment, ajoute le même écrivain, pourrait-on » douter encore de la supériorité des masses dans les » pays agricoles, relativement à celles des pays indus- » triels? »

Dans la troisième partie, l'auteur du mémoire se propose de démontrer que l'agriculture est de beaucoup

préférable à l'industrie sous le rapport du bien-être des populations ; et dans le bien-être il comprend non-seulement la fortune, mais encore la santé, la beauté et la force du corps.

« Un fait très-remarquable, dit-il, mais qu'il est im-
» possible de révoquer en doute maintenant, c'est que
» les pays les plus industrieux sont généralement ceux
» où il y a le plus de misère. Sans parler des populations
» nécessiteuses de la Chine, de l'Inde, du paupérisme
» croissant des Etats-de-l'Union en Amérique, nous
» croyons, d'après M. de Villeneuve, que le nombre
» des indigents est à celui du reste des habitants d'un
» pays, pour les principaux états de l'Europe, dans le
» rapport suivant :

En Angleterre, ...	1	sur	6.
Dans les Pays-Bas, . .	1	—	7.
En Suisse, ...	1	—	10.
En Allemagne, ...	1	—	20.
En France, ...	1	—	20.
En Autriche, ...	1	—	25.
En Italie, ...	1	—	25.
En Espagne, ...	1	—	30.
En Prusse, ...	1	—	30.
En Turquie d'Europe,	1	—	40.
En Russie, ...	1	—	100.

» Venise avant 1789, avait 70,000 indigents sur
» 100,000 habitants, c'est-à-dire plus des 2/3. »

Dans un second tableau, qui fait comme la contre-partie du précédent, l'auteur prouve ensuite que plus une nation est adonnée à l'agriculture, plus elle a d'ai-

sance générale, moins on y compte de malheureux, de mendiants.

Puis il complète ses preuves par l'examen comparatif des 14 départements français les plus manufacturiers avec les 14 qui sont le plus spécialement adonnés à l'agriculture. De cet examen il résulte que le nombre des indigents augmente aussi chez nous en proportion de l'accroissement de l'industrie et qu'il décroit au contraire selon que l'agriculture est plus répandue. Pour ne citer qu'un exemple, le Nord, département essentiellement industriel, compte un indigent sur 6 habitants, et la Haute-Saône, département principalement agricole, n'en a qu'un sur 34; la Creuse, presqu'entièrement étrangère à l'industrie, ne renferme qu'un indigent sur 58 habitants.

Viennent ensuite des considérations sur la culture et le fermage des terres et sur la division des propriétés; considérations peut-être fort justes, mais qui ne sont point parfaitement à leur place. Le mémoire de l'auteur eût gagné à leur suppression.

Après ces digressions, l'auteur rentre dans son sujet. L'agriculture a beau être florissante, féconde, répandue, elle craint peu l'encombrement de ses produits : elle n'a jamais à redouter de les voir inutiles. L'industrie, au contraire, s'épuise bientôt par sa propre fécondité; plus elle produit, moins elle peut, moins elle doit produire; parce qu'il ne suffit pas pour elle de pouvoir livrer des quantités d'objets au public, il faut que le public les consomme; l'encombrement arrive, les produits n'ont plus de valeur, l'industriel est ruiné et ses ouvriers réduits à la mendicité.

« L'imitation des Anglais sous le rapport industriel, » ajoute l'auteur, serait donc très-dangereuse pour la » France..... Déjà peut-être, nous sommes allés trop » loin en cela : Si nous leur avions laissé fabriquer leurs » tissus de coton, la Normandie, la Bretagne, la » Flandre, le Maine et plusieurs autres contrées du » royaume, n'auraient pas vu tomber presque subi- » tement leur industrie agricole et manufacturière na- » relle, etc. »

« Voyons maintenant, poursuit l'auteur du mémoire, » laquelle de ces deux industries est la plus favorable » à la santé, à la beauté et à la force corporelle.

» C'est ici surtout que les documents abondent, et » qu'ils déposent d'une manière uniforme et acca- » blante contre l'industrie des ateliers en faveur de celle » des champs. On comprend en effet toute la différence » qu'il doit y avoir entre vivre en plein air, à l'air libre » et pur de la campagne, et vivre renfermé dans des » salles souvent peu spacieuses, mal exposées, mal » éclairées, mal aérées, au milieu des matières sou- » vent délétères, qu'on travaille, ne respirant qu'un » air vicié par une foule de corps étrangers, par l'expi- » ration et la transpiration d'un grand nombre de per- » sonnes réunies, par les combustibles qui servent à » l'éclairage, etc.

» Quelle différence aussi dans les attitudes, les mou- » vements, leur variété ! nous n'avons ici qu'à tran- » scrire les rapports des témoins oculaires ; le raisonne- » ment n'a rien à faire en présence des faits qui se » chargent de tout dire. »

« En Suisse, c'est le premier magistrat du canton de » Glaris qui dit que : « La vie sédentaire, une mau- » vaise nourriture, et un séjour dans les lieux humides » et malsains, ont ravi à la population sa santé et sa » vigueur, le quart demande l'aumône. »

« En France, dit M. de Villeneuve, les opérations » du recrutement des armées prouvent que dans les » cantons industriels, la population peut à peine fournir » le contingent qui lui est assigné. Le nombre des ré- » formés pour cause d'infirmité y est de près des 2/5es., » tandis qu'il ne s'élève pas à plus des 2/7es. dans les » cantons purement agricoles. »

« Suivant M. Storck, autant l'industrie agricole est en » général favorable au développement physique des ou- » vriers, c'est-à-dire à la grande masse de la nation, » autant l'industrie manufacturière y est contraire. Les » travaux de la campagne entretiennent la santé de » l'ouvrier, et le rendent fort et robuste. Ceux des ate- » liers minent insensiblement sa constitution, lui font » perdre sa vigueur et le condamnent souvent à une » mort prématurée. »

Voici, Messieurs, comment conclut l'auteur du mémoire.

« Les faits et les raisonnements concourent donc à » prouver que l'industrie agricole est mille fois plus fa- » vorable au développement intellectuel et moral, » comme à la production des véritables richesses que » l'industrie manufacturière ; que cette supériorité de la » première industrie sur la seconde se montre d'une » évidence plus frappante encore, lorsqu'on vient à les

» comparer sous le rapport de la beauté, de la force,
» de la santé et de la longévité.

» Partout nous avons rencontré dans les manufactures
» l'abrutissement, l'immoralité, la misère, les infir-
» mités et les germes d'une mort précoce. Dans toutes
» les parties du monde, les peuples les plus industrieux
» nous ont présenté le même spectacle, depuis la Chine
» et l'Inde, depuis l'Angleterre, la France, la Bel-
» gique, la Suisse, jusqu'aux États-Unis d'Amérique.
» Il en est des cités comme des peuples : les plus in-
» dustrieuses sont celles aussi ou la classe indigente
» abonde. Or, peut-on appeler riche un pays, une con-
» trée, un département, une ville, quand la majorité
» de ses habitants souffrent les horreurs de la faim et la
» misère, quels que soient du reste l'opulence et le luxe
» de quelques rares particuliers qui s'engraissent ainsi
» des sueurs et du sang de tant de malheureux? Un pays
» n'est riche, disons-le encore une fois après un petit
» nombre d'économistes philanthropes, qu'à la condition
» que les habitants jouissent en masse des dons de la
» nature et des fruits de l'industrie humaine, qu'à la
» condition que les richesses soient convenablement
» réparties. »

Après ces sages conclusions de l'auteur, je dois proclamer, Messieurs, celle de votre commission, qui est aussi le jugement de l'Académie. Considérant que le concurrent n'a rencontré dans la lice personne pour lui disputer le prix, que d'ailleurs son ouvrage laisse, tant pour le fond que pour la forme, beaucoup à désirer,

nous avons pensé que l'on ne pouvait lui décerner la totalité du prix proposé.

Mais comme cet ouvrage se fait généralement remarquer par la sagesse des principes, la justesse des idées et l'exactitude des recherches, comme il pourrait être, si l'auteur le purgeait de ses légers défauts, éminemment utile au but de l'Académie, il a été décidé à l'unanimité qu'il serait accordé à l'auteur du mémoire *la moitié du prix et la médaille* que la Compagnie a l'usage de décerner en pareil cas.

A la suite de ce rapport, M. le Président a ouvert le billet cacheté joint au mémoire, et a proclamé, comme auteur de l'ouvrage couronné, M. Donaud. Personne ne s'étant présenté pour recevoir la médaille, M. le Secrétaire-Perpétuel a été chargé de la faire parvenir au lauréat avec le prix qui lui est décerné.

COMPTE RENDU

DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES,

FAITES PAR UN CULTIVATEUR D'AMANCEY,

PAR M. BOURGON.

MESSIEURS,

Une disposition importante de nos règlements, celle même qui a servi de base à la fondation de cette Académie, nous impose l'obligation d'encourager les travaux historiques relatifs à notre province; sous ce rapport, vos concours ont ouvert à nos compatriotes une ample carrière qu'ont parcourue avec succès plusieurs d'entre eux : leurs recherches ont été utiles à l'éclaircissement de nos annales.

Mais, Messieurs, plus d'une lacune reste encore à combler, et, pour arriver à de nouvelles découvertes, ce n'est plus assez de consulter les anciens écrivains et d'étudier nos vieilles chartes, il faut demander au sol qui les recèle des faits qui n'ont pu être racontés au milieu de la désolation générale. Je veux parler surtout de cette époque, de douloureuse mémoire, où la domination romaine fut attaquée sur tous les points par les Barbares, et où les guerriers valeureux de Rome furent obligés de soutenir avec les indigènes une lutte terrible

contre les bandes sauvages et indisciplinées du Nord. Combien peu de documents avons-nous sur cet âge de destruction! Où sont les édifices qui ont survécu à ce désastre? et cependant remuez la terre que nous cultivons, détournez les pierres amoncelées dans les champs, ouvrez ces tertres qui semblent n'être que des accidents de terrain, et vous y trouverez les preuves matérielles de la prospérité et de la richesse dont nos aïeux jouissaient avant cette grande calamité : vous rencontrerez dans les marbres que le feu a calcinés, dans les poteries qui portent encore sur leurs dessins les traces du bon goût des maîtres de cette époque, dans les mosaïques variées qui ont été conservées sous les décombres, dans le ciment que le temps n'a pu altérer, que sais-je dans ces armes de tout genre qui couvrent tant de champs de bataille, des témoins irrécusables des malheurs de notre pays, de la vigoureuse défense des soldats romains, de l'irrésistible attaque des nations qui aspiraient à la succession du peuple-roi.

Nous le disons avec certitude, il est peu de provinces dans les Gaules qui aient été plus fréquentées par les Romains : elle avait été la première occupée par leurs troupes; elle fut l'une des plus fidèles à leur empire; c'étaient, nous le savons, tous les Séquanais qui avaient arrêté les progrès de Sabinus, et rarement nous les voyons prendre part à ces tentatives d'indépendance faites par leurs compatriotes pour secouer le joug de Rome. La reconnaissance semblait lier les deux peuples l'un à l'autre : les Romains avaient chassé de la Séquanie le tyran Arioviste, et les Séquanais trouvaient dans leurs

maîtres des protecteurs et des amis. Aussi les bords de nos rivières et les plaines qui couronnent nos montagnes furent-ils couverts de *villa* élégantes et de nombreuses habitations : car la Séquanie était un pays fertile, *Ager Galliæ optimus*, et ses terres furent cultivées avec soin et succès par les riches sénateurs de Rome.

Une opinion s'était accréditée dans le dernier siècle parmi les savants de notre province, c'est que nos montagnes n'avaient pas été habitées par les Romains et qu'il ne restait aucune trace de leur séjour sur les différents plateaux de la chaîne du Jura. C'était une erreur qui devait disparaître devant quelques fouilles, et maintenant il est démontré par des faits matériels, par des débris d'habitations romaines, par des médailles et par toutes les preuves que l'archéologie peut fournir, que cette partie de notre pays, qui plus tard devint inculte et se couvrit de buissons et de forêts, était exploitée sur plusieurs points, et qu'elle porta autrefois de riches moissons.

Souvent un heureux hasard ou des recherches dirigées avec soin nous ont révélé des habitations romaines dans les lieux où jusqu'alors on n'en avait pas même soupçonné ; nous pourrions citer ici les différentes *villa* que plusieurs d'entre nous ont constatées autour de Besançon, et notamment celle de *Cherlieu*, près de Quingey, qui vient d'être découverte récemment. Car l'Académie de Besançon, dont la mission est de recueillir les matériaux de l'histoire de cette province, et qui doit au bienveillant et généreux appui que lui ont prêté les conseils de la ville et du département, de pouvoir réaliser la pensée qui a présidé à sa fondation, l'Académie n'est

pas demeurée étrangère à ces recherches. Sur un immense plateau de la seconde chaîne du Jura, dans une vaste plaine qui s'étend depuis Chantrans jusqu'aux environs de Salins, il y a des restes nombreux d'antiquités romaines que personne n'avait remarqués, et que deux membres de cette Compagnie ont eu le bonheur de rencontrer.

Nous vous avons rendu compte de cette découverte, et vous avez même rendu publics les travaux auxquels nous nous sommes livrés, en insérant notre rapport dans vos mémoires. Des différents objets que nos fouilles nous avaient fournis, il est résulté que plusieurs habitations, destinées sans doute à des exploitations agricoles, avaient existé dans cette plaine fertile, et que ces lieux avaient été le théâtre de grands combats. Ces deux faits sont démontrés de la manière la plus évidente; les ruines des maisons sont encore gisantes dans les amas de pierres qui couvrent les champs : la grande quantité de tombeaux et les cadavres qu'ils recèlent, les armes de toute espèce et les instruments militaires que l'on trouve presque à chaque pas annoncent que la lutte a été vive et opiniâtre, et que le sang a coulé à grands flots dans ces lieux.

Mais à quelle époque furent livrés ces combats? ce n'est que par des conjectures que nous avons pu la déterminer; elles nous ont amené à penser qu'il ne fallait pas remonter au delà du 5e. siècle, temps malheureux où les barbares de la Germanie se jetèrent sur l'Occident.

Il nous fut impossible de continuer nos recherches; mais, Messieurs, elles ont été reprises avec succès par

un cultivateur d'Amancey, nommé Joseph Constantin, sous la direction et avec les conseils de M. l'abbé Cuinet, curé de cette paroisse, homme de mérite, dont nous ne saurions trop vanter l'urbanité et les connaissances.

Joseph Constantin n'a été poussé dans son travail ni par le désir de trouver des trésors enfouis dans la terre, comme il n'arrive que trop souvent aux habitants crédules de la campagne, qui, sur la foi de traditions romanesques, se livrent à des recherches toujours infructueuses, ni par l'espérance de tirer un lucre exorbitant des différents objets d'antiquité qu'il espérait rencontrer. Dans cet homme de patience et de zèle, il y avait, s'il m'est permis de parler ainsi, le pressentiment de l'utilité de ses recherches; sans avoir aucune idée de la science pour laquelle il travaillait, il pensait que son œuvre produirait quelque résultat, et cette pensée le soutenait au milieu de ses efforts que le succès ne couronnait pas toujours. Cependant, le croirez-vous, rarement il se trompait. Quand il portait sa pioche dans quelque localité nouvelle, c'était toujours une ruine qu'il mettait au jour, et l'on dirait presque qu'il est doué d'une sorte d'instinct qui lui apprend quels sont les lieux qu'il faut explorer, quels sont ceux que l'on doit négliger.

Joseph Constantin s'est donc livré avec une louable persévérance à des travaux qui souvent excitaient la moqueuse hilarité de ses compatriotes et le faisaient accuser en quelque sorte de folie. Plus de 200 journées ont été consacrées à cette œuvre : ses recherches se sont portées sur les territoires de Coulans, d'Eternoz, de Déservillers, de Bolandoz, d'Amancey, de Flagey; huit ruines ro-

maines ont été constatées, et plusieurs ont été déblayées. Dans ces ruines il a trouvé, outre le ciment, les pierres et le marbre calcinés, des médailles au nombre de plus de 150, dont quelques-unes remontent aux temps celtiques, et les autres romaines, en bronze ou en argent, ne descendent pas au delà de la fin du 4e. siècle. Les tombeaux lui ont donné outre des cadavres, plus ou moins bien conservés, des armes, des bracelets, des boucles de ceinturons, des plaques qui servaient d'ornements militaires, de la poterie de toutes les formes, avec ou sans desseins, des vases de bois fossile ou de lignite, des amulettes. Une partie de ces objets a été gravée, et ils ornent le mémoire que nous avons fait sur les ruines d'Amancey : d'autres ont été envoyés à M. le Préfet; quelques-uns ont été offerts à la bibliothèque de cette ville, et plus d'un amateur et d'un savant en a enrichi son cabinet.

Messieurs, le mérite de ces travaux n'est pas seulement d'avoir enrichi nos trésors archéologiques et nos musées; ils ont fait faire un pas à la science, en servant à déterminer de la manière la plus précise l'époque où les Barbares ont attaqué notre pays : les médailles trouvées dans les ruines d'édifices et dans les tombeaux sont toutes antérieures au 5e. siècle; ces édifices ont donc été détruits et ces tombeaux fermés avant le 5e. siècle : ils l'ont été dans le temps indiqué par les dernières médailles, c'est-à-dire sur la fin du 4e., conclusion à laquelle nous avaient conduit nos conjectures et qui se trouve maintenant démontrée par les faits.

Voilà, Messieurs, un service que vous devez aux pa-

tientes recherches de Joseph Constantin : vous savez d'ailleurs que ce cultivateur est père de famille et n'a pas de fortune. Vous avez voulu récompenser dans sa personne un zèle dont il y a malheureusement peu d'exemples dans les campagnes. Tous les jours de curieux débris de monuments antiques, détruits ou mutilés par un stupide vandalisme, disparaissent de notre province. Vous avez pensé que l'homme qui s'est dévoué à l'exhumation et à la conservation de ces restes précieux du passé avec une si courageuse persévérance, méritait de votre part un encouragement public et un témoignage éclatant de satisfaction. Ne pouvant lui offrir une indemnité proportionnée à ses travaux, vous avez décidé qu'il en serait fait une mention honorable dans cette séance solennelle, et qu'il serait décerné à Joseph Constantin, d'Amancey, une gratification de cent francs.

ÉPÎTRE

A M. DE ST.-JUAN,

PAR M. VIANCIN.

C'est répondre un peu tard à vos vers trop flatteurs,
SAINT-JUAN, de ma rime excusez les lenteurs (1).
Mais sur un point souffrez que je vous interroge :
— Faut-il que je vous rende éloge pour éloge ?
— Non, vous me comprenez : assez de beaux esprits
D'un mutuel encens parfument leurs écrits.
Laissons rivaliser de complaisants échanges
Tous ces dispensateurs et quêteurs de louanges,
Qui d'eux-mêmes charmés et des autres contents,
Du verbe *se prôner* conjuguent tous les temps.

Vous croyez que la Muse, à tous mes vœux docile,
M'a rendu familier l'art le plus difficile :
Que votre erreur est grande, ami! détrompez-vous;
Le métier de rimeur ne me fut jamais doux;
Beaucoup de vers coulants n'ont pas coulé de source,
Et tel petit couplet qu'on croit fait à la course,
Et qu'un œil indulgent peut trouver sans défaut,
A coûté de travail cent fois plus qu'il ne vaut.
Que de fois, poursuivant ma poétique phrase,

(1) Voyez les notes, page 67.

J'enfonçai l'éperon dans les flancs de Pégase,
Au temps où je croyais que tous les vers heureux
Ne se faisaient qu'au vol du coursier fabuleux!
Dès lors on s'est moqué de sa vieille encolure:
A nos yeux étonnés vint prendre une autre allure,
Certain jeune étalon, qui, dans le champ des arts,
Sans entraves, sans frein, bondit, les crins épars.
Il ne se nourrit point des gazons du Parnasse,
Dans le sacré vallon n'imprime point sa trace,
Aime à franchir des rocs, des torrents, des ravins,
Effarouche en passant Dryades et Sylvains,
Renverse et foule aux pieds la corbeille de Flore,
Disperse avec dédain les perles de l'aurore,
Se livre à son caprice, et, dans sa liberté,
Même après un faux pas, se dresse avec fierté.
— Vous avez reconnu le coursier romantique.
— J'aurais voulu pouvoir, de l'arène classique
M'élancer à mon tour sur son dos bondissant,
Et voir briller sous moi l'éclair éblouissant
Que le choc de ses pas, du sein de la poussière,
Fait jaillir fréquemment dans sa vaste carrière;
Mais j'ai craint malgré moi ses périlleux écarts,
Et n'ai fait que jeter mes timides regards
Sur les rivaux hardis qu'emportait par le monde
Avec tant de bonheur sa course vagabonde.

Vous m'en félicitez; moi, j'en ai des regrets.
Je suis moins qu'on ne pense ennemi du *progrès*,
Bien que pour en tracer la fidèle peinture,
Ma plume en ait un jour fait la caricature (2).

Si, né pour se mouvoir et marcher en avant,
L'homme, au lieu d'avancer, recule trop souvent,
Son instinct du progrès dans les arts se révèle,
Dès qu'il y fait entrer quelque forme nouvelle.
Pour ne pouvoir atteindre aux plus brillants sommets,
Faudrait-il se résoudre à ne marcher jamais?
Et si trop rarement viennent frapper l'oreille,
Des vers coulés en bronze au moule de Corneille,
Ou tels qu'en épurait pour la postérité,
Racine, de nos jours follement insulté,
Devant ces deux grands noms, dans un autre délire,
Tout chantre nouveau-né doit-il briser sa lyre?
Ne pouvant faire mieux, on peut faire autrement,
Et d'une corde neuve enrichir l'instrument.
N'en déplaise à Boileau, dont les leçons, du reste,
Tombent plus que jamais dans un oubli funeste,
J'aime à voir qu'aujourd'hui nos poëtes chrétiens
Ont cessé dans leurs chants d'être à demi-païens,
Et que leur muse enfin, pour jamais affranchie
Du fatras suranné de la mythologie,
Sur des ailes d'azur s'élève jusqu'aux cieux,
Sans s'asseoir dans l'Olympe au banquet des faux dieux.
A leurs nobles destins s'il en est d'infidèles,
Qui tombent tristement des voûtes éternelles,
C'est qu'un vol glorieux les y put transporter;
On n'en descend jamais si l'on n'y sut monter,
Et les esprits bannis des célestes phalanges,
Depuis qu'ils sont déchus, tiennent encor des anges.

Mais qu'importe aux enfants d'un siècle industriel...

Qu'un poëte s'approche ou s'éloigne du ciel?
Quels chants sont écoutés? Dans quelle âme choisie
Descend, pour l'émouvoir, la sainte poésie?
Le culte de la lyre, enseignement usé,
S'éteint comme la foi dans un monde blasé;
Adieu rithme et césure, on ne vit que de prose;
La foule des lecteurs ne veut plus autre chose;
Sur la page où des vers sont offerts à leurs yeux,
Glisse à peine un regard froid, distrait, dédaigneux;
Certains feuillets d'un livre (on n'y croit pas sans peine),
Où de Victor Hugo la poétique veine
Près d'un amas de prose apporta son tribut,
Restent seuls non coupés, comme un triste rebut (3).
On dit, et ce propos passe toute croyance,
Que pour sa propre muse atteint d'insouciance,
Lamartine improvise, au trot de son coursier,
Des accords qu'il s'attend à voir déprécier.
Qu'il paraisse un écrit du sage Delavigne,
Un profane prenant un air capable et digne,
Dira que dans ces vers, bien polis, bien peignés,
Il ne voit que des mots froidement alignés.
Varié dans ses tons, on a vu Sainte-Beuve,
D'un luth original trois fois tenter l'épreuve,
Et, chantre passager, s'en tenir, à la fin,
Au rôle de critique ingénieux et fin.
La chanson même, hélas! a perdu son empire;
On n'ose plus chanter quand Béranger soupire,
Et s'endort incliné sur des accords secrets,
Que cessent de trahir des échos trop discrets.
On ne se souvient plus de ces joyeuses rondes

Qu'enfantaient du Caveau les verves si fécondes,
Et le gai Desaugiers, s'il vivait aujourd'hui,
Dans nos tristes banquets viendrait mourir d'ennui.
Le souci politique, une vague tristesse,
Déjà creusent la ride au front de la jeunesse,
Et parmi nos essaims de précoces vieillards,
S'il en est dont le cœur s'ouvre à l'amour des arts,
Aspirant tout d'abord au temple de mémoire,
Ils veulent débuter par des moissons de gloire.
Tel rimeur indigné qu'à ses vers fugitifs
Tous les ingrats mortels restent inattentifs,
A la célébrité court par le suicide.
Moins misanthrope, un autre à vivre se décide,
Se résigne à la prose et bientôt a compris
Qu'on peut enfin s'y faire, et qu'elle a bien son prix.
Plus résolu, tel vise à l'étrange, et déclare
Que s'il se met en scène en poëte bizarre,
Il le fait tout exprès pour donner au lecteur
Le désir de connaître et les vers et l'auteur.
Ainsi, l'on vit Musset sourire à l'espérance
D'arracher le public à son indifférence,
Quand il mit plaisamment *sur un clocher jauni*,
La lune au teint blafard, *comme un point sur un i*.

Parmi nos Francs-Comtois, plus d'un, né vrai poëte,
Après avoir senti *l'influence secrète*,
Et de son âme ardente exhalé quelques chants,
Au goût de son époque immola ses penchants.
Dans son siècle, Nodier, l'un des premiers sut lire;
Esclave de la prose, il déposa sa lyre;

Mais sur le moindre écrit par son style animé,
Le cachet du poëte est encore imprimé.
Dusillet prit dans l'ode un essor pindarique,
Isaure couronna son chef-d'œuvre lyrique (4);
Mais sur ce beau talent revendiquant ses droits,
La prose a triomphé du lauréat Dolois.
Combien de vers piquants dut empêcher d'éclore
Un triste engagement que l'amitié déplore,
Dès qu'il vint enchaîner à d'incessants travaux
Weiss qui dans la satire eût été sans rivaux (5)!
Monnier ne cherche plus dans le trésor biblique
Les inspirations de l'esprit prophétique (6) :
Habile archéologue, antiquaire exercé,
Il sonde avec amour les secrets du passé.
En vain Beuque éveilla *l'écho du sanctuaire*
Par des accents pieux et dignes de la chaire (7);
Sur des chiffres courbé dans les murs de Lyon,
En silence il gémit des douleurs de Sion.
Pauthier, dont parmi nous la voix s'est animée
A l'aspect des malheurs de la Grèce opprimée (8),
A déserté les rangs où son nom s'est inscrit,
Pour ne plus nous parler que Chinois ou Sanscrit.
Marmier, qui, vers Paris emportant son beau rêve,
Nous quitta tout rempli de poétique sève (9),
Des pays étrangers brillant explorateur,
A réprimé sa fougue et s'est fait prosateur.
Si trop tôt de Bernard s'arrêta dans la voie
Où ses chants répandaient *plus de deuil que de joie* (10),
C'est qu'il a pressenti l'irrésistible attrait
Qu'on trouve à ses romans, palpitants d'intérêt.

Francis, qui célébra si gaîment la paresse
Dans un refrain pour lui dépourvu de justesse (11),
Mais à tant d'écrivains conseil plein d'à-propos,
Semble vouloir jouir d'un stérile repos.
Paré des lauriers dus à sa guerrière audace,
Delort, dans son loisir, cultiva ceux d'Horace (12);
Aux sentiers de Tibur il a fait ses adieux;
Le langage des cours n'est pas celui des dieux.
Emule de Talma, Victor a, sur la scène,
De ses propres accords enrichi Melpomène (13):
Descendu des hauteurs d'un art dégénéré,
Il se borne aux essais d'un modeste lettré.
Chez Bousson-de-Mairet, dont le nom nous rappelle (14)
L'auteur de Sophonisbe et sa palme immortelle,
Et qui d'abord chanta sur des rithmes divers,
Aux patients labeurs cède l'amour des vers.
Marc, au ton si correct, dont parfois les épîtres
Venaient de nos recueils varier les chapitres,
Sans doute fatigué de soins plus importants,
De ses rares tributs nous prive dès longtemps.
De Mancy, dont la muse au grand jour va paraître (15),
En donne *in-octavo* le testament peut-être,
Et commence à douter si l'on écoutera,
Au moins dans son pays, ses *Echos du Jura*.

Oui, nous les entendrons, car c'est dans nos retraites
Qu'on est toujours sensible aux accents des poëtes.
Combien, à son aurore, y fit couler de pleurs
Le livre où Jocelyn raconte ses douleurs,
Doux et brillant reflet des clartés immortelles

Où le chantre d'Elvire a déployé ses ailes !
Hugo ! sois-en certain, pour tes plus beaux accords
Le Doubs aura toujours des échos sur ses bords :
Du jour où l'on apprit ta première victoire,
Ton berceau s'est paré des rayons de ta gloire (16).
D'un moderne Trouvère aux malheureux destins,
Le luth a retenti dans les murs bisontins (17);
Ce fut Deloy nourri d'enseignements classiques,
Qui fit *des vers nouveaux sous des formes antiques :*
Silence aux détracteurs !... l'infortuné n'est plus.
Naguère avec bonheur chez nous ont été lus
Ces vers tout rayonnants d'une céleste flamme,
Où de Ronchaux, si jeune, épanche sa belle âme (18).
Lévite aux saints transports, Barde religieux,
Devoille, en exhalant ses soupirs vers les cieux (19),
Doublement investi d'un sacré caractère,
Un moment nous arrache aux vains bruits de la terre.
Combien d'autres encor je pourrais signaler,
Qui de leurs chants, un jour, sauront faire parler,
Dont nous avons déjà goûté l'heureux prélude,
Et dont les fruits en fleurs vont mûrir dans l'étude (*) !
— Le dirai-je ? — Oui, sans craindre un mot accusateur,
Sans me permettre ici d'hommage adulateur,
Quand je me suis promis d'éviter un langage
Dont l'abus nous invite à redouter l'usage,
J'oserai l'affirmer : dans nos jours solennels,
On aime à comparer nos accords fraternels.
Maint auditeur sourit d'avance à Trémolières,
Dont la veine féconde en rimes familières,
Sait, toujours à propos, de ses piquants récits,

Au temple académique égayer nos esprits.
On est impatient d'écouter la légende
Qu'à son tour Demesmay nous apporte en offrande,
De nos traditions heureux conservateur (20).
Aux strophes que Laumier confie à son lecteur,
Non moins on applaudit; son vers ferme et sonore
Prouve qu'à *cinquante ans* sa muse est jeune encore (21).
C'est que l'art du poëte, exercé doucement,
Fait aimer l'existence et vieillir lentement.
D'Hautecour, au déclin d'une heureuse carrière,
Exerce dans la fable une plume légère (22).
Orné de cheveux blancs, dans les murs de Salins,
Marsoudet rime encor ses distiques malins (23).
N'a-t-on pas entendu, complaisant tributaire,
Réveiller parmi nous sa muse octogénaire,
Le naïf de Raymond, qui, dans ses derniers jours,
Enrichit de ses dons la palme du concours (24)?
Et le savant Grappin, qui, sans décrépitude,
Dans son vingtième lustre aimait toujours l'étude,
Et gaîment prétendait vivre deux fois cent ans,
N'a-t-il pas ébauché, dans ses derniers instants,
Des vers encore empreints de grâce et d'harmonie,
Expirante lueur de son heureux génie (25)?
Et ce bon vieux Rollin, Nestor des professeurs,
Qui d'un repos tardif savourant les douceurs,
De Granvelle, à midi, fréquentait la terrasse,
Charmait sa solitude, en traduisant Horace?

Ainsi, plus d'un esprit gardien du feu sacré,
Même au bord du tombeau peut en être éclairé.

Attisez donc ce feu, vous de qui la pensée
Aux secrets de Boileau rarement exercée,
En conserve toujours le sentiment vainqueur,
SAINT-JUAN, vous qui noble et d'esprit et de cœur,
Aux amants des beaux arts offrez, sous vos ombrages,
Des plaisirs variés, de petillants breuvages,
D'aimables entretiens dont je garde l'espoir,
Revenez plus souvent au jeu du GAI SAVOIR,
Le plus beau qu'on apprenne aux jours de la jeunesse,
Et le plus digne encor d'amuser la vieillesse.

Pour moi, contemplateur de nos plus grands talents,
Quand j'irai m'égarer dans les bois de Salans,
D'un loisir passager goûtant le charme intime,
J'y chasserai bien moins au lièvre qu'à la rime,
Ce gibier que j'ai peine et plaisir à trouver,
Et vous pourrez souvent m'y surprendre à rêver.
Trop heureux si je puis du fléau des chenilles,
Tout en rêvant, purger un coin de vos charmilles,
Pendant que le bon Weiss, en maître jardinier,
Prendra soin d'émonder genêt, jasmin, rosier,
Aussi patiemment qu'il sait de notre style
Retrancher le mot sec ou la phrase inutile.
Mais en faisant la guerre aux insectes rongeurs,
Que ne puis-je, inspiré des iambes vengeurs,
Qu'enfanta de Barbier l'âpre et fougueuse audace,
D'animaux dévorants atteindre une autre race,
Qui ne s'engraisse pas de verdoyants boutons,
Mais qui, sans assouvir ses appétits gloutons,
De nos budgets enflés, son espoir et sa joie,

Aux dépens du pays se dispute la proie!
Car ne présumez pas qu'en vos jardins fleuris,
Je songe à composer des bouquets à Cloris,
A soupirer l'églogue en doucereux Tityre ;
Vous m'y verrez plutôt méditer la satire,
Ou bien du vaudeville aiguiser le couplet,
Et pour l'accompagner m'armer d'un grand sifflet;
Dussé-je à vos massifs, bien moins adroit qu'un pâtre,
Empruntant l'instrument dont on use au théâtre,
Perdre à le façonner en apprenti luthier,
Vingt rameaux de tilleul et vingt de coudrier.
Comment ne pas siffler quand la scène du monde
En acteurs déplacés plus que jamais abonde!
Témoins ces courtisans, créés premiers sujets,
Pour avoir excellé dans l'emploi des valets;
Ces figurants nombreux, dont la nullité vaine
S'imagine être l'âme et l'honneur de la scène;
Ces gouvernants jaloux des rôles de tuteurs,
Qui du peuple abusé jouant les protecteurs,
Ne se font les gardiens de la chose commune,
Que pour mieux travailler à leur propre fortune;
Ces modernes Brutus qu'on s'étonne de voir
Confidents à leur tour ou singes du pouvoir,
Tyrans mal travestis, qui voudraient, sans partage,
De la liberté sainte exploiter l'héritage,
Et qui des vieux abus copistes aujourd'hui,
Se font inquisiteurs des sentiments d'autrui;
Ces meneurs de scrutins aux scandaleuses brigues,
Qui des élections font des tournois d'intrigues,
Et souvent, dans l'ardeur d'un cupide intérêt,

De leur activité trahissent le secret.
Ah! ce n'est point assez des traits du ridicule,
Il faudrait d'un Gilbert possédant la férule,
Fouetter d'un vers sanglant ces fameux citoyens,
Qui du pays trompé se disent les soutiens;
Il faudrait, rarimant le vrai patriotisme,
Hardiment démasquer leur étroit égoïsme;
Car ce sont trop souvent la faiblesse et la peur
Qui laissent triompher l'audace et l'impudeur;
Et je voudrais qu'un jour, plus puissante et plus fière,
Sous l'inspiration de l'ombre de Molière,
Ma muse pût flétrir nos imposteurs nouveaux
Du fer qui pour jamais flétrit les faux dévots.

Mais c'est former des vœux quelque peu téméraires;
Ne nous mêlons pas trop des publiques affaires;
Allons plutôt bien vite à Salans oublier,
Dans les épanchements du banquet familier,
Qu'au temps où nous vivons l'amour de la patrie
S'unit trop rarement à l'esprit d'industrie,
Que la boussole tourne aux grossiers intérêts,
Et que l'amour de l'or est surtout en progrès.
Loin des ambitieux desséchés par l'envie,
Loin des calculateurs méconnaissant la vie,
Et qui, pour dernier fruit de leurs soins si constants,
Sont tristement trompés par les ailes du temps,
Allons vivre.... embellir nos heures mieux comprises,
Et nous retremper l'âme à ces œuvres exquises,
Où nos grands écrivains ont laissé le flambeau
Qui seul peut nous conduire aux sources du vrai beau.

NOTES.

(1) ..... De ma rime excusez les lenteurs.

Dans la séance académique du 28 janvier 1840, M. DE SAINT-JUAN m'adressait une épître qu'il ne m'eût pas été permis d'entendre en public, et que je n'ai pu lire sans reconnaître combien, dans ses témoignages, l'amitié comme l'amour est quelquefois sujette à l'exagération.

(2) Ma plume en ait un jour fait la caricature.

La chanson du *Progrès*, imprimée pour la première fois dans *la Revue des deux Bourgognes*, a depuis été publiée avec de nombreuses additions à la suite d'un extrait du Recueil académique de 1838, et dernièrement dans les *Carillons francs-comtois* (1840). Rien ne peut excuser l'excessive longueur de cette facétie, si ce n'est l'inépuisable fécondité d'un sujet sur lequel on trouverait chaque jour à dire quelque chose de neuf.

(3) Restent seuls non coupés comme un triste rebut.

Il s'agit dans ce passage de la première série du Recueil publié par la Société des gens de lettres en 1840, sous le titre de BABEL. Dans ce volume de 439 pages, à la fin des morceaux en prose, parmi lesquels il en est un de M. Charles DE BERNARD, notre compatriote, on trouve de M. Victor HUGO une seule pièce de vers, intitulée LE 7 AOUT 1829. — On a prétendu que la poésie tombait dans un tel discrédit, que les feuillets ornés de cette composition étaient longtemps restés dans un cabinet de lecture les seuls qu'on n'eût pas ouverts. S'il est possible que des lecteurs parisiens soient capables d'une telle indifférence pour une nouvelle production de notre grand poête bisontin,

ce n'est assurément point parmi nous qu'ils trouveront des imitateurs.

(4) Isaure couronna son chef-d'œuvre lyrique.

L'ode de M. Dusillet, qui a pour titre LE POÊTE, remporta le prix à l'Académie des Jeux Floraux en 1808. Elle fait partie du recueil des POÉSIES DIVERSES de l'auteur, publié en 1828. Cette pièce, l'une des plus pures et des plus animées que puisse offrir dans le genre classique et mythologique la poésie française, est éminemment digne de la couronne qu'elle obtint. Un vrai poête pouvait seul caractériser le génie poétique et son enthousiasme, comme l'a fait M. Dusillet dans ces vers qu'il suffit d'avoir une seule fois entendu pour s'en souvenir toute la vie.

« Celui qu'un astre favorable
» Fit prêtre du sacré vallon,
» Et qui ceint le laurier durable
» Promis aux enfants d'Apollon,
» Des Muses fidèle interprète,
» N'a point de la foule indiscrète
» Les sens trompeurs, l'instinct borné :
» Dans ses yeux la flamme étincelle,
» Et sa voix, son regard décèle
» Le sang des dieux dont il est né.

» Viens.... que la colombe ignorée
» Languisse en son humble séjour ;
» L'aigle qui touche à l'empirée,
» Plane, inondé des feux du jour !
» Ainsi, dans son vol intrépide
» S'élevait le chantre rapide
» D'Aristomène et d'Hiéron (*Pindare*),
» Quand des hauteurs de son génie
» Il versait des flots d'harmonie
» Sur les sommets du Cithéron.

» J'éprouve sa brûlante ivresse !
» Enfin les dieux m'ont exaucé.
» Apollon m'embrasse, il me presse ;
» Le double mont s'est abaissé.
» Adieu terre, où rampe la lyre !
» Mon âme, impétueux délire,
» S'épure à ton souffle enflammé.
» Libre d'une chaîne grossière,
» Je n'ai plus rien de la poussière
» Dont les dieux jaloux m'ont formé. »

Les personnes qui ont conservé le goût des beaux vers auraient désiré que M. Dusillet ne bornât pas ses œuvres poétiques au seul petit volume qu'il en a donné. Pour l'excuser de n'avoir pas en ce genre multiplié nos richesses, il ne fallait rien moins que le charme de style dont sa prose est parée dans la chronique d'*Iseult de Dole*. Encore faut-il dire que la fleur de cet ouvrage est dans les vers mêmes qui servent d'introduction à tous les chapitres. C'est là que M. Dusillet semble avoir hérité de Voltaire, son allure si facile et si piquante sous le rithme dissyllabique.

« Je ne vois plus le diable m'apparaître ;
» J'ai beau lui dire avec un doux émoi :
» Ah ! cher démon, par pitié, tente moi !
» — N'est pas toujours tenté qui voudrait l'être. »

(5) Weiss qui dans la satire eût été sans rivaux.

Chacun sait tout ce que la Biographie universelle doit à l'érudition de notre laborieux bibliothécaire, et combien d'années il a déjà consacrées à cette interminable publication. Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que dans cet écrivain si modeste, occupé toute sa vie d'utiles recherches et de travaux arides, est resté caché, sans désir comme sans occasion de se produire, un des plus heureux talents poétiques dont eût pu

s'enorgueillir la Franche-Comté. — On en jugera par ces fragments inédits dont la communication ne pouvait être accordée qu'aux instances de l'amitié.

EXTRAIT D'UNE ÉPÎTRE COMPOSÉE EN 1806,

Sur la difficulté pour un écrivain consciencieux d'obtenir des succès.

« Eh! mais tu ne sais pas que maintenant, pour plaire,
» C'est peu de se plier aux lois de la grammaire,
» D'écarter de son vers, avec soin épuré,
» Tout mot que le bon goût n'aura pas consacré.
» C'est peu, même à Paris, trouvant la solitude,
» D'éviter tout plaisir, pour rechercher l'étude,
» Et d'être parvenu par des efforts heureux
» A mériter enfin l'estime d'Andrieux.
» Qui ne sait point forcer sa muse complaisante
» A vanter les travers que le siècle présente,
» Ne réussira point. — Malheur à l'écrivain
» Dont l'esprit élevé ne voit qu'avec dédain
» D'un public inconstant les passions frivoles,
» Et qui, sans ménager ses coupables idoles,
» Livre un combat sanglant à tout vice honteux,
» Et jusque sous le dais poursuit le crime heureux.
» Et moi qui, dès l'enfance, élevé par un père
» Des sottises du temps inflexible adversaire,
» Quoique faible, ai livré vingt combats aux méchants,
» Maintenant que je touche à l'été de mes ans,
» Tu voudrais....., etc. »

ÉPIGRAMME.

» Dépêchez-vous, graves censeurs,
» Brûlez Parny, Catulle, Horace,
» Et tous ces coupables auteurs
» Qui peignent, avec tant de grâce,

» Des plaisirs faux, mais séducteurs.
» Que D..... remplace Pétrone,
» Que Bertin le cède à De Schone,
» Et qu'on ne lise dans Paris
» Que les vers de nos beaux esprits;
» Car ils ne séduiront personne. »

(6) Les inspirations de l'esprit prophétique.

M. Désiré Monnier, du Jura, membre de la Société royale des Antiquaires de France et de plusieurs autres Sociétés savantes, n'est pas seulement né pour les travaux scientifiques auxquels il se livre avec tant de succès. Il a fait aussi diverses pièces de poésie, dont quelques-unes d'un style élevé, sont semées de grandes images et de vers pleins d'énergie. De ce nombre est son ode sur LA FIN DU MONDE. — En voici la troisième et la dernière strophes :

« Jusqu'ici le mortel, triste roi de la terre,
» Fournissait, plein d'orgueil, une libre carrière.
» Le despote ombrageux, l'impudique beauté,
» Régnaient et par la peur, et par la volupté.
» L'assassin méditait son crime,
» Le héros ses lauriers, le Barde un chant sublime ;
» L'avare espérait l'or, l'insensé le néant :
» Le néant, l'or, le sceptre, et la lyre et le glaive,
» Comme à la fin d'un rêve,
» Leur échappe à l'instant.

» Au monde a succédé le vague...., un vague immense,
» Où de l'éternité le règne recommence :
» Cette mère des temps s'étonne, à son retour,
» Que tout ait disparu, l'homme, la nuit, le jour.
» Ne trouvant plus rien dans l'espace,
» De la création elle cherche la place :
» — Où donc fut l'univers, naguère en mon chemin?

» Elle dit, et poursuit sa carrière divine,
» Qui n'eut point d'origine
» Et n'aura point de fin. »

(7) Par des accents pieux et dignes de la chaire.

Les poésies chrétiennes de M. Adrien BEUQUE, de Besançon, publiées à Paris en 1836, sous le titre de L'ÉCHO DU SANCTUAIRE, ont eu deux éditions dans l'espace de trois mois. Il est permis d'en conclure que, malgré le peu de faveur qu'obtiennent de nos jours les ouvrages en vers, toutes les âmes ne sont point fermées au sentiment d'une poésie simple et vraie, qui puise ses inspirations dans une foi vive et sincère. L'éditeur de ce recueil (M. Jeanthon) apprécie bien justement les qualités qui distinguent le genre de talent de notre religieux poête. — « Sa doctrine tou-» jours pure, dit-il, n'est jamais vague, interprétative; c'est » celle de l'église même, c'est celle de la vérité. »

M. Beuque parle de la fin du *temps* en vers non moins remarquables que ceux dans lesquels M. Monnier peint le triomphe de *l'éternité :*

« Oui, j'entrevois le jour de sublime espérance,
» Où le Dieu trois fois saint, apaisé pour jamais,
» Rendra, sans repentir, le bonheur et la paix.
» A nos cœurs trop longtemps brisés par la souffrance.
» Quand ce Dieu, tout amour, renouvelant les cieux,
» Viendra, triomphant, glorieux,
» S'unir à notre âme ravie,
» Le temps cessera d'être, et la mort, à son tour,
» Absorbée enfin par la vie,
» N'aura pas même un nom dans l'éternel séjour. »

(8) A l'aspect des malheurs de la Grèce opprimée,

Pour apprécier tout ce qu'a déjà fait, pour bien comprendre tout ce que pourrait encore faire comme poête, M. G. PAUTHIER,

aujourd'hui l'un de nos plus savants orientalistes, il faut avoir lu ses HELLÉNIENNES ou élégies sur la Grèce, ses MÉLODIES POÉTIQUES et CHANTS D'AMOUR, publiés à Paris en 1825; sa traduction des odes grecques de Kalvos; celle qu'il fit ensuite avec tant de bonheur, quoique si rapidement, du pèlerinage de CHILD-HAROLD, œuvre qui lui mérita les éloges des hommes de lettres les plus distingués de la patrie de LORD BYRON. Il a fait suivre ce long poême d'une nouvelle dédicace qui commence par ces vers :

« O toi qui m'apparus dans ces jours de tristesse
» Où sur les pas d'Harold égarant ma jeunesse,
» J'essayais les accents de son luth immortel,
» Céleste vision dont s'enivrait mon âme!
» Ange consolateur que ma douleur réclame,
» Oh! permets qu'ici-bas je t'élève un autel!
» Passagère en ces lieux, jeune fleur d'innocence,
» Dans les bosquets d'Eden n'as-tu pas pris naissance?.. etc.»

Plus loin, l'auteur peint sous ces nobles traits le poête :

« Qui passe solitaire aux sentiers de la vie,
» En chantant les objets dont son âme est ravie;
» Qui vit de liberté, d'espérance et d'amour,
» De transports inconnus au terrestre séjour :
» Qui prête à la beauté des grâces virginales,
» Se délecte en l'aimant d'ivresses idéales,
» Découvre dans son sein la pure volupté,
» Et l'élève au-dessus de sa mortalité.
» Chantre des jours de deuil, si les destins du monde
» Excitent dans son sein une douleur profonde,
» Si, déplorant le sort des peuples expirants,
» De vers accusateurs il poursuit les tyrans;
» Si, pour frapper le crime en ses horribles fêtes,
» Il saisit quelquefois la harpe des prophètes,
» Contre l'oppression quand il a combattu,
» Sa voix pure toujours honore la vertu.

Voilà par quelles preuves de talent poétique M. Pauthier a débuté dans la carrière des lettres. Si d'autres études paraissent l'entraîner exclusivement depuis quelques années, il faut reconnaître aussi combien les résultats en sont précieux et dignes de remarque. — On lui doit notamment un savant mémoire sur l'origine de l'écriture, de nombreuses traductions d'ouvrages chinois, la publication des livres sacrés de l'Orient, et récemment encore un curieux examen des faits qui concernent le THIAN-TCHU, ou L'INDE.

(9) Nous quitta tout rempli de poétique sève.

Parmi nos jeunes littérateurs francs-comtois aucun peut-être n'a montré des dispositions plus heureuses et plus précoces pour la poésie intime que M. Xav. MARMIER. Avant de quitter Besançon, où le retinrent quelque temps les premiers rêves de sa jeunesse, son âme impressionnable et tendre s'était déjà révélée dans quelques pièces fugitives qui lui gagnèrent les sympathies et les encouragements des confidents peu nombreux de ses inspirations. Dès lors ses ESQUISSES POÉTIQUES, publiées à Paris en 1830, confirmèrent les espérances qu'avait fait naître son talent. On trouve d'abord dans ce recueil une sorte de galerie de petits tableaux pleins de grâce et de délicatesse. Puis viennent des élégies où le jeune poête épanche les secrets de son cœur avec l'accent de la nature. Dans la pièce qui a pour titre LA BIBLIOTHÈQUE se décèle, avec beaucoup de charme, ce désir de renommée que dissimulerait en vain toute âme de poête.

« Les jours tombent, la vie en silence s'effeuille :
» C'est l'amour aujourd'hui qui m'en prend une feuille,
» Puis les longs entretiens d'une vieille amitié,
» Puis ce vague plaisir d'exister à moitié,
» Comme un Napolitain dans sa molle paresse,
» De s'asseoir au soleil, et de voir sans tristesse
» S'effacer les lueurs d'un horizon doré.
» Et la mort me prendra languissant, ignoré;

» La pensée en mon sein expire avant d'éclore :
» Jamais on ne viendra chercher dès mon aurore
» Qui je fus, qui j'aimai, quel était mon bonheur ;
» Et jamais un jeune homme, aux rêves pleins d'ardeur,
» Ne pourra dans ces lieux demander mon ouvrage,
» Et n'enviera mon nom, mes vers et mon voyage. »

A Paris, où tant de jeunes émigrés des provinces voient bientôt s'évanouir toutes leurs illusions, M. Marmier ne tarda pas à comprendre que de nos jours le plus sûr moyen de se faire connaître comme écrivain n'est pas de sacrifier à la rime. On sait avec quel succès il a commencé et continue, dans ses fréquentes excursions lointaines, la mission d'observateur des mœurs et des littératures étrangères. Indépendamment de ses lettres sur l'Islande, publiées en 1838, il participe à la rédaction du grand voyage en Islande dont l'édition se prépare à l'imprimerie royale, avec atlas *in-folio*. Ses lettres sur le Nord ont paru cette année 1840, et maintenant il s'occupe aussi d'une nouvelle traduction des œuvres de Schiller. Elle sera, nous n'en doutons pas, digne de ce grand écrivain. Les poêtes ne devraient jamais être traduits que par des poêtes. Souvent encore la vocation première de M. Marmier se trahit dans son style, et tout ce qui sort de sa plume, comme tout ce qu'on doit à celle de M. Nodier, exhale un parfum qui fait dire, *la poésie a passé par là.*

(10) Où ses chants répandaient *plus de deuil que de joie.*

C'est en 1829 que le talent poétique de M. DE BERNARD se révéla dans sa ville natale. Il partagea, sous le nom de Charles DE LAVILLETTE, avec M. G. PAUTHIER, le prix de poésie décerné par l'Académie de Besançon, pour une ode sur *le dévouement de* DE SÈZE. C'est de M. de Bernard qu'en 1830 le secrétaire perpétuel de l'Académie des jeux floraux fit, dans son rapport sur le concours de l'année, le plus brillant éloge, tout en essayant d'expliquer les causes qui l'empêchèrent d'être couronné. — « La troisième Ode (disait, entre autres choses, M. le rappor-

» teur) élevée par les suffrages du bureau général à la première » classe, est *la fête romaine*. Cette pièce, dont l'auteur ne » s'est pas fait connaître, est un composé de beautés lyriques » du premier ordre, et de bizarreries inconcevables. Lorsque » le poëte se livre à son génie, il est sublime ; lorsqu'il se montre » élève docile de la nouvelle école, sa chute est d'autant plus » grave qu'il tombe de plus haut. — L'Académie (en ordonnant » la suppression de trois strophes qui ont paru blesser les con- » venances) s'est vue dans l'impossibilité de laisser plus long- » temps concourir cette ode pour le prix. Mais elle admire » le talent qui a dicté de magnifiques vers, tracé de si belles » images, et qui a su produire des pensées que le génie d'Ho- » mère et celui de Virgile n'auraient pas désavouées. »

Quand on a pu mériter une mention semblable, on se console facilement de rester privé d'une amaranthe d'or.

Cette œuvre lyrique fait partie du recueil de poésie, intitulé PLUS DEUIL QUE JOIE, qu'a publié M. de Bernard en 1832. C'est là qu'il faut la relire tout entière, et ce n'est pas la seule du volume qu'on aura lieu d'admirer. Mais les succès poétiques ne sont plus ceux qu'ambitionne M. de Bernard, et c'est ce qu'on aurait peine à concevoir, s'il n'était bien avéré que *le Nœud gordien*, *Gerfaut*, et d'autres romans dus à la plume féconde de notre nouveau peintre de mœurs, ont eu et ne peuvent manquer d'avoir encore beaucoup plus de lecteurs que ses poésies.

(11) Dans un refrain pour lui dépourvu de justesse.

Digne émule des joyeux convives du caveau, M. FRANCIS D'ALARDE, auteur *des Chevilles de maître Adam*, et de tant d'autres comédies-vaudevilles petillantes de verve, d'esprit et de gaîté, a fait aussi bon nombre de chansons des plus piquantes. Le recueil en a été publié en 1825. Il commence par des couplets sur *la Paresse*, dont le refrain serait aujourd'hui si justement applicable à beaucoup de faiseurs en plus d'un genre,

qui seraient bien plus heureux, et nous aussi, s'ils se bornaient à chanter sur l'air de *la Catacoua :*

« Le bonheur est dans la paresse :
» Les gens qui ne font rien,
» Font bien.

» Nargue du conquérant de l'Inde,
» Du perfide enfant de Cypris !
» Sur la scène un auteur se guinde
» Pour y remporter quelque prix ;
» Mais souvent on siffle la pièce
» Avant d'en entendre la fin.
» Le lendemain,
» L'ouvrage en main,
» L'auteur chagrin
» Nous chante ce refrain :
» Le bonheur est dans la paresse :
» Les gens qui ne font rien,
» Font bien.

(12) Delort, dans son loisir, cultiva ceux d'Horace.

On doit à M. le baron Delort, pair de France, lieutenant général, aide de camp du roi, une élégante traduction des Odes d'Horace, imprimée en 1831. Des vers traduits en vers n'ont pas le privilége de fixer l'attention publique mieux que de nouvelles compositions de même nature. Mais plus d'un Franc-Comtois lettré ne pourra qu'avec orgueil jeter les yeux sur le fruit des nobles délassements d'un guerrier qui, après avoir consacré les plus belles années de son illustre carrière à la gloire de nos armes, s'occupe aujourd'hui des grands intérêts de la France avec tout le zèle d'un excellent citoyen, et se montre en toute occasion jaloux d'être utile à ses compatriotes.

Personne n'a su louer avec plus de délicatesse et de vérité M. le baron Delort, que l'un de nos meilleurs poêtes. Le 29

mai 1828, Aimé Deloy lui adressait une épître familière qui se termine par ces vers :

« Mais toi, fils de la Séquanie,
» Touchant aux cieux d'un vol altier,
» Semblable au cygne d'Ausonie,
» Tu ne mourras pas tout entier,
» Et dans l'avenir, près d'Alcée
» Ta double couronne est placée.
» Tes exploits feront oublier
» La fâcheuse fuite d'Horace,
» Quand, trahi du dieu de la Thrace,
» Il se sauva sans bouclier.
» Tu fus toujours cher à Bellonne,
» Et sur ton front brillant et pur
» Le laurier vert de Tarragone
» S'unit aux palmes de Tibur.

(13) De ses propres accords enrichit Melpomène.

Pierre Victor, né à Pontarlier, l'un des rares et fidèles dépositaires des bonnes traditions de l'art dramatique, aurait infailliblement contribué à soutenir l'éclat de la scène française, s'il ne se fût éloigné du théâtre à l'époque même où son talent semblait être à son apogée. — Il était beau pour ce digne interprète de nos grands auteurs tragiques d'aspirer encore à marcher sur leurs traces. — Sa tragédie des *Scandinaves*, représentée en 1824, imprimée l'année suivante, fut pour ses compatriotes un nouveau sujet de confiance en son avenir d'artiste-poëte. Peu de temps auparavant il était venu recueillir sur le théâtre de Besançon la palme qui, de toutes celles qu'il a remportées, reste peut-être la plus chère à ses souvenirs. Il y débuta par le rôle de Tancrède. Jamais le premier vers de cette pièce ne fut dit avec plus d'âme; jamais il n'excita d'aussi

vifs applaudissements. Le jour de sa seconde représentation, les vers suivants lui furent adressés et lus sur la scène :

« *A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!*
» — Dans ta bouche, ô Victor ! ce vers est enchanteur ;
» Seul il nous a suffi pour juger de ton cœur ;
» Tu sais peindre en ces mots ton âme tout entière.
» Tu connais cet amour, ce noble et doux lien
» Qui nous attache aux lieux, berceau de notre vie :
» Oui, la patrie est chère aux cœurs tels que le tien ;
» Mais aussi de tels cœurs sont chers à la patrie.
» C'est elle qu'aujourd'hui nous honorons en toi ;
» Si ton art, loin de nous, t'arma des traits de flamme
» Qui nous font tressaillir de plaisir ou d'effroi,
» Tu dois à ton pays les trésors de ton âme.
» Ils sont à nous aussi, ces talents précieux ;
» Permets-nous avec toi d'en être glorieux ;
» Poursuis, Victor, poursuis ta brillante carrière,
» Tu sauras l'illustrer ; — mais reviens quelquefois,
» Reviens au sol natal redire aux Francs-Comtois :
» — *A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!*

M. Victor est en effet revenu quelquefois parmi nous, mais seulement pour nous faire part de ses intéressants opuscules sur l'art qu'il a cessé de cultiver ; et dernièrement pour nous entretenir du travail important qu'il se propose de publier sur les antiquités du Nord.

(14) Chez Bousson de Mairet dont le nom nous rappelle

M. Bousson de Mairet a donné, dans sa jeunesse, quelques pièces de vers auxquelles il n'a jamais attaché d'importance, et qui prouvent cependant qu'il n'aurait pas sans fruit cultivé la poésie légère, si l'enseignement public où il était appelé n'eût exigé de lui des études sérieuses. Parmi ses compositions fugitives est *le Testament du diable,* imité du vieux poëte Grin-

gore. A l'exemple de M. Trémolières, dont le talent flexible s'est essayé dans le genre tragique, en traitant sans aucune publicité le sujet d'Annibal, M. Bousson de Mairet a fait une tragédie de Thémistocle, également inédite. Il a publié en 1836 et dédié à M. le baron DELORT, un petit ouvrage historique, intitulé LE CAPITAINE MOREL, dit *le Prince,* ou le siége d'Arbois en 1595. — Son *éloge de l'abbé d'Olivet* a obtenu en 1838 un *accessit* à l'Académie de Besançon. Mais son principal ouvrage est un *Cours de belles-lettres* qui a eu deux éditions depuis 1836.

(15) De Mancy dont la muse au grand jour va paraître.

LES ÉCHOS DU JURA, poésies diverses de M. GINDRE DE MANCY, doivent être actuellement sous presse. Ce recueil ne peut manquer d'obtenir de nombreux suffrages, si l'on en juge par l'intérêt qu'inspirent toujours à notre Académie les tributs de cet associé jurassien, jusqu'à présent fidèle au culte des Muses. M. de Mancy a le mérite devenu rare de conserver le goût de l'antiquité, tout en s'appropriant quelques-unes des formes de la poésie nouvelle; et, s'il n'était déjà riche de compositions gracieuses émanées de son propre fond, ses traductions de Virgile et de Théocrite suffiraient seules pour lui assigner une place distinguée parmi nos poêtes francs-comtois.

(16) Ton berceau s'est paré des rayons de ta gloire.

Lorsqu'en 1819 celui que M. de Châteaubriant devait bientôt surnommer *l'enfant sublime*, vainqueur au concours des jeux floraux, nous fut signalé comme natif de Besançon, un vif mouvement de curiosité se manifesta parmi nos lettrés bisontins. M. Weiss, toujours empressé de rechercher tous les talents qui peuvent appartenir à la Franche-Comté, fut heureux de reconnaître que Victor-Marie HUGO était en effet né à Besançon le 7 ventôse an 10 (26 février 1802). Le jeune lauréat n'avait

donc que 17 ans lorsqu'il remporta le prix extraordinaire du lis d'or proposé par l'Académie de Toulouse pour la meilleure ode sur le rétablissement de la statue de Henri IV ; et dans le même concours annuel était aussi couronnée sa pièce ayant pour titre : Les Vierges de Verdun. — Que de trésors poétiques devaient suivre un début si précoce, si riche de vers harmonieux et purs comme ceux qu'on aime à redire dans ces strophes !

« Où courez-vous? — Quel bruit naît, s'élève et s'avance ?
» Qui porte ces drapeaux, signe heureux de nos rois ?
» Dieu! quelle masse au loin semble, en sa marche immense,
» Broyer la terre sous son poids ?
» Répondez.... ciel ! c'est lui ! je vois sa noble tête...
» Le peuple fier de sa conquête
» Répète en chœur son nom chéri.
» O ma lyre ! tais-toi ; reconnais ta faiblesse :
» Que seraient tes concerts près des chants d'allégresse
» De la France aux pieds de Henri ?

. . . . . .

» Jeunes amis !.. dansez autour de cette enceinte.
» Plaisir, guide leurs pas ; joie, anime leurs chants.
» Henri, car la bonté dans ses regards est peinte,
» Jouira de ces jeux touchants.
» J'aime mieux cet airain, où d'un roi qu'elle adore
» La France croit revoir encore
» Le port, le geste accoutumé,
» Que ces vains monuments qu'un art pénible enfante,
» Dont la grandeur surprend, mais qu'un tyran cimente
» Des sueurs d'un peuple opprimé.

» Que le fier conquérant de la Perse avilie,
» Las de léguer ses traits à de frêles métaux,
» Menace, dans l'accès de sa vaste folie,
» D'imposer sa forme à l'Athos;

» Qu'un Pharaon cruel, superbe en sa démence,
» Couvre d'un obélisque immense
» L'obscur néant de son cercueil...
» Son nom meurt, et bientôt l'ombre des pyramides,
» Pour l'étranger perdu dans ces plaines arides,
» Est le seul bienfait de l'orgueil. »

Tout le monde sait par combien de succès rapides et brillants, depuis l'époque où ces premières couronnes lui furent décernées, M. Victor Hugo s'est acquis tant de célébrité. Paris seul pouvait en être le théâtre; mais la ville de Besançon n'oubliera jamais à quel titre elle s'en glorifie.

(17) Le luth a retenti dans les murs bisontins.

Aimé Deloy doit paraître caractérisé dans ces vers avec assez de justesse. — On peut présumer que, sans les agitations de sa trop courte existence, il n'eût pas laissé comme poête de si remarquables traces de son passage sur la terre. Toujours errant de manoir en manoir, comme les Trouvères et les Troubadours, il semble n'avoir écrit plusieurs de ses meilleures pages que pour payer la dette de l'hospitalité.

S'il est vrai, comme le dit l'auteur de la notice qui précède le recueil de ses poésies, qu'il y ait eu assez de bonheur dans la vie de ce poête pour qu'on se soit trompé lorsqu'on a voulu en faire un être toujours placé sous la main du malheur, il faut convenir pourtant que personne n'a contribué plus que lui-même à le faire considérer comme subissant l'influence d'une étoile funeste. Les tristesses de son âme inquiète se décèlent dans la plupart de ses compositions. Il nous semble qu'après l'avantage d'être né poête, si déjà ce n'est pas un fatal privilége, après quelques joies fugitives d'amour et d'amitié qu'il a si bien décrites, son bonheur le plus réel fut de mourir jeune. Ce n'est pas d'un cœur souvent heureux que peuvent s'exhaler à de si courts intervalles des vers tels que ceux ci :

» De ma jeune saison la fraîcheur est passée ;
» Sans espérer de fruits, je vois tomber les fleurs ;
» Je n'ai plus de pouvoir au fond de ma pensée,
» Mes yeux perdent leur flamme et n'ont plus que des pleurs.

» Ma vie en longs regrets, en chagrins se consume ;
» Je traverse le monde, et dans ce monde vain
» Je porte de Byron la sanglante amertume,
» Et comme lui ma bouche exprime le dédain.

» Nautonnier las des mers, je viens chercher la rive ;
» Je souffre et j'ai besoin de respirer l'air pur.

. . . . . .

» Qui peut jeter sans plainte un regard en arrière?
» Qui de nous est exempt de secrètes douleurs,
» Et ne voudrait pouvoir, au pied du sanctuaire,
» Laver ses fautes dans ses pleurs?

. . . . . .

» O temps qui détruit tout, temps dont l'œil nous dévore,
» Je ne crains pas ta faux, mais tes enfants hideux,
» L'oubli, l'indifférence... Et les voilà tous deux !

» Ainsi je ne vis plus, mais j'assiste à la vie ;
» Je passe désormais la coupe à qui l'envie.

. . . . . .

» Oui, je t'aime et j'ai soif de t'aimer à mon aise,
» Je respire ici-bas un air lourd qui me pèse ;
» Quand pourrai-je, affranchi de ce voile mortel,
» Emporter mon amour et ton nom dans le ciel ?
» Pareil à cet oiseau que le bûcher dévore,
» J'ai besoin de périr pour renaître à l'aurore :.

» L'amertume déborde, et je dis : C'est assez !
» Il faut un autre lit pour mes membres lassés.

. . . . . .

» Le cœur toujours rempli de vœux inépuisables,
» Je vais comme le Rhin, me perdre dans les sables,
» J'erre de cités en cités ;
» Semblable au cavalier qui soulevait Lénore,
» Une invisible main vers un lieu que j'ignore
» M'entraîne à pas précipités.
» C'est le destin ! — Il faut que tout destin s'achève ; —
» Vous la réalité, mes amis, moi le rêve.., etc.

. . . . . .

» Si j'aime la forêt, sous ces feuilles nouvelles,
» C'est que j'espère, hélas ! bientôt tomber comme elles ;
» Si j'aime à voir la serpe aux blés murs des sillons,
» C'est que je voudrais être un épi des moissons,
» Et si le rossignol, lorsque la nuit est grise,
» Mêle ses chants plaintifs aux soupirs de la brise,
» J'aime, assis sur la mousse, à répéter tout bas :
» — Quand je serai dessous, je ne l'entendrai pas ! »
» Si je porte mes fleurs aux deux ombres que j'aime,
» C'est pour leur répéter : — J'attends l'heure suprême ! —
» Voilà pourquoi mon âme accuse tant le sort,
» Et triste restera triste jusqu'à la mort !...

. . . . . .

» Vous m'avez présenté la coupe d'amertume,
» Et mes lèvres, Seigneur, ont bu sans murmurer ;
» Je viens à vos parvis gémir et soupirer ;
» Mon Dieu, délivrez-moi du mal qui me consume !
» Le lit où je repose est baigné de mes pleurs ;
» Comme l'herbe des champs, ma jeunesse est fanée ;

» Et si j'ai vu passer une belle journée,
» C'était une eau rapide entraînant quelques fleurs.

Quand on vient de lire d'un bout à l'autre les poésies d'Aimé Deloy, il en reste d'abord dans le cœur un irrésistible accès de mélancolie. Puis on se rend compte du charme répandu dans toutes ces compositions par un talent habitué de bonne heure à puiser aux sources du beau, tout à la fois habile imitateur des anciens modèles et des formes les plus suaves de la nouvelle poésie, et colorant de ses heureuses réminiscences des gloires antiques, ses admirations passionnées pour les gloires de notre siècle.

Dès la publication de ses PRÉLUDES, il n'a manqué peut-être au jeune Deloy que des prôneurs et des circonstances moins chargées de préoccupations politiques, pour être classé dans les premiers rangs des poêtes de son époque. — Ses lecteurs francs-comtois seront heureux surtout de rencontrer parmi ses plus beaux vers de touchantes marques de prédilection pour sa province natale, malgré l'attrait puissant qu'avaient pour lui d'autres lieux, et qui tant de fois l'emporta loin de son berceau.

La pièce intitulée LE RETOUR EN COMTÉ, qu'il adressait à son ancien professeur, M. Genisset, commence par cette strophe :

« Oui, l'air de la Comté fait respirer mon âme !
» Je sens que sur nos monts est pour moi le dictame,
» Loin du sol de l'exil dont les fruits sont amers ;
» J'ai regretté le Doubs sur les rives du Tage,
» Et souvent au Brésil, assis sur le rivage,
» Je pleurais à l'aspect des mers. »

Mais ce qui par-dessus toute chose est à remarquer dans les poésies de Deloy, c'est le goût parfait qui ne cesse d'y régner. On ne saurait mieux que lui donner l'exemple de ce qu'il exprimait si bien dans son épître à M. le baron Delort :

« A tes beaux vers le goût préside ;
» Le goût, ce flambeau de l'esprit,

» Ne rend pas le talent timide ;
» Sans lui point de durable écrit ;
» Et nos Mirmidons romantiques,
» Dédaigneux des règles de l'art,
» De leurs échasses poétiques
» Culbuteront comme Ronsard. »

Prédiction qu'il affectionnait, car il l'a reproduite dans plusieurs autres pièces, et notamment dans celle qui a pour titre LE 1er. JANVIER 1834.

« Ah ! c'est à l'art surtout d'opérer ces prodiges :
» Nous le verrons du siècle apaisant les vertiges,
» Des maçons de Babel étouffant le vain bruit,
» Souffler des quatre points sur ce siècle malade ;
» Des artistes sans foi nous verrons la pléïade
» Pâlir et rentrer dans la nuit. »

(18) Où de Ronchaud si jeune épanche sa belle âme.

Pour donner une idée du talent remarquable et des beaux sentiments que M. Louis DE RONCHAUD a montrés dans ses PREMIERS CHANTS, il suffirait de citer quelques vers de sa dédicace.

« Ma mère, à toi ces chants de ma Muse naissante !
» Mon enfance t'a dû le doux bienfait du jour ;
» A son tour aujourd'hui ma lyre frémissante
» Te doit un chant d'amour.

» Comme le nautonnier en quittant les rivages
» A son navire neuf donne un saint pour patron ;
» Ainsi pour protecteur à ces flottantes pages
» Je donnerai ton nom.

» Ton nom est le premier que murmura ma bouche,
» Il est le seul qu'ici ma plume tracera,
» Et le dernier qu'un jour sur ma funèbre couche
» Ma voix prononcera. »

S'il est rare qu'on soit tenté de relire sans aucun choix toutes les premières productions d'un très-jeune poête, on se félicite du moins de trouver abondamment de quoi choisir dans le beau volume de M. de Rouchaud. On aime à voir que la tristesse ne lui paraisse pas en quelque sorte le seul domaine de la poésie, comme à tant de sombres rêveurs de son âge. Il a su faire de LA JOIE le sujet d'une de ses plus belles pièces, mais il ne peint que la joie des cœurs purs.

« Voulez-vous de la joie entrevoir le mystère ?
» Voyez les yeux baissés passer la jeune mère,
» Lorsque le premier fruit de sa fraîche saison
» Tressaille, et pour mûrir, arrondit sa prison.
» Voyez, sur son front pur, dans sa noble démarche,
» Tout est grave et pieux, car son cœur est une arche
» Où repose l'amour, ce divin sacrement.
» Tout est joie en son cœur, — joie et recueillement. »

C'est à L'OCÉAN que le jeune poête doit peut-être ses plus beaux vers ; sa pensée s'agrandit sous l'influence de cet imposant spectacle.

« Quel étrange murmure ! ouvrez-vous, mes oreilles ;
» Emplissez-vous, mes yeux, de toutes ces merveilles !
» L'instant où cet espace à vous s'est découvert,
» L'infini devant vous tout à coup s'est ouvert.
» Flottez, ô mes regards ! sur cette plaine immense :
» Où l'océan finit le firmament commence.
» De l'un à l'autre allez, descendez et montez,
» Et touchez à la fois aux deux immensités. »

(19) Devoille, en exhalant ses soupirs vers les cieux.

Dans son premier recueil intitulé VOIX DE LA SOLITUDE, et publié en 1838, M. l'abbé DEVOILLE s'est élevé plus d'une fois par le ton de sa poésie à la hauteur des grands sujets qu'il

traite. — Ainsi, dans sa pièce sur Bossuet qu'il adressait à Mgr. Th. Gousset, alors évêque de Périgueux, aujourd'hui archevêque de Reims, on remarque ces vers :

« Le voilà ! quand le temps a jeté son nuage,
» Le vice, ses dédains ; l'impiété, sa rage
» Sur tout souvenir pur, sur toute majesté,
» Il est encor debout dans la postérité.
» En sévères accents sa voix retentissante
» A dominé de loin la tourbe étourdissante
» Des sophistes hurleurs ameutés contre Dieu.
» Tel sur son char rapide, à l'invisible essieu,
» Le tonnerre roulant sur la nue enflammée,
» Semble imposer silence à la terre alarmée,
» Et, pour nommer leur juge aux timides vivants,
» Couvre le bruit des eaux, des forêts et des vents.

Parmi beaucoup d'autres morceaux semés de traits non moins saillants, celui qui a pour titre Cri de vengeance, offre des beautés vraiment lyriques et se termine par une image sublime.

« Vengeance à ces hommes avides,
» D'un peuple aveugle aveugles guides,
» Dont les mains ont souillé le saint bandeau des rois ;
» Qui, dans l'orgueil de leur puissance,
» Ont égaré le peuple, et blasphèment la croix,
» Et ri de Dieu même... Vengeance !

. . . . . .

» Vengeance à ces orgueilleux sages
» Qui creusent dans le lit des âges,
» Et dont la foule dit : Ecoutez leurs leçons :
» Il fallut au monde en enfance,
» Une loi ; mais pour nous, peuples qui grandissons,
» La raison nous suffit... Vengeance !

. . . . . .

» A cette jeunesse égarée,
» Par le vice décolorée,
» Aux vieillards sans prière, aux femmes sans pudeur,
» A l'homme sec pour l'indigence,
» Au pauvre qui blasphème, au riche corrupteur,
» Vengeance! anathème! Vengeance!

» Et les voix se mêlaient : — Pitié! — Frappe, Seigneur!

» — Ainsi l'ange disait dans son ire sublime;
» D'un céleste courroux flamboyaient ses beaux yeux;
» Mais la croix tout à coup apparut sur l'abîme...
» L'ange baissa la tête et monta vers les cieux. »

On regrette que dans ces strophes les exigences du rithme et de l'euphonie aient conduit le poête à certaines hardiesses dont le sévère Boileau défend surtout de donner l'exemple. Mais la poésie a ses priviléges, et (comme on peut s'en convaincre) ce n'est pas sans de justes raisons que le Congrès scientifique a distingué les œuvres de M. Devoille parmi les récentes productions de nos écrivains francs-comtois.

(20) De nos traditions heureux conservateur.

M. Auguste Demesmay, déjà connu par plusieurs recueils de poésies gracieuses au nombre desquelles on remarque celles qu'il a réunies sous le titre de Solitudes, a mis le sceau à sa réputation de poête aimable, et s'est acquis des titres à celle d'utile écrivain par son beau livre des Traditions populaires de Franche-Comté (grand in-8°., 1838). On serait tenté de croire que, dans cette publication, pour se prémunir contre l'indifférence avec laquelle on accueille depuis quelque temps les productions poétiques, il ait voulu se faire de la prose un puissant auxiliaire dans les notes aussi curieuses qu'abondantes dont ce volume est enrichi. Maintes gens que ne séduit plus le charme des vers seraient

en effet capables de ne rechercher l'ouvrage que pour ce qui en fait la partie secondaire. Et pourtant quelle attrayante variété règne dans les chants de notre historien-poëte ! C'est avec lui qu'il faut désormais parcourir les plus beaux sites de nos montagnes sauvages et de nos riantes vallées. Combien je lui sais gré d'avoir dignement salué la SOURCE DE LA LOUE et les sublimes rochers qui l'environnent !

« Abîmes effrayants des combes de NOUAILLES,
» Qui donc a déchiré vos profondes entrailles ?
» C'est elle, c'est la LOUE, en frayant son chemin,
» Alors qu'au premier jour, rapide, impétueuse,
» Dieu lui traçant du doigt sa course sinueuse,
» La fit jaillir du roc sous sa puissante main. »

Mais ce n'est pas seulement dans les limites de notre ancienne province que M. Demesmay promène ses rêveries et son esprit observateur. Ses excursions lointaines sont fréquentes et souvent profitables à la poésie. Il croit peut-être, comme le pensait Helvétius, que pour ne pas rester un peu villageoises, les Muses ont besoin de respirer de temps en temps l'air des grandes villes. Paris est devenu pour lui, comme pour la plupart de nos jeunes poëtes, un centre irrésistible d'attraction. Son pied voyageur a déjà même foulé plus d'une terre étrangère. Heureux qui peut ainsi faire d'amples moissons d'impressions et de souvenirs, et sait aussi bien s'en rendre tributaire envers ses compatriotes !

On doit féliciter aussi M. Demesmay d'avoir noblement acquis à sa Muse franc-comtoise un droit de bourgeoisie parmi celles de la Côte-d'Or. Naguère l'Académie de Dijon a couronné sa spirituelle légende en l'honneur du bienheureux saint GORGON, qui se termine par ces jolis vers :

« Pour en transmettre à jamais la mémoire,
» On fit bâtir un rustique oratoire.
» Dans un coffret d'ivoire et de vermeil
» De saint Gorgon on y gardait l'orteil ;

» Et jusqu'au jour de nos grandes débâcles
» Dieu sait combien il s'y fit de miracles!.....

» Mais depuis lors on n'en voit plus, je crois...
» Qui nous rendra nos bons saints d'autrefois?

(21) Prouve qu'à *cinquante ans* sa Muse est jeune encore.

But moral, pureté de style, sentiment délicat du vrai et du beau, tel est le cachet que M. Laumier, du Jura, nous a paru toujours imprimer à ses poésies. Elles ont, comme beaucoup d'autres, le désavantage actuel d'être disséminées dans quelques feuilles passagères et dans des recueils académiques. Ces moyens accidentels de publicité conduisent rarement aux appréciations justes et complètes qui deviennent enfin quelque jour, par une autre voie, la récompense du mérite et de la modestie. Nous espérons que tôt ou tard, dans une édition collective, les compositions poétiques de M. Laumier seront plus généralement connues et jugées dignes de l'être. — Rien de plus suave et de plus pur, rien de plus heureusement écrit que son Elégie qui a pour titre, Cinquante ans, et dont il a fait hommage à l'Académie en 1833. C'est un de ces morceaux dont on sent le désir d'orner sa mémoire, lorsqu'on en prend lecture. — Elle finit par ces stances :

« Je vois une jeunesse et rieuse et folâtre,
» Sur le gazon naissant poursuivre le plaisir,
» L'appeler au boudoir, le guetter au théâtre,
» Et, malgré ses détours, l'atteindre et le saisir.
» Au sommet des ormeaux les jeunes tourterelles,
» Dans l'ombre les amants se recherchent toujours;
» J'entends battre des cœurs, je vois frémir des ailes
» Et sourire un essaim d'amours.

» Hélas! je le vois bien, tout est plein d'allégresse;
» Tout est brillant de vie ici-bas comme aux cieux;

» Tout rit et parle au cœur de l'heureuse jeunesse ;
» Tout est triste et muet pour moi qui deviens vieux.
» De mon riche printemps les roses sont fanées ;
» Au bonheur du jeune âge a succédé l'ennui :
» Quand tout s'offrait si beau je comptais vingt années
» Et j'ai cinquante ans aujourd'hui. »

(22) Exerce dans la fable une plume légère.

M. D'HAUTECOUR, qui se félicite de compter au nombre de ses souvenirs celui d'avoir vu naître la Muse de M. de Lamartine et d'en avoir reçu les premières confidences, a donné deux éditions de fables accompagnées de quelques autres essais. Celle qui suit peut faire juger de son aptitude à cultiver un genre que le bon La Fontaine a rendu si difficile et dans lequel il est resté le modèle inimitable.

LA CHENILLE ET LE PAPILLON.

« De l'arbre qui la nourrissait
» Une pauvre chenille ayant fait la culbute,
» Dans un chemin pierreux gisait,
» Se trouvant fort mal de sa chute,
» Et ne savait comment rejoindre son logis.
» Un papillon soudain s'arrête en sa présence :
» Elle renaît à l'espérance,
» Elle croit tous ses maux finis,
» Voyant près d'elle un de ses frères.
» — Venez, venez, dit-elle, adoucir mon malheur,
» Venez secourir votre sœur :
» Aidé de vos ailes légères,
» Vous pouvez, ô mon frère ! aisément me porter
» Sur la branche qui me vit naître :
» Le vent m'en a fait disparaître ;
» Sans vous je ne pourrai jamais y remonter :

» Secourez-moi donc, je vous prie.
» — Il faut que vous ayez bien de l'effronterie
» Pour me parler de parenté,
» Répond le papillon d'un ton plein de fierté.
» Ne m'ennuyez pas davantage :
» Apprenez, vil insecte, à vous connaître mieux ;
» Rampez, voilà votre partage ;
» Moi, je vais m'élever aux cieux. —
» Cela dit, il quitte la terre
» Et, jetant sur sa sœur un regard dédaigneux,
» Vole au séjour de la lumière.
» — Parmi les nouveaux parvenus
» Dont la France aujourd'hui fourmille,
» Semblable au papillon, Mondor ne pense plus
» A ses parents, à sa famille,
» Et qu'avant de voler, il fut longtemps chenille. »

(23) Marsoudet rime encor ses distiques malins.

M. Marsoudet est un de ces aimables vieillards qui ont partagé leur vie entre les douces affections du cœur et les discrètes jouissances de l'esprit. Son talent poétique s'est révélé sous les formes les plus variées, mais seulement à ses amis, qui l'ont maintes fois pressé de songer à le mettre en lumière. Jusqu'à présent ils n'ont pu que dérober à son excessive modestie quelques lambeaux de ses compositions, dont la plus grande partie n'existe plus que dans sa mémoire. — Il a fait dans sa jeunesse une comédie dont le manuscrit, resté longtemps entre les mains d'une célèbre actrice du Théâtre-Français, malheureusement s'est perdu dans un de ces orages politiques qui ont parcouru tous les rangs de la société. Son but dans cette pièce était de mettre en contraste les ridicules de l'ancien régime et ceux des opinions révolutionnaires. Le baron de *Vieux-Temps,* fort entiché de ses quartiers de noblesse, y combattait vivement les inclinations démocratiques de la femme qu'il avait daigné charger du soin de perpétuer son illustre race ;

et dans un de ses accès d'humeur il lançait contre sa légère épouse ce trait que Molière eût envié :

« Je me suis repenti, soit dit sans vous déplaire,
» De vous avoir donné mes deux enfants à faire. »

Dans une autre scène un domestique venait annoncer à son maître que les rats avaient attaqué les parchemins de la famille ; et le baron s'écriait :

« Les friands !... etc. »

Comment ne pas regretter la perte d'un ouvrage où se produisaient d'une manière si piquante des idées du plus haut comique ?

Dans un poême intitulé : LARMES D'HÉRACLITE, on remarquerait en grand nombre des vers tels que ceux-ci :

« Aux lois du mouvement la matière asservie,
» Pour sentir et souffrir passe à l'état de vie.
» Les rochers du Taurus et du Caucase affreux
» Autrefois ont souffert dans un cœur malheureux.
» L'onde roule des pleurs ; les vents, des plaintes vaines :
» Ce ruisseau qui gémit coula dans quelques veines.
» Nos larmes, nos sueurs sont un fluide amer
» Qui grossit chaque jour les gouffres de la mer.
» Le sang de nos aïeux tombe en eau sur nos têtes,
» Et leurs derniers soupirs sifflent dans les tempêtes. »

Les excès révolutionnaires ont inspiré à M. Marsoudet dans les prisons de la terreur des strophes pleines de mouvement et d'énergie.

« Orphée enchanta les lieux sombres ;
» Il fléchit cent monstres divers ;
» Le noir tyran des pâles ombres
» Fut sensible au charme des vers.
» Mais comment, ô France barbare !
» Adoucir le nouveau Ténare
» Que tu viens d'ouvrir sous nos pas ?

» Vainement l'époux d'Euridice
» Y réclamerait la justice ;
» Des démons ne la rendent pas.

» L'orgueil, la vengeance et l'envie
» Forment le siége de Minos ;
» On y livre et l'âme et la vie
» Au double ciseau d'Atropos.
» Où fuir ?... Il n'est plus d'Elysée
» Pour la sagesse méprisée
» Que le crime abreuve de fiel.
» A l'athéisme rien n'échappe ;
» D'une main ce géant nous frappe,
» De l'autre il nous ferme le ciel.

» Des Irus, d'insolents Thersites
» Sont nos Lycurgues, nos Solons ;
» Des centaures et des Lapithes
» Sont nos Brutus et nos Catons.
» Captif en des fosses profondes,
» Partout le juste entre deux mondes
» Flotte inquiet et menacé :
» Du présent jouet et victime,
» Il sonde en vain le double abîme
» De l'avenir et du passé. »

Dans la chanson, M. Marsoudet s'est élevé quelquefois à la hauteur de l'ode. Nous regrettons de ne pouvoir citer un fragment de la pièce que lui ont inspirée les sublimes beautés du site où le Lison prend sa source. L'incendie de Salins ne pouvait manquer d'exciter sa verve. Mais il se complaît surtout dans les consolantes images de la résurrection de cette ville après ce grand désastre, et c'est un refrain doux et gracieux qui termine son élégie.

« Un feu divin rajeunit la nature,
» Et mon pays renaît avec les fleurs. »

(24) Enrichit de ses dons la palme du concours.

Il n'est personne qui ne se souvienne du ton mélangé de finesse et de bonhommie que M. DE RAYMOND apportait dans ses tributs académiques. Plusieurs de ses fables soutiendraient le parallèle avec celles de Florian. Jusqu'aux derniers instants de sa longue carrière, le goût des lettres a fait le charme de sa vie. — C'est aux profonds sentiments religieux dont il était animé qu'on doit l'heureuse pensée qu'il eut en 1838 d'ajouter une somme de 200 fr. au prix décerné par l'Académie pour le discours *Sur les causes et les remèdes du suicide.* — On aime à consacrer le souvenir de cette dernière marque de philanthropie chrétienne, à laquelle M. de Raymond devait trop peu survivre, et dont il semble avoir voulu signaler son passage dans un meilleur monde.

(25) Expirante lueur de son heureux génie.

J'aurais voulu pouvoir orner cette page des quelques vers jetés sur le papier, le dernier jour de sa vie, par le vénérable Don GRAPPIN, et que, dans l'espoir de les continuer le lendemain, il avait laissés près de son chevet à l'heure de se livrer au repos devenu pour lui le sommeil de la mort. Mais ces dernières traces d'une main si laborieuse et si chère à de nombreux amis, pieusement recueillies par l'un d'eux, se sont trouvées pendant que j'écrivais ces notes, comme il arrive de beaucoup de choses que l'on craint de perdre, tellement cachées qu'il n'a pas été possible à leur possesseur de me les communiquer.

C'est une image touchante que celle d'un vieillard presque centenaire, dont l'esprit s'anime encore des inspirations de la Muse, surtout lorsqu'après avoir consacré le plus grand nombre de ses années à tant de graves et d'utiles travaux, il revient à la poésie comme pour remonter aux jours de sa jeunesse. Les ESSAIS POÉTIQUES de M. Grappin ne tiennent pas beaucoup de place dans ses œuvres, mais le peu qu'il en a laissé fait l'éloge de son cœur comme celui de son esprit. Dans l'ode, il prenait la défense

de l'humanité contre les usages barbares, et, par exemple, l'horreur du duel lui dictait ces vers :

« Fils odieux de la vengeance,
» Toi qui, la fureur dans le sein,
» Sous les dehors de la vaillance
» Ne cache qu'un vil assassin ;
» Monstre nourri dans le Ténare,
» Dont souvent le glaive barbare
» D'un ami va percer le cœur,
» Que ne puis-je, nouvel Alcide,
» T'arrachant ce fer homicide,
» Etre moi-même ton vainqueur ! »

Plusieurs de ses petites pièces diverses sont aussi remarquables par la grâce de l'expression que par le fond de la pensée.

« Du tendre cygne de Cambrai
» Au fier aigle de Meaux quelle est la différence ?
» Tous les deux avec éloquence,
» Chacun dans sa manière, ont enseigné le vrai,
» Et chacun, de la foi prédicateur habile,
» De ses propres ardeurs a su nous enflammer. —
» Bossuet avec force a prouvé l'évangile
» Et Fénélon le fait aimer.

« L'indifférence dans le sein,
» Faux amis, du cadran vous représentez l'ombre :
» Vous paraissez quand le jour est serein ;
» Vous vous cachez quand il est sombre. »

Et quand il le voulait, M. Grappin n'était pas moins habile à manier les traits de la satire et de l'épigramme.

« Ambré comme on l'est à Cythère,
» Monsieur l'abbé vermeil et frais,
» Etale à nos yeux, dans la chaire,

» Et ses grâces et ses attraits.
» A sa doucereuse éloquence,
» Au riant de son coloris,
» On le prendrait, en conscience,
» Pour l'orateur de Sybaris.

« Pour son profit en France
» L'étranger Dorimon
» Jadis de la finance
» Gouvernait le timon.
» Du pays, dit quelqu'un, sait-il bien le langage ? —
» — Vraiment non ; mais bientôt, à ne vous rien cacher,
» Du Français il aura l'usage,
» Car il commence à l'écorcher. »

(*) Et dont les fruits en fleurs vont mûrir dans l'étude.

Ces vers font allusion non-seulement à plusieurs de nos jeunes poêtes qui déjà se sont fait connaître par quelques publications avouées, mais encore à ceux dont le nom jusqu'à présent s'est enveloppé de mystère.

Il en est un dans cette dernière catégorie qui mérite éminemment d'être distingué. — Doué d'une vive et brillante imagination qui tantôt s'exalte aux souvenirs d'une origine étrangère et glorieuse, tantôt se livre aux impressions qu'elle ressent de la terre natale, il nous a fait part quelquefois de ses essais, et nous y avons remarqué des vers pleins de nombre et d'harmonie, tels que ceux-ci :

« De ton riche soleil, ô brillante Italie !
» Ma Muse n'a jamais imploré les rayons :
» Au fils déshérité de la Calédonie
» Qu'importe un ciel d'azur et de riants vallons ?
» Qu'importe, à l'orient, cette fraîche lumière,
» Ces concerts, ce réveil des joyeuses cités,

» Ces grands yeux embellis d'une longue paupière,
» Et Venise et ses voluptés ?

» Non, je n'envierai point ces fugitives flammes
» Où le poignard jaloux se laisse apercevoir,
» Ces bals éblouissants d'or, de fleurs et de femmes,
» Ces chants sur la gondole aux feux mourants du soir,
» Ces parfums que la brise enlève à la prairie,
» Et ce flot caressant comme un tendre regard :
» Ah ! plutôt mes glaciers, mes déserts, ma patrie,
» Et mes destins de montagnard !

. . . . . .

» Bien que les vents du nord battent souvent leurs cimes,
» J'aime ces monts altiers, berceau de mes aïeux,
» Ces hauts remparts pendants sur de profonds abîmes,
» Ces nuages, linceul étendu dans les cieux.
» L'enfant d'Ecosse est las de vos sources limpides :
» Oh ! rendez-lui ces flots qui grondent sourdement,
» Et sur des rocs aigus des chasseurs intrépides
» Dont la tempête est l'élément, etc. »

« Fils des chantres divins que le ciel même inspire,
» Si je pouvais un jour éveiller sur la lyre
» Des sons que l'univers se plût à répéter,
» Si, sans craindre les flots où vint tomber Icare,
» Je pouvais dans leur vol suivre Homère ou Pindare,
» Si comme eux je pouvais chanter !

» Rival harmonieux des cygnes de l'Ismène,
» Ah ! je n'irais jamais aux rives de la Seine,
» Abjurer à mon tour le culte des aïeux ;
» Je voudrais demeurer aux bords qui m'ont vu naître ;
» Simple fleur de Comté, je craindrais de connaître
» D'autres zéphirs sous d'autres cieux.

. . . . . .

» Fuis Paris, viens chercher l'étude et le silence :
» Sous le chêne qui vit les jeux de ton enfance,
» Tu peux trouver des chants dignes de l'avenir ;
» Il est au fond des bois une nymphe sacrée ;
» Tout cœur d'homme s'émeut à sa voix inspirée ;
» C'est la Muse du souvenir.

. . . . . .

» Jeune homme, sous tes doigts si la corde est docile,
» Si l'antique harmonie habite ton asile,
» Paris saura ton nom justement répété :
» Le génie inconnu grandit dans la retraite,
» Et la gloire toujours ceint le front du poête
» D'un rayon d'immortalité. »

D'autres vers du même auteur insérés dans un journal de Besançon frappèrent un jour l'attention de M. Droz, de l'Académie française. — Peu de jours après, le jeune poête lui adressait les stances suivantes :

« D'une lyre novice accueillez cet hommage,
» O Socrate français! digne d'un meilleur âge,
» Vous que notre Comté proclame avec orgueil,
» Vous que je chérirais comme on chérit un père,
» Vous des jeunes talents refuge tutélaire,
» Phare qui nous montrez l'écueil !

» A vos nobles écrits fidèle est votre vie :
» Nourri du lait sacré de la philosophie,
» Ce que vous enseignez repose en votre cœur.
» La sagesse est chez vous sœur de la bienveillance,
» Et modeste en vos vœux, vous prouvez à la France
» Que la vertu mène au bonheur.

» L'égoïsme est le dieu que le siècle se donne ;
» Mais sur l'autel impur que la foule environne

» Vous ne brûlez jamais un encens criminel.
» — J'implore votre appui : soyez pour moi le chêne
» Qui rassemble, à midi, les troupeaux de la plaine
» Sous son ombrage paternel. »

Un jeune Bisontin, à peine sorti des bancs du collége, commence à faire preuve aussi d'un talent qui, pour grandir, a besoin de devenir beaucoup moins facile, et de sentir diminuer par l'âge cette excessive confiance en ses propres forces, dont une extrême jeunesse n'entrevoit pas le danger. — C'est de lui que nous avons vu naguère dans une feuille franc-comtoise une pièce de vers dont voici les premières stances :

« Non, je n'ai su jamais si le feu du poête
» S'alluma dans mon cœur : j'ignore si le ciel
» A placé dans mon sein cette lyre secrète
» Qu'on dit être un écho du concert éternel.

» Je n'ai point des héros pesé la froide cendre,
» Ni les débris des murs que fonda Romulus ;
» Mais je sais quand joyeux l'oiseau se fait entendre,
» Quand s'ouvre l'asphodèle et le convolvulus.

» Je sais quel est l'accord de la cloche sacrée,
» Pleurant comme une mère au-dessus des tombeaux ;
» Je sais l'astre d'amour dans la plaine azurée,
» La plainte du zéphir, le murmure des eaux.

» Toujours le même vent a bercé mon feuillage...
» Est-ce assez pour chanter? Est-ce assez pour rêver?
» Ce fut parmi les bois d'un modeste village
» Que mes premiers accents osèrent s'élever.

» Alors un froid censeur me dit : Quel est ton maître?
» Sur l'instrument divin qui dirigea tes doigts?
» Qui t'apprit à penser, à sentir, à connaître
» Tous les secrets du beau ? Qui t'en dicta les lois?

» — Personne. — Eh ! que me font les maîtres de la lyre?
» Réponds-moi : n'est-il pas un grand inspirateur
» Qui fait parler les vents, les ondes, le zéphire,
» Et dicte au rossignol son accent enchanteur?

» Quand la brise gémit, quand le ruisseau murmure,
» Quand Philomèle exhale un chant mélodieux,
» Quand tout prend une voix, pourquoi dans la nature
» Moi seul n'aurais-je pas d'accents harmonieux?... etc. »

Ces notes, dont l'étendue doit trouver son excuse dans le sentiment de patriotisme qui les a dictées, peuvent contribuer à démontrer que si l'on a raison de reconnaître la Franche-Comté pour fertile en intelligences puissamment disposées aux travaux scientifiques, ce n'est pas avec la même justice qu'on l'a souvent accusée d'être peu féconde en imaginations propres à la culture des lettres et des beaux-arts. — Et cependant on sera loin de trouver ici mentionnés seulement tous ceux de nos contemporains d'origine franc-comtoise qui n'ont pas aspiré vainement aux secrets de la poésie. — Prendre à tâche de combler cette lacune serait s'exposer encore à des omissions nombreuses. — Sans doute on se hâterait de glorifier notre province d'avoir vu naître ce moderne Tyrtée qu'un seul hymne patriotique a rendu si fameux, Rouget de Lisle, dont la renommée plus qu'européenne jette un nouvel éclat chaque fois que dans les cœurs français les fibres de l'amour de la patrie et de la liberté sont vivement ébranlées, et malheureusement aussi lorsque se réveillent les passions anarchiques. — On se ferait un devoir de nommer parmi nos poêtes académiciens M. d'Epagny, auteur de plusieurs comédies en vers, notamment Luxe et Indigence, son début et son chef-d'œuvre; M. Roux de Rochelle, à qui l'on doit les Trois Ages ou les jeux olympiques, la Bizanciade, Fernand-Cortès et plusieurs autres poêmes; M. Lélut, qui a publié un recueil de poésies diverses,

etc. — Mais ce ne serait point assez. On ferait encore une longue liste de ceux qui sont restés peu connus, soit que leurs productions n'aient pas été suffisamment signalées dans les journaux, soit qu'ils n'aient voulu faire de la poésie qu'un délassement momentané, soit que des circonstances défavorables, des devoirs impérieux, des infortunes particulières, les aient empêchés de perfectionner leur talent et de le mettre plus en évidence, et l'on s'étonnerait d'avoir énuméré tant de passagers tributaires des Muses, qui n'ont fait qu'effleurer les cordes de la lyre pour accomplir en diverses carrières une autre destinée.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans la Séance du 24 août, a nommé *Président annuel* M. Curasson; *Vice-Président*, M. A. Demesmay.

Dans la même Séance ont été élus *Associés résidants:*

M. Kornprobst, Ingénieur des Ponts-Chaussées, et M. Gardaire, Inspecteur de l'Académie de Besançon.

L'Académie a conféré le titre d'*Associé correspondant* à M. l'abbé Dartois, Curé de Villers-sous-Montrond.

DÉLIBÉRATION DE L'ACADÉMIE,

PRISE A LA SUITE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT, AU SUJET D'UNE BROCHURE PUBLIÉE PAR LE PENSIONNAIRE-SUARD.

Un membre appelle l'attention de l'Académie sur une brochure publiée, au mois de juin dernier, par le titulaire de la Pension-Suard, sous ce titre : *Qu'est-ce que la propriété?* et dédiée par l'auteur à l'Académie. Il est d'avis que la Compagnie doit à la justice, à l'exemple et à sa propre dignité, de repousser par un désaveu public la responsabilité des doctrines anti-sociales que renferme cette production. En conséquence, il demande :

1°. Que l'Académie désavoue et condamne de la manière la plus formelle l'ouvrage du Pensionnaire-Suard, comme ayant été publié sans son aveu, et comme lui attribuant des opinions entièrement opposées aux principes de chacun de ses membres.

2°. Qu'il soit enjoint au pensionnaire, dans le cas où, par suite d'arrangements antérieurs avec le libraire, il serait fait une seconde édition de son livre, d'en faire disparaître la dédicace.

3°. Que ce jugement de l'Académie soit consigné dans ses recueils imprimés.

Ces trois propositions mises aux voix sont adoptées.

PROGRAMME DES PRIX.

L'Académie met au concours pour 1841 le sujet suivant :

Décrire l'ancienne Cathédrale de St.-Etienne de Besançon, détruite après la conquête de 1668, *et en raconter l'histoire depuis sa fondation.*

Elle propose de plus, pour le concours de 1841 :

L'Eloge de SUARD.

L'Académie met au concours pour la même année 1841 la question suivante :

Des conséquences économiques et morales qu'a eues jusqu à présent en France, et que semble devoir produire dans l'avenir, la loi sur le partage égal des biens entre les enfants.

Chacun de ces prix consistera en une médaille de la valeur de 300 fr.

M. le Comte De Montalembert ayant fait don d'une somme de 200 fr. pour être appliquée à un prix d'histoire nationale, l'Académie remet au concours pour 1841 le sujet suivant :

Recueillir les Traditions les plus intéressantes (religieuses, chevaleresques et mythologiques) *qui se sont conservées depuis le moyen âge en Franche-Comté ; signaler les événements auxquels elles peuvent se rat-*

tacher, ainsi que les traits de mœurs locales qui y correspondent; enfin, indiquer le parti qu'on en pourrait tirer, soit pour l'histoire, soit pour la poésie.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue des ouvrages à présenter au concours.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse. Ces mémoires seront envoyés, *francs de port, au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie*, avant le 1er. juin 1841.

Dans sa séance du 19 novembre 1840, l'Académie a décidé qu'à l'avenir nul ne pourra recevoir le prix s'il ne s'est fait connaître sous son véritable nom.

Le Secrétaire-Perpétuel,
J.-B. PÉRENNÈS.

PIÈCES LUES DANS LES SÉANCES PARTICULIÈRES,
ET DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION.

RAPPORT

Sur l'Épidémie de petite vérole qui a régné à Besançon et dans plusieurs communes du département du Doubs, pendant 1839, *par M. le Docteur* BULLOZ, *médecin des épidémies, professeur-adjoint à l'école secondaire de médecine de cette ville, membre de plusieurs sociétés savantes.*

Les vaccinations nombreuses faites avec le plus grand soin et le zèle le plus persévérant par feu M. le docteur Barrey, depuis le mois d'avril 1801 jusqu'au 27 novembre 1837, époque de sa mort, ont préservé le département du Doubs des épidémies de variole. Ce médecin, dont la philanthropie est aussi connue que la science, dit dans son rapport sur la variole, pour 1836, qu'en 1835 on n'a vu dans le département que 29 cas de petite vérole, et qu'un seul en l'année 1836. Pour moi, je n'en connais aucun dans l'année 1837; celle de 1838 en aurait été aussi entièrement exempte, si un militaire, non vacciné, qui revenait de semestre, ne l'eût apportée à l'hôpital de notre ville, et communiquée à deux de ses voisins.

M. Barrey, dans son dernier rapport, exprimait la

crainte qu'un état aussi satisfaisant ne se continuât pas. Il se fondait sur le nombre décroissant des vaccinations et sur l'ignorance de quelques personnes entêtées qui repoussaient la vaccine. Cet infatigable propagateur de la découverte de Jenner paraissait pressentir ce qui est arrivé. Dès le commencement de l'année 1839, la variole s'est montrée dans notre cité sous la forme épidémique et y a régné jusqu'à la fin de décembre.

C'est à Morre, village situé à 2 kilomètres *est* de Besançon, que cette cruelle maladie fit sa première apparition. Une fille de l'âge de 12 ans en fut atteinte dans le cours de janvier; mais ce fut la seule, parce que tous les variolables reçurent aussitôt le bienfait de la vaccine.

Le village de Montfaucon, très-peu éloigné du foyer de la contagion, ne tarda pas à en être infecté : sur l'invitation de M. le préfet, je me rendis le 13 février dans cette commune; j'y trouvai trois variolés; un enfant que l'on disait avoir été vacciné était dans un danger imminent; les parents crièrent d'abord contre la vaccine; mais ils ne tardèrent pas à reconnaître leur tort, car, d'après les renseignements que me donna la mère elle-même, il fut prouvé que son enfant, qui avait effectivement été vacciné, n'avait pas éprouvé les véritables résultats du vaccin, puisque les boutons n'avaient duré que quelques jours et qu'ils n'avaient laissé aucune cicatrice; cet enfant n'avait pas été porté à la seconde visite du vaccinateur, parce que la mère craignait qu'on ne lui prît du vaccin, et cependant cette seconde visite est très-essentielle : d'abord pour constate si le vaccin est vrai ou non, puis pour en prendre sur le bras des en-

fants, bien vaccinés dans l'intérêt d'autres sujets. Tous les enfants de cette commune, ainsi que ceux du village de Gennes, qui en est très-voisin, furent garantis de la variole par l'inoculation vaccinale; il en est de même des villages de Saône et de La Vèze.

Pourquoi Besançon, où l'on vaccine sans interruption chaque semaine depuis le mois d'avril 1801, n'a-t-il pas joui des mêmes avantages? Si tous les variolables de notre ville, comme ceux des villages qui ont été épargnés, avaient été vaccinés avec succès, nul doute que nous n'aurions pas observé un seul cas de variole; mais les préjugés d'une grande partie de la classe populaire mettent encore des entraves à la vaccine. Battant, quartier très-peuplé surtout de pauvres et de malheureux, est la 1re. partie de la ville où la petite vérole se soit montrée; quinze individus en furent atteints en même temps; le 23 mars, un petit garçon de l'âge de 4 ans en mourut, ainsi qu'une petite fille de l'âge de 8 ans et demi. Dès le 15 avril je pratiquai des vaccinations nombreuses dans ce quartier, et la maladie disparut pendant les mois de mai, juin, juillet et août; mais tous les variolables n'avaient pas reçu le bienfait de la vaccine, et sur quelques sujets qui devinrent encore varioleux aux mois de septembre, octobre et novembre, trois furent victimes, un âgé de 2 ans et demi, un de 18 mois et un de 2 ans.

Les rues de Chartres, Richebourg, Vignier et Petit-Charmont, parties de la ville habitées par beaucoup d'indigents, et peu éloignées du foyer de l'infection, ne tardèrent pas à avoir un grand nombre de variolés; la

vaccine, portée à ceux qui étaient susceptibles de contracter cette maladie, empêcha que le mal ne devînt plus grand; cependant il y eut encore quelques victimes : une fille de 23 ans, de la rue de Vignier, mourut le 27 mai; une seconde de 2 ans le 3 septembre; enfin, une troisième de 6 ans le 9 septembre.

La variole ne rencontrant plus que des vaccinés ou que des sujets qui n'étaient nullement disposés à contracter cette maladie, quitta ces quartiers pour se porter à la rue St.-Paul et au faubourg Rivotte, localités presque en tout semblables à celles dont nous avons déjà parlé. Aussi cette maladie a-t-elle sévi sur un grand nombre de sujets, 8 enfants, 7 du sexe féminin et 3 du sexe masculin, d'un à 6 ans, sont morts depuis le mois de septembre au mois de décembre inclusivement. Moins répandue dans le centre de la ville, la variole n'a atteint, pour ainsi dire, que quelques adultes; plusieurs en ont été victimes : une mère de famille, de l'âge de 37 ans, demeurant sur le quai des Boucheries, est morte de cette maladie le 25 juillet; un jeune homme de 23 ans le 5 septembre, un 3e. de 25 ans le 20 novembre, au 3e. jour de l'éruption; enfin une jeune fille de 17 ans le 21 novembre.

L'hospice St.-Jacques a eu aussi, dans le cours de juillet et d'août, quelques variolés, dont trois sont morts, un de 5, un de 10 et l'autre de 17 ans. A la salle des blessés, un militaire, sur le point d'être guéri d'une amputation de jambe, fut pris d'une variole confluente à laquelle il succomba le 7 juillet, 8e. jour de sa maladie; dans le même moment, un homme de 32 ans, père de

4 enfants, demeurant dans une maison isolée qui fait partie de la commune de Montfaucon, mourut de cette maladie.

Dans la banlieue, beaucoup de sujets ont été pris de la variole et plusieurs en sont morts.

Le village de Sauvagney, à 15 kilomètres *nord-ouest* de Besançon, a été dans le mois de mai 1839 le théâtre d'une épidémie de variole; les habitants avaient toujours rejeté la vaccine, malgré les invitations réitérées de M. Maire, leur premier magistrat; le vaccin que je portai aux variolables de cette commune arrêta l'épidémie, qui avait atteint déjà 31 sujets et enlevé une fille de 18 ans, un enfant à la mamelle et un 3e. de 10 ans, qui a succombé pendant que je donnais des soins aux autres malades.

A Geneuille, village plus rapproché de Besançon et à 5 kilomètres de Sauvagney, la variole n'a atteint qu'un homme de 32 ans, qui en est mort. Si un plus grand nombre de sujets n'a pas eu cette affection, c'est que tous avaient reçu le bienfait de la vaccine.

Montcley, qui est aussi voisin de Sauvagney, a eu trois cas de variole. Chaque année les habitants font vacciner leurs enfants, ce qui explique pourquoi la maladie n'y a atteint qu'un petit nombre d'individus; elle n'y a d'ailleurs point fait de victimes.

Beurre, situé à 4 kilomètres de notre ville, avec laquelle ce village a des relations journalières, ne pouvait échapper à l'épidémie : aussi dès le printemps la petite vérole s'y montra. Elle y atteignit 30 sujets, dont trois sont morts, deux petites filles dans leur 2e. année,

et un petit garçon à la mamelle; les vaccinations nombreuses, faites par M. Pidancet, officier de santé, ont empêché les progrès du mal. Ayant appris au mois de septembre que la variole s'était déclarée de nouveau dans cette commune, j'y allai moi-même porter le vaccin, et 14 variolables l'ont encore reçu. Les habitants du village d'Arguel (2 kilomètres de Beurre), à qui j'avais fait savoir que je vaccinerais, m'ont apporté leurs enfants pour les soustraire à la maladie qui avait atteint 2 garçons et 2 filles de leur commune.

D'après cet exposé, on voit que le nombre des petites véroles a été à Besançon et dans la banlieue, de cent cinquante-huit. . . . . » 158

dont trente-un morts.	31	»
Dans le village de Montfaucon, trois.	»	3
— Un mort.	1	»
A Sauvagney, trente variolés. . .	»	30
— Trois morts.	3	»
A Geneuille, un variolé.	»	1
— Un mort.	1	»
A Beurre, trente variolés. . . .	»	30
— Trois morts.	3	»
A Arguel, quatre variolés. . . .	»	4
A Montcley, trois variolés. . . .	»	3
	Décès 39,	variolés 229

De tous ces variolables deux seulement avaient été vaccinés, un enfant de Montfaucon, chez qui le vaccin n'avait produit qu'une éruption qui n'était pas de vaccine; une fille de 17 ans, appelée Truche, demeurant

à Besançon, rue Battant N°. 37 ; cette personne, au dire de sa mère, avait été vaccinée, mais on ne remarquait chez elle aucun trait de cicatrice vaccinale.

L'épidémie de petite vérole, qui a régné pendant toute l'année dans notre ville et qui s'est montrée dans quelques communes du premier arrondissement, loin de jeter de la défaveur sur la vaccine, a prouvé d'une manière très-évidente sa grande vertu préservatrice; car, au lieu de 229 variolés que nous avons eus au milieu d'une population de trente mille habitants, si la vaccine n'eût pas préservé de la variole, nous aurions compté les malades par milliers, et le nombre des décès eût été bien plus considérable.

On peut donc affirmer que les varioles observées en 1839 sont de nouveaux arguments en faveur de la vaccination, un grand nombre de faits l'ont prouvé même pour les incrédules ; je n'en signalerai que quelques-uns.

Une femme, âgée de 37 ans, horlogère, demeurant quai des Boucheries, non vaccinée, est morte de la variole dans le mois de juillet, sans la comuniquer à son nourrisson qui avait été vacciné.

Deux enfants de la rue Champron, l'un de 8 et l'autre de 10 ans, tous deux vaccinés, ont habité impunément la même chambre que leur frère aîné, qui est mort au mois de mai d'une variole confluente.

Une jeune fille de la rue de Vignier, de 23 ans et non vaccinée, est morte au mois de mars d'une variole, sans la communiquer à sa sœur qui habitait la même chambre, mais qui avait été vaccinée un mois avant que l'autre ne prît la petite vérole.

La femme Bouchard, âgée de 40 ans, non vaccinée, habitant la rue de Vignier, avait la petite vérole qu'elle craignait de communiquer à ses quatre enfants ; chacun d'eux reçut le préservatif dans la période d'incubition de la maladie ; la variole parut en même temps que la vaccine et suivit la même marche, mais la variole fut bénigne et la guérison prompte.

MM. les vaccinateurs du département n'ont observé aucune variole pendant cette année. Chacun d'eux s'est applaudi de ses opérations ; toutes ont eu un succès complet. Déjà les vaccinations de 1839 ont été plus nombreuses qu'en l'année 1838, et je ne doute pas qu'elles ne le soient davantage en 1840, par la mesure sage et excellente réclamée depuis plusieurs années par M. Barrey et obtenue par M. le préfet du Doubs près du conseil général, je veux parler de l'établissement des médecins cantonnaux : le législateur ne tardera pas, il faut l'espérer, à sanctionner par une loi cette institution provisoire.

Voici la liste de médecins qui ont envoyé leurs tableaux de vaccinations.

MM. Graffe, officier de santé à Marchaux, dans 22 communes a vacciné.	280 sujets.
Michel, officier de santé à Pouilley-les-Vignes, dans 10 *id.* *id.*	198
Berchut, docteur médecin à Quingey, dans 4 *id.* *id.*	81
Bernard, docteur à St.-Vit, dans 5 *id.*	73
A reporter.	632

Report. . . .	632
MM. Bonvalot, docteur à Quingey, dans 2 *id.*	129
Dannier, officier de santé à Mouthe, dans 6 communes *id.*	100
Picard, *id.* à Vaire, dans 6 *id.*	84
Poinsard, *id.* à Avanne, dans 1 *id.*	25
Baverel, *id.* à la Chaux, dans 4 *id.*	98
Grisson, *id.* à L'Isle-sur-le-Doubs, dans 23 communes, *id.*	300
Brizard, docteur médecin à Vercel, le nombre des communes est inconnu, *id.*	229
Meynier, docteur médecin à Ornans, dans 4 communes, *id.*	102
Pélot, docteur médecin, dans 1 *id.*	34
Taverdet, officier de santé à Recologne, dans 18 *id.*	229
Toubin, *id.* à St.-Vit, dans 8 *id.*	184
Fumey, *id.* à Amancey, dans 11 *id.*	217
Bulloz, docteur médecin à Besançon, dans 9 *id.*	1039
Total.	3462
Révaccinations par M. Bulloz, docteur-médecin.	582

175 ont été sans résultat.

Quoique les vaccinations ne se portent ici qu'à 3,462, je puis affirmer que le nombre en est plus considérable; il y a plusieurs médecins qui n'ont point envoyé leurs tableaux à l'administration départementale; à Besançon, MM. Villars, Pécot, Rousseau, Monnot, Morel, Poëte

ont vacciné chacun quelques sujets, mais je n'en connais pas le nombre.

Mes envois de vaccin s'élèvent à 130; les départements auxquels j'en ai fourni le plus sont ceux du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône; ces envois sont moins nombreux que pendant les années précédentes, parce que le vaccin, m'ayant été envoyé par l'Académie royale de médecine sur la fin de 1838, est beaucoup plus actif que celui que M. Barrey m'avait laissé et qu'il conservait depuis 35 ans; je ne veux pas dire pour cela, comme plusieurs médecins, que le vaccin a dégénéré : voici sur le procédé les faits à ma connaissance.

Pendant 16 ans que j'ai observé les vaccinations hebdomadaires de M. Barrey, j'ai vu que le vaccin qui produisait son effet, exemptait toujours de la variole celui qui l'avait reçu; j'affirme qu'il n'est aucun individu à ma connaissance qui ait eu la petite vérole après avoir été vacciné positivement; une preuve toute récente, c'est l'épidémie de variole qui vient de régner, et qui n'a atteint aucun individu vacciné avec succès depuis 1801.

Des individus, du nombre desquels est M. Clerc de Landresse, avocat, portant de belles cicatrices de vaccine, ont eu des varioloïdes tellement intenses que les prodromes, les symptômes d'invasion et de suppuration avaient une analogie très-grande avec ceux de la petite vérole, au point de tromper un moment quelques médecins, mais ceux-ci n'ont pas tardé à reconnaître leur erreur quand ils ont vu que cette affection morbide avait une marche plus courte, que les cicatrices qu'elle laissait

étaient bien différentes de celles de la variole, qu'il ne s'ensuivait aucune altération d'organe, comme cécité, surdité, larmoiement, enfin qu'elle n'occasionnait jamais la mort.

Ce que j'ai remarqué, c'est que dans les dernières années qui ont précédé la mort de M. Barrey, le plus souvent les boutons de vaccin étaient beaucoup moins gros, il fallait faire beaucoup de piqûres à chaque bras pour avoir quelques boutons; on n'avait point à craindre le rapprochement des piqûres à cause de l'inflammation, le vaccin employé en tubes ou sur des plaques produisait rarement l'effet qu'on en attendait, surtout pendant l'été, et lorsqu'on l'employait quelques jours après l'avoir recueilli; aussi chaque année les médecins multipliaient leurs demandes : dans l'été de 1834, après avoir vacciné dans la commune de Saône, avec M. Barrey, nous recueillîmes du vaccin que nous portâmes à 23 individus du village de Mamirolle (à 3 kilomètres de Saône); à notre grand étonnement, il ne survint aucun bouton; un autre caractère de ce vaccin ancien, c'est que les cicatrices étaient faibles et à peine visibles.

Les conséquences à déduire de ces faits sont, 1°. que le vaccin même arrivé à une génération très-avancée, préserve toujours de la petite vérole quand il a produit son effet; 2°. que cependant il a moins d'activité et d'énergie pour se reproduire que quand on s'en sert peu de temps après le moment où il a été régénéré; 3°. qu'avec le vaccin régénéré chaque piqûre produit son bouton, dont l'éruption commence le 2e. ou 3e. jour, et qui va en se développant les jours suivants, qu'au 7e. paraît

l'aréole inflammatoire, qu'au 8e. et 9e. elle est très-forte et très-étendue, surtout si les boutons sont très-rapprochés et nombreux; que dès le 6e. et mieux dans le 7e. on peut facilement recueillir du vaccin qui conserve longtemps ses propriétés, ce qui fait qu'on n'est pas dans l'obligation d'en envoyer anssi fréquemment; que les cicatrices qui succèdent à la chute des croûtes rondes, gaufrées, sont plus étendues; que, pris au 8e. et 9e. jours, il produit encore son effet; qu'enfin beaucoup de révaccinations ont des résultats, ce qu'on n'observait pas avec l'ancien vaccin. Les médecins vaccinateurs du département ont fait les mêmes remarques que moi : M. Bizot, médecin des épidémies de l'arrondissement de Baume, m'écrivait au mois d'août : « Je crois n'avoir jamais observé de vaccin plus sûr, plus actif et plus beau que celui que vous avez eu la bonté de m'envoyer il y a deux ou trois mois; j'ai vacciné avec un succès merveilleux une 60aine. de personnes de cette commune. »

M. Meynier, docteur en médecine à Ornans, dit dans son tableau général de vaccination : « Cette année le vaccin a offert une activité marquée et qui rappelait celle qu'il avait déployée au temps de Jenner. »

Le succès des revaccinations n'est pas un problème; mais les revaccinations sont-elles nécessaires? Nous ne le pensons pas, à moins qu'on ne nous prouve par des faits que ces opérations préservent des varioloïdes. Cette année, une dame de Besançon, qui habitait Dijon, eut une variole tellement confluente que ses jours furent en danger; cependant elle avait été vaccinée, mais l'avait-elle été avec succès? Voilà ce qu'il est permis de mettre en

doute. Quoi qu'il en soit, cela fut cause qu'on revaccinât beaucoup; chacun voulait être revacciné. Plusieurs de mes confrères ont revacciné un bon nombre d'individus; pour mon compte, j'en ai revacciné 582. Je n'ai obtenu aucun résultat sur 175, et sur les autres il est venu des boutons, ce que je n'avais pu obtenir avec l'ancien vaccin; mais les boutons de cette seconde vaccination étaient-ils semblables à ceux de la première? Je réponds : Non, et voici les différences que j'ai observées : l'éruption est beaucoup plus prompte, elle paraît 18 ou 20 heures après l'inoculation, une démangeaison insupportable l'accompagne; dès le 3e. les boutons sont forts; ce n'est point une aréole rouge qui les entoure, mais bien une inflammation crisypéluteuse qui couvre le bras et s'étend jusqu'aux ganglions amillaires; une fièvre survient le 3e. et 4e. jour; au 5e. et 6e. jour les boutons n'ont pas la couleur blanche argentée, ils sont de couleur brune ou violette; au 8e. ou 9e. jour, tout accident a disparu, la croûte est formée et la chute s'en fait le 15e. ou le 16e., quelquefois le 17e., mais jamais plus tard. Une dame de 30 ans, vaccinée dans les premiers mois de sa vie, me fit vacciner dans le cours de l'année son enfant qui avait trois mois. Au 9e. jour de cette opération, je pris du vaccin que j'inoculai à la mère; malgré l'état avancé de l'éruption, il y eut un bouton à chaque piqûre, mais la marche de cette éruption fut courte, les croûtes tombèrent le même jour que celles de l'enfant. Un de mes enfants, âgé de 9 ans et demi, vacciné quinze jours après sa naissance, portant de belles cicatrices de vaccine, fut revacciné par

moi dans le courant de mars; à chaque piqûre on vit un bouton. J'ai fait dessiner jour par jour ces boutons dès leur apparition jusqu'à la chute des croûtes, à côté est le dessin aussi jour par jour d'une première vaccine. Ce tableau fera connaître la différence qu'il y a entre les deux éruptions. J'ai fait en outre un tableau qui contient plusieurs dessins peu soignés, il est vrai, mais propres à faire connaître d'abord le vrai bouton de vaccin, puis celui qui produit le vaccin chez un individu qui a eu la variole, enfin celui que produit une revaccination. On y observera aussi le bouton produit par le fluide pris sur le bouton de l'individu vacciné qui a eu la variole; enfin on y verra celui qui est le résultat de l'inoculation du fluide, pris sur le bouton de l'individu qui avait déjà été vacciné.

Je serais heureux que ces observations et les tableaux que j'ai l'honneur d'adresser à l'Académie royale de médecine puissent être de quelque intérêt pour elle.

Besançon, le 28 mai 1840.

BULLOZ, D. M. P.

SIMPLE COUP D'ŒIL

SUR LES FACULTÉS DE L'HOMME,

COMPARÉES A CELLES DES ANIMAUX, DANS LES TROIS RÈGNES DE LA NATURE,

PAR M. GIROD DE CHANTRANS.

La pensée qui distingue l'homme de toutes les espèces vivantes et dont il commence à jouir dès la plus petite enfance, est aussi la plus grande ressource de la caducité. C'est, en effet, à l'époque où ses forces physiques presqu'éteintes ne lui permettent plus de prendre une part active aux occupations comme aux dissipations du monde, qu'il lui reste chaque jour des vides à remplir; ce qu'il ne peut mieux faire que par d'agréables réminiscences ou de sérieuses refléxions. Ce secours contre l'ennui dont j'éprouve les bienfaits, en dépit de mon grand âge, et que je reconnais devoir principalement à mes anciennes études, m'engage à l'indiquer à la jeunesse qui doit faire par raison ce que la fourmi est supposée faire par instinct, en travaillant pendant l'été à ses approvisionnements d'hiver. Les miens, quoique peu considérables, se trouvent néanmoins suffisants pour m'alléger le poids de l'inaction et des infirmités. Tout individu de la classe commune me semble en état de se procurer le même avantage.

La vie de l'honnête artisan s'écoule, pour l'ordinaire,

d'une manière uniforme et paisible dans l'exercice d'une profession de son choix ; mais il n'en est pas de même de l'homme dont la position sociale lui permet de se livrer à son goût pour l'indépendance qui dégénère souvent en oisiveté. Ce genre de vie malheureusement trop commun ne saurait mettre à l'abri d'une vieillesse plus ou moins fâcheuse, lorsque, cessant de pouvoir prendre part aux plaisirs variés des réunions de ses semblables, elle ne trouve en elle-même aucun moyen d'y suppléer.

Quant aux individus les mieux disposés à se rendre utiles, la plupart n'ayant pas la facilité de choisir parmi les différentes fonctions dont l'unité gouvernementale se compose, chacun s'y case comme il peut. Il y aurait sans doute moins de complications et surtout moins d'obstacles dans la marche des affaires, si le zèle et le talent y étaient toujours employés de préférence, au hasard de la naissance ou au crédit ; mais ce perfectionnement qui mettrait chacun à sa place, est un beau rêve, sans doute ; comparable toutefois à celui de l'honnête et bon abbé de St.-Pierre pour maintenir une paix perpétuelle. Ce serait déjà beaucoup, si, à capacité égale entre deux concurrents, on donnait la préférence à la meilleure conduite. Heureux d'ailleurs celui qui sait se créer des occupations, soit pour suppléer aux fonctions qu'il n'a pu obtenir, soit pour achever de remplir les loisirs que lui laissent ses devoirs ! Plaignons en revanche l'oisif, qui, faute d'acquitter sa dette envers la société, perd, en cas de besoin, le droit de réclamer son secours ; car la nature refuse rarement à l'homme les moyens de n'être point à

charge à ses semblables, en coopérant au bien général par le travail des mains ou par son intelligence.

Le luxe d'une nation civilisée, où tout abonde, semblerait établir en sa faveur une grande supériorité sur la condition d'un peuple sauvage, si l'on négligeait d'observer que les superfluités dont jouit la première sont aussi inconnues que peu nécessaires au second qui n'a rien à lui envier à cet égard. Il n'en est pas de même du faible développement de son savoir en comparaison des connaissances auxquelles nous sommes redevables de nos idées les plus saines, et de leurs applications les plus utiles, mais surtout de ces douces affections morales qui compensent les peines inséparables de la vie.

Une suite d'observations sur l'état misérable de l'homme à son début dans le monde, d'où il s'élève par degrés au premier rang des créatures, exigerait un long travail trop au-dessus de mes forces. Au lieu d'entreprendre une pareille tâche, je me bornerai à produire les exemples les plus marquants de ses facultés supérieures à celles de toute autre espèce, sans m'astreindre même à suivre d'autre règle que celle de mes souvenirs. Dispensé de la sorte d'expliquer en détail la manière dont la race humaine a pu s'établir sur la terre, je ne m'oblige pas davantage à développer les causes de son extension successive, ainsi que des connaissances qui l'ont fait parvenir de l'état le plus pitoyable à enfanter des espèces de prodiges. La multitude d'obstacles qui s'opposent encore à la prospérité de nos colonies, malgré les secours en tous genres qu'elles reçoivent de la métropole, peut donner une idée de ce qu'il a fallu de

temps à la première peuplade pour prendre consistance dans le monde, en détruisant tous les animaux dont elle avait à se défendre. Ce n'est point toutefois dans l'état premier de nature que l'homme me paraît le plus à plaindre. Quelle que soit cependant sa supériorité à notre égard pour résister à la faim, à la soif, aux fatigues et pour braver la douleur; sa condition me semble bien inférieure à celle dont nous sommes redevables à la civilisation, qui, par le développement de nos facultés morales, étend indéfiniment le domaine de l'âme, qu'elle rend tout à la fois susceptible des plus nobles procédés, des plaisirs les plus purs et des plus hautes conceptions. Mais l'espèce humaine ne saurait atteindre ce degré d'intelligence sans être parvenue depuis longtemps à connaître et à se procurer les jouissances physiques, indispensables, que la nature a mises à notre portée dans les différents climats. Les besoins de la vie matérielle ont donc été partout l'objet des premières recherches de l'homme, en sorte qu'il s'est d'abord appliqué à découvrir toutes les ressources de son domicile, soit par la culture du sol, soit par la chasse, la pêche et la multiplication des animaux domestiques. Mais il n'a pu arriver jusque-là sans avoir remarqué que la marche de la nature, loin d'être aussi régulière qu'on le dit communément, était au contraire souvent assez bizarre, produisant tantôt avec excès, tantôt avec parcimonie, et se plaisant chaque année à répartir inégalement ses faveurs sur les différents fruits. A ces preuves habituelles de vacillatation l'on peut ajouter d'autres phénomènes, heureusement moins fréquents, mais plus terribles, et qui

par leurs ravages laissent de trop fortes empreintes pour n'avoir aucune influence à la longue sur la forme et la qualité des produits de la terre. Ne serait-ce point en effet une cause de la disparution de quelques espèces d'animaux dont on ne trouve plus que les ossements, et d'une multitude de variétés dont le nombre doit encore augmenter successivement dans les trois règnes de la nature? Le célèbre Cuvier a résolu la moitié du problème; mais enlevé beaucoup trop tôt au monde savant, il n'a pu entreprendre la solution de l'autre moitié, qui n'est pas la moins difficile; elle me paraîtrait même impossible en rejetant la nécessité d'une modification dans la multitude des molécules organiques, proportionnelle aux changements de sites et de température. Comment expliquer autrement la multitude de variétés qui se forment dans les différents climats! Quoi qu'il en soit de cette conjecture que j'abandonne à la méditation sur les faits d'expérience, il semble que l'empire des animaux a dû précéder celui de l'homme sur la terre, où dans les premières générations il a fallu bien des Hercules pour éclaircir les espèces les plus dangereuses, au point que la nôtre puisse s'établir avec quelque sécurité. La prise de possession ne saurait donc dater que de cette époque qui est aussi celle où je commencerai à faire mention du développement de ses facultés et de leur influence dans les trois règnes de la nature.

Quoique tous les êtres soient redevables à cette mère commune des moyens de satisfaire leurs besoins, il y a pourtant entre eux cette énorme différence que l'instinct de l'animal ne saurait l'affranchir de sa tutelle,

tandis que l'homme, loin de lui être entièrement subordonné, la soumet souvent elle-même à ses conceptions particulières et quelquefois à de simples caprices; mais, malgré les abus qu'il peut faire de cette indépendance, elle le change à la longue, au point que d'ignorant, dur et sauvage à sa naissance, il devient éclairé, ingénieux et susceptible d'une sensibilité secourable. C'est alors qu'il peut exister en corps de nations, ou par des relations réciproques, toutes les lumières se mettent en commun. L'on explique de cette manière les rapides progrès en civilisation dont plusieurs peuples naguère barbares nous ont donné l'exemple, en profitant des leçons de ceux qui les ont précédés : mais les premières qu'ils reçoivent par communication ne sont pas nécessairement dans l'ordre des plus importantes pour l'homme qui débute sur la terre, et dont le plus grand intérêt est de bien connaître d'abord ce qui l'entoure, afin d'y trouver les moyens de pourvoir à sa conservation. La recherche des aliments nécessaires à la vie a donc été l'objet de ces premières investigations; mais combien de temps ne lui a-t-il pas fallu pour débrouiller le chaos de cette multitude d'espèces qui semblent exister dans le plus grand désordre, et pour parvenir à les classer méthodiquement! Cette étude toutefois nous ayant appris que le Créateur n'avait rien négligé pour le bien-être des animaux les plus vils en apparence, nous devons être moins surpris que reconnaissants, de sa libéralité envers notre espèce qu'il a comblée de faveurs.

La faculté locomotive qui distingue l'animalité, s'étend jusqu'aux polipes où elle semble s'éteindre, comme pour

montrer la transition insensible de la vie à une simple végétation. Cette limite, quoiqu'imparfaite, est cependant suffisante pour séparer le premier règne du second, de même que les lichens pulvérulents, dépourvus de capsules apparentes, peuvent être considérés comme le passage presqu'insensible du végétal à la matière inerte. L'impossibilité toutefois de trouver deux individus d'une ressemblance parfaite, dans la multitude de ceux qui s'offrent à nos regards, ne nous permet de débrouiller cette espèce de chaos que par des rapprochements plus ou moins exacts ; en sorte que ce procédé analytique, appliqué successivement aux trois règnes que l'on distingue dans la nature, finit par les réduire en familles, dont la réunion offre des tableaux complets de tout ce qui existe. Tel est l'artifice au moyen duquel l'on est parvenu à s'y reconnaître et à en saisir l'ensemble; ce qui n'aurait pu avoir lieu si chaque objet eût exigé une description particulière. C'est donc à l'emploi et au choix des caractères approximatifs, d'où résultent toujours inévitablement quelques défectuosités, que nous sommes cependant redevables de la facilité de pénétrer dans le sanctuaire de la création où l'admiration suit toujours les progrès de l'étude.

La raison qui distingue l'homme de tout ce qui a vie, en fait une espèce à part, qu'un intervalle immense met au-dessus des animaux mêmes qui semblent donner les plus grands signes d'intelligence, tandis que rien ne nous prouve, au contraire, que nul de ceux-ci l'emporte essentiellement sur les moindres insectes, qui jouissent comme eux d'un instinct et de facultés exactement pro-

portionnées à leurs besoins, comme de nourriture, et d'habitudes, que l'on peut diviser et subdiviser en familles où chaque espèce trouve sa place. Le travail qui conduit à ce résultat est d'autant plus agréable, qu'en faisant admirer la sagesse et la puissance infinies du Créateur, il signale partout en même temps sa bonté. Si l'on suppose ensuite que cette bienfaisance et son application existent dans l'immensité de l'univers, il est alors bien digne d'être le palais de la divinité. Mais l'intention du Créateur étant un mystère impénétrable pour l'homme, dont la plus grande sagacité lui donne à peine quelques aperçus dans le petit monde qu'il habite, n'est-il pas suffisamment averti de renoncer à de vaines spéculations et de se replier dans son petit domicile, où les phénomènes à sa portée lui enseignent les moyens de pourvoir amplement à ses besoins, à son luxe même, et à satisfaire sa curiosité par différentes recherches qui agrandissent la sphère de ses connaissances? Il est enfin hors de rang comparé à tout ce qui existe ici-bas, où l'on ne voit que des animaux incapables d'invention, et d'opérer le moindre changement dans le cercle de vie qui leur est tracé. L'homme en effet, au lieu d'être astreint à une servile dépendance, est susceptible de rendre sa carrière plus ou moins agréable et utile, selon la manière dont il emploie un temps entièrement à sa disposition.

Les travaux tant vantés de l'abeille et du castor, loin d'être volontaires, sont une tâche établie par la nature et qui se transmet d'une génération à l'autre sans la moindre altération; en sorte qu'au lieu de donner aucun relief aux espèces qui l'exécutent, les représente comme des

machines soumises invariablement dans leur mode d'existence tracé par la nature.

Quelle différence avec l'homme, qui, par le seul effet de son imagination, se trouve d'une fécondité inépuisable, non-seulement dans les différentes manières de pourvoir à ses besoins réels ou factices, mais encore dans une suite de recherches étonnantes, accompagnées de ressources égales pour augmenter ses jouissances et pour satisfaire sa curiosité; il semble même que le Créateur ait voulu lui procurer les moyens de réussir partout, en lui donnant une organisation susceptible d'exécuter les nombreuses conceptions de son intelligence. Ce n'est donc pas seulement par la pensée qu'il diffère de toute autre espèce, quoique ce soit sa distinction la plus noble, la plus brillante et la plus féconde en résultats. Mais l'instinct même le plus rapproché de l'intelligence n'étant encore, pour ainsi dire, à la raison, que dans le rapport du fini à l'infini, il ne faut pas s'étonner davantage de l'uniformité permanente du genre de vie assigné aux animaux, que de la bizarrerie de nos modes et des changements fréquents qui ont lieu dans les mœurs et les lois des nations civilisées. L'animal obéit aveuglément à la puissance secrète qui l'entraîne; l'homme au contraire lutte souvent contre des obstacles, et, s'il ne peut les vaincre, il ne cède du moins qu'à la nécessité. Ce n'est donc point un rôle passif qu'il remplit sur la terre, puisqu'il en dispute souvent l'empire même à la nature. Cette sorte d'indépendance qui lui assure le premier rang dans la création, le distingue et le lui assure encore lorsque l'on compare sa conduite à celle des animaux

dans des circonstances semblables. L'on admire, par exemple, dans ces derniers, l'extrême sollicitude des mères pour leur progéniture; toutefois ces nouveau-nés n'ont pas plutôt acquis la faculté de se nourrir avec les moyens de se défendre, qu'entièrement abandonnés à eux-mêmes, vous ne trouverez plus dans la famille que réciprocité d'indifférence. L'instinct a rempli sa tâche, lorsqu'il a pourvu à la conservation de l'espèce, et c'est précisément à ce point que parmi nous la plus grande sollicitude des pères et mères commence. Tous ayant le même but, tous désirant également le bonheur de leurs enfants, cherchent à le leur procurer. Mais combien de vues différentes dans le choix des moyens, tandis que les plus simples dépendent souvent de nous-mêmes et sont ordinairement les moins suivis; d'où résultent des fausses routes, des mécomptes et des plaintes aussi nombreuses que mal fondées. Tel, par exemple, qui ne connaît pas de plus grandes jouissances que dans la richesse et la dissipation, négligeant celles que l'on trouve dans l'étude, tombe bientôt dans une triste satiété, sans être en droit de se plaindre que de son mauvais choix. Il devrait au contraire se féliciter de vivre dans un gouvernement qui l'eût comblé de faveurs, s'il eût pris une bonne direction, en ajoutant aux plaisirs modérés des sens, ceux du cœur et de l'esprit.

La teinte du caractère de chaque individu se répand d'ailleurs sur ses jugements; c'est pourquoi le misanthrope vous dira de bonne foi : « Si vous remontez à la naissance » de l'enfant, ses premiers cris sont déjà le triste pré- » sage des maux qui l'attendent dans mille sortes de

» contraintes, car ses jeux mêmes seront mêlés d'amer-
» tume. Vient ensuite la jeunesse, où l'homme brillant de
» santé recherche tous les genres d'amusements qu'un
» monde perfide s'empresse de lui offrir; mais ce sont
» autant de piéges tendus à ses passions, qui l'entraînent
» parfois dans des excès si dangereux que, s'il n'y suc-
» combe pas entièrement, il en conserve au moins des
» suites funestes le reste de ses jours. » Continuant sur ce même ton : « L'âge mûr, dit-il, qui doit être le plus sé-
» rieux, tant à raison des emplois dont il est chargé
» pour l'ordinaire que par les embarras d'une famille à
» élever, à placer d'une manière convenable, et dont la
» conduite, loin de répondre aux vues du père, le couvre
» souvent de confusion; cet âge, le plus ambitieux de la
» vie, a-t-il donc lieu pour lors d'être satisfait? » De là, passant à la vieillesse : « Que manque-t-il pour le sujet
» du tableau le plus lugubre? Ce n'est pas assez, en ef-
» fet, de l'avoir privée d'une multitude de facultés néces-
» saires à une existence complète, il faut encore qu'elle
» se trouve accablée de douleurs, ou tout au moins d'un
» malaise habituel dont personne ne s'occupe guère de
» la distraire, en sorte qu'elle finit comme l'enfance a
» commencé. » Mais cette sombre peinture des différents âges est souvent démentie; de nombreuses compensations font trop généralement redouter la mort, pour ne pas considérer l'existence comme un bienfait du Créateur, qui nous a donné en même temps les moyens de la rendre agréable, en dépit des tribulations qui en sont inséparables.

La balance des biens et des maux ne saurait être

égale là où l'on trouve autant de caractères que de physionomies. Mais ses plus grands écarts se manifestent parmi les peuples civilisés. En effet, l'homme de la nature, avec des ressources proportionnées au simple nécessaire, ne semble pas en désirer davantage et vit en repos, tandis que les découvertes des nations éclairées leur ayant fait connaître les différentes sortes de jouissances physiques et morales, ont fait naître en même temps des passions ambitieuses parfois si exaltées, que n'étant point satisfaites, elles conduisent au désespoir. L'on en voit la preuve dans les fréquents suicides des Européens, dont les Sauvages ne nous donnent aucun exemple.

Cette espèce de fureur semble au surplus s'accroître aujourd'hui en raison directe de ce que nous appelons *prospérité nationale*, comme si elle était la juste punition des excès de l'orgueil et de l'avidité. L'on serait tenté de le croire en jetant les yeux sur les pays où son application a plus ou moins d'étendue. Mais si l'on n'est point fondé à s'apitoyer sur l'homme dans le simple état de nature, à plus forte raison doit-on repousser les plaintes des individus dont les souffrances n'ont d'autres causes que les excès auxquels ils se livrent dans l'état de société. Peut-être que la critique, impuissante à l'égard de l'homme sous ce point de vue, pourrait se reporter sur les animaux, où elle voit les plus faibles destinés à être la proie des plus forts, en sorte que les uns et les autres, alternativement bourreaux ou victimes, sont toujours en hostilité ou en défiance sur une scène de carnage. Supposé même qu'on ne leur accorde aucune affection morale, l'on ne saurait du moins leur refuser la sensation

douloureuse des déchirements qui ont lieu dans leurs combats ! Quelle que soit enfin la justesse des combinaisons de ce vaste ensemble d'espèces différentes appelées à vivre et à se perpétuer dans un état de guerres continuelles, ce n'est jamais, selon nos détracteurs, qu'un système sanguinaire dont l'esprit peut admirer les savantes combinaisons, mais auquel le cœur ne saurait applaudir. Ce qu'il ferait, au contraire, le voyant fondé sur la paix, qui semblerait aussi bien plus digne du Créateur.

Telle est, je crois, la critique la plus raisonnable en apparence que l'on puisse se permettre à ce sujet. Ce n'est pourtant que le rêve d'une âme sensible ; mais il ne résiste point à la réflexion. Qu'importe, par exemple, à l'animal vieilli sous le joug, qu'on le destine à la boucherie, lorsque, sans s'en douter, il jouit paisiblement d'une nourriture abondante ? Exempt de tout sentiment de prévoyance, il vit sans connaître le présent et sans songer à l'avenir. Ainsi l'homme, si redoutable aux autres espèces qu'il sacrifie sans pitié à de simples fantaisies comme à ses besoins les plus pressants, tant cruel soit-il à leur égard, ne saurait du moins leur faire éprouver les tourments de l'imagination, et pourrait, au contraire, à peu de frais leur procurer un bien-être habituel dans l'état de domesticité.

Si nous les considérons à présent dans celui de nature, n'y donnent-ils pas aussi des signes de bonheur ? Comment autrement interpréter les chants animés des oiseaux, qui, voltigeant de branche en branche, saluent à l'envi l'aurore d'un beau jour ? La joie de l'agneau qui bondit et se joue auprès de sa mère, n'est pas moins

évidente; en sorte que le plaisir se manifestant ainsi chez les animaux mêmes soumis à l'esclavage de l'homme, comment croire au malheur de ceux qui vivent en liberté? N'est-il pas plus raisonnable d'admettre que leur état d'indépendance n'apportant alors aucun obstacle à l'exercice de leurs facultés naturelles, leur sort est encore préférable?

Je conçois qu'avec une âme plus tendre que réfléchie l'on puisse élever de telles plaintes contre le spectacle habituel des êtres les plus faibles sacrifiés aux plus forts. Mais l'homme pénétré d'un respect religieux pour l'œuvre de la création, comme pour l'objet du Créateur dont il ne peut pénétrer le motif, loin d'y soupçonner quelque défaut, s'humilie en silence, persuadé que tout ce qui émane de la divine sagesse ne saurait être autrement. Cette profession de foi ne paraît-elle pas d'ailleurs infiniment mieux fondée en raison que des critiques toujours démenties par la marche régulière et la durée inaltérable d'un ensemble de biens et de maux assortis sans doute dans les plus justes proportions? Au lieu donc de nous rendre par trop ridicules dans des spéculations évidemment au-dessus de nos forces, dirigeons nos recherches sur celles qui sont à notre portée; cheminons enfin terre à terre où l'on trouve encore assez d'occasions d'exercer aussi utilement qu'agréablement l'intelligence dont le Créateur nous a gratifiés. Cet immense avantage sur tout ce qui respire dans la nature prouve évidemment qu'il a voulu faire de l'homme son être de prédilection; ce n'est pourtant pas qu'il ait négligé aucun des autres, puisque ceux mêmes du dernier rang ont encore tout ce

qui est nécessaire pour tenir à une existence qu'ils travaillent à conserver, ne s'exposant jamais à la perdre que pour la défendre. Cette répugnance à leur destruction est un effet de la loi générale de nature, qui n'a d'exceptions que parmi les nations les plus instruites, où des passions extraordinaires sont capables de bouleverser nos affections physiques et morales. Le suicide qu'enfante le désespoir est tout à la fois la preuve et la suite d'un certain degré de courage, mais insuffisant pour résister à un malheur qu'une plus grande force d'âme serait en état de supporter. L'homme alors manifesterait particulièrement la dignité de son origine, en s'élevant au-dessus de toute infortune; il ferait voir aussi qu'il n'a de commun que la vie avec les animaux, dont la plupart même ne peuvent exister sans languir, hors du pays qui les a vus naître, tandis que la race humaine est susceptible de s'établir dans tous les climats.

Les émigrations périodiques de quelques familles d'oiseaux et de poissons ne sont pas de leur choix, mais commandées par un instinct qui les ramène aux lieux d'où elles sont parties lorsqu'elles peuvent y trouver leur subsistance. Si cette dépendance absolue des animaux est une servitude dont l'homme est exempt, ils ont du moins une sorte de compensation dans la protection de la nature, qui veille sur eux, tandis qu'elle punit le navigateur audacieux qui s'expose sans cesse aux dangers de la mer pour satisfaire une insatiable cupidité; elle doit en revanche quelque faveur à ces laborieux montagnards d'Auvergne qui descendent dans les plaines pendant l'hiver pour y exercer une petite industrie, dont

ils reportent chez eux les faibles bénéfices, au retour de la saison des travaux. Ceci n'a rien assurément de comparable au stimulant d'un commerce maritime illimité, l'émigration périodique de nos pauvres montagnards étant toujours justifiée par le besoin.

Revenant à la progéniture des animaux que la sollicitude de la mère abandonne aussitôt que la nouvelle génération peut être émancipée, l'on reconnaîtra sans doute qu'à ce point l'instinct a fini sa tâche, tandis que celle de l'homme est à peine commencée : en effet, sa tendresse pour ses enfants se porte dans l'avenir pour y préparer leur bonheur par les moyens qu'il juge les plus convenables. Indépendamment des soins qu'il donne à leur santé, il veille sans relâche à leur éducation. L'habitude le détermine à les envoyer au collége, bien que le cours des études ne soit pas à l'abri de quelques réclamations. La jeunesse y sacrifie ses plus belles années à l'ennuyeuse étude de deux langues mortes qu'elle n'apprend qu'imparfaitement et quelquefois sans en faire aucun usage, tandis que le même laps de temps, mieux employé pour son instruction, lui procurerait quantité de notions généralement plus utiles dans le cours de la vie.

M. J.-J. Ordinaire, ancien recteur de l'Académie de Besançon, a fait un utile travail dans le but d'abréger l'étude du grec ainsi que du latin. Cette tentative, bien digne de la place qu'il a remplie avec distinction, a été mise à l'épreuve dans un établissement spécial, près de Paris, où les succès qu'a obtenus sa méthode en font espérer de nouveaux.

L'intelligence humaine, sans cesse occupée de découvertes qui se transmettent de génération en génération, est donc ainsi dans une activité qui apporte toujours quelques changements dans notre existence, au contraire de l'instinct qui refuse à l'animal toute autre pensée que celle qu'éveille en lui le besoin du moment. Ces effets de la raison ne se montrent nulle part avec d'aussi heureuses conséquences que dans ses applications au bon ordre de la société. C'est là en effet qu'elle manifeste tous ses avantages, sans rien perdre de ses agréments, en nous faisant connaître les douceurs de l'amitié et goûter les plus grands plaisirs de la vie par l'exercice des bienfaits. Une aussi belle récompense des services rendus est assurément l'objet le plus digne de l'ambition des hommes; mais autres temps, autres mœurs, autres jouissances!

L'influence des climats sur la conformation des animaux ne saurait être contestée. On la remarque dans une multitude de nuances chez eux comme chez les hommes. C'est ce qui a fait douter pendant un temps que le Nègre et l'Européen appartinssent au même type; mais les facultés intellectuelles leur étant communes, ainsi que celle de reproduire leur espèce, il a fallu reconnaître que l'un et l'autre étaient de la même race. L'on est cependant tenté de soupçonner que certaines températures et d'autres circonstances locales sont plus ou moins favorables au développement de l'intelligence. Il semblerait, par exemple, que les zones tempérées doivent jouir à cet égard d'une supériorité réelle. On le voit par le peu de temps qu'il a fallu aux habitants de

ces zones pour surpasser les peuples indiens, leurs premiers maîtres dans la science du gouvernement comme en tout autre genre de connaissances. Ce ne serait pourtant pas notre seul avantage, si, comme on le croit généralement, une température modérée, en nous faisant jouir d'un air plus pur, nous donne encore la facilité d'enrichir notre sol d'un plus grand nombre de productions étrangères et de varier nos plaisirs.

On conçoit que l'industrie d'une grande agglomération d'habitants doit surpasser celle d'une peuplade qui, trouvant aisément dans le pays qu'elle occupe tout ce qui est nécessaire à sa consommation, n'éprouve point le besoin de travail ni cette émulation de recherches qui mettent aujourd'hui la plupart des nations européennes en état d'instruire toutes les autres.

La Chine semble se soustraire à cette explication, puisque, malgré sa population excessive, jointe à son antiquité qui lui a donné tout le temps d'acquérir le premier rang dans les sciences et les arts, elle est pourtant à cet égard restée inférieure aux états les plus modernes de l'Europe. Mais il n'en est pas d'un peuple esclave des mœurs de ses ancêtres et de son souverain, comme des nations libres, qui peuvent changer leurs lois, et où rien n'arrête les élans du génie. Celles-ci, rivales de gloire et d'industrie par leurs divers points de contact, ont une émulation plus féconde en découvertes, que si elles existaient sans rivalité. Il se peut aussi que l'aptitude à l'invention dépende plus ou moins de tous les accessoires qui caractérisent les différents climats; mais une chose prouvée par l'expérience,

c'est la faculté donnée à l'homme d'établir son domicile partout où bon lui semble, au nord comme au midi, quoique avec plus ou moins de facilité, et avec cette différence qu'il ne saurait s'étendre dans les contrées les plus ingrates, comme dans celles qui ne refusent rien à ses travaux. Toutefois, dans celles-ci même il ne saurait être à l'abri des changements qu'exigent ses cultures pour en obtenir les quantités respectives des diverses substances que réclament tour à tour les fantaisies variables du luxe des nations civilisées. Leur industrie amène aussi des changements dans la consommation des productions naturelles du sol. C'est ainsi, par exemple, que celle du combustible employé aux arts est devenue si considérable, que le prix du bois, dans le chef-lieu de province que j'habite, est aujourd'hui quadruple de ce qu'il était dans ma jeunesse. Ce résultat de la mobilité de nos goûts, de nos entreprises, est un sujet de mécompte défavorable à la stabilité de nos établissements, et qui n'a rien de commun avec l'existence des animaux, également incapables de calcul et d'erreur. Mais l'homme sujet à des méprises sait aussi les réparer. C'est pourquoi, ayant bientôt remarqué l'excès du dépeuplement des forêts, il s'est occupé d'y remédier, non-seulement en remplissant les vides qui s'y trouvent, mais par des semis et plantations nouvelles. Il y a une quinzaine d'années que la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, ayant distribué différentes graines forestières dans toute la France, où l'industrie manquait des combustibles nécessaires à ses accroissements, je reçus pour ma part un paquet de graine *laricio*, avec

invitation de la semer dans le département que j'habite. L'essai que j'en ai fait sur la montagne de Burmont, près de Baume-les-Dames, a eu un plein succès. L'on y voit aujourd'hui un assez grand nombre de pins laricio de vingt à vingt-quatre pieds de hauteur, et d'une grosseur proportionnée. Ce succès, qui a très-peu d'importance quant à la valeur de la production, n'est point à dédaigner sous un autre point de vue. Le sol que j'avais choisi pour mes essais ayant été inutilement emplanté et semé d'espèces forestières indigènes, quelques années auparavant, l'on serait tenté de considérer ce terrain comme usé pour les bois indigènes, et neuf, au contraire, pour les arbres verts, d'autant mieux que les premiers couronnent la montagne de Burmont, dont nos forêts de pins sont éloignées de plusieurs lieues.

Cette réflexion n'a sans doute point échappé aux employés de l'administration forestière à Baume, lesquels, ayant à remplir une assez grande étendue de la même montagne, n'y ont semé que des graines de pins qui y prospèrent depuis trois ans.

En proportionnant de la sorte ces différentes cultures aux besoins changeants de la population, l'homme fait disparaître les plantes indigènes qui lui sont inutiles, pour donner place à celles dont il doit tirer parti, soit en qualité de comestibles, soit pour les arts et ses plaisirs, en sorte que ses spéculations mobiles changent à la fois l'emploi du sol et l'aspect des campagnes. Il semble d'ailleurs que la nature s'oppose rarement à ses entreprises, et qu'au contraire elle favorise ses efforts jusque dans ses projets les plus bizarres. Mais si son orgueil se félicite de l'in-

fluence qu'il exerce jusque sur les climats qu'il peut modifier par ses travaux, n'a-t-il pas lieu quelquefois d'être humilié par des écarts auxquels l'animal n'est point sujet? L'homme, en effet, dont la raison se trouve associée à une organisation matérielle plus ou moins impérative, est un être mixte, sans cesse exposé à des tiraillements occasionnés par le peu d'accord des deux principes qui président à son existence, en sorte que tantôt par l'un il s'élève, et tantôt par l'autre il s'abaisse : quelquefois même, oubliant la dignité de son origine, il se dégrade au point de se rapprocher de la brute ; mais le plus souvent il est balancé entre le bien et le mal. Tout ce que l'instinct des animaux les plus intelligents produit d'ailleurs de plus remarquable, est dû à l'éducation qu'ils reçoivent d'un maître, soit qu'il veuille les employer à ses travaux et à ses plaisirs, ou soit qu'il les destine aux amusements du public ; en sorte que la prééminence de l'homme se retrouve en toute occasion, puisque, dans le cas même où l'instinct se présente avec des apparences qui semblent le rapprocher de la raison, tout ce qu'il produit alors de plus surprenant, loin de lui appartenir en propre, doit être uniquement attribué à la sagacité de l'être supérieur qui a su lui faire exécuter ses leçons.

Une chose assez remarquable dans la multitude d'individus dont notre race se compose, c'est qu'aucun, pour ainsi dire, ne vit et n'agit précisément comme un autre, tandis que la plus parfaite ressemblance de mœurs et d'actions se retrouve dans chaque individu de la même espèce animale, ce qui prouve l'uniformité du mobile de leur existence ; tandis que parmi nous la faculté de

raisonner, jointe à l'instinct qui a aussi sa puissance, est la cause d'une multitude d'opinions différentes. De là vient cette variété de goûts et d'habitudes souvent opposés dont nous donnons l'exemple dans les mêmes climats, et qui n'ont aucune influence sur le régime des animaux indigènes de même espèce, toujours subordonnés à la loi de nature; mais ce guide infaillible auquel ils doivent cet avantage, se trouvant associé à l'intelligence, devient souvent chez l'homme une cause de perturbations. Reste à savoir si elle a le même degré d'intensité parmi les différents peuples, ou s'il existe un assez grand nombre d'observations pour croire à des nations privilégiées. Il fut une époque où l'intérêt bien plus encore que l'ignorance autorisa l'achat des Nègres, sous prétexte que leur peu d'intelligence pouvait les abaisser au rang de nos animaux domestiques; et combien n'a-t-il pas fallu de temps pour condamner un trafic encore moins insultant pour ceux qui en étaient l'objet, que criminel pour les peuples marchands qui osaient se le permettre? Quoique la raison soit commune à l'homme de tous les climats et que l'on ne puisse le distinguer d'une zone à l'autre que par des caractères physiques, l'on ne saurait pourtant se refuser à admettre que tous peuvent n'avoir pas absolument la même aptitude aux sciences et aux arts libéraux; et si la cause de ce fait, prouvé en quelque sorte par les connaissances des Européens bien supérieures à celles des plus anciens habitants de la terre, échappe à nos investigations, il doit être permis, ce me semble, de l'attribuer en assez grande partie aux influences de l'air et de la qualité des aliments.

Quels que soient d'ailleurs les lieux où le hasard nous fait naître, il est à remarquer que l'habitude nous attache aux plus ingrats comme aux plus favorisés de la nature. Je me souviens à ce sujet que, dans ma jeunesse, traversant les grandes landes entre Bayonne et Bordeaux, où l'on ne trouve qu'un sol de sable couvert de pins maritimes et de flaques d'eaux stagnantes, ce pays sauvage n'ayant alors ni route, ni habitations, sauf quelques maisons de poste à des intervalles de quatre à cinq lieues que chaque postillon traversait par des directions différentes; je me souviens, dis-je, que des bergers, montés sur des échasses, en gardant des troupeaux épars çà et là dans cette contrée, fixèrent mon attention, et qu'ayant été curieux de les interroger sur leur genre de vie dont leurs physionomies blêmes rendaient un mauvais témoignage, m'attendant à des plaintes de leurs souffrances, leurs réponses m'apprirent au contraire qu'ils n'étaient pas plus mécontents de leur sort que les habitants de nos meilleures provinces. Ce miracle de nature se montre également chez les Esquimaux, en dépit des rigueurs de leurs longs hivers et des aliments les plus grossiers. Ce parallélisme de bonheur provenant des habitudes contractées depuis la plus tendre enfance, s'oppose à un vagabondage général, qui, sans cette cause de retenue, mettrait tous les peuples en confusion. Mais les exceptions à leur stabilité n'ont lieu que dans le cas où la nourriture nécessaire vient à leur manquer. Telle fut principalement la cause de ces anciennes émigrations des peuples du nord de l'Europe; la fécondité du sol, peu proportionnée à celle de leurs femmes, détermina les invasions de ces nations barbares dans des contrées plus fertiles.

Quant aux émigrations dont le commerce nous offre journellement des exemples, la plupart étant bien moins la suite du besoin que de la cupidité, ne sauraient être attribuées à la nature, qui rappelle ces sortes d'émigrants dans leur patrie pour y jouir plus heureusement qu'ailleurs de la fortune qu'ils ont amassée.

Les animaux donnent aussi quelques exemples d'émigrations régulières, uniquement commandées par le besoin le plus impérieux. C'est ainsi que les oiseaux aquatiques des contrées boréales les abandonnent à l'entrée de l'hiver, ne pouvant y subsister dans la saison des glaces, et n'y retournent qu'à l'époque où le dégel leur ouvre le sein des eaux.

Quoique le seul instinct semble suffire à leur conservation, l'on est pourtant tenté de croire que quelques espèces ne manquent pas absolument d'intelligence. Comment, en effet, ne voulant pas en admettre la probabilité, expliquerait-on les services les plus remarquables que l'on obtient de l'éléphant, du chien, du cheval, etc., etc., ou même les simples amusements que plusieurs autres procurent par des tours assez ingénieux ? La sagacité de l'espèce humaine qui jouit de ces divers avantages en serait donc entièrement redevable aux moyens de séduction qu'elle a employés.

L'homme offre de nombreux exemples de haine et d'antipathie entre individus, dont sont exempts les animaux de même espèce ; tandis que d'une espèce à l'autre ils donnent souvent la preuve d'une aversion réciproque qu'ils apportent en naissant, et qui les dispose à se fuir ou à se combattre dès qu'ils se rencontrent.

Mais le tigre vit en paix avec les siens, en sorte que l'intelligence, source d'une infinité de jouissances inconnues à l'instinct, est en même temps celle des guerres des nations et des discussions d'intérêts entre les particuliers, comme si la plus belle prérogative de l'homme devait être incompatible avec son repos.

Le lion, destiné par la nature à ne vivre que de carnage, pressé de la faim, s'élance sur sa proie, la déchire, la dévore, sans haine, sans pitié, comme à la première eau qu'il rencontre il se désaltère. C'est alors l'instinct qui le commande; il ne peut y résister. Mais comment excuser l'homme qui, loin de repousser des passions nuisibles à ses semblables, emploie tous les moyens que la raison peut lui suggérer pour les satisfaire? N'est-il pas réellement coupable de cette funeste détermination, ayant pu la réprimer? Cette inculpation, qui ne saurait atteindre, à la vérité, qu'un assez petit nombre d'individus, se trouve d'ailleurs compensée, autant que possible, par des vertus qui rétablissent l'espèce humaine dans toute sa supériorité; l'on se plaît d'ailleurs à la suivre en cet état, où l'on aperçoit déjà la hauteur à laquelle elle peut s'élever. Le début de l'homme dans le monde est cependant bien éloigné d'annoncer un aussi brillant avenir que celui auquel il peut prétendre : borné d'abord en naissant au plus strict nécessaire, ce n'est qu'à la longue qu'il parvient à se procurer un peu d'aisance, et si l'on s'étonne qu'ayant dû se contenter d'aliments grossiers pour toute nourriture, d'une simple toison pour vêtement et d'une grotte pour retraite, il lui faille aujourd'hui des palais et toute sorte de ma-

gnificence, qui ne suffisent pas encore pour le satisfaire, l'on conviendra que tant d'exigence forme un contraste bien remarquable avec son humble commencement. La chasse et la pêche, qui lui ont fourni ses premiers aliments, ne pouvant plus assurer sa subsistance, c'est à la culture qu'une population croissante a dû donner principalement ses soins. Pour suppléer à l'insuffisance de ses forces physiques, l'homme a su dompter plusieurs animaux vigoureux et les rendre dociles à son ordre. Rien n'a pu arrêter les travaux les plus pénibles, qui, par leur variété et leur étendue, ont entièrement changé l'aspect des lieux dans tous les pays depuis longtemps civilisés.

Nous ne nous arrêterons point au temps qu'il a fallu pour amener nos campagnes au degré de fécondité et d'embellissements où nous les voyons aujourd'hui qu'elles sont couvertes d'une riche végétation et d'une multitude d'habitations aussi riantes que nécessaires.

Les contrées encore sauvages nous retracent l'image de ce qu'était le monde avant que la main de l'homme ne l'eût changé. Il est incontestable que ses travaux, en assainissant la terre, ont augmenté la pureté de l'air qui contribue partout à prolonger notre existence. Comment se fait-il donc que le célèbre Bonnet ait attribué la longévité des anciens patriarches à la nouveauté de la création, c'est-à-dire, à la réunion des causes les plus puissantes pour abréger la vie, bien loin de la prolonger? Sans sortir du sol même de la France, nous avons tant d'exemples de fièvres indigènes disparues au moyen d'écoulement d'eaux stagnantes, de marais desséchés rendus à la

culture, de redressements de lits de rivières, etc., etc., qu'il est impossible de méconnaître ce que l'on a gagné sur la nature. L'expérience vient encore à l'appui de cette assertion, puisque tous les dénombrements de la population européenne, faits avec soin depuis quelques années, s'accordent à prouver son accroissement sensible et progressif, occasionné sans doute par un meilleur régime sanitaire, et nous font connaître en même temps que l'on ne peut attribuer cet avantage qu'au progrès des arts et des sciences. Mais la brièveté de la vie tend généralement à rendre leurs efforts d'une lenteur extrême. L'on peut en juger par l'état actuel d'ignorance des peuples sauvages, et mieux encore par celui où l'on a trouvé les Mexicains et les Péruviens, quoique déjà civilisés anciennement, à l'époque où l'Amérique fut découverte.

L'on conçoit, à la vérité, qu'une invention à peine ébauchée à la mort de l'inventeur, ne puisse être complétée par une reprise en sous-œuvre, aussi promptement qu'elle l'eût été par lui-même, s'il eût vécu le temps nécessaire pour la porter à sa perfection. Mais n'est-il pas surprenant que le premier âge du monde ait produit si peu de découvertes parmi des hommes doués de la faculté de méditer sur le même sujet pendant huit à neuf siècles, sans interruption? Si cette réflexion donnait la mesure de la capacité humaine, on pourrait en conclure qu'il s'est écoulé bien du temps avant que les hommes aient pu se constituer en corps de nations policées et s'assurer la jouissance de toutes les commodités de la vie.

Le détail de la multitude d'instruments mécaniques

employés dans les différents arts serait sans doute l'objet d'une étude également curieuse et importante, mais il serait beaucoup trop étendu pour un simple aperçu des facultés de l'homme comparées à celles des animaux. C'est une véritable encyclopédie qu'aucune imagination ne peut embrasser en entier, mais où chaque individu trouve à exercer ses goûts, souvent même avec tant de liberté que l'audace de ses conceptions ne recule que devant l'impossible. Archimède ne demandait qu'un petit point d'appui pour soulever la terre. Les travaux les plus ingénieux, les plus hardis monuments, signalent de toute part le génie de l'homme qui ne s'arrête jamais dans ses conceptions; en sorte que si l'antiquité nous a laissé de bonnes leçons dans plusieurs genres d'industrie, il faut convenir aussi qu'elle a été surpassée dans un bien plus grand nombre. Tel est entre autres l'art de construire des vaisseaux et de parcourir les mers les plus orageuses, dont la perfection renvoie le commerce de Tyr et de Carthage à l'enfance de la navigation. L'homme ainsi parvenu à l'empire des mers, non content d'enlever ce vaste domaine à ses habitants naturels, les met eux-mêmes à contribution en s'emparant des poissons les plus délicats pour sa table, et des cétacées les plus redoutables pour différents usages.

Tant de conquêtes n'ont pu suffire à son ambition : l'homme eut encore celle de parcourir l'atmosphère, et parvint en effet à s'élever à une hauteur supérieure à celle que l'aigle peut atteindre. Il calculait déjà une multitude d'avantages que l'invention des aérostats devait lui procurer ; mais faute d'un point d'appui pour

se diriger, ses tentatives, moins heureuses que téméraires, n'ont pu réaliser ses espérances. Sans être à l'abri des plus graves accidents, ces sortes de voyages aériens ne pouvant donc avoir lieu que dans d'étroites limites, pour satisfaire la simple curiosité, doivent, à cet état, être indifférents à la plupart des hommes occupés de tout autre intérêt.

Revenons donc à la terre, notre domicile naturel, où rien ne manque d'ailleurs pour satisfaire nos besoins, nos fantaisies, et malheureusement jusqu'à des excès nuisibles à la plus forte santé; ceux-ci sont le plus souvent la suite d'une nourriture moins saine qu'agréable au goût, d'où proviennent quantité de maladies inconnues dans l'état de nature et qui ont dû faire naître l'art de guérir. Telle est du moins l'origine la plus vraisemblable d'un art dont l'époque ainsi que l'intempérance qui l'a rendu nécessaire, se perd certainement dans l'antiquité la plus reculée, puisque, malgré leur lenteur, ses progrès étaient déjà si avancés dans le siècle d'Hippocrate, que les ouvrages de ce grand homme donnent encore des leçons à nos plus habiles praticiens. Il me paraît d'ailleurs bien moins utile de se livrer à cette recherche que de modérer nos exagérations sur l'incertitude des observations médicales faites avec soin, et sur l'emploi des moyens curatifs éprouvés avec succès. Notre peu de résistance à toute espèce de volupté les rend trop souvent nécessaires, car, indépendamment des excès de table, n'avons-nous pas encore quantité d'ennemis de tous les genres qui nous portent à la mollesse? Si l'espèce humaine est

susceptible de différents écarts dont les animaux sont exempts, ce désavantage est bien compensé dans une infinité de circonstances où la raison reprend toute sa supériorité sur l'instinct.

C'est sous le point de vue de l'utilité publique qu'il semble à propos de considérer et d'apprécier le mérite de nos inventions, parmi lesquelles personne ne disputera le premier rang à l'agriculture. Je me suis cependant abstenu d'entrer dans le détail des améliorations qui l'ont amenée au degré le plus satisfaisant, persuadé que les recherches nécessaires seraient au-dessus de mes forces, quand même leurs résultats ne seraient pas le plus souvent incertains. Peu importe d'ailleurs la connaissance précise de ces différentes époques; l'essentiel est de jouir des bienfaits qu'elles ont vu naître, et que l'on pourrait accroître encore en France par la suppression de la vaine pâture, licence infiniment préjudiciable à la propriété; mais les gouvernements n'ont-ils pas de plus grands reproches à se faire, lorsqu'ayant la faculté de diminuer la fainéantise par des conquêtes sur leur propre territoire, ils en négligent l'exploitation, qui serait cependant d'une moindre dépense que celle des colonies d'outre-mer? Ne pourrait-on pas aussi critiquer leur incurie par l'abandon d'un sage préservatif contre les disettes, en négligeant d'approvisionner les villes d'une partie du superflu des récoltes abondantes? Aurait-on absolument oublié la famine dont toutes nos provinces ont été affligées en 1816 et 1817? Comment serait-il permis de n'avoir aucune crainte sur le retour de ce fléau, lorsque de nombreux sinistres, provoqués

par la bizarrerie des saisons, nous rappellent le passé, et nous avertissent d'être sur nos gardes pour l'avenir ?

La plupart de nos conseils municipaux de campagne ont aussi adopté une administration de leurs communaux aussi mesquine que préjudiciable au public. Ils s'en font un faible revenu par des amodiations à des fermiers qui les dégradent et finissent par les rendre absolument infertiles, au lieu de ménager le peu de terre qui s'y trouve encore pour les repeupler de bois que l'industrie toujours croissante réclame. La plupart de ces terrains seraient propres à reproduire quelqu'espèce forestière soit indigène, soit exotique, ainsi que le prouvent des essais particuliers, beaucoup trop rares sans doute, mais qu'il serait facile de multiplier sur de plus grandes échelles, par quelques encouragements aux frais de l'état. En supposant que les conseils municipaux se refusent à cette restauration, dont la nécessité se fait sentir de plus en plus, ne serait-il pas à propos de les y contraindre pour leur avantage par une loi qui les obligerait à des semis et plantations annuels d'une éten due proportionnée à celle des communaux appauvris et aux facultés des habitants ? On ne manque pas d'exemples de spoliations forcées sur des motifs de bien public, quelquefois assez mal fondés ; mais on conviendra que la loi dont je parle serait à l'abri de reproches, puisqu'en augmentant la richesse de l'état, elle préparerait de nouvelles ressources à la postérité des planteurs.

L'homme, après avoir substitué successivement aux harmonies de la nature celles de ses besoins et de ses goûts, ne trouvant déjà plus à satisfaire complétement

sa curiosité à la surface de la terre, ne tarda pas à fouiller dans ses entrailles, afin de connaître et de s'approprier ce qu'il pourrait y trouver d'agréable et d'utile; mais, quoique cette avidité de jouissances soit la cause principale de ses travaux dont les succès donnent tant d'éclat à son intelligence, ne semble-t-il pas qu'une agitation d'esprit continuelle, jointe aux humiliations d'un orgueil qui échoue assez souvent dans ses projets, doit produire une sorte de compensation tendant à affaiblir son bonheur, comparé à celui des animaux qui ne connurent jamais les tourments de l'imagination ? Que celà soit ou non, l'orgueil de l'homme ne saurait jalouser un pareil avantage qui vient de la stupidité. Sachant observer, comparer et déduire des conséquences, son immense supériorité sur tout ce qui l'entoure doit suffire pour le satisfaire. Si, au lieu de passer légèrement sur les différents moyens qui l'ont amené à exercer une sorte d'empire partout où il s'établit, l'on cherchait à décrire ses succès selon l'ordre de ses inventions, ce serait s'engager dans un labyrinthe où il me paraît impossible de se reconnaître. En effet, toutes nos découvertes dans les arts comme dans les sciences ont entre elles tant de liaisons, qu'un nouvel aperçu dans l'une n'a jamais pu être stérile pour d'autres, en sorte que cette réciprocité d'influence, qui met en commun ce qu'elles semblent gagner séparément, ne donne aucun moyen d'assigner la portion de progrès qui en revient à chacune.

L'origine de la parole qui se présente en ce moment à ma pensée, remonte naturellement au besoin de s'entendre qui a commencé à la naissance de toute société.

Cet objet, sur lequel l'homme a dû porter toute son attention pour établir une communication réciproque de pensées avec ses semblables, avait en effet trop d'importance pour ne pas suivre de près ses recherches relatives au plus strict nécessaire, qui l'ont conduit de proche en proche jusqu'à l'excès. Mais revenant sur mes pas sans autre excuse que celle de ne point m'assujettir à l'ordre des matières dont je m'occupe, l'on voudra bien observer que la parole est encore une distinction particulière à notre espèce. Quelques animaux, il est vrai, semblent s'entendre dans plusieurs circonstances, par des cris de joie ou d'alarmes ; mais cette communication, aussi bornée que leur instinct, ne laisse aucune trace après la cause passagère qui l'a produite, parce qu'elle n'est point, comme chez l'homme, le fruit de la réflexion et de la pensée. Je cherche pourtant en vain dans la nature un modèle sur lequel il ait pu former son langage ; car s'il en existait un seul, au lieu de ce grand nombre de langues différentes que l'on a trouvées chez les peuples les plus rapprochés, on aurait pu du moins découvrir quelques ressemblances dans les plus anciennes, malgré les altérations qu'elles ont dû subir ; mais les plus savantes recherches ne nous ont rien appris à cet égard, et ne nous ont pas même donné lieu à soupçonner quelque conformité entre elles. C'est au seul besoin de s'entendre dans une peuplade naissante que l'on doit attribuer les premières paroles qui s'y prononcèrent, à quoi l'on peut ajouter que l'organe de la voix, modifié par l'influence des climats, en articula les sons avec plus ou moins de rudesse.

La première ébauche d'une langue a dû s'étendre par toutes les observations et les pensées mises en commun, qui ont fait parvenir à l'invention des caractères d'écriture au moyen desquels on peint les idées les plus abstraites, d'une manière si claire et si précise, que cette seule conquête de l'intelligence suffirait pour assurer la suprématie du genre humain. Mais de combien celle-ci ne s'est-elle pas encore accrue par les nombreuses et brillantes applications d'une aussi belle découverte! Il n'est en effet aucun genre de littérature, de sciences exactes et d'arts, soit mécaniques, soit libéraux, qui ne lui soit redevable de son existence et de ses progrès. Sans elle la poésie, organe si séduisant des passions les plus élevées comme les plus tendres, eût été muette, ainsi que l'éloquence, faute d'expressions nécessaires pour faire passer dans l'âme des autres ce que l'on éprouve soi-même. Et si nous manquions d'histoire où l'exposition du passé nous enseigne à prévoir l'avenir, à quoi servirait l'expérience des générations, n'ayant aucun moyen de la transmettre? Indépendamment ensuite de la jurisprudence, indispensable au maintien du bon ordre, l'état social ne réclamait-il pas encore beaucoup d'autres institutions importantes, et qu'il doit également à l'écriture?

Nous avons déjà vu l'homme possesseur de la surface de la terre, qu'il a couverte de ses établissements et dont il exploite les produits; mais un si vaste domaine ne lui suffit pas encore; il veut connaître ce qu'elle renferme dans ses entrailles, voulant sans doute s'approprier ce qu'il peut y trouver d'utile et d'agréable : ce stimulant

de jouissances et de curiosités nouvelles semble avoir été nécessaire pour surmonter les difficultés d'une pareille entreprise, qui n'exigeait pas moins que toutes les ressources de la mécanique pour en extraire les différents minéraux, et parmi lesquels les plus communs heureusement sont pour l'ordinaire les plus usités : les granits, les rochers soit calcaires, soit métallifères, les gypses, les houilles, les sels gemmes, etc., etc. L'industrie s'empare de toutes ces substances et sait les convertir sous différentes formes pour satisfaire aux besoins de la société.

Les procédés uniformes de l'instinct sont les meilleurs renseignements donnés à l'intelligence pour qu'elle puisse l'assujettir à ses volontés. C'est ainsi du moins que s'explique assez naturellement la suprématie de l'homme sur le règne animal tout entier, et ce qui fait en même temps que le végétal échappe souvent à sa domination, parce qu'il ne se met pas complétement à découvert, n'ayant qu'une existence mystérieuse, ou tout au plus une sorte de vie qui ne représente qu'un commencement d'instinct.

Quant au règne minéral, uniquement composé de matières mortes dans lesquelles on ne voit qu'un amas confus de substances hétérogènes, il semblerait d'abord ne donner aucune prise pour débrouiller cette espèce de chaos. Mais la sagacité de l'homme est parvenue à distinguer non-seulement les différentes substances qui le composent, mais à découvrir leurs propriétés particulières. Telles, par exemple, sont celles des marnes dont on se sert si avantageusement en agriculture, de même que

du gypse cuit ou cru que l'on emploie également avec succès comme stimulant dans les prairies, et en décoration dans les édifices ; telles sont aussi les pierres à chaux employées aux constructions ordinaires, les granits et les marbres consacrés principalement aux palais des rois comme aux plus riches monuments. Telles, enfin, les terres à porcelaine destinées au luxe, et celle à potier, plus précieuse encore, dont on fait la vaisselle du pauvre, puis les mines de sel, dont l'usage nécessaire aux hommes comme aux animaux a donné lieu à de nombreux établissements, parmi lesquels celui de Viclitska est sans contredit le plus étonnant et le plus considérable.

Je ne ferais aucune mention des différentes gemmes que l'on trouve, soit isolément, soit dans les fentes de roches les plus dures, si je ne consultais que leur utilité réelle ; mais le haut prix que la vanité y attache, joint à l'éclat qu'elles empruntent de la taille qui ajoute au luxe de cette parure chérie du beau sexe, ne permet pas de les passer absolument sous silence. Elles n'ont d'ailleurs aucun mérite qui puisse balancer l'importance de plusieurs minéraux bien moins recherchés, sauf toutefois leur extrême dureté que l'horlogerie a su mettre à profit pour donner plus de précision et de durée à ses ouvrages.

D'après le simple coup d'œil que j'ai annoncé comme le *nec plus ultrà* des forces de ma vieillesse (89 1/2), l'on ne doit pas s'attendre à des réflexions plus détaillées sur les objets qui ont fixé principalement l'attention et les recherches de l'esprit humain. Ce serait d'ailleurs

une répétition inutile de ce qui se trouve dans les traités *ex professo*. Mais malgré tant et tant de beaux résultats des découvertes qui font le plus d'honneur à la sagacité humaine, je ne prétends pas non plus être un servile admirateur de toutes leurs applications, en évitant d'exposer la critique qui me paraîtrait la mieux fondée, car alors à quoi servirait de penser et d'écrire? Passant donc légèrement sur la nombreuse nomenclature des minéraux parmi lesquels j'en ai déjà désigné quelques-uns des plus usités, si je reviens à les considérer selon leur degré d'utilité, le fer, le plus commun de tous, sera sans doute au premier rang, de même que la culture, qui ne peut s'en passer, est le premier de tous les arts. Sans le fer, que seraient en effet l'or et l'argent, qui manquent de l'abondance et de la dureté nécessaires aux grands travaux des hommes! L'état des peuples d'Amérique dont il a procuré la découverte par l'aimant, a bien prouvé d'ailleurs son influence sur la civilisation par l'ignorance d'une population considérable dans ce vaste pays où ce métal était inconnu.

S'il est vrai, comme on l'a dit tant de fois, que le sceptre de Neptune soit celui du monde, on l'a sans doute supposé de fer, métal qui, dans la main de l'homme, lui a suffi pour conquérir la terre et les eaux, en outre qu'il est encore utile, souvent même nécessaire pour tirer parti des autres métaux. L'or et l'argent que leur rareté, jointe à un certain éclat et à une sorte d'inaltérabilité, a fait choisir comme signes représentatifs de valeur dans les arts et le commerce, ne remplissent en effet cette destination que par le moyen du fer qui les

convertit en vaisselle, en monnaie, instruments et bijoux de toute espèce, dont les formes et les ornements relèvent le prix; il les rend ainsi de la plus grande commodité pour les échanges, comme d'un usage agréable pour le luxe que l'ouvrier fait payer à l'opulence.

Mais s'il donne lieu à une représentation de magnificence dans la décoration des palais, c'est dans les arsenaux qu'il montre la puissance des souverains, et que ce métal, ami des hommes en temps de paix, changeant tout à coup de destination, en devient l'ennemi le plus redoutable dans l'état de guerre, où ils le font servir à leur propre destruction. Mais les arts les plus nécessaires au bonheur de la vie en réclament partout l'emploi, et l'on ne saurait même prévoir aujourd'hui quelle est l'espèce de construction où l'on cessera d'en faire usage. Les ponts et jusqu'aux chemins de fer, qui sont déjà très-multipliés, quoiqu'encore insuffisants, dit-on, pour la facilité du commerce, nous font craindre une suite de ce nouveau genre de communications, où le calcul serait peut-être nécessaire pour modérer l'enthousiasme qui cherche à le propager.

Il faudrait, ce me semble, s'assurer d'abord si le minerai est assez abondant pour fournir à l'établissement comme à l'entretien de ces sortes de constructions, et si, d'autre part, le combustible peut suffire, à la fois, à la préparation du métal, et à tous les besoins de la société. Supposé d'ailleurs que ce double examen ne fasse découvrir aucun obstacle, il pourrait s'en trouver d'autres qui feraient rejeter des projets d'une fausse application.

Que l'Angleterre, par exemple, pays éminemment manufacturier, navigateur, trouve du bénéfice à effectuer rapidement, quoiqu'à très-haut prix, des transports de marchandises dans quelques localités, cela se conçoit; mais ce moyen doit-il être également profitable dans un pays où le commerce est plus ou moins languissant? Le résultat d'une balance entre les frais et le produit peut seul décider la question. Il est permis, en attendant, de craindre que plusieurs chemins de fer votés en France ou ailleurs, depuis quelque temps, ne soient dans l'avenir que des sujets de regrets. Qui nous garantit même que la matière première soit inépuisable? La mine de fer en grains devient déjà rare, celle en filons l'est encore davantage dans nos provinces, et en supposant que ce métal se régénère par les végétaux en décomposition, cette espèce de régénération s'opérera-t-elle assez promptement et en assez grande abondance pour satisfaire à la continuité de nos besoins?

Ces considérations me paraissent assez importantes, puisqu'il s'agit d'un métal dont l'emploi général rend la quantité bien plus nécessaire que celle de tous les autres.

Le cuivre, dont l'usage assez étendu serait très-restreint sans la coopération du fer qui lui donne les formes convenables, se prête à un si grand nombre d'ouvrages, que je me bornerai à désigner quelques-uns des emplois les plus remarquables qui lui sont assignés par les arts. C'est ainsi qu'indépendamment des beaux monuments destinés à perpétuer la gloire des héros, les services éminents ou les talents distingués, on le voit

figurer dans toutes les décorations de bâtiments les plus remarquables, servir au doublage de nos vaisseaux dont il rend le sillage plus rapide, jouer enfin le premier rôle dans nos machines de guerre, comme dans nos différents instruments de physique, et malheureusement dans nos ustensiles de ménage, au nombre desquels il faut compter ceux qui servent à la préparation de nos aliments les plus substantiels, comme pour ajouter le danger du poison à celui de mets trop recherchés ! Mais si les accidents d'une mort violente se montrent assez rarement par l'usage des meubles de cuivre, lorsqu'ils sont étamés avec soin, il n'en est pas de même, faute de cette précaution essentielle, ce qui n'arrive que trop souvent par négligence et même par suite de parcimonie. Je puis en citer un exemple déplorable, qui eut lieu à Caen, au grand séminaire. Un vendredi de carême, le cuisinier ayant fait cuire des pois dans un chaudron de cuivre, en servit la moitié, laissant l'autre pour le lendemain. Me trouvant alors à Cherbourg, je ne tardai pas à apprendre l'affreux empoisonnement qui eut lieu à la suite de la consommation des pois laissés dans le chaudron; une vingtaine d'hommes, prêtres, abbés et domestiques, périrent sur le champ; d'autres plus robustes n'échappèrent à la mort qu'après de longs traitements, accompagnés des plus vives douleurs. J'en ai vu dont les muscles de la face plus ou moins altérés leur donnaient des figures épouvantables. Enfin, cet accident, que je cite comme témoin oculaire et dont la cause se reproduit encore, quoiqu'avec moins d'intensité, dans les cuisines des particuliers, vaut bien la peine

de s'en garantir, et ce n'est pas chose facile, lorsqu'il faut lutter contre une vieille habitude. C'est en vain que nos différentes poteries et le fer étamé ont, entre les mains des habiles, paru suffire au remplacement du cuivre, pour la coction de nos aliments même les plus délicats. L'ignorance de nos cuisiniers de dernière classe, qui sont en grand nombre, jointe à leur négligence, nous expose chaque jour à un double empoisonnement.

Il serait donc bien à souhaiter que la société d'encouragement, à qui l'industrie nationale doit déjà de brillants succès dans les arts, s'occupât de rendre un service encore plus important, en mettant au concours l'invention d'une vaisselle à la portée du grand nombre des consommateurs, et dont l'usage, n'offrant aucun danger, nous affranchirait sans contestation de celui du cuivre. L'on ne serait assurément pas dans le cas de regretter un haut prix adjugé à une pareille découverte, qui ferait disparaître tout à la fois les accidents les plus graves et quantité d'autres moins apparents qui ne laissent pas d'altérer la santé, et d'où résulte la nécessité d'une grande surveillance de la part des maîtresses de maisons et plus particulièrement encore des chefs d'établissements publics, tels que séminaires, hôpitaux, couvents, pensionnats, etc., etc.

Ces considérations sur l'emploi d'un métal assez recherché sont une preuve que la nature, en nous ouvrant libéralement les trésors qu'elle renferme dans son sein, exige néanmoins une étude préliminaire de ces différentes substances, pour apprendre à en faire usage sans courir les risques de compromettre la santé. Elle nous

en donne un grand nombre que, sans inconvénient, l'on a su mettre à contribution pour augmenter les jouissances de l'homme dans les sciences comme dans les arts; tels sont l'or et l'argent dont nous avons déjà fait mention, qui n'offrent aucun danger dans leur emploi matériel, et qui n'ont donné lieu à tous les crimes dont on les accuse dans la société, que parce qu'elle les a choisis pour représenter la richesse, en sorte que toute autre substance admise à leur place, deviendrait également le point de mire de l'ambition la plus insensée comme la plus coupable.

Mais, au lieu de nous arrêter à de pareils écarts, revenons à l'homme dans son état de raison où une louable curiosité l'appelle à faire usage de toute son intelligence. C'est avec ce désir ardent de connaître les propriétés de plusieurs substances prises dans les trois règnes, qu'il est parvenu à y découvrir jusqu'aux remèdes les plus propres à rétablir sa santé, souvent altérée par des excès. Si le hasard a dû favoriser ses longues recherches pour faire un usage avantageux des plus compliquées, la nature, en revanche, au moyen du grand nombre de sources minérales qu'elle a mises en évidence avec tant de propriétés différentes, lui a procuré sans beaucoup de peine des cures complètes assez fréquentes et des soulagements notables dans les maladies chroniques des vieillards. C'est donc l'un des plus beaux présents qu'elle ait pu faire à l'humanité, pour suppléer aux secours souvent incertains ou insuffisants de l'art de guérir. Si quelques essais d'applications ou des tâtonnements ont dû suffire pour

acquérir la connaissance des différents effets de l'eau minérale, il n'en est pas de même de ceux du mercure employé journellement comme remède avec succès, quoique déguisé de tant de manières, qu'il n'a pas moins contribué aux progrès de la médecine qu'à ceux de la physique, par les essais de Galilée et de Torricelli. L'extrême ténuité des molécules de ce métal, qui le rend susceptible de se faire jour dans les tubes capillaires, a pu faire soupçonner, à la vérité, les effets curatifs que l'on en obtient dans plusieurs cas d'engorgements, et surtout dans les maladies que l'on appelle assez mal à propos secrètes, parce qu'elles sont beaucoup trop répandues pour être ignorées. Mais voulant terminer ici mes considérations générales sur les moyens que l'homme a acquis pour rétablir sa santé, je me bornerai à une seule observation sur les découvertes sans exception d'aucun genre, pas même des plus compliquées, et j'oserai dire qu'en toutes et pour toutes la marche de l'esprit humain est toujours la même, en sorte que le premier aperçu conduit nécessairement par degrés à celui qui donne la conviction ; donc c'est de la remarque la plus simple que l'on est parvenu aux plus hautes connaissances.

Si l'invention des caractères de l'écriture et du calcul n'ont aucun rapport de ressemblance avec les pensées les plus abstraites qu'ils expriment, il n'en est pas de même des chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture dont la nature donne les modèles qu'il a suffi d'apprendre à imiter. Mais, quoique d'une invention moins difficile que celle des signes arbitraires qui peignent nos pensées,

ces deux arts ne laissent pas d'être réellement admirables par une exécution qui semble le disputer à la vie. Combien, en effet, de chefs-d'œuvre dans l'un et dans l'autre ! La fidèle représentation de la combinaison des muscles dans l'art statuaire ne serait-elle pas une compensation d'une illusion complète qui lui manque par le coloris qui anime la peinture ?

Les premiers instruments dont les hommes ont fait usage dans l'enfance de la société, ont dû être aussi simples que leurs arts. Mais depuis que la plupart des ouvrages se font par des mécaniques, combien de machines nouvelles, aussi remarquables par la sagacité de leurs inventeurs que par la vitesse de leur exécution ! comment se fait-il néanmoins que parmi les inventeurs l'on compte moins de théoriciens que de gens sans étude ? Cette idée, loin d'être jetée au hasard, peut au contraire être appuyée par de nombreux exemples où l'on voit que la nature s'est plue à former seule des génies supérieurs à tout ce que l'étude et la méditation peuvent faire acquérir. Ces hommes privilégiés sont doués d'une force d'imagination qui leur fait concevoir des combinaisons dont les résultats se réalisent avec exactitude, et dont la science s'enrichit ensuite en y ajoutant le calcul. Il est inutile d'en aller chercher au loin, puisqu'il s'en trouve d'assez distingués dans le département que j'habite : pouvant choisir entre plusieurs, je me bornerai à en citer deux, MM. Jacquet-Droz et Jappy, le premier né dans la principauté de Neufchâtel, et l'autre dans celle de Montbéliard.

M. Jacquet-Droz, dont le nom a retenti dans toute

l'Europe, à l'égal de celui de Vaucanson, m'a dit lui-même, au déclin de sa vie, que fils d'un simple cultivateur du Jura, sachant à peine lire et écrire, le hasard, à sa sortie de l'enfance, lui ayant mis entre les mains un ancien mouvement de montre, il en devint si curieux qu'il en démonta toutes les pièces avec la plus grande attention, et parvint à les remettre en leur place, ce qu'il répéta à différentes reprises. Ce petit succès le combla de joie; il datait de cette époque son goût pour les mécaniques et le développement de ses talents naturels pour les chefs-d'œuvre qu'il a exécutés par la suite. Atteint, avant l'âge de soixante ans, d'infirmités, suite de sa trop grande application au travail, ses enfants, qui le chérissaient tendrement, n'étaient occupés que du soin de le distraire de ses occupations; mais toujours ramené à ses études favorites, il s'amusait à composer ce qu'il appelait des bagatelles, dont un autre se serait fait un grand mérite.

M. Jappy, domicilié à Baucour, principauté de Montbéliard, avec lequel j'ai eu l'occasion de m'entretenir assez longtemps pour reconnaître qu'il ne tenait ses rares facultés que de la nature, n'a-t-il pas aussi donné lieu de penser que seule elle produit des effets bien supérieurs à ceux qui proviennent de l'instruction? De lui-même et sans études préliminaires, il a inventé différentes mécaniques propres à tailler avec autant de précision que de célérité toutes les pièces qui composent les mouvements d'une montre : cette découverte est devenue de la plus grande importance dans le commerce de l'horlogerie, auquel elle a donné une extension re-

marquable par la diminution du prix des ouvrages, mais non par leur perfectionnement, qu'elle semblait au contraire faire rétrograder. Dans un voyage que je fis à Baucour, M. Jappy eut la complaisance de me faire voir le local qu'il destinait à de nouvelles constructions pour loger jusqu'à six cents ouvriers sous ses yeux. Mais lui témoignant ma surprise d'y voir, pour une réuion d'hommes aussi considérable, une trop faible quantité d'eau, et lui ayant demandé d'où il se proposait d'en faire venir, il me désigna un tertre où, me dit-il, par les mouvements de la *baguette*, il s'était assuré de trouver une source des plus abondantes à vingt pieds et quelques pouces de profondeur. M'étant aperçu de sa disposition à s'offenser du moindre doute à cet égard, je n'eus garde d'insister; mais en admirant sa profonde sagacité en mécanique, je ne fus pas moins surpris de sa crédulité.

Il a laissé des enfants et plusieurs gendres qui se sont aussi distingués dans le même genre, mais que l'on ne croit pas devoir placer au même rang, ayant eu l'avantage de profiter de ses leçons.

Si la nature donne des exemples d'hommes sans étude qui produisent des chefs-d'œuvre dans les arts, il n'en est pas de même des sciences proprement dites, soit abstraites, soit naturelles, où les grands succès dépendent nécessairement d'une longue suite de réflexions, jointes à une grande rectitude de jugement pour en déduire de justes conséquences.

La satisfaction des besoins du corps suffit à l'instinct des animaux et non à l'homme, dont la pensée a aussi

les siens, qui semblent parfois excéder tous les autres, ainsi qu'on le voit dans la classe assez nombreuse d'individus dont l'étude est l'unique occupation. C'est un foyer permanent de découvertes plus ou moins importantes en différents genres, où la société puise ses connaissances les plus utiles comme les plus agréables. Toutefois, ce que l'on pourrait appeler des pas de géant n'appartient qu'à des génies privilégiés, tels qu'un Newton et le petit nombre de savants qui sont parvenus en quelque sorte à nous initier dans le système de l'univers. Rien enfin ne semble capable d'en imposer à l'homme, puisqu'il a osé disputer à la nature le droit de diriger la foudre où bon lui semble. C'est au célèbre Francklin que nous sommes redevables de ce précieux préservatif contre des accidents fâcheux et toujours redoutables. Mais n'est-il pas surprenant qu'à l'exception de nos magasins à poudre et de quelques bâtiments publics, armés de paratonnerre, l'on en voie encore si peu en France, tandis qu'ils sont devenus d'une application vulgaire, non-seulement dans le pays de l'inventeur, mais jusque dans les simples villages de quelques cantons de la Suisse? En serait-il des paratonnerres comme de la découverte de l'inoculation, dont les premiers essais ont été blâmés par un grand nombre de personnes, fondées sur la crainte d'attirer ou de faire naître une maladie dont la victime aurait pu être exempte?

Cette simple ébauche des brillantes facultés de l'homme suffit sans doute pour prouver son immense supériorité sur toutes les autres espèces vivantes. Mais cette prééminence n'est rien, en comparaison de celle que lui

assure la connaissance qu'il a de son Créateur, dont nul animal ne soupçonne même l'existence, la raison seule étant capable d'en concevoir la nécessité.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1841.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs (M. Victor Tourangin, O ✠, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. Micaud, ✠, Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✠, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1835).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✠, Lieutenant-Général (mars 1838).

Boissière (de la), ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

Le Baron Bouvier, O ✵, Président honoraire à la Cour royale de Besançon (février 1812).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) (août 1825).

Le Comte de Coutard, ✠ C ✵, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Droz, Joseph, ✵, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Ebray, Pasteur de l'église française; à Bâle (nov. 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Le Baron De Gingins La Saraz; à Lausanne (mai 1839).

Goureau, ✵, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. Gousset, Archevêque de Rheims (janvier 1831).

Guizot, G O ✵, Ambassadeur à Londres, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Huart, Recteur de l'Académie de Corse (août 1837).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✵, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✵, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1825).

Michelot, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'Institution à Paris (août 1838).

Le Maréchal Moncey, ✠ GC ✵, Duc de Conégliano,

Pair de France, Gouverneur des Invalides, etc.; à Paris (janvier 1840).

Le Comte de Montalembert, Pair de France; à Paris (janvier 1840).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Roger, ✵, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

Servois, ✵, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✵, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

Lefaivre, O ✵, Colonel, Directeur du Génie au Havre.

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Girod-de-Chantrans, ✠ ✵, *Doyen de la Compagnie*, ancien Officier du génie, membre correspondant de l'Académie royale des sciences; titulaire le 30 décembre 1805.

Droz, ✵, Conseiller honoraire à la Cour royale; titulaire le 30 décembre 1805.

Ordinaire (J.-J.), O ✵, Recteur honoraire de l'Académie universitaire, membre corespondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✡, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✡, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes; titulaire le 6 février 1811.

Ordinaire, *Désiré*, ✡, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1811).

Vertel, ✡, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✡, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✡, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 14 août 1820.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✻, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan; titulaire le 29 janvier 1827.

Bourgon, Professeur d'histoire à la faculté; membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de celle d'émulation du Jura ; titulaire le 28 janvier 1828.

Pérennès, Doyen de l'Académie, *Secrétaire-Perpétuel*, Professeur de littérature française à la faculté ; titulaire le 28 janvier 1829.

Parandier, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France ; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris; de l'Institut historique de France (section des sciences); de la Société de statistique universelle; de celles d'agriculture du Doubs et d'émulation du Jura ; associé-résidant le 28 janvier 1831 , titulaire le 14 février 1833.

Demesmay (Aug.), membre de l'Académie de Dijon; des Sociétés académiques de Var et du Puy-de-Dôme; associé-résidant le 28 janvier 1831 , titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur, Professeur à l'école secondaire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours,

Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), *Président annuel de la Compagnie;* associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé Doney, membre du Chapitre métropolitain; associé-résidant le 29 janvier 1824, titulaire le 24 décembre 1835.

Bourgon, ✡, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Maurice, Président à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée de la Ville; associé-correspondant (août 1828); élu associé-résidant le 2 avril 1835.

Ponçot, ✠ ✡, ancien Sous-Intendant militaire (26 janvier 1837).

George, ancien Professeur de mathématiques à Nancy; Secrétaire de l'Académie de Besançon; associé-correspondant (août 1837), élu associé-résidant le 30 juillet 1835.

Béchet, *Vice-Président de la Compagnie,* membre de la Société d'émulation du Jura, Conseiller à la Cour royale; élu le 26 août 1835.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de la paroisse Saint-François-Xavier; élu le 28 janvier 1836.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

JOBARD, ✵, anc. Député de la Haute-Saône, Avocat général à la Cour royale; élu le 28 janvier 1836.

CURASSON père, Avocat à la Cour royale; élu le 24 août 1836.

Éd. CLERC, Conseiller à la Cour royale; élu le 28 janvier 1837.

Louis DE VAULCHIER, élu le 24 août 1837.

CONVERS, Architecte; élu le 24 août 1837.

PERRON, Professeur de philosophie à la faculté; élu le 24 août 1838.

KORNPROBST, Ingénieur des ponts et chaussées; élu le 4 août 1840.

GARDAIRE, Inspecteur de l'Académie, élu le 24 août 1840.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne [1].

Messieurs,

MARC, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges), octobre 1806.

DUSILLET, ✵, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

GUYÉTANT, ✵, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (fév. 1809).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Renouard (Félix), Marquis de Sainte-Croix, ✡, Littérateur et Publiciste ; à Paris (août 1818).

Colin, ✡, Premier Président à la Cour royale de Douay, membre de la Société d'émulation du Jura, ancien Député (février 1811).

Ch. Nodier, ✡, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

Roux de Rochelle, ✡, ancien membre du Corps diplomatique ; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France ; à Montbéliard, actuellement à Besançon (janvier 1822).

Th. Jouffroy, ✡, Député du Doubs, Membre du Conseil royal de l'instruction publique, Professeur de philosophie au collége de France et à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. Monnier, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura ; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, ✡, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, etc. ; à Paris (août 1837).

Le Baron Delort, ✡ C ✡, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-Camp du Roi, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura, membre du Conseil général du Jura ; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✵, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'École centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✵, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

Péclet, ✵, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'École centrale des arts et manufactures (août 1828).

Dalloz, ✵, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✵, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✵, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes, à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot, C ✵ G ✵, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ✵, membre de la Société linnéenne de Paris, des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin; de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (août 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Le Baron d'Allarde, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Marsoudet, Littérateur; à Salins (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Duvernoy, ✵, Docteur en médecine, Professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmanuel de l'Aubespin; à Paris (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes; à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Alphonse De Lamartine, ✵, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Laumier, Littérateur; à Paris (août 1836).

Charles Magnin, ✵, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, Professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Rennes (août 1839).

Lélut, de Gy, Médecin de la Salpétrière; à Paris (août 1839).

De Bernard, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

L'Abbé Dartois, Curé à Villers-sous-Montrond.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté [1].

Messieurs,

PEIGNOT, Inspecteur honor. des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron DE GÉRANDO, G ✵, Pair de France, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Paris (octobre 1806).

PICOT, Professeur d'histoire à Genève (juillet 1807).

HUMBERT, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

CHÉRUBINI, ✵, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis DE VILLENEUVE-TRANS, ✵, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

CIVIALE, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron TAYLOR, ✠ ✵; à Paris (août 1825).

Le Baron DE STASSART, ✵, membre du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur; au château de Corioule (janvier 1826).

PARISET, ✵, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

DE CAILLEUX, ✠ ✵, Secrétaire-Général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Flatters, ✵, Statuaire; à Paris (août 1827).

Soulié, ✵, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David, ✵, Statuaire, membre de l'Institut de France; à Paris (août 1831).

Stapfer, ✵, membre de la Société royale des sciences de Gottingue, etc; à Paris (janvier 1832).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ✵, Inspecteur-Général de l'Université; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ✵, Ingénieur en chef des mines; à Vesoul (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porentruy (août 1834).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Discours de M. le Président. 1
Notice sur Hugues Ier., archevêque de Besançon, par M. Weiss. 17
Le Village comme il y en a peu, par M. Trémolières. . 23
Rapport sur le concours de 1840, par M. Perron. . . . 29
Compte rendu de fouilles archéologiques, faites par un cultivateur d'Amancey, par M. Bourgon. 48
Épître à M. de St.-Juan, par M. Viancin. 53
Élections. 103
Délibération de l'Académie, prise à la suite de la séance publique du 24 août, au sujet d'une brochure publiée par le Pensionnaire-Suard. 104

PIÈCES LUES DANS LES SÉANCES PARTICULIÈRES.

Rapport sur l'épidémie de la petite vérole, par M. Bulloz. 107
Simple coup d'œil sur les facultés de l'homme, comparées à celles des animaux, dans les trois règnes de la nature, par M. Girod de Chantrans. 121
Liste académique. 169

FIN DE LA TABLE.

L. SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4625